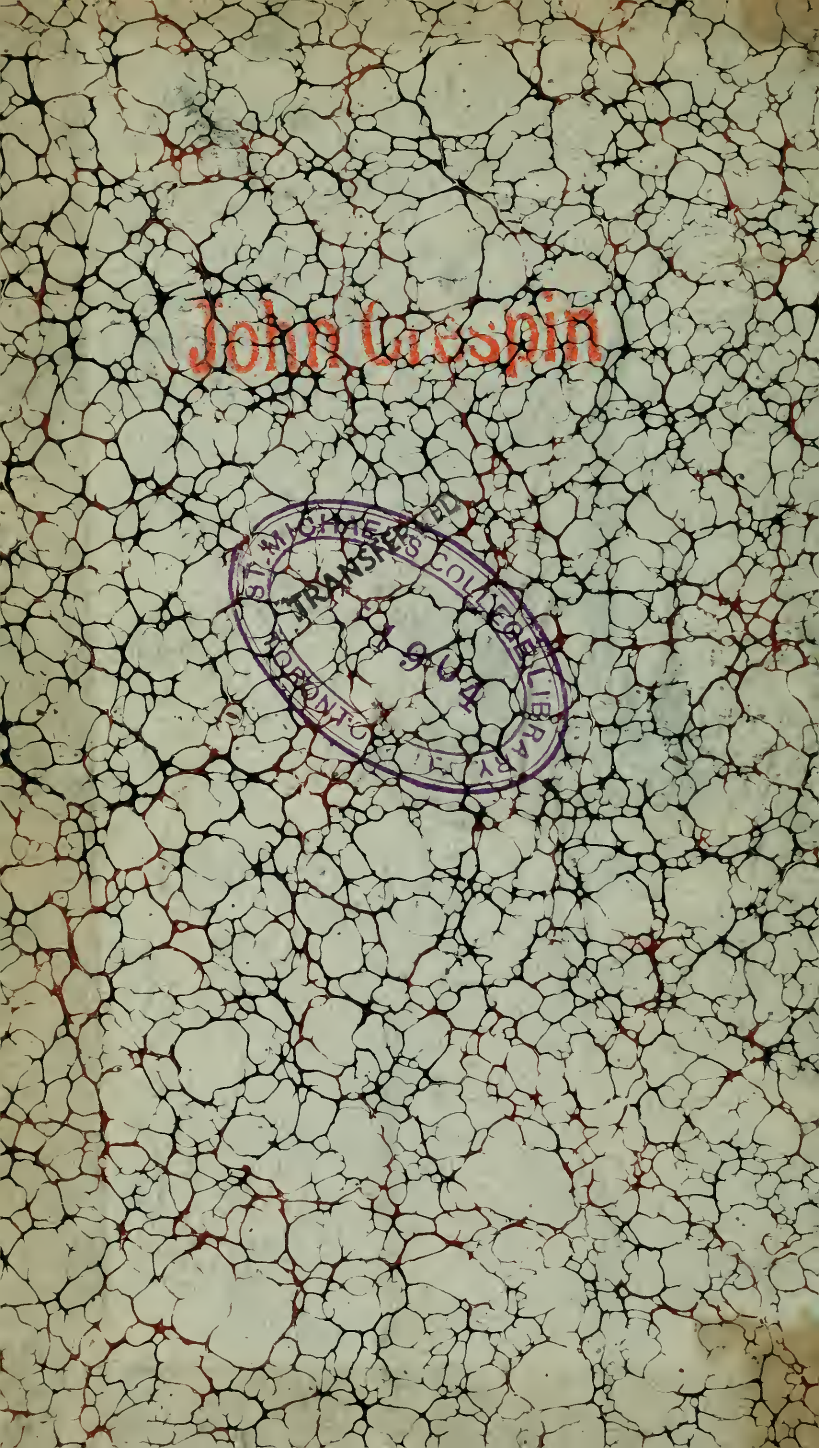
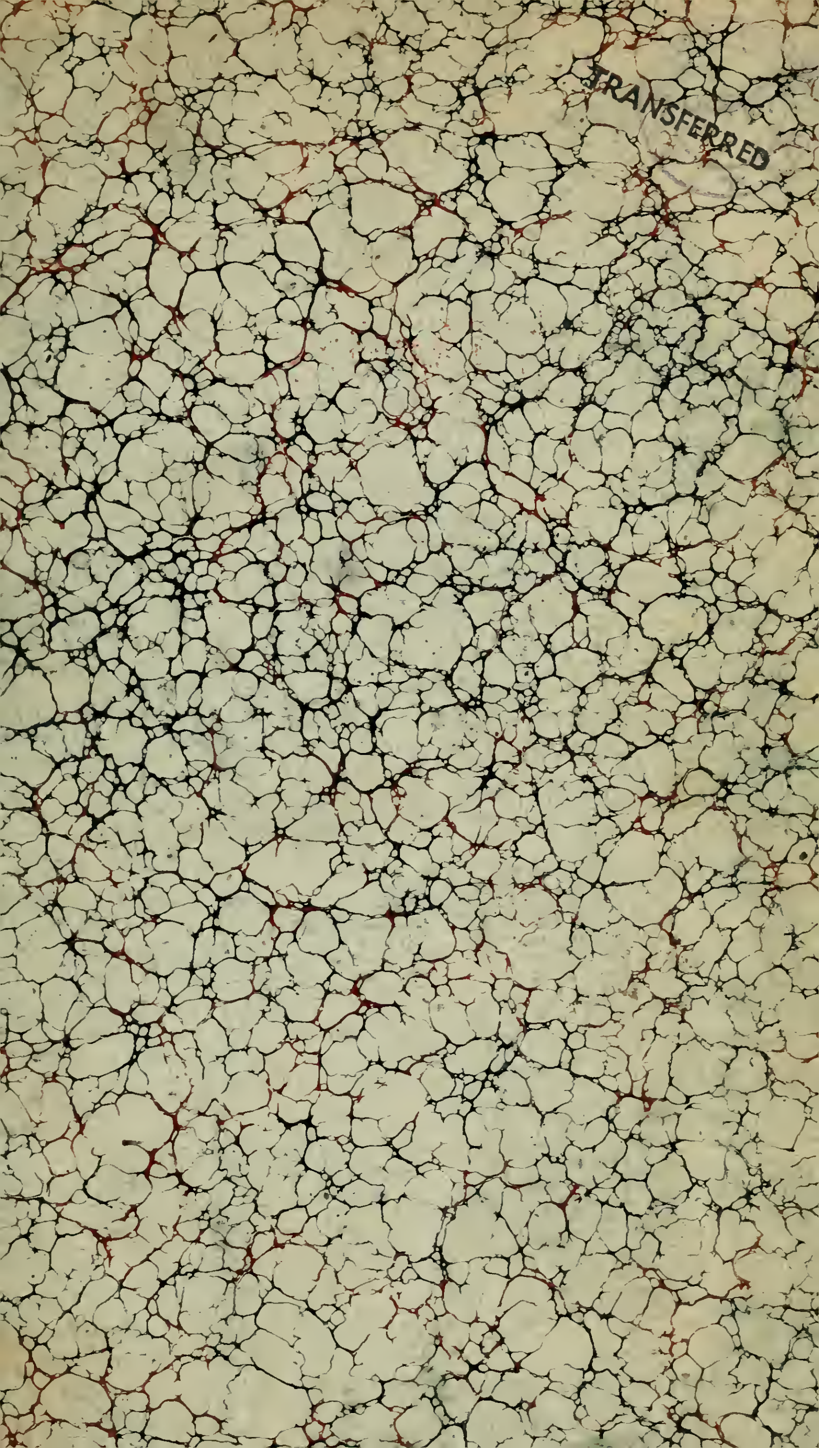

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01873250 3


John Crespin
ST. MICHAEL'S COLLEGE LIBRARY
TORONTO
TRANSFERRED
1904


TRANSFERRED

INSTRUCTIONS MORALES

SUR

LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

APPROBATION

DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE CHAMBÉRY.

Le *Cours d'Instructions morales sur la doctrine chrétienne*, composé par le père Ildefonse de Bressanvido, est très estimé en Italie ; on en a déjà fait un grand nombre d'éditions; presque tous les curés en font usage. On y trouve une grande connaissance de l'Écriture Sainte et de la Théologie. L'auteur n'était pas moins recommandable par sa piété que par son talent oratoire. Nous pensons qu'en en donnant une traduction française, M. l'abbé Pétigny; a rendu à l'Eglise un service réel; nous en recommandons volontiers la lecture au clergé de ce diocèse.

Chambéry, le 5 Août 1852.

† ALEXIS, Archevêque.

INSTRUCTIONS MORALES

SUR

LA DOCTRINE CHRÉTIENNE,

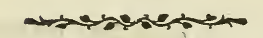
PAR ILDEFONSE DE BRESSANVIDO,

Mineur réformé de S. François, de la province de S.-Antoine;

OUVRAGE TRADUIT DE L'ITALIEN

PAR L'ABBÉ PÉTIGNY,

TOME QUATRIÈME.



INSTRUCTIONS

SUR

LE PÉCHÉ, LA PÉNITENCE

ET LA PRIÈRE.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUES

DE GUYOT FRÈRES

A LYON (MÊME MAISON) A PARIS

2, RUE DE L'ARCHEVÊCHÉ, Hôtel de la Manécanterie. | 25, RUE SAINT-SULPICE, Ci-devant Petit-Bourbon.

1853.

LES CINQ VOLUMES DE CET OUVRAGE CONTIENNENT :

PREMIER VOLUME.

Instructions sur les Vertus Théologales et le Symbole des Apôtres.

DEUXIÈME ET TROISIÈME VOLUME.

Instructions sur le Décalogue ou les dix Commandements de Dieu et de l'Eglise.

QUATRIÈME VOLUME.

Instructions sur le Péché, sur la Pénitence et la Prière.

CINQUIÈME VOLUME.

Instructions sur les Sacrements.

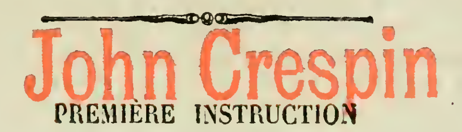
N. B. La justice exige que j'informe le public que M. l'abbé Bouvier curé de Tresserve, près d'Aix (en Savoie), a travaillé de concert avec moi à la traduction de cet ouvrage.

LYON. — Imprimerie de GUYOT.

INSTRUCTIONS MORALES

SUR LA

DOCTRINE CHRÉTIENNE.



PREMIÈRE INSTRUCTION

SUR LE PÉCHÉ.

Injure que le péché fait à Dieu.

Il est un mal unique dans le monde, mes Frères, mal qui afflige et déshonore Dieu, qui excite sa haine, allume sa colère, provoque ses vengeances en ce monde et en l'autre. Ce mal, cet unique mal, c'est le péché, et surtout le péché mortel; péché si commun parmi les hommes, et dont ils connaissent si peu l'énormité; péché qu'ils commettent si facilement, et dont les conséquences sont si terribles; péché dont le plaisir n'est que d'un moment, et dont la punition est éternelle. Les Prophètes ont déployé toute la force de leur éloquence divine, pour le faire disparaître de dessus la terre. Les Apôtres, animés du feu de l'Esprit-Saint, l'ont combattu jusqu'à la mort. Tous les saints Pères, tous les Docteurs de l'Eglise n'ont cessé de lui faire la guerre. Le Fils de Dieu est descendu du ciel, il a mené pendant trente-trois ans la vie la plus dure et la plus pénible; il a répandu tout son sang adorable; il est mort sur une croix pour détruire le péché; et cependant cet ennemi de Dieu, ce bourreau des âmes, cette source empoisonnée de tous les maux, subsiste encore pour faire la guerre à Dieu, pour renouveler la mort de Jésus-Christ, pour faire périr les âmes, pour les dépouiller de la grâce, pour les priver du ciel et les entraîner dans l'enfer. C'est de ce monstre affreux que je désire vous faire connaître toute la malice, afin de détromper ceux qui l'aiment, de les porter à le fuir, à le détester, à le chasser de leur cœur. Jusqu'à ce que nous ayons obtenu ce résultat, nous n'aurons rien fait, et nos instructions resteront sans heureux résultat. Détruire le péché, voilà notre but, le fruit que nous attendons de nos travaux, comme le disait déjà

le prophète Isaïe (27. 9) : *Iste omnis fructus ut auferatur peccatum.* Afin de réussir dans cette entreprise, nous considérerons le péché d'abord en lui-même, et ensuite dans ses effets pernicieux. Nous verrons dans autant d'instructions différentes combien est grande la malice du péché mortel : 1° parce qu'il fait à Dieu l'outrage le plus sensible ; 2° parce qu'il tend à détruire Dieu, et qu'il renouvelle la mort de Jésus-Christ ; 3° parce que le péché est la seule chose que Dieu déteste et qu'il ait en horreur ; 4° parce qu'il attire au pécheur des supplices éternels ; 5° parce qu'il dépouille l'âme du mérite de toutes les bonnes œuvres, et qu'il lui donne la mort ; 6° parce qu'il aveugle l'esprit du pécheur ; 7° parce qu'il endurcit le cœur de celui qui le commet ; 8° enfin, parce qu'il jette le trouble, l'inquiétude, le désordre dans l'âme qu'il habite. Aujourd'hui nous nous bornerons à considérer combien est grande l'injure que le péché fait à Dieu, puisqu'en le commettant, le pécheur s'éloigne du souverain bien qui est Dieu, pour s'attacher à la créature. Il offense Dieu, il le déshonore en s'éloignant de lui. En s'attachant à la créature, il la préfère à son Dieu. Deux raisons qui commenceront à vous faire connaître l'extrême malice du péché.

I. Dieu nous ayant créés pour le servir, l'aimer et le glorifier en cette vie, et pour nous rendre éternellement heureux dans le ciel, il n'y a que le péché qui puisse nous empêcher de tendre et de parvenir à cette fin si noble et si glorieuse ; et par conséquent, dit saint Augustin, le péché est le vrai mal, le mal unique, le mal souverain, le mal infini : *Peccatum est absolutè malum, omne malum, summum malum.* Mais la pauvreté, les afflictions, les douleurs, les infirmités, la mort, ne sont-ce pas là tout autant de maux bien grands et bien terribles ? Non, ils ne le sont pas proprement, parce qu'ils ne nous éloignent pas de notre fin dernière qui est Dieu : nous pouvons au contraire les faire servir à sa gloire et à notre salut. C'est pour cela que Dieu les permet et les approuve, bien loin de les empêcher et de les détester. Il n'y a que le péché qu'il réprouve et qu'il ait en horreur. Il menace ceux qui le commettent d'un supplice qui surpasse tout ce que nous pouvons imaginer, d'une peine éternelle, d'un ver rongeur qui ne meurt point, d'un feu qui ne s'éteindra jamais, d'un lieu de tourments où il n'y aura, durant toute l'éternité, que des pleurs et des grincements de dents. Et c'est ce péché que l'on commet si facilement, et dont la terre est inondée !

II. Le péché est le seul mal veritable, parce que le péché

seul nous prive de Dieu, qui est la source du vrai bien. Dès que nous avons commis un péché mortel, nous cessons d'être les enfants de Dieu et ses amis; nous sommes aussitôt privés de sa grâce et de ses dons, dépouillés de tous les mérites que nous avions acquis. A part la foi et l'espérance qui demeurent comme mortes dans notre âme, le péché nous prive de toutes les vertus surnaturelles, et principalement de la charité. Dieu habite encore en nous, à raison de son immensité; mais n'y résidant plus par sa grâce, il est en nous de la même manière qu'il se trouve dans une pierre, dans une plante; de la même manière qu'il se trouve dans les démons. O le triste état que celui où le péché réduit une âme! puisque Dieu dont la possession fait le bonheur des justes sur la terre, et dont la vue fait dans le ciel la félicité des bienheureux, n'habite plus dans un pécheur que comme il habite dans un démon.

III. Enfin le péché est un mal souverain, c'est-à-dire qu'il renferme en lui-même une malice en quelque sorte infinie, parce qu'il est directement opposé au souverain bien qui est Dieu, parce qu'il outrage un Dieu infini en lui-même et dans toutes ses perfections. Le péché fait à Dieu une injure si grande, que quand toutes les créatures se changeraient en autant de cœurs pour aimer Dieu, quand tous les Anges consentiraient à souffrir les tourments les plus affreux pendant l'éternité tout entière, ces souffrances et cet amour de tous les êtres réunis ne seraient pas capables de satisfaire à la justice divine pour un seul péché mortel. Bien plus, dit saint Thomas, la sagesse même de Dieu, tout infinie qu'elle est, ne saurait inventer une peine proportionnée à la grandeur du péché; et mille enfers, mille fois plus terribles que celui qui tourmente les damnés, ne seraient pas suffisants pour punir un seul péché mortel. La raison en est bien claire : c'est que toutes ces peines seraient limitées, sinon dans leur durée, au moins dans leur intensité, et qu'un péché mortel fait à Dieu une injure infinie.

IV. Qu'est-ce en effet que le péché mortel? C'est une offense faite par une misérable créature à la suprême, à l'infinie majesté du Créateur, un outrage fait à l'honneur de Dieu. Le péché, selon saint Augustin, est un acte de la volonté par lequel elle se détache de Dieu, pour s'attacher à la créature. Cette définition renferme les deux raisons par lesquelles je vous prouve l'extrême malice du péché : *Adversio voluntatis à bono incommutabile, et indebita conversio ad creaturam* (Enchir., c. 74). Pécher n'est autre chose que se révolter audacieusement contre Dieu, lui préférer indignement la créature, mettre dans la

créature sa fin dernière. L'homme, en commettant le péché, se révolte donc contre son Dieu, il s'oppose à sa divine volonté. Il porte le mépris jusqu'à dire à Dieu ce que disaient de leur roi ces sujets dont parle saint Luc (19. 14) : Nous ne voulons pas qu'il règne sur nous : *Nolumus hunc regnare super nos.* Nous ne le voulons plus pour notre souverain, nous n'avons que faire de ses lois ; nous voulons vivre selon nos caprices, selon notre bon plaisir. Dieu voudrait mon amour, dit le pécheur : je ne veux pas le lui donner, je veux le donner à la créature. Il voudrait que j'eusse un grand respect pour son saint nom : je veux l'avilir et le blasphémer. Il veut que je sanctifie les jours consacrés à son culte, à son honneur : je veux les profaner en travaillant, en faisant des marchés ; je veux employer ces jours à me divertir, à jouer, à m'énivrer. Dieu voudrait que je fusse charitable envers mon prochain, toujours en paix avec mes frères : et moi, je veux me venger, je veux être insensible aux misères d'autrui ; en un mot, je ne veux ni de Dieu, ni de sa loi : *Nolumus.* Voilà ce que c'est que le péché. C'est une rébellion ouverte et manifeste de la volonté de l'homme contre la sainte volonté de Dieu ; c'est une opposition, une résistance obstinée à la sainteté de ses préceptes, à la justice de ses commandements.

V. Mais comment l'homme pourrait-il trouver des expressions pour rendre exactement la grandeur de l'injure, de l'outrage que le pécheur fait à Dieu par son péché, quand Dieu lui-même, selon la remarque d'un pieux auteur (*Christ. Inst., part.* 2, *t. I.*), ne sait employer d'autres termes, sinon que le pécheur le méprise, le vilipende ? Dans Ezéchiel (5. 6), il ne dit pas que le pécheur a transgressé ses commandements, il dit qu'il les a méprisés : *Contempsit judicia mea.* Dans l'Ecclésiastique (49. 9), il ne dit pas : Les pécheurs ont perdu la crainte de Dieu ; mais : Ils ont méprisé la crainte de Dieu : *Contempserunt timorem Dei.* Par la bouche du prophète Isaïe (1. 2), il ne dit pas que les pécheurs lui ont désobéi comme des enfants ingrats et indociles, il dit qu'ils l'ont méprisé : *Filios enutrivi et exaltavi, ipsi autem spreverunt me.* Dans les Proverbes (1. 25), il se plaint que les pécheurs ont méprisé ses conseils et même ses corrections : *Despexistis omne consilium meum, et increpationes meas neglexistis.* Saint Paul se sert des mêmes expressions, et dit que le pécheur méprise les richesses de la bonté et de la miséricorde infinie de Dieu : *Divitias bonitatis ejus contemnis* (Rom. 2. 4) ; qui foule aux pieds le Fils de Dieu, et profane son sang précieux : *Qui Filium Dei*

conculcaverit et sanguinem testamenti pollutum duxerit (Heb. 10. 29). Or quel outrage plus sensible peut-on faire à la majesté de Dieu, que de le mépriser? Oui, ô pécheur, ajoute l'Apôtre (*Rom.* 2), en transgressant la loi de Dieu, tu déshonores Dieu lui-même, qui a fait cette loi : *Per prævaricationem legis Deum inhonoras.* Oh ! combien est donc grande la malice du péché ! combien est profond l'aveuglement de celui qui le commet avec tant de facilité !

VI. Pour mieux connaître encore la grandeur de cette injure, il faudrait pouvoir comprendre l'infinie bonté, l'infinie majesté de ce Dieu que l'on méprise. Ce Dieu si grand, devant lequel les Esprits bienheureux se couvrent la face par respect, devant lequel tremblent toutes les puissances du ciel ; ce Dieu si bon, si aimable, pour lequel les Séraphins brûlent sans cesse du feu de la charité la plus ardente, auquel des millions de millions d'Esprits célestes offrent sans interruption les transports de leur amour ; ce Dieu tout-puissant, qui, d'une seule parole, a donné l'être à tout ce qui existe au ciel et sur la terre ; ce Dieu dont le soleil, la lune, les étoiles, les saisons, les éléments et toutes les créatures suivent si ponctuellement les lois depuis tant de siècles ; c'est ce Dieu, si grand, si bon, si aimable et si puissant que le pécheur offense, qu'il outrage et méprise.

VII. Et qui est-ce qui outrage ainsi un Dieu si grand et si puissant ? C'est une misérable créature, qui ne vit qu'aux dépens de son Créateur, et qui, sans son aide, ne peut respirer. C'est un homme qui a reçu de son Dieu l'être et la conservation, qui a été comblé de ses bienfaits et de ses faveurs ; c'est un esclave qui a été racheté au prix de la vie de son Rédempteur, au prix de son sang qu'il a répandu jusqu'à la dernière goutte. C'est cette misérable créature, à chaque instant sous la dépendance de son Créateur, qui ose se révolter ainsi contre lui : cet homme comblé de tant de bienfaits va jusqu'à mépriser son aimable Bienfaiteur ; cet esclave infortuné, racheté à un si grand prix de la servitude du démon, ne craint pas de fouler à ses pieds son divin Rédempteur !

VIII. Est-ce là toute la malice du péché ? non. Il y a une autre circonstance qui le rend encore plus horrible : c'est que le pécheur offense Dieu en sa présence et sous ses yeux. Ce pécheur sait ou doit savoir qu'il ne peut pas commettre le péché dans un lieu si retiré et si secret, où l'œil de Dieu ne le découvre. Mais le soleil est descendu sous l'horizon ; je suis environné de ténèbres, au milieu de la nuit la plus obscure : qui

peut me voir ? *Quis me videt?* (Eccl. 23.25). C'était le langage de cet impie dont parle l'Esprit-Saint dans l'Ecclésiastique. Soyez environnés de ténèbres et de murs les plus épais, l'œil de Dieu vous voit, ajoute le Saint-Esprit : *Omnia videt oculus illius.* Les yeux de Dieu pénètrent votre âme, ils observent toutes les démarches de l'homme, ils découvrent ce qu'il y a de plus caché dans les abîmes du cœur humain : *Oculi Domini multò plus lucidiores sunt super solem ; circumspicientes omnes vias hominum, et profundum abyssi, et hominum corda intuentes in absconditas partes* (v. 28). Or, qui peut concevoir la grièveté de cette injure que le pécheur fait à Dieu? Il est assuré que Dieu le voit, et il veut l'outrager sous ses yeux. Quel affront pour un époux dont l'épouse lui manquerait non-seulement en secret, mais encore en sa présence! L'âme chrétienne, en s'abandonnant au péché, fait à son Dieu une injure mille fois plus grande. Dans son baptême, et plus tard dans le tribunal de la réconciliation, elle a promis et juré à son divin Epoux une inviolable fidélité, un amour éternel; et, sous les yeux mêmes de cet Epoux céleste, elle manque à ses promesses et à ses engagements solennels!

IX. Saint Cyrille de Jérusalem, parlant de la fausse religion de certains peuples qui avaient abandonné le vrai Dieu, dit que les uns avaient choisi le soleil, et d'autres la lune, pour être les objets de leurs adorations ; et voici, ajoute le Saint, pour quelle raison ils rendaient un culte à ces dieux : le soleil descendra sous l'horizon, disaient les premiers, et alors notre Dieu ne pouvant plus nous apercevoir, il nous sera libre de satisfaire impunément toutes nos passions : notre déesse se cachera, disaient les autres; pendant le jour elle ne sera pas à même de nous observer, et nous pourrons facilement prendre nos plaisirs : *Cùm aberraverint quidam ab uno Deo, et alii quidem solem ponebant, ut, occidente sole, noctis tempore sine Deo essent : alii verò lunam, ut in die Deum non haberent* (Cath. 4). Peut-on voir une malice plus profonde? se créer un Dieu aux regards duquel on pourra se soustraire, afin de se livrer sans crainte à toutes sortes de crimes ! Cette malice néanmoins n'est pas comparable à celle d'un chrétien pécheur. Ces païens aveuglés croyaient offenser leurs dieux en péchant, et cependant ils voulaient pécher ; mais au moins le respect qu'ils portaient à ces fausses divinités leur faisait attendre, pour se satisfaire, le temps où ils pensaient n'en être pas aperçus. Le chrétien qui pèche n'a point la même attention ni le même respect pour le vrai Dieu : il sait qu'en péchant il l'offense et

le déshonore, et cependant il veut pécher en sa présence et même sous ses yeux, sachant par la foi qu'il n'y a aucun moment où il puisse échapper aux regards de son Dieu.

X. Mais pour quel motif le pécheur outrage-t-il ainsi son Dieu? c'est pour se porter vers un bien créé, vers une misérable créature, puisque, selon saint Augustin, le péché ne consiste pas seulement dans l'éloignement de Dieu, mais encore dans l'attachement à la créature : seconde raison qui nous montre l'extrême malice du péché, puisque le pécheur, en s'attachant à la créature, la préfère à Dieu même. Si c'est faire à Dieu l'injure la plus grande que de le mépriser en lui-même, que sera-ce si l'on vient à comparer la créature à Dieu, et à la lui préférer? C'est néanmoins ce que fait le pécheur. Il préfère la créature au Créateur; il met Dieu sous les pieds de la créature. Nous savons tous que Dieu seul est ou doit être notre fin dernière, le vrai centre où notre âme peut trouver son repos, l'objet véritable de notre éternelle félicité; les créatures sont seulement des moyens qui doivent nous servir à parvenir à cette fin. Mais que fait l'homme en commettant le péché? il détruit ce bel ordre, et met sa fin dernière dans les créatures : est-il possible de concevoir un abîme plus profond de malice? est-il possible de porter plus loin le mépris de Dieu?

XI. O cieux, s'écrie Dieu lui-même par la bouche du prophète Jérémie (2. 12), et vous, habitants des cieux, soyez dans la désolation et l'étonnement : *Obstupescite, cœli, super hoc; et portæ ejus, desolamini vehementer*. Mais pourquoi, Seigneur, employez-vous une expression si étrange, jusqu'à inviter au deuil et à la tristesse les cieux que vous avez créés si beaux et si brillants? Ah! c'est que mon peuple a fait deux grands maux : il m'a abandonné, moi qui suis la source d'eau vive, et il s'est creusé des citernes fangeuses, des citernes qui ne peuvent contenir l'eau : *Duo mala fecit populus meus : me dereliquerunt fontem aquæ vivæ, et foderunt sibi cisternas dissipatas, quæ continere non valent aquas*. Dieu s'appelle une source d'eau vive, parce qu'en lui seul se trouve la plénitude de tous les biens, et que lui seul peut satisfaire tous les désirs de notre cœur. Et comme une source d'eau vive fournit abondamment les moyens d'étancher la soif de tous ceux qui viennent y puiser, ainsi Dieu voudrait répandre sur tous les hommes l'abondance de ses eaux divines, c'est-à-dire de ses grâces, comme il nous le fait entendre par ces paroles : Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi pour se désaltérer : *Si quis sitit, veniat ad me et bibat* (Joan. 7. 37). Vous tous qui avez soif, venez boire

les eaux que je vous présente: *Omnes sitientes, venite ad aquas* (Is. 55. 1).

XII. Mais il n'en est pas ainsi des créatures figurées par les citernes. Comme les citernes n'ont que les eaux qu'elles reçoivent du ciel, de même les créatures n'ont que les biens et les perfections qu'elles ont reçus de Dieu ; et il n'y a que celui qui en sait faire un saint usage, à qui elles puissent être un moyen pour connaître et pour aimer Dieu. Mais celui qui cherche en elles son bonheur, qui en fait l'objet principal de ses affections, n'y trouvera aucun bien qui soit capable de remplir et de satisfaire son cœur. Dieu n'a-t-il donc pas raison d'inviter les cieux et tous les habitants de ce bienheureux séjour à se couvrir de deuil et à se désoler, en voyant l'aveuglement des hommes qui abandonnent leur Créateur pour s'attacher aux créatures ? Et cependant on ne peut nier que lorsque le chrétien se rend coupable d'un péché mortel , non-seulement il s'éloigne de Dieu, vraie source de tous les biens , mais qu'il se porte encore vers les misérables créatures , qu'il cherche en elles son plaisir et sa félicité, et qu'il les préfère à Dieu même en plaçant en elles sa fin dernière.

XIII. Qui pourrait exprimer toute l'étendue et l'énormité de cette injure ? Non-seulement comparer la créature qui n'est rien à Dieu qui est tout, mais encore la préférer même à Dieu! Aussi Dieu s'en plaint-il hautement par la bouche du prophète Isaïe (40. 25) : *Cui assimilastis me, et adæquastis, dicit Sanctus?* N'est-ce pas là, en effet, vouloir précipiter Dieu de son trône , pour y mettre la créature ? pour y mettre ce vice, cette passion que l'on veut satisfaire; pour se faire de ce vice, de cette passion, de cette misérable créature, une idole infame, une espèce de divinité ? Oui , dit saint Jérôme , autant de vices, autant de passions dont vous vous rendez esclaves, autant de fausses divinités vous élevez dans votre cœur , pour les adorer , au mépris de votre Dieu. Pour le plus léger motif , vous laissez-vous aller à l'impatience, à l'indignation , à des transports de colère ? c'est la colère qui est votre Dieu : *Ira tibi deus est.* Votre cœur est-il sans cesse dévoré par des sentiments de jalousie contre votre prochain ? c'est l'envie qui est votre Dieu : *Invidia deus est.* N'avez-vous d'autres désirs que celui d'amasser des richesses , d'accroître vos possessions ? l'argent, les biens de la terre , voilà votre Dieu. Vous fatiguez-vous à la poursuite des faux plaisirs, des vais honneurs du monde ? ces plaisirs et ces honneurs sont vos divinités. Mettez-vous tout votre bonheur à satisfaire votre sensualité dans le boire et dans le

manger? la gourmandise, l'ivrognerie sont l'objet de votre culte : *Quorum Deus venter est* (Phil. 3. 19). Le pécheur fait sa divinité de l'objet qu'il désire, qu'il honore, qu'il estime plus que Dieu, et qu'il aime et recherche comme sa fin dernière : *Unusquisque quod cupit et veneratur, hoc illi deus est.* (D. Hier., vel alius auctor, sup. psal. 80).

XIV. Vous avez peine à croire ce que je viens de vous dire; vous en êtes, pour ainsi dire, scandalisés : mais écoutez, et vous serez convaincus de la vérité de ce que j'avance. Lorsque vous commettez le péché, vous placez Dieu vis-à-vis de cette passion que vous voulez satisfaire, de ce vain plaisir que vous voulez vous procurer, de cet argent, de cet honneur, de cette personne qui est l'objet de votre passion et de vos affections, et vous prononcez hardiment que cet honneur, ce plaisir, cet argent, cette personne valent plus que Dieu. Vous vous faites donc une divinité de ces objets, puisque vous les préférez à Dieu, que vous les estimez et que vous les aimez plus que Dieu. Mais, en agissant de la sorte, vous transgressez la loi de Dieu, vous outragez Dieu de la manière la plus sensible. Que m'importe que je transgresse la loi de Dieu, que j'offense Dieu, pourvu que je me procure ce plaisir et que je contente mes passions? Mais vous perdez votre âme. Que m'importe encore de perdre mon âme? Mais il n'y aura plus pour vous de paradis; il vous faudra brûler éternellement dans l'enfer. Je renonce au paradis, je consens à brûler éternellement dans l'enfer, pourvu que je puisse me satisfaire dans ce monde. — Voilà le langage du pécheur, et voilà ce que c'est que le péché. Cherchez-vous à le comprendre, ô vous qui buvez l'iniquité comme l'eau?

XV. Ces expressions font trembler les âmes justes; et si chacun voulait méditer cette effrayante vérité et en faire le sujet ordinaire de ses réflexions, il n'est personne qui ne préférât mourir mille fois plutôt que de commettre un péché mortel. Voilà néanmoins la conduite du pécheur. En se rendant coupable du péché mortel, il se fait un dieu nouveau contre la défense expresse de Dieu même : *Non erit in te deus recens* (Psal. 80. 10). Il précipite le vrai Dieu du trône de son cœur, et il substitue à sa place une idole infâme, comme sont les créatures dont nous avons parlé. Il préfère ces créatures à Dieu, il met en elles sa fin dernière; et, pour elles, il n'hésite pas de sacrifier la grâce et l'amitié de son Dieu, de perdre son âme, de renoncer au ciel et de choisir un enfer éternel. O péché mortel, combien ta malice exécrable est peu connue des hommes!

XVI. Concluons avec saint Augustin que le péché est le mal véritable, le mal unique, un mal infini, puisque celui qui le commet se révolte contre son Dieu, en refusant d'obéir à sa loi, en le chassant du trône de son cœur, pour mettre à sa place les plus infâmes idoles, de viles créatures qu'il préfère à son Dieu et dans lesquelles il met sa fin dernière; n'hésitant pas, pour l'amour de ces créatures, de perdre la grâce, de perdre son âme, de renoncer au paradis, de mériter un enfer éternel, d'outrager un Dieu éternel, tout-puissant, infiniment grand, infiniment bon, infiniment aimable, un Dieu seul digne de tout honneur et de toute gloire. Est-il possible de porter plus loin l'outrage et le mépris de Dieu? Si l'homme connaissait une seule des perfections de Dieu, comment pourrait-il vivre, après avoir commis un seul péché mortel? Si un rayon divin éclairait l'âme du pécheur, la vue seule d'un péché mortel serait capable de le faire mourir.

XVII. Ah! Seigneur, nous commençons à connaître combien le péché mortel est un grand mal. Tout autre mal serait supportable; mais le malheur de vous offenser est si terrible, que nous vous supplions de nous faire éprouver tous les maux du monde, et la mort même, plutôt que de nous laisser tomber désormais dans un seul péché mortel. Quant à ceux dont nous nous sommes rendus coupables, daignez nous les pardonner dans votre miséricorde infinie. Non, plus de péché, ô mon Dieu! puisqu'il nous éloignerait de vous, à qui nous voulons toujours être unis en cette vie, afin de mériter le bonheur de vous être unis durant l'éternité.

DEUXIÈME INSTRUCTION

SUR LE PÉCHÉ.

Le péché mortel tend à détruire Dieu, et renouvelle la mort de Jésus-Christ.

L'homme, en commettant le péché mortel, méprise la loi de Dieu, il méprise Dieu lui-même; il se préfère à Dieu, il lui préfère ses passions, il lui préfère la créature, et par conséquent il fait à Dieu l'injure la plus grave, l'outrage le plus sensible. C'est ce que nous avons considéré dans la première Instruction sur le péché mortel. Mais afin de mieux connaître la grièveté et l'extrême malice de ce péché, nous l'envisagerons aujourd'hui sous un autre point de vue, et nous verrons

qu'il tend à détruire Dieu lui-même, et qu'il renouvelle de la manière la plus barbare et la plus cruelle la passion et la mort de Jésus-Christ.

I. On ne peut entendre, sans être saisi d'horreur, les expressions dont se servent les saints Pères, lorsqu'ils parlent du péché mortel. Ils l'appellent un anti-Dieu, pour nous faire comprendre que le péché est directement et formellement opposé à Dieu. Ils le nomment un déicide, c'est-à-dire, cherchant à donner la mort à Dieu. Il est vrai que Dieu ne peut pas mourir; mais tel est le caractère du péché mortel, telle est sa perversité, que, s'il avait autant de pouvoir qu'il a de malice, il le ferait mourir. Si Dieu pouvait cesser d'exister, s'il pouvait être détruit, le péché mortel le détruirait, le ferait cesser d'exister. Dieu, dit l'Apôtre (*II. Tim.* 6. 16), habite une lumière inaccessible; il est assis sur un trône si élevé, que les coups de la malice humaine ne peuvent l'atteindre: néanmoins le péché mortel fait tous ses efforts pour le détrôner, et à ses perfections infinies il oppose une malice infinie.

II. C'est la doctrine de saint Thomas et de tous les saints Pères que, l'injure devenant plus grave à proportion de la dignité de celui qui la reçoit, il s'ensuit que le péché renferme une malice infinie, puisqu'il offense un Dieu dont la majesté est infinie: *Et ideò peccatum contra Deum commissum quamdam infinitatem habet ex infinitate divinæ Majestatis* (D. Th., 3. p., q. 2, art. 2. ad 2). Mais, direz-vous, il n'y a que Dieu qui soit infini; comment donc peut-il être vrai de dire que la malice du péché est infinie? Je réponds que si, par infini, on entend ce qui n'a point eu de commencement et qui n'aura point de fin, Dieu seul en ce sens est infini, parce que lui seul est éternel dans sa durée, immense par sa présence, tout-puissant dans ses œuvres, dans son être infini, sans commencement et sans fin. Mais, dit un orateur sacré (*Joly*, *t.* 2. *sur le p. m.*), si par infini l'on entend ce qui est sans mesure, comme fut la grâce accordée à Jésus-Christ dès le premier instant de sa conception; ou ce qui a rapport à un objet infini, comme serait la maternité de Marie, qui a pour terme le Verbe divin, et la gloire des Saints dans le ciel qui a pour objet un Dieu infini; je réponds que, dans ces deux sens, la malice du péché est infinie; premièrement, parce qu'elle est sans terme et sans mesure; et en second lieu, à raison de son rapport à Dieu, que le péché offense et déshonore plus que ne peuvent l'honorer par leurs louanges et leurs adorations toutes les âmes justes qui sont sur la terre, et tous les Anges et les

Saints qui sont dans le ciel. Enfin, pour en venir à notre but, le péché est infini, parce que si Dieu pouvait être détruit et anéanti, ce monstre infernal aurait déjà atteint son but.

III. Ce n'est donc pas assez pour le pécheur de se révolter ouvertement contre Dieu en refusant d'obéir à sa loi, de mettre dans son cœur, à la place de Dieu, les plus infâmes idoles, de préférer les plus viles créatures à son Créateur, de le mettre au-dessous d'elles et de les élever au-dessus de lui. Plût à Dieu, dit saint Bernard, que la volonté perverse du pécheur se contentât de cette rébellion et de cette indigne préférence! mais non, ce n'est pas là qu'elle veut s'arrêter.

IV. Elle va jusqu'à déchaîner sa fureur, jusqu'à exercer sa cruauté contre l'auteur même de sa vie, contre son Créateur, contre son Dieu. C'est là, continue saint Bernard, ce qui non-seulement me fait horreur, mais ce qui serait capable de me faire mourir : *Utinam vel his rebus contenta esset, ne in ipsum, horribile dictu! desæviret auctorem.* Les pécheurs se sont armés de leur épée contre Dieu, pour lui donner la mort et le détruire, s'ils étaient assez puissants : *Gladium evaginaverunt peccatores* (Ps. 36. 14). Mais le Seigneur est un Dieu terrible, il est appelé dans la sainte Ecriture le Dieu fort, le Tout-Puissant, et le pécheur n'est qu'un néant devant lui. N'importe : c'est contre ce Dieu terrible, fort et tout-puissant que ce pécheur, que ce néant s'arme et se fortifie : *Contra Omnipotentem roboratus est* (Job. 15. 25). Le péché, dit saint Jean Chrysostôme, est un néant rebelle armé contre Dieu : *Nihil rebelle, et in Deum armatum.* Celui qui commet le péché s'arme donc contre Dieu pour le faire mourir. Cela n'est pas possible, direz-vous. N'importe : le pécheur le veut, il fait tout ce qui est en son pouvoir pour détruire Dieu lui-même.

V. Ceci ne vous paraît pas vraisemblable; mais réfléchissez. Lorsque ce pécheur jure, lorsqu'il déshonore et qu'il vilipende, comme un démon, le saint et redoutable nom de Dieu; lorsqu'il profane les jours consacrés au service du Seigneur; lorsqu'il ravit le bien d'autrui, ou qu'il le retient injustement; lorsqu'il s'énivre ou qu'il cherche à satisfaire ses autres passions: en un mot, lorsqu'il transgresse ouvertement la loi de son Dieu, il doit nécessairement vouloir de ces deux choses l'une : ou le châtiment dû à son péché, qui est la damnation éternelle, ou l'exemption de ce châtiment et l'impunité de son crime. Qu'il puisse vouloir sa damnation, le châtiment de son péché, c'est ce qu'on ne peut soutenir, parce qu'alors il voudrait son mal, et un mal éternel : or l'homme ne peut vouloir que son bien,

ou ce qui a l'apparence du bien. Que désire donc ce pécheur en commettant son crime? Il désire l'impunité de son péché, il voudrait qu'il n'y eût aucune loi qui défendît cette action, il voudrait qu'il n'y eût aucun châtiment pour le punir. C'est ce dont il se flatte, c'est ce qu'il espère, c'est ce qu'il désire; c'est ce que cherchent à se persuader un grand nombre de pécheurs; et les plus impies ne travaillent pas seulement à se le persuader à eux-mêmes, ils vont encore prêchant à ceux qui veulent les entendre, que les actions les plus infâmes ne sont pas des péchés, qu'elles ne sont des crimes que dans la bouche des prédicateurs importuns qui ne veulent que troubler la paix et le repos des hommes.

VI. Si donc le pécheur ne veut pas le châtiment, mais l'impunité de son crime, que s'ensuit-il? Il s'ensuit qu'il voudrait priver Dieu de ses infinies perfections, et par conséquent il voudrait le détruire et l'anéantir. Car, ou il désire que Dieu ne le voie pas, qu'il ne connaisse pas son péché, ou que, s'il le voit et le connaît, il n'ait pas la volonté de le punir; ou enfin, que s'il en a la volonté, il n'en ait pas le pouvoir. Si le pécheur désire que Dieu ne le voie pas lorsqu'il commet le péché, qu'il ne lui soit pas présent, il voudrait priver Dieu de son immensité et de sa science infinie. S'il désire que Dieu n'ait pas la volonté de punir son péché, qu'il y soit indifférent, il voudrait enlever à Dieu sa sainteté et sa justice. Si enfin il désire que Dieu n'ait pas le pouvoir de le punir, il voudrait lui ôter sa toute-puissance et son autorité suprême. Quelle malice exécrable! s'écrie saint Bernard (*serm. de Resurr.*), quelle prétention sacrilége! *Crudelis planè et omnium execranda malitia, quæ Dei potentiam, sapientiam et justitiam perire desiderat.* Que si le pécheur désire dépouiller Dieu de sa science, de sa sainteté, de sa justice, de sa toute-puissance, ou de quelque autre perfection, il veut, autant qu'il est en lui, la destruction de Dieu même. Dieu est cet être infini qui renferme nécessairement en lui-même toutes les perfections: s'il lui manquait une seule de ces perfections, il ne serait plus Dieu. Le pécheur qui voudrait le dépouiller de ces adorables perfections, voudrait donc par-là même le détruire et l'anéantir, s'il en avait la puissance comme il en a la volonté. Conséquence horrible, et que nous n'oserions tirer, si ce n'était là la doctrine de saint Jean Chrysostôme: *Verè omnis homo malus, quantùm ad voluntatem suam, et mittit manum in Deum, et occidit eum.*

VII. Quelle malice que celle du péché mortel! quelle cruauté que celle du pécheur envers son Dieu! Il s'arme contre son

Dieu, pour lui enlever l'être et le détruire, s'il en était capable. Mais, dites-vous, quand nous transgressons la loi de Dieu et que nous commettons le péché, ce n'est pas là la fin que nous nous proposons, nous n'avons pas une volonté aussi perverse; nous voulons seulement prendre nos plaisirs et satisfaire nos passions. Qu'importe que vous ne vous proposiez pas de détruire Dieu d'une manière expresse et directe, si le péché renferme indirectement et implicitement en lui-même cette malice et cette cruauté, si le péché ne tend par sa nature qu'à détruire Dieu, s'il pouvait être anéanti? Car, si Dieu n'avait pas l'immortalité en partage, il cesserait d'exister chaque fois que l'homme commet un péché mortel. Ouvrez donc une bonne fois les yeux, et cherchez à comprendre l'extrême malice que renferme en lui-même le péché mortel. Ne vous laissez pas tromper par le démon, qui ne cherche qu'à vous aveugler. Réfléchissez sur cette terrible vérité, ô vous qui passez vos jours dans l'oubli de Dieu: *Intelligite hæc, qui obliviscimini Deum* (Psal. 49. 22). En commettant le péché, vous vous êtes efforcés de détruire Dieu lui-même. Gravez-la pour toujours dans votre esprit et dans votre cœur cette vérité, que le péché mortel tend à détruire Dieu, et qu'il l'aurait déjà détruit, si Dieu pouvait cesser d'exister.

VIII. Mais cette mort que les pécheurs n'ont pu faire subir à Dieu, tandis qu'il était incapable de mourir, ils l'ont fait souffrir à son divin Fils après son incarnation. A peine le Fils de Dieu fait homme est-il né, que déjà Hérode emploie tous les moyens que lui inspire sa cruelle politique pour le faire mourir. Jésus-Christ s'étant mis ensuite à promulguer sa doctrine évangélique dans les provinces de la Palestine, ici la multitude ingrate veut le précipiter du haut d'une montagne, là elle veut le lapider; plus tard, les Scribes et les Pharisiens cherchent à le jeter en prison; et enfin, s'étant saisis de sa personne adorable, ils le traînent devant leurs tribunaux, ils l'insultent par leurs blasphèmes, ils le déchirent à coups de fouet, ils lui percent la tête d'une couronne d'épines, et l'attachent ignominieusement à la croix. Le voilà sur la croix, votre Dieu; c'est sur cette croix que son âme sainte se sépare de son corps, après les tourments les plus affreux. Quelle cruauté que celle que les Juifs exercèrent contre lui! L'enchaîner, le flageller, le couronner d'épines, le traîner sur le Calvaire, et là, le crucifier à la vue d'un peuple innombrable! Combien parmi vous que la seule pensée, ou le récit de cette passion et de cette mort, attendrirait jusqu'aux larmes! combien qui, emportés par leur

zèle, se seraient jetés sur les bourreaux qui firent subir à notre divin Sauveur une mort si cruelle!

IX. Réservez vos larmes pour pleurer un crucifiement plus douloureux que celui que Jésus-Christ endura de la part des Juifs. Laissez vivre les Juifs, afin qu'ils soient une preuve toujours convaincante de la divinité de notre sainte Religion, et dirigez toute votre indignation contre un excès plus monstrueux, c'est-à-dire contre l'outrage que le péché fait à Jésus-Christ, et que vous lui avez fait vous-mêmes chaque fois que vous vous êtes rendus coupables d'un péché mortel. Lorsqu'un pécheur commet une faute grave, il enchaîne de nouveau cet adorable Sauveur, qui a été cruellement mis à mort pour les péchés du monde, il déchire son corps, il le couronne d'épines, il le traîne sur le Calvaire, il renouvelle toutes ses plaies, il le crucifie de nouveau en lui-même: *Rursùs crucifigentes sibimetipsis Filium Dei* (Heb. 6. 6).

X. Est-il bien possible, ô mon Dieu, que le péché vous ait fait mourir et vous fasse mourir encore chaque jour, vous qui nous avez donné la vie, et qui nous comblez de tant de grâces et de tant de bienfaits? Figurons-nous un fils dénaturé qui a poussé la barbarie jusqu'à plonger un poignard dans le sein de celui dont il tenait la vie, et qui, bien loin d'avoir jamais fait aucun mal à ce fils ingrat, n'avait cessé de lui donner des marques de sa tendresse et ne s'était occupé que du soin de lui laisser un brillant héritage. Ce fils, qui n'a pas encore perdu tout sentiment d'humanité, est saisi d'horreur à la vue de son crime; il cherche les lieux les plus retirés, pour se dérober à la vue des hommes; il se condamne à pleurer son forfait le reste de ses jours. Dieu, touché de son repentir et de ses larmes, lui rend miraculeusement son père; et ce tendre père, oubliant l'ingratitude et la perfidie de son fils, lui donne le baiser de paix et l'établit de nouveau son héritier. Que diriez-vous de ce fils si, après tant de bontés et tant de faveurs, il venait à plonger de nouveau le fer dans le sein de son père, et à le faire mourir une seconde fois? Vous ne trouveriez pas de termes pour rendre toute la barbarie de ce fils dénaturé.

XI. C'est là cependant la conduite que vous avez tenue envers Jésus-Christ, votre père céleste: vos péchés l'avaient déjà fait mourir par la main des Juifs; mais s'étant ressuscité par sa toute-puissance, il vous a donné le baiser de paix, il vous a réconciliés avec lui: et, après tant de marques de tendresse, vous lui donnez encore la mort, en retombant dans le péché mortel! Mille fois il vous a pardonné, et mille fois vous êtes

retombés : non contents de l'avoir couvert de plaies une première fois, vous renouvelez ces plaies chaque jour, par vos nouvelles rechutes dans le péché ; non contents de l'avoir crucifié une première fois, vous le crucifiez tous les jours dans votre cœur : car, chaque fois que le pécheur se rend coupable d'une faute mortelle, il crucifie en lui-même le Fils de Dieu. C'est la doctrine formelle de saint Paul : *Rursùm crucifigentes sibimetipsis Filium Dei.* Crucifiement qui serait bien plus douloureux à Jésus-Christ, s'il pouvait encore souffrir, que ne le fut celui qu'il subit de la main des bourreaux. Crucifiement plus injurieux à Jésus-Christ, que celui qu'il endura sur le Calvaire : car, si les Juifs le crucifièrent, ce ne fut qu'autant que Jésus-Christ l'avait bien voulu. Il s'est offert, dit le prophète Isaïe, parce qu'il l'a voulu : *Oblatus est, quia ipse voluit* (53. 7). Mais le pécheur qui le fait mourir en lui-même par le péché, agit contre la volonté expresse de Jésus-Christ. Et par combien de saintes inspirations ne cherche-t-il pas à détourner cet ingrat d'un si horrible attentat ! « Fais-moi cette grâce, ô mon fils, dit-il à chaque instant au cœur de cet endurci ; ne m'offense plus, ne me fais plus mourir. »

XII. Les Juifs ne le crucifièrent qu'une seule fois, et le pécheur le crucifie autant de fois qu'il commet des péchés mortels. Les Juifs le crucifièrent alors qu'il était sujet aux souffrances et à la mort, et tandis qu'il était dans la disposition de souffrir et de mourir pour nous ; et le pécheur fait tout ce qui est en lui pour le faire mourir tandis qu'il est assis glorieux et immortel à la droite de son Père. Les Juifs, en lui donnant la mort, ne furent que les exécuteurs de la sentence que Dieu le Père avait prononcée de toute éternité contre son divin Fils, comme nous l'apprend l'apôtre saint Pierre (*Act. Ap.* 1. 28), pour accomplir le grand ouvrage de la rédemption et du salut des hommes ; et le pécheur, en le crucifiant de nouveau dans son cœur par le péché, ne fait qu'exécuter les desseins de sa volonté perverse ; et bien loin que cette mort qu'il fait souffrir à Jésus-Christ soit pour lui un moyen de salut, comme celle que les Juifs lui firent subir sur le Calvaire, cette mort devient pour le pécheur le principe et la cause de sa condamnation. Les Juifs firent mourir ce Roi de gloire, sans le connaître ; puisque Jésus-Christ lui-même, pour obtenir de son Père le pardon de ses bourreaux, lui dit : « Mon Père, pardonnez-leur, parce qu'ils ne savent pas ce qu'ils font. » (*Luc.* 23. 34). S'ils l'eussent connu, dit saint Paul (*I. Cor.* 2. 4), ils ne l'auraient jamais crucifié : *Si cognovissent, nunquàm Dominum gloriæ crucifixis-*

sent. Mais le pécheur le fait mourir tout en le reconnaissant pour son Créateur, pour son Rédempteur et pour son Dieu ; en sachant que celui à qui il donne la mort par son péché est le même qui a donné sa vie et répandu tout son sang pour son salut et pour le salut du monde entier.

XIII. Mais ce qui nous fait mieux connaître encore l'horrible cruauté du pécheur, et ce qui met le comble à la malice du péché, c'est la manière dont il renouvelle la mort de Jésus-Christ et dont il le crucifie. Les Juifs, à la vérité, l'ont fait mourir d'une manière bien cruelle et barbare en l'attachant à une croix : mais le pécheur porte l'atrocité plus loin ; il fait de lui-même et de son propre corps une croix à laquelle il attache de nouveau le Fils de Dieu: *Crucifigentes sibimetipsis Filium Dei.* Remarquez cette expression terrible de saint Paul, dont vous n'avez peut-être jamais reconnu toute la force: *sibimetipsis*: le pécheur crucifie le Fils de Dieu non plus sur le bois, comme le firent les Juifs, mais sur lui-même; il est à la fois et la croix et le bourreau de Jésus-Christ. Avez-vous jamais entendu dire qu'un ennemi soit parvenu à ce point de cruauté, que de vouloir servir lui-même de gibet pour faire mourir son ennemi?

XIV. Oh ! combien de fois n'avez-vous pas fait de votre âme et de votre corps un gibet, une croix sur laquelle vous avez attaché Jésus-Christ: *Rursùm crucifigentes vobismetipsis Filium Dei*? Combien de fois ne l'avez-vous pas crucifié dans votre esprit, par vos mauvaises pensées; dans votre cœur, par vos mauvais désirs? Cœurs plus durs que le marbre, c'est ainsi que vous traitez votre Dieu! Combien de fois ne l'avez-vous pas crucifié dans vos yeux, par vos mauvais regards; sur votre langue, par vos mauvais discours, par vos médisances, par vos jurements et par vos blasphèmes ? Combien de fois vos mains n'ont-elles pas servi de croix à Jésus-Christ, par les vols, les injustices, et tant d'autres actions criminelles dont vous vous êtes rendus coupables? Depuis quel nombre d'années ne faites-vous pas de votre âme et de toutes ses puissances, de votre corps et de tous ses membres, autant de gibets auxquels vous attachez le Fils de Dieu ? Chaque fois que vous avez commis un péché mortel, vous avez fait souffrir à Jésus-Christ une mort plus cruelle que celle qu'il endura sur le Calvaire ; vous avez percé ses pieds et ses mains; en un mot, vous avez fait de vous-mêmes un gibet sur lequel vous avez crucifié de nouveau le Fils de Dieu: *Rursùm crucifigentes vobismetipsis Filium Dei.*

XV. Ne sentez-vous pas se réveiller dans votre cœur des sentiments d'indignation contre vous-mêmes, à la vue de cette conduite que vous avez tenue envers votre Dieu? ne vous sentez-vous point attendris, point changés, point convertis? Ces réflexions, qui ont converti les pécheurs les plus obstinés, brisé les cœurs les plus durs, ne feraient-elles sur vous aucune impression? En voyant l'état déplorable où vos péchés ont réduit Jésus-Christ sur la croix, au lieu d'être remplis pour lui des sentiments de la plus tendre compassion, de la plus vive reconnaissance, aurez-vous encore la force et le courage de le faire souffrir, de le faire mourir de nouveau par vos péchés? Quel mal vous a donc fait cet aimable Sauveur? que pouvait-il faire de plus pour vous? Qu'ai-je dû faire à ma vigne, que je n'aie pas fait? vous dit-il lui-même: *Quid est quod ultrà debui facere vineæ meæ, et non feci?* (Is. 5. 4).

XVI. Il vous a donné l'existence, il vous l'a conservée, il vous a rendu la santé, il vous a préservés de mille accidents; il est descendu sur la terre, il s'est fait homme, il a donné sa vie et répandu son sang pour vous préserver de la damnation éternelle. Mille fois il vous a pardonné vos péchés, il s'est donné à vous dans la sainte communion; il n'a cessé de vous combler de ses bienfaits: est-ce là ce qui vous porte à le mépriser, à transgresser sa loi, à faire tout ce qui est en vous pour le faire mourir de nouveau par vos péchés; à faire de votre âme, de votre corps, de tout vous-mêmes un gibet pour le crucifier? Ah! que cette pensée, que vos péchés donnent la mort à Jésus-Christ, vous rende inconsolables pour tous ceux que vous avez eu le malheur de commettre. Que votre douleur et votre repentir d'avoir si souvent et si grièvement offensé celui qui n'a cessé et qui ne cesse de vous faire du bien, durent autant que votre vie.

XVII. A la vue de cette croix où nos péchés ont attaché Jésus-Christ, écrions-nous avec sainte Catherine de Gênes: « O Jésus crucifié, ô amour! plus de péché, non, jamais plus de péché, puisqu'il tend à vous donner la mort. Comment se peut-il faire que nous ayons été assez ingrats pour vous offenser? pourquoi ne sommes-nous pas morts, plutôt que de commettre ce péché? Nous méritons des châtiments éternels; mais souvenez-vous, Seigneur, que vous nous avez mérité notre pardon au prix de votre sang et de votre vie. Lavez donc toutes nos fautes dans ce sang précieux, afin que nous puissions être admis dans cet heureux séjour que vous réservez à ceux qui ont le cœur pur. Ainsi soit-il. »

TROISIÈME INSTRUCTION

SUR LE PÉCHÉ.

Haine que Dieu porte au péché.

Je ne puis trouver des expressions capables de rendre exactement et de bien faire comprendre toute l'ingratitude de ces chrétiens qui, après avoir eu l'audace d'outrager Dieu par le péché mortel, sont encore assez téméraires pour oser dire : Qu'est-ce, après tout, que ce péché? quel mal ai-je fait en le commettant? O aveuglement profond! Ce que c'est qu'un péché? Vous regardez donc comme une chose indifférente de vous révolter contre le Maître souverain de l'univers, de secouer le joug de sa loi sainte pour vivre selon vos caprices, d'abandonner Dieu pour vous attacher à une vile créature, pour goûter un faux plaisir d'un instant? Les réflexions faites précédemment ne suffisent donc point encore pour vous faire concevoir toute l'énormité et la malice du péché mortel? Or, si ce que le pécheur fait contre Dieu n'est pas capable de vous donner une juste idée de ce que le péché est en lui-même, avançons, et disons quelque chose de la conduite de Dieu envers lui. Nous verrons aujourd'hui qu'il faut que la malice du péché mortel soit extrême, puisque Dieu ne peut nullement le souffrir, qu'il lui est essentiellement opposé, qu'il le hait, qu'il le déteste et le châtie partout où il le trouve.

I. La haine que Dieu porte au péché est si grande, qu'il n'y a pas de langue capable de l'exprimer, ni d'esprit créé qui puisse la concevoir. Néanmoins, pour vous montrer combien nous devons le détester à l'exemple de Dieu même, consultons les saintes Ecritures et les saints Pères. Le Roi-Prophète nous dit que tous les matins il s'occupait à considérer l'opposition infinie qui existe entre Dieu et le péché, et il concluait par ces paroles : Non, ô mon Dieu! vous ne pouvez aucunement vouloir, ni souffrir le péché : *Quoniam non Deus volens iniquitatem tu es* (Ps. 5. v. 5). Jamais le pécheur, tant qu'il sera souillé de crimes, ne pourra s'approcher de vous, jamais vous ne pourrez le souffrir en votre présence : *Neque habitabit juxta te malignus, neque permanebunt injusti ante oculos tuos.* Vous détestez tous ceux qui commettent l'iniquité : *Odisti omnes qui operantur iniquitatem.*

II. Ce qui est le plus propre à nous faire concevoir l'aver-

sion de Dieu contre le péché, c'est qu'il est l'unique objet de sa haine,et nous pouvons dire qu'il ne déteste dans le pécheur que le péché même. L'enfer, tout affreux qu'il est, n'est pas pour Dieu un objet d'horreur, puisque c'est lui qui l'a créé pour être le lieu de ses vengeances, pour y châtier les anges rebelles et tous ceux qui meurent dans l'état du péché mortel. Non, Dieu ne déteste dans l'enfer que ce qu'il a détesté dans le ciel, lorsque les mauvais anges l'y ont introduit ; que ce qu'il déteste sur la terre, quand les hommes le commettent, c'est-à-dire le péché et le péché seul. C'est la raison pour laquelle Dieu ne cessera jamais, pendant l'éternité, de détester les démons ainsi que tous les réprouvés, et qu'il ne fera jamais de paix avec eux, parce qu'ils seront toujours dans l'état du péché. Et au contraire, à peine l'homme a-t-il chassé ce monstre de son cœur en cette vie, que Dieu cesse de le haïr et qu'il fait la paix avec lui. « Je vois, dit sainte Catherine de Gé-
» nes (*C.* 11), que Dieu a tant de conformité avec la créature
» raisonnable, que si le démon pouvait se dépouiller du vête-
» ment du péché dont il est couvert, à cet instant même Dieu
» s'unirait à lui par un véritable amour. J'en dis autant de
» l'homme: purifiez-le du péché, et laissez agir notre Dieu, la
» douceur même, qui n'a d'autre désir que de s'unir à notre
» âme. Ce qui nous montre qu'il est le seul mur de division en-
» tre Dieu et l'homme, et par conséquent le seul objet de sa
» haine : *Iniquitates vestræ diviserunt inter vos et Deum ves-*
» *trum*. (Isa. 59. 2). »

III. Un Dieu infiniment sage,infiniment juste,tout-puissant,n'a donc dans tout l'univers d'autre ennemi, ni d'autre objet de sa haine que le péché.Oui,c'est toi seul, monstre infernal,que Dieu ne peut pas supporter,que Dieu ne peut pas aimer,parce qu'il a tout fait ; toi seul, tu n'es pas son ouvrage : c'est toi seul qu'il abhorre, qu'il déteste. Oh ! si les chrétiens méditaient bien cette vérité qui est si manifeste, comment pourraient-ils commettre un seul péché ? le commettraient-ils avec tant de facilité ? y vivraient-ils paisiblement, comme ils y vivent ? Ah ! que les Saints éclairés des lumières célestes connaissaient bien mieux l'énormité du péché ! aussi en fuyaient-ils jusqu'à l'apparence. On en a vu qui sont tombés morts en méditant sur la malice du péché mortel, ou seulement en entendant des discours criminels. Quel est donc l'aveuglement des hommes qui aiment le péché, seul objet de la haine infinie de Dieu !

IV. Mais d'où vient, direz-vous, qu'un Dieu tout amour nourrit en lui-même une aussi grande horreur du péché ? Tous

les théologiens répondent avec saint Thomas, que cette haine de Dieu pour lui naît de l'amour qu'il se porte à lui-même. Comme le bien est l'objet de l'amour, le mal est l'objet de la haine (*P.* 2, *quest.* 29, *art.* 1). Or, dit-il ailleurs, le péché, qui est l'unique mal véritable, est diamétralement opposé au bien incréé qui est Dieu, parce qu'il est contraire à l'accomplissement de sa volonté et à son amour (*P.* 1, *q.* 48, *art.* 6, 2.*rat.*). La mesure de l'amour que Dieu se porte à lui-même est donc la mesure de la haine qu'il a contre le péché. Dieu est le souverain bien. et le seul bien véritable ; le péché est le souverain mal, et le seul mal véritable. Dieu est une beauté souveraine et infinie, le péché est une difformité souveraine et infinie. Dieu est la source de toute sainteté, de toute vertu, de toute perfection ; le péché est la source de toute malice, de tout défaut, de toute imperfection. Le péché est donc essentiellement opposé à Dieu. Autant Dieu a d'amour pour lui-même, autant il doit donc avoir d'aversion pour le péché. D'où il suit que Dieu s'aimant d'un amour nécessaire, infini, éternel et efficace, il le hait d'une haine nécessaire, infinie, éternelle et efficace.

V. Premièrement, l'amour que Dieu se porte à lui-même est un amour nécessaire. Si le bien, comme nous l'avons dit, est l'objet de l'amour, Dieu étant le souverain bien, est par-là même souverainement aimable. Or, ce bien souverainement aimable existe nécessairement, et l'amour que Dieu se porte à lui-même étant inséparable de son existence, il s'ensuit que Dieu s'aime nécessairement, et par conséquent la haine qu'il porte au péché qui lui est essentiellement opposé devient en lui une haine nécessaire. La haine dans l'homme est un acte de sa volonté libre qui peut le produire, le suspendre, ou faire un acte contraire; mais en Dieu la haine du péché appartient à sa substance même, et par-là cette haine lui est essentielle comme ses autres perfections divines. D'où nous devons conclure que la toute-puissance, la sagesse, la sainteté, la miséricorde étant des attributs essentiels de la Divinité, aussi bien que sa haine pour le péché, Dieu le déteste de toute l'étendue de sa puissance, de toute l'étendue de sa sagesse, de toute l'étendue de sa sainteté, de toute l étendue de sa miséricorde.

VI. Mais on ne peut pas concevoir comment Dieu déteste le péché de toute sa miséricorde ? La miséricorde de Dieu n'est-elle pas cet attribut qui porte son cœur plein d'amour à répandre ses grâces sur les hommes, à leur communiquer ses dons, à faire du bien à tous ? Oui, mes Frères, c'est là le doux

caractère de la miséricorde divine; mais le péché s'oppose à ses desseins : elle ne voudrait que nous faire part de ses bienfaits, mais le péché en arrête le cours ; elle voudrait pardonner aux pécheurs, mais le péché la force à les châtier. Ah ! malheureux pécheurs ! Dieu, dans sa miséricorde, voudrait vous combler de ses faveurs en cette vie, et vous rendre participants dans l'autre d'une gloire éternelle ; et vous, par vos péchés, vous lui faites résistance : vous le forcez à s'éloigner de vous, à vous abandonner ici-bas à votre sens réprouvé, et à vous condamner après votre mort à des peines éternelles.

VII. Nous avons dit, en second lieu, que l'amour que Dieu se porte à lui-même est un amour éternel. Puisque Dieu s'aime nécessairement, il n'a jamais pu exister sans cet amour : or, puisqu'il existe de toute éternité, il s'aime de toute éternité, et la mesure de l'amour qu'il a pour lui étant la mesure de la haine qu'il a contre le péché, il faut dire que cette haine qu'il a conçue contre lui est éternelle, et que si, dans l'éternité de Dieu, l'on pouvait concevoir un premier moment de son existence, dès ce premier instant il aurait détesté le péché. Oh ! si l'homme voulait encore réfléchir sur cette vérité, que non-seulement Dieu voit et déteste présentement son péché, mais qu'il l'a vu et détesté de toute éternité, comment aurait-il le courage d'en commettre un seul ? ou, s'il avait eu le malheur de le commettre, comment pourrait-il vivre un seul instant dans cet état, sans se repentir et sans en purifier son âme? Il est vrai, néanmoins, que de toute éternité Dieu voyait et détestait ces usures, ces contrats illicites, ces injustices de toute espèce, ces vengeances, ces parures affectées et criminelles; et cependant ces injustices, ces vengeances, et tous ces crimes se commettent chaque jour ; et après que l'on s'en est rendu coupable, on vit tranquille, sans se mettre en peine de se corriger et de changer de vie !

VIII. Troisièmement, Dieu s'aime d'un amour infini. Puisque le bien est l'objet de l'amour, plus ce bien est grand, plus il est aimable : or, Dieu étant un bien infini et infiniment aimable, son amour pour lui-même est donc un amour infini ; et comme sa haine du péché est proportionnée à cet amour, cette haine est nécessairement infinie : il le déteste donc d'une haine infinie. Ah ! Chrétiens, lorsque, aveuglés par la passion, vous êtes sur le point de commettre un péché mortel, arrêtez-vous un instant, et dites-vous à vous-mêmes : Cette action que je vais faire est si abominable aux yeux de Dieu, qu'il la déteste d'une haine infinie, et je serais assez insensé pour m'en rendre coupable !

IX. Et, en effet, dites-moi quelle serait votre consternation, si vous appreniez dans ce moment qu'un grand, un puissant de la terre auquel il vous est impossible de résister, est devenu votre implacable ennemi ? Combien vous vous estimeriez malheureux si vous aviez pour ennemis votre prince, tous les princes de la terre, tous les hommes ensemble ! Oh ! Dieu, où pourriez-vous trouver un asile pour vous mettre à couvert des effets de cette haine ? Eh bien ! toute cette haine ne serait qu'un néant en comparaison de celle que Dieu vous porte à raison de votre péché. Je puis même ajouter que toute la haine des démons contre les hommes ne serait rien, comparée à celle de Dieu dont vous êtes devenus l'objet en consentant au péché. O vous, qui entendez ou qui lisez cette effrayante vérité, et qui, pour votre malheur, vous trouvez peut-être dans l'état du péché mortel, comment ne frissonnez-vous pas d'épouvante en pensant que vous êtes l'objet d'une haine nécessaire, éternelle et infinie d'un Dieu tout-puissant?

X. Enfin, l'amour de Dieu pour lui-même est un amour efficace, l'efficacité étant le caractère du véritable amour ; et pareillement la haine qu'il porte au péché est une haine efficace, en ce sens qu'il ne le laisse jamais impuni, mais qu'il le châtie partout où il le trouve. Les théologiens, avec les lumières des divines Ecritures et des saints Pères, distinguent dans Dieu deux sortes de haines contre le péché : une haine d'abomination, et une haine d'inimitié. Dieu ne déteste pas seulement le péché d'une haine d'abomination, qui est celle dont nous venons de parler, et qui consiste en ce qu'il abhorre le péché comme une chose qui lui est essentiellement et infiniment opposée; mais il le déteste encore d'une haine d'inimitié, qui consiste en ce qu'il lui fait ressentir les effets terribles de sa colère et de sa vengeance, comme à son ennemi déclaré. Il n'a jamais pu le souffrir dans aucune de ses créatures raisonnables ; il l'a poursuivi et le poursuit, il l'a puni et le punira éternellement par les châtiments les plus formidables.

XI. Le premier qui éprouva les effets de cette haine d'inimitié que Dieu conserve contre le péché, fut le chef des mauvais ange, qui, ayant eu pour complices de sa rébellion la plus grande partie de ces esprits célestes, les vit aussi partager son châtiment. Le prophète Isaïe (c. 14) et le prophète Ezéchiel (c. 28), qui nous ont dépeint cet ange supérieur, nous le représentent doué des qualités les plus rares et les plus sublimes : il semble, à la description qu'ils en font, que Dieu ait voulu employer les ressources de sa puissance pour orner cet

esprit des plus belles prérogatives, pour le faire briller au-dessus des autres intelligences, comme la plus belle étoile de notre horizon brille au-dessus des autres étoiles ; et cependant ce plus beau rayon de la Divinité est changé subitement en démon. Il avait été créé pour être les délices du paradis, et le voilà précipité au fond des abîmes. Et d'où vient une si terrible punition ? pourquoi Dieu arme-t-il sa droite pour châtier de la sorte Lucifer et ses adhérents, sans attendre un seul instant, sans leur donner le temps de faire pénitence ?

XII. Ah ! c'est que Lucifer, se voyant environné de tant de gloire, s'énorgueillit de sa propre excellence : *Elevatum est cor tuum in decore tuo* (Ezech. 28. 17). Il en vient à une rébellion ouverte contre le Très-Haut son créateur, jusqu'à vouloir devenir semblable à lui-même, et chercher à s'asseoir sur son trône ; en un mot, il consent au péché : *Inventa est iniquitas in te..... Peccasti* (Ezech. 28. 15, 16). Aussitôt Dieu entre en fureur en voyant dans Lucifer cet ennemi qu'il ne peut souffrir, avec lequel il ne peut avoir de paix ; c'est-à-dire, le péché. Il dépouille cet ange de toutes ses prérogatives, le chasse du ciel, et le condamne à l'enfer. Mais Lucifer est un ouvrage si accompli de la toute-puissance divine, il est orné de tant de grâces, qu'en le condamnant il faut dépouiller le céleste empire de la plus grande partie des anges. N'importe, Dieu trouve en lui et dans ses complices le péché son ennemi ; c'en est assez pour que sa justice enveloppe tous ces esprits rebelles dans une même condamnation, et qu'il les précipite tous au fond des abîmes.

XIII. Quiconque ne voit pas dans ce châtiment des mauvais anges et de leur chef l'extrême malice du péché et l'injure qu'il fait à Dieu, est privé des lumières de la raison, et a déjà perdu la foi. Puisque l'auteur d'un châtiment si terrible est un Dieu infiniment juste, infiniment sage, il ne se trompe pas ; il ne peut pas se tromper en détestant ainsi le péché, en le punissant avec autant de rigueur : dire le contraire, serait un blasphème horrible. Qui est-ce donc qui se trompe ? Ce sont ces aveugles, ces insensés qui, au lieu d'avoir ce monstre en horreur, se plaisent avec lui, et qui vont jusqu'à tirer vanité de leurs crimes, ou qui les regardent comme un mal très-léger. Quel mal y a-t-il en cela, dit cette femme vaine, qui, s'estimant quelque chose de grand, va cent fois le jour devant son miroir pour s'admirer, qui emploie tant d'heures à s'ajuster ? un peu de vanité, un peu de complaisance, un peu d'orgueil, aimer à se parer plus que les autres, à se mon-

trer en public pour être remarquée, quel mal y a-t-il en cela? Quel mal? Demandez-le à Lucifer; il vous répondra que c'est un péché si grand, qu'après l'avoir porté à se faire une idole de sa propre excellence, il l'a conduit au mépris de Dieu, et enfin à sa ruine, à sa damnation éternelle. Qu'est-ce qu'un péché mortel? diront quelques-uns, qui regardent les dix, les vingt, les centaines, les milliers de péchés mortels qui pèsent sur leur conscience, comme une chose indifférente ou dont ils ne doivent faire que peu de cas. Ce que c'est qu'un péché mortel? C'est un mal si grand, qu'un seul péché d'orgueil, qui est celui auquel notre nature corrompue se porte plus facilement, dont plusieurs ont peine à se confesser, que ce seul péché a été capable, comme vous venez de l'entendre, de changer le plus beau des Anges du ciel en un affreux démon; et que ces dix, ces vingt, ces cent, ces mille péchés mortels dont une seule conscience se trouve souillée, s'ils se trouvaient divisés un par un dans dix, vingt, cent ou mille Anges du ciel, ces Anges deviendraient par-là même autant de démons destinés à l'enfer.

XIV. Que si Dieu ne peut supporter ce maudit péché dans les Anges qui lui étaient si chers, et qu'il avait comblés de dons si précieux, comment le supporterait-il dans un ver de terre, dans l'homme, créature si inférieure aux Anges? Il n'est que trop vrai qu'il ne put le souffrir dans Adam notre premier père, et le châtiment qu'il lui infligea est encore une nouvelle preuve de la haine qu'il porte au péché. Dieu crée Adam et l'embellit des plus excellentes prérogatives, il le remplit de lumières, de sagesse, de toutes les grâces, de tous les dons du Saint-Esprit, qui font de son âme les délices de son cœur.

XV. Et néanmoins, à peine a-t-il transgressé le commandement de Dieu, en mangeant du fruit défendu; à peine découvre-t-il en lui le péché son ennemi, qu'il retire tous ses dons les plus précieux. Adam perd le domaine qu'il avait sur les créatures, il perd la justice originelle, la sagesse, la grâce, la charité, les vertus et les dons du Saint-Esprit, ses sens se révoltent contre lui, il est chassé du paradis terrestre; il est condamné à gagner sa nourriture à la sueur de son front; il devient sujet à la mort, ennemi de Dieu, esclave du démon, digne de la damnation éternelle; en un mot, autant son âme et son corps goûtaient auparavant de joie et de félicité, autant ils éprouvent, après sa chute, de misères et de calamités. Ce ne fut pas là que Dieu borna ses châtiments; non-seulement notre premier père fut puni, mais toute sa postérité dut par-

ticiper à son malheur, de la même manière que la famille d'un sujet rebelle à son souverain est condamnée à partager avec lui son exil et ses disgrâces. O malheureux enfants d'Adam, à combien de calamités ne sommes-nous pas sujets en cette vie et dans l'autre par le seul péché de notre premier père !

XVI. Mais devant vous parler de ces châtiments du péché dans une Instruction spéciale, je m'arrête ici aujourd'hui. Pour vous faire concevoir en ce moment l'extrême malice du péché, il suffit de vous avoir montré qu'il n'y a que lui que Dieu déteste; qu'il le déteste d'une haine nécessaire, éternelle, infinie et efficace, le punissant partout où il le trouve. C'est en punition du péché qu'il a chassé les mauvais Anges du ciel, qu'il les a précipités dans l'enfer, et qu'il a châtié le péché dans Adam et toute sa postérité. On croit ces vérités, et l'on commet encore le péché ! Oui, Seigneur, nous commençons à les comprendre et à les croire ces vérités : ah ! que ne les avons-nous connues plus tôt ! que n'avons-nous été plus tôt persuadés que le péché seul est l'objet de votre haine, et que vous ne pouvez le laisser impuni ! Ah ! nous n'eussions pas été assez téméraires pour le commettre. Mais puisque, pour notre malheur, nous nous en sommes rendus coupables, nous le détestons de tout notre cœur, nous vous en demandons humblement pardon. Daignez nous faire ressentir les doux effets de votre miséricorde infinie ; faites que nous soyons assez heureux pour vous aimer désormais par-dessus toutes choses, le reste de nos jours, afin que nous ayons le bonheur de vous aimer pendant l'éternité.

QUATRIÈME INSTRUCTION

SUR LE PÉCHÉ.

Les châtiments temporels et éternels du péché nous en font connaître la grièveté.

Serait-il possible que les chrétiens, connaissant la haine implacable que Dieu porte au péché, fussent encore assez insensés pour le commettre? Quel bien peuvent-ils donc trouver dans ce maudit péché qu'ils aiment si passionnément? y trouveraient-ils par hasard quelque avantage pour la vie présente, ou pour la vie future? Mais il en est tout autrement : le péché ne peut que les rendre malheureux sur la terre et dans l'éternité. Pour en connaître de plus en plus l'énormité, conti-

nuons donc nos réflexions sur la haine d'inimitié dont Dieu le poursuit, le châtiant par des maux temporels et éternels.

I. Dieu fit l'homme juste et heureux, dit l'Esprit-Saint; mais l'homme, en se révoltant contre son Créateur, se vit subitement plongé dans un abime de malheurs et de calamités: *Deus fecit hominem rectum, et ipse se infinitis miscuit quæstionibus* (Eccl. 7. 30). Et quelle est, en effet, la source des disettes, des famines qui affligent les nations? quelle est la source des procès, des dissensions, des guerres qui sèment partout les ravages et la désolation? quelle est la cause des sécheresses, des inondations, des incendies, des tremblements de terre, des maladies qui assiégent le corps de l'homme, des douleurs, de la mort enfin à laquelle personne ne peut se soustraire? Tous ces maux découlent de la source empoisonnée du péché; ils sont tout autant de preuves de la haine implacable que Dieu porte au péché, et tout autant d'instruments dont se sert la justice divine pour le punir, et rendre le pécheur malheureux dès cette vie. C'est l'Esprit-Saint lui-même qui nous l'apprend, en nous disant que la mort, les dissensions, les guerres et les famines sont des fléaux que Dieu a créés afin d'en accabler les pécheurs: *Mors, sanguis, contentio, oppressiones, fames, et contritio, et flagella super iniquos creata sunt* (Eccli. 40. 9).

II. Le péché est donc la source de toutes nos disgrâces; et nous ne voulons pas en être convaincus, et nous attribuons nos misères à toute autre cause qu'au péché! Nous trouvons-nous opprimés? nous accusons l'avidité, l'injustice de cet homme riche et puissant. Sommes-nous l'objet de la haine et de la jalousie? nous nous en prenons à la méchanceté de nos proches, de nos domestiques. Avons-nous à supporter les embarras d'un procès? nous nous récrions sur la malveillance de nos voisins. Voyons-nous la stérilité de nos campagnes, la grêle sur nos moissons, la mortalité parmi les animaux? nous montons jusqu'au firmament, et nous allons en chercher l'origine dans les planètes et les constellations. Nous ne savons dire autre chose, sinon que la fortune nous est contraire, et nous la rendons responsable de toutes nos disgrâces. Pourquoi accuser la fortune, les riches, les puissants, les voisins, les saisons, tandis que le péché seul est la cause véritable de tous nos maux? *Miseros facit populos peccatum* (Proverb. 14. 34). Dieu seul, irrité par la multitude de nos crimes, est l'auteur des fléaux qui pèsent sur nous. Ce sont nos péchés qui forcent Dieu à nous punir; ce sont nos péchés qui mettent les armes entre

les mains de sa justice, pour l'obliger à nous frapper, comme malgré elle. C'est le péché qui a causé la ruine de tant de familles, de cités, de peuples et d'empires, comme nous l'apprennent les histoires sacrées et profanes. Qu'y a-t-il de surprenant, si nous voyons ces mêmes malheurs arriver de nos jours? Essayez de bannir le péché de vos familles, d'y introduire à sa place la piété, l'observance de la loi divine, et vous y verrez entrer l'abondance de tous les biens; en l'éloignant de vos maisons, vous en éloignerez tous les maux.

III. *Mais nous avons péché plusieurs fois*, disent les impies, à l'exemple de celui dont parle l'Esprit-Saint (Eccli. 5. 4); *et il ne nous est rien arrivé de mauvais* : *Peccavimus, et quid nobis accidit triste?* Il ne vous est rien arrivé de mauvais? attendez; si le châtiment est différé, il ne manquera pas pour autant de tomber sur vous, à moins que vous ne changiez de conduite. Il est vrai que la peine ne suit pas toujours immédiatement le péché. Selon la doctrine des saints Pères, fondée sur la sainte Ecriture, Dieu diffère le châtiment pour faire éclater sa divine sagesse, son infinie miséricorde, et même sa redoutable justice. Il attend, pour faire briller sa divine sagesse, tirant de ce délai de grands avantages pour sa gloire, pour le bien de son Eglise et pour notre édification. Si Dieu avait surpris Magdeleine au milieu de ses égarements, nous eussions été privés de l'exemple admirable de sa prompte conversion, de ses larmes, de son ardent amour. Si Dieu avait foudroyé saint Paul au moment où, plein de fureur, il persécutait les premiers chrétiens, l'Eglise n'aurait pas eu la joie de recevoir dans son sein cette immense multitude de gentils convertis par ce grand Apôtre, et nous n'aurions pas, pour nous éclairer, la céleste doctrine renfermée dans ses Epîtres admirables. Si, tandis qu'Augustin était plongé dans la dissolution, Dieu l'eût enlevé de ce monde, que seraient devenus tant d'hérétiques ramenés à la vraie foi par ce génie extraordinaire?

IV. En second lieu, Dieu diffère de châtier les pécheurs pour mieux faire briller son infinie miséricorde et sa bonté. Et, en effet, de combien d'exemples de pécheurs convertis serions-nous privés, si Dieu, au lieu de les attendre, les eût frappés subitement dans sa fureur! Combien de pécheurs, et même des plus obstinés, ont quitté leurs désordres et ont embrassé la pénitence, en considérant la longanimité, la patience avec laquelle Dieu les avait supportés pendant si longtemps! Mais le troisième motif pour lequel Dieu diffère le châtiment

du péché, c'est afin de mieux faire connaitre la sévérité de sa justice. Oui, ô pécheurs, si vous n'avez pas encore subi la peine due à vos péchés, admirez la sagesse divine, adorez les desseins qu'elle a sur vous en différant si longtemps de vous punir, ne cessez pas de la remercier de cette patience dont elle a usé à votre égard; mais craignez, mais tremblez que la Justice divine ne suspende le châtiment que pour vous le faire éprouver avec plus de rigueur et de sévérité. Désirez-vous savoir pourquoi Dieu ne vous a pas encore punis jusqu'à ce jour, et si ce délai est un effet de sa miséricorde ou de sa justice? Interrogez votre conscience. Si ce délai vous porte à quitter le péché, à revenir à Dieu avec un repentir sincère, il est un effet de la divine miséricorde, qui veut vous sauver; mais s'il est pour vous un motif de vous obstiner dans le mal et de persévérer dans votre péché, tenez pour certain qu'il est un effet terrible de la colère et de la vengeance divine prête à décharger sur vous ses plus sévères châtiments.

V. Si vous me demandez quand cette justice divine doit éclater sur vous, je vous répondrai que ce sera lorsque vous aurez comblé la mesure de vos iniquités. C'est une vérité prouvée par la sainte Ecriture. Dieu, pour récompenser l'obéissance d'Abraham qui n'avait pas hésité d'abandonner la terre où il était né, sa maison, ses parents, lui promet la possession de la Palestine pour ses descendants; mais cette promesse ne doit se réaliser que quatre cents ans plus tard. Et pourquoi un si long délai dans l'accomplissement de cette promesse? Voici la raison que lui en donne Dieu lui-même : parce que devant enlever cette terre aux Amorrhéens et aux autres nations qui l'habitaient, à cause des crimes de ces peuples, la mesure de leurs iniquités n'était pas encore arrivée à son comble: *Nondùm enim completæ sunt iniquitates Amorrhæorum usque ad præsens tempus* (Gen. 15. 16). C'est ce que Jésus-Christ a voulu exprimer plus clairement dans son Evangile, lorsque, ayant déjà formé le dessein de détruire Jérusalem, il dit aux Juifs : Néanmoins comblez auparavant la mesure des iniquités que vos pères n'ont pas encore comblée eux-mêmes : *Implete mensuram patrum vestrorum*.

VI. Et ce qui est le plus propre à nous effrayer, c'est une autre vérité, toujours fondée sur la sainte Ecriture, que cette mesure n'est pas la même pour tous. Ecoutons le prophète Amos, qui nous l'expose de la manière la plus claire : *Je pardonnerai encore trois crimes à la ville de Damas*; et il en dit autant de plusieurs autres villes et de plusieurs autres peuples :

mais je ne lui en pardonnerai pas quatre. Super tribus sceleribus Damasci, et super quatuor non convertam eum. Il différa quatre cents ans la punition des Amorrhéens ; il différa soixante et dix ans la destruction de Jérusalem, après la mort de Jésus-Christ. Or, ce que nous disons des châtiments que Dieu fait éclater sur les villes, les peuples et les empires, nous devons le dire de ceux qu'il fait peser sur les familles et sur les personnes en particulier. Il laisse persévérer les uns plusieurs années dans leurs désordres ; et pour d'autres, il abrége le temps, et leur fait éprouver la rigueur de sa justice dès les commencements de leur vie criminelle. Mais que le châtiment vienne tôt ou tard, toujours est-il vrai de dire qu'il est le funeste effet du péché. Ne sachant pas si Dieu doit différer votre châtiment, ou s'il doit vous le faire subir plus tôt que vous ne le pensez, parce que vous ignorez le temps où la mesure de vos iniquités doit être remplie, il n'y a pour vous qu'un seul moyen d'échapper aux malheurs qui vous menacent, et ce moyen c'est une prompte et entière conversion. Les jugements de Dieu, dit le Prophète (*Ps.* 35. 7), sont un abîme profond : ce n'est pas à nous qu'il appartient de savoir quand Dieu doit nous punir. Vous êtes malheureusement dans l'état du péché, c'en est assez pour vous repentir sans délai. Si vous le faites, Dieu lèvera de dessus vos têtes sa main vengeresse ; si vous ne le faites pas, il l'appesantira de plus en plus pour votre malheur ; puisque c'est une vérité infaillible que le péché est la source de tous nos maux, de tous les malheurs des peuples : *Miseros facit populos peccatum.*

VII. La sainte Ecriture ne nous laisse aucun doute sur ce sujet. Dieu, après avoir promis au peuple hébreu, par la bouche de Moïse, de le combler de ses grâces et de ses bénédictions temporelles, s'il observait exactement sa loi sainte, le menace au contraire de faire peser sur lui tous les maux, s'il venait à la transgresser. « Si vous ne voulez pas écouter ma voix » et suivre mes commandements, dit-il (*Lev.* 26), si vous méprisez ma loi, je vous accablerai par la pauvreté. Vous sè» merez, et vos ennemis moissonneront. J'appellerai sur vous » l'épée vengeresse, qui ruinera vos campagnes et détruira » vos maisons. » « Si vous n'écoutez pas la voix du Seigneur, » dit Moïse au même peuple, de la part de Dieu (*Deut.* 28), » vous serez maudits dans vos maisons, dans vos champs, dans » vos villes, dans vos enfants, dans vos troupeaux, dans vos » greniers. Il vous enverra la peste et la famine, il vous frap» pera par la pauvreté, par les maladies, tantôt par des froids

» excessifs et tantôt par des chaleurs insupportables, par la » corruption de l'air, par les brouillards les plus épais. Le ciel » deviendra pour vous de bronze et vous refusera la pluie, et » la terre sur laquelle vous marchez sera comme du fer; vous » ne saurez où reposer votre pied, vous tremblerez le jour, » vous tremblerez la nuit. »

VIII. Telles sont les expressions de Dieu même; et combien de fois ne nous a-t-il pas fait éprouver, sinon tous ces châtiments, au moins un grand nombre? N'avons-nous pas éprouvé les horreurs de la guerre, les tempêtes, les tremblements de terre? n'avons-nous pas été frappés plusieurs fois de la grêle, désolés par des sécheresses, des inondations, et par la famine? n'avons-nous pas eu à déplorer la mortalité dans les animaux, et plusieurs villes et provinces n'ont-elles pas été affligées par la peste et d'autres disgrâces? Qui a arraché ces fléaux des mains de Dieu, sinon nos péchés? Oui, dit le Roi-Prophète (*Ps.* 17. 8), parce que nos crimes ont allumé la colère de Dieu, la terre s'est ébranlée: *Commota est et contremuit terra, quoniam iratus est eis.* C'est la malice de leurs habitants, dit-il ailleurs, qui rend stériles les campagnes les plus fécondes: *Posuit terram fructiferam in salsuginem, à malitia inhabitantium in ea* (Ps. 103. 34). C'est parce que nous n'avons pas obéi à vos saints préceptes, ô mon Dieu, disait Tobie dans sa captivité, que nous sommes réduits à un état aussi déplorable, et que nous sommes devenus un objet de mépris aux yeux des nations (*Tob.*3. 4). Avouons donc que le péché seul est la cause de tous nos maux: *Miseros, etc.* Enlevons le péché du milieu de nous, et alors nous verrons cesser toutes nos misères. Aussi lisons-nous dans l'Evangile que Jésus-Christ, avant de guérir les malades, leur pardonnait toujours leurs péchés, afin de leur donner à entendre qu'ils étaient seuls la source de leurs infirmités; et après avoir guéri le paralytique auprès de la piscine, de crainte qu'il ne tombât dans un mal plus grand, il lui donna pour remède préservatif de ne plus pécher.

IX. Mais nous avons vu si souvent que les plus criminels étaient les plus heureux, et les gens de bien, les plus infortunés. Les méchants ont ordinairement les richesses et le bonheur en partage, tandis que les hommes vertueux n'ont pour eux que les misères et les disgrâces. On voit des pécheurs satisfaire impunément toutes leurs passions; des ennemis de la paix qui mettent le trouble dans les familles; des hommes puissants qui usent de leur pouvoir pour opprimer les pauvres et les

faibles, et qui néanmoins sont craints et respectés. On voit des personnes qui ont foulé aux pieds la pudeur, et qui vivent néanmoins dans l'aisance et dans le bien-être : en un mot, on en voit tous les jours qui passent leur vie dans les désordres, et qui nagent au sein de l'abondance, des richesses et des plaisirs, sans éprouver aucune disgrâce, aucune adversité ; tandis qu'au contraire les personnes les plus vertueuses, ou infiniment moins coupables que les premières, n'ont en partage que les travaux, les persécutions, et pour elles la terre ne sait produire que des ronces et des épines : en un mot, elles manquent souvent des choses les plus nécessaires à la vie. Il faut donc conclure que, pour être heureux, il suffit d'être impie, et qu'une longue chaîne de misères et de disgrâces est la récompense ordinaire de la vertu et de la piété.

X. Ah ! mettez une fin à ces plaintes indignes d'un vrai chrétien, injurieuses à la Providence, contraires aux saintes Ecritures. Il est vrai que le bonheur des méchants est une dangereuse tentation pour les Saints. Vous êtes juste, Seigneur, et il ne m'appartient point de discuter avec vous, disait le prophète Jérémie ; cependant je vous dis une chose qui me paraît juste : Pourquoi permettez-vous que les impies soient dans la prospérité ? *Quare via impiorum prosperatur* (Jer. 12. 1) ? Pourquoi les laissez-vous dans la joie sans les punir ? disait de son côté le saint homme Job ; pourquoi les impies vivent-ils dans les richesses et le bonheur ? *Quare ergo impii vivunt, sublevati sunt, confortatique divitiis* (Job. 21. 7) ? Ah ! Seigneur, ajoute le prophète Jérémie, vous m'en faites connaître la raison : ils sont comme des animaux que l'on nourrit et que l'on destine à être immolés : *Congrega eos quasi gregem ad victimam* (Jer. 12. 3). Ils passent leurs jours dans les plaisirs, et tout à coup ils tombent dans l'enfer : *Ducunt in bonis dies suos, et in puncto ad inferna descendunt* (Job. 21. 13). Voilà le terme de la prospérité des pécheurs. Il est donc faux de dire que, pour être heureux, il suffit d'être impie, et que le malheur est le partage de la vertu.

XI. Outre ces raisons qui nous montrent évidemment que le péché est la seule cause de nos maux ; pourquoi Dieu envoya-t-il autrefois ce déluge universel qui submergea le genre humain, à l'exception de la famille de Noé ? Parce que tous les hommes s'étaient plongés dans le vice de l'impureté : *Omnis caro corruperat viam suam* (Gen. 6. 12). Pourquoi fit-il tomber du ciel une pluie de soufre et de feu pour consumer les villes criminelles de la Pentapole avec tous leurs habitants ?

Parce que tous, depuis l'enfant jusqu'au vieillard, s'étaient souillés de ce péché détestable : *A puero usque ad senem* (Gen. 19. 4). Pourquoi abîma-t-il Pharaon et toute son armée dans la mer Rouge ? Parce qu'il s'était rendu coupable en opprimant le peuple hébreu (*Exod.* 14.28). Pourquoi ce même peuple hébreu devint-il tant de fois la proie de ses ennemis et l'opprobre des nations ? Parce qu'autant de fois il avait transgressé grièvement la loi divine. Il faut raisonner de la même manière par rapport à tous les autres châtiments dont nous parle la sainte Ecriture, et que nous voyons tomber chaque jour sur les pécheurs. Ce n'est donc pas seulement une fausseté, mais encore un blasphème, que de dire que les méchants sont les plus heureux, et que les hommes sages sont les plus infortunés.

XII. Que si nous voyons quelquefois les impies prospérer et les bons vivre dans les disgrâces, il faut bien nous garder d'attribuer le bonheur des uns à leurs crimes, et le malheur des autres à leur vertu ; car il en est tout autrement. Vous n'ignorez pas qu'il n'y a personne qui soit si parfait, qu'il ne commette de temps à autre au moins quelques fautes légères ; or, Dieu, qui ne peut laisser aucun péché impuni, et qui a déjà destiné à ses élus, pour récompense de leurs bonnes œuvres, cette gloire éternelle qui surpasse toutes nos idées, pour les purifier de ces petits défauts, pour les leur faire expier ici-bas, leur envoie des disgrâces et des adversités en cette vie : c'était même là le désir des Saints, que Dieu les punît sur la terre, afin de ne pas les châtier dans l'éternité ; qu'il les affligeât pendant la vie, afin de n'éprouver que les effets de sa miséricorde après la mort. C'est aussi ce que nous devons demander à Dieu avec saint Augustin : Seigneur, brûlez, coupez, ne m'épargnez pas en cette vie, afin que vous ayez la bonté de m'épargner dans l'éternité : *Hic ure, hic seca, hic non parcas, ut in æternum parcas.*

XIII. D'un autre côté, il n'y a point d'homme pécheur qui ne fasse quelque aumône, quelque bien à son prochain, ou quelque autre action bonne en elle-même : il est vrai que c'est là un bien stérile et sans mérite pour le ciel, étant fait en état de péché mortel ; néanmoins Dieu, qui est infiniment juste et libéral, et qui ne veut pas laisser sans récompense ce bien stérile et apparent, ne devant point le récompenser dans l'autre vie, leur accorde en celle-ci des félicités temporelles, seul prix de leurs vertus. C'est ce que nous apprend saint Augustin (*lib. de Civ. Dei*) qui, en parlant des glorieuses victoires que les anciens Romains avaient remportées sur leurs ennemis, nous dit que

Dieu les leur accorda pour les récompenser de leur frugalité, de leur justice, de leur fidélité et des autres vertus qu'ils pratiquaient. C'est ce que fait encore Dieu envers les infidèles et les hérétiques, les rendant riches, glorieux, répandant sur eux des bénédictions temporelles et apparentes, pour les récompenser de leurs vertus qui sont de nulle valeur à ses yeux. Il reste donc prouvé que si les méchants éprouvent quelque bonheur en ce monde, Dieu le leur accorde en vue du peu de bien qu'ils font ; et que si les hommes vertueux sont affligés, c'est en punition des fautes légères qu'ils commettent chaque jour. Que faut-il en conclure ? sinon qu'il faut toujours faire le bien, puisque si Dieu récompense même les œuvres en apparence bonnes des méchants, il récompensera bien plus abondamment les vertus véritables des bons chrétiens ; et s'il châtie si rigoureusement les petits défauts des justes, avec quelle sévérité punira-t-il les crimes des grands pécheurs !

XIV. Je me sentirais néanmoins soulagé, si la peine du péché était restreinte à ces seuls châtiments temporels : quelque multipliés et terribles qu'ils fussent, on aurait du moins l'espoir de les voir finir un jour. Mais ce qu'il y a de plus capable de nous faire comprendre l'énormité du péché, c'est que Dieu ne lui inflige pas seulement des peines temporelles, mais encore des peines éternelles. Oh ! si le péché était tel que les pécheurs veulent se le figurer ; s'il n'était qu'un mal que l'on dût regarder avec indifférence, dont on dût même se réjouir et s'énorgueillir, comme font les libertins qui se divertissent du mal qu'ils ont fait : *Lætantur cùm malè fecerint* (Prov. 2. 14); croyez-vous que Dieu le punirait par des peines éternelles, comme il le fait dans l'enfer? Un Dieu, la bonté même, qui punit le mal au-dessous de ce qu'il mérite, juge le péché un mal si grand, qu'il le trouve digne d'un châtiment éternel. O péché, il faut que tu sois bien affreux pour provoquer une telle indignation dans le cœur d'un Dieu si plein de miséricorde ! Et néanmoins les pécheurs ne te craignent point, ils te commettent avec la plus grande facilité.

XV. Ouvrez donc une fois les yeux, ô vous qui êtes aveuglés par le démon, par le monde et par vos passions ; et sachez que si vous ne vous convertissez pas maintenant, vous ne vous convertirez peut-être jamais, et que si vous ne vous convertissez pas, vous serez condamnés à des peines éternelles dans l'enfer. Sachez que ces peines ne sont pas appelées éternelles par exagération, afin de vous effrayer ; mais qu'elles le sont véritablement, et qu'elles n'auront jamais de fin : sachez

que c'est un article de foi qu'au moment où l'âme se sépare du corps, si elle se trouve en péché mortel, elle est subitement précipitée dans l'enfer, et que jamais Dieu n'aura plus pitié d'elle. Sachez enfin que non-seulement le feu sera éternel, mais que le supplice même sera aussi éternel, et que l'âme souffrira toujours, sans jamais passer du tourment au repos. Saint Jean-Baptiste nous l'explique clairement, lorsque, en parlant des réprouvés représentés par la paille, il dit que Dieu les brûlera dans un feu qui ne s'éteindra jamais : *Paleas comburet igni inextinguibili* (Matth. 3. 12).

XVI. Mais les douleurs en cette vie, si elles sont excessives, causent la mort; notre corps ne peut supporter qu'un certain degré de souffrance. Cela est vrai, dit saint Jean Chrysostôme; mais il n'en est pas ainsi des peines de l'enfer, qui réunissent l'excès et la durée : *In inferno conveniunt et excessus et prolixitas tormentorum* (Hom. 49, ad pop.); et quoique les damnés soient tourmentés au-dessus de toute mesure, ils le seront néanmoins durant toute l'éternité : car notre âme, étant immortelle, ne pourra jamais être détruite; et après la résurrection, notre corps devant rester uni à notre âme pendant l'éternité, l'âme et le corps subsisteront toujours pour y éprouver le supplice du feu qui sera aussi éternel : *Et dolor manet ut affligat, et natura perdurat ut sentiat, quia utrumque ideò non deficit, ne pœna deficiat* (S. Aug.). Nous ne devons pas en douter, puisque Jésus-Christ, au jour du jugement universel, en condamnant les réprouvés au feu, l'appelle feu éternel : *Discedite à me, maledicti, in ignem æternum* (Matth. 25. 41). Et afin qu'on ne pût pas dire que le feu sera éternel, et non le tourment, il ajoute : *Et ibunt hi in supplicium æternum* : Les méchants iront au supplice éternel. *Hoc prævidens Dominus, sententiam suam conclusit, dicens : Ibunt illi in supplicium, id est, combustionem æternam* (S. Aug., lib. *de Fide*, cap. 15).

XVII. Ah! Chrétiens, permettez qu'en vous parlant des châtiments dont Dieu punit le péché, j'interrompe mon discours et que je vous dise : Oubliez tout le reste, mais n'oubliez jamais que les peines auxquelles Dieu condamne les pécheurs dans l'enfer sont éternelles. Oh! éternité, peines éternelles, supplices éternels! Les damnés dans l'enfer, dit le Roi-Prophète, sont comme les brebis; la mort les nourrira comme les brebis se nourrissent de l'herbe qu'elles mangent : *Sicut oves in inferno positi sunt, mors depascet eos.* Oh! l'étrange expression! les brebis mangent l'extrémité de l'herbe, mais elles n'en tirent pas la racine, et de jour en jour elles trouvent l'herbe

qui croit de nouveau. C'est là la figure des pécheurs qui souffrent dans l'enfer des peines éternelles. Il n'est pas dit que la mort les consumera, mais qu'elle les nourrira. Comme les brebis trouvent toujours un nouvel aliment dans l'herbe, les damnés trouveront toujours dans l'enfer des supplices qui se renouvelleront à chaque instant : *Mors depascet eos.* Ils vivront toujours, pour mourir toujours; ils mourront toujours, sans cesser de vivre dans les tourments : *Sicut herba ab ovibus pasta semper renascitur, ità et damnati quasi morte pasti semper reviviscunt ad mortem, ut æternaliter crucientur et moriantur* (Innocent III, lib. 3. c. 9, *de contem. mundi*). Mais ne serait-il pas mieux pour eux de mourir une fois? au moins leurs peines cesseraient. C'est ce qu'ils désireront, mais la mort fuira loin d'eux, pour les laisser toujours dans les tourments : *Desiderabunt mori, et fugiet mors ab eis* (Apoc. 9. 6).

XVIII. Infortunés pécheurs, malheureux damnés! c'est maintenant qu'ils apprennent à connaître qu'ils se sont trompés : *Erravimus à via veritatis.* Ils connaissent maintenant, nous dit l'Esprit-Saint (*Sap.* 5. 6, 8), à quoi leur a servi cet orgueil qui les a portés à rechercher la vaine estime des hommes : *Quid nobis profuit superbia?* cette avarice qui les tenait si fortement attachés à la terre; cette sensualité qu'ils ont voulu satisfaire par tant d'ivrogneries; ces passions qu'il ont voulu assouvir; le monde dont ils ont voulu suivre les maximes; le démon dont ils ont fait les œuvres. Ils ont violé leurs vœux et les promesses de leur baptême, et Dieu les a condamnés à l'enfer, où ils ne cesseront jamais de souffrir. Voilà, Chrétiens, ce que vous devez apprendre de cette Instruction : que le péché fait le malheur de l'homme en cette vie et dans l'éternité, parce que sa malice oblige Dieu à le châtier par des peines temporelles et éternelles. Si vous êtes en grâce avec Dieu, préservez-vous donc du péché, comme étant votre plus terrible ennemi; et que le malheureux qui se sent coupable du péché mortel, comprenne enfin qu'il se promène sur le bord de l'enfer.

CINQUIÈME INSTRUCTION

SUR LE PÉCHÉ.

Le péché mortel dépouille l'âme du mérite de toutes ses bonnes œuvres, et lui donne la mort.

Ce que les hommes désirent avec le plus d'ardeur, c'est d'être exempts de tout mal, et de passer leurs jours dans le

bonheur. Il n'y a moyens qu'ils n'emploient pour atteindre ce but; c'est à cela que tendent toutes leurs pensées et tous leurs travaux. Leurs efforts cependant seront inutiles, s'ils n'usent pas de ce moyen seul efficace, qui est de tenir leur âme toujours éloignée du péché ; puisque le péché seul est un obstacle au bonheur, et que lui seul est capable de rendre l'homme malheureux en cette vie et dans l'éternité. Ce n'est pas encore là néanmoins tout ce que l'on peut dire pour faire connaître son extrême malice : il reste encore à vous mettre devant les yeux quelques-uns de ses effets les plus funestes. Je vous en exposerai deux dans cette instruction : le premier est qu'il dépouille l'âme de toutes ses bonnes œuvres ; le second, qu'après l'avoir ainsi dépouillée, il lui donne la mort, en sorte qu'on peut le considérer comme un voleur et un homicide. Il n'y a pas d'être que l'on abhorre plus que les voleurs et les homicides. En vous montrant donc que le péché mortel est ce voleur infame qui dépouille notre âme de toutes ses bonnes œuvres, et cet assassin cruel qui lui donne la mort, je croirai en dire assez pour vous en faire concevoir à tous une aversion souveraine; pour vous engager à vous en éloigner, ou à l'extirper de votre cœur, si malheureusement il y est entré.

I. Avant de parler de la malice du péché mortel par rapport aux bonnes œuvres, il est bon que vous sachiez que les théologiens distinguent dans les pécheurs trois sortes d'œuvres morales : les œuvres mortelles, les œuvres mortifiées et les œuvres mortes. Les œuvres mortelles sont les péchés mortels qui donnent à l'âme la mort spirituelle et la mort éternelle, si elle sort de ce monde sans s'être purifiée. Les œuvres mortifiées sont les actions bonnes et méritoires que l'homme avait faites avant de tomber dans le péché mortel : le péché leur enlève leur prix; mais elles deviennent méritoires de nouveau, quand le pécheur se convertit. Enfin les œuvres mortes sont des actions moralement bonnes, mais qui n'ont aucun mérite, parce qu'elles sont faites par celui qui est mort à la grâce.

II. En second lieu, une œuvre méritoire est une action libre de la liberté que les théologiens appellent liberté d'indifférence, bonne, faite pour plaire à Dieu, par un homme qui est encore dans l'état d'épreuve, c'est-à-dire sur la terre (car les bienheureux dans le ciel, et les âmes du purgatoire ne sont plus capables de la mériter), et à laquelle enfin est due une récompense surnaturelle, d'après la promesse que Dieu nous en a faite. Et comme Jésus-Christ, par sa passion et par sa mort, nous a mérité toutes les grâces, c'est lui aussi qui est la source

de tous nos mérites. De même qu'une eau vive, dit un pieux auteur, passant par une mine d'or, en acquiert une salubrité incomparable ; ainsi les bonnes œuvres d'un chrétien qui est en grâce avec Dieu, passant par cette mine des mérites de Jésus-Christ, en acquièrent une valeur toute divine. Et tel est le prix de ces bonnes œuvres faites en état de grâce, que les actions les plus merveilleuses des héros dont parlent l'histoire ancienne et l'histoire moderne, ne peuvent pas leur être comparées, parce que ce sont là des entreprises naturelles et humaines; au lieu que ces œuvres méritoires sont d'un ordre infiniment supérieur, d'un ordre surnaturel et divin, des semences, comme le dit saint Bernard (*de convers. Cleric.*, *c.* 13), de la bienheureuse éternité : *Semina æternitatis.* Ces bonnes œuvres, faites par les âmes chrétiennes, pour l'amour de Dieu, en vertu de la grâce sanctifiante, méritent cette gloire où l'on ne voit, où l'on n'aime, où l'on ne possède rien moins que Dieu ; gloire qui nous est donnée non-seulement comme un effet de sa libéralité divine, mais encore comme récompense de sa justice. Et bien que nos mérites ne soient que des dons de Dieu, ce juste Juge se plaît à les couronner de la sorte, nous dit saint Paul (2. Tim. 4. 8) : *Reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi Dominus in illa die justus judex.*

III. Mais considérez, Anges de la paix, si vous le pouvez sans horreur, la frénésie des hommes qui consentent au péché mortel ; et vous, ô Chrétiens ! si vous pouvez le faire sans verser des larmes, considérez l'horrible destruction que le péché mortel fait de ces œuvres d'un si grand prix, lorsqu'il entre dans une âme. Ce voleur infame la dépouille, en un instant, de toutes ces bonnes œuvres. C'est Dieu lui-même qui nous l'apprend par la bouche du prophète Ezéchiel : Si l'homme juste abandonne son Dieu, foule aux pieds sa grâce et commet l'iniquité, toutes les bonnes œuvres qu'il avait faites seront oubliées : *Si converterit se justus à justitia sua, et fecerit iniquitatem..., omnes justitiæ ejus, quas fecerat, non recordabuntur* (18. 24). Le péché est comme un nuage importun qui détruit dans l'âme tout germe de la vie éternelle, comme une grêle désastueuse qui ruine tous ces fruits divins. Je vois une campagne couverte de riches et abondantes moissons, une vigne à laquelle sont suspendus des raisins en quantité et à la veille d'être cueillis, un jardin tout planté d'arbres chargés de fruits les plus beaux et les plus variés, et voilà que tout-à-coup survient une tempête affreuse qui renverse toutes ces moissons, détruit ces raisins, abat tous ces fruits : quelle perte ! quelle désolation !

IV. Ce n'est là qu'une faible image du ravage que produit le péché dans une âme. Tout le bien que cette âme avait fait, tous les mérites qu'elle avait acquis pendant toute sa vie, tout lui est enlevé, tout est détruit. O Dieu ! quelle perte déplorable ! Et il se trouve encore des chrétiens qui, voyant tous ces ravages que le péché a faits dans leur âme, les mérites de leurs bonnes œuvres détruits, leurs droits sur le ciel perdus, passent leur vie dans la joie, rient, jouent, se divertissent, avec un péché mortel sur la conscience. O aveuglement profond ! Figurez-vous une âme qui ait supporté plus de travaux et de fatigues que tous les Apôtres ensemble, pour porter dans tout l'univers les lumières de l'Evangile ; qui, pour défendre la foi de Jésus-Christ, ait répandu plus de sueurs, souffert plus de persécutions et de tourments que n'en ont enduré tous les Martyrs et tous les Confesseurs ; qui se soit livrée à plus d'austérités, qui ait pratiqué plus de jeûnes et de mortifications que tous les pénitents anciens et modernes ; qui ait converti plus de pécheurs, baptisé plus d'infidèles que tous les prédicateurs de l'Evangile ; qui ait plus aimé Dieu qu'un François d'Assise, qu'un Philippe de Néri, qu'une sainte Thérèse. Oh ! que de mérites elle s'est acquis ! quelle récompense Dieu lui prépare dans le ciel ! Mais supposez que cette âme si sainte, si riche devant Dieu, vienne, pour son malheur, à consentir à un seul péché mortel : la voilà dépouillée de toute sa sainteté et de tous ses mérites ; et si elle meurt dans cet état, au lieu de cette récompense, de cette gloire qui lui était préparée dans le ciel, elle est condamnée à des supplices éternels dans l'enfer.

V. Eussiez-vous jamais imaginé que tel était le caractère infernal du péché mortel ? Ce n'est pas encore là le terme de sa malice : il ne lui suffit pas de dépouiller l'âme de tous les mérites qu'elle avait acquis, il l'empêche d'en acquérir de nouveaux, en sorte que toutes les œuvres que cette âme fait dans l'état du péché mortel, quoique bonnes en elles-mêmes, ne sont d'aucun prix, d'aucune valeur pour le ciel ; ce sont des œuvres mortes et infructueuses dont Dieu ne lui tiendra jamais compte, parceque, n'étant pas faites en état de grâce, elles manquent d'une condition essentielle pour qu'elles soient dignes de la récompense éternelle. Je ne veux pas dire que ces bonnes œuvres, faites dans l'état du péché, soient elles-mêmes des péchés : ce serait une erreur qui a été condamnée par l'Eglise. Je n'entends pas non plus détourner les pécheurs de ces bonnes œuvres, parce qu'outre les avantages dont parle saint Thomas (3. *p.*,

Q. 86, *art.* 6), qui consistent en ce que ces bonnes œuvres peuvent leur attirer des biens temporels, elles peuvent encore disposer leur âme à la conversion. C'est ainsi que les Ninivites, en jeûnant, en se mortifiant, le Publicain, en se frappant la poitrine, en priant avec humilité et avec ferveur, touchèrent le cœur de Dieu et éprouvèrent les effets de sa miséricorde.

VI. Je veux donc seulement dire que les bonnes œuvres faites dans l'état du péché mortel sont totalement stériles et infructueuses pour le ciel. Mais le pécheur ne jouira-t-il pas du moins du mérite de ces bonnes œuvres faites en état de péché mortel, lorsqu'il rentrera en grâce avec Dieu? Non, mes Frères, les œuvres faites en cet état sont des œuvres mortes, le mérite en est entièrement perdu, et cette perte est irréparable. Le mérite des œuvres qu'on appelle mortifiées, c'est-à-dire, que le pécheur avait faites avant son péché et tandis qu'il était en état de grâce, Dieu, par un trait de son infinie miséricorde, le rend au pécheur au moment où il rentre en grâce avec lui. C'est la doctrine de saint Thomas et de tous les théologiens, fondée sur la sainte Ecriture : *Reddam vobis annos quos comedit locusta, bruchus et rubigo* (Joël. 2., 25). Motif pressant pour le pécheur de quitter son péché sans délai, et de se donner à Dieu par la pénitence. Mais il n'en est pas de même des œuvres faites dans l'état du péché ; car le péché est une tempête qui non-seulement détruit les fruits déjà mûrs, mais qui attaque l'arbre par sa racine et l'empêche de produire de nouveaux fruits : *Omnia eradicans genimina* (Job. 31. 12).

VII. Oh ! qu'elles sont donc funestes les conséquences du péché, quand on les pèse à la balance du sanctuaire ! Je ne m'étonne pas que les actions les plus glorieuses selon le monde soient les plus indignes des récompenses de Dieu, parce qu'au fond elles sont souvent les plus vicieuses. Je ne m'étonne point de ce que certaines vertus sont sans valeur à ses yeux, parce que ce sont des vertus purement humaines, et qui ne sont point animées de l'esprit de foi. Je ne suis pas même surpris que certaines actions chrétiennes en apparence soient rejetées de Dieu, parce qu'elles sont gâtées par la vanité, par l'hypocrisie ou par un faux zèle. Mais que des actions, bonnes sous tous les autres rapports, et auxquelles il ne manque autre chose sinon d'être faites en état de grâce, que le mérite de ces œuvres soit perdu pour toujours, c'est ce qui non-seulement cause ma surprise, mais ce qui me fait encore trembler, en me découvrant la sévérité du souverain Juge contre le péché mortel.

VIII. C'est ici une vérité sur laquelle la sainte Ecriture ne laisse aucun doute. L'apôtre saint Paul (1. *Cor.* 13. 1, 2, 3) proteste que quand il ferait les choses les plus étonnantes, elles ne lui serviraient de rien sans la grâce et la charité. Quand je parlerais, dit-il, le langage des Anges, si je n'ai pas la charité, je ne suis qu'une cymbale retentissante. Quand j'aurais l'esprit de prophétie, et que je connaîtrais tous les mystères; quand j'aurais une foi assez vive pour transporter les montagnes d'un lieu à un autre; sans la charité, je ne suis rien: *Nihil sum.* Quand je distribuerais tous mes biens aux pauvres, que je livrerais mon corps aux flammes pour souffrir tous les tourments, si je n'ai pas la charité, tout cela ne me servirait de rien: *Nihil mihi prodest.* Il faut donc conclure, dit saint Jean Chrysostôme, commentant ces paroles de saint Paul, que Dieu abhorre infiniment le péché, puisqu'un seul suffit pour rendre indigne de son estime ce qu'il y a de plus grand et de plus héroïque, comme sont les actions dont parle saint Paul. Ainsi, pécheurs, satisfaites autant que vous le voudrez à tous les devoirs que la religion vous impose; remplissez fidèlement toutes les obligations de votre état; adonnez-vous aux œuvres de la justice et de la piété: ce péché mortel dont votre conscience est souillée gâte et corrompt toutes vos actions; jamais vous n'en retirerez aucun avantage spirituel. Soyez assidus aux offices divins, charitables envers les pauvres, rigides et austères envers vous-mêmes: ce péché que vous portez dans votre âme vous fait perdre le fruit et le mérite de toutes vos bonnes œuvres: *Nihil est, nihil tibi prodest.*

IX. La principale raison sur laquelle je fonde ma doctrine est celle que nous avons indiquée au commencement de cette Instruction: que nos œuvres ne deviennent méritoires que par les mérites de Jésus-Christ, et à raison de la grâce qui nous unit à lui. Ce serait une erreur de nous imaginer que nos actions peuvent d'elles-mêmes nous mériter le céleste héritage. Il faut que nous soyons unis à Jésus-Christ par le moyen de la charité, pour que nos actions, devenant par-là comme les siennes propres, puissent nous mériter le royaume éternel. Il faut, pour me servir de la belle comparaison dont s'est servi Jésus-Christ lui-même, que nous lui soyons unis comme le cep est uni à la vigne. Il est la vigne, et nous sommes les branches: *Ego sum vitis, et vos palmites* (Joan. 15. 5). Si un cep est retranché de la vigne, il ne peut produire aucun fruit, ne tirant d'elle le suc nécessaire à sa fécondité. Ainsi nous ne pouvons produire aucun fruit qui nous rende dignes de la vie

éternelle, si nous ne sommes unis à Jésus-Christ qui seul peut donner cette valeur infinie à nos œuvres. Comme le cep ne peut de lui-même produire aucun fruit, ajoute Jésus-Christ, de même vous ne pouvez rien faire qui soit digne du ciel, si vous ne demeurez en moi: *Sicut palmes non potest ferre fructum à semetipso, nisi manserit in vite; sic nec vos, nisi in me manseritis.* Voilà votre état, Chrétiens, lorsque vous êtes dans le péché mortel: vous êtes détachés, séparés de Jésus-Christ. Faites tout le bien imaginable, vous ne pourrez jamais acquérir un degré de gloire. Et que pouvez-vous attendre dans cet état, sinon d'être, comme des branches sèches et inutiles, coupés et jetés au feu éternel?

X. Ouvrez donc les yeux, ô vous qui vous trouvez dans cet état du péché! considérez quel hôte vous logez dans votre cœur. Il vous ravit le mérite de toutes les bonnes œuvres que vous avez faites en état de grâce, et rend inutiles pour la vie éternelle toutes celles que vous pouvez faire, quelque saintes qu'elles soient. Chassez-le donc, puisqu'il vous cause un si grand préjudice. Vous devriez le faire, quand il ne vous occasionnerait d'autre dommage que celui de vous dépouiller de toutes vos bonnes œuvres. Mais ce n'est pas là qu'il borne sa malice; après avoir ravi à l'âme ses trésors, il lui enlève la vie surnaturelle, il lui donne la mort. Il y a deux sortes de voleurs: les uns ne font que dépouiller les passants, et les laissent aller ensuite en liberté; mais il en est d'autres plus cruels et plus barbares, qui, après leur avoir ôté leurs biens, les privent de la vie. C'est ce que fait le péché mortel: il dépouille l'âme et la fait mourir. Mais l'âme ne jouit-elle pas du privilége de l'immortalité? comment peut-elle donc mourir sous les efforts cruels du péché?

XI. Il est vrai que l'âme, étant un pur esprit, n'est pas sujette à une décomposition de parties, et que, par conséquent, la mort n'a sur elle aucun empire. Mais il est vrai, d'un autre côté, que, si nous la considérons dans ses rapports avec Dieu, qu'elle peut connaître ou ignorer, qu'elle peut aimer ou haïr, qu'elle peut posséder ou qu'elle peut perdre: en ce sens elle est susceptible de vie ou de mort. O âme chrétienne, s'écrie saint Grégoire, tu es un rayon, une image de la Divinité. Si je te considère en toi-même et dans ta substance, je dois avouer que tu es immortelle; mais quand je te considère dans tes rapports avec Dieu comme principe et auteur de la grâce et de la gloire, je vois que tu peux vivre ou mourir, parce que la vie consiste à posséder Dieu, à lui être unie par la grâce, et que ta mort consiste à en être séparée.

XII. Mais qu'est-ce donc qui peut priver cette âme de Dieu et de sa grâce? le péché mortel, et par conséquent ce péché lui cause la mort. Oui, le péché est ce lion féroce dont les dents sont assez aiguës pour tuer les âmes, comme nous l'apprend le Saint-Esprit : *Dentes leonis, dentes ejus, interficientes animas* (Eccli. 21. 3). C'est là le grand mystère dont parle l'apôtre saint Jacques, et qui consiste en ce qu'au moment où le péché est consommé il engendre la mort : *Peccatum verò, cùm consummatum fuerit, generat mortem* (Jac. 1. 15). Ah! monstre infernal, il ne te suffisait pas d'avoir causé la mort corporelle à tous les hommes, tu veux encore causer la mort des âmes! Tu es ce couteau à deux tranchants mentionné dans l'Ecclésiastique (21.4), dont l'un exerce sa fureur sur la partie matérielle de l'homme, et l'autre sur sa partie spirituelle qui est l'âme : *Quasi rhomphæa bis acuta omnis iniquitas.*

XIII. Je ne m'étonne plus maintenant si, selon l'expression des saintes Ecritures et des saints Pères, le péché est appelé un mal universel, le plus grand de tous les maux, le seul mal véritable; mal plus à craindre que l'enfer même, qui n'a été créé que pour la punition du péché. Je ne suis plus surpris lorsque j'entends dire que tout ce que la justice humaine a inventé pour la punition des criminels, tout ce que la fureur des tyrans leur a inspiré pour faire souffrir les martyrs, tout cela est au-dessous de la cruauté et de la barbarie du péché mortel; parce que tous ces tourments n'ont pu avoir de prise que sur les corps, tandis que le péché mortel exerce sa cruauté sur les âmes, en leur ôtant la vie de la grâce, qui est plus précieuse infiniment que toutes les vies naturelles de tous les hommes. Vous êtes saisis d'horreur lorsque vous considérez les ravages effrayants du déluge universel, qui fit périr tout le genre humain, à l'exception de huit personnes seulement. Ah! vous devriez bien plutôt être glacés de terreur lorsque vous commettez un péché mortel, qui, en faisant périr votre âme, cause un désastre bien plus affreux. Quel est celui qui ne s'abstiendrait du péché, s'il ne pouvait le commettre sans enlever en même temps la vie à son ami le plus fidèle et le plus cher à son cœur? Et vous ne pouvez commettre un péché mortel sans ôter la vie, non pas à un de vos amis, mais à votre âme; et cette considération n'est pas capable de vous retenir, et vous vous faites un jeu de ce péché qui donne la mort à la portion la plus précieuse de vous-même!

XIV. Et ne croyez pas que ce soient ici des exagérations; c'est une vérité des plus positives, que le péché donne la mort

à l'âme en lui faisant perdre la vie surnaturelle de la grâce, en la privant de Dieu qui est sa véritable vie, selon l'expression de Moïse parlant aux Israélites (*Deut.* 30. 20): *Ipse est vita tua*... Saint Augustin prouve au long cette vérité : De même, dit-il, que l'âme est la vie du corps, ainsi Dieu est la vie de l'âme. Quand est-ce que l'on dit du corps : il est vivant? lorsqu'il est uni à l'âme ; et quand dit-on : il est mort? c'est lorsque l'âme en est séparée. L'âme ne vit donc pareillement que lorsqu'elle est unie à Dieu par la grâce et la charité ; et elle meurt lorsque, par le péché, elle perd la grâce, et que Dieu s'éloigne d'elle : *Anima amissa, mors corporis ; Deus amissus, mors animæ* (Serm. 5. *de verb.* Dom.). Et comment pourrons-nous, demande le même Saint, mesurer toute l'étendue du malheur causé à l'âme par cet état de mort provenant du péché? ce sera en considérant l'excellence de ce qui la fait vivre. Or, puisque ce qui fait vivre l'âme n'est rien moins que Dieu lui-même possédé par la grâce et la charité, combien cette perte de Dieu, causée par le péché, n'est-elle pas déplorable, combien cette mort n'est-elle pas funeste !

XV. Si les chrétiens qui sont dans le péché mortel avaient les yeux de l'Ange de l'Apocalypse, ils porteraient contre eux le même jugement que cet Ange portait contre l'homme dont il est parlé dans ce livre divin : Vous semblez vivre, et vous êtes mort en réalité : *Nomen habes quòd vivas, et mortuus es* (Apoc. 3. 1). Ces pécheurs diraient aussi, en parlant d'eux-mêmes, qu'ils ont toutes les apparences extérieures de la vie, mais qu'en vérité ils sont morts : *Nomen habet*.... C'est ainsi que le père de l'enfant prodigue, dont il est parlé dans l'Evangile, appelle son fils mort pendant qu'il est séparé de lui, et dit qu'il est ressuscité au moment où il revient de ses égarements : *Mortuus erat, et revixit* (Luc. 15. 32). Saint Augustin dit la même chose en parlant du pécheur : Parce que vous voyez, dit-il, que ses pieds marchent, que ses mains travaillent, que ses yeux voient, que ses oreilles entendent, qu'il se sert de tous les membres de son corps, vous le jugez vivant : il est vivant, en effet, mais seulement quant à son corps ; son âme, la partie la plus noble de lui-même, est morte en réalité. C'est la maison qui est vivante, mais celui qui l'habite est mort : *Vivit, sed corpus ejus : mortua est autem anima ejus ; vivit habitaculum, sed mortuus est habitator* (Serm. 28. *de verb.* Ap.).

XVI. O âme infiniment belle, parce que tu es faite à l'image de Dieu ! âme infiniment précieuse, parce que tu as été rachetée au prix du sang de Jésus-Christ ! il n'y a donc qu'une seule

chose qui puisse te faire mourir, et cette chose c'est le péché: et les hommes aveugles et insensés ne ressentent aucune peine de cette mort; ils pleurent amèrement la mort d'un père, d'une mère, d'un époux, d'une épouse, d'un enfant, et ils ne pleurent point, dit saint Cyprien (*lib. de Lapsis*), la mort de leur âme, qui est la chose la plus précieuse, la plus chère qu'ils aient au monde. Au contraire, après être morts de la sorte, ils rient, ils se divertissent, ils passent leurs jours dans les fêtes et la joie. O péché, que tu es à craindre, puisque tu rends l'homme, dans sa misère, si aveugle et si insensé! On ne peut voir sans compassion ces frénétiques qui se frappent, qui se déchirent, qui cherchent à se donner la mort; et l'on verra de sang-froid tant de chrétiens porter la fureur jusqu'à déchirer leur âme et lui donner la mort, comme s'ils étaient, et ils le sont en effet, leurs plus implacables ennemis! Oui, dit l'Esprit-Saint, ceux qui pèchent sont les ennemis de leur âme: *Qui faciunt peccatum, hostes sunt animæ suæ* (Tob. 12. 10).

XVII. Ah! voudriez-vous encore être les ennemis de votre âme et lui donner la mort, en retombant ou en persévérant dans le péché? Non, Seigneur; nous n'avons été que trop insensés pour l'avoir fait jusqu'à ce jour. Pendant le reste de notre vie, nous détesterons ce péché qui, outre l'offense qu'il fait à votre Majesté suprême, dépouille notre âme de tous ses mérites, la rend incapable d'en acquérir de nouveaux, et lui donne enfin la mort, en lui faisant perdre votre grâce qui est sa vie. Faites, dans votre miséricorde, que nous ne perdions plus cette grâce; faites que, par son moyen, nous vous restions toujours unis en cette vie, afin que nous ayons le bonheur de vous être unis dans le ciel pendant l'éternité.

SIXIÈME INSTRUCTION

SUR LE PÉCHÉ.

Le péché aveugle l'esprit du pécheur.

Comme un habile médecin, avant d'entreprendre la guérison d'une maladie, s'informe soigneusement des causes et des principes du mal, afin qu'après en avoir ôté la racine, il puisse en assigner les remèdes: ainsi, étant disposé à vous parler de l'aveuglement, qui est cette maladie spirituelle devenue presque générale parmi les chrétiens, je vous exposerai les causes qui la produisent, afin que, connaissant la ra-

cine du mal, vous puissiez y apporter le remède convenable.

Les causes de cet aveuglement peuvent se réduire à trois principales, dont la première est le pécheur lui-même, par son péché; la seconde est le démon, par ses suggestions malignes; la troisième enfin est Dieu lui-même, par la soustraction de sa grâce en punition des résistances du pécheur.

I. Le péché est donc la première cause de cet aveuglement spirituel. Les hommes sont frappés de ce châtiment, dit le prophète Sophonie, parce qu'ils ont péché contre Dieu: *Ambulant ut cæci, quia Domino peccaverunt.* Comme la vue corporelle est obscurcie par la fumée ou par des humeurs nuisibles, ainsi l'œil spirituel de l'intelligence est troublé par l'avarice, par la haine, par l'orgueil, par l'impureté, et par les autres vices : et cette cécité spirituelle qui provient du péché est si complète, que ceux qui vivent dans cet état de péché sont comparés par le Roi-Prophète aux animaux privés de raison: *Comparatus est jumentis, et similis factus est illis.* Saint Augustin, décrivant l'état d'une âme en péché mortel, le compare à celui où se trouvait la terre avant que Dieu eût créé la lumière. Les ténèbres, dit le texte sacré, couvraient la face de l'abîme, la terre était nue et stérile : *Terra erat inanis et vacua, et tenebræ super faciem abyssi* (Gen. 1. 2). Ainsi une âme dans l'état du péché, est comme une terre stérile et couverte de ténèbres et d'obscurité : elle est aveugle dans ses facultés supérieures, parce qu'elle est privée de la vraie lumière de la grâce; c'est ce que le Saint-Esprit veut nous apprendre, lorsqu'il nous dit que l'erreur, c'est-à-dire le péché, et les ténèbres ont été formées en même temps et subsistent ensemble dans les pécheurs : *Error et tenebræ peccatoribus concreata sunt* (Eccli. 11. 16).

II. Et ailleurs, se servant d'une expression des plus étranges, il ajoute que les yeux du sage sont fixés à sa tête; mais que l'insensé, c'est-à-dire le pécheur, marche dans les ténèbres : *Sapientis oculi in capite ejus*; *stultus in tenebris ambulat* (Eccl. 2. 14). Ou, selon une autre version (1): L'homme sage se propose toujours dans ses actions une fin honorable et digne de Dieu : *Sapiens contemplatur in principio id quod futurum est in fine*; tandis que le pécheur, privé des lumières de la grâce, ne prévoit rien, travaille dans les ténèbres, qui sont l'effet ordinaire que le péché produit dans les âmes.

III. Il n'y a pas d'état plus digne de compassion que celui

(1) La version chaldaïque.

d'un pauvre aveugle : s'il travaille, ce n'est qu'avec la plus grande difficulté ; s'il marche, il est toujours en danger; s'il arrive quelquefois qu'il parvienne enfin où il voulait aller, ce n'est guère que par un effet du hasard ; il est d'ailleurs toujours exposé à tomber dans des précipices. Aussi voyons-nous dans l'histoire plusieurs tyrans qui, cherchant à faire tout le mal possible à leurs ennemis, préféraient se venger par un long supplice, en les privant de leurs yeux, plutôt que de leur ôter la vie. Jugez, par ces effets de la cécité corporelle, ceux que doit produire dans une âme l'aveuglement spirituel causé par le péché. De quoi peut être capable un homme qui n'est plus éclairé des lumières de la grâce, en qui ne brille plus le vrai soleil de justice qui est Dieu? Je ne dis pas que le péché lui enlève les lumières de la raison, et le rende incapable de travailler pour ce monde; mais je demande ce qu'il peut faire de bien pour le ciel, pour son salut éternel. Dieu n'est plus devant lui, dit le Roi-Prophète : *Non est Deus in conspectu ejus* (Ps. 10. 5) : en sorte qu'il ne pense plus ni au paradis, ni à l'enfer, ni aux sacrements, ni à la pénitence; il n'a plus aucune crainte ni de Dieu, ni de ses redoutables jugements. Et combien voit-on aujourd'hui de pécheurs qui, lorsqu'on leur parle de se convertir, de revenir à Dieu, de faire pénitence, ne comprennent rien de ce qu'on leur dit ! Il n'y a rien en cela qui puisse surprendre : ils ont perdu les yeux de l'âme, la lumière de la grâce, et, étant ainsi aveuglés, ils ne voient pas les choses qui ont rapport à Dieu et à leur salut éternel.

IV. La sainte Ecriture nous donne une figure de cet aveuglement produit par le péché, dans la personne de l'infortuné Samson : et les saints Pères le considèrent comme un des exemples les plus dignes de compassion en cette matière. Samson était regardé des Philistins comme un homme invincible et d'une force prodigieuse ; il se faisait un jeu de terrasser les lions, d'enlever sur ses épaules les portes des villes, de détruire des armées avec la mâchoire d'un animal : ils usèrent donc de tous les stratagèmes pour faire tomber en leur pouvoir cet homme, le fléau de leur nation ; et, après avoir inutilement tenté tous les autres moyens, ils vinrent enfin à bout de leur dessein par les artifices de la perfide Dalila, laquelle, étant parvenue adroitement à lui faire avouer que sa force consistait dans ses cheveux, les lui coupa et le livra ainsi entre les mains de ses ennemis. Aussitôt qu'il fut en leur pouvoir, ils se hâtèrent de lui arracher d'abord les yeux : *Statim eruerunt oculos ejus* (Judic. 16. 21). Ils le conduisirent ensuite dans leur ca-

pitale, le chargèrent de chaînes, et le jetèrent dans une prison, où il devint le jouet des hommes et des enfants.

V. On ne peut exprimer d'une manière plus vive les principes et les progrès du péché, ainsi que l'aveuglement qui en est la suite. Et d'où vient en effet le péché? Il vient de l'amour désordonné des créatures, de la concupiscence, des passions qui veulent être satisfaites, et qui, comme le fit Dalila envers Samson, attirent les hommes par les faux plaisirs qu'elles présentent, et les rendent esclaves ou de l'orgueil, ou de la sensualié, ou des autres vices. Ensuite ces passions aveuglent les hommes de telle sorte, qu'ils ne pensent plus qu'à les satisfaire. Et, à dire vrai, qu'est-ce qui a pu porter ces impies, dont parle l'Esprit-Saint, à être persuadés qu'il n'y avait plus rien après cette vie, et à s'animer les uns les autres à prendre tous leurs plaisirs en celle-ci, à se couronner de roses, à contenter toutes leurs passions? Ce n'était autre chose, répond le Saint-Esprit lui-même, que leur malice qui les aveuglait : *Hæc cogitaverunt et erraverunt; excæcavit enim illos malitia eorum* (Sap. 2. 21). Voilà donc l'aveuglement que produit le péché dans l'esprit des pécheurs, aveuglement qui provient de la perte de la grâce, la vraie lumière de notre âme : ainsi aveuglée, elle perd la liberté des enfants de Dieu et cette force spirituelle au moyen de laquelle elle avait coutume de résister aux tentations les plus fortes, et de mettre en fuite toutes les puissances de l'enfer; livrée enfin à la puissance du démon, elle en devient l'esclave infortunée.

VI. D'où nous devons conclure que ce n'est pas seulement le péché qui produit cet aveuglement dans l'âme du pécheur, mais encore le démon qui, par ses artifices et ses suggestions, fait à ce malheureux pécheur ce que les Philistins firent à Samson. Nous avons dit que les Philistins ne se contentèrent pas de lui avoir arraché les yeux, mais qu'ils se servirent de lui comme de leur jouet pour se divertir. Par un effet de la permission divine, le démon agit de la même manière envers ses dévoués, ils lui servent aussi de jouet. Et que sont en effet tant de jeunes gens dissolus qui tombent sans réflexion de précipice en précipice, courant sans cesse, les uns aux théâtres et aux spectacles, les autres aux bals et aux soirées, ceux-ci aux jeux, ceux-là aux festins, ou se jetant dans les autres occasions dangereuses? Que sont-elles ces personnes qui consument une bonne partie de leur temps à s'ajuster devant un miroir, afin de tendre ensuite des piéges à l'innocence? Ce sont là tout autant de Samsons, auxquels le démon a arra-

ché les yeux pour qu'ils servent de jouet à sa rage infernale : *Ridiculi ejus erunt* (Habac. 1. 10.). Et comment cela? C'est que le démon ne leur tend jamais ses filets sans qu'ils ne s'y laissent prendre ; il ne leur présente jamais des tentations sans qu'ils ne restent vaincus. Il ne faut pas nous en étonner : ce sont des aveugles, ils marchent par un sentier glissant, et le démon les suit, les fait chanceler pour se procurer le cruel plaisir de les voir tomber à chaque pas.

VII. Figurez-vous un homme qui, pendant une nuit très-obscure, se trouve engagé dans un sentier glacé et tout bordé de précipices; peut-il faire un pas sans courir le plus grand danger de tomber dans un abîme profond? Telle est, selon le Roi-Prophète, la situation d'un pécheur aveuglé par le démon. Il est semblable à un voyageur qui suit un sentier glissant au milieu des plus épaisses ténèbres : *Fiat via illorum tenebræ et lubricum* (Ps. 34. 6). Ne vous semble-t-il pas, dit saint Augustin commentant ce psaume, qu'une seule de ces deux choses, c'est-à-dire ou les ténèbres, ou les précipices, serait suffisante pour perdre le malheureux voyageur? Et quel est, en effet, celui qui ne tremblerait pas, s'il se voyait surpris par une obscurité complète au milieu d'un chemin très-mauvais, ou qui se trouverait même en plein jour dans un sentier bordé de précipices? Mais si cet infortuné se voyait en même temps au milieu des plus épaisses ténèbres, et environné de précipices, pourrait-il faire un seul pas sans s'exposer à une mort inévitable? Voilà, conclut ce saint Père, la situation des pécheurs. Privés des lumières de la grâce, ils marchent dans les ténèbres et au milieu des précipices. Ce serait donc une espèce de prodige si chacun de leurs pas n'était marqué par une nouvelle chute.

VIII. Ce n'est pas là que se borne l'infortune du pécheur aveuglé : non-seulement il marche dans les ténèbres et au milieu des précipices, mais le démon survient encore, dit le Prophète royal, pour le faire chanceler et pour multiplier ses chutes : *Fiat via illorum tenebræ et lubricum : et Angelus Domini persequens eos.* Oui, malheureux pécheur ! tu es un aveugle, marchant par un sentier dangereux, et le démon est toujours à tes côtés, qui t'aveugle de plus en plus par ses prestiges, et qui précipite tes pas vers l'abîme : c'est encore là une de ces vérités sur lesquelles la sainte Ecriture ne laisse aucun doute. Entre un grand nombre d'exemples, citons seulement celui de l'impie Achab, roi d'Israël. Méritant d'être puni pour ses crimes multipliés, Dieu permit au démon de le tromper au moyen

de ses faux prophètes. Comme ce prince était engagé dans une guerre contre le roi de Syrie, il demanda à ces prophètes du démon quel serait le sort de ses armes; et bien qu'une défaite honteuse et une mort ignominieuse l'attendissent, ils lui prédirent tous des victoires et des triomphes; et cela, parce que Dieu avait permis à l'esprit de mensonge de parler par leur bouche: *Dedit Dominus spiritum mendacii in ore omnium prophetarum tuorum* (3. Reg. 22. 23). Combien de fois Dieu agit à l'égard des pécheurs comme il agit à l'égard d'Achab, permettant qu'au lieu de tomber entre les mains d'un directeur éclairé qui les retirerait de l'erreur, ils rencontrent des guides qui, ne connaissant pas les âmes qu'ils conduisent, parce qu'elles ne se font pas connaître, les laissent dans leurs égarements qui les mènent enfin au précipice.

IX. Vous apercevez déjà qu'après avoir assigné pour cause de cet aveuglement le péché avec sa malice, le démon avec ses artifices, nous ne pouvons plus dissimuler la troisième cause plus terrible que les autres, et qui est Dieu lui-même, par un effet de ses redoutables, mais justes jugements: c'est ici une de ces vérités qui surprennent et qui paraissent difficiles à croire. On ne peut concevoir que Dieu en vienne à cette extrémité d'aveugler le pécheur; il est donc nécessaire de mettre cette vérité dans tout son jour. Supposez un père plein de bonté, qui a un fils désobéissant et pervers; ce bon père n'emploie pas d'abord les derniers châtiments. Il commence à avertir son fils avec douceur, il lui met ses désordres devant les yeux et l'exhorte à changer de conduite; si ces avis ne suffisent pas, il lui en fait donner par ses amis; s'il ne peut le faire rentrer en lui-même par ces moyens de douceur, il en vient à quelques légères punitions; si elles sont encore inutiles, il en emploie de plus sévères et de plus rigoureuses: s'il voit enfin que, malgré tous ces moyens de douceur et de sévérité, ce fils persiste dans son obstination, il le regarde dès lors comme incorrigible, il l'abandonne, le chasse de la maison paternelle, et ne le regarde plus comme son enfant.

X. Nous devons nous figurer, dit un pieux auteur, que telle est la conduite du Père céleste envers ses enfants dénaturés qui l'outragent par leur vie criminelle. Tantôt par ses inspirations intérieures, tantôt par la voix des pasteurs, des confesseurs, des prédicateurs, il les invite charitablement à se convertir; si ces moyens sont inutiles, il leur enverra quelque léger châtiment, pour les faire rentrer en eux-mêmes; s'ils résistent encore, il les afflige par des peines plus grandes: ce sera

une grêle, une perte de biens, pour détacher leurs cœurs des choses de cette vie ; ce sera une maladie, une infirmité, ou toute autre disgrâce capable de les désabuser du monde : s'ils ne se rendent ni par ces moyens de douceur, ni par ces châtiments, qu'ils s'obstinent au contraire avec plus de pertinacité dans le mal, Dieu finit par leur retirer ses lumières et ses grâces qui pouvaient leur faire connaître leur état déplorable. En un mot, il abandonne ces pécheurs à leur sens réprouvé.

XI. Que ne puis-je vous montrer clairement l'état funeste d'une âme que Dieu n'éclaire plus de ses lumières, à qui il retire ses grâces, et qu'il laisse au milieu de ses ténèbres et de ses désordres. Ah ! vous en seriez effrayés. *Malheur à l'homme pécheur*, dit Dieu lui-même, *si je m'éloigne de lui* : Væ cùm recessero ab eis (*Os.* 9. 12). Malheur à ceux que Dieu, après une longue résistance à ses grâces, laisse vivre selon les désirs déréglés de leur cœur, sans plus se mettre en peine de les châtier. Lorsque Dieu, par le moyen de quelque disgrâce, enlève aux pécheurs ce qui servait à entretenir leurs passions, à alimenter leurs vices ; quand il les dépouille des biens et des richesses qui fomentaient leur licence et leur ambition ; plusieurs s'imaginent que c'est là un signe de sa colère, tandis que ce n'est en réalité qu'un effet de sa miséricorde. Ces peines, ces châtiments, lorsqu'ils veulent en profiter, sont les moyens les plus propres à opérer leur conversion. Ils font, dit le Roi-Prophète, que les pécheurs se hâtent de retourner à Dieu : *Multiplicatæ sunt infirmitates eorum, postea acceleraverunt* (Ps. 15. 4). Et quand est-ce, en effet, que les Hébreux, qui abandonnaient si souvent le Seigneur pour se livrer au culte des idoles, reconnaissaient l'indignité de leur conduite, et revenaient à leur Dieu? c'était lorsqu'il les condamnait à une honteuse servitude, et qu'il leur faisait éprouver ses plus terribles châtiments : *Cùm occideret eos, quærebant eum, et revertebantur, et diluculo veniebant ad eum* (Ps. 77. 34). Mais il n'en est pas de même de ceux qu'il laisse au sein de l'abondance et de la prospérité sans les punir, ou qu'il ne châtie que par ce déplorable aveuglement de l'esprit. Il n'y a point de châtiment plus sévère, dit saint Augustin, que celui de l'impunité dont jouissent les pécheurs : *Nihil est infelicius felicitate peccantium, quâ pœnalis nutritur impunitas* (Epist. 5. ad Marcell.). Et il en faut dire autant de l'aveuglement de l'esprit : ce n'est plus le châtiment d'un père qui ne désire que le retour de son fils égaré, c'est celui d'un ennemi qui voudrait voir son adversaire mort et anéanti : c'est un châtiment, dit saint Augustin, semblable à ce-

lui des réprouvés, qui les punit et ne les convertit pas : *Puniuntur sed non convertuntur.* Peut-il être plus terrible ?

XII. Voilà donc comment, non-seulement le péché par sa malice, le démon par ses ruses, mais encore Dieu lui-même par la soustraction de ses grâces, contribuent à produire cet aveuglement dans l'esprit du pécheur. Maintenant que nous en avons reconnu les causes, disons quelque chose de ses effets. Mais ils sont si nombreux et si funestes, ces effets, qu'il n'est pas possible de les faire connaître tous, ni d'une manière suffisante. J'en toucherai néanmoins quelques-uns, afin que, de leur malignité, vous puissiez conclure quelle est celle des autres. Le premier effet de cet aveuglement est celui dont nous avons déjà parlé, et qui consiste en ce que le pécheur reste privé des lumières de la grâce qui rend l'homme enfant de Dieu, chéri de Dieu, héritier de la gloire de Dieu. Ces lumières, Dieu les accorde aux âmes qui vivent selon la loi sainte de l'Evangile, et il les enlève à ceux qui vivent selon les lois du monde et du démon. Il est vrai que ces pécheurs peuvent encore conserver la foi ; mais ce n'est pas cette foi vive, agissante, accompagnée de la charité : c'est une foi qui est sans les œuvres, une foi morte. Ils croient les vérités de l'Evangile, mais ils refusent d'y conformer leur conduite ; et tandis que les justes, par leur détachement des choses de ce monde, par leur humilité, par leur pénitence, mettent en pratique les maximes de Jésus-Christ, les pécheurs agissent tout différemment, et ne courent qu'après les richesses, les honneurs et les plaisirs. Voilà le premier effet de cet aveuglement spirituel que produit le péché.

XIII. Le second consiste en ce que le pécheur ne connait plus l'état malheureux où il se trouve. « C'est un malade, dit » un pieux orateur (*P. N. de l'Orat.*), dont la maladie peut » être appelée incurable. Tant qu'un malade sent son mal et » le connait, on ne doit pas désespérer de sa guérison ; il » peut l'obtenir au moyen de quelques remèdes. Mais quand il » ne sent plus son mal, qu'il ne le connait plus, qu'il se croit » en santé, qu'il refuse tout remède, alors on peut dire qu'il » n'y a plus d'espoir. Tels sont ces infortunés que le péché » aveugle. Leur cécité étant spirituelle, est bien différente de » l'aveuglement corporel. Ceux qui sont privés des yeux du » corps connaissent leur état ; ils cherchent les moyens de re» couvrer la vue, et s'ils ne peuvent réussir à les trouver, » ils se procurent un bon guide qui les conduise et les tienne » éloignés du précipice. Il n'en est pas ainsi de ceux qui sont » dans l'aveuglement spirituel ; ceux-ci ne connaissent pas leur

» état, et bien qu'ils soient aveugles, ils croient voir aussi clai-
» rement que les autres. D'où il suit qu'ils ne cherchent aucun
» remède, qu'ils ne prennent aucun moyen pour recouvrer
» cette lumière qu'ils ne croient pas avoir perdue, qu'ils ne se
» mettent nullement en peine de chercher un guide pour se
» faire conduire, se flattant de connaître mieux le chemin que
» tout autre. Tels furent ces philosophes superbes dont parle
» saint Paul, qui, croyant être sages, sont devenus insensés, et
» qui, trompés par cette fausse croyance, se sont misérable-
» ment perdus : *Dicentes se esse sapientes, stulti facti sunt*
» (Rom. 1. 22). »

XIV. Le troisième effet de cet aveuglement des pécheurs est celui dont parle notre divin Sauveur dans l'Evangile, qui consiste en ce que ces infortunés s'imaginent voir et qu'ils ne voient point, qu'ils croient entendre et n'entendent point : *Ut videntes non videant, et audientes non intelligant* (Luc. 8. 10). Ceci semble un paradoxe, et paraît d'abord incroyable; voilà cependant ce qui a lieu dans un dans nombre de chrétiens qui, s'étant révoltés contre Dieu, sont devenus les esclaves du démon, du péché et de leurs passions. Ils ont des yeux pour voir les choses de ce monde, les choses temporelles et terrestres; ils n'en ont point pour voir les choses spirituelles et divines qui regardent Dieu et leur âme. Nous trouvons une figure bien claire de ce que je dis, dans le premier livre des Rois (11. 2). Le roi Naas ayant conçu le projet de subjuguer la ville de Jabès, réunit pour cet effet une puissante armée. Les habitants de cette ville épouvantés lui envoient des ambassadeurs pour le supplier de faire alliance avec eux, lui promettant qu'ils lui seront toujours fidèles. Ce prince barbare leur répond qu'il consent à accorder ce qu'ils demandent, mais à cette condition qu'il leur fera arracher à tous l'œil droit : *In hoc feriam vobiscum fœdus, ut eruam omnium vestrûm oculos dextros.* Voilà ce qui arrive aux pécheurs, qui refusent de servir Dieu pour faire alliance avec le démon, avec le monde, avec leurs passions dont ils deviennent les esclaves. Ces maîtres cruels les reçoivent volontiers à leur service, mais à cette dure condition qu'ils se laisseront arracher l'œil droit, celui avec lequel ils pourraient connaître les grandes vérités de la Religion et les maximes de l'Evangile, qui sont la règle d'un parfait chrétien. Ces maîtres barbares ne leur laissent que l'œil gauche, au moyen duquel ils puissent rechercher les richesses, les honneurs et les plaisirs.

XV. Et n'est-ce pas ce qui arrive tous les jours? Oui, infor-

tuné pécheur, tu as fait alliance avec tes implacables ennemis; tu t'es engagé à leur service et tu leur as fait serment de fidélité. Mais telles sont les dures conditions de cette alliance, que tu ne conserveras qu'un œil pour voir les choses de la terre et tout ce qui peut causer ta ruine éternelle, et que tu seras aveugle pour ne pas voir ce qui pourrait contribuer à ton salut éternel. Et combien n'en voit-on pas de tout état et de toute condition qui sont très-habiles pour les affaires de la terre, qui connaissent tous les secrets de la politique, tous les tours et les détours du barreau, et qui n'ont aucune connaissance des maximes éternelles, et de ce qui rend l'homme vraiment chrétien? Combien de chefs de famille qui sont tout œil pour l'économie, pour le maniement de leurs affaires temporelles, et qui sont aveugles pour les choses spirituelles? Ce marchand connaît toutes les manières différentes de maintenir son entreprise, d'augmenter son gain, de grossir ses capitaux; mais il ignore les moyens d'accroître ceux avec lesquels il pourrait acheter le ciel, et assurer son salut éternel. Cet artisan, cet homme de la campagne, sait toutes les règles de son art, de sa profession; mais il ne connaît pas les conditions nécessaires pour faire une bonne confession, et pour recevoir dignement et avec fruit les autres sacrements de l'Église. Cette personne connaît toutes les manières de se faire estimer et de plaire aux hommes imprudents; mais elle ignore l'art indispensable de se sauver et la vraie manière de plaire à Dieu. Tous ont fait alliance avec le démon, le monde et leurs passions, qui leur ont laissé l'œil gauche pour voir les choses d'ici-bas, et leur ont arraché l'œil droit, pour qu'ils ne puissent regarder les choses du ciel.

XVI. Le quatrième effet de l'aveuglement spirituel est de rendre les pécheurs rebelles à la lumière, selon l'expression du saint homme Job : *Rebelles lumini* (24. 13); c'est-à-dire, de les porter à rejeter les inspirations divines, à repousser ces rayons célestes que Dieu, par un trait de sa miséricorde, fait encore briller de temps en temps dans leur âme pour les éclairer au milieu de leurs ténèbres. Tels sont ces libertins, ces incrédules, ces esprits forts, qui travaillent à éloigner d'eux la pensée des vérités les plus essentielles de la Religion. Tels sont ces pécheurs voluptueux qui, pour jouir sans inquiétude et sans remords de leurs infames plaisirs, ne veulent pas même qu'on leur parle des maximes de l'Evangile et des vérités éternelles. Ceux qui ont la témérité de dire à Dieu, comme nous l'apprend le Saint-Esprit : *Eloignez-vous de nous, Seigneur,*

ne répandez pas dans notre âme votre science, ni les rayons de vos lumières; parce qu'étant résolus de satisfaire tous nos sens et toutes nos passions, vos lumières ne servent qu'à nous troubler et à nous importuner : Dixerunt Deo : Recede à nobis, scientiam viarum tuarum nolumus (*Job*, 21. 14).

XVII. Le dernier effet de cet aveuglement, pour ne pas parler de tant d'autres, consiste en ce que le pécheur, réduit à cette extrémité, ne distingue plus le vrai du faux et prend même le mensonge pour la vérité. Malheur, dit Dieu, par la bouche du prophète Isaïe, malheur à ceux qui appellent le bien mal, et le mal bien : *Væ qui dicunt malum bonum, et bonum malum.* Et pourquoi? parce que prenant les ténèbres pour la lumière, et la lumière pour les ténèbres, ils se trouvent dans un état évident de perdition. Selon la doctrine des saints Pères, il n'y a point de signes plus certains de réprobation pour une âme, que lorsqu'elle prend le mensonge pour la vérité, parce qu'alors elle se trouve dans cette erreur funeste qu'elle pourra parvenir au ciel et se sauver, en marchant par une voie que l'Evangile condamne. Qui eût jamais cru que le péché pût produire un aveuglement si déplorable, et que cet aveuglement eût des suites si funestes!

XVIII. Je désire, mes Frères, que cette Instruction vous fasse rentrer en vous-mêmes, pour examiner soigneusement si pour votre malheur, vous vous trouvez dans ce terrible aveuglement, et s'il a produit en vous ces tristes effets. Voyez si, vous êtes suffisamment instruits des vérités de la Religion dont la connaissance est nécessaire au salut, ou si vous n'êtes point plutôt dans une coupable ignorance de ces vérités. Examinez si vous avez l'œil droit de votre esprit bien ouvert à tout ce qui a rapport aux biens célestes et éternels, ou si le démon, le monde et vos passions ne vous l'ont point arraché, ne vous laissant que l'œil gauche pour voir les choses temporelles et terrestres. Voyez enfin si vous n'avez point été rebelles aux lumières, aux inspirations divines; si vous n'avez point cherché à éloigner de vous la pensée des vérités de la Religion; si vous avez pris le mensonge pour la vérité, le mal pour le bien, vous figurant que vous pourrez vous sauver en menant une vie condamnée par l'Evangile, une vie d'oisiveté, de plaisirs et de divertissements. Plaise à Dieu que vous n'ayez pas ressenti ces funestes effets que l'aveuglement produit dans l'âme du pécheur! Que si vous les avez éprouvés, recourez sans délai à Jésus-Christ, la lumière du monde, afin qu'il répande sur vous les rayons de sa miséricorde, et dites-lui, et

disons-lui tous avec le Roi-Prophète : Seigneur, éclairez mes ténèbres. *Illumina tenebras meas* (Ps. 17. 29). Daignez les faire disparaître par les lumières de votre grâce divine : *Illumina oculos meos, ne unquam obdormiam in morte* (Ps. 12. 4). Le moment de notre mort n'est pas éloigné, dessillez nos yeux, de crainte qu'elle ne nous surprenne assoupis dans l'état du péché. Faites qu'ils ne voient plus les vanités du monde, ni les objets dangereux et trompeurs ; mais qu'ils aperçoivent tous les dangers auxquels nos passions nous avaient exposés, et que nous soyons enfin désabusés des erreurs du siècle où nous vivons. Soyez donc notre lumière et notre guide en cette vie, afin qu'étant conduits par votre main paternelle, nous ayons le bonheur de parvenir au bienheureux séjour de vos élus.

SEPTIÈME INSTRUCTION

SUR LE PÉCHÉ.

Le péché mortel cause l'endurcissement du cœur.

Un autre effet du péché, plus funeste encore que l'aveuglement, est l'endurcissement du cœur, dont je viens vous parler aujourd'hui. Je vous ferai comprendre comment le pécheur, aveuglé dans son esprit, y arrive, et quels sont ses effets terribles. Plaise à Dieu que je puisse parler de cet état déplorable d'une manière qui soit capable d'en tirer ceux qui ont eu le malheur d'y tomber !

I. La manière la plus facile de vous faire concevoir combien un pécheur endurci mérite de compassion, est de vous donner la description de son état. Qu'est-ce donc qu'un pécheur endurci dans le mal? C'est un homme dont la vie est une succession continuelle de péchés, dont presque tous les pas sont marqués par autant de chutes. C'est un homme obstiné qui, à force de résistances à la grâce, a été enfin abandonné de Dieu, et livré à la merci de ses passions effrénées... C'est un homme dont la vie est une chaîne de crimes. Après avoir abandonné le Seigneur, il s'est laissé emporter par la violence de ses désirs, et s'est vu tomber de précipices en précipices. Mais ce qui est le plus propre à nous faire trembler et à nous engager à prendre des précautions, c'est qu'ordinairement ce mal provient d'un principe très-léger ; ce sera quelquefois d'un regard de curiosité ; ce regard fait naître une pensée criminelle; à cette pensée succède un mauvais désir ; ce mauvais désir

est suivi de la détermination à commettre le péché ; on en vient à l'action, et, de péché en péché, jusqu'à s'endurcir dans cet état et y persévérer sans remords.

II. Et comment David parvint-il à s'endurcir pendant plusieurs mois dans son péché, jusque-là qu'il n'entendait plus les reproches de sa conscience? Vous le savez, l'origine de son malheur fut un regard lascif jeté sur une vaine beauté. Et c'est ce qui arrive chaque jour à tant d'âmes imprudentes qui, pour être intervenues à cette soirée, à cette conversation, à cette fête mondaine, à ce bal, à ce spectacle ; pour avoir voulu traiter trop librement avec des personnes dont elles auraient dû s'éloigner, pour avoir voulu regarder ce qu'elles ne devaient pas voir, passant de ces petites libertés à des libertés plus graves, ajoutant péché à péché, sont enfin devenues le scandale de leurs parents et de leurs voisins. Le saint homme Job prévoyait très-bien les conséquences ordinaires d'un regard trop libre ; aussi nous assure-t-il qu'il a fait un pacte avec ses yeux pour qu'ils ne se portent jamais sur aucun objet capable de réveiller les passions : *Pepigi fœdus cum oculis meis, ut ne cogitarem quidem de virgine* (31. 1). Mais pourquoi tant de circonspection dans cet homme juste, jusqu'à refuser à ses yeux un regard même innocent? C'est, dit le pape saint Grégoire (*Lib.* 21. *Mor. in hunc locum*), que l'âme active ne s'en tient pas à ce regard, mais elle commence à désirer ce qu'elle a vu : *Anima præceps et cæca incipit desiderare quod vidit.* Du désir elle en vient au consentement, du consentement à l'acte, des actes se forme l'habitude, et bientôt enfin l'endurcissement.

III. Et telle est l'erreur d'un grand nombre de chrétiens, de ne faire aucun cas d'un premier péché, s'imaginant que lorsqu'ils se seront satisfaits une fois ou deux, ils quitteront le crime. Est-ce donc un si grand mal, disent-ils, de satisfaire une fois ses passions? Nous nous arrêterons là, nous n'irons pas plus avant. Ne tenez pas ce langage, dit saint Thomas (*D. Th.* 1. 2. *Q.* 75. *art.* 5 *resp.*), parce que je vous dis qu'un péché est pour l'ordinaire la cause d'un autre péché, comme un acte humain peut être la cause d'un autre. Ce qui peut avoir lieu en plusieurs manières. Premièrement un péché peut être la cause efficiente d'un autre, ou par lui-même, ou par accident ; par lui-même, comme lorsqu'un péché commis imprime dans l'âme une disposition qui porte à retomber dans un autre. Et il n'est que trop vrai que ces personnes qui se sont une fois abandonnées à la colère, à la volupté, ou à quelque autre vice, se sentent portées bien plus fortement à se livrer de

nouveau à ces crimes. Un péché est la cause d'un autre par accident, lorsque, par exemple, ce péché faisant perdre à celui qui le commet cette crainte, cette pudeur qui le retenait auparavant, le dispose par-là même à des chutes bien multipliées. Et de combien de désordres la perte de ce frein salutaire n'est-elle pas la source parmi la jeunesse, et même parmi les personnes du sexe le plus faible?

IV. En second lieu, un péché peut être la cause matérielle d'un autre; ce qui arrive lorsqu'il en fournit la matière. C'est ainsi que l'avarice, l'amour des richesses rend l'homme ambitieux, superbe, et lui donne occasion d'opprimer les faibles et les pauvres. C'est ainsi que l'intempérance et l'ivrognerie produisent la luxure. Tertullien regarde comme impossible d'être chaste, et d'être en même temps sujet à des excès dans le boire et dans le manger. Enfin un péché peut devenir la cause formelle d'un autre péché. Supposons un homme qui a commis un larcin; combien de mensonges, de serments et de parjures n'emploira-t-il pas pour se montrer innocent, comme il arrive tous les jours parmi les enfants de famille, pour n'être pas repris de leurs parents, parmi les serviteurs, pour n'être pas punis par leurs maîtres?

V. Mais lorsqu'un péché est le but, la fin d'un autre, c'est alors que les crimes se multiplient, et que l'on parvient bientôt à l'endurcissement. Le roi Achab veut s'approprier la vigne de Naboth; que fait-il? il le fait périr, et la mort d'un innocent est le moyen dont il se sert pour exécuter son coupable dessein. Cet homme veut entretenir son luxe, persévérer dans le jeu, satisfaire sa gourmandise, les moyens lui manquent; il se met à dérober, à commettre toutes sortes d'injustices. Cet autre a résolu d'attenter à l'innocence de cette personne; pour arriver à ce but, que de complaisances criminelles, que de désirs impurs, que de moyens iniques il faut mettre en œuvre. Et pourquoi tant de crimes? parce qu'ils sont tous nécessaires pour obtenir la fin coupable qu'il s'est proposée. Voilà la manière dont se forme l'endurcissement d'un pécheur, au moyen d'une chaîne, d'une succession non interrompue de crimes et d'iniquités.

VI. Ce qui rend cet endurcissement plus funeste est l'abandon de Dieu qui, en punition de tant de résistances faites à ses divines inspirations, de tant d'ingratitudes pour ses bienfaits, par un secret, mais juste jugement, lui retire ses faveurs particulières, son assistance, sa protection, ne l'excitant plus au bien par sa grâce, le laissant en proie aux désirs déréglés

de son cœur. Ce cœur devient dur comme une pierre : *Cor ejus indurabitur tanquam lapis* (Job. 41. 15) ; d'où il arrive que tous les coups que les prédicateurs, les confesseurs, les amis déchargent sur ce cœur sont impuissants pour l'amollir et le plier, et le rendent au contraire toujours plus dur, comme il arrive au fer sous les coups du marteau : *Et stringetur tanquam malleatoris incus.* Oui, pécheur obstiné, il y a tant d'années que tu résistes aux coups de la grâce et des inspirations divines ; il y a tant d'années que Dieu, par les doux traits de sa miséricorde, frappe à la porte de ton cœur, et il n'a pu encore l'ébranler ni l'attendrir ; tu sens les remords de ta conscience, et tu ne veux pas te rendre. En vain tes pasteurs t'ont supplié ; en vain les prédicateurs ont fait retentir leur voix à tes oreilles, en vain les confesseurs, au tribunal de la pénitence, en vain tes amis, dans des entretiens privés, se sont efforcés de te retirer du chemin de la perdition par leurs avis charitables. Tu as méprisé les prières, les menaces, les avertissements, tu as voulu persister à être rebelle envers Dieu et obstiné dans ton crime. Que te reste-t-il donc à attendre, sinon que Dieu t'abandonne dans ton obstination, et t'endurcisse encore lui-même ?

VII. Je sais que si l'on a de la répugnance à croire que Dieu, essentiellement bon et miséricordieux, abandonne le pécheur, on en éprouve bien davantage à croire qu'il l'endurcisse dans son péché. Nous devons néanmoins en être persuadés, puisque tel est le langage des saintes Ecritures. Si cet endurcissement ne venait de Dieu en quelque sorte, comment aurait-il dit, en parlant de Pharaon : J'endurcirai son cœur ? *Ego indurabo cor ejus* (Exod. 7. 3). Comment l'Evangile nous dirait-il, en parlant des Hébreux : Dieu les a aveuglés, il a endurci leurs cœurs ? *Excæcavit oculos eorum, et induravit cor eorum.* Comment enfin le prophète Isaïe aurait-il dit à Dieu : Vous avez endurci notre cœur, pour lui enlever votre crainte ? *Indurasti cor nostrum, ne timeremus te* (63. 17) ? Cependant, pour diminuer l'effroi que ce langage pourrait produire dans les âmes vertueuses, d'accord avec saint Augustin et tous les saints Pères, nous déclarons que quand on dit que Dieu endurcit le pécheur, on ne doit pas entendre qu'il le fasse d'une manière positive, en ce sens qu'il devienne l'auteur de la malice dont son cœur est souillé, il le fait seulement d'une manière négative, en ne lui accordant plus ses grâces, du moins les plus abondantes et les plus efficaces qui pourraient l'amollir et le changer, et cela en punition de la longue résistance et de

l'obstination de ce pécheur : *peccatores non obdurat Deus* (S. Aug. Ep. ad Sixt. cap. 3), *impertiendo malitiam, sed non impertiendo misericordiam.* C'est ainsi que le soleil n'est pas la cause positive de la glace ; mais il en est la cause négative, en ce sens que, refusant ses rayons et sa chaleur, l'eau se glace et s'endurcit.

VIII. Nous trouvons un exemple de ceci dans le roi Pharaon, que les saints Pères et spécialement saint Augustin nous représentent comme une vive image d'un pécheur incorrigible. La sainte Ecriture dit de lui à la vérité, que Dieu l'endurcit: mais ajoute saint Augustin (*De Grat. et Lib. Arb. cap.* 23), on ne doit pas entendre ce passage en ce sens qu'il ait enlevé à Pharaon son libre arbitre : ce fut ce roi impie qui voulut persévérer dans son péché. En effet, de quels prodiges effrayants n'avait-il pas été le témoin ? combien de plaies et de châtiments Dieu ne lui avait-il pas fait éprouver ainsi qu'à son peuple, pour vaincre son obstination, et le déterminer á permettre aux Hébreux de sortir en liberté de son royaume ? Pourquoi donc voulut-il persister dans sa résistance ? Plusieurs fois il dit à Moïse : Priez Dieu qu'il détourne ses fléaux, et je vous laisserai partir, et après en avoir été délivré, jamais il ne tient sa promesse. Il endurcit son cœur, dit le texte sacré, et ne voulut pas renvoyer le peuple : *Ingravavit Pharao cor suum, et noluit dimittere populum* (Ex. 8. 32). Ainsi, conclut saint Augustin, Dieu l'endurcit par un effet de ses justes jugements, que provoqua Pharaon lui-même : *Et per hoc Deus induravit per justum judicium, et ipse Pharao per liberum arbitrium.*

IX. Voilà une figure de ce qui se passe dans l'endurcissement de tant de pécheurs. Ce sont eux qui, par leur résistance à la grâce, par leur ingratitude envers Dieu, se l'attirent volontairement ; ce sont eux qui se préparent ce châtiment par leur obstination à ne vouloir jamais céder aux coups de la miséricorde et de la justice divine, ni à tant de moyens dont Dieu se sert pour les convertir. Comme Pharaon, qui s'obstinait à ne pas reconnaître le doigt de Dieu dans les maux qu'il endurait, ainsi ces pécheurs ne veulent entendre parler ni de Dieu, ni de sa loi ; et alors il ne se met plus en peine de leur salut. Ils l'ont abandonné par leurs péchés, Dieu les abandonne en les privant de la grâce. Ils se sont endurcis contre Dieu, et Dieu s'est endurci contre eux. Ils n'ont pas voulu profiter de sa miséricorde, Dieu la leur refusera parce qu'ils s'en sont rendus indignes, dit saint Augustin (*Ibid. in Epist. ad Xistum*), pour en avoir si longtemps abusé.

X. Ce que nous venons de dire de cet abandon de Dieu ne doit pas effrayer les âmes timorées, mais les rendre toujours plus attentives à faire le bien et à éviter le mal ; car, dit encore saint Augustin dans son livre de la *Grâce et du libre Arbitre*, si vous persévérez jusqu'à la fin dans vos saintes résolutions de pratiquer la justice et la piété, vos travaux ne seront point inutiles ; mais Dieu, juge équitable et rémunérateur libéral de tous ceux qui le servent fidèlement, vous en accordera la récompense et la couronne, selon que nous l'apprend l'apôtre saint Paul (1. *Cor*. 15. 58). Ne vous découragez donc pas si vous voyez que Dieu abandonne tant de pécheurs à leurs sens réprouvés, et les laisse vivre sans remords dans le péché. C'est là un juste châtiment de leur obstination : ils doivent se l'imputer à eux-mêmes. Dieu, étant infiniment bon, dit le même saint Père, n'abandonne personne, s'il n'en est abandonné le premier. C'est la doctrine du concile de Trente que tous les fidèles sont obligés d'admettre : *Deus sua gratia semel justificatos non deserit, nisi priùs ab eis deseratur* (Sess. 6. c. 11). Soyez fidèles observateurs de ses divins préceptes, et jamais il ne manquera de vous aider de son secours et de son assistance divine. Dieu ne désire rien tant que le salut de ses créatures. C'est pour leur salut qu'il a envoyé sur la terre son divin Fils Jésus-Christ, afin que tous ceux qui croiront en lui ne périssent pas, mais qu'ils aient la vie éternelle. C'est pour leur salut que Jésus-Christ a tant souffert, qu'il a donné sa vie, qu'il a répandu jusqu'à la dernière goutte de son sang précieux. Mais tremblez, ô vous qui ne voulez pas mettre fin à vos crimes, et qui avez déjà formé en vous ce funeste endurcissement ; oui, tremblez sur votre sort. Après vous avoir exposé les causes qui précipitent dans ce triste état, et qui sont, comme nous l'avons vu, une longue chaîne de crimes, l'obstination du pécheur à vouloir vivre dans le crime et à repousser toutes les inspirations de la grâce, et enfin l'abandon de Dieu même, je vais vous en montrer maintenant les effets terribles.

XI. J'avoue que si j'ai éprouvé bien des difficultés pour vous faire connaître quelques-uns des effets que produit l'aveuglement dans l'esprit du pécheur, ces difficultés sont infiniment plus grandes, lorsqu'il s'agit de vous parler des effets bien plus funestes que produit l'endurcissement du cœur. Saint Bernard (*lib. I. de Consid. ad Eug.*) en rapporte un si grand nombre, qu'on ne peut les entendre sans être saisi d'épouvante. « Un » cœur endurci, dit ce saint Père, est celui qui n'est point brisé » par la douleur et la contrition, qui n'est point attendri par

» la dévotion et la piété, qui n'est point ému par les prières ni
» épouvanté par les menaces, qui résiste aux coups et aux
» châtiments, qui est sans reconnaissance pour les bienfaits
» qu'il reçoit, qui méprise les avis qu'on lui donne, qui est
» cruel envers son prochain, qui est sans pudeur, présomp-
» tueux dans les dangers, inhumain envers ses semblables,
» téméraire à l'égard des choses divines, oubliant le passé, ne
» s'inquiétant point du présent, ne prévoyant point l'avenir.
» Un cœur endurci, en un mot, est un cœur qui ne craint plus
» ni Dieu ni les hommes... » Peut-on faire une description plus
effrayante du pécheur endurci ?

XII. Reprenons, et disons quelque chose de chacun de ces caractères. Un pécheur dont le cœur est endurci est celui qui n'est point brisé par la componction: *Cor durum est, quod compunctione non scinditur.* Avant de tomber dans ce malheureux état, il se faisait un scrupule de manquer à une seule de ses pratiques de piété. Il aurait éprouvé une grande peine, s'il avait laissé passer un dimanche ou une solennité sans s'approcher des Sacrements. Lorsqu'il était tombé dans une faute même légère, il en était inconsolable, il ne pouvait prendre son repos avant d'être allé soulager sa conscience, en déposant le poids qui l'accablait aux pieds d'un confesseur. Maintenant, plus de douleur, plus de repentir, depuis que, par ses rechutes multipliées il s'est familiarisé avec le péché, et s'est endurci; bien plus, à l'exemple de ces impies dont parle l'Esprit-Saint (*Prov.* 2. 14), il va jusqu'à se réjouir du mal qu'il a fait, jusqu'à s'en faire un sujet de gloire et de vanité aux yeux de ses compagnons de désordres: *Lætantur cùm malefecerint, et exultant in rebus pessimis.*

XIII. En second lieu, le pécheur endurci est insensible aux menaces de Dieu et à ses châtiments: *Minis non cedit, flagellis induratur.* De temps à autre Dieu menace le pécheur de la guerre, de la peste, de la famine, de la mortalité parmi les animaux. Il lui envoie une longue maladie qui met sa vie en danger, un procès, une grêle, une sécheresse, une inondation, une mort qui lui ravit ses enfants, ou bien d'autres disgrâces; si ce pécheur, correspondant aux desseins de la Providence, reçoit ces coups de la main de Dieu avec humilité et résignation, qu'il s'en serve pour mettre fin à ses crimes, pour se détacher des choses terrestres, pour se jeter entre les bras de la divine miséricorde; oh quel bonheur pour lui! Mais si ces maux ne servent qu'à le faire murmurer contre Dieu, à le rendre toujours plus obstiné, plus endurci, il lui arrivera ce qui arriva à

ces impies dont parle le prophète Jérémie (5. 3) : Seigneur, dit-il, vous les avez frappés et ils ne se sont pas repentis, vous les avez punis et ils n'ont pas voulu recevoir comme des avertissements les maux dont vous les avez accablés : *Percussisti eos et non doluerunt ; attrivisti eos, et renuerunt accipere disciplinam.* Leur cœur est devenu plus dur que la pierre, ils n'ont pas voulu revenir à vous : *Induraverunt facies suas suprà petram, et noluerunt reverti...*

XIV. Mais ce qu'il y a de plus déplorable dans le pécheur endurci, c'est qu'il ne se met plus en peine d'écouter Dieu quand il lui parle, et qu'il se rend volontairement sourd à ses divines paroles. Il peut se faire de trois manières différentes qu'un homme n'entende pas les paroles et la voix d'un autre ; ou parce qu'il a l'esprit appliqué à une autre chose, ou parce que des humeurs accumulées dans les oreilles empêchent au son d'entrer dans l'organe de l'ouïe, ou parce qu'une grande confusion de voix ne permet pas de distinguer celle de la personne qui parle. Ah ! combien de fois Dieu, oubliant les ingratitudes du pécheur qui l'a si indignement abandonné pour se jeter entre les bras des créatures, cherche encore à faire entendre à son cœur la voix intérieure de ses saintes inspirations, pour le détourner de l'objet de ses passions et le rappeler à lui ! Mais comment cet infortuné pourrait-il entendre cette voix divine, tandis que son esprit et son cœur sont appliqués à tant d'objets temporels et terrestres ? comment pourrait-il entendre cette voix divine, tandis que ses passions, comme autant d'humeurs nuisibles, lui ferment le passage, et l'empêchent de pénétrer jusqu'au fond de son cœur ? Comment enfin, au milieu du bruit et de la confusion de tant de voix, des passions qui crient si fortement et qui veulent toutes être satisfaites, pourrait-il entendre la voix de Dieu qui l'appelle ? Et combien de voix différentes se font entendre à ce cœur endurci ? Il aspire à ce poste, à cet honneur, à cette dignité ; il faut tenter tous les moyens pour y parvenir : voilà une voix de l'orgueil et de l'ambition. Il se présente une occasion favorable de faire un gain, d'accroître des capitaux, d'acquérir des biens, il faut profiter de la circonstance : voix d'avarice et d'intérêt. Ce voisin a causé un dommage, il a dit une injure, il faut une éclatante réparation : voix de haine et de vengeance. Une autre voix appelle celui-ci au jeu, celui-là au bal, au théâtre, dans telle société, dans telle occasion dangereuse. Comment, au milieu de tant de voix différentes, serait-il possible d'entendre celle de Dieu, qui, comme l'a dit un Prophète (*Os.* 2. 14), ne parle aux âmes que dans le silence et la solitude ?

XV. Ce n'est pas seulement par ses inspirations intérieures que Dieu parle aux âmes, c'est encore au moyen de sa divine parole qu'il fait annoncer par ses ministres, ou par des personnes pieuses qui, à temps et à propos, donnent de charitables avis à ceux qui s'égarent. Or, le pécheur endurci ne méprise pas moins cette parole extérieure des avis et de la prédication, que la voix intérieure des inspirations divines. Qu'une personne zélée pour la gloire de Dieu et le salut des âmes emploie les manières les plus douces, les plus insinuantes pour lui mettre sous les yeux ses crimes et ses égarements, afin de l'inviter à revenir à Dieu ; bien loin de prendre en bonne part ces avis dictés par la charité la plus sincère, il en devient plus insolent et plus pervers, il s'élève avec audace contre celui qui l'avertit, et se raillant de ses conseils, il proteste qu'il veut vivre à sa volonté et selon ses caprices. Ceux qui méprisent ainsi les corrections et les avis, l'Esprit-Saint les menace d'une mort subite et imprévue : *Viro, qui corripientem dura cervice contemnit, repentinus ei superveniet interitus* (Prov. 29. 1). On a lieu de désespérer de leur salut. Et combien ne voit-on pas de ces obstinés qui méprisent les avis et les corrections, qui méprisent même la parole divine qu'on leur annonce du haut de la chaire de vérité, qui ne daignent pas l'entendre ou qui ne l'écoutent que pour la censurer? c'est là la marque la plus évidente et un des effets les plus terribles de l'endurcissement. Ce sont là ces impies dont parle l'Esprit-Saint, lorsqu'il dit qu'ils s'efforcent de ne pas comprendre, de crainte d'être portés au bien : *Noluit intelligere ut benè ageret* (Ps. 35. 4). Et que peut-on attendre de bien, et que ne doit-on pas attendre de mal d'un pécheur de ce genre qui refuse de connaître les moyens qui pourraient le sauver! Combien est grand néanmoins le nombre de ces pécheurs! et quel est le motif qui éloigne des prédications tant de personnes sans pudeur, sinon la crainte que les remords de leur conscience n'étant réveillés par la parole de Dieu, elles ne se voient forcées d'abandonner ces sociétés, de rompre ces amitiés qui sont pour elles la cause de tant de crimes? Quel est le motif qui inspire à tant de jeunes gens dissolus du dégoût pour les instructions, sinon la crainte de se voir obligés de cesser ces visites trop fréquentes et ces manières trop libres? Qu'est-ce qui en éloigne tant d'hommes avares, sinon la crainte que le prédicateur ne vienne à attaquer cet amour de l'argent dont ils ne veulent pas se détacher, ces usures palliées, ces monopoles secrets et tant d'autres artifices dont ils se servent pour sucer le sang des pauvres?

Oh ! si tant de personnes, qui en auraient si bien le loisir, se donnaient la peine de venir entendre ces maximes de l'Evangile, elles pourraient se convaincre que cette vie molle et efféminée qu'elles mènent, et qu'elles passent tout entière à chercher des biens, des plaisirs et des honneurs, n'est pas une vie chrétienne et qui puisse les conduire au ciel. Mais non, elles fuient autant qu'il leur est possible les instructions, afin de pouvoir vivre sans remords au sein de leurs désordres.

XVI. Mais comme il serait impossible de parler en détail de tous les effets de l'endurcissement, je n'en toucherai plus que quelques-uns en passant. Un endurci, continue saint Bernard, est celui qui n'a aucune crainte, aucune appréhension des dangers les plus graves; il les méprise tous, il fait de longs voyages sur terre et sur mer, il ne craint pas les coups qu'on peut lui porter dans des disputes animées, il assiste de sang-froid à des combats où à chaque instant il est sur le point de perdre la vie, bien qu'il sache qu'entre l'enfer et lui il n'y a qu'un pas : *Impavidum ad pericula.* Il voit des pauvres dénués de tout, il n'est point touché de leur misère, il nage au sein de l'abondance, et les laisse languir de faim à sa porte : *Inhumanum ad humana.* Il tourne en dérision la religion et la piété; il profane les fêtes du Seigneur par ses dissolutions et ses intempérances, le lieu saint par ses irrévérences, les Sacrements par ses sacriléges : *Temerarium ad divina.* Il sait qu'il est coupable devant Dieu des crimes les plus énormes, il les oublie; il pourrait s'en repentir dans le moment, il ne s'en occupe point; il n'ignore pas qu'il doit mourir, il n'y pense pas : *Præteritorum obliviscens, præsentia negligens, futurorum non prævidens.* En un mot, il n'a aucune crainte ni des jugements de Dieu, ni des jugements des hommes : *Et ut brevi horribilis mali mala complectar : ipsum est, quod nec Deum timet, nec hominem veretur.* Que peut-on dire de plus?

XVII. Permettez, chrétiens, que je termine cette instruction sur l'endurcissement du cœur, comme j'ai terminé la dernière sur l'aveuglement de l'esprit; c'est-à-dire, en vous priant de rentrer en vous-mêmes, et d'examiner si malheureusement vous avez marché par tous ces degrés qui conduisent à cet endurcissement funeste : examinez si votre vie n'a été qu'une succession continuelle de crimes; si par vos résistances multipliées à tant de saintes inspirations par lesquelles Dieu frappait à la porte de votre cœur pour vous en demander l'entrée, vous avez justement mérité qu'il vous abandonnât, qu'il retirât de vous ses grâces, vous livrant à votre

sens réprouvé, et laissant votre cœur s'endurcir dans le mal. Voyez si vous apercevez en vous ces effets terribles et déplorables dont je viens de parler; c'est-à-dire, si votre cœur est resté dur et insensible, au lieu d'être brisé par la douleur de vos péchés, attendri par la piété, ému par les menaces et les châtiments de Dieu; si vous avez méprisé les corrections et les avis que l'on vous donnait pour votre bien; si vous avez refusé d'entendre la parole de Dieu, afin de vivre sans remords dans vos désordres; si vous avez abusé des Sacrements; si, en un mot, vous êtes restés obstinés dans le crime, sans craindre ni les jugements de Dieu, ni ceux des hommes. S'il en est ainsi, vous êtes dans ce funeste endurcissement. Je veux croire cependant que vous n'y êtes pas encore tombés; mais si vous ne prévenez le danger par une prompte conversion, qui sait si vous n'êtes pas sur le point d'y tomber, et par conséquent à la veille de votre perte éternelle? Que devez-vous donc faire? ce que vous apprend le Saint-Esprit (Eccl. 21. 1): *Fili, peccasti? non adjicias iterùm*: Mon fils, vous êtes dans les liens du péché, n'allez pas plus loin, n'en ajoutez pas d'autres à ceux que vous avez commis: *Non adjicias iterùm.* Le premier que vous commettriez serait peut-être le dernier: renoncez-y donc, et suppliez la miséricorde infinie de Dieu qu'elle daigne vous pardonner ceux dont vous vous êtes rendus coupables: *Sed et de pristinis deprecare, ut tibi dimittantur. Hodiè si vocem Domini audieritis, nolite obdurare corda vestra.* Ecoutez aujourd'hui la voix de Dieu qui vous appelle au repentir, et n'endurcissez plus vos cœurs dans le péché. Heureux si, en ce moment, vous ouvrez ce cœur à la grâce qui vous presse. Malheur à vous si vous résistez; c'est peut-être la dernière invitation de la part de Dieu; pensez-y sérieusement, et précautionnez-vous contre le danger qui vous menace.

HUITIÈME INSTRUCTION

SUR LE PÉCHÉ.

Troubles et inquiétudes que le péché cause dans l'âme du pécheur.

En voyant les pécheurs qui, après avoir secoué le joug de la loi divine, marchent par une voie large et commode, vivent à leur liberté au milieu des plaisirs et des divertissements, satisfaisant toutes leurs passions, on serait tenté de croire qu'ils jouissent de la paix et de toutes sortes de consolations. Mais il

n'en est pas ainsi ; il n'y a que les hommes de bonne volonté, c'est-à-dire, les justes, qui jouissent en cette vie d'une paix véritable, entière et perpétuelle, de cette même paix dont ils jouiront dans le ciel, de cette paix que les Anges vinrent apporter sur la terre au moment de la naissance de Jésus-Christ, et que ce divin Maître laissa lui-même à ses disciples après sa résurrection. Les pécheurs, au contraire, n'en peuvent goûter aucune, selon cette sentence portée par le Saint-Esprit : *Non est pax impiis*, il n'y a point de paix pour les impies (*Is.* 48.22). Ils n'en ont aucune pendant leur vie, ils n'en auront point à la mort, et bien moins encore après la mort. Ce seront les trois points de ce discours.

I. Les justes sont donc les seuls qui jouissent d'une paix véritable dès cette vie. Il est vrai que la terre étant une vallée de larmes, un lieu de misères et de calamités, les justes même sont quelquefois éprouvés par les disgrâces ; mais ils ne perdent pas pour autant leur paix intérieure. Persuadés que tout ce qui arrive est un effet de la permission de Dieu, et son bon plaisir étant la règle de leur conduite, ils se résignent en toutes choses à sa sainte volonté. Ils reçoivent également les biens et les maux de la main du Seigneur, et rien n'est capable de troubler leur paix et leur repos. Nous en trouvons un exemple dans le saint homme Job. Dieu, pour éprouver sa fidélité, avait permis au démon de lui enlever ses enfants, ses richesses et sa santé. Tous ces maux réunis ne lui firent point perdre la paix qu'il avait toujours possédée ; mais se soumettant aux ordres de la Providence : Puisque, disait-il, nous avons reçu les biens de la main de Dieu, pourquoi n'en recevrions-nous pas aussi les maux? Et il le bénissait et le louait dans son affliction, comme il l'avait fait dans la prospérité : *Si bona suscepimus de manu Dei, mala quare non suscipiamus* (2. 10)?

II. La raison de ceci est que la paix intérieure et la possession du Saint-Esprit sont le partage des âmes justes, qui vivent bien avec Dieu, et qui se conforment en toutes choses à sa divine volonté. Cette paix consiste dans une sérénité, dans une douce tranquillité provenant du bon témoignage de leur conscience qui leur certifie qu'ils servent Dieu avec fidélité et qu'ils observent sa loi dans tous ses points. Or, qu'est-ce qui pourrait la troubler en eux cette paix, puisqu'ils ont lieu d'espérer qu'ils sont en grâce avec leur Dieu? Ah ! dit l'Apôtre (*Psal.* 4. 7), c'est là une paix qui surpasse tout ce que nous pouvons imaginer: *Quæ exsuperat omnem sensum*; elle est cette

manne cachée dont parle saint Jean (*Apoc.* 2. 17), qui n'est connue que de celui qui la goûte, et qui, dès cette vie, fait participer ceux qui la possèdent à la félicité même dont jouissent les bienheureux dans le ciel.

III. Mais qu'il en est bien autrement des infortunés pécheurs. Ils ne peuvent en avoir aucune ici-bas: *Non est pax impiis, dicit Dominus.* Ils se sont révoltés contre Dieu, ils ont eu la témérité de secouer le joug si doux et si léger de sa loi sainte; ils ne veulent pas servir Dieu, ni le reconnaître pour leur Maître souverain; ils se sont mis sous l'esclavage du démon, du monde et de leurs passions; ils sont toujours au milieu des agitations et des tempêtes. Le prophète Isaïe (57. 20) les compare à une mer sans cesse agitée par les vents les plus furieux: *Impii quasi mare fervens, quod quiescere non potest.* Au milieu de leurs plaisirs et de leurs divertissements, ils sont tourmentés sans relâche par les remords de leur conscience, et le ver rongeur qui les suit en tout lieu. Il leur arrive ce qui arriva à Pharaon (*Gen.* 8): comme il s'obstinait à refuser aux Hébreux la faculté de sortir de son royaume, Dieu, entre autres châtiments, lui envoya une quantité innombrable de mouches et d'autres insectes. Pour se délivrer de leur importunité, il se cachait dans les lieux les plus obscurs et les plus retirés de son palais; mais en vain, ces insectes le poursuivaient partout pour l'inquiéter et troubler son repos, sur son trône, comme à sa table et dans son lit: il en est ainsi des pécheurs.

IV. Qu'ils cherchent la paix où ils voudront, ils ne la trouveront jamais, ni dans le lieu de leur repos, ni à table, ni dans leurs plaisirs et leurs divertissements. Qu'ils s'occupent à les diversifier, les prenant aujourd'hui dans un lieu, demain dans un autre; au bal, aux fêtes, aux théâtres, dans les conversations, dans les veillées, dans les sociétés les plus agréables, comme dans les solitudes les plus reculées; jamais ils n'auront cette paix: le remords les poursuivra en tout lieu pour les troubler et les déchirer. Le pécheur, dit saint Augustin (*Serm.* 28. *de Verb. apost.*), porte toujours au fond de son cœur le bourreau cruel de sa mauvaise conscience qui l'afflige, le tourmente et le déchire sans cesse: *Peccator habet in secreto cordis sui tortorem conscientiæ suæ.* Et qu'y a-t-il en cela d'étonnant? Dieu seul est l'objet du véritable amour, et le centre de la paix; il n'y a donc que ceux qui lui sont unis par la grâce qui puissent en jouir. Or, les pécheurs sont séparés de Dieu à raison de leurs iniquités, dit le prophète Isaïe (59. 2): *Iniquitates vestræ diviserunt inter vos et Deum vestrum.* Comment pour-

raient-ils donc l'avoir, tandis qu'ils chassent Dieu de leur cœur, et qu'ils opposent une résistance continuelle à sa grâce? quel est l'homme qui a résisté à Dieu et qui a conservé la paix, dit l'Esprit-Saint (*Job.* 9.4): *Qui restitit ei, et pacem habuit?*

V. Jésus-Christ, dans son Evangile, nous donne encore une autre raison de cette vérité, que les pécheurs n'en peuvent goûter aucune en cette vie; c'est, dit-il, que celui qui commet le péché devient esclave du péché: *Qui facit peccatum, servus est peccati.* Pour connaître les malheurs de l'esclavage, il faudrait interroger quelques-uns de ces infortunés qui ont gémi dans cet état pendant plusieurs années: ils nous diraient qu'il ne peut y avoir de condition plus triste et plus dure que celle d'un malheureux soumis à un maître cruel et barbare. Sa vie n'est qu'une suite continuelle de travaux, de fatigues et de peines dont les coups et les mauvais traitements sont toute la récompense. Or, c'est là, dit saint Augustin (*l. de S. Joseph*), la dure condition d'un pécheur. C'est un infortuné qui, sans jamais goûter ni paix ni repos, gémit jour et nuit sous la cruelle servitude du péché. Son état est même plus triste, ajoute saint Ambroise, que celui d'un esclave qui n'a qu'un maître, tandis que le pécheur en a autant qu'il a de passions qui le dominent. Est-il porté à rechercher les honneurs et l'estime des hommes? l'ambition est le maître et le tyran à qui il doit obéir. Désire-t-il les biens, les richesses? l'avarice est le maître dont il doit faire la volonté. Cherche-t-il à satisfaire ses penchants les plus honteux? c'est la volupté qui le domine. Ne peut-il souffrir aucune injure? c'est la vengeance qui le tyrannise; et ainsi des autres passions.

VI. Mais, direz-vous, quand le pécheur les aura satisfaites, elles cesseront de le tourmenter, et celles-là du moins lui laisseront la paix et le repos? Ah! nous voyons tous les jours le contraire, et c'est ce qui rend plus triste sa servitude. Combien de fois n'arrive-t-il pas que, malgré tous ses efforts, il ne peut venir à bout de ses desseins criminels? Cet homme ambitieux voudrait à tout prix parvenir à ce poste honorable, à cette dignité; un autre plus habile vient le supplanter et lui enlever ses espérances. Cet homme avare et intéressé cherche tous les moyens d'augmenter sa fortune; mais au moment où il croit ses efforts couronnés du succès, voilà qu'une faillite, un naufrage, une injustice viennent le frustrer de ses longs travaux. Ce voluptueux, après avoir tenté tous les moyens, ne peut réussir à contenter sa passion. Ce vindicatif voudrait anéantir son ennemi, mais il est plus fort et plus puissant; s'il

l'attaque, il est lui-même perdu ; il faut qu'il renonce à tous les moyens de vengeance. Et voilà tous ces infortunés agités de mille inquiétudes, réduits à dévorer intérieurement leur chagrin, parce qu'ils sont trompés dans leur attente, et qu'ils ne peuvent venir à bout de leur dessein.

VII. Supposons cependant que leurs désirs soient satisfaits ; ils ne jouiront pas pour autant de la paix. Car, ainsi que l'expérience nous le démontre, bien que toutes les passions soient unies pour procurer la perte des hommes, elles sont néanmoins toutes divisées quand il s'agit de les tourmenter. Donnez-moi, par exemple, un homme ambitieux, transporté du désir d'être honoré, de figurer dans le monde, et qui soit en même temps insatiable de richesses. Oh Dieu ! comment accorder ensemble des passions si contraires ? comment exprimer les angoisses auxquelles ce cœur est livré à chaque instant ? D'un côté, il faudrait être généreux et libéral pour paraître avec honneur ; d'un autre côté, l'avarice fait entendre sa voix, elle crie et demande à être exaucée. Il faudrait vivre dans le luxe, donner des fêtes, des repas splendides pour contenter l'ambition, tandis que l'esprit d'intérêt voudrait toujours épargner et vivre dans la frugalité. Est-il possible de jouir de la paix au milieu de ces guerres intestines ?

VIII. Voici toutefois un pécheur qui n'est pas dominé par ces passions opposées, mais par une seule : c'est l'ambition, ou l'impureté, ou l'avarice. L'ambitieux a déjà obtenu les honneurs auxquels il aspirait ; l'impudique est parvenu à contenter ses infames voluptés ; l'avare a fait l'acquisition de tant de richesses, que quand il aurait encore cent ans à vivre, il pourrait passer le reste de ses jours dans l'abondance. A ceux-ci, du moins, leurs passions accorderont quelques moments de paix et de repos ? gardons-nous bien de le croire. Cet ambitieux est parvenu aux honneurs qu'il désirait; sa passion le porte à en désirer toujours de plus grands. Ce voluptueux a contenté ses désirs; sa passion est devenue plus impérieuse et demande de nouveaux aliments. Cet avare a accumulé richesses sur richesses ; ce qu'il a acquis n'est rien en comparaison de ce qu'il voudrait acquérir ; il lui semble qu'il n'en aura jamais assez : *Crescit amor nummi, quantùm ipsa pecunia crescit*, a dit un païen même : l'amour de l'argent croît à proportion de l'augmentation des richesses. Et le Saint-Esprit, dans l'*Ecclésiaste* (5. 9), dit avec plus de vérité que l'avare, quand il aurait tous les trésors du monde, n'est jamais rassasié : *Avarus non implebitur pecunia*. Et, pour vous en donner un exemple, avez-vous jamais

vu un hydropique? tourmenté d'une soif ardente, il se met à boire en abondance, mais qu'arrive-t-il? c'est qu'au lieu d'étancher sa soif, il l'augmente de plus en plus. De même l'ambitieux, l'avare, l'impudique, bien loin d'apaiser leurs passions désordonnées, les irritent, les enflamment, tout en voulant les contenter. Les saints Pères, les maîtres de la vie spirituelle, comparent les passions au feu. Dites-moi, s'il vous plaît : Est-ce un moyen d'éteindre le feu que d'y jeter toujours de nouveau bois, de nouvelles matières? au contraire, c'est le moyen de le rendre de plus en plus ardent : la vraie manière de l'éteindre c'est de lui enlever tout aliment. De même les passions s'éteindront en vous si, par la mortification, vous refusez de les satisfaire; au lieu que plus vous leur obéirez, plus elles s'enflammeront. C'est ainsi que vous permettez, Seigneur, que les pécheurs vous ayant abandonné pour vivre sous leur tyrannique empire, ne puissent jamais goûter aucune paix, et qu'ils soient toujours dans le trouble et l'inquiétude : ainsi parlait avec vérité votre grand serviteur saint Augustin : *Fecisti nos, Domine, ad te, et inquietum est cor nostrum, donec requiescat in te* : nous sommes faits pour vous, et hors de vous nous ne trouverons ni paix ni repos. C'est la raison pour laquelle les pécheurs ne peuvent la trouver en ce monde. Ils la trouveront bien moins encore à la mort, comme nous le verrons dans le second point.

IX. Les justes, par les soins qu'ils ont pris d'être toujours unis à Dieu par sa grâce, et de se conformer en tout à sa sainte volonté, ont joui de la paix pendant leur vie, malgré les tribulations et les disgrâces qu'ils ont endurées. Ils la possèdent encore au moment de la mort. Leur vie ayant été une continuelle préparation à ce passage redoutable, ils ne se troublent point lorsqu'on vient leur annoncer leur dernière heure, et qu'ils la voient s'approcher d'eux : bien plus ils lui vont au-devant avec allégresse. Et combien en ce moment ont entonné des cantiques de joie? Ce n'est point surprenant, ils se voient environnés de tant de bonnes œuvres; ils ont passé leurs jours dans l'innocence ou dans la pénitence; ils se trouvent détachés de toutes les choses temporelles et terrestres; ils aperçoivent déjà ouvert devant leurs yeux ce beau paradis qui a été si longtemps l'objet de leurs plus ardents désirs. Mais il en est bien autrement des pécheurs : ils ont refusé de servir Dieu pour se rendre esclaves de leurs passions et du péché; comme ils n'ont point eu de paix pendant leur vie, ils n'en auront point à la mort; et cela parce qu'ils seront troublés, effrayés par leur conscience coupable, qui leur mettra devant

les yeux tous les crimes qu'ils auront commis. Ils seront troublés, effrayés par la dure nécessité de quitter dans quelques instants ce monde auquel ils avaient toujours été si criminellement attachés. Ils seront enfin troublés et effrayés par la vue de l'enfer qu'ils auront mérité par leurs péchés. Disons brièvement quelque chose de chacun de ces motifs qui exciteront leur crainte et leur effroi...

X. Et d'abord, ils seront troublés par le témoignage de leur conscience qui leur rappellera le souvenir de leurs crimes. Il y a une grande différence entre le temps de la vie où les pécheurs prennent leurs plaisirs, et celui où une dernière infirmité les retient étendus sur un lit de mort. Pendant la vie, ils cherchent à éloigner la pensée de leurs crimes, ou bien s'ils y réfléchissent, bien loin de les pleurer, ils les considèrent comme l'objet de leurs divertissements les plus chers. Mais à la mort, leur conscience dont ils avaient étouffé les cris et les remords, se déchaîne enfin, et, comme un animal furieux, se met à leur déchirer les entrailles. Elle représente un par un au moribond les péchés dont il s'est rendu coupable, et cet infortuné est contraint de les voir tous devant lui comme autant de furies qui viennent lui ravir son repos. O Dieu! qui pourrait nombrer les crimes d'un pécheur qui a toujours vécu selon les désirs déréglés de son cœur? *Delicta quis intelligit?* Ils surpassent en nombre les cheveux de sa tête. *Multiplicatæ sunt super capillos capitis.* Combien d'iniquités commises dans la jeunesse, dans l'âge mûr, dans la vieillesse! combien de péchés de pensées, de paroles et d'actions! Cette multitude de crimes se présentant à la mémoire du pécheur, le troublent, l'épouvantent et l'accablent. Non-seulement il en voit le nombre; Dieu lui ouvre les yeux, pour lui en montrer en même temps la laideur et la difformité. Il n'avait jamais voulu en concevoir la monstruosité, il la conçoit maintenant qu'il est sur le bord de la tombe, et au moment de paraître devant le Juge suprême. Quelle noire tempête cette vue excite dans son âme! que d'affreux mais inutiles remords! Non, dit saint Bernard, il n'y a point d'amertume pareille à celle que cause dans un cœur une conscience chargée de tant de crimes.

XI. Mais, direz-vous, ce n'est que dans les âmes faibles, et non dans les esprits forts si nombreux dans le monde, que le péché peut produire ces troubles et ces agitations au moment de la mort. Comme ces derniers méprisent tout, se raillent de la religion, étouffent les cris de leur conscience pendant leur vie, ils conserveront cette intrépidité jusqu'à ce qu'ils aient

rendu le dernier soupir. Ah! ne le croyez pas; la sainte Ecriture nous donne un exemple du contraire dans la personne du roi Antiochus. Il avait porté au loin l'épouvante et la terreur par le bruit de ses armes, il avait profané le temple du Seigneur à Jérusalem, il en avait enlevé l'or et l'argent, et tout ce qui appartenait au culte de Dieu; et voilà que tout-à-coup il aperçoit la mort qui s'approche. Alors il se trouble, il pâlit, il tremble, et, oubliant tout le reste, il ne pense qu'aux maux qu'il a faits à Jérusalem, et aux sacriléges qu'il a commis dans le temple: *Nunc reminiscor malorum quæ feci in Jerusalem* (I. Mach. 6. 12). Et ces impiétés, et ces sacriléges qui ne lui avaient jamais causé le moindre trouble pendant sa vie, sont les bourreaux impitoyables qui, au moment de sa mort, lui enlèvent tout repos, et déchirent son âme. Voilà ce qui arrive à ces esprits forts et intrépides qui, pendant leur vie, sans crainte de Dieu ni de ses terribles jugements, se raillent de la religion et des choses les plus saintes. Aux approches du redoutable passage, ils tremblent, ils sont dans l'effroi; alors ils se rappellent toutes leurs iniquités. Et avec ce souvenir, comment pourraient-ils avoir un instant de paix et de repos?

XII. Et si, dans ce moment, ils viennent à réfléchir que la mort les sépare du monde et de tous ses objets enchanteurs, quelle n'est pas leur consternation? Elle est bien vraie cette parole de saint Augustin: Qu'on ne peut quitter sans douleur ce que l'on possède avec amour. Et plus l'attachement est fort, plus la douleur que l'on ressent de cette perte est amère. Or, ce pécheur regarde les biens terrestres qu'il possède comme les objets les plus chers à son cœur; il a mis en eux toute sa félicité. Quelle douleur, quels regrets ne doit-il donc pas éprouver, lorsqu'il s'en voit séparé de vive force par la mort? Il faut donc enfin mourir, se dit-il à lui-même; et la mort va me priver des richesses, des honneurs, des plaisirs, des fêtes, des spectacles, des conversations, des amitiés, et de tout ce qu'il y avait pour moi de plus doux et de plus agréable! quelle douleur, quelles angoisses! ce pécheur voit qu'elle va le séparer de son corps et de tous les plaisirs du corps, du monde et de tous les plaisirs du monde. Quelle déchirante séparation! combien ne faut-il pas d'efforts et de violence pour tirer de la terre une plante qui a jeté des racines profondes et multipliées? De même, la mort usera de violence pour tirer le pécheur de ce corps et de ce monde auxquels il était attaché par des liens si nombreux et si forts. Il se lamente, l'infortuné, il pleure, il gémit, et ces lamentations, ces pleurs et ces gémissements

ne font qu'enraciner plus profondément dans son cœur l'amour du monde, pour lui faire éprouver une douleur plus amère au moment de la séparation.

XIII. Mais peut-être recevra-t-il quelques adoucissements, quelques consolations du ministère d'un prêtre charitable qui, le crucifix à la main, avec les prières de l'Eglise, l'encourage à sortir de ce monde, lui souhaite l'entrée dans la gloire éternelle, et prie Dieu d'user de miséricorde envers lui. Ah! ce ministère de charité, bien loin de lui procurer des adoucissements et des consolations, ne fait qu'accroître son amertume et sa peine. Quelle consolation pour une âme qui n'a aimé et qui n'aime encore que le monde, que de s'entendre dire: O âme, sortez de ce monde! Il n'y a donc plus d'espérance, il faut donc partir! qui pourrait exprimer l'agitation et les angoisses au moment de ce triste départ? Les souhaits de bonheur que forme le prêtre, en lui désirant l'entrée du paradis, au lieu de le calmer, redoublent au contraire sa peine, parce qu'il voit que, par ses péchés, il s'est lui-même fermé la porte de ce beau séjour. La prière que le prêtre fait à Dieu d'user de miséricorde envers lui est encore moins capable de le consoler, parce qu'il voit qu'après en avoir si longtemps abusé, le temps en est passé pour lui, et que l'heure du châtiment est arrivée.

XIV. Il voit donc qu'il touche au moment où il doit être présenté au redoutable jugement de Dieu, pour lui rendre un compte exact de toute sa vie écoulée dans le crime. Il voit que son Juge va être ce même Dieu dont il a tant de fois méprisé la puissance, blasphémé la sainteté, violé la loi, repoussé les grâces; et que ce Dieu, justement irrité, ne l'attend que pour faire éclater sur lui sa vengeance. Il voit qu'il n'a pas à attendre une peine moindre que l'enfer; et ce lieu de tourments, et cette fournaise ardente se présente à lui d'une manière si vive, qu'il lui semble y être déjà enfoncé. Le temps est fini, et il a été si court, qu'à peine se souvient-il d'avoir vécu; mais l'éternité commence, elle n'aura jamais de fin. Quel désespoir! s'il pouvait au moins éloigner l'idée de cette vérité si terrible; mais non, elle se présente toujours plus vivement à son esprit. Afin de jouir plus impunément de ses plaisirs, il cherchait autrefois à se persuader que l'âme pouvait mourir avec le corps; et maintenant cette âme, éclairée d'une lumière nouvelle, lui dit clairement : Je suis immortelle. Ce jugement particulier, ce jugement universel dont on fait si souvent retentir les chaires, qui sait, disait-il, s'il aura lieu, ou si, peut-être, il n'existe

point seulement dans la bouche des prédicateurs importuns? Maintenant il entend une voix qui lui dit : C'est là une vérité incontestable, une vérité dont on ne parle pas même assez fréquemment. Cet enfer, disait-il encore, qu'on nous dépeint si horrible, ces démons qu'on nous fait si hideux ne sont peut-être que dans l'esprit d'un vulgaire insensé et trop crédule. Ah! oui, il existe cet enfer, ils existent ces démons; il le croit, il le confesse maintenant qu'il est sur le point d'éprouver les peines de l'un et les effets de la rage des autres. En ce moment où il n'est plus à même de remédier à son erreur, il reconnaît la vanité des choses mondaines, la nécessité de faire pénitence et de ne pas la différer jusqu'à la mort. Qui pourrait exprimer le trouble et la consternation de ce pécheur, à la vue de ces vérités si redoutables, alors qu'il n'est plus temps pour lui d'en profiter? Pauvre moribond! de quelque côté qu'il se tourne, il n'aperçoit que des motifs de remords, de désespoir et d'horreur. Derrière lui, une vie qui le condamne. Au-dessus de lui, un Juge irrité qui ne l'attend que pour fulminer sa sentence. Devant lui, la mort qui va le frapper. Autour de lui, les démons dont il devient la proie. Au-dessous de lui, l'enfer et l'éternité où il va entrer. Au milieu de ces horreurs et de cette agitation, l'âme se sépare du corps, et le pécheur meurt enfin pour être éternellement condamné à l'enfer.

XV. S'il n'a joui de la paix ni pendant sa vie, ni à la mort, aurez-vous peine à croire qu'il en jouira bien moins après sa mort, étant condamné à l'enfer, qui est un lieu de peines, de tourments et de confusions? Mais comme ce sujet est traité ailleurs, je n'en dirai ici que peu de chose. L'Esprit-Saint, dans le livre de la Sagesse (3. 3), dit, en parlant des justes : Ils ont paru souffrir et mourir aux yeux des insensés; mais ils sont dans la paix. Ils ont goûté cette paix pendant leur vie et à leur mort, ils la goûtent d'une manière bien plus parfaite, maintenant qu'ils sont élevés au séjour de la gloire du paradis, où règne la paix véritable et perpétuelle : *Illi autem sunt in pace.* Les pécheurs, au contraire, n'ont aucune paix dans l'enfer. Ils seront troublés par une crainte horrible, dit l'Esprit-Saint (*Sap.* 5. *v.* 2. 3) : *Turbabuntur timore horribili.* Ils n'auront en partage que le repentir, le trouble et les gémissements : *Pœnitentiam agentes, et præ angustia spiritus gementes.* Laissant donc à part tout ce qu'il y aurait à dire d'ailleurs sur ce sujet, je me borne à vous parler de ce trouble affreux, de ce repentir amer, de ces angoisses qu'éprouvent les pécheurs dans

l'enfer, en voyant qu'ils ont encouru ces peines éternelles pour des jouissances passagères, et qu'il leur était si facile d'éviter ce châtiment.

XVI. Pour commencer par la première réflexion : il est vrai que le péché mortel, cause de leur condamnation, renfermant en lui-même une malice en quelque sorte infinie, est un mal si grand, que l'enfer tout entier n'est pas une peine qui soit proportionnée à son énormité. Mais ne le considérons pas relativement à Dieu qu'il offense ; envisageons-le par rapport aux avantages et aux plaisirs que le pécheur a éprouvés en le commettant. Pourquoi donc est-il réprouvé ce malheureux pécheur? pour avoir voulu contenter ses passions brutales qui ne lui ont procuré qu'un plaisir de quelques instants. Et combien sont dans l'enfer pour un seul plaisir d'un moment, qu'ils ont voulu goûter contre la loi de Dieu. Et cet autre, pourquoi est-il damné? pour avoir voulu satisfaire sa colère et sa vengeance ; pour s'être procuré la cruelle satisfaction de mortifier son ennemi, ou de le maltraiter. Combien d'infortunés sont dans l'enfer pour avoir voulu se donner à eux-mêmes cette indigne satisfaction ! Et pourquoi tant d'autres se sont-ils damnés ? pour avoir dérobé, ou retenu injustement le bien d'autrui, et s'être fait une idole des richesses. Et pour ce peu de richesses qui ne leur ont produit que des épines et des afflictions, et qu'ils ont dû quitter à la mort avec tant de regrets, ils sont dans l'enfer, où il faudra brûler éternellement au milieu des flammes. Et pour ce peu de bien, ils ont renoncé au paradis pour lequel Dieu les avait créés. O repentirs amers ! ô cruels remords des malheureux réprouvés !

XVII. La sainte Ecriture nous apprend que l'infortuné Esaü, après avoir vendu son droit d'aînesse pour quelques lentilles, se mit à pousser des rugissements semblables à ceux du lion : *Irrugiit clamore magno* (Gen. 27. 34). Quels doivent être les rugissements et le désespoir des réprouvés, pour avoir renoncé à leurs droits sur l'héritage céleste, où l'on ne possède rien moins que Dieu lui-même ? De quels remords ne seront-ils pas rongés éternellement, en se rappelant qu'ils ont perdu cette gloire immense par leur faute, et pour lui avoir préféré des satisfactions si légères et de si courte durée ? Esprits vils et indignes, vous le connaissez maintenant l'échange que vous avez fait ; pour quelques regards lascifs jetés sur une beauté trompeuse, vous ne pourrez jamais voir cette face divine qui fait le bonheur des Anges. Pour n'avoir pas voulu rompre cette amitié, quitter ces sociétés dangereuses, vous ne serez jamais

admis à la société des Anges et des Saints. Pour avoir cherché à étendre vos possessions de quelques toises de plus, vous avez renoncé à toute l'étendue du royaume céleste. Pour un peu d'argent, vous avez perdu tous les trésors du ciel. Quel échange!

XVIII. Les repentirs des damnés deviennent encore bien plus amers, et leurs remords plus cruels, lorsqu'ils pensent qu'ils pouvaient si facilement éviter ces peines et ces pertes immenses. Que de grâces Dieu leur avait accordées, que de salutaires inspirations il leur avait envoyées, pour les détourner des objets de leurs passions et les ramener à lui! combien de fois il les avait avertis par la bouche des prédicateurs et des confesseurs. Quels regrets ils éprouvent d'en avoir abusé! Ils se mordent les lèvres de désespoir, quand ils pensent à ce prédicateur qui les exhortait avec tant de zèle au repentir et à la conversion. Ils se déchirent la langue, lorsqu'ils se rappellent ce confesseur qui les invitait si charitablement à quitter sincèrement le péché. Ils frémissent de rage, lorsqu'ils considèrent la grande facilité qu'ils avaient d'éviter l'enfer et d'acquérir le ciel. Ils avaient péché, il est vrai, mais leur salut n'était pas désespéré. Ces tribunaux de miséricorde leur étaient toujours ouverts; ils se sont obstinés à n'en vouloir pas profiter. Ils avaient péché, il est vrai; mais le roi David aussi avait péché, et en reconnaissant sa faute, il en obtint le pardon. Ils avaient péché, mais Magdeleine aussi avaitpéché, et en se jetant avec larmes aux pieds de Jésus-Christ, elle devint une grande sainte. Ils voient maintenant combien il est bon ce Dieu qu'ils ont perdu sans ressource, et qui les aurait sauvés, s'ils avaient voulu seulement reconnaître leurs crimes et les pleurer. Et que n'a-t-il pas fait pour les sauver? Il est descendu du ciel, il s'est fait homme; il a répandu tout son sang pour leur amour, il est enfin mort sur une croix, les bras étendus pour les inviter à la pénitence et pour les sauver, mais ils n'ont jamais voulu correspondre à ces témoignages d'amour; ils ont voulu persévérer dans le péché: ils se sont précipités volontairement dans l'enfer. Ils ont choisi librement les maux qu'ils endurent; ils ont consenti à perdre les biens véritables, pour goûter des plaisirs d'un moment, pour jouir de quelques biens périssables; tandis qu'il leur était si facile de gagner le ciel et d'éviter l'enfer. O déchirant souvenir!

XIX. *Talia dixerunt in inferno hi, qui peccaverunt* (Sap. 5.14). Tels sont les regrets et les remords des infortunés qui ont péché, et qui sont maintenant dans l'enfer. Je vous ai démontré

que les pécheurs qui se sont révoltés contre Dieu n'ont aucune paix durant leur vie, étant troublés par le tumulte de leurs passions; qu'ils n'en ont point à la mort, étant troublés par leur conscience qui leur rappelle le souvenir de leurs crimes, par la dure nécessité de se séparer du monde, et par la vue d'un enfer justement mérité. Je vous ai démontré enfin qu'ils n'ont point de paix après leur mort, étant troublés par les regrets amers de s'être damnés pour si peu de chose, et tandis qu'il leur était si facile d'éviter la damnation. Pourrait-il encore y avoir un chrétien qui, se trouvant dans l'état du péché mortel, et par conséquent dans l'inimitié de Dieu, voulût persévérer dans cet état de rébellion, et se mettre dans la dure nécessité de ne goûter aucune paix, ni pendant la vie, ni à la mort, ni après la mort? Ah! chrétiens, effrayés à la vue du danger que vous avez couru, et que vous courez encore, si la mort vous avait surpris, ou vous surprenait dans l'état du péché mortel, allez pleurer aux pieds d'un crucifix votre vie passée dans le crime; et puisque Dieu vous présente sa grâce et vous offre la paix, profitez de sa divine miséricorde, et revenez à lui par une sincère pénitence, afin qu'après avoir ici-bas joui de la véritable paix avec Dieu, vous ayez le bonheur d'en jouir au moment de votre mort, pour l'éprouver enfin éternellement dans le ciel.

NEUVIÈME INSTRUCTION

SUR LE PÉCHÉ.

Malice du péché véniel.

Elle n'est que trop vraie cette parole de saint Augustin (*in Ench.* c. 79), que la balance avec laquelle nous pesons la grièveté du péché est bien loin d'être juste. Il y a, dit-il, un grand nombre de fautes que nous regarderions comme très-légères, si la sainte Ecriture ne nous assurait qu'elles sont beaucoup plus graves qu'elles ne le paraissent d'abord. Si Jésus-Christ ne l'eût attesté dans son Evangile, eussions-nous jamais pensé que dire sans raison et par un mouvement de colère à son frère: Tu es un insensé, était un péché qui méritât l'enfer? C'est pourquoi, ajoute le même Saint, il est très difficile de distinguer toujours le péché véniel du péché mortel. Sachez en outre que, parlant du péché qui n'est certainement que véniel, il est indigne d'un chrétien de croire que ce péché est

un mal léger, et le dire serait une espèce de scandale. Non, le péché véniel n'est pas un mal léger, c'est un mal très-grave; grave en lui-même, dans ses effets et dans ses châtiments; grave en lui-même, parce qu'il ternit la beauté de notre âme, et qu'il offense la majesté infinie de Dieu; grave dans ses effets, parce qu'en diminuant la charité, et augmentant la concupiscence, il dispose au péché mortel; grave dans ses châtiments, parce que, soit en cette vie, soit dans l'autre, Dieu le condamne à des peines sévères et terribles.

I. Dire que tous les péchés sont égaux en malice et en grièveté, c'est une erreur manifeste, selon la doctrine des saints Pères et des théologiens. Comme toutes les maladies ne causent pas la mort corporelle, de même tous les péchés n'occasionnent pas la mort spirituelle. Lorsque le péché, qui est une maladie de l'âme, dit saint Thomas (1. 2. *q*. 88, *art*. 1.7), produit un tel désordre, qu'il lui fait perdre le principe de sa vie, c'est-à-dire la charité et la grâce de Dieu, on dit que c'est un péché mortel, parce qu'il lui donne la mort, en la privant de la grâce qui est sa vie, de la même manière qu'on appelle mortelle une maladie qui prive le corps de celle dont il jouit; et l'on dit qu'il est véniel, toutes les fois qu'il ne cause pas ce désordre capable de faire perdre à l'âme son principe vital, et qu'il ne porte pas Dieu à la priver de sa grâce. Remarquons en outre que l'on peut pécher véniellement de deux manières: par ignorance, par inconsidération ou par surprise, et par une certaine faiblesse humaine, qui est comme une espèce d'infirmité spirituelle à laquelle notre âme est sujette dans l'état de la nature corrompue. Les plus grands saints eux-mêmes ne sont pas exempts de ces sortes de péchés véniels. En second lieu, on pèche véniellement, avec inadvertance, de propos délibéré, et avec la connaissance que les actions que l'on fait sont des péchés et des offenses à Dieu; ce qui devient plus grave, lorsqu'à cette volonté et à cette connaissance du péché, on en joint l'habitude: comme sont cette curiosité qui porte à voir les personnes d'un autre sexe, lors même que l'on ne va pas plus loin; ces mensonges multipliés pour éviter la moindre disgrâce, la moindre mortification; cette habitude de se mettre en colère, de parler avec hauteur, de se complaire dans ses qualités, dans ses talents, d'aimer à se montrer, à se faire estimer, à se faire admirer, même sans autre fin criminelle. On serait encore plus condamnable, si l'on tombait dans ces fautes, sans aucun scrupule, et sans en faire aucun cas: on montrerait par-là que l'on ne craint point de déplaire à Dieu, ni de l'offenser, et que si l'on

s'abstient du péché mortel, c'est bien moins par amour pour Dieu, que par la crainte de l'enfer.

II. Or, en parlant spécialement de cette dernière espèce de péchés véniels, j'établis qu'ils ne sont point un mal léger, mais un mal très-grave, parce qu'en premier lieu, ils ternissent la beauté de l'âme, et la rendent moins pure et moins agréable aux yeux du Seigneur. Les péchés véniels n'enlèvent pas à l'âme sa beauté intrinsèque et essentielle, mais ils lui ôtent cette beauté extrinsèque et accessoire qui la rend plus belle; ils diminuent ce lustre, cet éclat dont elle brillerait devant Dieu, si elle n'en était pas tachée. Ils ne lui font pas perdre la grâce, mais ils diminuent sa ferveur; ils ne la privent pas de l'amitié de Dieu, mais ils font que Dieu n'agit plus, pour ainsi dire, à son égard, avec la même confidence. En un mot, ils lui laissent la vie de la grâce, mais ils la couvrent de certaines plaies et de certaines souillures, qui la rendent bien défigurée, et qui diminuent considérablement sa beauté, comme la poussière et la boue défigureraient extrêmement une jeune personne qui en serait couverte. Et dans une âme qui est toujours en la présence de ce Dieu qui aime infiniment la blancheur et la pureté, et qui se plait parmi les lis, on regarderait cette souillure du péché véniel comme un mal très-léger?

III. Demandez à cette épouse si, étant ainsi couverte de poussière et d'ordure, elle voudrait se présenter dans cet état à son époux au jour de ses noces. Demandez à tant de femmes mondaines, qui passent plusieurs heures de la journée à s'ajuster devant un miroir, si elles oseraient paraître dans un état si dégoûtant, au milieu des sociétés, au bal, au théâtre, dans les visites de plaisir, de devoir ou de convenance; elles se tiendraient offensées d'une semblable demande : priez-les maintenant de vous dire si elles regarderaient comme un léger manquement aux convenances de paraître en cet état dans une société respectable; elles vous répondront qu'elles jugeraient ce manquement si grave, qu'elles préféreraient se condamner à ne jamais se montrer en public (ce qui serait pour elles le plus grand des sacrifices), plutôt que d'y paraître d'une manière aussi inconvenante; et une âme chrétienne regardera comme un léger manquement de se trouver devant son époux, étant souillée de tant de péchés véniels, qui lui causent une difformité d'autant plus grande, qu'elle est intérieure, et d'autant plus condamnable, qu'elle est volontaire! Et une âme ainsi défigurée osera se présenter devant son Dieu, qui n'aime autre chose que l'innocence et la pureté!

IV. Ah! qu'elles pensaient bien différemment de la grièveté du péché véniel, ces âmes saintes et pures, qui étaient éclairées des rayons de la lumière divine! Elles le regardaient comme un si grand mal, qu'elles auraient préféré mourir, plutôt que d'en commettre un seul avec réflexion, et de se présenter ainsi souillées devant Dieu. Elles le regardaient comme un mal si grand, que si elles avaient le malheur d'en commettre un seul, elles étaient inconsolables, et ne cessaient d'en implorer le pardon. Saint Anselme et avec lui saint Thomas (*d. Ansel. lib. de Simil. d. Th. in quod l. c. art.* 9) auraient préféré être dans l'enfer avec l'innocence, plutôt que d'être dans le ciel avec un seul péché véniel; parce qu'un innocent ne souffrirait aucune peine dans l'enfer, et qu'un pécheur ne pourrait pas jouir de la gloire du paradis. Sainte Catherine de Gênes, transportée un jour d'un amour excessif pour son Dieu, mit d'un côté l'enfer avec tous ses supplices, et d'un autre côté un péché véniel dans une âme qui aime Dieu d'un amour pur et sincère, et elle protesta que ce seul péché véniel dans cette âme lui paraissait plus insupportable que l'enfer.

V. Voilà le jugement que portaient du péché véniel les Saints éclairés de la lumière divine : leurs fautes, pour l'ordinaire, ne provenaient que d'inadvertance et de surprise, et ils reconnaissaient néanmoins qu'elles défiguraient leur âme aux yeux de Dieu. Ce n'est pas la seule raison pour laquelle ils regardaient le péché véniel comme un grand mal ; ils voyaient encore en lui une offense faite à un Dieu infiniment grand, infiniment aimable, infiniment digne d'être honoré de tous les hommes. Et quel est celui, dit saint Basile (*in Reg. monach. c. de Obed.*), qui oserait appeler légère une faute quelle qu'elle soit? C'est un péché véniel, je l'accorde ; mais ce péché est un mépris de Dieu, il l'offense, il le déshonore ; et l'on traitera de bagatelle le mépris de Dieu, même dans une petite chose? *Leve nunquàm est, etiam in exiguo, Deum contemnere.* En effet, un chrétien qui veut vivre selon les maximes de l'Evangile, qui met toute sa confiance dans la grâce de Jésus-Christ, qui désire lui être fidèle, qui croit que rien de souillé n'entrera dans le royaume des cieux, que Dieu est saint, juste et jaloux, qu'il ne peut souffrir le moindre défaut, la moindre imperfection, ce chrétien reconnaît que le péché véniel, quelque léger qu'il paraisse en lui-même, est toujours un mal très-grand par rapport à l'objet qu'il attaque et qu'il offense, qui est Dieu lui-même.

VI. Voulez-vous savoir pourquoi certains péchés sont ainsi

appelés, à la différence des autres que l'on appelle mortels? Voici les principales raisons qu'en apportent les théologiens : c'est, en premier lieu, que les péchés mortels détruisent totalement la grâce et la charité, et privent entièrement de l'amitié de Dieu; tandis que les péchés véniels ne font que refroidir cette charité, et diminuer cette amitié. Secondement, les péchés mortels donnent la mort à l'âme, les péchés véniels la rendent seulement faible et malade. La troisième raison est que les péchés mortels sont punis par des châtiments éternels; au lieu que les péchés véniels ne le sont que par des peines temporelles. Ceux-là privent l'âme de tous ses droits sur le ciel : ceux-ci lui en retardent l'entrée, jusqu'à ce qu'ils aient été expiés. Les péchés mortels enfin ne se pardonnent qu'avec une grande difficulté, tandis que l'on obtient facilement le pardon des fautes vénielles. Voilà ce que nous enseigne la théologie, mais je dis toujours que, relativement à Dieu, il n'y a point de péché qui puisse se dire léger, et je dirai, de plus, que ce serait un moindre mal que l'univers entier rentrât dans le néant, que d'offenser Dieu par un seul de ces péchés.

VII. Faisons donc une supposition : voilà une personne qui tient à sa main une torche allumée, avec laquelle elle va réduire en cendres le ciel et la terre et tout ce qui est créé; il ne tient qu'à vous d'empêcher ce mal; mais il faut pour cela commettre un péché véniel. Pouvez-vous le faire? Non, il vaut mieux laisser réduire le monde en cendres que d'offenser Dieu; mais il s'agit de délivrer du purgatoire toutes les âmes qui y sont renfermées, et de les introduire dans le ciel. Bien plus, il est question de délivrer de l'enfer tous les réprouvés, il ne faut pour cela que dire un mensonge, ou commettre quelque autre péché véniel, pouvez-vous le faire? Non, parce que ce péché serait une offense à Dieu. Ah! malheureux que nous sommes, quand nous croyons le péché véniel un mal si léger, et que nous le commettons si facilement et sans remords! Il ne serait pas permis de dire un mensonge pour empêcher la ruine de l'univers, pour délivrer toutes les âmes du purgatoire, et tous les réprouvés de l'enfer, et ces enfants en diront à chaque instant pour éviter une légère réprimande de la part d'un père ou d'une mère; et ces domestiques s'en feront une étude et un jeu pour se préserver de quelques reproches de la part de leurs maîtres, et cette femme l'aura sans cesse à la bouche, afin de ne pas provoquer la mauvaise humeur de son mari. O folie! ô aveuglement!

VIII. Ames chrétiennes, qui aimez votre Dieu, et qui cher-

chez à lui plaire, écoutez cette vérité que je vous prêche. Si vous la gravez dans votre cœur, il n'y aura point de péché qui, par rapport à Dieu, ne vous paraisse, comme il l'est en effet, un mal grave et horrible. Qu'il soit léger par toutes les raisons que nous avons apportées, et qui le distinguent du péché mortel; qu'il soit léger par rapport à la matière qui est légère, ou parce qu'il ne cause aucun dommage; qu'il soit léger enfin pour toutes les raisons que vous saurez imaginer, j'en conviendrai avec vous; mais peut-on dire qu'il est léger, quand on réfléchit qu'il offense ce Dieu qui doit être obéi dans les plus petites choses, comme dans les plus grandes, étant celui dont nous avons reçu l'existence, et qui nous la conserve par un acte continuel de sa volonté, afin que nous ne rentrions pas dans notre premier néant! Peut-on dire enfin qu'il est un mal léger, quand on pense qu'il outrage ce Dieu que nous devons aimer de tout notre cœur, de toute notre âme et de toutes nos forces!

IX. Je sais que plusieurs ont coutume de dire que si nous offensons Dieu par le péché véniel, ce n'est qu'en des choses de peu d'importance, comme par une parole dédaigneuse, par une légère vanité, par un mensonge; mais c'est précisément la raison qui devrait nous porter à nous en abstenir; et nous sommes d'autant moins excusables, que pouvant si facilement mortifier notre passion, nous ne le faisons pas, et que, pour nous contenter en si peu de chose, nous ne faisons point de difficulté d'offenser un Dieu si bon, et dont nous devons toujours préférer le bon plaisir au nôtre. Quand saint Augustin considère dans le paradis terrestre nos premiers parents, auxquels Dieu ne fit d'autre défense, sinon celle de manger du fruit défendu, tandis qu'ils en avaient tant d'autres en abondance, et tous également doux au goût, et agréables à la vue, et qu'il voit que nonobstant cette défense, ils voulurent en manger, il les juge beaucoup plus criminels, parce qu'ils transgressèrent ce commandement, lorsqu'il leur était si facile de l'observer. De même nous nous rendons bien plus coupables, lorsque, pouvant si facilement nous abstenir d'offenser Dieu par ces fautes légères, nous ne le faisons pas. Dieu ne nous ordonne pas de nous arracher les yeux, il veut seulement que nous les retenions dans les bornes de la modestie, afin qu'ils ne se portent pas sur les vanités du monde, ni sur des objets dangereux. Il ne nous dit pas de nous couper la langue, mais de la contenir, afin qu'elle ne se laisse pas aller à des paroles vaines ou blessantes, ou qui manifestent l'impatience. Si

en cela, nous refusons d'obéir à Dieu, et que nous ne fassions point difficulté de l'outrager par ces péchés véniels, je le dis encore une fois, nous devenons d'autant moins excusables, qu'il nous serait plus facile de nous abstenir de ces fautes.

X. Voici une autre raison qui nous fera mieux comprendre encore que le péché véniel étant une offense à Dieu, ne peut être regardé comme un mal léger. Chacun sait qu'un affront, une injure devient plus ou moins grave, à raison de la qualité, de la condition de la personne à laquelle on les adresse. Voilà, par exemple, une personne qui couvre d'ordures les habits d'un homme du peuple et de la plus basse condition : il est hors de doute qu'il lui fait un affront. Cependant, eu égard à sa condition, cet affront n'est pas jugé très-grave; il serait regardé plus grave, s'il avait été fait à un noble, à un grand; plus grave encore, si c'était à un ministre qui représente la personne du souverain, très-grave encore, s'il avait été fait à la personne même du souverain. Mais après tout, celui qui a fait cet affront à ces personnes ne les a pas frappées, il ne leur a pas donné la mort? N'importe, diriez-vous, c'est un téméraire, il mérite les plus sévères châtiments. Vous diriez vrai, et il en serait ainsi en effet. Mais que sont un noble, un grand, un ministre, un roi même de cette terre, comparés à un Dieu d'une majesté, d'une grandeur, d'une puissance infinies? Si donc souiller seulement les habits de ces grands personnages était regardé comme un crime digne d'un sévère châtiment, que doit-on penser de l'action d'un chrétien qui offense la majesté infinie de Dieu même. Il est vrai que ce péché ne tend pas à détruire Dieu, ni à crucifier de nouveau Jésus-Christ; néanmoins, il est un mépris de Dieu, une offense à Dieu: et ce mal nous semblerait léger? Avons-nous jamais bien pensé que la malice du péché véniel fût si grande? Elle est telle cependant, surtout s'il est commis avec advertance.

XI. Que si le péché véniel est un mal si grand en lui-même, parce qu'il souille l'âme, et qu'il offense la majesté divine, il ne l'est pas moins dans ses effets, parce que, diminuant la charité et augmentant la concupiscence, il dispose au péché mortel. Je n'entends pas dire que le péché véniel change de nature, et devienne mortel; mais j'entends que l'habitude de ce péché conduit au péché mortel, et qu'une âme qui se pervertit et qui se damne, commence ordinairement par de petites fautes, que ces petites fautes commises volontairement et souvent réitérées la disposent à des chutes plus graves, et la jettent enfin dans un abîme de péchés énormes. Pour nous faire

comprendre cette vérité, les saints Pères se servent de plusieurs comparaisons. Ce vaisseau si solide, et qui bravait la mer en fureur, vient de faire un triste naufrage. Est-ce une horrible tempête qui l'a fait périr, ou bien a-t-il été jeté sur des écueils? Non, dit saint Augustin (*Ep.* 108); mais une goutte d'eau est entrée par une fente inaperçue, et après celle-là une autre, et enfin en telle quantité, que les matelots l'ayant négligée, cette eau est parvenue à faire couler au fond de la mer ce malheureux navire. Cet édifice qui semblait insulter les siècles vient de s'écrouler subitement. Est-ce la foudre, ou un tremblement de terre, qui ont causé sa ruine? Non, mais quelques pierres s'en étaient détachées, on n'avait point pensé à réparer la brèche, et au moment où l'on s'y attendait le moins, l'édifice est tombé.

XII. Les saints Pères emploient ces comparaisons et autres pareilles, pour nous apprendre que nous ne devons point nous habituer aux péchés véniels; que nous devons les craindre, puisqu'ils peuvent occasionner la ruine de notre âme. Ce n'est pas qu'ils puissent par eux-mêmes la rendre digne de l'enfer, ni qu'un certain nombre de péchés véniels puissent former un péché mortel; mais c'est qu'ils disposent l'âme aux péchés mortels, et cela, de plusieurs manières. Premièrement, en ce que le péché véniel, quelque léger qu'il soit, accroît l'ardeur de cette concupiscence, qui nous porte si naturellement vers les choses terrestres, et diminue en même temps la charité, selon cette parole de saint Augustin, que l'accroissement de la cupidité est la diminution de la charité: et comme une légère plaie, si elle n'est pas soignée, parvient à corrompre tout le corps; de même celui qui, dès le principe, ne mortifie pas les passions de l'orgueil, de la colère, de la sensualité, qui commence, au contraire, à leur accorder quelques petits aliments, les rend bientôt plus insatiables, plus indomptables, et finit par tomber dans les excès les plus graves. Lorsqu'une fois on a pris la course par un chemin glissant et très en pente, il est presque moralement impossible de s'arrêter, jusqu'à ce que l'on soit parvenu au fond de la descente. Si Judas avait réprimé son avarice dès le commencement, dit saint Jean Chrysostôme (*Hom.* 81. *in Matth.*), il ne serait pas arrivé à ce dernier excès de vendre son divin Maître. Il en aurait été de même de tant d'autres pécheurs, s'ils avaient mis d'abord un frein à leurs passions.

XIII. En second lieu, les péchés véniels disposent au péché mortel, en ce qu'ils abattent ces remparts qui préservaient

l'âme des assauts de ses ennemis, et qu'ils emportent ces digues qui retenaient le torrent des passions et les sens dans leurs limites. Ces remparts et ces digues sont la mortification, la tempérance et la modestie. Une fois que l'âme a perdu ces préservatifs, elle n'a plus cette horreur du péché qu'elle avait auparavant; et comme elle ne se fait plus difficulté de tomber dans les petites fautes, elle tombera bientôt sans retenue dans les plus graves. Celui qui méprise les petites choses, dit l'Esprit-Saint (*Eccl.* 19), tombera peu à peu : *Qui spernit modica, paulatim decidet.* On ne saurait croire combien de ravages causent parmi la jeunesse d'aujourd'hui ces petites libertés qu'elle donne à ses yeux de regarder toutes sortes de figures; à sa langue, de parler avec toute espèce de personnes, de répondre à toutes les plaisanteries. De ces libertés, on passe bientôt à des libertés plus criminelles: en effet, si ce jeune homme, cette jeune fille avaient réprimé d'abord cette curiosité, ce désir de tout voir, de tout entendre, de traiter avec toutes sortes de personnes, ils ne seraient pas tombés dans tant de crimes détestables. Le démon, qui connaît parfaitement l'art de tromper les hommes, ne les porte pas dès le principe aux péchés les plus graves. Il sait que ses propositions seraient rejetées : que fait-il donc ? Il commence à habituer les âmes aux petites fautes, pour les attirer ensuite dans les plus grands crimes. Personne ne devient subitement tout bon, ni tout mauvais : *Nemo de repentè fit summus.* Vous ne trouverez jamais un voleur, un assassin, un voluptueux de profession, qui soit devenu tel, sans avoir commencé par de petites choses et par des péchés véniels; et un péché qui mène à des extrémités si déplorables, on l'appellerait un mal léger ?

XIV. La troisième raison pour laquelle on peut dire que les péchés véniels disposent au péché mortel, c'est qu'ils refroidissent l'amour de Dieu envers nous, et font qu'il n'accorde plus à une âme ces grâces privilégiées qu'il donne à ses plus fidèles amis, et qui les mettent à couvert, et les préservent des tentations du démon. Il n'accorde donc plus à cette âme ces grâces puissantes avec lesquelles elle pourrait résister aux plus violents assauts. D'où il suit que le démon voyant qu'elle n'est plus aussi bien soutenue par le secours divin, la tente, la sollicite en mille manières, jusqu'à ce qu'il l'ait fait tomber dans les crimes les plus énormes. Peut-il s'attendre à des faveurs spéciales de la part de son maître, ce serviteur qui n'a aucune attention à le bien servir, qui, à chaque instant, lui cause des chagrins, qui gâte tout, qui ne fait rien de la manière dont

il devrait le faire? Au contraire, ce maître se dégoûtera bientôt d'un tel serviteur, et ne le voudra plus à son service. Ce serviteur est la figure d'un chrétien qui ne fait point de cas des péchés véniels, qui, du matin au soir, souille ses actions par de semblables fautes. Il corrompt l'une par la vanité, il accompagne l'autre d'une infinité de mensonges, il rend ses prières inutiles et même criminelles par ses irrévérences et ses distractions volontaires. S'il parle, il le fait avec hauteur, ou avec des transports de colère. En un mot, il ne fait rien, ou presque rien qui soit exempt de fautes, et qui n'offense Dieu: et l'on pourrait croire que Dieu supportera longtemps un semblable serviteur? Non, il s'en détachera, il l'abandonnera à ses passions et au démon, qui l'entraîneront bientôt dans les plus grands désordres. Disons maintenant que le péché véniel n'est pas un grand mal, un mal affreux!

XV. S'il est un grand mal en lui-même et dans ses effets, il ne l'est pas moins, par rapport aux châtiments dont Dieu le punit. Il suffirait, pour vous en persuader, de citer les exemples rapportés dans les saintes Ecritures. Marie, sœur de Moïse, pour s'être permis un léger murmure contre son frère, se voit subitement couverte d'une lèpre honteuse (*Num.* 12). Une parole inconsidérée, et une faute si légère, que saint Ephrem a de la peine à la reconnaître comme une faute, prive Moïse d'entrer dans la terre promise (*Deut.* 34). La femme de Lot est changée en une statue de sel, pour avoir voulu contenter sa curiosité en regardant l'incendie de Sodôme, contre la défense que les Anges lui en avaient faite (*Gen.* 19). Ce prophète que Dieu avait envoyé pour réprimander le roi Jéroboam fut condamné à mourir sous la dent d'un lion, à cause d'une désobéissance qui paraît bien excusable (3. *Reg.* 13). Pour avoir osé porter la main sur l'arche du Seigneur, afin de l'empêcher de tomber, Oza est frappé d'une mort imprévue (2. *Reg.* 6). Un mensonge officieux coûte la vie à Ananie et à Saphire (*Act. Ap.* 3). Or, si vous voyiez un coupable, dont vous ignorez le crime, si vous le voyiez, dis-je, condamné par le juge le plus équitable à perdre la vie sur un échafaud, ou à être dévoré par un lion, diriez-vous que cet infortuné n'est coupable que d'une faute légère? Mais avançons. David commande au général de ses armées de faire le dénombrement de tout le peuple de son royaume, pour satisfaire sa vanité, en se procurant le plaisir de connaître le nombre des sujets qui obéissent à ses ordres, et pour ce seul acte, dans lequel plusieurs auraient de la peine à trouver une faute, Dieu lui envoie

dire qu'en punition de ce péché, il faut qu'il choisisse ou sept ans de famine, ou une guerre de trois mois, ou une peste de trois jours. Il préfère ce dernier châtiment, et en trois jours, il voit soixante et dix mille de ses sujets frappés de mort (2. *Reg.* 24) : n'oubliez jamais ce fait mémorable. Si un assassin enlève la vie à un seul homme, il est jugé digne de mort; s'il l'ôtait à dix, à vingt, à cent personnes, on le regarderait comme un monstre de cruauté, et on ne pourrait trop tôt le faire disparaître de dessus la terre : et nous commettons si facilement et à chaque instant des péchés véniels, tandis qu'un seul, pesé dans la balance de la justice divine, qui est incorruptible, a été suffisant pour causer la mort de soixante et dix mille personnes, et couvrir un royaume de deuil?

XVI. Que si Dieu ne punit pas aussi sévèrement nos péchés véniels, cette réflexion que nous venons de faire est encore plus capable de nous effrayer; car puisque chacun de nos péchés véniels mérite un si terrible châtiment, s'il nous épargne en cette vie, il nous punira plus rigoureusement dans les flammes du purgatoire; que les peines que l'on y souffre soient plus terribles que toutes les peines de cette vie, c'est ce que vous avez entendu dire plusieurs fois. Or, la sainte Eglise, les saints Pères et les histoires les plus authentiques nous attestent que les péchés véniels sont punis par ces peines horribles. La sœur de saint Pierre Damien fut condamnée pendant plusieurs jours à ces peines, pour avoir écouté une chanson avec plaisir. Le bienheureux Albert-le-Grand y fut condamné pour une légère complaisance qu'il avait éprouvée par rapport à sa science profonde. Deux religieux furent condamnés à y rester jusqu'au jour du jugement, s'ils n'étaient secourus par les suffrages des vivants; l'un, pour avoir négligé sa pénitence imposée en confession, l'autre, pour n'avoir pas incliné la tête au *Gloria Patri*. Saint Séverin, archevêque de Cologne, faisait des miracles après sa mort; il resta néanmoins quelque temps en purgatoire, non point pour avoir omis son office, ou pour l'avoir dit sans attention, mais pour l'avoir différé pour des affaires importantes. Et nous appellerons un mal léger ce péché dont la punition est le feu; et nous le commettrons sans remords, et nous nous en ferons un jeu? Il est vrai que ce feu n'est pas éternel; mais quel est celui qui voudrait commettre une faute, dont la punition serait de rester une demi-heure dans le feu?

XVII. Ah! chrétiens, combien nous nous sommes donc trompés en regardant comme un mal léger le péché véniel, qui est

un mal si grand en lui-même, dans ses effets et dans ses châtiments. Mal grand en lui-même, parce qu'il souille l'âme et la rend difforme aux yeux de Dieu, et qu'il offense un Dieu d'une grandeur et d'une bonté infinies. Mal grand dans ses effets, parce qu'en diminuant la charité, et augmentant les ardeurs de la concupiscence, il dispose l'âme à tomber dans le péché mortel. Mal terrible dans ses châtiments, parce que Dieu le punit par des peines effrayantes en cette vie et dans le purgatoire. Vous avez entendu, en outre, qu'il y a deux sortes de péchés véniels : les uns, que l'on commet par ignorance, par faiblesse, par inadvertance et par surprise. Ces péchés, dont nous ne pouvons pas être exempts sur cette misérable terre, ayons soin de les expier par une humble confession, par des actes de contrition, par la récitation fervente de l'Oraison dominicale, et par tous les autres moyens que l'Eglise nous enseigne. Mais quant à ceux que l'on commet avec une pleine connaissance et volontairement, fuyons-les de tout notre pouvoir, puisqu'ils nous exposent à des maux si graves ; afin que, nous en tenant toujours éloignés, nous puissions conserver notre cœur pur devant Dieu, et mériter le bonheur de le voir, de l'aimer, de le posséder dans le ciel pendant l'éternité.

EXPLICATION
DES PÉCHÉS CAPITAUX.

DIXIÈME INSTRUCTION
SUR LE PÉCHÉ.

De l'orgueil.

Après vous avoir montré la malice du péché en général, permettez, mes Frères, que je vous parle des péchés en particulier, et que je vous fasse connaître ceux qui sont comme la source des autres, et que les saints Pères et les théologiens appellent péchés capitaux. On en compte sept : l'orgueil, l'avarice, la luxure, l'envie, la gourmandise, la colère et la paresse. Je commencerai aujourd'hui à traiter de celui qui est comme le roi des péchés, le principe de tous les péchés, c'est-à-dire, de l'orgueil : *Initium omnis peccati est superbia* (Eccli. 10. 15). Nous verrons ce que c'est que l'orgueil, les différentes espèces d'orgueil, les divers degrés de l'orgueil ; quelles sont les filles de l'orgueil, combien l'orgueil est un grand crime, et enfin quels sont les moyens que nous devons employer pour nous en préserver.

I. Pour définir en peu de mots ce vice, je dirai avec saint Thomas (2. 2. *q*. 162), qu'il est un amour déréglé de sa propre excellence : *Est inordinatus appetitus propriæ excellentiæ*. On dit que c'est un amour, un désir déréglé, parce que aimer, désirer raisonnablement les honneurs et les dignités, ce n'est plus orgueil, c'est magnanimité. Afin de mieux comprendre en quoi consiste la malice de l'orgueil, il faut remarquer qu'il y a trois sortes de biens, qui ne peuvent venir que de Dieu. Les biens de la nature, comme sont un esprit distingué, une intelligence rare et capable de bien réussir dans les arts et les sciences, une heureuse mémoire, la santé du corps et autres semblables. En second lieu, les biens de la fortune, comme les richesses, les honneurs, la puissance, l'autorité. Enfin, les biens spirituels, comme la grâce, le don de prophétie, l'aptitude à annoncer la parole divine.

II. Cela supposé, nous pouvons facilement connaître en quoi consiste la malice de l'orgueil, et quels en sont les degrés et les espèces. Les saints Pères et les théologiens en assignent ordinairement quatre : la première a lieu quand étant doué de quelqu'un des biens indiqués, on ne les reconnaît pas comme venant de Dieu, mais de soi-même, qu'on s'y complaît et qu'on en tire vanité. La seconde, quand on oublie que les biens dont on jouit viennent de Dieu, qu'on les attribue à son propre mérite. La troisième, quand on s'imagine posséder quelqu'une de ces qualités qu'on n'a pas. La quatrième, quand on méprise les autres, désirant être estimé plus qu'eux, parce qu'on se croit supérieur en mérite et en vertu. L'orgueil de la première espèce fut celui de Lucifer et de ses compagnons, lequel se voyant éclatant de beauté au sortir des mains de Dieu, doué de nombreuses prérogatives de la nature et de la grâce, au lieu de se persuader, comme il le devait, qu'elles provenaient de la libéralité du Créateur, trouva dans ces dons un motif de s'enorgueillir, et porta ses prétentions jusqu'à vouloir devenir semblable au Très-Haut : *Similis ero Altissimo* (Is. 14). C'est par le même orgueil que péchèrent nos premiers parents qui, non contents des grands bienfaits dont Dieu les avait comblés, crurent, d'après la suggestion du démon, pouvoir devenir tout autant de dieux et avoir une connaissance parfaite du bien et du mal : *Eritis sicut dii scientes bonum et malum* (Gen. 3). Hélas ! combien de chrétiens sont les imitateurs de l'orgueil de Lucifer et de nos premiers parents ! combien qui, favorisés par la nature, et jouissant de quelques avantages considérables, appelés à remplir des postes de distinction, s'imaginent les avoir obtenus, grâces à leurs efforts, s'en vantent et s'en glorifient comme s'ils s'étaient donné à eux-mêmes ces biens, méconnaissant cette vérité que tout don vient de Dieu ! Ah ! hommes vains et superbes, attendez-vous à partager dans peu les supplices de Lucifer, puisque vous voulez être ses imitateurs et ses compagnons.

III. Ceux-là se rendent coupables de la seconde espèce d'orgueil qui, ayant été privilégiés de Dieu ou par l'éclat de la naissance ou par leurs grandes richesses, en deviennent si fiers et tellement présomptueux, qu'ils ne sont jamais satisfaits de rien. Ont-ils obtenu une place honorable et lucrative ? ils ne sont point contents, parce qu'ils croient toujours avoir droit à quelque chose de plus. Ils se figurent qu'il y a une immense différence entre eux et les pauvres ; ils ne peuvent souffrir d'être traités comme eux, et ils désirent les voir occuper les postes

inférieurs, tandis qu'ils n'ambitionnent que les emplois les plus élevés, comme étant dus uniquement à leur mérite et à leur état. Oh ! misérables ! croyez-vous que la naissance et la fortune vous distinguent des autres ? parce que, comme le dit un savant auteur, vous avez laissé plus tôt que les autres la pioche à laquelle nous fûmes tous condamnés par Dieu dans la personne d'Adam, et parce que vous avez plus de biens, pensez-vous être pétris d'étoiles et non d'argile et de boue ? Ah ! les vrais biens et les vrais trésors, ceux qui enrichissent l'âme, sont dans les actions vertueuses, et ce n'est pas dans le mérite de nos ancêtres ou dans les richesses que consiste la véritable noblesse.

IV. Se rendent coupables de la troisième espèce d'orgueil ceux qui étant pauvres et d'une naissance obscure, au lieu de se résigner aux dispositions de la divine Providence, se plaignent de leur indigence et de la bassesse de leur extraction. Si, par hasard, ils s'élèvent au-dessus de leur première condition, ils ont honte de parler de leur état passé; ils s'efforcent de jeter un voile épais sur ce qu'il a d'humiliant; ils ne souffrent la présence d'aucune personne de leur famille, ils en rougissent. Ne leur parlez pas du lieu où ils ont reçu le jour, ils le répudient; et ayant en horreur tous les objets qui leur rappelleraient ce qu'ils étaient autrefois, ils cherchent à faire croire qu'ils appartiennent à quelque ancienne famille, et affectent un air de grandeur qu'ils n'ont jamais eu et ne pourront jamais avoir. Oh ! hommes vains et superbes ! on voit bien que vous avez peu de tête, ou plutôt que vous n'en avez point du tout : *Non veniat mihi pes superbiæ*, dit le Psalmiste (*Ps.* 35). Mais pourquoi parle-t-il de pied, demande saint Ambroise ? Parce que, répond-il, l'orgueil n'a point de tête : *Superbia non habet caput* (*in hunc locum*). Dans la troisième espèce d'orgueil, on classe ceux qui, méprisant les autres, dépréciant leurs connaissances, leur fortune, veulent être seuls l'objet de l'estime de tous. Ils font ostentation du peu de science qu'ils ont; ils prétendent, dans le monde, l'emporter sur tous, et recevoir eux seuls les applaudissements de ceux qui les environnent. Jaloux de briller exclusivement, ils prennent tous les moyens possibles pour dénigrer et obscurcir les talents et les vertus de ceux qui se font remarquer autour d'eux; et combien ils sont communs ces insensés qui concentrent sur eux toute leur estime! Les deux premières espèces d'orgueil, quand elles procèdent d'une volonté déterminée, sont toujours des péchés mortels, et quand elles ne proviennent que de la légèreté du caractère, elles ne

sont que péchés véniels : la troisième et la quatrième peuvent être excusées de faute grave, pourvu cependant qu'il n'y entre point le mépris de Dieu, ou que l'on ne place point sa fin dernière dans le désir que l'on a de s'élever, ou qu'il n'en résulte point d'insulte contre le prochain ou quelque notable dommage, parce qu'alors la faute serait toujours mortelle.

V. Connaissant quelle est la nature de l'orgueil, ses espèces et ses divers degrés, voyons à présent quelle est sa triste famille : il est la source infecte de la vaine gloire, de l'ambition et de la présomption ; mais la vaine gloire produit des résultats encore plus nuisibles que l'orgueil d'où elle émane. Commençons à parler de la présomption, qui est un désir déréglé qui porte l'homme à se faire connaître, et à se croire capable de tout : il n'y a ordinairement dans cette disposition du cœur qu'une faute vénielle, mais qui peut dégénérer en mortelle dans trois cas. Le premier, quand il en résulte un tort notable au prochain, comme si, par exemple, quelqu'un n'ayant point étudié la médecine, ou fait un cours de droit, voulait se mêler de faire le médecin, ou exercer l'état d'avocat, etc. Le second, quand on usurpe quelque emploi, ou que l'on s'ingère dans quelque ministère, comme de confesser, de juger, sans en avoir reçu l'autorisation des supérieurs. Le troisième, quand se confiant en ses propres forces, malgré les chutes passées, on s'expose à quelque danger de pécher ; et quoiqu'on se fonderait alors sur l'appui de la grâce de Dieu croyant ne pas tomber, la faute n'en serait pas moins mortelle, parce que ce serait tenter Dieu.

VI. Le second effet de l'orgueil est l'ambition, qui consiste en un appétit désordonné des dignités et des honneurs. Combien d'hommes se rendent coupables de ce péché qui peut devenir mortel en quatre cas : le premier, lorsque l'on aspire à quelque poste, ou à quelque charge, et que, pour y parvenir, on emploie des voies illicites, comme par exemple des promesses en argent, la simonie, ou des fraudes et des supercheries, et qu'on écarte les hommes qui en sont les plus dignes. Le second, quand on met sa dernière fin dans cet honneur et cette dignité, au point que l'ambitieux ne craint pas d'outrager gravement Dieu pour les obtenir et pour les conserver. Le troisième, quand en étant indigne par défaut de capacité ou de science nécessaire, néanmoins on convoite ces honneurs et ces dignités auxquelles est attaché ou le soin des âmes, ou le gouvernement d'un peuple, et que de plus on cherche à se les faire adjuger. Le quatrième enfin, quand on désire telle place

ou telle dignité dans un but mauvais, comme serait celui de porter préjudice à son prochain, ou se venger de quelque offense.

VII. La vaine gloire, que saint Grégoire range dans le nombre des péchés capitaux, et que d'autres saints Pères appellent la fille aînée de l'orgueil, en est le troisième effet : c'est d'elle qu'il nous reste à parler. Cette vaine gloire consiste à ambitionner démesurément la célébrité et les louanges des hommes: elle diffère de l'orgueil, en ce que celui-ci porte à désirer l'estime de ses semblables à cause de l'excellence qu'on croit reconnaître en soi, tandis que celle-là excite celui en qui elle domine à manifester aux autres cette excellence, c'est-à-dire ces qualités réelles qu'il a, ou qu'il pense avoir. Mais, me direz-vous, désirer qu'on sache ce qu'il y a de bon en soi, pour en être loué, est-ce toujours péché ? Je réponds que ce désir peut être bon quand il est réglé, c'est-à-dire, quand on souhaite retirer la gloire des actions qui en sont dignes, comme de la vertu et du bien que l'on fait ; quand on la désire pour faire telle ou telle bonne action, enfin quand on l'ambitionne dans un but convenable, comme serait celui de glorifier Dieu lui-même et d'être utile à son prochain ou à soi-même dans de bonnes vues; mais il est toujours mauvais d'y aspirer quand on fait des actes contraires à la droite raison : ce qui arrive lorsque, pour obtenir cette gloire, on se fonde sur des qualités qu'on n'a pas, ou qu'on en désire une plus grande que celle que mérite tel ou tel autre bien que l'on fait, ou sans aucun des motifs énoncés plus haut. Mais la vaine gloire est-elle péché mortel ou véniel ? Je réponds que, régulièrement parlant, elle n'est que péché véniel : elle deviendra cependant péché mortel en plusieurs cas ; comme quand on aspire à la louange à cause d'une faute grave qu'on a commise, et qu'on ambitionne cette louange pour une fin criminelle ; quand on est disposé à enfreindre ou à abjurer la loi de Dieu pour se la procurer : par exemple , si quelqu'un, après avoir enseigné une erreur, ne veut pas la rétracter, supposé qu'il en résulte un dommage notable au prochain ; quand enfin on ne se propose dans ses œuvres que d'acquérir l'estime des hommes ; et n'est-ce pas là la conduite de presque tous les chrétiens ?

VIII. La vaine gloire est à son tour la source de trois défauts: le premier est la jactance, le second l'hypocrisie, le troisième est l'opiniâtreté. Je parlerai brièvement de chacun en particulier : la jactance a lieu quand on se loue ou glorifie désordonnément de quelque chose. Je dis désordonnément, parce que,

comme le faisait saint Paul (2. *Cor.* 12), on peut se louer pour une bonne fin, c'est-à-dire pour la gloire de Dieu et pour l'utilité du prochain. La jactance est d'elle-même péché véniel ; mais il n'y a que trop de cas où elle devient péché mortel. Premièrement, quand quelqu'un se vante et se glorifie au mépris de Dieu et au préjudice du prochain, comme le faisait le Pharisien de l'Evangile (*Luc.* 18) qui, en faisant à Dieu le récit de ses prétendues vertus, manifestait des sentiments de mépris pour le Publicain ; et enfin quand, dans les conversations, on tire vanité de quelque péché, ce qui, dans le siècle où nous sommes, est devenu très-commun ; car combien ne voit-on pas de chrétiens se glorifier d'avoir assouvi leur vengeance sur leurs ennemis, d'avoir satisfait leurs passions en souillant un lit nuptial par l'adultère, et en séduisant de malheureuses créatures qui jusqu'alors avaient vécu dans l'innocence. La vaine gloire produit, comme nous l'avons dit, l'hypocrisie, qui consiste à prendre les apparences de la vertu qu'on n'a pas, ou à cacher quelque vice auquel on est sujet. Comme étant une espèce de mensonge, elle est au moins péché véniel ; mais elle devient péché mortel, quand on s'en sert avec l'intention de pécher gravement, comme si quelqu'un feignait d'être chaste, juste et pieux, pour commettre plus facilement l'impureté, l'injustice, et répandre l'erreur, ou pour s'élever à quelque dignité et obtenir quelque place dont il est indigne.

IX. La vaine gloire enfante en troisième lieu l'opiniâtreté, qui est un attachement à sa propre opinion, malgré la connaissance que l'on a de sa fausseté, et qui porte à la soutenir contrairement à une vérité évidente et suffisamment démontrée. L'opiniâtreté devient péché mortel, quand elle a rapport ou à la foi, ou aux bonnes mœurs, ou à la religion, ou à la paix, ou à tout autre bien notable relatif à l'honneur de Dieu ou à l'avantage du prochain. Le quatrième effet de la vaine gloire est l'invention des nouveautés dangereuses. Elle consiste à prêcher ou à annoncer des choses étonnantes et inouïes pour s'attirer la louange des hommes ; et quand il s'agit de choses en opposition avec la foi, ou avec les bonnes mœurs, ou qui engendrent des scandales, ou qui portent préjudice au prochain, elle est péché mortel. Le cinquième effet est la curiosité, qui est un désir de voir, d'entendre, ou de savoir ce qu'il n'est pas nécessaire qu'on voie, qu'on entende et qu'on sache. Si elle n'a pour objet que des choses de peu d'importance, on juge qu'elle n'est que vénielle ; mais elle est un péché grave, quand on s'expose au danger de pécher mortellement,

quand, par exemple, quelqu'un veut regarder délibérément des objets lascifs par eux-mêmes, des peintures infames, assister au spectacle, ou voir des actes qui provoquent à l'impureté. J'en dis tout autant de ceux qui lisent des livres obscènes, entendent avec plaisir des chansons mauvaises, ou prêtent l'oreille à des discours impudiques. Nous mettons sur la même ligne ceux qui veulent connaître des choses superstitieuses et défendues, par des moyens illicites et criminels ; ceux qui cherchent à découvrir les défauts du prochain et ce qui peut lui ravir la réputation. Le sixième effet de la vaine gloire est la désobéissance formelle par laquelle on transgresse les ordres des supérieurs ; quand elle se fait par mépris de leur personne et de leurs commandements, elle est péché mortel, quoiqu'elle ne serait qu'en matière légère, parce qu'étant les ministres de Dieu, c'est lui-même qu'on méprise en les méprisant, selon la parole de Jésus-Christ (*Luc.* 10) : *Qui vos spernit, me spernit.* Mais si cette désobéissance a lieu pour d'autres motifs, elle est mortelle ou vénielle selon que la matière est plus ou moins grave, ou selon l'importance de la fin et du motif pour lequel a été fait le commandement. La vaine gloire produit encore deux autres effets, qui sont les disputes et la discorde ; mais comme j'en parle dans les vices contraires à la charité du prochain, il me suffit de vous avoir éclairés sur tous les résultats de ce vice.

X. Il nous reste actuellement à apprendre quelle est la nature et la grièveté de l'orgueil, ce qui sera le second point de mon Instruction. Etablissons donc en principe qu'il est, dans la foule des autres péchés, le plus grand, le plus énorme, le plus odieux et le plus injurieux à Dieu. Parmi les mille peuves que je pourrais fournir à l'appui de ce que j'avance, je n'en choisis que quelques-unes. Qu'y a-t-il de plus abominable à ses yeux qu'un pauvre superbe dans sa pauvreté? Parmi les choses qu'il déteste, dit l'Esprit-Saint, la première est. *Pauperem superbum* (*Eccl.* 25). C'est un spectacle que Dieu ne voit qu'avec horreur. En effet, qu'un ver de terre, l'homme, qui de lui-même n'est rien, ait l'audace de s'estimer comme étant quelque chose de grand, de s'élever audessus des autres, de s'attribuer une gloire et un honneur qui ne sont dus qu'à Dieu seul ; que ce ver ose se constituer son égal, marcher de front avec lui, que peut-on dire de plus horrible, de plus injurieux, et peut-il y avoir une hardiesse plus téméraire? Cependant ce sont là les termes qu'emploie le Saint-Esprit dans Job (*cap.* 15) : *Tetendit adversùs Deum*,

manum suam, et contra Omnipotentem roboratus est, cucurrit adversùs eum erecto collo. L'orgueil donc, au milieu des péchés qui ont envahi la terre, est le plus grave de tous; il s'élève au-dessus de tous, comme un roi sur son trône est élevé au-dessus de ses sujets. Et de quel péché croyez-vous que parle le Psalmiste quand il dit : *Et emundabor à delicto maximo* (*Ps.* 18.)? Il parle, répond saint Augustin, de l'orgueil : *Maximum peccatum in homine superbia est.* Et vous n'appelleriez pas grand ce péché qui pénétra même jusque dans les cieux? N'est-ce pas lui qui eut assez de puissance pour transformer en démons une multitude innombrable d'Anges, et qu'il précipita du haut des demeures célestes dans les enfers? Peut-il être plus énorme?

XI. Pour vous donner une preuve convaincante de la vérité de mon assertion, vous devez savoir que deux choses, suivant la doctrine de saint Augustin et de tous les théologiens, se trouvent dans tout péché, l'éloignement de Dieu, et le rapprochement de la créature. Quant au rapprochement et à l'amour de la créature, l'orgueil n'est pas le plus grand des péchés, parce que la gloire et la vaine estime des hommes étant l'objet auquel il s'attache, il n'est pas pire que les faux plaisirs et les richesses pour lesquelles les voluptueux et les avares sont si passionnés. Mais pour ce qui concerne la haine de Dieu et l'éloignement de lui, l'orgueil, dit saint Thomas, est le plus énorme de tous les péchés. Les autres se commettent ordinairement ou par faiblesse, ou par ignorance, ou pour l'acquisition et la jouissance de quelque bien; mais l'orgueil rompt toute alliance avec Dieu par méchanceté, par arrogance, pour ne pas vouloir se soumettre à lui ni à sa sainte loi. Ah! disons plus, il se révolte contre lui, il lui dérobe sa gloire, s'attribue ses biens, attaque ses perfections, et veut vivre dans l'indépendance: *Cùm omnia vitia fugiant à Deo*, dit avec Boëtius le Docteur angélique: *Sola superbia se Deo opponit.* Tous les autres vices fuient devant Dieu, mais l'orgueil lui fait tête: il entre audacieusement en lutte avec lui, et combat désespérément contre lui. C'est pour cela que saint Jacques assure que Dieu résiste aux superbes: *Deus superbis resistit.* Comme s'il disait: Dieu se défend contre l'orgueilleux qui lui fait la guerre, pour soutenir son honneur et maintenir les droits de sa royauté.

XII. La seconde raison pour laquelle on doit le considérer comme étant le péché le plus grave et le plus énorme de tous, c'est qu'il est l'ennemi implacable de toutes les vertus, et qu'il infecte presque tous les hommes. Les autres vices combattent uniquement les vertus, dit saint Grégoire (*liv.* 34. *Mor. c.* 18),

avec lesquelles ils sont en opposition ; comme, par exemple, la colère, qui, est avec la patience seule, la gourmandise avec l'abstinence, la luxure avec la chasteté; mais l'orgueil n'est pas content d'en attaquer ni d'en détruire une seule. Semblable à ces maladies pestilentielles et contagieuses, qui corrompent tous les membres du corps, ainsi il corrompt et détruit toutes les vertus, et de plus, il s'empare de presque tous les hommes et les infecte ; il est considéré, il est vrai, comme un vice, mais qui porte avec lui je ne sais quoi d'éclatant et de noble, et peu s'en faut qu'on ne l'érige en vertu. A l'exception seulement de quelques libertins des plus dissolus, les hommes qui font profession de vivre honnêtement ont honte de se vautrer dans la boue de la luxure, de voler, de tromper, de s'abandonner à la crapule et à l'ivrognerie, ou à d'autres semblables péchés qui entraînent après eux le désordre ou des infirmités ; mais où trouvera-t-on des hommes qui aient honte de l'orgueil et de la vaine gloire ? qui ne cherchent pas à faire ostentation de la place honorable qu'ils occupent ? qui ne s'efforcent pas à faire connaître leurs talents, leurs qualités, leurs mérites et leur grandeur?

XIII. Croirait-on que ceux-mêmes qui devraient être exempts de ce vice, soit par leur état et leur condition, en sont souillés ! Oui, avouons-le, il ne règne pas seulement chez les savants, chez les riches, chez les nobles et les seigneurs, mais encore chez ceux qui n'ont que des talents très-ordinaires, qu'une fortune médiocre, et chez les gens de la plus basse extraction, et cet orgueil est d'autant moins convenable que rien ne peut le justifier. N'est-il pas vrai que celui-ci, dans sa confrérie ou dans un établissement, celui-là, dans sa communauté ou dans son village, prétendent l'un et l'autre avoir droit à des honneurs, parce qu'ils s'imaginent avoir des connaissances supérieures à celles de ceux au milieu desquels ils vivent? Ils ne veulent céder à personne, ils exigent que tous aient de grands égards pour eux, se croyant les meilleurs et les plus sages de tous. N'est-il pas vrai que ce pauvre et misérable artisan qui se préfère à tous ceux de sa condition, prétend en savoir plus que tous, et veut qu'on croie que son travail est plus soigné et mieux fait que celui des ouvriers de son état : et dans cette pensée, il s'enfle, il s'énorgueillit, il se glorifie ; et non content encore, il déprécie, méprise leur ouvrage et la manière dont il est fait? Que si la vanité et l'orgueil sont tellement enracinés dans les hommes, il n'est pas étonnant qu'il se montre encore plus à découvert dans les femmes. Sans parler ici de celles qui sont dis-

tinguées par leur noblesse et leurs richesses, et chez lesquelles la vanité est héréditaire, que de jeunes personnes libres encore des liens du mariage et d'autres devenues mères de famille, qui, bien que nées d'une basse extraction, si elles ont reçu en partage quelques grâces extérieures, quelque beauté, ou qu'lles s'imaginent les avoir, se pavanent, vont cent fois dans le jour se contempler dans un miroir, et, se flattant de l'emporter sur toutes leurs compagnes, attendent impatiemment l'heure de sortir de chez elles pour se faire voir, et promener comme en spectacle et leur personne et leur beauté! Oh infortunées!

XIV. Mais ce qui est encore plus déplorable, c'est que ce maudit vice, non-seulement corrompt et infecte les personnes qui suivent les maximes du monde; mais il essaie de plus d'infecter et de corrompre, et combien de fois n'y a-t-il pas réussi, celles qui font profession de piété et de vertu. Oui, comme un poison, il se glisse dans la pratique des plus saintes et des plus excellentes vertus, dans les aumônes que font aux pauvres les personnes charitables, dans les pénitences et les austérités, dans la fréquentation des Sacrements, dans la visite des églises, et dans toutes les œuvres et tous les exercices de dévotion. Pénètre-t-il plus loin? trop malheureusement! Il s'insinue même jusque dans le ministère sacré de la direction des âmes, de la prédication, de la confession, à raison de la qualité et de l'affluence des pénitents, ou de la multitude des auditeurs, ou de leurs applaudissements. Et combien de fois ces œuvres si méritoires et si saintes, au lieu de rendre ces personnes plus agréables à Dieu, pour cette vaine complaisance qu'elles éprouvent, pour cette légère vanité cachée qu'elles en ressentent, pour cet aveugle désir qu'elles ont de s'attirer des louanges, perdent tout le fruit de leurs travaux, et deviennent plus abominables et haïssables à ses yeux que les plus grands pécheurs. Ah! vice exécrable qui as assez de puissance pour souiller ce qu'il y a de plus vénérable dans le monde, et empoisonner les actions les plus vertueuses et les plus saintes! Il ne paraîtra donc pas étonnant que Dieu le punisse en permettant des chutes dans toutes sortes de péchés, et surtout dans celui de l'impureté, qui est de tous le plus honteux et le plus humiliant. Ils ont voulu, dit saint Grégoire, arriver à une gloire vaine et méprisable, et ils ont mérité de tomber dans l'infamie; et parce qu'ils ont eu la présomption de se préférer aux autres, ils sont devenus semblables aux animaux : et c'est ce que Dieu fit, suivant l'Apôtre (*Rom.* 1. 26), à l'égard des anciens philosophes, en les livrant aux plus viles et aux plus sales passions.

XV. La troisième et dernière raison dont je veux me servir pour vous inspirer de l'horreur pour cet abominable vice, c'est de vous le faire considérer comme le plus cruel ennemi de votre salut éternel : comme l'humilité est une des marques certaines de la prédestination, de même, dit saint Grégoire (l. 34. *Mor. c.* 18), l'orgueil est une des marques les plus sûres de la réprobation éternelle : *Evidentissimum reproborum signum est superbia ; at contrà, humilitas electorum.* Mais pourquoi l'orgueil est-il un signe de réprobation, et l'humilité un signe de prédestination ? Parce que Dieu ayant une affection toute spéciale pour celle-ci, il a une très-grande horreur pour celui-là, qui l'attaque dans ce qu'il a le plus à cœur ; il veut tirer vengeance de son audace en le condamnant aux supplices éternels. En outre, il est indubitable que personne ne pourra être sauvé sans la grâce ; mais à qui est-elle donnée ? Ce n'est pas aux superbes, à qui Dieu résiste, mais aux humbles, disent les apôtres saint Pierre et saint Jacques : *Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam* (1. *Petr.* 5. *Jacob.* 4). Il la donne à ceux qui, connaissant leur indigence, leur pauvreté et leurs misères, élèvent la voix et l'implorent ; mais non pas à ceux qui, croyant n'avoir besoin de rien, quoiqu'ils soient dans le dénûment le plus absolu, ne veulent rien demander. C'est ainsi que se vérifie cette parole que l'orgueil est le signe le plus évident de la réprobation : *Evidentissimum reproborum signum est superbia.* Vous seriez-vous jamais imaginé, Chrétiens, qu'un péché aussi énorme que l'orgueil, source et origine de tous les autres péchés, et l'indice le plus assuré de la réprobation éternelle, fût devenu si commun qu'il corrompt et infecte presque tous les états ; se glisse dans toutes les conditions, et qu'il est un bien petit nombre d'hommes qui en soient exempts ? Et cependant les choses sont ainsi. Mais ce qu'il y a de plus digne de larmes, c'est qu'il en est très-peu qui se reconnaissent souillés de ce vice ; empressés d'avouer dans les tribunaux de la pénitence toutes leurs autres fautes, ils se gardent bien de le déclarer.

XVI. Mais votre Instruction, observez-vous, nous jette dans le désespoir de notre salut éternel. Dites-nous donc, puisque vous l'avez promis, ce que nous avons à faire pour ne pas tomber dans tant d'actes de vanité et d'orgueil dont nous nous sommes rendus coupables pendant toute notre vie, et comment nous pourrons remédier à tant de fautes commises ? Voici, mes Frères, les grandes précautions qu'il faudra prendre, voilà l'unique et nécessaire remède que vous aurez à employer :

l'humilité, l'humilité, et puis enfin l'humilité. Pénétrons dans la connaissance de notre néant, et demandons-nous à nous-mêmes ce qu'est ce corps dont nous nous énorgueillissons tant: un amas de boue, une matière qui ne tardera pas d'aller pourrir dans un tombeau, un cloaque infect qui répand de tout côté la puanteur. Je reconnais, devons-nous dire avec Job, le plus patient de tous les hommes, que l'infection et la pourriture sont mon père et ma mère, et que les vers sont ma sœur: *Putredini dixi : pater meus es ; mater mea, et soror mea , vermibus.* Et comment pourrons-nous, étant convaincus de cette vérité, permettre à l'orgueil d'entrer dans notre cœur, quelle que soit la beauté de nos traits, la noblesse de notre extraction, et la possession des charges les plus honorifiques? Que sommes-nous ensuite du côté de l'âme? Elle est en effet l'œuvre la plus admirable de Dieu; mais par suite du péché, à quelles erreurs n'est-elle pas sujette? de quelles perverses inclinations et de quelles passions honteuses n'est-elle pas l'esclave? Dans quels défauts et dans quels péchés ne sommes-nous pas entrainés tous les jours? Et ces actions, bonnes en elles-mêmes, que nous faisons, de quelles imperfections ne sont-elles pas souillées? Et quand même nous les supposerions aussi parfaites et aussi saintes que possible, qui pourrait nous assurer qu'elles sont agréables à Dieu? Qui parmi nous peut savoir s'il est dans l'état de grâce ou dans celui du péché; s'il est digne d'amour ou de haine? Mais aimons à croire que nous sommes dans cet état de grâce, et que nos œuvres ont été accueillies de Dieu avec bienveillance; je vous demanderai: Est-ce à nous-mêmes que nous devons imputer le mérite de ces œuvres? Ne sont-elles pas, comme l'enseigne la foi, des dons de la bonté divine (1. *Cor.* 4)? Qu'avez-vous, dit l'Apôtre (1. *Cor.* 4), que vous n'ayez reçu de Dieu? Et si vous l'avez reçu de lui, pourquoi vous en glorifiez-vous, et vous en énorgueillissez-vous comme si vous ne l'aviez pas reçu?

XVII. Voilà donc le remède efficace pour réparer les maux qu'a produits en nous l'orgueil, et le moyen pour le déraciner: l'humilité, qui produira en nous la connaissance de notre misère et de notre néant. Mais si cette connaissance est un moyen pour nous faire pratiquer l'humilité et détester l'orgueil, pour parvenir à ce double but, l'exemple de notre Dieu qui, étant le souverain du ciel et de la terre, s'est abaissé jusqu'à prendre notre nature, jusqu'à naître dans une étable, et mourir au sommet d'une croix entre deux larrons, cet exemple, dis-je, sera bien plus efficace. Pour nous apprendre cette admirable vertu,

il est descendu du ciel sur la terre, il s'est fait homme, dit saint Augustin. Soyons donc couverts de honte, dit ce saint, en nous voyant si orgueilleux en présence d'un Dieu si humble. On raconte de Boleslas IV, roi de Pologne, que portant toujours suspendue à son cou l'image de son père, toutes les fois qu'il voulait faire quelque chose d'important, il la prenait à sa main, et disait: *Mon père, que je ne fasse jamais rien d'indigne de votre nom.*

XVIII. Chrétiens, dans toutes nos actions regardons l'image de notre divin Sauveur, et disons: Divin Rédempteur, vous êtes notre père, qui nous avez créés et qui nous avez rachetés par votre sang; la grâce que nous vous demandons est de ne jamais faire aucune action qui soit indigne de vous. Parmi les autres exemples que vous nous donnâtes, un des principaux fut celui de la plus profonde humilité; que jamais il ne nous arrive, puisque nous sommes aussi vos enfants, de nous souiller par la vanité et l'orgueil. Vous ne vîntes pas sur la terre pour nous apprendre à gouverner le monde, ni à opérer des prodiges, mais à être humbles. Faites donc que, pratiquant ici-bas la sainte humilité, nous allions en goûter les fruits dans la gloire céleste.

ONZIÈME INSTRUCTION

SUR LE PÉCHÉ.

De l'avarice.

Les sentiments de Jésus-Christ relativement aux biens de la terre, dont l'amour désordonné constitue le second des péchés capitaux, qui est l'avarice, diffèrent infiniment de la manière de voir des hommes, par rapport à ces mêmes biens. Les hommes, qui ne considèrent que les choses présentes, n'aiment et n'estiment que ces richesses périssables; Jésus-Christ, qui en connaît toute la vanité et le néant, les regarde avec le dernier mépris. Les hommes appellent bienheureux ceux qui les possèdent: *Beatum dixerunt populum cui hæc sunt* (Ps.143); et Jésus-Christ les juge les plus malheureux du monde. Les hommes couvrent les grands et les riches de leurs louanges et de leurs applaudissements; et Jésus-Christ les charge de ses malédictions: *Væ vobis divitibus* (Luc.6); et il recommande à ses disciples de se préserver de tout amour des richesses: *Cavete ab omni avaritia* (Luc.12). Les hommes s'imaginent que

les riches sont arrivés au comble du bonheur, et Jésus-Christ les regarde comme les plus infortunés, parce qu'ayant toutes leurs consolations en cette vie, ils n'en auront point dans l'autre. Or, dans cette variété de sentiments, vous n'hésiterez pas à croire que la vérité est du côté de Jésus-Christ, et que, par conséquent, l'avarice est un grand mal. « Cependant, dit saint » François de Sales, on ne trouve personne qui s'accuse d'être » avare (*Phil.*3, *c.* 11); chacun désapprouve cette bassesse de » cœur, et s'excuse ou sur la multitude des enfants, ou sur la » prudence. Ceux qui sont déjà trop riches, désirent toujours » de plus grands biens. Les plus avares même ne se confessent » pas de l'être, parce que dans leur conscience ils ne se croient » pas réellement atteints de ce vice. L'avarice est une fièvre » extraordinaire, qui se rend d'autant plus insensible, qu'elle » devient plus ardente. Moïse vit dans le désert un feu qui con- » sumait un buisson sans le détruire (*Ex.* 22). Mais au con- » traire, le feu de l'avarice consume l'avare sans le brûler : au » milieu même des ardeurs les plus excessives, il croit jouir » de la plus douce fraîcheur, et il regarde la soif insatiable qui » le dévore comme une soif ordinaire et toute naturelle. » Je me propose donc de combattre aujourd'hui ce vice détestable. Nous verrons ce que c'est que l'avarice et quelles sont les filles de l'avarice. Nous considérerons dans l'Instruction suivante combien l'avarice est un grand mal, combien ce vice est répandu parmi les hommes, et enfin je vous en assignerai les remèdes.

I. L'avarice, selon saint Augustin, est un désir déréglé d'avoir des biens temporels. Selon saint Thomas (2.2.*q.*118. *art.* 3), et saint Bernard (*Spec. au. cap.* 2), c'est un amour excessif et immodéré des biens que l'on a, ou de ceux que l'on voudrait avoir ; ou autrement, c'est un désir déréglé d'acquérir ou de conserver ce que l'on possède. Il n'y a rien de plus criminel au monde qu'une âme dominée par l'avarice, dit l'Esprit-Saint : *Avaro nihil scelestius* (Eccli. 10). Il n'y a pas de plus grande iniquité, que celle qui consiste à aimer l'argent d'une manière désordonnée : *Nihil est iniquius, quàm amare pecuniam.* L'avarice, dit l'Apôtre, est la racine de tous les péchés et de tous les maux : *Radix omnium malorum cupiditas* (Tim.6). Mais n'avons-nous pas dit dans la dernière Instruction que la racine et le principe de tous les péchés était l'orgueil ? Pourquoi donc assigner maintenant l'avarice, comme étant cette cause funeste ? Je réponds que la sentence de l'Esprit-Saint, qui indique l'orgueil comme étant la source de tous les péchés, est

véritable, et que celle par laquelle il attribue tous les crimes à l'avarice, comme en étant le principe, ne l'est pas moins. Mais ces deux sentences ne doivent pas être considérées sous le même point de vue. Pour faire une maison, il faut d'abord en concevoir l'idée, en former le plan, et ensuite les ouvriers l'exécutent. Deux sortes de personnes doivent donc concourir à bâtir cette maison : l'architecte qui dresse le plan, et ceux qui l'exécutent, et ces deux sortes de personnes peuvent également être considérées comme ayant contribué à la construction de cet édifice. Or, pour en venir à notre but : quand l'Esprit-Saint dit que l'orgueil est le principe de tous les péchés, la source de tous les maux, ceci s'entend du plan, du dessein, de l'intention. Lorsqu'il dit ensuite que l'avarice est la racine et la source de tous les maux, de tous les péchés, cela doit s'entendre de l'exécution. L'orgueil forme le dessein de tous les péchés, et l'avarice exécute ce dessein. Et qui pourrait compter le nombre et les différentes espèces de péchés qu'elle fait commettre?

II. Pour en dire au moins quelque chose, il est à propos de distinguer dans le monde trois sortes d'avares condamnés par les saints Pères. D'abord, ceux qui aiment si ardemment les biens et les richesses qu'ils possèdent, qui les conservent avec une pareille ténacité, qu'ils ne peuvent jamais consentir à faire aucune dépense, même des plus nécessaires, ou qui ne la font que par force, et avec la même peine que s'il s'agissait pour eux de s'arracher un œil. En second lieu, ceux qui sont tellement avides de l'argent, que, sans employer néanmoins aucune fraude, ni injustice, ils cherchent et ils emploient tous les moyens pour accroître leurs trésors. Troisièmement enfin, ceux que l'avarice a rendus injustes, et qui ne craignent pas, pour augmenter leurs richesses, de violer toutes les lois de la justice et de l'équité. D'où nous devons conclure qu'il y a trois sortes d'avarices : la première qu'on appelle ténacité, ou avarice sordide ; la seconde qui se nomme avidité ou cupidité : celui qui en est dominé n'a d'autres pensées, ni d'autres sollicitudes, que celles qui le portent au gain et à l'intérêt. On se rend coupable de la troisième espèce d'avarice, qui est la plus criminelle de toutes, lorsque le désir des richesses est si grand, que l'on ne craint pas, pour les acquérir, de violer toutes les lois divines et humaines, d'user de fraudes et de toutes sortes d'injustices. Reprenons.

III. Nous avons dit que l'avarice consiste dans un amour désordonné des biens temporels que l'on possède ou que l'on

désire de posséder. Pour ce qui est des biens dont vous jouissez déjà, la divine Providence vous les a accordés, afin que vous en usassiez avec modération, il est vrai; mais cependant afin que vous entretinssiez honorablement votre famille, et que vous fissiez part du superflu aux pauvres de Jésus-Christ. Or, quels effets produit la première espèce d'avarice que nous avons appelée ténacité ? Elle fait que vous vous affectionnez tellement aux biens que Dieu vous a donnés, que vous y attachez si fortement votre esprit et votre cœur, que vous ne savez jamais vous déterminer à en faire quelques sacrifices. La convenance exige-t-elle qu'on fasse une dépense dans la maison? Cette autre est-elle absolument nécessaire? Faut-il envoyer les enfants à l'école, et leur donner au moins l'instruction qui leur est la plus indispensable? Faut-il établir cette jeune personne, et ne pas abandonner le parti avantageux qui se présente? Faut-il s'occuper de cette réparation urgente? O Dieu, quelles angoisses, lorsqu'il s'agit d'ouvrir la bourse, de faire cette dépense! Ce sont des douleurs pareilles à celles de l'enfantement, et c'est pourquoi l'on diffère de jour en jour.

IV. Mais la bienséance, comme nous l'avons dit, l'a nécessitée: l'épouse, les enfants, les serviteurs, demandent à grands cris que l'on fasse cette dépense. Eh, répond l'avare, vous voudriez ruiner ma maison, vous voudriez que je puisasse tous les jours dans mes trésors, parce que vous ignorez combien l'argent arrive difficilement. Cette église tombe en ruines, cette autre n'est pas encore achevée: c'est une œuvre de piété, à laquelle chacun se fait un devoir de concourir avec empressement. Entrez vous-même en participation de cette bonne œuvre: ce sont là, dit l'avare, de ces œuvres de piété que l'on pouvait faire autrefois. Alors les saisons étaient plus favorables; mais aujourd'hui que les choses vont bien autrement, il faut prendre aussi d'autres mesures. Mais ce malade manque de tout; ce pauvre est dans la dernière indigence; ayez pitié de leur détresse. Il est bien facile aux pauvres de demander et de vivre sans peine aux dépens des autres, dans des temps aussi malheureux que les nôtres.

V. Et avec ces belles paroles, on s'exempte de toute œuvre de charité et de toute dépense, pour se procurer le sordide plaisir de conserver son argent. Cependant on ne croit pas être avare, et l'on donne à cette conduite le nom d'économie, de prudence, de prévoyance. D'où il arrive que l'avarice se couvrant de ces voiles spécieux, on ne peut la reconnaître, et moins encore s'en corriger; mais, direz-vous, cet

argent m'appartient, je ne l'ai dérobé à personne, je puis donc le retenir, sans être noté d'avarice. Non, répond saint Augustin, l'on n'est pas seulement avare lorsqu'on ravit le bien des autres, mais encore lorsqu'on ne dépense pas le sien, dans les circonstances où sa propre nécessité ou celle d'autrui l'exige : *Non tàm avarus, qui rapit aliena, quàm qui cupidè servat sua* (Serm. c. 96. de Temp.). Voulez-vous connaître si cet homme est trop attaché à ses biens, et par conséquent, s'il est avare? Observez ce qui se passe en lui-même, lorsque à l'occasion d'un naufrage, d'une grêle, ou d'une autre disgrâce, il fait quelque perte considérable. O Dieu, quel accablement! au lieu de supporter cet accident, sinon en louant Dieu et en le bénissant, à l'exemple de Job, du moins avec patience et résignation. Voilà donc comment la douleur que vous ressentez de la perte de vos biens dénote l'amour désordonné que vous avez pour eux, puisqu'on ne perd avec douleur que ce que l'on possède avec amour, selon la parole de saint Augustin. Rien ne montre davantage, dit saint François de Sales, l'affection que l'on avait pour une chose perdue, que le chagrin que l'on ressent de sa perte.

VI. La seconde espèce d'avarice, avons-nous dit, consiste à chercher avec une extrême avidité à accroître ses trésors, à acquérir de nouvelles richesses; non pas qu'on le fasse en commettant des injustices; ceux qui en sont dominés n'emploient que des moyens justes et honnêtes; mais ils sont tellement esclaves de cette passion, qu'ils ne sont jamais contents des biens qu'ils ont acquis, des gains qu'ils ont faits; ils en désirent toujours de plus grands, et ils vérifient cette parole du Saint-Esprit : L'avare ne sera jamais rempli d'argent : *Avarus non implebitur pecunia* (Eccles. 5). Aussi les voyez-vous non-seulement se priver de tout divertissement licite, mais plus assidus au trafic et au négoce, plus appliqués au travail, que les infortunés que la justice humaine a condamnés pour leurs crimes à traîner péniblement leurs fers sous les yeux de maîtres cruels préposés à leur surveillance. Mais c'est aujourd'hui un jour de dimanche, un jour de fête : on ne doit pas s'appliquer à son trafic, à son négoce, ni penser à faire des gains temporels; c'est un jour qu'il faut employer au culte de Dieu et à sa gloire, à procurer le bien de votre âme, à acquérir des mérites pour le ciel. Dans votre église, on fait une instruction à la messe paroissiale; après midi, votre bon pasteur explique toujours quelques points de la doctrine chrétienne. Dans cette autre église, il y a une indulgence plénière, on expose le Saint

Sacrement, ne manquez donc pas une occasion si favorable pour vous instruire, et pour obtenir les grâces dont vous avez besoin. Ah ! vous dites très-bien, répond cet avare, les prêtres n'ont autre chose à faire que de prêcher et de remplir les autres fonctions de leur ministère ; ils n'ont pas une femme, des enfants, une famille à entretenir. Il faut penser chaque jour à gagner quelque chose ; parce que chaque jour on fait des dépenses.

VII. Mais quand penserez-vous à Dieu et à votre âme ? Quand travaillerez-vous pour l'éternité ? Vous croyez la vie éternelle qui est l'objet du dernier article du Symbole ; il faut donc travailler pour cette vie éternelle. Vous êtes chrétiens et vous faites partie du peuple de Dieu ; or, dit saint Paul, le peuple de Dieu, les vrais chrétiens, ont leurs fêtes, leurs jours de repos, dans lesquels ils oublient les intérêts temporels, pour s'appliquer uniquement au culte de Dieu et aux intérêts de leur âme : *Relinquitur sabbathismus populo Dei* (Heb. 4). Mais j'ai tant d'ouvriers à satisfaire, tant de comptes à régler, tant de lettres à écrire, qu'il ne me reste pas le temps de vaquer aux choses spirituelles, qui regardent la gloire de Dieu et le salut de mon âme. Je ne le puis pas, assurément. Vous ne le pouvez pas ? Dites plutôt que vous ne le voulez pas, et vous direz la vérité ! Ce n'est pas que je vous fasse une obligation d'abandonner totalement le soin de vos affaires ; mais je dis que vous devez au moins, les dimanches et les fêtes, perdre de vue vos intérêts temporels, pour ne vous occuper que de ce qui est le plus pressant et le plus nécessaire, c'est-à-dire, de glorifier Dieu, et de travailler à votre salut éternel ; et comme c'est là une chose qu'ont pu faire et que font encore tous les bons chrétiens qui veulent efficacement se sauver, c'est une chose aussi qui n'est impossible à personne.

VIII. En effet, trouveriez-vous bonne l'excuse d'un ouvrier ou d'un serviteur que vous auriez pris à gage pour travailler à votre champ, à votre vigne, ou pour le faire vaquer à d'autres occupations, et qui vous dirait : Je ne puis faire ce que vous m'ordonnez, parce que j'ai d'autres intérêts à soigner ? Vous ne pouvez pas faire ce que je vous commande ? lui diriez-vous, je vous nourris, je vous donne le salaire convenu : si vous ne pouvez me servir, il faut le pouvoir, ou bien il ne vous reste qu'à quitter ma maison. Vous n'admettriez pas l'excuse de ce serviteur, et vous croyez que Dieu admettra la vôtre ? Pourquoi vous a-t-il mis en ce monde ? Pourquoi vous donne-t-il votre nourriture ? Pourquoi vous conserve-t-il la vie ?

Est-ce afin que vous vous occupiez à gagner de l'argent, à acquérir des richesses? Non, sans doute : c'est afin que vous le serviez et que vous le glorifiez en cette vie, et que vous méritiez par-là de le posséder éternellement dans l'autre.

IX. Et ces hommes qui, comme autant d'esclaves, sont continuellement appliqués à servir pour ainsi dire leurs intérêts, à augmenter leurs richesses, jusque-là qu'ils ne peuvent trouver une heure pour écouter une instruction, pour penser à leur âme, à leur salut éternel, pour lequel Dieu les a placés sur la terre; ces hommes qui, pour n'être pas montrés au doigt, et afin de ne pas passer pour des chrétiens sans religion et sans foi, ont de la peine à dérober une demi-heure à leurs affaires, pour entendre avec un esprit tout distrait la messe la plus courte : ces hommes, dis-je, ne veulent pas se croire sujets à l'avarice, parce que leurs gains et leurs acquisitions ne sont pas injustes. Ils se regardent au contraire comme les hommes les plus sages et les plus prudents, selon cette parole du Saint-Esprit : *Sapiens sibi videtur vir dives* (Prov. 28). Et le vulgaire ignorant les regarde, en effet, comme des hommes d'un jugement droit, qui dirigent très-bien leurs affaires : aussi les appelle-t-il sages et prudents. Mais je dis que non-seulement ils sont avares, mais encore injustes, et qu'au lieu d'avoir les qualités qu'on leur prête, ils sont au contraire privés de sens et de jugement. Il est vrai qu'ils ne sont pas injustes envers leur prochain ; puisque les gains qu'ils ont faits, ils les ont faits sans fraude, et sans tromper personne; mais ils le sont envers Dieu, à qui ils manquent de rendre le culte et les honneurs qui lui sont dus; ils le sont envers leur âme, dont ils négligent le salut éternel. Ils sont privés de sens et de jugement, puisqu'ils laissent de côté ce qui est de toute nécessité et de la plus haute importance, pour s'occuper des choses les plus vaines, et de ce qu'ils doivent quitter dans peu de jours. Appelleriez-vous un homme de sens et de jugement celui qui, ayant fait une abondante récolte de blé, au moment de séparer le grain de la paille, au lieu d'avoir tout le soin possible du bon grain, et de le porter dans le grenier, le laisserait perdre, et mettrait toute son application à bien conserver la paille? Vous le regarderiez comme un insensé, privé de raison et de jugement; et vous appellerez hommes de sens et de jugement, tous ces chrétiens dont les pensées et les œuvres ne tendent qu'à accumuler des biens temporels et terrestres qui ont si peu de valeur, tandis qu'ils négligent d'acquérir les biens spirituels, célestes et éternels qui sont infiniment précieux?

X. Après avoir parlé des deux premières espèces d'avarice, il nous reste à considérer la troisième qui, suivant ce que nous avons dit, est la plus criminelle de toutes, parce qu'elle est accompagnée d'injustice envers le prochain. Le désir des richesses est si enraciné et si insatiable dans quelques-uns, qu'ils n'ont plus d'égard ni aux lois, ni à la justice. Ils trompent, ils dérobent, ils entassent toujours, sans s'inquiéter s'ils le font licitement, ou s'ils le font au préjudice des autres. Ils ont résolu de se faire une fortune, d'accroître leurs capitaux, d'étendre leurs possessions, ils emploient tous les moyens, sans examiner si ces moyens sont justes ou injustes. Il faudra peut-être sucer le sang de ce pauvre, ravir les biens de cet orphelin, usurper l'héritage de ce pupille, ruiner cette veuve; n'importe, on ferme l'œil, on étouffe les remords de la conscience. En un mot, l'on veut tirer avantage de la misère même des pauvres, et pouvu que l'on s'enrichisse, on ne craint point d'appeler à son secours les fraudes, les ruses et toutes sortes d'injustices.

XI. Ah! l'apôtre saint Paul avait bien raison de dire que ceux qui veulent devenir riches tombent dans la tentation et les filets du démon, et dans une multiplicité de désirs inutiles et nuisibles, qui les précipitent dans l'abîme de la perdition et de la damnation éternelle. Voyez un malheureux qui vient de tomber dans le courant impétueux d'un fleuve, il est couvert et emporté par les eaux, sa mort est presque assurée : il en est de même de ceux qui sont dévorés par l'ambition des richesses. Ils sont tellement submergés, et si violemment emportés par l'impétuosité de leurs désirs, qu'ils ne doivent s'attendre qu'à une perte certaine. Remarquez, dit saint Anselme, ce qu'ajoute l'Apôtre: Que les richesses sont des filets dont le démon se sert pour prendre les âmes et les entraîner dans l'enfer. Elles servent de filet au démon lorsqu'on les acquiert, parce qu'il est rare qu'on le fasse sans employer quelques moyens injustes et illicites; elles lui servent de filet lorsqu'on les possède, parce qu'on s'y attache d'une manière désordonnée; enfin elles servent au démon de filet, lorsqu'il faut s'en séparer à la mort, parce que comme elles ont été ordinairement le fruit des injustices, il faudrait faire des restitutions; alors le démon l'étend, et empêche aux avares de prendre la résolution de les rendre, afin de les précipiter dans l'abîme avec le bien d'autrui à la main. Aussi, notre divin Rédempteur voulant nous donner à entendre combien il est difficile aux riches de se sauver, a-t-il prononcé cette terrible sentence: Je

vous le dis, il est plus aisé qu'un chameau passe par le trou d'une aiguille, qu'il ne l'est qu'un homme riche entre dans le royaume du ciel (*Matth.* 19). C'est pourquoi il appelle bienheureux les pauvres d'esprit, et leur dit que le paradis est leur héritage, voulant nous montrer par-là que l'enfer est le partage des riches. Vous pourriez être offensés, si je tirais moi-même cette terrible conséquence ; mais elle est toute de saint Augustin. Si le royaume des cieux est pour les pauvres, dit ce docteur, il reste à conclure que l'enfer est pour les riches : *Si regnum cœlorum est pauperum, restat ut infernus sit divitum* (vel. al. auct. de Cond. mund. l. 6).

XII. Si l'avarice est si détestable en elle-même, elle ne l'est pas moins dans sa race maudite, c'est-à-dire dans les vices qui proviennent d'elle, comme des filles d'une méchante mère. La première fille de l'avarice est la dureté du cœur : aussitôt que cette passion s'en est emparée, il devient dur et cruel envers le prochain ; l'avare aimant d'une manière si immodérée ses biens et ses richesses, voudrait tout conserver pour lui seul. De là vient qu'il ferme son cœur à tout sentiment d'humanité, et que les besoins et les nécessités des pauvres ne le touchent plus. S'ils le sollicitent pour en obtenir du secours, il les reprend comme étant des importuns ; à peine leur fera-t-il la plus petite aumône dans les mouvements de son impatience, à la manière de ces plantes qui ne laissent tomber leurs fruits que lorsqu'on les secoue fortement.

XIII. L'inquiétude de l'esprit est la seconde fille de l'avarice. Celui qui en est dominé vit dans une anxiété, dans une crainte continuelle ou de perdre ce qu'il possède, ou de ne pouvoir acquérir ce qu'il désire. Je ne condamne pas une sollicitude modérée, spécialement lorsqu'elle se propose une fin louable ; mais l'inquiétude produite par l'avarice est toujours criminelle : d'où il suit que l'avare, sans cesse préoccupé de la pensée des richesses, oublie totalement la grande affaire de son salut. Et quel soin peut prendre du salut de son âme celui qui n'aspire à autre chose, sinon à établir sa fortune ici-bas? La troisième fille de l'avarice est la violence que l'on emploie lorsqu'on veut acquérir à droit et à tort, et que l'on use de force ou d'autorité pour s'approprier le bien d'autrui. Que si l'on manque de force, ou que l'on ne juge pas à propos de s'en servir, alors on se fraye la voie par la fraude qui est la quatrième fille. Et combien de fois les avares ne s'en servent-ils pas, dans les contrats, ou en vendant au-delà du juste prix, ou en achetant au-dessous du prix convenable, ou en donnant

une marchandise pour une autre, ou celle qui est vicieuse pour bonne, ou en commettant d'autres injustices ?

XIV. L'avarice a encore une cinquième fille qui est la duplicité ou le mensonge. Il s'en trouve un grand nombre aujourd'hui qui, pour éviter la perte de la moindre pièce de monnaie, ou pour en gagner quelques-unes, diront une infinité de mensonges, comme, par exemple, que cette marchandise leur a tant coûté, qu'ils en ont déjà refusé un tel prix ; qu'elle est de telle qualité, de tel pays, tandis que tout cela est faux. Et parce que les hommes ne veulent pas toujours les croire sur leur parole, ils font intervenir sans aucune difficulté le saint nom de Dieu, et confirment leurs mensonges par les plus horribles parjures. La trahison enfin, pour ne pas parler de tant d'autres crimes, appartient aussi à la famille de l'avarice. Il n'est que trop vrai que, pour faire le plus petit gain, on viole les secrets, ceux-là même que l'on s'est engagé à tenir par serment. Sans aucune autorité, on ouvrira les lettres et on se permettra de les lire. Mais la trahison la plus horrible que l'on ait jamais vue au monde, et qui consista à livrer Jésus-Christ le Fils de Dieu entre les mains de ses plus cruels ennemis pour être crucifié, quelle en fut la cause, sinon l'avarice ? Pour le gain de trente deniers, Judas livre son divin Maître aux Juifs ! Que peut-on dire de plus pour condamner l'avarice ?

XV. Nous connaissons maintenant, direz-vous, combien l'avarice est détestable, ainsi que sa famille maudite ; mais nous désirerions savoir si elle est toujours péché mortel, ou si elle peut être quelquefois une faute vénielle. Pour répondre avec deux grands docteurs de l'Eglise, saint Thomas et saint Bonaventure, qui se proposent à eux-mêmes ce doute (*loc. cit. sup.*), je dis que l'avarice étant un désir immodéré des richesses, si ce désir ne détruit pas l'amour de Dieu et du prochain, qu'on ne préfère pas les biens temporels à Dieu lui-même, que le prochain n'en éprouve qu'un dommage peu considérable, alors l'avarice ne sera qu'un péché véniel. Mais l'on peut dire que les cas où elle est péché mortel sont infinis. J'exposerai les principaux, afin que vous puissiez plus facilement connaître les autres. Elle est un péché mortel, premièrement, lorsque le désir des richesses est si grand dans un homme, et que l'affection qu'il porte à celles qu'il possède est si forte, qu'il met en elles sa fin dernière. En second lieu, elle est un péché mortel dans ceux qui, pour le motif de gagner, ne sanctifient pas les fêtes, et manquent de rendre à Dieu le culte et l'honneur qui

lui sont dus, en profanant ces saints jours par des œuvres serviles. Troisièmement, ceux-là se rendent coupables de péchés mortels qui, pour vouloir s'appliquer uniquement au gain et à l'intérêt, négligent d'apprendre ou de mettre en pratique les choses nécessaires au salut de leur âme. Ils donnent à comprendre qu'ils aiment plus l'argent que Dieu, qu'ils font plus de cas de ce qui est temporel que de ce qui est éternel. Ceux-là pèchent mortellement qui, pour acquérir, augmenter et conserver les biens de ce monde, emploient, comme nous l'avons dit, des fraudes et d'autres moyens illicites qui causent un dommage grave au prochain. Ceux qui, par un effet de leur affection pour les richesses, ne viennent point au secours des pauvres dans l'extrême nécessité, et qui ne remplissent pas le précepte de faire l'aumône de leur superflu. Ceux qui, pour cause de gain, disent des mensonges d'où résulte un grave dommage au prochain, et qui les confirment par le serment, lors même qu'il ne s'agirait que d'une chose peu importante en soi; tous ceux enfin qui, pour l'amour des richesses, sont disposés à pécher gravement en transgressant une loi, ou un précepte quelconque, tous ceux-là, dis-je, pèchent mortellement par avarice. Voilà le grand nombre de crimes que l'avarice fait commettre : voilà comment l'avare, étant coupable de tant de péchés, est réduit sous la puissance du démon, qui devient le maître absolu de son cœur. Dans cet état, à quoi doit-il alors s'attendre, sinon à être précipité dans l'enfer ? Celui qui veut l'éviter et gagner le ciel doit donc fuir ce vice détestable ; puisque, selon saint Paul, les avares ne posséderont jamais le royaume de Dieu : *Avari regnum Dei non possidebunt* (1. Cor. 6).

DOUZIÈME INSTRUCTION

SUR LE PÉCHÉ.

Combien l'avarice est un grand mal ; combien ce mal est répandu, et quels en sont les remèdes.

Ce que nous avons dit de l'avarice dans l'Instruction précédente devrait être plus que suffisant pour nous convaincre qu'elle est un vice des plus détestables. Néanmoins comme elle est si généralement répandue parmi les chrétiens de nos jours, il importe, afin de vous en inspirer une juste horreur, d'ajouter de nouvelles réflexions à celles que nous avons déjà

faites sur le même sujet. Nous considérerons donc plus amplement combien l'avarice est un grand mal, combien ce péché est commun parmi les hommes, et enfin quels sont les remèdes propres à nous en délivrer ou à nous en préserver à l'avenir.

I. J'entre aussitôt en matière, et par deux raisons tirées de la sainte Ecriture et des saints Pères, je vous montrerai combien l'avarice est un mal affreux. La première de ces raisons est que l'avarice rend l'homme esclave de l'argent et des richesses; et la seconde est que ce vice rend l'homme idolâtre. D'abord elle le rend esclave. Rien n'est plus précieux, ni plus cher à l'homme que sa liberté, il la préfère à tout; il n'épargne rien pour la conserver, et s'il vient à la perdre, il sacrifie tout le reste pour la recouvrer. Or, les avares perdent cette aimable liberté, par-là même qu'ils se rendent esclaves de leur passion. Notre divin Rédempteur, afin de les retirer de cette servitude, leur rappelle qu'elle est incompatible avec la qualité glorieuse de serviteur de Dieu; que l'on ne peut en même temps servir deux maîtres opposés l'un à l'autre, comme le sont Dieu et les richesses: *Non potestis Deo servire, et mammonæ* (Matth. 6). Saint Ambroise déplore en plusieurs endroits de ses ouvrages cette servitude honteuse d'un avare, et dit: Cet infortuné ne se donne aucun repos ni le jour ni la nuit, et avec cela, il n'est jamais content. Chose étrange, que ceux qui aiment le plus la liberté consentent librement à devenir esclaves! et saint Jean Chrysostôme ajoute: Non-seulement l'avare le devient de sa passion, mais son esclavage est encore le plus cruel et le plus honteux de tous.

II. Toute servitude, en effet, emporte avec elle la honte et l'ignominie; et cette honte et cette ignominie croissent à proportion de la bassesse et de l'indignité du tyran auquel on est soumis. Or quel est le maître auquel un avare se soumet, demande saint Bernard? c'est un peu d'or et d'argent. Et cet or et cet argent que sont-ils? un peu de matière qui brille. Et son éclat et sa blancheur sont capables de rendre votre cœur esclave, et de vous faire trouver douce et agréable votre servitude? N'est-ce pas là une chose indigne d'un homme raisonnable, et surtout d'un chrétien convaincu qu'il a été créé pour le ciel? Quoi? lui, dont le cœur est fait pour aimer et servir Dieu, et qui est obligé à ce double devoir à tant de titres, se rend esclave d'un peu de matière, et préfère le service de cette créature au service et à l'amour de ce bon Maître dont il a reçu l'existence, et qui l'a racheté au prix de son sang et de sa vie

de l'esclavage du démon et du péché? Quelle injustice, quelle indignité, que celle de préférer un peu d'or et d'argent au Dieu du ciel et de la terre, qui a formé l'homme, qui l'a racheté, qui l'a comblé de tant de bienfaits!

III. La seconde circonstance qui nous fait mieux connaître encore la dureté de l'esclavage des avares infortunés, est la cruauté et la barbarie du tyran auquel ils sont soumis. Ce maître, qui est leur passion même, leur impose les travaux les plus pénibles, sans leur accorder un seul instant de repos; et après qu'ils lui ont obéi en toutes choses; après qu'ils se sont livrés à toutes les peines, à toutes les fatigues pour satisfaire les désirs insatiables de ce maître injuste, il n'est jamais content. En vérité, on ne peut réfléchir sans étonnement aux fatigues et aux peines qu'endurent les avares; aux dangers auxquels ils s'exposent pour satisfaire le désir qu'ils ont des richesses. La vie est chère à tous les hommes; n'importe, les avares s'exposent volontiers à tous les dangers de la perdre; il n'y a pas de voyages périlleux et lointains qu'ils ne soient disposés à entreprendre. Chacun se plaît dans la société de ses amis; chacun aime à se procurer un délassement honnête; pour l'amour du gain, l'avare se prive de tout divertissement même le plus licite, et pour satisfaire sa passion, il ne fait pas difficulté de quitter non-seulement ses amis, mais son épouse et ses enfants. L'honneur, dit le Sage (*Eccli.* 41), est le trésor le plus précieux que l'homme puisse avoir parmi les biens de ce monde; l'avare ne craint pas de sacrifier même son honneur, pourvu qu'il devienne riche. Et combien de fois, pour quelques pièces d'argent, ne fait-il pas le sacrifice de ce trésor précieux, en s'abaissant aux actions les plus viles et les plus basses! Mais tel est le bon plaisir du maître qui le tyrannise, il faut lui obéir; au prix de l'honneur, de tous les délassements et de la vie même, il faut exécuter ses ordres durs et impérieux.

IV. Si le corps de l'avare est abattu par les travaux que lui impose ce maître barbare qui le domine, son esprit l'est bien plus encore par les inquiétudes auxquelles il se livre sans cesse. Le désir d'accroître ses richesses, les soins qu'il prend pour les conserver, la crainte qu'il a de les perdre sont autant d'épines qui percent à chaque instant, et qui consument peu à peu le cœur de cet avare. En un mot, l'avarice a fait de lui un esclave volontaire, il est vrai; mais en même temps un esclave des plus malheureux, parce qu'elle ne lui laisse pas un instant de tranquillité. Nous voyons se vérifier dans sa personne cette menace que Dieu fit autrefois à son peuple, en lui disant: Si vous

m'abandonnez, vous servirez des dieux qui ne vous donneront aucun repos, ni durant le jour, ni pendant la nuit: *Servietis diis alienis die ac nocte, qui non dabunt vobis requiem* (Jer. 16). Saint Jean Chrysostôme, pour nous représenter plus vivement les sollicitudes et les agitations d'un avare, nous dit qu'il ressemble à une mer bouleversée par une affreuse tempête, et que son cœur est encore bien plus agité par la passion qui le domine que la mer ne peut l'être par les vents les plus furieux.

V. Entre les vrais serviteurs de Dieu et les avares, il y a cette différence, dit saint Grégoire, que les premiers jouissent d'une paix douce et non interrompue, tandis que les autres sont dans un trouble continuel. Le peuple de Dieu, comme nous l'avons déjà dit avec saint Paul, a ses jours de fêtes, c'est-à-dire, ses jours de délassement pour le corps et pour l'esprit qui n'est pas inquiété en cette vie par la cupidité et les désirs importuns des biens terrestres; mais l'Egyptien, qui nous représente l'avare, est sans cesse piqué par des insectes, c'est-à-dire, troublé par les inquiétudes, qui agitent et qui rongent son cœur. C'est la raison pour laquelle Jésus-Christ appelle les richesses des épines; puisqu'après toutes les fatigues du corps, et toutes les inquiétudes de l'esprit dont elles sont la cause, elles ne cessent jamais de troubler l'avare et de le tourmenter. Sur le bord même de la tombe, son désir n'est pas satisfait; il lui semble, dit saint Ambroise, qu'il lui manque tout ce que les autres possèdent, il voudrait être seul propriétaire du monde entier: *Sibi deesse arbitratur, quod ab aliis possidetur* (de Nab. c. 12). Sa condition peut-elle être plus triste et plus déplorable?

VI. Mais le croiriez-vous? et c'est ce qui nous montre surtout combien l'esclavage de l'avare est dur et cruel. Après tant de fatigues et d'inquiétudes souffertes pour amasser son trésor, il n'en tire lui-même aucun profit, il n'en reçoit aucune récompense. Les peines deviennent plus douces, et les travaux plus légers par l'espoir de la récompense, sans lequel les moindres peines deviennent insupportables. Or, les avares ne retirent aucune satisfaction, aucun avantage de leurs peines et de leurs sollicitudes, ni pour la vie présente, ni pour la vie future. Homme riche, repose-toi maintenant; tu as acquis suffisamment de richesses, pour pouvoir vivre dans l'abondance, lors même que tu aurais encore cent ans à passer sur la terre. Jouis donc en paix de ces biens que Dieu a voulu t'accorder; et ce qui te restera, après un honnête entretien, tu le donneras aux pauvres de Jésus-Christ. C'est ainsi que l'homme riche devrait se conduire. Mais, dit l'Esprit-Saint,

comme l'avare n'aura jamais assez d'argent, il ne jouit poi t de ce qu'il tient sous sa main: *Avarus non implebitur pecunia, et qui amat divitias, fructum non capiet ex eis* (Eccles. 5). Il pourrait s'en servir à la vérité, mais l'amour qu'il a pour ses biens est si fort et si ardent, qu'il préfère se priver de toutes choses, plutôt que de faire la moindre dépense. La peine qu'il endure en se privant des aliments nécessaires, lorsqu'il est en santé, ou en se refusant les remèdes les plus indispensables, lorsqu'il est malade, cette peine est moindre que celle que lui causerait la dépense qu'il faudrait faire pour se procurer ces aliments ou ces remèdes. Si un pauvre lui demande l'aumône, il lui donnerait plutôt une goutte de son sang, dit saint Jean Chrysostôme, ou un morceau de sa propre chair, que la moindre pièce de monnaie. N'est-ce pas être l'homme le plus misérable, le plus infortuné du monde, que d'avoir des biens, et de n'en retirer aucun profit, aucun avantage en cette vie? Si au moins ces biens pouvaient leur servir pour l'éternité; mais non, puisque il n'y a point de paradis pour les avares. En accumulant richesses sur richesses, ils ne font, dit saint Paul, qu'amasser un trésor de colère, pour le grand jour où celle du Seigneur se manifestera (*Rom.* 5). O riches! s'écrie l'apôtre saint Jacques, pleurez donc au sein de votre misère, parce que vous perdrez bientôt vos richesses, et qu'elles ne serviront qu'à vous faire condamner au jour du jugement: *Plorate ululantes in miseriis vestris, thesaurizastis vobis iram in novissimis diebus* (Jac. 5).

VII. Ce qui nous montre mieux encore combien l'avarice est un vice affreux, c'est qu'elle ne rend pas seulement l'avare esclave des richesses, mais qu'elle s'en rend encore idolâtre. Selon la doctrine de la sainte Ecriture et des saints Pères, il n'y a point de crime plus énorme, que celui de l'idolâtrie. Que peut-on faire, en effet, de plus injurieux à Dieu, que d'élever une fausse divinité en face de lui-même? Et cependant, si nous voulons écouter l'Apôtre et les saints Pères, si nous voulons seulement consulter la raison, il faudra avouer qu'un avare est réellement idolâtre. Saint Paul le déclare en plusieurs endroits; mais il suffit de citer ce passage de l'épître aux Ephésiens (c. 5): Sachez, dit-il, qu'aucun avare (qui est, par-là même qu'il est avare, adorateur et serviteur des idoles) n'aura sa part dans le royaume de Jésus-Christ et de Dieu: *Scitote quod omnis avarus, quod est idolorum servitus, non habet hæreditatem in regno Christi et Dei.* Mais, direz-vous, lorsque saint Paul dit qu'un avare est idolâtre, il parle dans un sens figuré, et

avec une espèce d'exagération? Non, répond saint Jean Chrysostôme, son fidèle interprète, nous devons entendre ce passage littéralement, et être persuadés que, selon le sentiment de saint Paul, tout avare est un vrai païen et un idolâtre.

VIII. Et, pour lever de votre esprit toute espèce de doute, continue ce même saint Père, nierez-vous que les Israélites, dans le désert, se soient rendus coupables d'idolâtrie, lorsqu'ils adorèrent le veau d'or? non, certainement, puisque la sainte Ecriture les appelle idolâtres, et que leur conduite, dans cette circonstance, montre clairement qu'ils se rendirent en effet coupables du crime d'idolâtrie. Or, l'Apôtre compare à ces Israélites les avares qui, à leur exemple, se font de leurs trésors et de leurs richesses autant de veaux d'or qu'ils adorent. Le cœur d'un avare est animé des mêmes sentiments et des mêmes affections pour ses biens. Il a autant d'égard pour son argent, que les païens en ont pour leurs idoles. Il le respecte, dit saint Grégoire de Nazianze, au point de n'oser pas y toucher; il se contente de le voir et de l'admirer. Il visite cet argent matin et soir et plusieurs fois dans la journée, pour lui rendre ses adorations et ses hommages. S'il pense, sa pensée n'a pour objet que l'argent qu'il possède, ou celui qu'il veut amasser; s'il parle et s'il travaille, il ne parle que d'argent, il ne travaille que pour l'argent. Par cette conduite, les avares ne font-ils pas pour l'argent tout ce que les chrétiens les plus fervents font pour Dieu? ce bon Maître exige-t-il autre chose de ses plus fidèles serviteurs, sinon qu'ils dirigent vers lui toutes leurs pensées, toutes leurs affections, leurs paroles et leurs actions? Si donc les avares font tout cela à l'égard des biens terrestres, ils montrent par-là même qu'ils ont mis en eux leur fin dernière, qu'ils se sont fait de leurs trésors une divinité, à laquelle ils rendent leur culte et leurs hommages.

IX. Vous serez encore plus fortement convaincus de cette vérité, si vous réfléchissez à la manière dont Dieu veut être honoré des vrais chrétiens. Nous devons l'honorer par la foi, l'espérance et la charité, en produisant des actes de ces vertus théologales, comme nous l'enseigne saint Augustin (*Ench.* c. 3): *Deus fide, spe et charitate maximè colitur.* Or, celui qui est adonné à l'avarice n'honore plus Dieu par la foi, en croyant sincèrement à sa parole; il ne met plus en Dieu toutes ses espérances; il ne lui consacre plus son cœur, ni ses affections, il ne les consacre qu'à l'argent. L'avare croit plus à l'intérêt qu'à Dieu. En mille endroits de la sainte Ecriture, Dieu condamne l'amour désordonné des richesses; il veut que nous met-

tions tous nos soins à acquérir les trésors célestes, il nous dit : Bienheureux celui qui ne court pas après l'or et l'argent. Mais que fait l'avare ? au lieu de croire ces vérités divines, il croit tout le contraire ; c'est-à-dire, il regarde comme un bien d'accumuler trésors sur trésors, et il ne s'estime heureux que lorsqu'il nage au sein des richesses; voilà sa croyance et l'objet de sa foi.

X. En second lieu, il honore l'intérêt par l'espérance, puisqu'il se confie plus dans ses biens, qu'il ne se confie en Dieu. Par la bouche de l'Apôtre, Dieu dit à ses serviteurs qu'il ne les abandonnera jamais : *Ipse enim dixit, non te deseram* (Heb. 13). Et l'avare se tient pour délaissé, il perd toute son espérance quand il perd son argent ; il met au contraire toute sa confiance dans ses trésors, et lorsqu'ils abondent, il pense n'avoir plus besoin ni de Dieu ni des hommes. Il honore donc l'argent par son espérance. Il l'honore enfin par ses affections, parce qu'il l'aime et l'estime plus que Dieu. Dieu nous ordonne de l'aimer plus que toutes choses, il veut que nous lui consacrions notre cœur et toutes ses affections. Et l'avare aime son argent plus que toutes choses, il lui sacrifie son cœur et ses affections, et pour en acquérir, il est disposé à perdre Dieu et le paradis, et à vendre son âme au démon, comme le dit l'Esprit-Saint : *Animam venalem habet* (Eccli. 10). Il honore donc l'argent par son amour. Or, si l'avare fait des biens terrestres l'objet de sa foi, s'il met en eux son espérance, s'il leur consacre les affections de son cœur, il leur rend donc le culte et l'honneur que Dieu exige que nous lui rendions à lui seul ; il s'en fait donc une idole, il se montre donc réellement idolâtre.

XI. Mais s'il est ainsi, et que l'avarice soit un mal si grand, puisqu'elle rend l'homme esclave des biens terrestres, et qu'elle en fait un idolâtre, ce vice sera sans doute exrêmement rare parmi les hommes, et spécialement parmi les chrétiens; car il n'y a rien au monde que les hommes désirent plus de conserver, que la liberté; comme il n'y a rien aussi dont les chrétiens soient plus jaloux, que la conservation de leur foi et de leur religion. Vous dites bien et c'est ce qui devrait être assurément. Il n'est point cependant de péché plus commun ni plus répandu que l'avarice. Vous auriez droit de vous scandaliser de cette proposition, si je l'avais avancée de ma propre volonté; et on aurait peine à la croire, si elle n'était sortie de la bouche même de l'Esprit-Saint : *A minore usque ad majorem, omnes avaritiæ student* (Jer. 6) ; *A minimo usque ad maximum omnes avaritiam sequuntur* (Id. 8). Du plus petit au plus grand,

tous étudient plus ou moins cet art diabolique de s'enrichir. Tous, moralement parlant, sont atteints de cette démangeaison de thésauriser. C'est l'application de tous, hommes et femmes, riches et pauvres, grands et petits : *Omnes avaritiæ student, avaritiam sequuntur.*

XII. Mais, direz-vous, si toute règle souffre des exceptions, il faut retrancher de cette proposition générale les femmes et les pauvres. Les femmes ne doivent pas être accusées d'avarice, puisqu'elles ne se livrent pas au négoce, au trafic, au commerce comme font les hommes. A l'exception de quelques-unes qui sont libérales et charitables envers les malheureux, les femmes ne se laissent pas moins dominer que les hommes par la passion de l'avarice ; et combien qui aiment à se faire aussi un trésor, au préjudice de leurs maris et de leurs enfants ? Mais les pauvres comment peuvent-ils être avares, puisqu'ils ont à peine ce qui leur est nécessaire pour vivre ? Les pauvres sont aussi avares que les riches. L'avarice ne consiste pas à avoir beaucoup de richesses. Abraham et Job étaient très-riches, ils n'étaient cependant point avares. Elle consiste dans le désir immodéré d'en avoir ; or, combien cette passion n'est-elle pas enracinée dans un grand nombre de pauvres, dont la vie n'est qu'un désir continuel du bien d'autrui ! Combien qui, sous prétexte de nécessité, vont toujours dérobant et causant des dommages au prochain, aujourd'hui d'une manière et demain d'une autre, et parviennent bien vite avec le temps à prendre une matière considérable et suffisante pour constituer un péché mortel ! Combien d'autres qui, ayant suffisamment de quoi vivre sans demander l'aumône, continuent à le faire au préjudice de ceux qui sont dans le besoin ! Combien qui ne se font aucun scrupule de retenir les choses qu'ils ont trouvées, et dont ils pourraient découvrir les maîtres, s'ils voulaient faire des recherches convenables ! Combien finalement qui, étant au service d'autrui, dérobent à leurs maîtres, sous prétexte que leur salaire n'est pas proportionné à leurs travaux ! Les pauvres eux-mêmes sont donc sujets à l'avarice, et dominés par la passion d'acquérir les biens de la terre.

XIII. Que si l'avarice règne parmi les pauvres, elle règne bien plus encore parmi les riches. Les pauvres, dit l'Esprit-Saint, sont la pâture des riches ; et comme un animal sans défense, au milieu d'une forêt, devient la proie du lion, ainsi la substance du pauvre devient la proie des riches avares : *Venatio leonis onager in eremo : sic et pascua divitum sunt pauperes* (Eccli. 13). Les riches ne savent dire autre chose, sinon que

les pauvres ne cessent de dérober, et ils insistent afin que l'on prêche souvent contre ce désordre. Mais je crains qu'ils ne soient ceux dont parle saint Paul, qui prêchent qu'il ne faut pas dérober et qui dérobent eux-mêmes : *Qui prædicant non furandum et furantur* (Rom. 2). La raison sur laquelle je m'appuie est que le Saint-Esprit, qui en sait plus que l'homme, ne reprend point les pauvres, en les accusant de dérober aux riches ; mais il condamne souvent les riches, en disant qu'ils ravissent les biens des pauvres ; ce qui nous montre que l'avarice est plus généralement répandue parmi les riches, qu'elle ne l'est parmi les pauvres. Mais comme dans l'explication des commandements de Dieu, j'ai traité au long ce qui concerne les injustices et tous les moyens iniques dont se servent les riches pour sucer le sang et dévorer la substance des pauvres, ainsi que les fraudes des marchands, les faux poids et les fausses mesures dont ils usent pour s'enrichir aux dépens d'autrui, je n'en parle point dans ce moment. Je passe encore sous silence ces monopoles secrets qu'emploient les riches, lorsque dans les temps de disette, au lieu de vendre les blés ils les cachent, jusqu'à ce qu'ils soient arrivés à ce prix exorbitant que désire leur cupidité. Oui, je garde le silence sur toutes ces sortes d'injustices, et j'en laisse à Dieu le jugement.

XIV. Mais une chose que je ne puis taire, et qui contribuera à vous montrer plus clairement combien l'avarice est répandue dans le monde, c'est cette parole d'un saint homme rapportée par un pieux auteur : « Que l'avarice damne cent per» sonnes pendant que l'impureté en damne dix. » J'avoue qu'au premier abord, cette expression me fit horreur, et je la regardai plutôt comme une hyperbole que comme une vérité. Chacun sait combien l'impureté a prévalu, qu'elle cause la perte d'une infinité d'âmes, et qu'elle remplit l'enfer de victimes ; comment peut-il donc se faire que l'avarice en perde un plus grand nombre? Mais réfléchissant ensuite à cette parole de saint Paul : « Que l'avarice est la source de tous les maux; » et à cette autre du prophète Jérémie : « Que tous, du plus » grand au plus petit, se laissent dominer par cette passion; » et, considérant l'avarice non-seulement en elle-même, mais dans tous les péchés qu'elle fait commettre dans le monde, je suis resté convaincu que cette sentence n'est pas une hyperbole, mais une vérité des plus positives. Et en effet, quel est le motif qui porte ce négociant à faire tant de serments et de parjures? C'est l'avarice, l'intérêt, le désir d'un gain plus considérable. D'où vient que cet homme adonné au jeu profane

le saint nom de Dieu par les blasphèmes les plus horribles? De ce qu'il perd son argent, ou qu'il ne gagne pas celui des autres selon ses désirs. Et n'est-ce pas l'intérêt et l'amour du gain qui portent tant de personnes à devenir, pour l'opprobre du christianisme, les victimes publiques du déshonneur! N'est-ce pas cette passion qui cause tant d'injustices dans les tribunaux? Je n'ose en dire davantage, craignant qu'elle ne s'introduise jusque dans le sanctuaire, pour faire son profit des choses les plus saintes. Ce n'est donc pas une hyperbole, mais une triste vérité, que l'avarice damne la plupart des hommes, et que si on pouvait la bannir du monde, on verrait disparaître en même temps presque tous les crimes qui inondent la terre.

XV. Puisque l'avarice est si commune et qu'elle cause la perte de tant d'âmes, nous désirerions avoir des marques pour connaître si nous sommes dominés par cette passion. Je condescends volontiers à votre désir, et je réponds : il y a deux sortes d'avarices ; l'une, qui est accompagnée d'injustice, et l'autre, qui en est exempte. Si vous êtes des avares injustes, c'est-à-dire, si vous cherchez à vous enrichir par des fraudes ou par des contrats illicites, il ne vous est pas difficile de comprendre que vous êtes sujets à ce vice, puisqu'il n'est jamais permis d'acquérir des biens au préjudice des autres. Il ne nous reste à présent qu'à reconnaître l'autre espèce d'avarice, qui consiste dans une affection désordonnée pour les biens que l'on possède, et dans un désir extrême d'en acquérir de nouveaux, sans employer toutefois aucun moyen illicite. Pour la découvrir, saint Augustin nous indique un moyen assuré, et nous dit : « Un homme qui est en santé peut endurer la soif, » et un hydropique l'endure pareillement; mais comment dis- » tinguer la soif naturelle de l'homme en santé de celle de l'hy- » dropique? Le voici, ajoute le Saint, c'est que la soif d'un » homme qui se porte bien s'apaise en buvant avec modéra- » tion, au lieu que celle de l'hydropique ne fait par-là que s'ac- » croître et devient plus ardente. »

XVI. Que chacun de vous examine donc ce qui se passe en lui-même. Si, dans l'état où la divine Providence vous a placés, vous vous contentez de ce qui est suffisant pour un honnête entretien, vous pouvez espérer que vous êtes exempts d'avarice. Mais si vous n'êtes jamais contents de votre fortune, quel que grande qu'elle soit ; si vous désirez toujours de vous enrichir davantage, et qu'après avoir fait une acquisition, vous travailliez avidemment à une autre, votre soif est celle d'un

hydropique, c'est-à-dire d'un avare, puisqu'elle ne s'éteient jamais. « Vous possédez et vous désirez, ajoute le Saint, vous » êtes plein d'or et d'argent et vous en cherchez toujours! » vous êtes avare : » *Habes aurum et argentum, et concupiscis aurum et argentum? habes et concupiscis? plenus es, et sitis? morbus es* (Serm. 61, al. 5, de verb. Dom. c. 2). Gardez-vous donc de toute avarice, vous dirai-je avec notre divin Rédempteur : *Cavete ab omni avaritia* (Luc. 12). Et ce sera le premier remède à ce mal. Considérez que les biens de la terre après lesquels vous courez avec tant d'ardeur, ne sont rien en eux-mêmes; qu'ils ne peuvent vous être d'aucune utilité pour l'autre vie; qu'ils causent au contraire un dommage infini à ceux qui en abusent, et que, pour la vie présente, ils ne procurent que des inquiétudes et des chagrins, soit pour les acquérir, soit pour les conserver. Gardez-vous donc de toute avarice, non-seulement de celle qui est avide du bien d'autrui, mais encore de celle qui consiste dans le seul attachement désordonné à ce que l'on possède d'une manière légitime. Gardez-vous non-seulement de l'avarice qui vous rendrait injustes envers le prochain, mais encore de celle qui vous empêcherait d'être charitables envers les pauvres. Ah! qu'il est bien mieux de n'avoir que peu de richesses acquises justement, et de les posséder dans la grâce de Dieu; qu'il est préférable de ne faire que des gains médiocres avec la crainte du Seigneur, que d'avoir beaucoup de biens, que de faire des gains considérables, Dieu sait comment, et qui ne servent à autre chose, sinon à augmenter la faim et la soif des richesses: *Melius est parùm cum timore Domini, quàm thesauri magni et insatiabiles* (Prov. 15). Ce peu que possède l'homme juste et craignant Dieu le contente; au lieu que les biens immenses des avares sont loin de les satisfaire, puisqu'ils en désirent toujours de plus grands : *Melius est modicum justo, super divitias peccatorum multas* (Ps. 36).

XVII. Le second remède à l'avarice, qui sera le second fruit de cette Instruction, est de vous rappeler que vous êtes en ce monde comme des voyageurs ou des étrangers qui doivent tendre à leur vraie patrie qui est le ciel, et qu'il faudra bientôt sortir de ce monde. Lorsque vous avez le nécessaire pour vous vêtir décemment selon votre état, et pour vivre avec sobriété, ce nécessaire doit vous suffire : *Habentes alimenta ex quibus tegamur, his contenti simus* (1. Tim. 6). Que dirait-on d'un voyageur qui se chargerait sans cesse de fardeaux toujours plus pesants? On dirait: c'est un insensé, parce que, plus un voyageur est léger, plus il marche facilement. Ils le

sont donc aussi ceux qui travaillent incessamment à se charger des biens de la terre. « S'ils réfléchissaient à cette grande vé-» rité, dit saint Augustin, ils ne se donneraient pas autant » de peines pour acquérir des richesses. » La vie est courte, à quoi bon faire de si abondantes provisions pour un voyage de si peu de durée. Faisons donc ce que nous recommande Jésus-Christ dans son Evangile : *Quærite primùm regnum Dei et justitiam ejus* (Matth. 6). Travaillons à acquérir la gloire du ciel, et ne nous inquiétons point du reste; Dieu nous l'accordera. « Ah! qu'il est facile de mépriser les choses d'ici-bas, » dit saint Grégoire, quand on considère les richesses inesti-» mables que Dieu nous prépare dans le ciel! »

XVIII. L'aumône, enfin, est un excellent remède contre l'avarice, et par son moyen, le chrétien se délivre peu à peu de l'affection qu'il a pour les biens du monde. Vous devez être persuadés, dit saint Augustin en s'adressant aux riches, que vous n'êtes, rigoureusement parlant, que les dépositaires et les dispensateurs des biens que Dieu vous a confiés. Il vous a fait l'honneur de vous préférer à d'autres en vous donnant des richesses, mais à cette condition, qu'après avoir pourvu convenablement aux besoins de votre famille, vous ayez à en distribuer le reste aux pauvres. Si celui qui aurait reçu d'un grand du monde la charge d'administrer ses biens, au lieu de distribuer le pain, le vin, les habits et les autres choses nécessaires aux enfants et aux serviteurs, selon les ordres et la volonté du maître, réservait tout pour lui, ne mériterait-il pas d'être chassé de la maison et condamné aux peines les plus grandes? c'est ce que Dieu fera à votre égard, continue saint Augustin. Il ne vous regardera plus comme ses serviteurs, il vous condamnera à des châtiments éternels, si, au lieu de distribuer votre superflu à ses pauvres, vous conservez tout pour vous. Mais si vous êtes assez charitables pour leur en faire part, venez, bon et fidèle serviteur, vous dira-t-il au moment de la mort, entrez dans la joie de votre Seigneur : *Euge, serve bone et fidelis, intra in gaudium Domini tui* (Matth. 25). J'ai eu faim dans la personne de mes pauvres, et vous m'avez donné à manger; j'étais sans habits, et vous m'avez revêtu : venez donc, les bénis de mon Père, vous dira-t-il au jour du jugement, possédez le royaume que je vous ai préparé : *Venite, benedicti Patris mei.*

XIX. C'est là, Seigneur, ce que nous espérons tous de votre miséricorde. Mais comme nous savons, d'après le témoignage de votre grand Apôtre, que les avares n'auront point de part

à votre héritage, et qu'ils seront tous exclus du royaume céleste, nous commençons à détester sincèrement l'avarice. Il est vrai que nous n'avons été que trop criminellement attachés aux biens de la terre, jusqu'au point de n'avoir pas voulu soulager vos pauvres; mais nous vous en demandons humblement pardon, étant bien disposés à laver cette tache dans votre sang précieux au tribunal de la pénitence. Usez donc envers nous de votre infinie miséricorde, afin que nos péchés nous étant remis, nous ayons le bonheur de posséder votre grâce pendant cette vie, et votre gloire dans l'éternité.

TREIZIÈME INSTRUCTION

SUR LE PÉCHÉ.

De la luxure.

Si la sainteté, l'innocence, la pureté des premiers chrétiens existaient encore parmi nous, il ne serait pas nécessaire de vous parler aujourd'hui de cet infame péché dont saint Paul défendait aux chrétiens de son temps de prononcer même le nom : *Fornicatio, et immunditia nec nominetur in vobis* (Ephes. 5). Mais puisque ce vice abominable a si fort prévalu de nos jours, et que comme un torrent impétueux, il entraîne la perte d'une infinité d'âmes, au point de faire dire à saint Grégoire qu'il est devenu la ruine du genre humain, comment pourrait-on voir un si grand mal sans faire ses efforts pour y apporter les remèdes convenables? Il est vrai que j'ai traité ce sujet très au long, en expliquant le sixième précepte du Décalogue; néanmoins, pour exciter de plus en plus dans votre âme les sentiments d'horreur que vous devez concevoir de ce crime, j'en parlerai présentement comme étant le troisième des péchés capitaux. J'éviterai tout ce qui pourrait blesser les oreilles chastes, et je me bornerai à vous montrer l'énormité de ce crime et les maux qu'il produit : je vous indiquerai ensuite les remèdes qu'il faut employer pour s'en préserver.

I. La luxure, selon la définition des saints Pères et des théologiens, est un désir déréglé des plaisirs charnels et impurs. Péché que les voluptueux veulent faire passer pour très-léger, et qu'ils appellent un effet de la fragilité et de la faiblesse humaine. O enfants des hommes! s'écrie l'Esprit-Saint, combien vous vous trompez en portant ce jugement : *Mendaces filii hominum in stateris* (Ps. 61). Quoi, la luxure serait un péché

léger? Dieu l'a jugé si grave et si énorme, pesé dans la balance de son incorruptible justice, que ce péché seul l'a déterminé à exercer ses plus terribles châtiments sur ceux qui s'en étaient souillés. Lisons les saintes Ecritures, et nous apprendrons que les plus grands maux, soit universels, soit particuliers, ont été la punition de ce crime. La terre entière en est infectée: Dieu se repent d'avoir créé l'homme; il envoie un déluge qui couvre la face de la terre, tout est submergé, tout est détruit, à l'exception de la famille de Noé, qui seule se trouve exempte de la corruption générale, cause unique de ce terrible fléau: *Non permanebit spiritus meus in homine, quia caro est... Omnis caro corruperat viam suam* (Gen. 6).

II. Et après le déluge, les villes infames du Pentapole, Sodôme, Gomorrhe et plusieurs villes voisines sont consumées par le feu du ciel, avec tous leurs habitants, à la réserve de la petite famille de Loth (*Gen.* 19). Vingt-quatre mille Israélites sont passés au fil de l'épée dans le désert. (*Num.* 25). La tribu de Benjamin est presque totalement détruite (*Jud.* 19). Le démon fait périr les sept premiers maris de Sara, la nuit même de leurs noces (*Tob.* 3). L'impudique Onan est frappé d'une mort imprévue (*Gen.* 38). Une infinité de personnes sont enlevées subitement de ce monde. Et pourquoi ces châtiments sévères et effrayants? c'est que tous ceux dont je viens de parler s'étaient livrés au vice abominable de l'impureté. Mais Dieu n'est-il pas le juge le plus équitable? pourquoi donc use-t-il de tant de rigueur envers ce péché, sinon pour nous faire connaître combien il le déteste, combien il l'a en horreur?

III. La première raison qui nous montre l'énormité de ce crime, c'est qu'il est si grave de sa nature, que, selon les vrais principes de la théologie, toutes les fautes en cette matière, quelque petites qu'elles paraissent, sont toujours mortelles, lorsqu'elles sont volontaires et commises avec advertance. La lecture d'un mauvais livre, une chanson déshonnête, un discours indécent, une action, une pensée même, un seul désir, sont capables de perdre une âme et de causer sa damnation éternelle. Les autres péchés, quoique mortels de leur nature, peuvent devenir quelquefois véniels, à raison de la légèreté de la matière, comme par exemple le vol. Mais le péché d'impureté n'en admet point: à part le défaut d'advertance et de consentement, il est toujours mortel. Il va de pair avec le blasphème, avec la haine de Dieu et les autres crimes les plus énormes, qui sont toujours graves par eux-mêmes, quoique souvent ils paraissent légers aux yeux des hommes. En voici

une preuve convaincante : notre divin Sauveur voulant nous apprendre quelles doivent être la sainteté et la pureté de ses disciples, déclare qu'ils sont obligés de s'abstenir non-seulement des actes extérieurs, mais des pensées mêmes et des désirs. « Vous savez, dit-il, qu'il a été dit aux anciens: Vous » ne commettrez point d'adultère ; et moi, qui exige la pu- » reté de l'esprit et du cœur, aussi bien que celle du corps, » je vous dis que celui qui regarde une femme, qui se complaît » dans ce regard, et qui désire cette personne, a déjà commis » le crime dans son cœur : » *Mœchatus est in corde suo* (Matth. 5).

IV. Une autre raison qui nous fera comprendre la grièveté de ce crime, est celle que nous donne l'apôtre saint Paul, recommandant aux premiers chrétiens la fuite de ce vice abominable ; il dit : « Que tous les autres péchés que l'homme peut » commettre sont hors de son propre corps, c'est-à-dire » qu'ils ne le souillent point, au lieu que celui qui se livre à » ce péché détestable le souille et en profane la sainteté qu'il a » reçue dans le baptême, parce qu'il défigure l'image de Dieu, » qu'il prostitue les membres de Jésus-Christ, pour en faire » les membres d'une personne impudique, et enfin parce qu'il » profane le temple le plus sacré et plus auguste que Dieu » se soit choisi et réservé. » Disons un mot de chacune de ces terribles vérités : vous n'ignorez pas que nous sommes tous les images vivantes de la Divinité, et que Dieu s'est plu à imprimer en nous ses traits admirables. Le péché d'Adam a souillé cette belle image : mais Jésus-Christ lui a rendu sa première beauté par sa grâce. Or, que fait un impudique? il défigure de nouveau par ce vice infame les beaux traits de cette image divine. « O impudique ! s'écrie saint Jean Chrysostôme, » tu ne veux pas faire cette réflexion, tu dois cependant en » être convaincu, que toutes les fois que tu te plonges dans » l'impureté, tu souilles et tu défigures l'image de Dieu : » *Imaginem Dei corrumpis per fornicationem, et diffluentias libidini.* Quelle injure et quel affront ! traîner dans la fange non pas une statue de bois ou de marbre, mais l'image vivante de Dieu même !

V. Ce n'est pas là que se borne un impudique. Il ne lui suffit pas de souiller son âme qui est l'image de Dieu, il va jusqu'à prostituer les membres de Jésus-Christ, et en faire les membres d'une infame créature. Cette expression n'est pas de moi, elle est de saint Paul ; et, pour en mieux comprendre la justesse, vous devez savoir qu'en entrant dans le sein de l'Eglise catholique par le moyen du baptême, nous devenons tous les

membres de Jésus-Christ, ne faisant avec lui qu'un seul corps, dont il est le chef. Or, peut-on faire une injure plus grave à ce divin chef de la sainte Eglise, que d'employer et de faire servir ses membres à des actions dont la seule pensée fait horreur? Quelle étrange difformité dans l'ordre de la grâce, que de les voir si souillés et si infames sous un chef si saint, si pur et si innocent! Quel monstre dans l'ordre de la nature, que des membres de Jésus-Christ devenus semblables à ceux des animaux! quelle injure enfin plus atroce que celle de détacher de Jésus-Christ ses propres membres, pour en faire.... oserai-je le dire? mais pourquoi ne le dirais-je pas, puisque l'apôtre saint Paul l'a dit lui-même? pour en faire les membres d'une personne impudique! *Tollens membra Christi, faciam membra meretricis* (1. Cor. 6)?

VI. Cette réflexion seule devrait vous inspirer une horreur suffisante de ce vice. Vos membres sont ceux de Jésus-Christ: oseriez-vous vous en servir pour des actions indignes et contraires à la sainteté et à la pureté de cet Homme-Dieu? Oseriez-vous vous servir de votre langue, qui est la langue de Jésus-Christ, pour prononcer tant de paroles obscènes; de vos oreilles, qui sont les oreilles de Jésus-Christ, pour écouter des discours impurs ou des chansons dissolues; de vos yeux, qui sont les yeux de Jésus-Christ, pour faire tant de regards lascifs; de vos mains, qui sont les mains de Jésus-Christ, pour les actions les plus honteuses; enfin, oseriez-vous admettre dans votre cœur, devenu le cœur de Jésus-Christ, les flammes les plus impures, les désirs les plus criminels? Vous condamnez avec raison ces hérétiques, qui se sont permis de convertir en des usages profanes les calices et les autres vases sacrés destinés au divin Sacrifice. Mais que vous êtes bien plus condamnables vous-mêmes si, par des actes dont la pudeur rougit, vous allez jusqu'à profaner et à déshonorer votre corps, qui a été si souvent sanctifié par le contact de la chair sans tache de Jésus-Christ dans la sainte communion, et arrosé de son sang précieux; ce corps, qui n'est pas un vase mort et sans âme, mais un vase vivant et animé, qui est devenu plusieurs fois le tabernacle de Jésus-Christ, qui est, selon que nous l'avons dit, le membre de Jésus-Christ!

VII. Enfin, pour mettre le comble à sa malice, l'impudique profane le temple le plus saint et le plus auguste que Dieu se soit choisi et consacré. L'Esprit-Saint n'en a pas un sur la terre où il réside plus spécialement que dans l'âme et le cœur d'un chrétien en état de grâce. C'est là un temple vivant où il se

plait à établir et à fixer sa demeure. N'est-ce donc pas faire l'outrage le plus sanglant à cet Esprit divin, que de l'en chasser, lui qui résidait auparavant comme dans son temple? Et pourquoi le chrétien l'expulse-t-il ainsi de son cœur? c'est pour y introduire à sa place le démon, esprit d'iniquité, en commettant un péché qui souille son âme et son corps. Au moment de son baptême, par l'ordre du ministre de Jésus-Christ, l'esprit infernal s'est enfui ignominieusement de son âme, pour y donner entrée à l'Esprit-Saint : *Exi ab eo, immunde Spiritus, et da locum Spiritui Sancto Paraclito.* Mais que fait ce chrétien en se souillant de ce vice abominable de l'impureté? Il chasse l'Esprit-Saint de son temple, c'est-à-dire de son âme et de son cœur, pour y installer l'esprit infernal. « Sortez de » moi, dit-il au Saint-Esprit, sinon par les paroles, au moins » par les œuvres; sortez de moi, et cédez la place à l'esprit » immonde: » *Exi à me, Sancte Spiritus, et da locum spiritui immundo.* Quel outrage et quelle horrible profanation!

VIII. Je pourrais apporter bien d'autres raisons pour vous faire connaître l'énormité de ce crime, et je ne finirais pas, si je voulais toutes les développer. Mais je me borne à celles que je viens d'exposer, afin de pouvoir vous dire quelque chose des grands maux qu'il occasionne dans le monde. Parmi ces maux, je n'entends point compter tant d'infirmités que ce vice a introduites parmi les hommes, ces vieillesses prématurées, les morts accélérées, les pertes de biens, le déshonneur, l'infamie: je passe ces maux sous silence, pour ne parler que des crimes que l'impureté fait commettre. Car, ainsi que nous l'avons dit des autres péchés capitaux, la luxure est la source de presque tous les autres désordres et de tous les autres vices, selon que nous l'enseigne saint Ambroise : *Luxuria seminarium et origo vitiorum est* (lib. de Elia et Jejunio). L'Esprit-Saint nous représente ce vice dans cette femme de l'Apocalypse que saint Jean vit assise sur une bête (c. 17); parce que c'est un vice brutal et indigne d'un homme raisonnable. Ce monstre a sept têtes, qui sont les sept manières dont on peut se rendre coupable de ce crime. Il a aussi dix sortes d'armes par lesquelles il combat contre les dix préceptes de la loi de Dieu, ce dont il est facile de nous convaincre. Le voluptueux, pour contenter sa passion, agit contre le premier commandement, puisqu'il devient idolâtre, en adorant la créature à la place du Créateur. Il n'offre pas de l'encens à cette créature comme on faisait aux idoles, mais il lui consacre ses pensées, ses paroles et ses affections. Il ne lui immole pas des victimes, mais il lui

sacrifie son âme, qui est infiniment plus précieuse que toutes les victimes et toutes les richesses du monde.

IX. Pour séduire l'innocence de cette jeune fille, la chasteté de cette personne mariée, il faut des promesses, des serments et des parjures. Le voluptueux se prodigue, et c'est le moyen le plus ordinaire qu'il emploie pour atteindre son but. Il transgresse donc le second et le huitième commandement. Ah! filles imprudentes : ce jeune homme appelle sur lui tous les maux, il se donne à tous les démons de l'enfer, si jamais il a de l'affection pour d'autres que pour vous. Il vous jure, et vous promet par tout ce qu'il y a de plus sacré au ciel et sur la terre[1], qu'il ne vous abandonnera jamais. Il se moque de Dieu; bientôt il se moquera aussi de vous, et vous délaissera après vous avoir trompée, et vous avoir ravi votre honneur. Celui qui est adonné à la luxure pèche contre le troisième commandement de Dieu, en profanant les dimanches et les fêtes, et en passant ces jours dans les bals, ou dans les sociétés les plus dangereuses. Le temps de la sainte Messe, de la prédication, des Vêpres est pour lui le temps le plus favorable pour satisfaire ses passions; et s'il assiste aux offices divins, Dieu sait quels hommages il reçoit de ce cœur dépravé. S'il méprise Dieu, si les dimanches et les fêtes il ne lui rend pas le culte qui lui est dû, croyez-vous qu'il remplira mieux ses devoirs envers les hommes? vous vous trompez : le voluptueux n'a plus de respect pour ses parents; il n'obéit plus à son père ni à sa mère. Qu'un jeune homme ou une jeune fille viennent à se passionner pour une personne qui n'est pas de leur condition, ils voudront suivre et contenter leurs caprices, quand le père et la mère devraient en mourir de douleur et de chagrin.

X. De la transgression du quatrième précepte, on passe à la transgression du cinquième. Et ce vice n'est-il pas la cause des jalousies, des inimitiés, des divisions perpétuelles, des meurtres même les plus horribles, commis pour se délivrer d'un rival importun, ou pour cacher et couvrir un commerce honteux? On en vient ensuite au vol; car il faut dérober au père, à la mère, à ses maîtres; il faut employer tous les moyens même les plus injustes, afin de pouvoir maintenir dans le luxe et le bien-être cette personne qui est complice du crime. La femme de l'Apocalypse était vêtue de pourpre, couverte d'or et de pierres précieuses, et elle portait écrit sur son front : Mystère, *mysterium*. Quand nous voyons aujourd'hui certaines personnes vêtues au-dessus de leur état et de leur condi-

tion, nous pouvons dire aussi : *Mysterium*; là il y a du mystère. Où l'on dérobe, ou l'on se livre à d'autres excès plus criminels. Que si l'impudique transgresse tous les commandements de Dieu, observera-t-il mieux les commandements de l'Eglise? Avec quelle dévotion, quelle ferveur, quelle attention entendra-t-il la sainte Messe les dimanches et les fêtes? comment observera-t-il les jeûnes qui lui sont prescrits? avec quelle piété recevra-t-il les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie?

XI. Ce que je viens de dire de la violation des préceptes divins et ecclésiastiques doit être suffisant pour fournir une matière abondante d'examen à tout impudique, et pour vous montrer les grands maux que cause la luxure. Nous parlerons maintenant de sa race maudite; car elle a ses filles, aussi bien que l'orgueil et l'avarice. Le pape saint Grégoire (*lib.* 31. *Mor. cap.* 17) lui en assigne huit, que je n'indiquerai qu'en passant. La première fille de la luxure est la cécité ou l'aveuglement de l'esprit, sujet que j'ai traité dans une Instruction spéciale. Un infortuné devenu la proie de cette passion, transporté par le plaisir qu'elle lui procure, est un aveugle qui ne voit plus les choses spirituelles qui regardent Dieu et son âme: *Supercecidit ignis*, dit le Roi-Prophète (*Ps.* 57), *et non viderunt solem.* Le feu de la passion est tombé sur ce malheureux; il ne peut plus voir le soleil de justice qui est Jésus-Christ; il ne peut plus se conduire selon ses maximes. La précipitation est la seconde fille de ce vice. L'homme dont l'esprit et le cœur sont préoccupés des choses charnelles, est comme forcé par l'empire de la volupté à agir sans prévoyance, sans examen, sans délibération, selon le reproche que Dieu en fait aux Israélites (*Deut.* 32) : *Gens absque consilio est, et sine prudentia.* La troisième fille est l'inconsidération, qui fait négliger et mépriser les moyens à prendre pour former un jugement droit. La quatrième est l'inconstance, par laquelle l'impudique, attiré par le faux plaisir, ou se trouvant dans une espèce d'impuissance de ne pouvoir s'en priver, manque du bon propos nécessaire pour éviter le crime, et retourne bientôt à ses premières habitudes : *Averterunt se, et non servaverunt pactum* (Psal. 77).

XII. La cinquième fille de l'impureté est l'amour désordonné de soi-même, qui fait que l'homme aime sa chair et les plaisirs qu'elle lui procure, jusqu'à mettre en eux sa fin dernière et ne plus s'occuper de son âme, ni de Dieu, ni de l'éternité. La sixième est une haine violente contre Dieu, péché le plus grave de tous, parce qu'il est opposé à la plus parfaite des vertus, qui est la charité. Cette haine contre Dieu de la

part de l'impudique dérive de ce qu'il défend par sa loi les plaisirs impurs, et de ce qu'il condamne ceux qui veulent les goûter à des peines sans fin. La septième est l'amour désordonné du siècle, ou de la vie présente, qui porte les hommes charnels à désirer que cette vie fût éternelle, afin de pouvoir jouir à jamais de ces plaisirs qu'ils préfèrent à la gloire et au bonheur du ciel. La huitième enfin est l'horreur de la vie future, qui fait que le voluptueux a une crainte excessive de la mort et du jugement de Dieu, jusqu'à désespérer entièrement de son salut. Ce n'est pas qu'il pense pour autant à se convertir; au contraire, dit saint Paul (*Ephes.* 4), il se plonge de plus en plus dans toute espèce d'impudicité : *Qui desperantes, semetipsos tradiderunt impudicitiæ, in operationem immunditiæ omnis.*

XIII. Voilà, Chrétiens, les effets que produit ce troisième vice capital qui est la luxure. Or, avons-nous lieu de nous étonner qu'un péché si grave et si énorme, puisqu'il est toujours mortel; puisqu'il souille non-seulement l'âme, mais le corps du chrétien; puisqu'il profane l'image de Dieu, qu'il prostitue les membres de Jésus-Christ, qu'il chasse l'Esprit-Saint de son temple, pour y introduire le démon; puisqu'il porte à la violation de tous les commandements de Dieu et de l'Eglise, qu'il est la cause de tant de péchés; avons-nous lieu, dis-je, de nous étonner que Dieu l'ait en horreur et qu'il ne puisse le souffrir? Dieu est un esprit infiniment pur; il a nécessairement de l'aversion pour ceux qui se plongent dans le vice impur. Il n'est donc pas étonnant qu'il punisse ce crime par des châtiments si sévères, comme nous l'avons vu dès le principe. Et ne croyez pas qu'il se borne à le châtier en cette vie. Non, dit l'apôtre saint Pierre: Dieu réserve tous les pécheurs, pour les condamner à des supplices éternels au jour redoutable de son jugement, mais plus spécialement ceux qui se laissent entraîner par les ardeurs de la concupiscence rebelle: *Novit Dominus... iniquos in diem judicii reservare cruciandos, magis autem eos, qui post carnem in concupiscentia immunditiæ ambulant* (II. Petri). Les impudiques souffriront donc des tourments plus cruels que les autres pécheurs dans les enfers: c'est contre eux que les démons exerceront leur rage d'une manière plus spéciale, et que le feu agira avec une plus terrible activité.

XIV. Mais, me dites-vous, vous nous avez montré l'énormité de ce crime, les excès où il conduit ceux qui ont le malheur de s'y abandonner, les châtiments dont Dieu le punit; mais vous

ne nous apprenez pas la manière de le fuir et de nous en préserver! vous nous avez indiqué le mal, mais non le remède! Je vais vous satisfaire sous ce double rapport : quant aux remèdes, je vous en ai déjà signalé un grand nombre dans l'explication du sixième commandement de Dieu, je n'en dirai donc que peu de chose en ce moment. Le premier de ces moyens est de considérer d'un côté le prix inestimable de la chasteté, et l'honneur qui l'accompagne; et de l'autre, l'infamie, triste fruit de l'impureté; l'amour et la prédilection de Dieu pour la pureté, et l'horreur qu'il a du vice opposé à cette aimable vertu. L'Esprit-Saint s'écrie dans le livre de la Sagesse (*c.* 4): Oh! combien la chasteté est belle! elle est digne d'une mémoire éternelle; elle est en honneur auprès de Dieu et auprès des hommes : *O quàm pulchra est casta generatio cum claritate! immortalis est memoria illius : quoniam apud Deum nota est, et apud homines.* Et dans l'Ecclésiastique (*c.* 26), il déclare que rien n'est égal au mérite d'une âme chaste : *Omnis ponderatio non est digna continentis animæ.* Que peut-on dire de plus à la gloire de la chasteté?

XV. Les saints Pères ne cessent d'en relever le prix et de lui donner les louanges les plus sublimes. Ils l'appellent la gloire des corps, l'ornement des mœurs, le fondement de la sainteté. Ils disent qu'elle rend l'homme semblable aux Anges, et qu'elle l'élève même au-dessus de ces esprits célestes, parce qu'ils n'ont pas une chair qui les porte aux plaisirs défendus. D'autres la nomment le temple de Dieu, la demeure chérie de l'Esprit-Saint. Le Fils de Dieu eut tant d'estime pour cette vertu, qu'il voulut avoir pour Mère la plus pure des vierges; et ce sont les vierges et les âmes chastes qui accompagnent toujours ce divin Agneau dans le Ciel. Or, autant la chasteté est précieuse, autant elle est agréable à Dieu, autant l'incontinence est infame, autant Dieu la déteste et l'abhorre, comme nous le montrent les châtiments dont Dieu la punit sur la terre et dans les enfers. Et ce qui nous fait mieux voir combien ce vice est dégradant pour l'homme, c'est que non-seulement il le fait déchoir de sa glorieuse qualité d'enfant de Dieu, mais qu'il lui fait perdre sa prérogative d'un être raisonnable, en le rendant semblable aux animaux. Comme ceux qui sont les plus immondes trouvent leur plaisir à rester dans la boue, l'homme voluptueux se plaît dans la fange de ce vice honteux. Quel est celui qui voudrait pour un vil plaisir renoncer à un honneur si grand, et se soumettre à une telle infamie?

XVI. L'impureté étant une fièvre, comme l'appelle saint

Ambroise, ou un feu, selon saint Jérôme, le remède principal sera d'éloigner tout ce qui pourrait le nourrir et l'enflammer; de résister généreusement dès le principe, sans donner à la tentation le temps de se fortifier. Il est bien plus facile d'empêcher à un ennemi d'entrer dans une place forte, que de l'en chasser après qu'il y est entré; ainsi il y a bien moins de difficulté de résister dès le commencement à cette passion impure, que si on attendait pour le faire qu'elle se fût emparée du cœur, et qu'elle en eût pris possession. Aussitôt que vous vous apercevez de la suggestion du démon, rejetez-la vigoureusement, sans raisonner avec l'ennemi, parce que la moindre étincelle de ce feu infernal, si on ne l'éteint aussitôt, est capable de causer un grand incendie. Gardez-vous principalement de tout ce qui pourrait vous porter à ce péché; et, en premier lieu, des regards trop libres sur des objets lascifs et dangereux. La mort entre par les fenêtres, dit le prophète Jérémie (*c.* 9), c'est-à-dire par nos sens, et surtout par les yeux, messagers trop fidèles d'un cœur impudique, dit saint Augustin. Un seul regard peut faire une plaie mortelle à une âme, parce que du regard on passe bientôt à la complaisance, de la complaisance au désir, du désir au consentement et du consentement à l'action.

XVII. Evitez soigneusement de tenir ou d'écouter des discours obscènes, car saint Paul nous dit avec vérité que ces discours corrompent la pureté des mœurs: *Corrumpunt mores bonos colloquia mala.* Oh, nous ne parlons de ces choses qu'à mots couverts! Plus les termes dont on se sert sont équivoques, plus ils réveillent la curiosité, et plus ils introduisent facilement le venin dans l'âme. Gardez-vous en troisième lieu de traiter avec des personnes infectées de ce vice. Car de même qu'il y a certaines maladies contagieuses que l'on contracte en s'approchant de celui qui en est atteint, ainsi l'impureté se communique facilement, si l'on fréquente les personnes qui en sont infectées. Toutes ces précautions ne suffisent pas. L'ennemi que nous avons à combattre est au-dedans de nous-mêmes; il est nécessaire de l'affaiblir par les veilles, les jeûnes et les autres pénitences et mortifications. C'est là le remède efficace dont se sont servis tous les Saints et tous ceux qui ont aimé la chasteté. Le mot *chasteté*, dit saint Thomas, vient du latin *castigando*, châtier, parce qu'on ne peut appeler véritablement chaste, que celui qui châtie son corps.

XVIII. Saint Paul fut très-chaste, non pour avoir été exempt de tentations, il en eut de très-fortes; mais parce qu'il pu-

nissait son corps, et le tenait dans une rigoureuse servitude : *Castigo corpus meum, et in servitutem redigo.* Dans le luxe, la mollesse et l'ivrognerie, il est comme impossible, dit saint Jérôme, de conserver la chasteté. Ce n'est pas assez. Il faut s'appliquer à la méditation de la mort et du jugement. C'était le grand remède dont se servait saint Augustin. Et comment voudriez-vous complaire à une chair,à un corps qui sera bientôt la pâture des vers ? Et comment oseriez-vous commettre un péché dont il vous faudra rendre un compte si rigoureux au jugement particulier, et au jugement universel en présence de tous les hommes rassemblés ? Quel est l'homme si insensé qui consentirait à brûler dans l'enfer pendant l'éternité pour goûter un plaisir d'un moment ? Ce qui achèvera d'éteindre en vous ce feu diabolique sera de méditer sur la passion cruelle de notre divin Sauveur, de lui demander humblement la pureté par ses mérites et par l'intercession de la sainte Vierge. Si nous sommes fidèles à toutes ces pratiques, il nous tiendra éloignés de ce vice, par sa miséricorde ; il nous donnera les secours nécessaires pour mener une vie pure et chaste sur la terre, afin que nous méritions de vivre éternellement glorieux dans le Ciel.

QUATORZIÈME INSTRUCTION

SUR LE PÉCHÉ.

De l'envie.

Nous parlerons aujourd'hui du quatrième des péchés capitaux,qui est l'envie. Péché que saint Jean Chrysostôme regarde comme plus grave que les autres, en ce sens que les autres peuvent se couvrir de certains prétextes, au lieu que celui-ci n'en a point. Le voluptueux apporte pour excuse l'ardeur de la concupiscence qui l'entraîne au plaisir ; le voleur , sa pauvreté ; le vindicatif, sa colère ; excuses vaines et frivoles à la vérité , mais qui ont cependant quelque apparence de fondement. Mais toi, homme envieux, quelle excuse peux-tu apporter, sinon ton extrême malice ? *Tu verò, quam dicis causam, rogo ? nullam penitùs, nisi immensam malitiam* (S. Chrys. Hom. 44. ad popul.). Puisque l'envie est un péché si grave, je ne puis me dispenser de faire sur ce sujet une Instruction spéciale. Et afin qu'elle vous soit avantageuse à tous, nous verrons en premier lieu ce que c'est que l'envie, et de combien de péchés

elle est la source. Secondement, combien elle est indigne d'un chrétien, et combien cependant elle est universelle. Enfin, je vous indiquerai les remèdes nécessaires pour vous en préserver.

I. L'envie, selon la définition des saints Pères et des théologiens, est une tristesse que l'homme ressent des avantages de son prochain, ou une joie maligne qu'il éprouve du malheur des autres, considérant ces avantages du prochain comme quelque chose de contraire et de nuisible à sa propre gloire et à son intérêt, et les malheurs d'autrui comme étant un bien pour lui-même. Il faut observer que toute tristesse que l'on ressent des avantages du prochain n'est pas un péché d'envie. Je vois, par exemple, une personne qui en est manifestement indigne, je la vois élevée à ce poste, à cet honneur, à cette charge, à l'exclusion d'autres personnes bien plus méritantes; cette élévation m'attriste et me déplaît; ce n'est pas là un péché, ce n'est pas l'envie, c'est un amour de l'ordre. Je vois qu'un grand nombre de pécheurs abusent de leur santé et des autres biens qu'ils ont reçus de Dieu, pour l'offenser et pour nuire au prochain; j'en éprouve une tristesse, un déplaisir; je désirerais même que, pour le bien de leur âme, ils fussent réduits à une fortune médiocre; ceci n'est pas envie, mais charité. Voilà un homme puissant qui vient d'arriver à cette dignité; je prévois avec fondement qu'il se servira de son autorité pour m'accabler ou pour opprimer des innocents, j'en éprouve du chagrin; ce n'est pas envie, c'est une crainte juste et permise. Je vois que cet homme excelle dans telle science, dans tel art, dans telle profession, il est comblé de louanges et d'honneur; je m'en afflige, non point parce que je le vois doué de ces belles qualités ou de ces connaissances, ou parce qu'il est honoré, mais parce que je me suis privé moi-même de semblables avantages, par ma paresse et ma nonchalance, ce n'est point encore envie, c'est émulation; et si le déplaisir que je ressens d'être privé de ce bien me porte à prendre les moyens de l'acquérir cette émulation est bonne et louable.

II. Que si enfin le bien que j'aperçois dans les autres, et que je désire posséder, est un bien spirituel qui a rapport à la gloire de Dieu et au salut de l'âme, comme par exemple, je vois cette personne humble, pieuse, adonnée à la pénitence, à la mortification; je ne suis point fâché qu'elle soit vertueuse; ce qui me déplaît, c'est que je suis bien éloigné d'être aussi pieux, aussi humble, aussi patient, aussi mortifié; je désirerais l'être, et je me sens porté à le devenir par l'exemple que j'ai sous les

yeux ; je vous dis que c'est là une sainte envie, une émulation digne de récompense, et que l'apôtre saint Paul recommande à tous les chrétiens : *Æmulamini charismata meliora*, *æmulamini spiritualia* (1. Cor. 12. 31). Nous lisons dans la vie de saint Antoine, qu'il se conduisait ainsi lorsqu'il voyait un religieux exceller dans quelque vertu, il travaillait aussitôt à l'acquérir. Ainsi devrait agir tout chrétien qui désire se sanctifier.

III. Cela supposé, il est facile de connaître quand la tristesse que l'on ressent du bonheur des autres, et le plaisir que l'on éprouve de leurs disgrâces sont un péché d'envie. Cette tristesse ou ce plaisir sont criminels toutes les fois qu'un homme voyant dans son prochain quelque bien spirituel ou temporel, et craignant que ce bien ne vienne à préjudicier à sa propre gloire, s'en afflige, et voudrait que le prochain fût privé de cet avantage. Et s'il arrive à ce prochain quelque peine ou quelque disgrâce, l'envieux triomphe et s'en réjouit. Selon la doctrine des saints Pères et des théologiens, l'envie consiste donc à s'affliger de la fortune de son prochain, et à se réjouir de ses malheurs, à s'attrister du bien qui lui arrive, et à goûter un secret plaisir du mal qui lui survient. Ces personnes réussissent à merveille dans leurs entreprises, l'envieux le voit à regret ; elles échouent dans leurs projets, il se livre à une joie maligne ; elles ont acquis de la réputation, de l'honneur, des richesses, l'envieux en est dévoré de chagrin ; elles sont tombées dans l'infortune, c'est pour lui un sujet de complaisance et de joie. Quelle race perverse que celle des envieux, dit saint Grégoire de Nysse. Tandis que le reste des hommes se réjouit du bien et s'afflige du mal, l'envieux s'attriste en voyant la prospérité des autres, et il est heureux de leur infortune.

IV. Mais l'envie considérée sous ce rapport est-elle toujours un péché mortel ? Qui peut en douter ? A part le cas où il n'y aurait pas une pleine advertance et un parfait consentement, et celui où le mal dont on se réjouit est léger, et le bien dont on s'afflige peu considérable, l'envie est toujours par elle-même un péché mortel. Péché mortel, parce qu'elle est directement opposée à la charité, dont le propre est de se réjouir du bien et de la prospérité de son prochain, et de s'affliger de son malheur et de ses disgrâces. Péché mortel, parce que saint Paul déclare les envieux dignes de la mort éternelle : *Pleni invidia digni sunt morte* (Rom. 1. 29). Et écrivant aux Galates (5. 21), il compte l'envie parmi les péchés les plus graves qui excluent les âmes du royaume

céleste, et qui, par conséquent, les condamnent à l'enfer. De plus, l'envie ne va jamais seule : elle a sa race maudite, comme les autres péchés capitaux ; ce sont les crimes dont l'envieux se rend coupable en voulant atteindre le but qu'il se propose de diminuer la bonne réputation de son prochain ; semant la discorde en secret pour troubler la paix, et rompre l'amitié qui existe entre celui qu'il veut diffamer et ceux avec qui il est uni, ou bien le décréditant et le calomniant en public. Et vous savez que l'Esprit-Saint nous dit dans l'Ecclésiastique que celui qui sème le trouble et le désordre est maudit de Dieu : *Susurro et bilinguis maledictus* (28.15). Il est odieux à ses yeux, selon saint Paul : *Susurrones, et detractores, Deo odibiles* (Rom. 1. 30). Si l'envieux arrive à sa fin, qui est de diminuer la réputation de son prochain, il en éprouve, comme nous l'avons dit, une joie maligne ; si, au contraire, il ne peut, avec tous ses efforts, lui faire perdre son honneur, il en ressent un déplaisir mortel qui se change en haine et en fureur ; il voudrait tout enlever à celui qu'il regarde comme son ennemi, il voudrait l'anéantir s'il en était capable.

V. N'est-ce pas là ce qui arrive en effet ? Il suffit, pour nous en convaincre, de considérer l'envie, avec le pape saint Grégoire et saint Thomas (2. 2. *qu.* 36. *a.* 4. *ad tertium*), dans ses trois degrés, c'est-à-dire, dans son principe, dans ses moyens et dans sa fin. Aussitôt qu'un envieux voit une personne acquérir de la gloire ou des richesses, il se sent rongé par une secrète jalousie, et la crainte qu'il a de se voir surpassé le trouble et le tourmente. Il ne s'arrête pas là ; du trouble et du chagrin, il passe à chercher les moyens d'abaisser son rival ; et, pour réussir, il emploie les moyens les plus vils et les plus honteux. Il va plus loin, il consent à souffrir lui-même, pour faire souffrir les autres, comme fit cet envieux, qui demanda qu'on le privât d'un œil, à condition qu'on les arracherait tous deux à son concurrent.

VI. Ah ! c'est donc bien avec raison que saint Cyprien (*Serm. de zelo et livore*), nomme l'envie la source des maux, l'origine des meurtres et d'une infinité de crimes : *Invidia est radix malorum, fons cladium, et seminarium delictorum.* Saint Grégoire assure que la malice de l'envie est plus grande que celle de plusieurs autres vices. Il est vrai, dit-il (*Lib.* 5. *mor. c.* 32), que, par le moyen de tous les autres vices, le serpent infernal répand son venin dans le cœur des hommes, mais il l'imprime bien plus profondément par le moyen de l'envie : *In hac tamen nequitia invidiæ tota sua viscera serpens concutit,*

et imprimendam malitiæ pestem vomit. Saint Bonaventure nous dit que l'envie dépouille l'homme de toutes les vertus. Les autres vices ne sont opposés qu'à une seule vertu. L'orgueil est opposé à l'humilité, la luxure à la chasteté, l'avarice à la libéralité, et ainsi des autres; mais l'envie est opposée à toutes, parce qu'en les voyant dans son prochain, elles sont toutes pour l'envieux un sujet de peine et de chagrin, comme si elles lui étaient toutes contraires; il voudrait les enlever à son rival, et les changer en lui en autant de vices, s'il en était capable: (*S. Bonav. in Diet. sol. c. 4*). C'est là, dit encore le même Saint, la bête féroce qui dévora le chaste Joseph, puisque ce fut l'envie qui conseilla et exécuta sa ruine : *Fera pessima devoravit eum. Invidia devorat hominem, ut in Genesi fera pessima devoravit Joseph.*

VII. Or, combien un tel péché n'est-il pas indigne d'un chrétien, combien n'est-il pas ignominieux pour un disciple de Jésus-Christ? Ce péché est si vil, et les caractères d'infamie qu'il porte avec lui sont tels, que ceux-là mêmes qui en sont le plus coupables, cherchent à s'en montrer innocents, parce qu'ils comprennent qu'ils ne peuvent pas être envieux, sans violer toutes les lois, naturelle, divine et humaine; ce qu'il est aisé de concevoir. Tout chrétien est un homme doué de raison; selon la loi naturelle, il doit avoir des sentiments d'humanité envers les autres hommes. Tout chrétien est membre d'une communauté; selon les lois civiles et humaines, il doit maintenir l'union et ne pas rompre les liens qui l'attachent à la société. Tout chrétien est devenu membre de Jésus-Christ par la grâce du saint baptême : il est donc tenu, par cette loi de grâce, de pratiquer la charité envers les autres membres du même corps. Mais quelle humanité, quel esprit d'union et de charité trouverons-nous dans un envieux? Il ne peut avoir d'humanité envers les autres hommes, puisque l'envie le réduit à la condition des bêtes féroces, et le rend même plus cruel, selon saint Jean Chrysostôme. Vous en doutez? dit le Saint; en voici la preuve: les bêtes féroces se jettent quelquefois sur nous; mais c'est lorsque nous les avons provoquées, ou qu'elles sont poussées par la faim. L'envieux, au contraire, se déchaîne contre son prochain, sans être provoqué, ni poussé par aucune nécessité. Il n'épargne pas ses amis, ni même ses bienfaiteurs; il s'abandonne contre eux à tous les transports de sa vile passion. Peut-il y avoir quelque chose de plus ignominieux pour l'homme, et de plus indigne de lui, que de déchoir ainsi de la qualité d'être raisonnable?

VIII. Quelle union peut avoir ensuite un envieux avec les autres membres de sa communauté, avec les habitants du même pays, de la même ville? Il ne peut en avoir aucune, parce qu'il voudrait être seul au monde, et qu'il ne peut souffrir de compétiteur, ni de rival. Ce marchand voudrait être seul pour négocier, pour vendre et acheter. Cet ouvrier, cet artisan voudrait faire lui seul tout l'ouvrage de l'endroit. Quelle indignité, quelle bassesse d'âme! Le célèbre Cassiodore dit une chose qui devrait faire rougir tout envieux. Partout ailleurs, dit-il, je trouve l'union; je la trouve même parmi les oiseaux, qui font un petit corps de société avec ceux de leur espèce, et je ne trouve pas cette union parmi les hommes. Le vautour, qui se repaît de cadavres, ne fait aucun mal aux petits oiseaux: il les défend même contre l'épervier qui les poursuit. Mais il n'en est pas ainsi de la plupart des hommes, lorsqu'ils sont animés de l'esprit d'envie. Ils ne cherchent qu'à se tromper mutuellement. Celui-ci voudrait parvenir à ce poste, à cet emploi pour lequel il a les talents nécessaires, un autre lui ferme le passage, et le prive de toute espérance. Celui-là, par ses fatigues et par des moyens justes et licites, travaille à se procurer les choses nécessaires, et à maintenir sa famille; un autre étudie en secret la manière dont il viendra à bout de le ruiner. En un mot, au lieu de la bonne harmonie qui devrait exister dans la société, je ne vois parmi les hommes que haines, jalousies, inimitiés et divisions, au point qu'ils n'épargnent pas même ceux de leur condition, ni les membres de leur famille (*Lib. de Am. c. 6*).

IX. Mais ce qui rend l'envie plus indigne d'un chrétien, c'est qu'elle détruit cette admirable charité qui doit unir les hommes, et que Jésus-Christ a apportée sur la terre, pour être le caractère distinctif de ses vrais disciples. Quel est l'office de cette charité sainte? c'est, dit saint Paul, de se réjouir avec ceux qui se réjouissent, et de pleurer avec ceux qui pleurent: *Gaudere cum gaudentibus, et flere cum flentibus*. Et pourquoi cela? Et cela, ajoute l'Apôtre, parce que nous sommes tous les membres d'un même corps dont Jésus-Christ est le chef, comme dans le corps humain nous découvrons cette union, cette sympathie entre tous les membres qui le composent, en sorte que si l'un de ces membres souffre, tous les autres prennent part à ses douleurs; et s'il est sain, tous les autres s'en réjouissent; ainsi tout chrétien doit éprouver des sentiments de tristesse et d'affliction, quand il arrive aux autres quelque malheur, quelque disgrâce; et il doit se réjouir du bonheur et de la prospérité de ses frères comme il se réjouit de son bien propre. Ce sont là les

sentiments généreux, nobles et dignes d'un vrai chrétien, et que doit inspirer la charité. Mais l'envie produit des effets tout contraires.

X. Elle fait que les hommes se réjouissent de ce qui devrait les affliger, et qu'ils s'affligent de ce qui devrait les réjouir. Cette personne vient de traverser vos projets ambitieux sans y penser, ou peut-être l'a-t-elle fait justement et pour de bonnes raisons. Oh Dieu ! vous voudriez lui plonger le fer dans le sein pour vous venger, vous voudriez la réduire à la dernière misère ; mais la justice humaine vous lie les mains. L'envie et la vengeance restent concentrées dans votre cœur ; elles le rongent et le dévorent. Mais cet autre ne vous a point désobligé ; il ne vous a fait aucun mal? n'importe : poussé par l'envie, vous vous affligez de sa fortune, et vous ressentez une joie secrète et maligne de ses disgrâces. Mais enfin celui-ci est votre ami, vous lui donnez toujours à l'extérieur des marques d'estime et de bienveillance? N'importe encore ; l'envie fait que vous lui souhaitez extérieurement toutes sortes de prospérités, et que chacun de ses succès est pour vous le motif d'un nouveau chagrin. Vous lui montrez au-dehors que vous compatissez à ses malheurs, et ses disgrâces fournissent à votre cœur matière à une grande joie. Comment les envieux pourraient-ils se dire les disciples de Jésus-Christ, puisqu'ils sont si éloignés de pratiquer la charité, qui en est le caractère distinctif ?

XI. N'est-ce pas à juste titre que saint Augustin appelle l'envie un péché diabolique ? *peccatum diabolicum*, puisque l'envieux fait précisément ce que fit le démon envers notre premier père. Il brûlait de rage et d'envie, en voyant que Dieu avait créé l'homme, et l'avait environné de tant de grandeur et de félicité. Que fit-il? Il usa de tant de ruses et d'artifices, qu'il parvint à le faire déchoir de son état glorieux. Voilà précisément ce que fait l'envieux envers son prochain. S'il le voit élevé et dans le bonheur, il emploie tous les moyens pour le faire tomber. Le démon aime le mal; comme étant le mal de l'homme, il trouve son tourment dans la félicité de l'homme; c'est encore ce qui se passe dans le cœur de l'envieux. Saint Jean Chrysostôme dit quelque chose de plus fort (*Hom. 44. ad pop.*), et va jusqu'à déclarer l'envieux pire que le démon : *Invidi dæmonibus pares, immò fortè pejores.* Mais en quoi la malice d'un envieux est-elle pire que celle du démon ? En ce que, répond le Saint, l'envieux décharge son venin contre ceux de sa nature et de son espèce, ce que ne fait pas le démon.

Le démon brule d'envie contre les hommes, il les hait, il les poursuit, mais il n'a pas de haine contre les autres démons. Au lieu que les hommes se portent envie les uns aux autres, qu'ils s'affligent du bien de leurs semblables, et se réjouissent de leurs infortunes : *Invicem invidentes, invicem provocantes* (Gal. 5. 26). Tu es donc, ô homme envieux, plus méchant dans un sens que le démon, et à part son obstination et son impénitence, tu es plus démon que le démon lui-même. Et tu ne rougis pas d'un vice si abominable et si indigne de ta grandeur ?

XII. Et cependant, qui voudrait le croire? ce vice diabolique et si contraire à l'humanité, à la societé, à la charité chrétienne, si détestable aux yeux de Dieu, si cruel envers le prochain, est le vice d'une infinité de personnes, un vice commun parmi les hommes. Il n'y a point de maladie plus mortelle que la peste, et néanmoins, il n'y en a pas qui se répande si facilement, et qui infecte un plus grand nombre de personnes. De même, il n'y a rien de plus odieux, de plus indigne que l'envie, et cependant il n'y a rien qui se communique avec autant de facilité. Saint Augustin nous assure qu'il y a très peu d'hommes qui soient exempts de ce vice. Car, dit-il, tout homme se trouve dans l'un de ces trois états, ou d'égal, ou de supérieur , ou d'inférieur. L'égal porte envie à son égal, parce qu'il le voit marcher de pair avec lui, et qu'il voudrait le devancer. L'inférieur porte envie au supérieur, parce qu'il le voit plus élevé que lui, et qu'il voudrait l'égaler. Le supérieur porte envie à l'inférieur , parce qu'il craint qu'il ne parvienne un jour à lui être égal. Il n'y a pas d'âge, de sexe, d'état, de condition, ni de lieu où l'envie ne porte son venin. Si vous allez dans la cour des princes , dans les palais des grands , vous y trouverez presque autant d'envieux qu'il y a de courtisans et de serviteurs. Chacun veut avancer ; chacun aspire ; chacun craint que les autres ne reçoivent des faveurs particulières ; chacun cherche à supplanter ou à perdre ses rivaux. Le prophète Daniel nous en fournit une preuve (14. 30). Il était le ministre le plus fidèle de son roi, et plein de piété envers Dieu. Sa piété même servit de prétexte aux autres courtisans pour le faire condamner ; et si Dieu ne l'eût préservé, il serait devenu la proie des lions, et la victime innocente de l'envie la plus infernale.

XIII. L'envie est ordinaire aux marchands, qui voient de mauvais œil que les autres réussissent dans leur trafic et dans leur négoce. Elle règne parmi les médecins, les avocats et ceux qui composent le barreau, qui ne peuvent voir sans ja-

lousie le mérite distingué de ceux de leur profession. Elle règne parmi les hommes de la campagne, parmi les villageois qui voient à regret le champ, la vigne de leurs voisins mieux cultivée et plus productive que la leur. Elle règne parmi les femmes, qui ne peuvent souffrir que les autres aient des habits plus riches et plus élégants, qu'elles aient plus d'esprit, qu'elles obtiennent le premier rang dans la société, dans les cercles ou au bal. Les frères entr'eux ne sont pas exempts d'envie ; nous en avons des preuves dans l'innocent Abel devenu la victime de l'envie de Caïn ; dans le chaste Joseph, victime de l'envie de ses frères ; il ne le firent pas mourir selon qu'ils en avaient eu d'abord l'intention, mais ils le vendirent comme un esclave. Elle pénétra jusque dans le collége même des Apôtres, puisqu'il est dit qu'ils conçurent des sentiments, d'indignation contre les deux frères Jacques et Jean, qui avaient demandé à Jésus-Christ les deux premières places dans son royaume : *Indignati sunt de duobus fratribus.* Et n'est-il pas à craindre que ce vice ne s'insinue même dans le sanctuaire, et qu'il n'infecte ceux qui font profession de vertu et de sainteté?

XIV. Ce qu'il y a de plus à craindre dans le péché d'envie, c'est que les personnes qui en sont le plus coupables ne la reconnaissent pas en eux, ne se la reprochent pas, et ne s'en accusent point ; par conséquent, il leur devient impossible de s'en corriger. Beaucoup de chrétiens s'accusent des transports de colère, des jurements, des blasphèmes, des intempérances, des incontinences ; mais qui sont ceux qui se confessent de l'envie? Les personnes qui veulent passer pour spirituelles et dévotes s'accuseront de quelques fautes légères, qui ne sont pas même des fautes, comme des distractions involontaires, des tentations auxquelles elles n'ont pas consenti ; mais en voit-on beaucoup de ces personnes qui s'examinent sérieusement sur ce péché, et qui s'en accusent? péché cependant qui est peut-être leur passion dominante. On met à l'épreuve la patience du confesseur, en employant des heures entières à lui exposer des scrupules, des troubles de concience, et l'on n'éprouve aucun remords relativement à ce vice, on n'en est point troublé, on ne pense point à s'en repentir et à s'en corriger. Qui sont les pénitents qui viennent dire sincèrement au confesseur : Mon père, l'envie est en moi un péché d'habitude ; je ressens un déplaisir du bien et de la prospérité de mon prochain, et une joie secrète de ses disgrâces ; j'y consens, et je ne travaille point à vaincre cette habitude? Chrétiens, prenons garde de nous tromper dans un point aussi es-

sentiel. Peu sont exempts de cette faiblesse; peu s'en accusent et s'en corrigent; d'où il arrive qu'elle devient un mal presque incurable.

XV. Mais, direz-vous, n'y a -t-il point de remèdes à ce mal qui nous était si peu connu? Oui, mes Frères; appliquez-vous à les retenir. Le premier remède sera le mépris des biens de ce monde. Voulez-vous savoir, dit le pape saint Grégoire, d'où vient que nous sommes sujets à l'envie? C'est que les choses de ce monde étant finies et limitées, plus ceux qui les possèdent sont nombreux, plus la part qui en revient à chacun est petite. Si donc nous voulons être exempts d'envie, détachons-nous, dit le Saint, de ces biens terrestres, aspirons aux biens éternels et célestes, et à la gloire du paradis. Ces biens et cette félicité sont de telle nature, que chacun des bienheureux les possèdera tout entiers, sans diminution et sans partage, pendant l'éternité. Tous les Saints, dans le ciel, surabondent de joie et d'allégresse, et la félicité des uns, bien loin d'en retrancher une partie, ne fait qu'accroître celle des autres. Que toutes nos pensées et tous nos vœux soient donc sans cesse dirigés vers cet heureux séjour!

XVI. Le second moyen de résister à l'envie est de nous animer d'une sainte charité les uns envers les autres. Nous sommes tous, comme vous l'avez entendu, les membres de Jésus-Christ; nous sommes tous ses frères, nous sommes tous avec lui les héritiers du royaume céleste : nous devons donc, ainsi que nous le recommande l'Apôtre, nous réjouir avec ceux qui se réjouissent, et pleurer avec ceux qui pleurent. Nous devons avoir pour notre prochain cette même charité, cette même compassion qu'ont les membres de notre corps les uns envers les autres. Lorsqu'une épine s'enfonce dans le pied, dit saint Augustin, aussitôt l'œil en remarque l'endroit et l'indique à la main, qui arrache cette épine, arrête le sang, et soigne la plaie. Agissons de même à l'égard de notre prochain. En un mot, faisons régner parmi nous la plus sincère charité, et nous bannirons l'envie de notre cœur.

XVII. Le troisième et dernier remède, qui comprend tous les autres, sera de retrancher entièrement les deux sources funestes de l'envie, qui sont l'orgueil et l'amour-propre. Entrons dans de bas sentiments de nous-mêmes, et concevons la plus haute estime pour les autres. Réjouissons-nous de tout le bien et de tous les avantages qu'il plaît à Dieu d'accorder à notre prochain. Réjouissons-nous de ses mérites, de sa gloire, de ses vertus, comme de notre bien propre. Si de temps à au-

tre, nous sommes assaillis par l'envie, soyons alors assez généreux pour demander à Dieu qu'il daigne combler notre prochain de toute sorte de bonheur et de prospérité, et nous verrons ce monstre tomber à nos pieds. Et vous, Seigneur, daignez nous aider par votre grâce à détruire en nous tout amour-propre ; inspirez-nous cette sainte charité qui nous tienne toujours unis à nos frères en cette vie, afin que nous puissions jouir éternellement de votre gloire dans le ciel.

QUINZIÈME INSTRUCTION

SUR LE PÉCHÉ.

De la gourmandise.

On ne peut s'empêcher de bénir Dieu à chaque instant, lorsqu'on veut réfléchir à sa divine providence si pleine d'amour et de bonté envers nous. Après avoir créé l'homme, Dieu lui fournit tout ce qui lui était nécessaire pour la conservation de ses jours, et pour maintenir son corps dans une santé parfaite, afin qu'il pût rendre plus longtemps à son Créateur le culte et les hommages qui lui sont dus. C'est pour cela qu'à l'instant même où il lui donna l'existence, Dieu couvrit la terre de plantes, de fruits et de tout ce dont il avait besoin pour se nourrir et soutenir son existence. Il ne lui fit qu'une seule défense, qui était de ne pas toucher au fruit d'un arbre qui se trouvait au milieu du paradis terrestre. Commandement bien facile à exécuter, puisque Adam avait en abondance d'autres fruits également précieux suspendus aux branches d'une multitude innombrable d'autres arbres. Dieu le menaça de mort, s'il venait à lui désobéir. Mais le démon son ennemi, et celui de l'homme, jaloux du bonheur que notre premier père nous eût transmis, s'il était resté obéissant, que fit-il? Ne pouvant supporter sans indignation la conduite pleine d'amour du Créateur envers Adam et envers nous, il détruisit ce bel ordre établi dès le principe de notre création, dans la personne de nos premiers parents, en les incitant à manger du fruit défendu; ce qui provoqua sur eux et sur nous la sentence de mort dont Dieu les avait menacés. Le démon ne s'est pas contenté d'avoir séduit nos premiers parents, et d'avoir attiré sur eux et sur nous un déluge de maux; il continue de suggérer aux hommes d'abuser, contre les intentions du Créateur, des biens qu'ils ont reçus en si grande abondance de sa main pa-

ternelle, et qui ne leur ont été donnés que pour fournir à leurs besoins. Cet esprit infernal ne cesse de solliciter les hommes à convertir les bienfaits reçus de la libéralité divine en autant de moyens pour satisfaire leur sensualité, en usant de la boisson et de la nourriture avec excès, en quoi consiste proprement le vice de la gourmandise, qui est le cinquième des péchés capitaux, dont je me propose de vous parler dans cette Instruction. Nous verrons premièrement ce que c'est que le péché de gourmandise, et en combien de manières on peut le commettre. En second lieu, combien la gourmandise est un grand péché, et de quelle multitude de crimes elle est la source. Enfin, je vous indiquerai les moyens de vous préserver de ce péché, ou de vous en corriger, si vous avez eu le malheur d'y tomber. Cette matière est plus importante que vous ne pouvez le croire, à raison de la grande facilité avec laquelle on peut le commettre.

I. La gourmandise, selon saint Thomas, saint Bonaventure, et selon tous les théologiens, est un désir déréglé du boire et du manger, un plaisir immodéré que l'on y cherche et que l'on y goûte (*Th.* 2. 2. *q.* 148. *part.* 1., *d. Bon. Spec. anim. c.* 3). C'est un vice dont l'homme se prive difficilement, parce que c'est un ennemi qui est au-dedans de nous, que l'occasion en est toujours présente, étant obligés chaque jour de sacrifier à ce double besoin. C'est un ennemi contre lequel il faut combattre à chaque instant, parce que la chaleur naturelle consumant la nourriture, il est nécessaire de réparer les pertes par d'autres aliments. C'est un besoin dont nous ne pouvons nous délivrer; c'est un maître qui nous commande avec autorité, auquel nous obéissons non-seulement sans peine, mais encore avec plaisir. Celui qui, dans le boire et dans le manger, se tiendrait toujours dans les justes bornes de la nécessité, qui ne prendrait que ce qui lui est indispensable pour la conservation de sa vie, celui-là serait irrépréhensible. Mais notre mal est que, dominés par la concupiscence qui nous porte au plaisir, nous abandonnons les règles de la nécessité et de la tempérance, pour suivre celles de la concupiscence et du plaisir, qui font bien vite tomber dans des excès assez graves pour être des péchés mortels.

II. Il y a plusieurs cas où la gourmandise devient un péché mortel. Premièrement, lorsque l'affection au plaisir du boire et du manger est si désordonnée, que l'homme met dans ce plaisir sa fin dernière. Secondement, lorsqu'on préfère ce plaisir à Dieu même, et que, pour se le procurer, on est disposé à

transgresser d'une manière grave sa sainte loi. Troisièmement, lorsque pour ce seul plaisir, on prend du vin, ou de la nourriture jusqu'à s'incommoder au point de ne pouvoir retenir en soi-même cette nourriture. Quatrièmement, lorsqu'en voulant satisfaire sa gourmandise, on cause un dommage considérable ou à soi-même, ou à ses créanciers, ou à sa famille; comme il arrive lorsqu'en prenant trop d'aliments, on porte un préjudice notable à sa santé; ou qu'à raison des dépenses extraordinaires que l'on fait, on se met dans l'impossibilité de payer ses dettes; ou qu'en buvant et mangeant avec excès, on se rend incapable de travailler et de remplir les devoirs de sa profession, ce qui est cause qu'on ne peut entretenir sa famille, et qu'on laisse souffrir son épouse et ses enfants, ce qui n'arrive que trop fréquemment. En cinquième lieu, lorsqu'on prend du vin jusqu'à s'enivrer. Dans tous ces cas, il est indubitable que l'on pèche mortellement. Toutes les fois que ces circonstances ne se présentent pas, et que l'excès dans lequel on tombe n'est que léger, le péché est seulement véniel. Mais que ces péchés véniels de gourmandise se commettent facilement, et qu'il est rare que l'on prenne ses repas sans s'en rendre coupable! Vous vous étonnez de ce langage; mais je ne vous dis rien que saint Augustin n'ait déjà dit longtemps avant moi.

III. Ce grand Saint s'adressant à Dieu dans ses *Confessions*, lui dit: Vous m'avez appris, Seigneur, à prendre ma nourriture, comme on prend un remède : *Hoc me docuisti, ut quemadmodum medicamenta, sic alimenta sumpturus accedam*. Mais ne pouvant passer de la faim à la satiété sans quelque délectation et sans quelque plaisir, ce plaisir me tend des filets et des embûches. Car, bien que je ne doive boire et manger que pour maintenir ma santé et mes forces, il se présente, et voulant dominer, il demande que cette action se fasse principalement pour lui, et non pas uniquement pour le soutien du corps; d'où il arrive que ce qui serait suffisant pour la santé ne l'est pas pour le plaisir, mais qu'il exige au-delà du nécessaire pour être satisfait. Et ne pouvant distinguer bien souvent si je mange par besoin, ou si c'est lui qui me séduit et m'excite à cette action, mon âme est si misérable, qu'elle se plaît dans cette incertitude, qu'elle aime à ne pas connaître exactement les bornes de la nécessité, afin de pouvoir satisfaire cette délectation, sous prétexte de nécessité. Que dois-je donc faire, sinon de mettre un frein à la sensualité, pour ne pas dépasser les limites du besoin? Mais, ô mon Dieu, qui est celui qui ne les franchit pas? S'il en est un seul, celui-là est déjà parfait.

Mais, hélas! ce n'est pas moi qui le suis cet homme parfait, puisque je ne suis qu'un pécheur.

IV. Ainsi parlait saint Augustin dans ses *Confessions*. Or, si ce grand Saint craignait si fortement de tomber dans quelque intempérance dans le boire et dans le manger, lui qui, après sa conversion, mena une vie si pénitente, si sobre et si réglée; si, en cette matière, il avoue qu'il est un pécheur, que devrons-nous dire, nous qui sommes si éloignés de vivre avec les mêmes précautions, et qui sommes bien plus coupables que lui? La gourmandise, comme je l'ai dit plus haut, est un ennemi contre lequel nous avons à combattre chaque jour, puisque chaque jour nous avons besoin de boire et de manger. Oh, combien de fois nous nous laissons emporter au-delà de la nécessité, en mangeant pour satisfaire le plaisir que l'on trouve dans cette action! Pour n'être pas vaincus dans ces circonstances, voulez-vous savoir ce que faisaient les Saints? S'ils avaient à prendre quelque nourriture qui leur parût trop délicate, ils la rendaient amère ou insipide, en l'assaisonnant avec de l'eau ou de la cendre. Si nous ne sommes ni assez vertueux, ni assez parfaits pour imiter en cela les Saints, prions au moins le Seigneur qu'il nous assiste par sa grâce, afin que dans une action si basse et si vile, puisqu'elle nous est commune avec les animaux, nous ayons soin de prendre la nécessité pour notre règle, rapportant le tout à sa plus grande gloire, selon l'enseignement de l'Apôtre (*I. Cor.* 10. 31) : Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, ou que vous fassiez tout autre chose, que ce soit pour la plus grande gloire de Dieu. Nous suivrons cet avis, alors que nous ne prendrons de la nourriture que pour conserver notre santé et notre vie, et non pour contenter la sensualité.

V. En combien de manières peut-on se rendre coupable du péché de gourmandise? Saint Grégoire, saint Thomas et les théologiens en comptent cinq, renfermées dans ce vers latin :

Præproperè, tantè, nimis, ardenter, studiosè.

La première, lorsqu'on boit, ou que l'on mange avant le temps, ou bien hors les heures des repas; la seconde, lorsqu'on recherche des nourritures trop délicates, eu égard au besoin et à sa condition; la troisième, lorsqu'on en prend au-delà du nécessaire; la quatrième, lorsqu'on mange avec trop de voracité; la cinquième, lorsqu'on met trop de soin et de délicatesse dans le choix et l'apprêt des nourritures. Les pre-

miers qui pèchent par gourmandise sont donc ceux qui mangent avant le temps, qui n'attendent point l'heure des repas, qui mangent même sans éprouver aucun besoin. Et combien ne s'en trouve-t-il pas de ces hommes, qui semblent n'avoir d'autre Dieu que leur ventre, comme dit l'Apôtre, et dont la première pensée et le premier soin, à leur réveil, est de manger et de s'occuper des mets qui composeront leurs repas durant la journée. En second lieu, ceux-là pèchent par gourmandise qui, non contents d'une nourriture ordinaire, et telle qu'elle convient à leur condition, ou qui serait suffisante pour satisfaire le besoin, sont toujours à la recherche des vins les plus délicats, et des mets les plus rares. Ils font pour cela des dépenses excessives, bien au-dessus de leurs moyens, et ils ne tardent pas être réduits à la dernière indigence. C'est ce qui arrive surtout aux ouvriers et aux artisans qui, pour contenter leur gourmandise, veulent toujours se faire servir ce qu'il y a de meilleur, et consument dans un seul repas tous les fruits de leurs travaux et tout le gain d'une semaine entière, sans s'inquiéter si leur épouse et leurs enfants pleurent, s'ils endurent les rigueurs de la faim et du froid, et s'ils sont privés du plus strict nécessaire.

VI. Troisièmement, l'on pèche par gourmandise, en buvant et en mangeant avec excès et au-delà du besoin. L'intention de Dieu est que l'homme use des aliments et de la boisson pour maintenir sa santé et ses forces; mais il en est qui, après avoir satisfait abondamment aux besoins du corps, ne sont jamais contents ; ils boivent et mangent sans nécessité, ils croient n'être au monde que pour ce double but. Quatrièmement, on se rend coupable du péché de gourmandise, lorsqu'au lieu de prendre la réfection paisiblement, tranquillement, comme on le devrait, on se jette sur les vivres avec plus d'avidité et de voracité que ne feraient les animaux les plus sauvages. On ne peut rien voir de plus indigne, non-seulement d'un chrétien, mais même d'un homme raisonnable. Enfin, l'on pèche en cette matière, lorsqu'on met trop de soin et d'application dans le choix et l'apprêt des nourritures. On voit des hommes dont toute l'attention se porte à satisfaire leur goût, à se procurer du plaisir dans le boire et dans le manger ; aussi toute leur sollicitude est de chercher de nouvelles manières de préparer les aliments pour exciter davantage l'appétit. C'est l'unique objet de leurs pensées et de leurs conversations.

VII. Ne croyez pas, Chrétiens, qu'en vous parlant de la gourmandise, et des diverses manières dont on commet ce pé-

ché, je n'aie d'autre dessein que de vous donner une connaissance purement stérile de ce vice. Mon intention, en vous exposant la grandeur de ce mal, est de vous faire concevoir toute l'horreur qu'il mérite, afin que vous employiez tous les moyens possibles pour vous en préserver. Et pour atteindre ce but d'une manière plus efficace, je veux me servir d'une supposition. S'il arrivait dans votre hameau ou dans votre cité une personne qui ne cherchât qu'à vous dépouiller de tous vos biens, et à vous réduire à la dernière indigence ; qui travaillât à vous faire perdre la bonne réputation dont vous jouissez auprès de tous, et à vous couvrir de déshonneur et d'infamie; qui, en secret ou bien ouvertement, vous dressât des embûches pour vous ôter la vie ; qui enfin, pour comble de sa perfidie, essayât de vous ravir la foi et la qualité d'enfant de Dieu, afin de pouvoir vous entraîner dans l'enfer : quel accueil feriez-vous à cet ennemi cruel ? Le laisseriez-vous vivre paisiblement auprès de vous ? Vous l'auriez en horreur, et vous prendriez les moyens les plus prompts pour le chasser et le faire disparaître.

VIII. Eh bien, mes Frères, voilà précisément la manière dont vous devez détester le vice de l'intempérance, et les soins que vous devez prendre pour l'éloigner de vous, parce qu'il renferme en lui-même tous ces genres de perfidie que je viens d'énumérer. D'abord, il cherche à vous dépouiller de vos biens. Donnez-moi un homme qui soit sujet à ce vice, et vous verrez que, pour contenter son ventre, il aura bientôt dissipé tous les biens que ses ancêtres lui avaient laissés, et dont l'acquisition leur avait coûté tant de travaux et tant de peines. Dès que cette passion s'est emparée de lui, il n'y a plus de patrimoines, quelque étendus qu'ils soient, qui puissent suffire à son intempérance. D'où il arrive qu'il ne tarde pas à tomber dans la misère. Et qui a réduit à la pauvreté tant de maisons autrefois si riches et qui nageaient au sein de l'abondance, sinon les excès dans le boire et dans le manger ? Que si la gourmandise vient à bout de ruiner les maisons les plus à leur aise, que sera-ce de tant de pauvres ouvriers et artisans ! à quelles extrémités ce vice ne les conduit-il pas, et à combien de jeûnes forcés ne les condamne-t-il pas, ainsi que leurs femmes et leurs enfants ?

IX. Si nous voulons parler en second lieu de la réputation que l'homme doit estimer bien plus que l'argent et les richesses, oh, que la gourmandise la fait bien vite perdre à ceux qui se rendent les esclaves de cette passion ! Dès qu'un homme

est adonné à ce vice, il n'est plus recherché comme un homme d'honneur ; il déchoit même de sa qualité d'être raisonnable, puisque cette habitude le met au rang des animaux, et le fait devenir semblable à eux : *Homo, cùm in honore esset, non intellexit, comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis.* Quelle est, en effet, l'occupation des animaux? c'est de boire, de manger et de dormir, et puis, de se remettre à boire, à manger et à dormir. Or, telle est la vie que mène celui qui est sujet à la gourmandise, sans jamais s'élever à des occupations plus nobles et plus dignes d'un être raisonnable. S'il fait usage de sa raison, ce n'est que pour étudier de nouveaux raffinements pour exciter l'appétit, afin d'éprouver un plaisir plus sensible dans le boire et le manger. Quel avilissement pour un homme doué d'un esprit semblable à celui des anges, et fait pour se nourrir des pensées et des choses les plus élevées et les plus sublimes, que de s'abaisser aux actions les plus brutales, et de ne chercher qu'à se gorger, hors de toute mesure, d'aliments, échangeant ainsi sa dignité d'homme contre la vile condition de la bête, selon l'expression de saint Clément d'Alexandrie : *A se migrat, et ab homine transit ad bestiam* (lib.2.c. 3). Bien plus, les saints Pères, comme nous le verrons en parlant de l'ivrognerie, mettent l'homme intempérant au-dessous même des animaux qui, lorsqu'ils ont bu ou mangé suffisamment, ne veulent plus boire ni manger davantage, au lieu que l'homme intempérant, poussé par la sensualité, continue lorsqu'il est déjà rempli de vin et de nourriture.

X. Il est vrai cependant que celui qui est sujet à la gourmandise ne tient pas ordinairement beaucoup à l'honneur, et que l'infamie dont ce vice le couvre ne lui fait pas une grande impression. Mais ce que l'on ne peut concevoir, c'est qu'il ait si peu à cœur la conservation de sa santé que cette passion altère, et de sa vie qu'elle abrège; c'est la chose à laquelle les hommes, et spécialement les hommes charnels et mondains tiennent le plus. Ils préfèrent l'une et l'autre à tous les autres biens dans l'ordre de la nature, et souvent même à tous les biens de de la grâce ; et pour leur conservation, ils emploient tous les moyens, ils consentent à prendre les remèdes les plus amers et les plus difficiles. Il est cependant hors de doute qu'il n'y a pas une chose qui abrège plus la vie, et qui détruise plus la santé que les excès dans le boire et dans le manger. De là, comme d'une source empoisonnée, naissent les maladies les plus longues et les plus violentes. Cette passion ruine les complexions les plus fortes, les tempéraments les plus robustes.

C'est elle qui occasionne tant de morts imprévues, qui est cause que la plupart des ivrognes et des intempérants meurent sans les sacrements de l'Eglise qu'ils sont incapables et indignes de recevoir. Et si vous ne croyez pas à mes paroles, interrogez les médecins les plus célèbres dont nous avons encore les ouvrages, et ils vous diront que les infirmités les plus graves naissent de l'intempérance dans le boire et dans le manger. De là viennent les plénitudes d'estomac, les indigestions pour la guérison desquelles on ne connait de remèdes plus salutaires que l'abstinence et la sobriété. Consultez un écrivain célèbre de Venise, Louis Cornaro, il vous apprendra, dans un beau Traité qu'il nous a laissé de la vie sobre, et par son propre exemple, qu'ayant vécu habituellement dans l'intempérance jusqu'à l'âge de trente-cinq ans, il fut toujours jusque-là dans un état de faiblesse et de maladie; mais, qu'ayant ensuite embrassé un genre de vie plus réglée et plus sobre, il vit son tempérament se fortifier, et mourut âgé de quatre-vingt-quinze ans, après avoir passé les soixante dernières années de sa vie dans une parfaite santé, et sans souffrir aucune douleur.

XI. Mais pour nous convaincre de cette vérité, que l'intempérance ruine la santé et abrège la vie, il n'est pas nécessaire de consulter les médecins du corps et les auteurs profanes. Interrogeons les médecins de l'âme, c'est-à-dire les saints Pères, et, fondés sur les oracles infaillibles de l'Esprit-Saint, ils nous diront tous d'une voix unanime que ce vice est la cause de la plupart de nos maladies, et que la gourmandise fait mourir plus d'hommes que l'épée. Ne désirez pas, ne recherchez pas les grands festins, dit le Saint-Esprit (*Eccli.* 37. *v.* 33. 34); car l'infirmité se cache sous la diversité des nourritures : *In multis enim escis erit infirmitas.* La gourmandise en fait périr un grand nombre; mais celui qui est sobre et tempérant prolongera ses jours : *Propter crapulam multi obierunt, qui autem abstinens est, adjiciet vitam.* Demandez aux anciens anachorètes quel secret ils avaient trouvé, et quel genre de vie ils menaient pour tenir la mort éloignée, et pour prolonger leur vie jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans, et même au-delà d'un siècle. Ils vous répondront que le seul moyen qu'ils employaient était l'abstinence et la sobriété. Tandis que de nos jours, avec tant d'inventions ingénieuses pour contenter ses goûts par la grande diversité de nourritures, les hommes n'arrivent pas à la moitié de cet âge : *Propter crapulam, etc.* En vérité c'est une chose bien étrange, que si la crainte de Dieu et l'amour de la vertu ne peuvent empêcher à l'homme de se

livrer à ces excès dans le boire et dans le manger, il ne soit pas retenu du moins par l'amour de la santé et de la vie.

XII. Ce serait peu de chose si la gourmandise n'enlevait à l'homme que ses richesses, sa santé et sa vie, puisque après tout, ce sont là des biens qu'il doit quitter tôt ou tard. Mais ce qui est bien plus propre à nous en inspirer de l'horreur, c'est qu'elle fait perdre à l'âme la vie chrétienne, qu'elle la dépouille de la grâce, la rend esclave du démon et la rend digne de l'enfer. Vous avez déjà entendu avec quelle facilité on tombe dans ce péché, et les cas où il devient mortel; mais je ne vous ai pas encore exposé tous les maux qu'il produit dans l'âme. Ce vice est la source d'une infinité d'autres qui tendent tous à la ruine spirituelle du chrétien. Celui qui a le malheur d'y être sujet se livre ordinairement à une joie insensée, tout à fait indigne d'un disciple de Jésus-Christ; il se permet volontiers ces plaisanteries si fortement condamnées par l'apôtre saint Paul, ces discours peu honnêtes, ces manières indécentes si contraires à l'esprit du christianisme. Il contracte l'habitude de dire tout ce qui lui vient à la bouche, jusqu'à vouloir raisonner quelquefois sur les vérités les plus redoutables de notre sainte religion. Son esprit s'appesantit, sa raison se trouble; il devient incapable de penser aux choses spirituelles, et de travailler au salut de son âme. C'est la raison pour laquelle notre divin Rédempteur recommande à ses disciples de se tenir éloignés de ce vice. Prenez donc garde à vous, leur dit-il, de crainte que vos cœurs ne s'appesantissent par l'excès des viandes et du vin, et par les soins de cette vie, et que la mort ne vienne vous surprendre au moment où vous y penserez le moins (*Luc*. 21. 34). C'est ce vice enfin qui occasionne tant de péchés contraires à la pureté; rien ne réveille autant cette passion que l'excès dans le boire et dans le manger; c'est alors, dit saint Jérôme, que le feu de la volupté produit ses ravages : *Venter escis repletus facilè despumat in libidines*. Et Tertullien va jusqu'à dire que ce serait une chose étrange de voir une personne sujette à l'impureté, sans qu'elle fût adonnée à la gourmandise : *Monstrum est libido sine gula*.

XIII. En un mot, la gourmandise est la mère de tout péché. elle enfante tant de désordres, que, selon saint Thomas (2. 2. *p*. 148. *art*. 3), elle tient le premier rang parmi tous les vices. C'est pourquoi, dit saint Ambroise (*lib. de Hel. et Jejunio*), Dieu imposa à nos premiers parents l'abstinence d'un fruit, parce qu'il savait que, s'ils se rendaient coupables du péché de gourmandise, tous les autres entreraient avec lui dans le

monde, et à leur suite la mort et l'universalité des maux. Aussi qu'a fait le démon jaloux de leur félicité? Il les a portés à manger ce fruit défendu; et pour s'être rendus coupables de cette gourmandise, ils furent chassés du paradis terrestre, dépouillés de la justice originelle, de la grâce et de l'immortalité; ils se sont attiré et nous ont attiré à nous-mêmes toutes les disgrâces qui nous affligent. Voilà, selon l'observation de saint Bernard, le motif pour lequel le démon commença d'abord à tenter Jésus-Christ dans le désert par la gourmandise. Il chercha, dit le Saint, à faire tomber notre divin Maître dans ce péché principal, afin de s'ouvrir ainsi la voie, pour l'entraîner dans d'autres crimes : *Diabolus primitus per gulam Christum tentavit, quasi per januam aliorum vitiorum aditum quæreret ad ulteriora* (de Perf. relig. l. 3. c. 32). C'est donc par ce moyen que le démon est parvenu à introduire dans le monde toutes sortes d'iniquités.

XIV. C'est la gourmandise qui a rendu les hommes idolâtres, et qui les rend encore idolâtres de nos jours. Il est dit, dans l'Exode (32), que les Hébreux s'assirent dans le désert pour boire et pour manger, et qu'ensuite ils se levèrent pour jouer et se divertir : *Sedit populus manducare et bibere, et surrexerunt ludere.* Voulez-vous savoir quelles étaient ces sortes de jeux? c'étaient, dit saint Paul (1. *Cor.* 10. 7), des actes d'idolâtrie. Après qu'ils eurent bu et mangé, ils se mirent à adorer le veau d'or, et à se divertir autour de cet idole, vérifiant par avance cette parole de saint Ambroise (*lib.* 3. *de Hel. et Jej. c.* 12), que comme la sobriété est la mère de la foi, ainsi l'intempérance est la mère de l'infidélité. Mais, dites-vous, malgré nos excès dans le boire et dans le manger, nous conservons cependant notre foi et notre religion, nous adorons le vrai Dieu et nous ne servons que lui seul. Quoi, vous êtes sujets à la gourmandise, et vous dites que vous servez Jésus-Christ votre Dieu? non, vous servez votre ventre. Ce n'est pas moi qui parle, c'est saint Paul (*Rom.* 16. 18): *Hujuscemodi enim Christo Domino nostro non serviunt, sed suo ventri.* Vous n'adorez pas le vrai Dieu, vous adorez votre ventre qui est une divinité que vous vous êtes faite; c'est votre ventre que vous cherchez à satisfaire; vos soins et vos occupations n'ont pour but que de le rassasier; c'est à lui que vous avez consacré votre culte et vos affections. Vous auriez lieu de vous offenser de ce langage, s'il n'était pas tout entier de l'apôtre saint Paul. Il y en a beaucoup, dit-il; je vous en ai déjà parlé plusieurs fois, mais maintenant je vous le répète les larmes aux

yeux, il y en a beaucoup qui sont les ennemis de la croix de Jésus-Christ, et qui se sont fait un dieu de leur ventre: *Multi ambulant, quos sæpè dicebam vobis, nunc autem et flens dico, inimicos crucis Christi... quorum Deus venter est* (Philipp. 3. 18. 19). Faut-il nous étonner maintenant, si Dieu punit avec tant de sévérité un crime si grave, qui est la source de tant d'autres, et qui porte les intempérants jusqu'à cette démence dont parle l'Apôtre? Les Hébreux qui, dans le désert, avaient désiré de manger de la viande, furent satisfaits; mais ils avaient encore cette nourriture dans la bouche, dit le Roi-Prophète, lorsque la colère de Dieu éclata sur eux, et fit mourir ceux qui s'en étaient le plus rassasiés: *Adhuc escæ eorum erant in ore ipsorum, et occidit pingues eorum* (Ps. 77. 30. 31).

XV. Mais si ce péché est si grave, quels sont les remèdes que nous devrons employer pour nous en préserver? Ces remèdes sont en grand nombre. Je vous indiquerai les principaux. Le premier et le plus efficace sera de pratiquer la vertu opposée, qui est la tempérance. Mais en quoi consiste cette tempérance? consiste-t-elle à s'abstenir de toute nourriture et de toute boisson, ou à n'en prendre qu'en très-petite quantité? non, répond saint Augustin (*de Morib. eccles. c.* 21), parce que la boisson et la nourriture sont nécessaires à tous les hommes; et les uns ayant besoin d'une plus grande quantité que les autres, ils peuvent manger davantage sans pécher contre cette vertu. Elle ne consiste pas non plus dans la qualité des mets; car si nous ne les recherchons pas avec trop de soin, nous pouvons user de ceux que l'on nous présente, et dont les autres se nourrissent. Cette vertu consiste donc, dit le Saint, dans une certaine modération, par laquelle notre âme s'élevant au-dessus des sens, nous mangeons, et nous cessons de manger selon que le temps et la nécessité le demandent. Elle supporte paisiblement les privations, et dans l'abondance, elle use de toutes choses avec sobriété, et ne prend jamais que ce qui lui est nécessaire: en cela même elle ne cherche pas son plaisir et son goût, mais elle se propose de réparer ses forces, et de conserver sa vie, afin de pouvoir l'employer au service de Dieu.

XVI. Un autre remède puissant, c'est de considérer les austérités et les abstinences rigoureuses auxquelles se sont livrés les Saints, dont plusieurs avaient toujours conservé leur innocence, comme un saint Pierre d'Alcantara, un saint Louis de Gonzague. Si tant de Saints qui n'avaient contracté aucune souillure depuis leur baptême, ou qui étaient bien moins cou-

pables que nous, se privaient même du nécessaire, nous qui sommes de si grands pécheurs, nous ne nous en contenterons pas? nous voudrons encore aller au-delà? Considérons les abstinences et le long jeûne de Jésus-Christ, voyons-le sur la croix, abreuvé de fiel et de vinaigre : comment, après cela, oserons-nous encore chercher à satisfaire notre goût et notre sensualité? Réfléchissons en outre que ce corps qui veut être nourri avec tant de délicatesse, sera bientôt la proie de la mort et la pâture des vers. N'oublions jamais que, pour un plaisir d'un moment que nous procurerait ce vice, nous mériterions des peines éternelles. Et pourquoi le mauvais riche brûle-t-il dans l'enfer? Est-ce pour avoir commis des injustices, des adultères, des homicides? non, c'est pour avoir passé sa vie dans la bonne chère : *Epulabatur quotidiè splendidè*. L'Apôtre met ce vice au nombre de ceux qui excluent du ciel et rendent dignes de l'enfer. Afin d'éviter ce terrible châtiment, faisons donc tous nos efforts pour ne pas nous laisser dominer par cette passion. Usons de la nourriture et de la boisson seulement par nécessité, afin de conserver notre vie et notre santé, de pouvoir louer Dieu et le bénir pendant qu'il lui plaira de nous laisser sur la terre, pour avoir ensuite le bonheur de le louer et de le bénir éternellement avec les Anges et les Saints dans le ciel.

SEIZIÈME INSTRUCTION

SUR LE PÉCHÉ.

De l'ivrognerie.

Ce n'est pas sans peine que je me suis déterminé à vous parler de l'ivrognerie. Car, à quoi bon combattre un vice que l'on ne peut espérer de détruire? Ne vous donnez pas la peine de parler, dit l'Esprit-Saint, lorsqu'on n'écoute pas vos paroles : *Ubi auditus non est, non effundas sermonem* (Eccli. 32. 6). Vous tous qui m'entendez, vous êtes très-éloignés de cette habitude ; je ne pense pas qu'aucun de ceux qui ont coutume de s'enivrer soient venus ici pour m'écouter ; et si toutefois il s'en trouve quelques-uns, je n'ose attendre qu'ils se convertiront. Ce vice est devenu commun parmi les artisans et les habitants des campagnes, et plaise à Dieu que ce ne soit pas le vice de plusieurs de ceux qui devraient en être le plus éloignés. Non-seulement il est devenu commun, mais il est encore de telle nature, que ceux qui ont le malheur d'y être sujets ne

s'en corrigent jamais, ou du moins très-rarement. Les jeunes gens s'y livrent de bonne heure, et plus ils avancent en âge, plus ils s'enfoncent dans cette habitude criminelle. S'ils arrivent à la vieillesse, ce qui est très-rare, alors plus que jamais, on doit désespérer de leur conversion, parce qu'ils appellent le vin le lait des vieillards, tandis qu'ils devraient l'appeler un poison, et ils le regardent comme leur étant si nécessaire, qu'ils ne peuvent plus s'en priver. D'où il arrive que tous, et principalement ceux qui meurent à la fleur de leur âge, quittent cette vie sans recevoir les Sacrements, dont ils sont indignes, ou s'ils les reçoivent, ils le font sans aucune des dispositions requises, et sans être sincèrement convertis, et se damnent misérablement. Faut-il donc que je garde le silence, puisque je ne dois attendre aucun fruit de cette instruction. Ah ! ce que l'homme ne peut faire vous pouvez l'opérer, Seigneur, par la force puissante et victorieuse de votre grâce. C'est vous-même qui mettez votre parole sur les lèvres des ministres qui annoncent aux hommes les vérités du salut. Si, en traitant d'autres sujets, je vous ai prié de déposer cette divine parole sur mes lèvres, je vous en supplie spécialement en ce jour avec plus d'instance et d'humilité que jamais, afin que je puisse décrire le vice abominable de l'ivrognerie, et en faire concevoir à ceux qui m'entendent toute l'horreur qu'il mérite. J'entreprends donc de vous exposer l'énormité de ce péché, et ses terribles conséquences ; après quoi je réfuterai les vains prétextes qu'apportent pour se justifier ceux qui y sont adonnés.

I. Avant de vous parler de son énormité, je crois nécessaire de vous expliquer ce que l'on entend par ivrognerie, et les cas où elle devient un péché mortel. L'ivrognerie est un excès dans la boisson du vin, ou d'une autre liqueur capable d'enivrer, qui enlève à l'homme l'usage de sa raison. Mais cet excès est-il toujours un péché mortel ? Je réponds qu'il peut y avoir des cas où l'on boit jusqu'à perdre la raison, sans cependant commettre un péché ; comme, par exemple, si une personne buvait du vin ou d'autre liqueur, sans savoir que ce vin ou cette liqueur sont capables d'enivrer. Ainsi, tous les saints Pères excusent Noé qui s'enivra en buvant du vin, sans en connaître la force et la propriété. Celui qui boirait en quantité un peu considérable d'un vin qu'il estime très-léger et incapable de faire perdre la raison, et qui néanmoins finirait par s'enivrer, celui-là, dit saint Thomas, ne pècherait que véniellement, si cela n'arrivait que pour la première fois, et s'il

était dans une parfaite ignorance de la vertu et de la qualité de ce vin. Mais celui qui, en buvant, connait qu'il dépasse les limites du besoin, et que le vin qu'il prend est capable d'enivrer, et qui cependant continue à boire, celui-là pèche mortellement. Et il n'est pas toujours nécessaire qu'il ait une volonté expresse de s'enivrer, il suffit que cette volonté soit indirecte et interprétative. D'où il faut conclure que celui-là pècherait mortellement qui, ayant même formé la résolution de se préserver de l'ivresse, se mettrait à boire, et boirait insensiblement jusqu'à ce qu'il eût perdu la raison. Il en faut dire autant de celui qui agirait de la même manière, tout en pensant qu'il court le danger de s'enivrer.

II. Cela supposé, vous comprenez facilement l'énormité de ce crime, puisqu'il prive l'homme de son plus bel ornement, et du don le plus précieux qu'il ait reçu de son Créateur. Quel est ce don et cet ornement? c'est la raison. C'est elle qui distingue l'homme des animaux, et qui, le rendant semblable aux Anges, fait par-là même sa plus grande gloire. Il faut donc que l'homme mette tous ses soins à la conserver dans toute son intégrité, et qu'il évite les excès qui pourraient tant soit peu l'altérer. Or, celui qui s'abandonne à l'ivrognerie ne consent pas seulement à ce que sa raison s'affaiblisse, il consent encore à sa perte totale, comme une expérience trop funeste nous le démontre chaque jour. Il déchoit donc de la gloire et de la prérogative d'homme raisonnable, et, selon l'expression des saints Pères, il se rend semblable à la brute, et ne se distingue plus d'elle en cet état. Qu'est-ce, en effet, qui distingue l'homme de la bête? c'est la raison seule. Mais l'homme ivre en est privé, et ne peut en faire aucun usage. Il n'agit plus selon ses lumières; car de même que, dans les ténèbres, nous n'apercevons pas les rayons du soleil, ainsi les vapeurs du vin qui troublent le cerveau obscurcissent totalement les lumières de sa raison. L'homme dans l'ivresse n'a pas même l'usage libre de ses sens ni de ses membres, ce qui n'arrive jamais aux animaux les plus immondes. Quelle ignominie pour un homme raisonnable, que de se réduire à un état tel, que l'on n'aperçoive plus de différence entre lui et la bête!

III. Saint Augustin et saint Jean Chrysostôme portent l'opprobre et la confusion des ivrognes plus loin encore, les mettant même au-dessous des animaux qui, lorsqu'ils boivent ou qu'ils mangent, dit saint Jean Chrysostôme, ne prennent que la quantité suffisante, selon leur besoin, au lieu que l'homme passe toute mesure, et va jusqu'à l'excès. N'est-ce pas une

honte pour la nature humaine, que celui à qui Dieu a donné un empire absolu sur ces animaux se place dans un degré inférieur à eux? que l'esclave devienne maître, et le maître esclave? Saint Jean Chrysostôme avait donc bien raison d'appeler l'ivrognerie l'opprobre de tout le genre humain : *Opprobrium totius generis humani*, puisque par un renversement d'ordre le plus étrange, elle met la bête au-dessus de l'homme. Si vous avez peine à le croire, dit saint Augustin, assurez-vous par l'expérience. Lorsque vous conduisez des animaux pour les faire boire, et qu'ils ont étanché leur soif, essayez de les faire boire de nouveau. Vous pourrez les exciter, les presser, les stimuler, user de tous les moyens; vos efforts seront inutiles. Il n'y a donc que l'homme, qui après avoir bu autant que son besoin le demande, à la première invitation qui lui en est faite, ou sans être invité, se remet à boire, et de plus jusqu'à l'excès, se rendant ainsi pire que les animaux. Comme l'Esprit-Saint envoie le paresseux à la fourmi pour apprendre d'elle la prudence (*Prov.* 6. 6), il faudra donc envoyer aussi les ivrognes aux animaux, pour apprendre d'eux la tempérance. Les ivrognes, conclut saint Augustin, sont donc au-dessous des bêtes : *Ergo ebriosi pejores animalibus sunt judicandi* (Serm. 231). Et un homme raisonnable pourrait encore, sans rougir de honte, se livrer à des excès qui étouffent son intelligence et le rendent inférieur aux animaux?

IV. Mais il y a plus : l'ivrognerie étant contraire à la raison, devient par-là même contraire à la loi de Dieu. Puisque Dieu nous a donné la raison pour guide, toutes les fois que nous agissons contre elle, nous péchons contre sa loi. Ayant donc montré que l'ivrognerie est contraire à la raison, il reste prouvé qu'elle déplait à Dieu, et qu'elle est opposée à sa loi sainte. Mais il nous a manifesté plus clairement ses intentions. Savez-vous pourquoi Dieu a créé le vin? C'est, dit l'Esprit-Saint lui-même, afin que cette liqueur, prise avec modération, procurât de la joie à l'homme, et non pas afin qu'il en abusât jusqu'à s'enivrer : *Vinum in jucunditatem creatum est, et non in ebrietatem, ab initio* (Eccli. 31. 35). Le vin est un don de Dieu, il faut en user selon ses intentions. Mais celui qui en boit jusqu'à l'excès abuse des bienfaits de Dieu, et s'en sert d'une manière tout opposée à ses desseins.

V. Jésus-Christ nous fait mieux connaître encore combien ce vice est opposé à la volonté de Dieu son Père, dans la description qu'il nous a laissée d'un méchant serviteur. Celui-ci ayant été commis à la garde de la maison, et chargé de veiller

sans cesse, en attendant l'arrivée de son maître (*Luc*. 12. 45), se dit à lui-même : Mon maître ne viendra pas sitôt, et il se mit à battre les autres serviteurs, à manger, à boire et à s'enivrer (*Matth.* 24. 48). Mais qu'arriva-t-il ? au jour et à l'heure où il s'y attendait le moins, le maître se présenta à la porte, et condamna son serviteur infidèle aux châtiments qu'il avait mérités. Chrétiens, s'il en est ici qui soient sujets à la passion de boire, n'est-ce pas là une vive image de votre conduite ? Nous sommes tous placés sur la terre, pour veiller, pour nous préparer à la mort et à la venue de Jésus-Christ qui, à ce moment, nous demandera un compte rigoureux de nos pensées et de nos œuvres. Mais comment vous préparez-vous à la mort et à la venue de Jésus-Christ ? à quoi vous occupez-vous ? à manger, à boire, à vous enivrer. Vous êtes donc semblable à ce méchant serviteur dont parle notre divin Maître, et vous partagerez le sort de ce malheureux dont il est parlé dans l'Evangile. Au jour et à l'heure où vous y penserez le moins, vous serez surpris par la mort : Jésus-Christ viendra vous demander compte de la vie brutale que vous aurez menée, et il vous condamnera aux supplices éternels avec les adultères, les hypocrites et les infidèles. Alors vous payerez bien cher les plaisirs que vous aurez voulu goûter en buvant avec excès, en vous enivrant. Oh Dieu ! quels regrets, quels chagrins ! mais ces regrets et ces chagrins seront inutiles. Alors enfin vous connaitrez parfaitement, mais trop tard, l'énormité du crime de l'ivrognerie.

VI. Rien cependant ne peut mieux nous convaincre de la grièveté de ce crime, que les témoignages des saintes Ecritures et des saints Pères, qui mettent l'ivrognerie au nombre des péchés les plus énormes. Lorsque saint Paul énumère les péchés les plus graves, qui excluent éternellement du royaume de Dieu, il parle expressément de l'ivrognerie, et proteste que ceux qui y sont sujets n'entreront jamais dans le ciel. Ne vous trompez pas, dit le saint Apôtre (*I. Cor.* 9. 10), ni les fornicateurs, ni les adultères, ni les ivrognes, ni les médisants, ni les voleurs, ni les avares ne possèderont le royaume de Dieu : *Neque adulteri, neque fornicarii, neque ebriosi... regnum Dei possidebunt.* L'ivrognerie est donc placée parmi les péchés les plus énormes, tels que les adultères, les fornications et le vol, et elle exclut du ciel ceux qui s'y adonnent. Le même Apôtre (*Rom.* 13. 12), parlant des œuvres de ténèbres auxquelles tout chrétien doit renoncer, y met l'ivrognerie. Abandonnons les œuvres de ténèbres : *Abjiciamus opera tenebrarum.* Et ces œu-

vres de ténèbres sont les impudicités et l'ivrognerie. Et dans son épitre aux Galates (5. 19), il les nomme les œuvres de la chair ; mais l'ivrognerie n'y est jamais passée sous silence. Il est facile, dit-il, de reconnaitre les œuvres de la chair, qui sont les adultères, les fornications, les homicides et l'ivrognerie. La voilà donc placée sur le même rang que l'homicide. Voyons maintenant comment les saints Pères appellent ce vice, ils l'appellent un démon volontaire. L'ivrognerie, disent-ils, est la mère de l'iniquité. Elle est, dit saint Basile, l'ennemie des vertus. Saint Jean Chrysostôme assure qu'on ne peut rien trouver de plus odieux, et qu'elle est l'ignominie du genre humain. Saint Augustin dit que tout ivrogne qui ne se corrige pas,et qui ne fait pas pénitence de son péché, périra éternellement. Quel est donc celui qui voudrait persévérer dans l'habitude d'un vice opposé à la raison, contraire à la loi de Dieu, qui exclut du ciel et rend digne de l'enfer?

VII. Si tout chrétien est obligé de fuir ce vice à cause de son énormité, il n'y est pas moins tenu à raison des conséquences terribles qu'il entraine à sa suite. Saint Jean Chrysostôme, après avoir appelé l'ivrognerie l'origne de toutes sortes de vices, la compare à un étang fangeux, qui renferme des eaux pestilentielles. Comme dans ces eaux s'engendrent des serpents et d'autres bêtes venimeuses que l'on n'ose pas nommer, ainsi dans les ivrognes s'engendrent tous les vices les plus abominables, qui sont les funestes conséquences de ce péché, et qui, si elles étaient bien considérées, seraient un motif suffisant pour détourner l'homme de ce crime, et le porter à le fuir. De ces tristes conséquences je vous exposerai les principales. La première est que, pour l'ordinaire, l'ivrognerie cause des vols et des injustices. Celui qui a l'habitude de boire veut à tout prix satisfaire sa passion. Si ce sont des enfants de famille, à qui le père ne fournisse pas de l'argent en abondance; ou bien, si ce sont des ouvriers, ou des serviteurs dont le salaire soit peu considérable, il faut que les biens du père ou du maitre deviennent responsables des dépenses occasionnées par l'ivrognerie de ces enfants ou de ces serviteurs. Mais, dira cet artisan, je ne dérobe point ; je ne dépense que ce que j'ai gagné moi-même. Je réponds que vous dérobez : et à qui? à votre famille, à votre épouse, à vos enfants, qui n'ont point d'habits pour se couvrir, et qui, manquant du strict nécessaire, languissent de misère, tandis que vous consumez, pour satisfaire votre passion, un bien qui est le leur propre. Le mauvais exemple que les ivrognes donnent à leurs en-

fants est une autre conséquence de ce vice. Que pourront-ils leur apprendre ces pères ivrognes? leur enseigneront-ils la loi de Dieu, les vérités de la religion? ils les ignorent eux-mêmes; ils ne parlent jamais des choses qui regardent Dieu et le bien de leur âme. Les conduiront-ils à l'église, aux catéchismes, aux instructions? ils ne connaissent d'autre chemin que celui qui conduit dans les maisons où ils ont coutume de s'enivrer. Est-ce ainsi, pères indignes du nom que vous portez, que vous remplissez l'étroite obligation d'instruire vos enfants par vos paroles et vos bons exemples?

VIII. La désunion et la discorde sont la troisième conséquence de l'ivrognerie. Le mari est dans les auberges, et là il emploie cet argent, qui devrait servir à l'entretien de la famille. La femme se plaint avec raison, elle s'élève contre son époux, et lui fait des reproches amers. Mais le mari qui, en d'autres temps, n'a pas beaucoup de raison, et qui en ce moment a perdu le peu qu'il en avait, se trouvant échauffé par le vin, écoute avec impatience, se met en fureur, crie et frappe son épouse. Infortunée, chargée d'enfants, environnée de toute part de misères et de besoins, se voir encore maltraitée par un mari qui devrait être son défenseur et son soutien! quelle dure condition! ah, je compatis à vos maux! Je vous entends vous échapper en plaintes et en reproches; mais ce n'est pas le moment. Lorsque des maris sont pris de vin, ce sont des animaux, comme vous le savez; ils n'ont pas l'usage de la raison. Faut-il donc vous livrer au désespoir? bien moins encore: ce serait perdre votre âme et votre corps. Voulez-vous savoir ce que vous devez faire? si vous avez des observations à leur adresser, faites-le avec toute la douceur possible; mais seulement lorsqu'ils auront digéré le vin. En attendant, priez Dieu avec ferveur et humilité, afin que, par la force de sa grâce, il convertisse ceux qui ont le malheur d'être dominés par cette habitude criminelle : taisez-vous, et supportez tout en patience. Mais n'est-ce pas là un martyre continuel? Oui, je l'avoue; et si vous avez soin de le souffrir avec résignation et pour l'amour de Dieu, vous recevrez assurément votre récompense dans le ciel, avec les autres saints Martyrs. Mais avançons.

IX. La quatrième conséquence de l'ivrognerie est la profanation des dimanches et des fêtes. O jours sacrés, vous n'êtes plus pour ces amateurs passionnés du vin les jours du Seigneur; vous êtes les jours du démon; vous n'êtes plus des jours destinés aux œuvres de piété, à la fréquentation des Sacrements et aux autres exercices spirituels; vous êtes des jours

d'ivrognerie et de désordres. Dieu, en se réservant ces jours, veut que les chrétiens les sanctifient, c'est-à-dire qu'ils les emploient à lui rendre l'honneur et le culte qui lui sont dus ; et vous, vous les profanez par vos excès et vos dissolutions. L'intention de Dieu est que vous les passiez en bonne partie à le prier dans ses temples, et vous, vous les passez à provoquer son indignation contre vous. Il veut que l'église, qui est appelée dans les saintes Ecritures et par les saints Pères la maison de Dieu, soit aussi votre maison les jours de fêtes et de dimanches; et ces jours-là principalement, vous choisissez pour vos maisons celles que l'on doit appeler les maisons du démon.

X. Les jurements, les parjures, les blasphèmes et les discours les plus honteux et les plus obscènes sont une autre conséquence de ce vice. Et n'est-ce pas de ces bouches sacriléges, encore toutes dégoûtantes de vin, que le saint nom de Dieu, ce nom sacré et redoutable, que les Anges et les Saints ne cessent de louer et de bénir dans le ciel, a reçu et reçoit chaque jour le plus d'outrages et de mépris? n'est-ce pas l'habitude des ivrognes de proférer à chaque instant et partout où ils se trouvent, les jurements et les blasphèmes les plus horribles? Pour ce qui est des discours déshonnêtes, ils ne savent pas en tenir d'autres. La bouche parle de l'abondance du cœur, dit Jésus-Christ : *Ex abundantia enim cordis os loquitur* (Matth. 12. 34). Leur cœur est plein d'impudicité, leur langue ne sait parler que d'impudicité. Ce serait un miracle, comme nous l'avons dit ailleurs avec les saints Pères, de voir un homme chaste, qui serait sujet à l'ivrognerie. Le vin, dit le Saint-Esprit, est une chose qui renferme l'impureté : *Luxuriosa res vinum* (Prov. 20). Saint Paul nous dit aussi : Gardez-vous de vous enivrer, car dans le vin se trouve la luxure : *Nolite inebriari vino, in quo est luxuria* (Eph. 5. 18). De même qu'en jetant de l'huile sur le feu, on l'excite davantage, ainsi, dit saint Jérôme, le vin qui entre dans le corps humain allume le feu des passions. L'impureté dans les paroles et dans les actions est donc une sixième conséquence du vice dont je vous parle aujourd'hui. Les ivrognes ne s'arrêtent pas là. S'étant fait un dieu de leur ventre, comme le dit l'apôtre saint Paul, ils vont quelquefois, dans leurs discours, jusqu'à mettre en doute les vérités les plus saintes de la religion. Ecoutez sur ce sujet le récit d'un fait terrible que raconte un auteur respectable, il Cantipratense (*lib.* 2. *Apum. cap.* 56).

11. Certains marchands se trouvaient dans une hôtellerie,

où ils passaient leur temps à boire et à manger. Echauffés par le vin, ils se mirent à discourir de différentes choses, et passant de l'une à l'autre, ils en vinrent à se demander ce qu'il en serait de l'âme après cette vie. Alors un des plus impies dit aux autres : Pour moi, je pense que nous sommes trompés par les prêtres, lorsqu'ils veulent nous donner à entendre que les âmes vivent dans un autre monde après la mort. Je le crois si peu, que je vendrais la mienne pour une mesure de vin ; et, en même temps, il sollicitait ses compagnons à l'acheter, puisqu'il la leur donnait à si bas prix. Tous se mettent à rire aux éclats en entendant cette impiété et ce blasphème. Au même instant se présente un homme d'une taille élevée, ayant l'air d'un marchand ; il se met à table avec eux, et leur demande ce qu'ils disent de si beau et de si agréable, qui leur cause tant de joie. Nous parlons des âmes, répond l'impie ; je suis disposé à vendre la mienne pour une mesure de vin, et je ne trouve personne qui veuille l'acheter. Très-bien, dit le marchand, je l'achèterai ; apportez du vin autant qu'on en demandera, je le payerai. On en apporte, on continue à boire et à se divertir, et le vendeur plus que les autres. Le soir étant venu, le marchand, qui était un démon revêtu d'un corps humain, par la permission de Dieu, leur dit : Il est temps que chacun se retire ; mais auparavant j'ai un doute à vous proposer. Si quelqu'un achetait un cheval, son licol n'appartiendrait-il pas à l'acheteur ? Tous répondirent affirmativement ; et alors le vendeur impie commença à trembler et à pâlir. Eh bien, dit le démon, puisque j'ai acheté l'âme de celui-ci, son corps auquel elle est liée m'appartient donc aussi. En prononçant ces paroles, il l'enleva et l'emporta avec lui dans l'enfer.

XII. Voilà la fin des ivrognes. Je sais que tous ne sont pas assez impies pour douter et se railler des vérités de notre sainte religion ; néanmoins, l'enfer et la damnation éternelle sont la dernière et la plus funeste conséquence de l'ivrognerie. Saint Augustin nomme ce vice le puits de l'enfer : il est très-difficile, ajoute-t-il, que celui qui a eu le malheur de tomber dans l'abîme de ce vice puisse jamais s'en retirer. En effet, il y a très-peu d'ivrognes qui fassent une pénitence proportionnée aux excès auxquels ils se sont livrés. Saint Basile et saint Jean Chrysostôme disent que ces malheureux sont possédés du démon ; mais que se trouvant réduits à cet état par leur faute, et par un effet de leur volonté, il est rare qu'ils s'en délivrent. Il n'est que trop vrai que les hommes adonnés à cette passion de boire ne se corrigent et ne se convertissent

presque jamais. Ils promettent à leur confesseur de changer de vie; mais leurs promesses restent sans effet, et, persévérant dans leur habitude, la mort vient les surprendre dans l'inimitié de Dieu, et ils tombent de suite dans l'enfer. Combien qui, dans leurs maladies, promettent de s'abstenir du vin, et qui à peine rétablis en santé, retombent dans leurs premiers désordres ! Et que d'exemples on pourrait apporter en confirmation de ce que j'avance. Mais une triste expérience le prouve mieux encore que ne feraient les exemples. Gardez-vous donc, Chrétiens, de vous engager dans un vice si grave en lui-même, et dont les conséquences sont si funestes et si terribles.

XIII. Qui croirait que ce vice, si affreux dans sa nature et dans ses suites, trouve cependant des prétextes dont il cherche à se couvrir ? Je toucherai en passant quelques-uns de ces prétextes. Il est vrai, disent les uns, que nous prenons du vin au-delà du nécessaire, mais cela arrive ordinairement parce que nos amis nous conduisent dans les auberges, et nous invitent à boire. Et par cette excuse si faible vous croyez donc vous justifier ? quoi, parce qu'ils vous invitent, s'ensuit-il que pouvez offenser Dieu, et boire jusqu'à l'excès ? Il vous le défend ; à qui devez-vous obéir de préférence ? à lui ou aux hommes ? D'ailleurs, dites-moi en grâce, si vos amis vous engageaient à vous jeter dans une fournaise ardente, ou dans un précipice, prêteriez-vous l'oreille à de semblables sollicitations? Non, sans doute, parce qu'il s'agirait de votre corps et de votre vie temporelle ; et vous vous rendriez à leurs désirs lorsqu'il s'agit de commettre un péché mortel, et de précipiter votre âme dans la fournaise de l'enfer ? Mais ce sont des amis qui nous pressent ! Dites plutôt que ce sont vos ennemis les plus cruels, que ce sont autant de démons, puisqu'ils veulent vous faire perdre la chose la plus précieuse, qui est votre âme.

XIV. Mais nous avons des contrats à passer, nous ne pouvons les conclure que dans les auberges. Et nous, disent les artisans, nous avons besoin de chercher de l'ouvrage, c'est là que nous en trouvons. Nous sommes obligés de rétablir entre nous la paix et la bonne union, ce n'est que là que nous pouvons le faire, en buvant les uns avec les autres. Il est vrai que, dans ces occasions, nous usons de la boisson avec excès; mais cela n'arrive que par accident et par nécessité. Jusqu'à quand voudrez-vous donc soutenir ce blasphème condamné par l'Église et par les saints Pères, que l'on se trouve quelquefois dans la nécessité d'offenser Dieu et de pécher ? Vous avez des con-

trats à passer ; mais le premier des contrats est celui qui existe entre Dieu et vous, et dont la condition principale est de ne jamais l'outrager ; pourquoi voudriez-vous le violer et lui en substituer d'autres qui lui seraient complètement étrangers? Vous avez un contrat à terminer, une paix à rétablir; ne pouvez-vous pas le faire comme le font les bons chrétiens ? N'avez-vous point d'autres lieux que ces maisons du démon ? Et vous, artisans, vous dites que ce n'est que dans ces maisons que vous trouvez de l'ouvrage? A cela je réponds que, lorsque vous y allez, c'est pour vous une occasion prochaine de vous enivrer, et par conséquent il n'y a aucun motif de gain temporel qui puisse vous autoriser à vous y rendre ; car, que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme ?

XV. D'autres s'excusent en disant que c'est la coutume de tous les artisans et des hommes de la campagne d'aller les jours de fêtes dans les auberges, et que d'ailleurs lorsqu'ils y vont, ils n'ont point l'intention de s'enivrer. Je réponds, en premier lieu, que si c'est la coutume de tous les autres de s'y rendre ces jours-là, ce n'est point celle des chrétiens craignant Dieu, qui les passent à lui rendre les hommages qui lui sont dus. En second lieu, vous dites que c'est la coutume de fréquenter les auberges et de boire au-delà du besoin, les jours de fêtes. Ce sera donc la coutume de profaner les fêtes, de transgresser la loi divine, d'offenser Dieu et par conséquent de se damner. Or, parce que la coutume d'offenser Dieu existe, le péché ne sera plus un si grand mal ; parce que la coutume de se damner existe, la damnation ne sera plus si terrible. Ou bien, vous voudrez aussi vous-mêmes offenser Dieu, parce que l'usage s'en est établi, et vous voudrez vous damner, parce que la plupart se damnent. Lorsque vous allez dans ces maisons, vous dites que vous n'avez pas l'intention de vous enivrer; mais qu'importe que vous n'en ayez pas le dessein, si vous le faites réellement ? La belle excuse, si quelqu'un venait vous dire qu'il n'a point l'intention de vous faire du mal, et qu'en même temps il vous plongeât le poignard dans le sein ! C'est précisément votre conduite à l'égard de Dieu.

XVI. Reste la quatrième excuse de ceux qui disent qu'ils boivent à la vérité du vin généreux, et même en quantité, mais qu'ils ne se sont jamais enivrés, puisqu'ils n'ont jamais perdu la raison, et qu'ils ne sont jamais tombés dans d'autres excès dégoûtants. Pour détruire ce prétexte, je veux d'abord combattre une erreur commune à un grand nombre, et qui consiste en ce qu'ils ne croient faire aucun mal, tout en buvant

jusqu'à perdre même la raison, pourvu que le vin ne les incommode pas au point d'être obligés de le rendre. Il est vrai que, dans le prophète Isaïe (28. 8), Dieu reprend et condamne ceux qui boivent jusqu'à cet excès. Mais je vous dirai que cet accident peut être sans péché, et qu'il peut arriver à l'homme le plus sobre du monde. Voilà, je suppose, une personne qui ne prend du vin qu'en très-petite quantité, mais ce vin est de mauvaise qualité, il n'est pas en rapport avec son tempérament, son estomac le repousse; elle ne pèche point, malgré qu'elle éprouve cette incommodité. Pour répondre maintenant à ceux qui disent qu'ils ne se sont jamais enivrés, parce qu'ils n'ont jamais perdu la raison, malgré la quantité de boisson dont ils aient usé, je leur dis qu'ils ne doivent point pour cela se croire innocents. Vous n'avez pas perdu toute votre raison, mais vous l'avez altérée d'une manière considérable; vous éprouvez quelque difficulté à parler, vous chancelez en marchant, et l'on s'aperçoit que votre cerveau est échauffé; et vous vous imaginez que ce ne sont pas là des excès très-condamnables? Croyez-vous que, pour pécher par ivrognerie, il soit nécessaire de tomber à terre comme un animal, sans pouvoir se remuer? non, ce péché consiste à boire avec excès, sans aucune nécessité, et pour ce seul plaisir. J'ajoute même que ces demi-ivrognes peuvent être, et sont en effet souvent plus coupables que ceux qui s'enivrent complètement, et qui perdent tout à fait la raison. Ceux-ci, pour l'ordinaire, ne commettent qu'un seul péché, parce qu'ils ne jurent pas, ils ne blasphèment pas, et étant presque dans l'impuissance de se remuer, ils sont dans l'impossibilité d'offenser personne. Mais les hommes qui supportent mieux le vin, dès que leur tête bouillonne, sont ceux qui se laissent aller ordinairement aux jurements, aux blasphèmes, aux discours déshonnètes, et se permettent les actions les plus indignes et les plus criminelles; ils se querellent avec tous ceux qu'ils rencontrent; ils donneraient volontiers le coup de la mort pour une parole qui leur déplaît; ils sont prêts, en un mot, à commettre toutes sortes de crimes.

XVII. Mais parlons plus spécialement de ceux qui ne se croient point du tout coupables, parce qu'ils ne perdent pas la raison. Et je dis : une personne dont les organes sont faibles, qui perd la raison et s'enivre en prenant seulement quelques gouttes de vin, si elle le fait sciemment, elle commet un péché mortel, et si elle meurt dans cet état, sa damnation est inévitable. Et vous qui en buvez dix fois, et vingt fois plus, vous vous

croirez exempts de péché, ou du moins de péché grave, parce qu'ayant la tête plus forte, vous ne perdez pas la raison. Illusion, Chrétiens, illusion! Sachez que ce n'est pas seulement celui chez qui elle est étouffée qui pèche mortellement, mais encore celui qui, ayant une force plus grande pour supporter la boisson, s'y adonne démesurément, tout en conservant l'usage de sa raison. Et qui est-ce qui le dit? c'est Dieu lui-même, par la bouche du prophète Isaïe : *Vœ qui potentes estis ad bibendum vinum* (5. 22). Malheur à vous, qui êtes puissants à boire du vin en quantité. Et, selon la doctrine des saints Pères et de tous les interprètes, quand la sainte Ecriture emploie cette expression *malheur*, elle ne le fait que pour condamner les excès les plus graves.

XVIII. Je vous ai montré l'énormité du péché de l'ivrognerie et ses funestes conséquences, et j'ai détruit tous les vains prétextes dont il cherche à se couvrir. Sera-t-il possible que celui qui est engagé dans cette habitude s'obstine encore à y persévérer, et qu'il ne soit pas résolu de s'en corriger? Mais quel moyen faut-il employer pour en sortir? Le remède le plus efficace qui vous délivrera totalement de ce vice, sera d'éloigner le vin de vos tables, et de vous mettre à boire de l'eau. Oh Dieu! c'est un remède qui nous fera mourir. Non, mes Frères, l'eau ne fait mourir personne. Le vin n'est guère en usage qu'en Europe, où un grand nombre s'en abstiennent et en sont privés. Dans les autres parties du monde, qui sont bien plus étendues, les habitants n'y boivent en général que de l'eau, et elle ne les fait pas mourir, elle les rend, au contraire, plus frais et mieux portants. Il en sera ainsi de vous-mêmes, si vous vous abstenez totalement de la liqueur enivrante, et que vous n'ayez que l'eau pour boisson. Cette abstinence sera un châtiment infligé à votre corps pour le punir des plaisirs qu'il a goûtés en prenant du vin avec excès. Les pénitents qui refusent d'obéir à leur confesseur, quand il leur prescrit de boire de l'eau, ou du vin tempéré avec de l'eau, et qui cherchent à traiter avec lui, afin qu'il leur permette une certaine mesure de vin, ces pénitents, dis-je, n'ont pas une volonté efficace de se corriger, et pour l'ordinaire, ils ne se convertissent jamais. La raison en est qu'entraînés par leur mauvaise habitude, lorsqu'ils en ont bu deux verres, de deux ils passent à trois, de trois à quatre, et ils retombent toujours dans les mêmes excès et les mêmes désordres. Si vous aviez reconnu par votre expérience que telle nourriture est empoisonnée, seriez-vous assez imprudents pour demander qu'on

vous en donnât au moins une petite portion? Bien loin de là, la vue seule de cet aliment vous ferait frissonner d'horreur. Et tant de fois vous avez expérimenté que le vin a été un poison pour votre âme, et vous demandez qu'on vous en permette encore une certaine mesure? Mais, je vous le demande, lorsque vous êtes accablés d'une fièvre maligne, ou de tout autre maladie, la première chose que fait le médecin est de vous défendre l'usage du vin, et vous vous soumettez à ne boire que de l'eau. Et pourquoi agissez-vous de la sorte? c'est afin de conserver la santé de votre corps; et vous refuseriez d'en faire autant pour le salut éternel de votre âme? Chrétiens, abstenez-vous donc de boire ce vin qui a été si préjudiciable à votre âme, afin qu'après cette vie, vous ayez le bonheur d'étancher votre soif à ce torrent de délices que Dieu prépare à tous ses amis dans le ciel.

DIX-SEPTIÈME INSTRUCTION

SUR LE PÉCHÉ.

De la colère.

Jésus-Christ nous recommande si fortement de réprimer en nous les mouvements de la colère, que, dans son Evangile, il déclare digne d'un jugement sévère celui qui s'abandonne à cette passion: *Omnis qui irascitur fratri suo, reus erit judicio* (Matth. 5. 22). Il rejette les sacrifices de celui qui nourrirait dans son cœur des sentiments d'aversion contre son frère. Lors même qu'il ne nous aurait pas dit clairement qu'il n'était pas venu pour détruire la loi, mais pour la perfectionner, il nous serait aisé de le reconnaître, dit saint Augustin, d'après ce seul commandement qu'il nous a imposé de pratiquer la patience, la charité et la douceur. Quoique les Juifs eussent une certaine connaissance de notre morale, ce point leur était cependant si inconnu, que, soit malice, ou ignorance, pourvu que leur colère ne les portât pas à des actes extérieurs, comme à frapper, ou à tuer le prochain, ils ne se faisaient aucun scrupule de la haine et de l'indignation intérieure. Jésus-Christ, souverain législateur des hommes, est venu détruire une erreur si pernicieuse, et défendant non-seulement les homicides et les autres injures manifestes, mais jusqu'aux mouvements internes d'une colère déraisonnable, il a voulu étouffer les inimitiés et la vengeance même dans leur source. Vous avez appris qu'il a

été dit aux anciens : Vous ne tuerez point, et celui qui tuera sera condamné par le jugement : mais moi je vous dis que quiconque se fâchera contre son frère sera puni par le jugement. Pour suivre les enseignements de ce divin Maître, j'entreprends aujourd'hui de vous inspirer de l'horreur pour ce vice, en vous montrant ce que c'est que la colère et les différentes manières dont on se rend coupable de ce péché : en second lieu, je vous ferai voir combien elle est un grand mal ; et enfin je vous indiquerai les moyens à prendre pour vous en préserver et pour calmer en vous cette passion.

I. La colère est un mouvement déréglé de l'âme qui nous porte à rejeter avec violence ce qui nous déplaît, ce qui est contraire à notre volonté. On dit que c'est un *mouvement déréglé*, pour nous donner à entendre qu'il y a deux sortes de colères : une colère qui est juste et raisonnable, et une autre qui est coupable et mauvaise. La colère juste est celle qui est accompagnée de modération, et dont le motif est louable. Comme, par exemple, lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts de Dieu, d'empêcher qu'il ne soit offensé, de corriger le prochain, surtout ceux qui dépendent de nous, et qui nous sont sujets. Non-seulement elle n'est pas répréhensible, mais elle est encore digne d'estime et de louanges, et plût à Dieu que tous les chrétiens, et principalement ceux qui ont quelque autorité sur les autres, en fussent animés ; on ne verrait pas tant de désordres, on n'entendrait pas tant de jurements et de blasphèmes. C'est cette sainte colère qui s'empara de Jésus-Christ, lorsqu'il chassa les profanateurs du temple ; et c'est celle dont parle saint Paul, dans son épître aux Ephésiens (4. 46), citant ces paroles du Prophète : Mettez-vous en colère, mais ne péchez point : *Irascimini, et nolite peccare* (Ps. 4. 5).

II. La colère dont j'entends parler est ce mouvement de l'âme, qui n'observe ni règle, ni mesure ; colère qui est déraisonnable, parce qu'elle est opposée à l'équité et à la justice. Et, pour vous la mieux faire connaître, vous devez savoir que, dans la colère, on distingue deux espèces de désordres : l'un, qui a rapport à l'objet, c'est-à-dire à la vengeance que l'on veut tirer de quelqu'un : l'autre, qui est dans la manière de se fâcher et de s'indigner. Il y a désordre du côté de l'objet, premièrement lorsqu'on désire un mal grave à celui qui ne le mérite pas ; comme si une personne souhaitait toutes sortes de maux à l'épouse, aux enfants, aux parents, ou encore aux amis de celui dont elle a reçu quelque injure, et qui en seraient eux-mêmes très innocents ; en second lieu, lorsqu'on lui dé-

sire un mal plus grand qu'il ne le mérite, comme si on désirait sa mort, tandis qu'il ne mérite qu'un léger châtiment; en troisième lieu, quand on lui désire un mal proportionné à la faute qu'il a commise, mais que l'on s'écarte de l'ordre établi, en voulant, par exemple, le frapper ou le tuer de son autorité privée, au lieu de se servir de la voie de la justice. Enfin, la colère est criminelle par rapport à son objet, lorsque tout en suivant l'ordre établi, dans la punition du coupable, on ne se propose pas une fin juste et honnête, comme si l'on cherchait à le faire châtier, non par amour pour la vertu et la justice, mais pour satisfaire la haine et l'aversion que l'on nourrit contre lui. Dans tous ces cas, la colère est de sa nature un péché mortel,à moins que l'advertance ne soit pas entière, et que le mal que l'on souhaite au prochain ne soit que léger.La raison en est que,dans tous ces cas, la colère blesse gravement la justice et la charité.

III. Par rapport au mode, la colère est désordonnée, lorsqu'elle est trop forte intérieurement, ou qu'à l'extérieur elle se manifeste par des signes d'indignation. Dans ce cas néanmoins, dit saint Thomas, elle n'est pas par elle-même un péché mortel. Elle peut cependant le devenir, ajoute le Saint, comme lorsqu'elle est assez ardente pour être gravement opposée à l'amour de Dieu ou du prochain ; lorsqu'elle scandalise les faibles,les enfants, les serviteurs ou d'autres personnes qui en sont témoins ; lorsque les transports sont si violents qu'elle fait que l'homme perd en quelque sorte la raison, qu'il ne se possède plus, qu'il renverse tout ce qu'il rencontre, qu'il se porte aux dernières extrémités. Il est aisé de comprendre que toutes les fois que ces circonstances se présentent, la colère est un péché mortel, vu qu'elle est tout à fait opposée à la droite raison.

IV. Ce vice étant un des péchés capitaux, il a, ainsi que les autres, sa race ou ses filles. Saint Thomas, d'après le pape saint Grégoire, en compte six. La première est l'indignation que l'on conçoit contre la personne dont on a ou dont on croit avoir reçu une offense. Si cette indignation est accompagnée d'injures, de malédictions et de scandales, on ne peut nier qu'elle ne soit un péché mortel. La seconde est la vengeance, qui fait chercher les moyens de nuire à son ennemi ; et si le mal que l'on médite est grave et injuste, cette intention de se venger sera un péché mortel. Les paroles aigres , bruyantes, les cris semblables aux rugissements d'une bête féroce, sont le troisième effet, ou la troisième fille de la colère. Et si, par

ces cris, on manifeste l'intention de donner la mort, ou de causer un dommage grave à la personne contre laquelle on est irrité, alors on pèche mortellement. Le quatrième effet consiste dans les disputes, dans ces paroles injurieuses par lesquelles on reproche à quelqu'un les choses les plus humiliantes, les plus propres à le couvrir de honte. Lorsque cet outrage est grave, eu égard aux circonstances du temps, du lieu et de la condition de la personne, le péché devient mortel. Et il n'est pas rare d'entendre ces disputes, ces querelles, même dans les chemins et sur les places publiques.

V. Les blasphêmes ou les paroles injurieuses contre Dieu, contre la sainte Vierge, ou les Saints, sont le cinquième effet de la colère. Et combien de fois ces bouches écumantes, mises en mouvement par cette furieuse passion, n'ont-elles pas la témérité sacrilége de se porter jusque dans le ciel, et de vilipender de la manière la plus indigne et la plus outrageante le nom saint et redoutable du Dieu tout-puissant? Le dernier effet de la colère ce sont les rixes, d'où naissent les inimitiés, les discordes, les blessures et les homicides. Et qui peut douter que lorsqu'on a l'intention, comme on l'a ordinairement, ou d'enlever la vie à son adversaire, ou de lui faire un mal considérable, on ne commette par-là même un péché mortel? L'apôtre saint Paul, écrivant aux Galates (5. 20), met ces rixes au nombre des œuvres de la chair, et déclare que ceux qui s'y engagent ne pourront obtenir le royaume des cieux.

VI. De ce que nous venons de dire, il faut conclure que l'on peut pécher par colère en trois manières différentes : par pensée, par paroles et par action. Par pensée, lorsque dans les mouvements de cette passion, on déteste son prochain, on désire et on prend la résolution de se venger, et que ce désir de la vengeance fait éprouver un secret plaisir. Par paroles, quand on outrage le prochain en sa présence, que l'on en dit du mal en son absence, ou qu'on lui donne des malédictions. Enfin l'on pèche en cette matière par action, en causant du dommage à celui contre lequel on est irrité, ou dans ses biens, ou dans sa personne, en le maltraitant, en le frappant. Ici, je veux combattre une illusion commune à la plupart des pénitents qui, lorsqu'ils se confessent, apportent pour excuse de leurs fautes la colère dont ils étaient transportés. Ils auront indignement et contre toute justice usé de mauvais traitements à l'égard de leur prochain, ils auront lancé contre lui mille espèces de malédictions; ils lui auront fait toutes sortes d'injures et d'outrages; ils auront même profané le saint nom de

Dieu, en jurant de faire telle chose, de se venger de telle manière; ils auront confirmé leurs serments par les blasphèmes les plus horribles; et se présentant devant leur confesseur, ils diront froidement : J'ai fait cela, parce que j'étais en colère. Quoi! vous l'avez fait parce que vous étiez en colère? Il vous sera donc permis, parce que vous êtes en cet état, de causer du dommage à votre prochain, de le maltraiter, de le maudire, de l'outrager; il vous sera permis de jurer, de blasphémer le saint nom de Dieu? ou du moins vous croirez trouver dans votre emportement une raison suffisante pour vous disculper? Si vous vous êtes accusé de la sorte, vous ne vous êtes jamais bien confessé. Vous savez que lorsque la colère est gravement opposée à l'amour de Dieu et du prochain, elle est un péché mortel. Si vous voulez bien vous confesser, dites donc : Je me suis laissé emporter à la colère : voilà le premier péché. Ajoutez ensuite : et me trouvant ému, je suis allé jusqu'à maltraiter le prochain et à le maudire, à jurer et à blasphémer le saint nom de Dieu. Alors votre confession sera entière.

VII. Après avoir vu ce que c'est que la colère, les cas où elle devient un péché mortel, les crimes dont elle est la source, et les différentes manières dont on s'en rend coupable, il me reste à vous dire quelque chose de son énormité, que je déduis de trois chefs principaux : de ce qui regarde Dieu, de ce qui concerne le prochain, et de ce qui a rapport à celui qui s'abandonne à cette passion. En premier lieu, la colère s'en prend à Dieu lui-même, en portant le désordre et la confusion dans sa maison et dans son temple. Mais quelle est cette maison, quel est ce temple de Dieu? Je vous l'ai dit plusieurs fois, que c'est notre âme qui, lorsqu'elle est en état de grâce, est la demeure du Saint-Esprit; il habite en elle comme dans son temple. Or, la colère s'oppose à ce qu'il s'y fixe. Et c'est pour cette raison que l'Apôtre recommande aux Ephésiens (4. 30) de ne pas contrister le Saint-Esprit qui réside en eux, en se livrant à la colère, qui le chasserait de leur cœur : *Nolite contristare Spiritum Sanctum Dei, in quo signati estis.* Et le même Apôtre se sert de ces paroles pour persuader, ainsi qu'à tous les chrétiens, de détruire en eux tout sentiment de colère, d'amertume et d'indignation : *Omnis amaritudo, et ira, et indignatio tollatur à vobis.* Et pourquoi nous fait-il cette recommandation? C'est, dit saint Grégoire, parce qu'aussitôt que cette passion s'est emparée d'un homme, elle met son cœur dans le trouble et dans un désordre tel, qu'elle force le Saint-Esprit à se retirer, pour faire place à l'esprit séditieux,

qui est le démon. Ce qui veut dire que l'âme, dans son état de paix, est le temple de Dieu, et que lorsqu'elle se laisse transporter par la colère, elle devient l'habitation du démon.

VIII. La seconde raison qui nous montre combien ce vice est opposé à Dieu, est qu'il détruit en nous cette belle ressemblance que nous devons avoir avec lui. Quand est-ce que nous portons en nous ces beaux traits de ressemblance avec notre Dieu? C'est lorsque nous sommes pleins de bonté, de douceur et de miséricorde envers notre prochain. Aussi l'apôtre saint Paul, après avoir recommandé aux Ephésiens de bannir de leur cœur tout sentiment de colère, d'amertume et d'indignation, ajoute qu'ils doivent être doux et miséricordieux les uns envers les autres, se pardonnant mutuellement, comme Dieu nous a pardonné par les mérites de Jésus-Christ : *Estote autem invicem benigni, misericordes, donantes invicem, sicut et Deus in Christo donavit vobis* (Ephes. 4. 32). Comment Dieu agit-il envers nous? Lance-t-il sur nous ses foudres, nous précipite-t-il dans l'enfer aussitôt que nous l'avons offensé? Non, il nous attend, il nous supporte, il nous pardonne. Quand nous agirons de la sorte envers nos frères, alors nous exprimerons en nous les vrais caractères de ressemblance avec notre Père céleste, dont la nature est la bonté et la miséricorde, et qui est appelé le Dieu de la paix; c'est à ces traits qu'il nous reconnaîtra pour ses vrais enfants, pour ses enfants chéris. Si, au contraire, nous nous livrons à la colère, nous défigurons et nous effaçons en nous cette image et cette ressemblance que nous devons avoir avec lui.

IX. Mais il est un autre désordre dans la colère considérée par rapport à Dieu, et un désordre tel, qu'il serait à désirer que les personnes sujettes à ce vice daignassent en faire la matière de leurs réflexions. Voulez-vous savoir quelle est votre conduite, lorsqu'emportés par la fureur de cette passion, vous cherchez à maltraiter votre prochain? Vous usurpez le souverain pouvoir que Dieu a sur ses créatures. Vous voulez en quelque sorte vous asseoir sur son trône, et, contre la défense formelle qu'il vous en a faite, vous voulez exercer vous-mêmes une vengeance qu'il s'est réservée à lui seul. Vous portez le mépris de Dieu jusqu'à lui ravir l'autorité de Juge, pour vous l'arroger à vous-mêmes, jusqu'à vouloir le priver du droit de punir ses créatures coupables, pour distribuer vous-mêmes les châtiments: Vous voulez être reconnus pour autant de divinités sur la terre; vous menacez et vous jurez que vous saurez bien trouver les moyens de vous venger. Mais Dieu vous l'a

défendu, misérables vers de terre ! la vengeance est une chose qu'il s'est réservée et qu'il exercera selon sa volonté : *Mihi vindicta, et ego retribuam, dicit Dominus* (Rom. 12. 19). N'importe : l'homme colère a la témérité et l'insolence de vouloir se venger. Je suis persuadé, Chrétiens, que vous n'avez jamais réfléchi à l'outrage que l'on fait à Dieu, en se livrant à la colère. Si vous eussiez connu la grièveté de cette injure, vous ne seriez pas tombés si facilement dans ce péché.

X. Si nous devons nous tenir éloignés de ce vice, parce qu'il est si directement opposé à Dieu, nous ne sommes pas moins obligés de le fuir, parce qu'il est contraire à l'amour que nous devons à notre prochain. En cent et en mille endroits de son Evangile, Jésus-Christ nous recommande d'aimer notre prochain comme nous-mêmes, de le traiter avec douceur, avec charité, si nous voulons qu'il use lui-même de bonté et de miséricorde envers nous. Mais que faisons-nous, lorsque nous nous irritons contre une personne? Nous allons d'une manière directe contre ces intentions amoureuses de notre Dieu. Cette personne que nous devrions aimer comme nous-mêmes, que nous devrions traiter avec charité et avec douceur, devient l'objet de notre indignation, nous la méprisons dans notre cœur, nous refusons de lui parler, nous sommes rongés par l'envie en voyant le bien qui lui arrive. Si nous parlons de cette personne, ce n'est que pour en dire du mal, pour la calomnier, et, non contents de ces médisances et de ces calomnies, nous allons jusqu'à chercher les moyens de tirer une vengeance éclatante. Je ne m'étonne plus maintenant si les saints Pères ont comparé l'homme violent et colère aux bêtes les plus féroces, s'ils l'ont déclaré ennemi de la société humaine et de la charité chrétienne, dont il transgresse les lois les plus sacrées. Il pique, disent-ils, comme un scorpion, il mord comme une vipère, il crie, il aboie comme les animaux destinés à la garde des maisons. Il est sans respect pour ses supérieurs, sans affabilité envers ses égaux, sans égard envers ses amis, sans déférence pour les vieillards, sans reconnaissance envers ses bienfaiteurs, sans estime pour les gens de bien, sans aucune tendresse pour ses parents. Combien de fois ne voyons-nous pas les serviteurs s'élever, s'irriter contre leurs maîtres, les femmes contre leurs maris, les maris contre leurs épouses, les pères contre leurs enfants, les enfants contre leurs pères?

XI. Mais pourquoi, ô Chrétiens, vous laissez-vous emporter avec tant de facilité par cette passion furieuse? Pourquoi transgressez-vous si volontiers les lois de la charité chrétienne? Sa-

vez-vous quel est celui contre qui vous vous élevez avec tant de rage et d'indignation ? c'est une image de Dieu, c'est un homme qui est l'enfant de Dieu, qui est destiné à être l'héritier de Dieu dans le royaume céleste. Comment pouvez-vous nourrir en vous la haine contre une personne qui a tant de rapports avec Dieu, et qui, un jour, sera si grande et si glorieuse dans le ciel? Avez-vous l'intention de vous sauver? Je le pense. Comment donc, et pourquoi vous irritez-vous contre cet homme qui doit partager avec vous la gloire du paradis? Lors même qu'il vous aurait donné quelque motif de vous indigner contre lui, quand, par lui-même, il ne mériterait point votre amour, il le mérite infiniment, si vous le considérez en Dieu, dont il est l'enfant. Oui, il est en Dieu, comme un enfant est dans sa mère. Or, un enfant peut y être en trois manières : dans ses entrailles, parce qu'elle l'a engendré ; dans son cœur, parce qu'elle l'aime ; dans son sein, parce qu'elle le nourrit de son lait. Tout chrétien se trouve en Jésus-Christ de ces trois manières. Il est dans ses entrailles, parce qu'il l'a engendré à la grâce par les peines et les douleurs qu'il a endurées sur la croix : l'apôtre saint Paul *(Philip.* 1. 8), qui était persuadé de cette vérité, regardait tous les fidèles comme étant dans les entrailles de Jésus-Christ : *Testis est mihi Deus, quomodo cupiam omnes vos in visceribus Jesu Christi.* Le chrétien se trouve dans le cœur de Jésus-Christ, parce que Jésus-Christ l'aime infiniment ; il est dans son sein, parce qu'il le nourrit de ses sacrements, de sa chair sacrée, de son sang précieux dans l'Eucharistie. Ainsi donc, comme vous ne pourriez frapper un enfant dans les entrailles de sa mère, sans frapper auparavant la mère, de même vous ne pouvez vous irriter contre votre prochain, vous ne pouvez le maudire, l'outrager, sans outrager en même temps Jésus-Christ, sans percer le cœur, le sein et les entrailles de cet aimable et divin Rédempteur.

XII. Voilà les motifs qui doivent nous inspirer de l'horreur pour ce vice considéré par rapport à Dieu et au prochain. Disons quelque chose maintenant des désordres qu'il occasionne dans l'homme colère lui-même. Je voudrais que le temps me permît de vous en exposer tous les effets, tels que les a détaillés le pape saint Grégoire (*lib.* 5. *mor. c.* 29). Je vous ferais voir que celui qui se livre à cette passion perd les lumières de la vraie sagesse, le repos, la paix et la tranquillité. Quel repos, quelle paix, quelle tranquillité peut goûter l'homme emporté, qui ne roule dans son esprit que des desseins de se

venger des uns et des autres. La colère, selon l'expression des saints Pères, est comme une vipère qui lui déchire les entrailles, comme un lion qui le dévore, comme un ver qui lui ronge le cœur et ne lui permet pas de respirer. Aussi le voit-on sans cesse pensif, soucieux, pâle, mélancolique : rien ne lui fait plaisir, tout le dégoûte, tout l'ombrage et lui inspire de la méfiance. On le voit furieux, tantôt frapper la terre des pieds, tantôt se mordre les doigts, en disant qu'il saura bien se venger; tantôt porter ses regards étincelants vers le ciel, comme pour le menacer; tantôt enfin s'abandonner à des transports tels, qu'il ressemble à un malheureux qui serait possédé du démon: et saint Jean Chrysostôme n'a pas fait difficulté de l'appeler une image d'un démoniaque: *Est quædam effigies hominis dæmoniaci.* Ce n'est là qu'une petite partie de ce que disent les saints Pères, lorsqu'ils se mettent à décrire les effets de cette passion. Peut-on voir un état plus misérable au monde?

XIII. Mais pourquoi les hommes s'agitent-ils de la sorte? pourquoi tant de bruit et de fracas? à qui en veulent-ils? A qui ils en veulent? souvent ils n'en savent rien eux-mêmes. Et pour l'ordinaire, ils s'en prennent à des choses privées de raison. Ils s'irritent contre l'animal qui les porte, s'il vient à s'ombrager, à faire un faux pas; contre une pierre qu'ils auront rencontrée et contre laquelle ils seront venus heurter; contre une plume qui ne rend pas l'encre, contre du fil qui se brouille, contre le vent qui souffle, contre les cartes du jeu qui ne leur sont pas favorables, jusqu'à les maudire, à les déchirer, à tenter de les manger. Est-ce là agir en homme raisonnable? Que si nous voulons parler des motifs qui excitent ces ardentes colères, ce sont des choses si légères et de si peu de conséquence, qu'il est honteux de s'en inquiéter, d'y faire attention. Pour une plaisanterie qui paraît déplacée, et que s'est permise un ami ou un compagnon; pour une parole qui n'a pas été assez bien mesurée, pour un soupçon mal fondé, pour une simple appréhension, pour un verre qui sera tombé des mains d'un enfant ou d'un serviteur, on fait autant de bruit qu'on en ferait si la maison s'était écroulée? N'est-ce pas là ce qui vous arrive chaque jour? et vous ne rougissez pas d'une pareille conduite?

XIV. Ah! la colère est peut-être la passion la plus commune de toutes; parce qu'un grand nombre, qui ne sont ni impudiques, ni ambitieux, ni avares, qui font même profession de piété, se laissent facilement emporter à la colère, et ne s'appliquent

pas à mettre en œuvre les moyens de s'en corriger. On peut considérer la colère en trois états différents : avant qu'elle arrive, afin de la prévenir; lorsqu'elle se présente, afin de l'éteindre; lorsqu'elle est déjà passée, afin de n'y pas retomber à l'avenir. Voyons les mesures que nous devons prendre dans ces trois cas. Avant que la colère s'enflamme, il faut la prévenir. Le matin principalement, et le plus souvent que vous pourrez dans le jour, étant persuadés que c'est de Dieu que nous viennent toutes les grâces et tout don parfait, et que ce n'est que par son secours que nous pouvons faire de bonnes œuvres, recourez à lui par de courtes et ferventes prières; demandez-lui qu'il daigne vous aider à modérer cette passion dans toutes les occasions qui se présenteront pendant la journée. Ensuite vous savez, ou vous pouvez prévoir les causes qui seraient capables de vous porter à la colère. Ce sera pour l'ordinaire, une parole un peu dure de la part de votre épouse ou de vorte mari; ce sera une chose que le serviteur ou la servante auront faite de travers ou à contre-temps; se sera une injure que vous serez dans le cas de recevoir de ce voisin, et autres choses semblables. Alors prenez la ferme résolution de ne point vous en inquiéter, afin de ne pas déplaire à Dieu, et de tout souffrir en patience. Ce qui vous aidera puissamment, sera de considérer qui c'est qui vous envoie cet ennui, cette contradiction, cet accident qui vous porte à la colère, et sachant que c'est votre Dieu, bien loin de vous emporter et de vous échapper en malédictions, vous bénirez la main divine qui vous distribue ces disgrâces pour votre bien. Mais, direz-vous, cette femme, ces enfants, ces serviteurs pèchent en me répondant d'une manière impertinente. Ce voisin pèche en me faisant ce tort, cet affront, en me causant ce dommage. Tout cela est vrai, et Dieu ne veut pas ce mal, en tant que c'est un péché dont celui qui le commet est la seule cause; mais il le veut en tant que c'est pour vous un moyen de pénitence, et il vous l'envoie, afin qu'en le supportant avec résignation, vous puissiez satisfaire à sa justice pour les péchés que vous avez commis. Et si vous faites réflexion à tous les péchés de votre vie, il ne vous sera pas difficile de réprimer les mouvements de votre colère, et de souffrir patiemment tout ce qui arrive contre votre gré. Dieu que vous avez tant de fois outragé, vous a supportés avec une patience admirable, tandis qu'il pouvait vous punir et vous précipiter dans l'enfer, et vous ne voudriez pas supporter pour son amour le moindre contre-temps qui vous arrive, la plus petite injure que vous recevez de la part de vos semblables?

XV. Mais si, nonobstant tous ces moyens que nous prendrons pour la prévenir, la colère vient à nous surprendre, comment devons-nous nous comporter alors? Vous ne devez en ce moment prendre aucune résolution, ni rien faire d'important, parce que votre âme étant dans le trouble, vous n'agiriez que d'après la passion qui vous transporte, et vos actions ne seraient pas dictées par la prudence. Prenez donc votre temps, et laissez passer la colère. Si vous le pouvez, réprimez les premiers mouvements, et il vous sera plus facile de vous en rendre maîtres. Dans le moment où vous êtes fortement ému, ne prononcez aucune parole, gardez le silence; parce que le silence, dit l'Esprit-Saint, est un moyen de calmer ces mouvements impétueux: *Silentium mitigat iras* (Prov. 29. 10). Mais il faut punir ces enfants, ces serviteurs et ces autres personnes qui nous sont soumises, et il faut les punir pendant que nous sommes échauffés par la colère; car si nous laissons passer ce feu, nous ne les corrigerons jamais. Vous voulez donc que nous ne les reprenions point de leurs défauts et de leurs manquements? Je réponds que vous êtes tenus de corriger les défauts des personnes qui vous sont soumises, et spécialement de vos enfants; que vous devez les punir avec modération, mais non pas quand vous êtes transportés par la colère. C'est un sujet que j'ai traité ailleurs, en vous exposant l'obligation rigoureuse où sont les pères et mères de corriger leurs enfants, et en vous démontrant que des corrections ne produiront jamais aucun fruit, si vous les faites pendant que vous êtes émus, parce qu'alors ce n'est pas leur avantage que vous vous proposez, mais vous cherchez seulement à épancher votre mauvaise humeur; et, pour l'ordinaire, vous corrigez de petits défauts en commettant des péchés graves. Laissez donc s'apaiser votre colère, et alors vos corrections seront utiles. Mais revenons à notre sujet.

XVI. Si malgré tous les soins que vous aurez pris, soit de prévenir, soit de modérer votre colère, vous avez néanmoins succombé, alors humiliez-vous devant Dieu, et demandez-lui pardon de votre égarement. Soyez couverts de confusion, en voyant que de vous-mêmes vous n'êtes pas capables de réprimer la moindre passion, et que malgré toutes vos précautions vous retombez toujours dans les mêmes faiblesses. Considérez que souvent le motif pour lequel vous vous êtes mis en colère a été injuste ou très-léger, et que vous ne deviez pas pour si peu de chose troubler votre famille et tout le voisinage. Insistez spécialement sur ce point dans votre examen de cons-

cience ; imposez-vous une pénitence pour chaque manquement : cette pénitence servira pour expier les fautes passées, et elle sera un préservatif contre les rechutes.

XVII. Mais le remède le plus efficace pour prévenir la colère, pour l'éteindre et pour ne pas y retomber, sera sans contredit l'exemple admirable de douceur et de mansuétude que Jésus-Christ, notre divin Maître, nous a donné pendant tout le cours de sa vie. *Discite à me*, apprenez de moi, dit-il dans saint Matthieu. Mais que voulez-vous, Seigneur, que nous apprenions de vous ? Voulez-vous que nous apprenions à créer le monde, à ressusciter les morts, à faire les prodiges admirables et étonnants que vous avez opérés vous-même ? Non, répond saint Augustin, mais la mansuétude et la douceur envers le prochain : *Quia mitis sum et humilis corde* (Matth. 11. 29). Jésus-Christ a été le maître de toutes les vertus, il les a toutes enseignées ; mais la douceur a été sa vertu de prédilection ; c'est celle qu'il a le plus à cœur que nous apprenions de lui ; c'est celle qu'il a enseignée non-seulement par ses paroles, mais bien plus encore par son exemple. Il s'est offert à la mort, dit le prophète Isaïe (c. 53, 7), parce qu'il l'a bien voulu, et il n'a pas ouvert la bouche pour se plaindre. Il sera conduit à la mort, dit le même prophète, comme une brebis qu'on va immoler, et il gardera le silence, sans ouvrir la bouche, comme un agneau devant celui qui le tond. Ah ! que cet exemple sublime vous apprenne à réprimer, à étouffer dans votre cœur les plus petits mouvements de colère.

XVIII. Oui, Seigneur, vous nous avez appris cette belle vertu de mansuétude, de patience et de douceur ; vous nous avez donné les exemples les plus admirables. Nous voulons donc à tout prix vous imiter et pratiquer cette aimable vertu, en faisant tous nos efforts pour réprimer en nous tous les mouvements de la colère. Ah ! nous ne nous sommes que trop souvent abandonnés à ses furieux transports. Avec le secours de votre grâce, nous mènerons dès ce jour une vie toute autre que nous n'avons menée par le passé. Pardonnez-nous, Seigneur, nous vous en supplions, tous nos péchés, mais spécialement ceux que nous avons commis en nous livrant à la colère. Nous vous le demandons par cette douceur avec laquelle vous vous êtes laissé attacher à la croix par amour pour nous, et avec laquelle vous avez répandu tout votre sang précieux pour nous sauver, afin qu'étant ainsi purifiés de nos péchés, et ornés de votre grâce, nous puissions un jour participer à votre gloire dans le ciel.

DIX-HUITIÈME INSTRUCTION

SUR LE PÉCHÉ.

De la paresse.

Si nous voulons considérer les maux que produit la paresse, et les biens qu'elle méprise et néglige d'acquérir, il n'y a pas de vice qui procure plus communément la ruine éternelle des âmes. C'est un vice ennemi de toutes les vertus, qui rend l'homme pire que les animaux et inférieur à toutes les créatures. Le Saint-Esprit, parlant par la bouche du Sage (*Prov.* 6. 6), envoie le paresseux à l'école de la fourmi, afin que les soins qu'elle prend et les sollicitudes qu'elle se donne pour se procurer, pendant l'été, la nourriture qui lui sera nécessaire pour l'hiver, lui apprennent à s'occuper des choses qui regardent Dieu, qui ont rapport à son âme et à son salut éternel. Envoyer le paresseux apprendre son devoir de la fourmi, qui est un animal si vil et si petit, n'est-ce pas l'estimer inférieur à cet être privé de raison ? De cela seul vous pouvez conclure que l'on doit éviter la paresse avec le plus grand soin. En vous parlant de ce péché, je vous montrerai en quoi il consiste et en combien de manières on peut le commettre ; en second lieu je vous exposerai les motifs qui doivent nous engager à le fuir, et enfin je vous assignerai les moyens à prendre pour vous en préserver.

I. Le mot paresse considéré dans toute l'étendue de sa signification, exprime toute espèce d'ennui et de tristesse que l'on éprouve dans l'exercice des vertus, à raison de la peine et des difficultés qui s'y rencontrent. En ce sens, la paresse n'est pas un vice particulier, mais général, dit saint Thomas (2. 2. *q.* 35. *art.* 2), parce que tout vice est opposé à la vertu contraire, et est contraire à cette vertu. Et cette paresse sera un péché mortel ou veniel, selon qu'elle fera transgresser un précepte d'une manière grave, ou seulement en matière peu importante. La paresse prise dans son propre sens et telle que nous la considérons ici, est, selon le même saint Thomas, un dégoût et une tristesse que l'on ressent par rapport aux choses spirituelles et divines, que l'on considère comme fastidieuses et incommodes, à raison des difficultés que l'on éprouve pour acquérir et pour conserver ces biens spirituels par l'exercice pénible des vertus et la fuite des plaisirs illicites et dé-

fendus : *Est tristitia de bono divino quod secundùm charitatem diligendum est* (ib. art. 1). On dit que c'est un dégoût et une tristesse que l'on ressent des choses spirituelles considérées non point en elles-mêmes, mais par rapport à nous. Ainsi la paresse diffère de la haine de Dieu et de l'envie. La haine de Dieu, qui est le plus grand de tous les crimes, consiste à s'affliger des perfections divines, comme étant propres à Dieu ; et l'envie est une tristesse que l'on ressent des biens qu'il lui a plu d'accorder à notre prochain ; mais la paresse est une tristesse que l'on éprouve des choses divines envisagées dans les rapports qu'elles ont avec nous-mêmes.

II. La paresse est donc une tristesse que l'on ressent du bien spirituel, en tant que ce bien regarde l'homme lui-même. Mais qu'est-il ce bien spirituel ? C'est la gloire éternelle, et tout ce qui peut nous aider à l'acquérir, comme sont les vertus, les sacrements, les commandements, les conseils, les exhortations. Nous devons nous réjouir de ces biens, les considérant comme les nôtres propres, et cela par un effet de cette charité que nous devons avoir pour nous-mêmes. La paresse est donc opposée à cette joie que devrait nous inspirer le désir de ces biens spirituels. L'homme paresseux voudrait n'avoir pas été créé pour ces biens; il désirerait qu'il n'y eût ni béatitude, ni vertus, ni sacrements, ni autres moyens pour gagner le ciel. Ce vice vient principalement de deux causes : de la trop grande affection pour les choses temporelles et terrestres, et pour les plaisirs des sens; en second lieu de l'appréhension des difficultés qui se rencontrent, et des peines qu'il faut se donner pour acquérir les biens spirituels ; car, dès que l'on aime d'une manière désordonnée les choses de la terre, on se dégoûte des choses du ciel et de la vertu, et une fois qu'on a perdu le goût de la vertu, on n'éprouve que peine et ennui à la pratiquer.

III. La paresse est de sa nature un péché mortel et un péché très-grave, parce qu'elle est opposée à l'amour de Dieu et à la charité que nous nous devons à nous-mêmes. On ne peut douter que celui qui souhaite un mal considérable à son prochain, ou qui s'afflige d'un bien notable qui lui arrive, ne pèche mortellement ; à plus forte raison commettra-t-il un péché mortel, s'il agit de la sorte envers lui-même, en s'affligeant des biens spirituels qui regardent le salut éternel de son âme. Cet ennui et ce dégoût sont un signe manifeste qu'il a éteint en lui cette charité avec laquelle chacun est obligé de s'aimer spirituellement, et qu'il éprouve cette tristesse du siècle qui, selon l'Apôtre (2. *Cor*. 7. 10), produit la mort : *Sæculi tristitia mortem*

operatur. En second lieu, le vice de la paresse est opposé au premier et au plus grand de tous les commandements, qui est celui de l'amour de Dieu. Nous devons aimer Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme et de toutes nos forces; mais comment peut-on dire qu'il aime Dieu de la sorte ce chrétien paresseux, qui est si nonchalant, si tiède et même si froid dans les choses les plus indispensablement nécessaires pour le salut de son âme? Aussi Dieu nous assure-t-il qu'il ne peut supporter un homme qui vit dans cette tiédeur et dans cette nonchalance, et qu'il est forcé de le vomir de sa bouche (*Apoc.* 3. 16), c'est-à-dire de l'abandonner, en le privant du secours de ses grâces. Le fruit de cet amour que nous devons à Dieu, et que nous nous devons à nous-mêmes, est un ardent désir de la sainteté et de la justice, qui est une des béatitudes de l'Evangile : *Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés* (Matth. 5. 6). Mais pouvons-nous dire qu'ils aient faim et soif de la justice, ceux qui n'ont que du dégoût et de l'indifférence pour les œuvres de piété nécessaires au salut? ceux qui sont si paresseux et si négligents à remplir les obligations de leur état et les devoirs de la vie chrétienne? Non, certainement. Et que peuvent-ils donc attendre, sinon les tourments d'une faim et d'une soif éternelles dans l'enfer?

IV. Mais vous nous remplissez de scrupules avec cette Instruction. Si toute espèce d'ennui et de dégoût des biens spirituels est un péché grave, notre conscience doit être chargée d'une infinité de péchés mortels. Je réponds que je ne me propose point dans mes Instructions de mettre des scrupules dans les âmes, mais de les instruire de leurs devoirs. Quand je dis que la paresse est un péché mortel, j'entends qu'elle est telle de sa nature et en elle-même, comme parlent les théologiens, et lorsqu'elle a pour objet des choses indispensables, des devoirs que l'homme est obligé de remplir sous peine de damnation. Mais si elle ne regarde que ce qui est purement de conseil, et que l'homme n'est pas tenu de faire, alors, dit saint Thomas (*ib. a.* 3. *ad.* 2), elle n'est pas un péché grave, comme dans le cas où le chrétien éprouverait quelque dégoût en faisant une œuvre de piété, parce que cette disposition provient de la répugnance naturelle et du combat de la chair contre l'esprit. Bien plus, celui qui travaillerait courageusement à vaincre cette répugnance, acquerrait par-là même un plus grand mérite. Saint Bonaventure ajoute (*Spec. an. cap.* 3) qu'en cette matière, le péché n'est que véniel, premièrement lorsque le dé-

goût des choses spirituelles n'est pas accompagné d'un consentement parfait, comme lorsqu'il provient de la violence des passions ou de la multitude des occupations mondaines, et qu'il peut être même sans péché, comme lorsqu'il est plutôt l'effet d'une tentation qu'un acte libre de la volonté. En second lieu, ce dégoût n'est qu'un péché véniel, lorsqu'il n'a pour objet qu'une chose légère, comme lorsqu'on s'attriste d'un bien spirituel, non pas considéré en lui-même, mais à raison de quelques circonstances de temps, de lieu, ou d'autres semblables. Par exemple, on est fâché que l'Eglise prescrive un tel jeûne, parce qu'on se trouve dans le temps de l'été ; qu'elle ordonne d'assister à la sainte Messe, parce qu'on la célèbre trop matin, ou trop tard ; cependant cette personne observe ce jeûne, et elle entend la messe. Ces dégoûts, ces murmures ne seront que des péchés véniels. Voilà donc tous les scrupules dissipés.

V. Maintenant, vous voulez savoir quand la paresse sera un péché mortel. Elle l'est lorsqu'on s'ennuie, qu'on se dégoûte d'un bien spirituel qui est nécessaire et indispensable pour obtenir la vie éternelle ; lorsque la chair prévaut contre l'esprit, et que la volonté consent à ce dégoût, au point de détester et de fuir ce bien spirituel ; lorsque, par une suite de ce dégoût, on abandonne entièrement les exercices de piété pour retomber dans ses premiers désordres ; lorsqu'on est tellement attaché aux biens et aux plaisirs de ce monde, et que l'on se met si peu en peine des biens célestes et éternels, que l'on serait disposé à renoncer totalement à ces biens éternels, pour pouvoir jouir des biens temporels, et le nombre de ces impies n'est que trop grand ; lorsqu'on s'afflige des préceptes naturels et divins, comme par exemple, si on était fâché de ce que Dieu défend les fornications, les adultères, l'ivrognerie et d'autres crimes auxquels on est habitué. Il est certain que, dans tous ces cas, on se rend coupable de péchés mortels. L'oubli du salut, qui est devenu si commun de nos jours, la négligence à se servir des moyens établis de Dieu pour gagner le ciel, cette nonchalance à remplir ses obligations et les devoirs de son état, voilà, selon les oracles des saintes Ecritures et des saints Pères, tout autant de péchés mortels de paresse. Chrétiens, examinez-vous tous sur un point si important ; mais vous spécialement, chefs de famille, pères, mères, enfants, maîtres et serviteurs. On se rend coupable du péché de paresse toutes les fois que, par ennui ou par dégoût, on ne travaille pas à acquérir la perfection propre à son état. Ceux-là pèchent aussi mor-

tellement par paresse, qui se trouvant dans l'état du péché mortel, diffèrent de se convertir et de faire pénitence, non pas des jours et des semaines, mais des mois, des années entières. Ces chrétiens lâches résistent à la voix du Saint-Esprit qui les appelle; ils ne peuvent s'attendre qu'à une mort éternelle, et abusant de la bonté de Dieu et de sa patience, ils amassent sur leur tête un trésor de colère pour le jour de son redoutable jugement.

VI. Que dirons-nous ensuite de ceux qui passent le temps si court et si précieux de la vie présente, que Dieu leur accorde pour travailler à l'affaire seule importante de leur salut, ou dans un repos presque continuel, ou dans les jeux, ou dans des entretiens frivoles, ou dans les veillées, ou dans les théâtres, ou aux spectacles mondains? On ne peut nier qu'ils ne se rendent coupables de péchés mortels de paresse. Et ceux qui laissent s'écouler inutilement les jours de dimanches et de fêtes, consacrés à Dieu, ne sont-ils pas encore plus condamnables? Quel dégoût, quelle nonchalance, dans ces saints jours, pour les œuvres de piété, et pour rendre à Dieu le culte et les hommages qui lui sont dus! On entend une messe par respect humain, afin de ne pas passer pour des hommes sans religion; on y assiste avec un esprit distrait et dissipé; et une fois hors de l'église, on n'y rentre plus Pour ces chrétiens, les offices divins paraissent trop longs, la parole divine les ennuie, ils craignent toujours que le ministre sacré, qui célèbre la sainte Messe, ne se tourne vers le peuple, pour lui adresser une courte exhortation. Mais pourquoi tant de dégoût pour les choses qui regardent Dieu et leur âme?

VII. Voulez-vous savoir pourquoi? parce qu'ils veulent s'appliquer, les uns à leurs intérêts temporels, à leur trafic, à leur négoce, les autres à leurs divertissements, à leurs plaisirs mondains. Pour ces intérêts et pour ces plaisirs, ils sont, dit saint Bonaventure, pleins d'ardeur et d'activité (*De reform. ment. p.* 2, *c.* 12); mais pour le culte dû à Dieu, et pour les exercices spirituels qui regardent leur âme, ils sont lâches et paresseux. Ah! malheureux, vous ne voulez pas faire pour Dieu et pour le salut de votre âme ce que vous faites pour votre corps et pour les biens de la terre! A quoi vous servira de gagner l'univers, si vous venez à perdre l'un et l'autre?

VIII. La paresse n'existe pas seule; elle a ses filles comme les autres péchés capitaux. Les théologiens en comptent six: la première est le désespoir, qui est un péché par lequel l'homme regarde comme impossible de pouvoir se sauver, d'autant

qu'il n'a pas le courage de mettre en œuvre les moyens nécessaires au salut. Ainsi il rejette toute pensée qui pourrait avoir rapport à son âme et à son éternité, et il s'abandonne sans frein à la violence de ses passions. Nous verrons, en traitant ailleurs des péchés contraires à l'espérance, que le désespoir est un des crimes les plus graves et les plus énormes. La seconde fille de la paresse est la pusillanimité, qui a lieu lorsqu'on refuse d'observer les commandements de Dieu, ou les préceptes de l'Evangile, parce qu'on les trouve trop pénibles et trop difficiles : si elle se rapporte aux commandements, et en matière grave, elle sera un péché mortel. Que la pusillanimité soit un péché, nous en trouvons une preuve dans ce serviteur de l'Evangile, qui fut condamné aux supplices éternels, pour avoir négligé de faire valoir le talent qui lui avait été confié. La troisième est la langueur, ou l'engourdissement, qui fait que l'on omet l'observance des commandements, ou qu'on les observe avec une extrême nonchalance et à contre-cœur; si elle est cause de la transgression notable d'un précepte, elle devient un péché mortel. Cette langueur est toujours dangereuse, parce qu'elle dessèche l'âme, lui enlève tout suc de dévotion, affaiblit ses forces, sème en elle l'ivraie de tous les vices, y produit une certaine obscurité, et finit par la dépraver de telle sorte, qu'elle la rend inhabile à l'exercice des vertus, comme le prouve très au long saint Bernard (*Serm.* 63. *in Cant.*). C'est pour cette raison que l'apôtre saint Paul nous recommande si fortement de n'être pas paresseux, mais fervents et courageux dans le service du Seigneur : *Sollicitudine non pigri, sed Spiritu ferventes, Domino servientes* (Rom. 12. 11).

IX. La quatrième fille de la paresse est la malice, avec laquelle on attaque et on combat les choses spirituelles, comme ont coutume de le faire certains impies, qui se raillent des personnes simples et vertueuses, qui se moquent de leur piété comme d'une faiblesse d'esprit, et qui tournent en dérision les exercices pieux auxquels elles se livrent. C'est encore ici un péché très-grave, et ces malheureux, comme le dit l'Esprit-Saint dans le livre de la Sagesse (5. 3. 4), ne se reprochent pas autre chose à eux-mêmes dans l'enfer, sinon de s'être raillé des justes, et d'avoir pris pour une folie la vie régulière qu'ils menaient sur la terre. La cinquième est l'indignation qu'éprouvent les paresseux contre les personnes qui, par leurs prédications, leurs exhortations, leurs avis et leurs conseils, les excitent à changer de conduite : ils ne font que dire du mal d'elles, ils les méprisent, sans vouloir mettre à profit leurs

corrections charitables. Ils portent sur leur front la marque de la réprobation éternelle, selon la parole de l'Esprit-Saint (*Prov.* 29. 1) : *Viro, qui corripientem dura cervice, contemnit, repentinus ei superveniet interitus.* La sixième fille de la paresse est la dissipation de l'esprit, qui fait que les paresseux éloignent la pensée des choses spirituelles, pour lesquelles ils n'ont que du dégoût, et ne s'occupent que des objets qui leur plaisent, qui leur sont agréables. Si cette dissipation est volontaire, et que les objets terrestres vers lesquels se porte l'âme soient illicites et défendus, elle sera un péché mortel. Puisque la paresse est la source de tant de crimes, un saint Père avait donc bien raison de l'appeler le lit et l'oreiller du démon.

X. Je pense, Chrétiens, que, d'après ce que je viens de vous dire, vous êtes persuadés que la paresse est un péché très-grave, aussi bien que les autres péchés capitaux, et que par conséquent vous désirez connaître les moyens qu'il faut employer pour vous en préserver. Je vous indiquerai un seul de ces moyens, qui tiendra lieu de tous les autres, et qui est de fuir l'oisiveté et de vaquer toujours à quelque œuvre qui puisse se rapporter à la gloire de Dieu et au salut de votre âme. Il n'y a pas une chose au monde qui ne se conserve par l'exercice et le mouvement, et qui ne dépérisse par le repos. Le feu s'éteint, si on ne le souffle et si on ne le remue; l'air qui n'est pas renouvelé se corrompt et cause des maladies pestilentielles; l'eau qui n'a pas de courant, se gâte et se putréfie; la terre qui n'est pas labourée ne produit que des épines et des chardons; l'or ne brille qu'après avoir été purifié par le feu; le fer et les autres métaux sont bien vite couverts de rouille, si l'on ne s'en sert pas de temps en temps; les maisons qui ne sont pas habitées tombent en ruine; il en faut dire autant de tous les autres objets matériels. La même chose arrive à notre âme, lorsqu'elle se livre à la paresse : ce vice pestilentiel consume en elle toutes les autres vertus, y détruit toute espèce de biens, comme l'assure saint Jean Climaque (*Grad.* 13. *n.* 1) : *Acidia et ignavia totum virtutis thesaurum dissipat et consumit.* Non-seulement la paresse anéantit toutes les vertus dans notre âme, elle la remplit encore de tous les vices. J'ai passé par le champ du paresseux, dit l'Esprit-Saint (*Prov.* 24. 30), et j'ai observé qu'il était plein d'orties, et que les épines en couvraient toute la surface : *Per agrum hominis pigri transivi, et ecce totum repleverant urticæ et operuerant superficiem ejus spinæ.* On ne peut mieux exprimer la position déplorable d'une âme paresseuse; elle est comme un champ,

comme une vigne couverte d'épines et d'orties. Mais qui l'a réduite à un état si funeste? Les ennemis seraient-ils venus la ravager? Les bêtes féroces l'auraient-elles saccagée? Non, répond saint Bernard, la seule paresse, le dégoût des choses spirituelles, la négligence à s'appliquer aux exercices de la piété, voilà la cause funeste de ce ravage affreux. Et combien qui, pour avoir omis leurs prières accoutumées du matin et du soir, l'examen journalier de conscience, la méditation, les visites au Saint-Sacrement, sont tellement tombés dans la tiédeur et dans le dégoût des choses spirituelles, qu'ils ont totalement renoncé à la vertu, et se sont livrés à tous les désordres de la vie la plus dissolue.

XI. Il ne faut pas nous en étonner : Dieu nous a créés pour faire le bien et mériter par-là le bonheur du ciel. Il nous a mis au monde afin qu'en le servant, lui qui est notre maître suprême, nous puissions nous rendre dignes de cette récompense infinie qu'il prépare à ses élus. Dès l'instant que nous négligeons son service, nous nous éloignons donc de la fin à laquelle nous sommes destinés, et par ce seul manquement nous méritons d'être condamnés aux derniers supplices, comme des serviteurs inutiles. Mais, dira quelqu'un, pour nous sauver, ne suffit-il pas de passer notre vie sans faire aucun mal? Non, mes Frères; c'est là une erreur qui damne une infinité de personnes. Il ne suffit pas de ne faire aucun mal, il faut encore de toute nécessité faire le bien. L'Esprit-Saint, par la bouche du Roi-Prophète (*Ps.* 36. 27), ne dit pas seulement : Eloignez-vous du mal : *Declina à malo*, mais il ajoute : Faites le bien : *Fac bonum*. Et pourquoi? Parce que, selon saint Jean Chrysostôme (2. 16. *in Ephes.*), c'est faire beaucoup de mal que de ne faire aucun bien : *Nihil facere boni, nihil est aliud, quàm aliquid facere mali.*

XII. Et pour vous en donner une preuve plus sensible : Vous avez, dit le Saint, un serviteur qui ne dérobe point, qui ne s'enivre pas, qui ne vous répond jamais d'une manière impertinente, qui est au contraire fidèle, sobre, exempt de tout vice; il n'a qu'un seul défaut, qui est d'être lâche, paresseux; vous ne le voyez jamais travailler. Vous avez confié votre champ, votre vigne à un agriculteur qui ne vous fait aucun tort; c'est un homme de bien, soumis, respectueux et de bonnes mœurs; mais il ne laboure point votre terre, il laisse vos champs stériles, sans les cultiver, sans les ensemencer. Or, dites-moi, donneriez-vous le salaire à ce serviteur oisif et négligent? Le garderiez-vous à votre service? Laisseriez-vous encore votre champ et votre vigne entre les mains de ce

cultivateur paresseux? Lui donneriez-vous une partie des fruits que vos champs auraient produits d'eux-mêmes? Non, sans doute, et bien loin de lui donner une partie des fruits, vous lui feriez payer la valeur de ceux qu'il aurait dû faire produire; et au lieu de garder ce serviteur dans votre maison, et de lui donner un salaire, vous le congédieriez bien vite, en lui faisant les reproches qu'il mérite. Mais ce serviteur n'a commis aucun crime, ce cultivateur n'a fait aucun mal? N'est-ce pas un grand crime pour un serviteur, diriez-vous, que de rester dans la maison, oisif, paresseux, sans jamais rien faire? N'est-ce pas un grand mal pour un agriculteur de ne pas cultiver le champ qu'on lui confie? C'est pour cela que nous ne les gardons pas à notre service, et qu'au lieu de récompense, ils méritent des punitions.

XIII. Chrétiens, si vous êtes sujets à la paresse, que vous n'ayez pas soin de vous appliquer aux bonnes œuvres qui tendent à la gloire de Dieu; si, par les exercices de piété, vous ne cultivez pas la vigne spirituelle de votre âme, vous venez de prononcer contre vous-mêmes la sentence d'exclusion du ciel, et de la condamnation à un enfer éternel. Dieu ne tient pas dans sa maison des serviteurs oisifs et paresseux, et ne leur donne aucun salaire: il ne souffre et ne récompense que ceux qui travaillent pour lui, et qui le servent avec ardeur. Nous sommes tous des agriculteurs que Dieu a envoyés travailler à sa vigne avec la promesse d'une juste récompense: *Ite et vos in vineam meam, et quod justum fuerit dabo vobis* (Matth. 20. 4). Mais cette récompense il ne la donne pas à ceux qui n'ont pas travaillé: *Voca operarios, et da illis mercedem* (v. 8). Qu'est-elle? la gloire du paradis. Si elle est une récompense, pour en jouir il faut donc travailler et se fatiguer. Les négligents, les lâches et les paresseux ne doivent donc pas se flatter de la recevoir un jour. Et que peuvent-ils donc attendre, sinon d'être condamnés à l'enfer? Mais nous n'avons commis ni adultères, ni fornications, nous n'avons ni tué, ni dérobé; nous pouvons donc nous croire innocents; nous avons donc lieu de prétendre à la gloire du ciel, et d'espérer que nous ne serons pas condamnés à l'enfer? Ces vierges, que l'Evangile appelle folles, s'étaient-elles souillées de quelque tache qui pût blesser les yeux du divin Epoux? Non, seulement elles étaient dépourvues d'huile, c'est-à-dire, de bonnes œuvres, et pour cela seul elles furent réprouvées et exclues du ciel (*Matth.* 25. 12). Ce serviteur, que l'Evangile appelle inutile, n'était pas un homicide; seulement il avait été assez paresseux pour ne pas faire

valoir son talent, selon la volonté de son maître ; et il n'en fallut pas davantage pour le faire condamner à l'enfer avec les autres réprouvés (*Matth.* 25. 30), Tout arbre qui ne produit pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu (*Matth.* 3. 10). Ce sont là tout autant d'oracles renfermés dans l'Evangile.

XIV. Vous voyez, mes Frères, combien c'est un grand mal de se livrer à la paresse et au dégoût pour les choses spirituelles. Vous comprenez maintenant combien il est dangereux de laisser aujourd'hui la lecture de piété, demain la méditation, un jour l'examen de conscience, et un autre jour la visite au Saint-Sacrement, ou quelques autres exercices spirituels qui servent à entretenir en nous la ferveur. Vous concevez en ce moment ce que c'est que la paresse. C'est un péché qui seul peut nous exclure du ciel et nous faire condamner à l'enfer, quand nous serions exempts de tout autre crime. Il importe donc extrêmement de le fuir ; et pour cela, il faut se faire un réglement pour ses prières et autres exercices de piété du matin et du soir, être fidèle à l'accomplir, et faire chaque jour une lecture édifiante, et une demi-heure au moins de méditation sur la passion de Jésus-Christ, ou sur un autre mystère, ou bien sur les fins dernières. On peut aussi entendre tous les jours la sainte Messe, visiter le Saint-Sacrement, et une fois qu'on en a pris la résolution, il ne faut jamais y manquer. Si de temps à autre il vous survient quelque ennui, quelque tristesse ou quelque dégoût par rapport à la méditation, gardez-vous bien de l'abandonner pour autant, selon que je vous l'ai recommandé en traitant le sujet de l'oraison, mais faites-la durer aussi longtemps qu'à l'ordinaire.

XV. Jésus-Christ lui-même éprouva une grande désolation, une tristesse profonde au jardin des Olives ; mais il ne laissa point pour cela l'oraison : et cette tristesse s'étant accrue, au point de le réduire dans une agonie mortelle, et de lui faire suer du sang, ce fut alors qu'il prolongea davantage sa prière. Si vous ne pouvez faire votre méditation, ou tout autre exercice au temps accoutumé, ayez soin, dit saint François de Sales, d'y suppléer ensuite. Le matin, aussitôt que vous êtes éveillés, élevez votre esprit et votre cœur vers Dieu, en faisant le signe de la croix. Remerciez-le de ses bienfaits, et demandez-lui avec instance et humilité qu'il vous préserve de tout péché par sa grâce. Faites un acte de foi, protestant que vous croyez toutes les vérités qu'il vous a révélées ; un acte d'espérance, ayant confiance qu'il vous donnera la gloire du paradis, par sa miséricorde, par les mérites de sa passion et de

sa mort, par les mérites des bonnes œuvres que vous ferez, et par sa grâce ; ensuite un acte d'amour de Dieu, lui disant que vous voulez l'aimer par-dessus toutes choses, et votre prochain comme vous-mêmes. Dirigez toutes vos actions, quelles qu'elles soient, à la plus grande gloire de Dieu, et renouvelez cette intention le plus souvent que vous pourrez dans le jour; ayez soin de vous tenir continuellement en sa présence. N'omettez jamais vos exercices du soir, et surtout votre examen de conscience, demandant pardon avec une sincère douleur des fautes que vous aurez commises dans le courant de la journée. Rappelez-vous aussi que vous devez passer la plus grande partie, ou du moins une partie notable des jours de fêtes, à rendre à Dieu l'honneur et le culte qui lui sont dus, et à travailler plus spécialement que dans les autres au salut de votre âme.

XVI. Pour éloigner totalement de nous la paresse, et nous rendre plus fervents dans le service de Dieu, ne perdons jamais de vue l'exemple de notre Père céleste et de notre divin Rédempteur, qui ne cessent de s'occuper de notre bonheur et de notre salut : *Pater meus usque modò operatur, et ego operor* (Joan. 5. 17). Dieu est toujours attentif, non-seulement à nous conserver la vie, mais encore à nous procurer tous les moyens qui peuvent contribuer à notre salut ; et nous, nous refuserions de nous appliquer avec ardeur, et par esprit de reconnaissance, à toutes les bonnes œuvres qui sont de nature à procurer sa plus grande gloire et notre bonheur éternel ? Chrétiens, pour opérer notre salut, nous n'avons que le temps de la vie présente, qui est très-court: *Tempus breve est* (1. Cor. 7. 26). Que devons-nous donc faire ? *Ergo dùm tempus habemus, operemur bonum* (Gal. 6. 10). Quelle folie ne serait pas la nôtre, si nous le perdions inutilement, en nous livrant à la paresse et à la nonchalance, tandis qu'en travaillant, nous pouvons acquérir de si grands biens ? Si les Saints étaient susceptibles d'envie, ils désireraient notre position , parce que nous sommes dans un état où nous pouvons gagner à chaque instant un nouveau degré de gloire. Puisque cela est encore possible, employons donc, mais avec toute l'ardeur et toute l'activité dont nous serons capables, le temps de la vie présente, à nous appliquer aux exercices de piété, par lesquels nous mériterons la grâce de Dieu en ce monde, et sa gloire éternelle dans le ciel.

DIALOGUE SUR LE JEU.

Après avoir parlé de l'énormité du péché mortel, de la malice du péché véniel, et de chacun des péchés capitaux en particulier, je viens en ce moment attaquer une des passions les plus violentes, un des vices les plus détestable qui puissent exister, et qu'un grand nombre regardent comme une habitude innocente, comme un exercice honnête et permis. Vice contre lequel tous les saints Pères se sont élevés, et qu'ils ont combattu de tout leur zèle et de toutes leurs forces. Saint Basile, prêchant à son peuple, craint que ses auditeurs, au sortir de la prédication, ne s'engagent de nouveau dans cet exercice criminel auquel préside le démon en personne (*Hexam. hom.* 8). Saint Ephrem met ce vice au nombre des œuvres du démon, auxquelles doit renoncer quiconque a reçu le saint baptême. Saint Ambroise dit que ceux qui s'abandonnent à ce vice, à cette passion, se mettent dans le plus grand danger de perdre le ciel, et d'être damnés éternellement (*lib. de Tobia*). Saint Bernardin de Sienne appelle ce vice un vice maudit, et la source de toute malice et de toute iniquité (*Ser. de Pass.*). Saint Antonin, après avoir énuméré plus de vingt espèces de péchés qui naissent de cette passion, comme la perte du temps, la dissipation de ses biens, les jurements, les blasphèmes, les injures, les contestations, les querelles, les scandales et tant d'autres, ajoute que celui qui s'y livre devient l'esclave du démon ; et que, comme Dieu a mis dans les saintes Ecritures les préceptes de la céleste sagesse, ainsi cet esprit infernal a mis dans ce vice toute espèce de malice, et que les hommes qui s'y laissent entraîner ne peuvent plus s'appeler chrétiens et disciples de Jésus-Christ (*part. 2. t. 1. cap.* 23. § 6). Le croiriez-vous? les philosophes et les sages de l'antiquité, qui n'étaient éclairés que par les lumières de la raison, l'ont eux-mêmes condamné. Aristote place ceux qui s'y abandonnent sur le même rang que les voleurs, et les déclare tous infames (4. *Eth.* 1). Platon assure que ce vice est une invention du démon (*in Phœd.*). Alexandre-le-Grand ne voulut pas le souffrir à sa cour et le punit sévèrement. Ce même vice est condamné par les lois civiles et ecclésiastiques, et il n'y a pas de républiques ou de royaumes où l'on ne se soit efforcé de le détruire par les édits les plus rigoureux. C'est ce vice que je viens attaquer aujourd'hui.

PREMIÈRE INTERROGATION.

D'après l'affreux portrait que vous nous faites de ce vice,

nous sommes tout surpris, et nous croyons qu'il est un mal très pernicieux et très-funeste aux royaumes, aux cités, aux familles,et surtout à nos âmes. Dites-nous donc,s'il vous plait, quel est ce vice détestable, quelle est cette violente passion ?

RÉPONSE.

Oui, c'est un mal plus dangereux qu'on ne pourrait se l'imaginer, et très-funeste aux états, aux villes et aux familles dont il produit la ruine, et aux âmes qu'il entretient dans un état continuel de péché, et qu'il précipite dans les enfers. Ce vice est le jeu. Cette passion est la passion de jouer.

SECONDE INTERROGATION.

Comment, vous dites que c'est le jeu? D'après les traits horribles sous lesquels vous nous l'avez dépeint dès le principe, et les funestes effets que vous lui avez attribués, nous pensions que votre but était de signaler ou les adultères, ou les homicides, ou quelqu'autre crime des plus énormes. Mais pourquoi dire tant de mal du jeu, qui est un exercice devenu aujourd'hui si familier, si commun aux hommes et aux femmes, aux grands et aux petits, aux marchands et aux artisans, et aux personnes même qui professent la dévotion et la piété ? d'autant plus que personne ne s'en fait un scrupule, et que chacun le regarde comme une chose innocente où l'on ne saurait trouver seulement un péché véniel. Nous avons même entendu dire que saint Thomas, cet illustre théologien, ce grand docteur de l'Eglise, fait du jeu une espèce de vertu.

RÉPONSE.

Je réponds à votre difficulté : et si vous voulez bien m'accorder votre attention, vous avouerez que,malgré tout le mal que l'on peut dire du jeu, on n'en dira jamais assez, si nous parlons surtout du jeu tel qu'il se pratique de nos jours, et ceux qui veulent vous donner à entendre d'une manière absolue que le jeu est une chose innocente, n'ont jamais bien réfléchi sur sa nature perverse, et sur ses affreuses conséquences. Enfin ceux qui affirment d'un ton si assuré que saint Thomas appelle le jeu une vertu, ne l'auront probablement jamais lu, car lorsqu'il le désigne comme une vertu, il y met tant de conditions, que jamais, ou presque jamais, toutes ces conditions n'y interviennent.

Cependant, comme je ne prétends pas venir ici troubler les

consciences, je veux établir moi-même qu'il peut y avoir des jeux innocents. Examinons d'abord ce que dit saint Thomas. Ce grand docteur de l'Eglise, qui traite chaque chose selon toute la rigueur de la théologie, dans la seconde de la seconde partie de sa Somme (168. *art.* 2), demande si dans le jeu il peut se trouver quelque vertu ; et après s'être fait à lui-même quelques objections, il dit : que comme l'homme a besoin d'un repos corporel pour délasser ses membres fatigués, de même l'esprit, après avoir été appliqué pendant un certain temps à des choses très-sérieuses, a besoin de quelque soulagement, de quelque récréation pour réparer ses forces, et pouvoir reprendre avec plus de courage ses premières occupations et vaquer à ses travaux habituels. En confirmation de ceci, le saint Docteur rapporte ce qui est dit de saint Jean l'Evangéliste, dans les Conférences des saints Pères (*Collat.* 24. *c.* 21), que quelqu'un s'étant scandalisé de voir le Saint qui se délassait en jouant avec ses disciples, l'Apôtre le pria de tendre son arc et de lancer une flèche, de le faire plusieurs fois de suite, et de le tenir continuellement bandé. Il lui répondit qu'il ne pouvait le faire, parce que son arc serait bientôt rompu. Il en est de même de notre esprit, répliqua le Saint, il serait dans peu de temps abattu et brisé, s'il ne prenait quelque récréation, s'il ne se permettait quelque divertissement. Or, cette récréation et ce divertissement consistent dans certaines paroles, ou certaines actions agréables qui peuvent se réduire à une espèce de vertu qu'on appellerait la gaîté.

Mais il faut remarquer, comme je l'ai dit, que le saint Docteur exige plusieurs conditions nécessaires pour que ces jeux et ces passe-temps soient honnêtes et louables. La première condition est que ces jeux ne renferment rien qui soit contraire à la pudeur, ou qui puisse être nuisible à soi-même, ou à son prochain; condition qui intervient très-rarement dans les jeux ordinaires. La seconde condition est que le jeu ne soit pas tellement prolongé, qu'il dissipe totalement l'esprit, et l'empêche de se livrer à la pratique des bonnes œuvres ; car de même que le trop long repos du corps dégénère en engourdissement, ainsi le jeu trop continu se change en un travail pénible qui enlève l'homme à lui-même et à ses devoirs. Nous ne sommes pas formés par la nature, dit l'orateur romain dans son livre premier *des Obligations* (*c.* 34), « pour nous appliquer » aux jeux et aux divertissements, mais pour nous livrer à » une vie dure et laborieuse, et à des études graves et sérieu» ses. Nous devons donc user du jeu, comme nous usons du

» sommeil et du repos, et seulement lorsque notre esprit se » trouve abattu par un long et pénible travail. » C'est encore ici une condition que l'on n'observe presque jamais. La troisième condition est que le jeu, comme il en doit être de tous les autres actes humains, soit en rapport avec la personne, avec le temps et avec le lieu : *Ut congruat personæ, tempori et loco*, et qu'il soit accompagné de toutes les circonstances requises pour constituer un acte vertueux. Il ne suffit donc pas que les jeux et les divertissements soient honnêtes et modérés, mais ils doivent être tels, qu'ils puissent s'allier avec une conduite vraiment chrétienne.

Quand votre jeu est accompagné de toutes ces conditions, c'est-à-dire lorsque vous vous y proposez de réparer les forces de votre esprit abattu par une longue application ; lorsqu'il est innocent, qu'il n'est défendu par aucune loi, qu'il n'est vicié ni par l'intérêt, ni par aucune fin mauvaise ; lorsqu'il ne met aucun obstacle à l'accomplissement de vos devoirs, en ce qui concerne Dieu, votre âme et votre prochain ; lorsqu'il est modéré quant au temps, et que vous vous y livrez sans attache et sans passion, je ne vous condamne point un jeu restreint dans ses limites, je le regarde comme exempt de toute espèce de faute, même vénielle ; mais qu'ils sont rares les hommes qui jouent avec cette modération, et qui observent toutes ces règles! Le jeu est devenu une passion, une fureur, un moyen dont on se sert pour dépouiller et ruiner son prochain. C'est cette espèce de jeu que je condamne, et je voudrais avoir le zèle d'un Apôtre pour le combattre plus efficacement, et pour en faire cesser la criminelle habitude.

TROISIÈME INTERROGATION.

Mais, permettez-nous de vous le dire, vous nous condamnez sans nous entendre. Dans nos jeux, nous nous proposons des fins honnêtes, dont la première est celle que vous venez de toucher, qui est de nous délasser de notre application et de nos fatigues. En second lieu, nous jouons, parce que le jeu nous sert comme d'un doux lien pour maintenir l'union qui doit régner dans la société. Nous jouons enfin pour chercher à améliorer notre fortune, en faisant quelque gain. Et que peut-il y avoir en cela de si condamnable?

RÉPONSE.

Je réponds que si, comme je vous l'ai dit, vous avez pour but dans votre jeu de prendre une honnête récréation, un

juste délassement dont votre esprit a besoin, après que vous avez rempli fidèlement les obligations que vous imposent la religion et votre état; si votre jeu est innocent, s'il n'est pas trop prolongé, si vous vous y livrez sans attachement et sans passion; s'il est accompagné de toutes ces conditions, je le répète, bien loin de le condamner, je l'approuve. Mais si ce principe est vrai, il s'ensuit que le jeu n'est permis qu'aux personnes qui sont très-appliquées à remplir les devoirs de leur charge; et par conséquent il doit être tout-à-fait défendu à ceux qui vivent dans l'oisiveté, puisqu'ils n'en ont aucun besoin. Et cependant par un étrange renversement, nous voyons que le contraire a lieu dans la pratique; puisque les personnes qui ont le moins d'occupations sont celles qui jouent le plus, et que celles qui vivent dans des travaux les plus pénibles ne le font jamais, ou très rarement. Voyons-nous jouer ces religieux qui appartiennent aux ordres les plus austères? Non, parce qu'ils sont toujours ou presque toujours appliqués ou à des lectures spirituelles, ou à la méditation, ou au chant des psaumes. Voyons-nous les ecclésiastiques les plus exemplaires se livrer au jeu? Non, parce qu'ils trouvent à peine assez de temps pour vaquer à l'étude, pour instruire la jeunesse, pour réciter le saint office, pour distribuer le pain de la parole divine, pour administrer les sacrements, pour diriger les âmes confiées à leurs soins, et les faire marcher dans les voies du salut. Jouent-ils ces bons chrétiens, qui sont toujours occupés ou du soin de leur famille, ou des fonctions de leur charge et de leur ministère, ou des exercices de la sainte religion qu'ils professent? Si le jeu était permis plus spécialement à quelques personnes, ce serait sans contredit à celles dont je viens de parler. Et cependant, au lieu de trouver du temps pour l'employer au jeu et aux divertissements, ces personnes se plaignent sans cesse de n'en avoir pas assez pour remplir les devoirs de leur ministère, et voient à regret les heures du jour s'écouler avec trop de rapidité.

Jouent-elles enfin ces femmes craignant Dieu, qui ont fait divorce avec le monde, et se sont adonnées sans réserve à la dévotion et à la piété? Non, parce qu'après avoir accordé le temps convenable à leurs exercices spirituels, qui ont rapport à Dieu et à leur âme, je les vois toutes attentives à bien élever leurs enfants, ce qu'elles regardent comme un devoir indispensable, et dont elles ne peuvent se décharger sur aucune autre personne. Je les vois appliquées avec leurs filles au travail et aux soins des affaires domestiques. Et je lis dans la

sainte Ecriture que Sara, cette fille admirable par sa piété, que l'archange Raphaël trouva digne d'être donnée pour épouse au saint jeune homme Tobie, disait à Dieu dans la ferveur de son oraison, qu'elle n'avait jamais eu aucun rapport avec les personnes habituées au jeu et pleines de légèreté. *Nunquam cum ludentibus miscui me : neque cum his, qui in levitate ambulant, participem me præbui* (Tob. 3. 17).

Je lis pareillement que cette femme forte, si louée par le Saint-Esprit, employait le tour et le fuseau ; mais il n'est pas dit qu'elle touchât les cartes du jeu, comme font aujourd'hui un grand nombre des personnes de son sexe (*Prov. verb. cap.* 31). Je la trouve à la compagnie de ses filles, leur distribuant la laine et le lin ; mais je ne la vois pas dans la société des joueurs. J'apprends qu'elle se lève pendant la nuit, afin de pourvoir aux besoins de sa famille, après avoir travaillé tout le jour ; mais je ne vois pas qu'elle passe la plus grande partie du jour et de la nuit à jouer. Mais à qui, je le répète, un honnête délassement serait-il plus nécessaire qu'à ces personnes toujours adonnées à des travaux sérieux et utiles? Qui sont donc ceux qui jouent le plus fréquemment, le plus assidûment? Ce sont, je le dis encore, les hommes dont toute l'occupation est de n'en avoir aucune; des femmes qui passent une bonne partie de leur vie à faire ou à recevoir des visites, à table, ou devant un miroir, à s'ajuster, à s'idolâtrer, et qui, en un mot, n'ont d'autre profession que celle de ne rien faire. Et c'est à ces personnes que le jeu sera permis comme une honnête récréation, comme un délassement qu'exigent leur application sérieuse et leurs travaux pénibles ?

Il est vrai toutefois que quand le jeu est excessif, journalier et presque continuel, lorsqu'on y est attaché, et qu'il est devenu une passion, comme il le devient bientôt dans tous ceux qui ont le malheur de s'y livrer; alors il ne sert pas à délasser l'esprit, mais à l'accabler ; il ne soulage pas le corps, il le fatigue ; ce n'est plus un amusement, c'est une occupation des plus pénibles et des plus importunes. Le temps qu'on y consume absorbe une bonne partie du jour et de la nuit. La perte, comme le gain, ne fait qu'enflammer de plus en plus la passion. Il est vrai que quelques-uns se vantent d'une espèce d'héroïsme, et feignent d'être insensibles au gain et à la perte ; mais croyez-vous qu'une personne qui joue ait l'esprit bien en repos et bien tranquille, étant plus fortement appliquée à son jeu que ne le serait tout autre à une longue lecture, à la méditation la plus profonde, à l'étude la plus sérieuse, à l'af-

faire la plus compliquée et la plus difficile? Croyez-vous que le cœur de cette personne soit bien content, tandis qu'il est tourmenté par la crainte de perdre, ou par la douleur d'avoir perdu, agité de mille désirs, déchiré par mille chagrins intérieurs? Croyez-vous que la santé du corps puisse longtemps se conserver après tant de veilles prolongées si avant dans la nuit? Et combien n'en voyons-nous pas vieillir avant le temps et mourir, parce qu'ils sont tellement passionnés pour le jeu, qu'ils oublient de prendre leur nourriture ou le repos nécessaire? Et vous appellerez cela un doux passe-temps, un délassement nécessaire, une honnête récréation? Dites plutôt que c'est un tourment qui fait perdre le repos de l'esprit, le repos du cœur, le repos et la santé du corps.

QUATRIÈME INTERROGATION.

Vraiment il faut avouer que lorsqu'on s'est fait une habitude du jeu, il ne sert pas à délasser l'esprit, mais à l'accabler, et que les personnes qui vivent dans l'oisiveté devraient plus que tout autre s'en éloigner, n'ayant aucun besoin de réparer leurs forces morales abattues par une longue et sérieuse application. Cependant on ne peut nier que le jeu ne soit un lien très-propre à maintenir l'union parmi les membres de la société.

RÉPONSE.

C'est ce qui arriverait effectivement si un frère ou un parent jouait avec un autre frère ou un autre parent, un ami avec son ami, un bon voisin avec un autre voisin; si le jeu était modéré, permis, peu prolongé, sans aucun motif d'intérêt. Mais il ne sera jamais un lien d'union toutes les fois qu'il deviendra une passion, qu'on s'y proposera un but d'intérêt, ou qu'on se livrera à des jeux défendus, qu'on recherchera les personnes, les occasions, les endroits où l'on joue, et que l'on fera du jeu une profession. Dans ces cas, le jeu ne sert qu'à briser tout lien de société, qu'à rompre toute amitié que l'on aurait déjà contractée. Oh! si le temps me le permettait, je pourrais vous montrer combien de troubles, de désunions publiques et privées sont occasionnées par la fureur du jeu. Et que sont-elles ces réunions dont le jeu est le motif, sinon une assemblée de personnes de tout sexe et de toute condition, où l'on ne se connait pas mutuellement, ou bien où l'on feint de ne pas se connaitre? Là, tous sont bien accueillis, pourvu qu'ils apportent de quoi satisfaire l'avidité des personnes qui tiennent le jeu. Mais c'est là aussi où les cœurs se divisent, où s'engen-

drent des haines et des inimitiés qui ne finissent qu'avec la vie. Et l'on dira que cette espèce de jeu est un moyen d'établir et de conserver l'union parmi la société? Que, si dans ces assemblées de jeu, l'on contracte parfois des amitiés, ce sont des amitiés qui n'ont d'autres motifs que l'iniquité, l'intérêt ou l'incontinence, et dont il faudra pour l'ordinaire que votre argent soit l'appui et le soutien. Amitiés qui n'enfantent que des troubles et des dissensions dans vos familles, et que vous serez obligés de rompre, si vous voulez avoir la paix avec vos parents et vos véritables amis. Telles sont les amitiés, tels sont les liens d'union que produit le jeu.

CINQUIÈME INTERROGATION.

Si ce que vous dites est quelquefois vrai, vous conviendrez cependant avec nous que le jeu est, pour un grand nombre, un moyen d'augmenter leur fortune, et nous en connaissons plusieurs qui ont fait des gains considérables en jouant. Ainsi la plupart des hommes jouent, parce que chacun espère de gagner.

RÉPONSE.

Je me réserve de vous dire dans quelques instants quel est le péché de celui qui ne joue que par avidité et par le désir du gain. Je me contente de vous dire en ce moment que, bien loin de parvenir à augmenter votre fortune par le moyen du jeu, il est au contraire la voie la plus courte pour arriver à une ruine totale. Si un joueur vient à gagner, il n'en retire pour l'ordinaire aucun profit, parce que le luxe et les vains plaisirs ont bientôt dissipé tout ce gain, comme l'expérience le prouve. Le seul avantage qu'il en retire, c'est d'être toujours plus téméraire dans le jeu et d'exposer des sommes plus considérables. Mais au moins s'il vient à perdre ensuite, il devrait apprendre à agir avec plus de prudence? Il en est tout autrement. S'il perd, il n'en devient ni plus timide, ni plus prudent; mais par une fausse espérance de réparer sa perte, il cherche à se procurer de l'argent par toutes sortes de moyens, et se met en danger de tout perdre. Il ne se contente pas de sacrifier son bien, il s'expose même à perdre celui des autres; il emprunte ce qu'il ne pourra jamais rendre; il joue aux dépens des marchands, des ouvriers, des serviteurs, sous prétexte qu'il pourra tous les satisfaire, s'il vient à gagner. Mais si vous perdez, que deviendront ces malheureux? De quel droit exposez-vous ce qui ne vous appartient pas contre la volonté de ceux qui en sont les maîtres?

Avec cette passion pour le jeu, que laisserez-vous à votre famille, à vos enfants? Lors même que vous seriez parvenus à les enrichir, un bien si mal acquis ne pourra prospérer. A-t-on jamais vu les enfants de ceux qui avaient été adonnés au jeu conserver longtemps leur fortune? Vous leur laisserez un trésor, ce sera le trésor de la colère du Dieu tout-puissant. Par votre mauvais exemple, vous leur léguerez pour héritage votre passion pour le jeu. L'héritage que les joueurs laissent pour l'ordinaire à leurs enfants, ce ne sont pas des biens et des richesses, mais la misère et la pauvreté. Après la mort de leurs pères, ces enfants ne trouvent que des fonds aliénés, que des terres vendues, que des dettes contractées, en un mot, dit un orateur sacré, ces enfants ne trouvent qu'un chaos, qu'un abîme sans fond, qui a englouti tous les biens de la famille.

Ah! que n'ai-je le zèle et l'éloquence d'un saint Jean Chrysostôme, pour m'écrier avec lui contre tous ceux qui ont la passion du jeu! Mains cruelles et parricides, vous osez ruiner votre maison et vos enfants? vous dissipez ces biens qui avaient coûté tant de fatigues et de sueurs à vos ancêtres? *O manus crudeles, et ad perniciem suî armatæ, quæ bona paterna, et opes avorum sudore quæsitas, ignominioso studio dilapidant.* Vous dilapidez ces biens qu'ils vous ont transmis dans l'espérance, sinon que vous les augmenteriez, au moins que vous les feriez passer intacts à vos descendants? Quel eût été votre sort, si vos pères se fussent livrés à la passion du jeu, et vous eussent enlevé tout moyen de conserver votre rang dans la société? Que vous ont-ils fait ces enfants, pour les réduire à une pareille infortune? Voulez-vous que le désespoir, au jour de votre mort, les porte à se précipiter avec vous dans la tombe? ou bien pensez-vous qu'ils ne doivent plus rester sur la terre, dès l'instant que vous aurez cessé de vivre? A quoi serez-vous donc sensibles, conclut le même saint Jean Chrysostôme, si vous ne l'êtes à la ruine de votre famille, et au malheur de votre propre sang? Ouvrez les yeux, Chrétiens, pour voir les maux terribles qui sont la suite et l'effet de ce vice et de cette passion du jeu. Quand il n'est pas modéré, quand il n'est pas restreint dans les justes bornes, quand il n'est pas accompagné des conditions dont je vous ai parlé, ce qui arrive très-rarement, ce qui n'arrive même jamais, s'il est question des jeux de hasard; lorsqu'il devient une passion et une fureur, il ne peut avoir aucun but louable. Au lieu de délasser l'esprit, il ne fait que l'accabler davantage; au lieu de sou-

lager le corps, il le fatigue ; au lieu d'être un lien d'union, il est une semence de discorde ; et enfin, bien loin d'augmenter les biens des familles, il est le moyen le plus prompt pour les diminuer et réduire ces familles à la dernière indigence. Brûlez donc ces instruments du jeu, abandonnez les maisons où l'on joue, mortifiez cette passion furieuse qui vous a dominés jusqu'à ce jour, et vous ne serez plus exposés à perdre votre repos, vos amis et vos biens.

SIXIÈME INTERROGATION.

Nous sommes persuadés que le jeu produit la plupart de ces inconvénients. Cependant, nous ne pouvons croire qu'il soit un mal si affreux que vous voulez bien le dire ; ce qui se prouve par la pratique. Qui est-ce, en effet, (je parle même de ceux qui sont joueurs de profession), qui se confesse d'avoir joué? nous ne pensons pas que vous en ayez entendu un grand nombre. Mais comme vous vous êtes réservé de nous montrer quelle faute l'on commet, lorsqu'on joue dans le seul but de gagner, nous désirons que vous nous exprimiez sur ce point votre opinion.

RÉPONSE.

Je ne vous dirai pas la mienne, parce que vous ne la jugeriez pas assez convaincante ; mais je vous exposerai celle des saints Pères et des théologiens. Vous avez déjà appris que les premiers condamnent le jeu comme une faute très grave. Quand les théologiens, d'accord avec saint Thomas, ne le permettent que dans l'honnête but de se délasser, il faut en conclure qu'ils le condamnent comme criminel lorsqu'on ne s'y propose que le gain. Saint Antonin et saint Raymond, traitant spécialement cette question, demandent si c'est un péché mortel de jouer par amour du gain, et répondent qu'il n'y en a point, quand le gain est de peu de valeur, ou quand le jeu n'ayant lieu que par forme de divertisssement, la perte ou le gain n'est pas considérable. Ils déclarent cependant qu'il y a péché mortel quand on joue, non plus pour prendre quelque récréation, mais uniquement et principalement par désir ou amour d'un gain notable (*Ant. part.* 2. *tit.* 11. *cap.* 25. § 8), et cette décision est motivée sur ce que cet amour et ce désir du gain sont contraires à la fin du jeu, qui par lui-même est licite. A présent je demande, en parlant de ceux qui jouent avec passion et fureur, quel est celui qui ne jouera pas par amour du gain, si telle est la fin que se proposent même ceux qui paraissent les plus réguliers et les plus sages? Au

contraire, quel est celui qui dans ces jeux où l'on expose de grosses sommes, jeux que la loi défend, n'est pas animé d'un désir cruel et barbare de ruiner entièrement ceux avec qui il est en lutte? Mais vous me dites que personne ne s'en confesse! tant pis, puisqu'on pèche sans scrupule et avec connaissance de cause, et qu'on rend irrémissible et ineffaçable une faute dont on ne se repent pas.

Ne croyez pas cependant qu'il n'y ait que les théologiens qui, d'accord avec les saints Pères, condamnent les jeux auxquels on ne se livre que par désir du gain; j'ajouterai que le Décalogue et la loi de la charité le réprouvent, et pour bien vous convaincre de cette vérité, vous devez être avertis auparavant que Dieu ayant distribué à l'homme les biens temporels suivant la mesure qu'il a plu à sa divine providence, il s'ensuit qu'il doit être satisfait de son sort, et prendre garde de ravir le bien de son prochain, de le retenir injustement, ou de lui causer du dommage, tout cela ayant été défendu par le septième commandement qui interdit le vol (*Exod.* 20. 15). Mais Dieu va plus loin encore; car pour assurer davantage l'observance de ce commandement par lequel il nous défend d'enlever le bien d'autrui, il nous défend de plus, par son dixième commandement, de désirer de le prendre: *Tu ne convoiteras pas le bien de ton prochain* (*Exod.* 20. 17). Or, celui qui n'est excité à jouer que par l'amour du gain nourrit en lui-même un désir barbare et une volonté constante de dépouiller de ses biens celui avec qui il joue; il est donc un transgresseur actuel et perpétuel de ce précepte; et si le sort le favorise, il n'acquiert aucun droit sur ces sommes, parce qu'il les a obtenues par un moyen inique, et sans avoir aucun titre par lequel il en justifie la légitime possession. Je sais qu'on allègue, comme un titre valable de cette possession, le consentement de celui avec qui on joue; mais quand le moyen est injuste et défendu, il ne peut rendre innocent le désir criminel de l'argent d'autrui, ni légitime, l'acquisition qu'on en fait. Un malheureux dans un cas de nécessité, suivant le sentiment commun des théologiens, peut emprunter et payer les intérêts d'une somme qu'il emprunte, quand, malgré ses recherches, il ne trouve des prêteurs qu'à cette condition onéreuse; mais le prêteur ne doit pas pour cela en conscience les demander, ni les garder quand il les a reçus: on doit en dire de même des sommes gagnées au jeu, quoique le perdant consente à leur payement.

De plus, celui qui ne joue qu'avec l'unique but du gain ne joue donc qu'avec le désir criminel de dépouiller son prochain

de son argent, et conséquemment il viole la loi de la charité chrétienne, qui nous prescrit d'aimer notre semblable comme nous-mêmes, et de le regarder comme notre frère en Jésus-Christ et membre de son corps. Cet amour doit donc lui interdire toute offense à son égard, et le porter au contraire à lui faire tout le bien qu'il est possible. Cette loi de la charité est celle qui fut tant recommandée par notre divin Rédempteur, et dont l'observance était à ses yeux la marque et le signe auquel il reconnaîtrait ses enfants et ses disciples. Or, comment un joueur pourra-t-il, sans violer cette sainte loi de la charité, avoir le désir de dépouiller son prochain de ce qu'il possède, et se l'approprier ? Les défenseurs du jeu répondent que cela peut se faire, parce qu'ils prétendent qu'il y a une espèce de contrat fondé sur le consentement réciproque des parties, qui consiste en ce que, comme l'une des deux court les risques de perdre son argent, l'adversaire court les mêmes chances. Mais si cela était vrai, il faudrait dire que la loi de charité, supposé ce mutuel consentement des joueurs, permettrait de s'offenser réciproquement et de se dépouiller les uns et les autres de son propre bien, ce qu'on ne peut avancer sans frémir d'horreur. Les richesses nous ont été données par Dieu pour que nous en fissions un saint usage, et non un mauvais ; et c'est dans le dernier cas que se trouvent ceux qui, cherchant à se supplanter et à se ruiner les uns les autres, s'exposent à perdre ces richesses dans le jeu. Soyez persuadés qu'on doit faire, proportion gardée, un aussi bon emploi de ses biens que de sa vie. Or, je le demande, malgré leur consentement réciproque, deux personnes ont-elles le droit de se battre et de courir la chance terrible d'être tuées dans cette lutte barbare, comme cela arrive aux duellistes qui conviennent d'en venir aux mains suivant les lois établies ? Non sans doute, ce semblable accord de deux champions n'a jamais pu justifier ce combat atroce, et le duel a toujours été une action contraire à toutes les lois divines et humaines. J'en dis tout autant du jeu, parlant spécialement de celui qui est défendu, et où chaque contendant court risque de sacrifier une certaine quantité d'argent. On aura beau prétendre l'excuser ou le légitimer en alléguant le consentement mutuel des parties, en prétextant encore qu'elles se conforment exactement aux règlements insensés qu'elles supposent exister, le jeu sera toujour une action contraire à toutes les lois divines et humaines, et indigne d'un chrétien, puisque, suivant ce qui a été dit, nul ne peut faire un mauvais usage ni des biens, ni de la vie.

SEPTIÈME INTERROGATION.

Ce que vous venez de nous dire sur le jeu nous a causé une grande surprise. Cependant nous ajoutons foi à ce que vous nous assurez relativement à celui qui est défendu. Nous souhaitons à présent que, pour nous éclairer et nous tranquilliser, vous nous expliquiez combien il y a de sortes de jeu, quand, et comment on y pèche.

RÉPONSE.

Il faut avouer d'abord que les grands maux tirent leur origine des jeux défendus, et comme ceux qui ne le sont pas peuvent en devenir aussi une source féconde, vous saurez que les théologiens en distinguent trois sortes : jeux de pur hasard, comme sont ceux de dés, de la bassette, du pharaon et autres semblables : les jeux d'adresse, comme sont ceux de la boule, du ballon, du billard, etc.; enfin les jeux mixtes, où l'adresse et le hasard ont une bonne part, tels sont les jeux de trictrac et de cartes. Les jeux d'adresse, quand on y joue modérément, ont toujours été jugés innocents et permis. Quelques théologiens même croient qu'il n'y a que ceux-là qui le soient réellement. Quant aux jeux mixtes, c'est-à-dire de hasard et d'adresse, ils les considèrent comme dangereux, ou tout au moins ils les tolèrent; mais en général ils décident que les jeux de pur hasard sont universellement et absolument défendus. Toutes les lois civiles et canoniques les condamnent; les premières ne reconnaissent au gagnant aucun droit sur le gain qu'il a fait, et accordent au perdant le droit de réclamer ce qu'il a perdu (*Vid. lege victam.* 1. *cod. de aleat.*); les saints canons, de plus, interdisent aux ecclésiastiques le jeu de cartes (41. 42); le quatrième concile de Latran (*cant.* 5) fait la même défense sous des peines graves, et menace de censurer les infracteurs qui ne la respecteront pas. Toutes ces peines et ces censures ont été confirmées par le saint concile de Trente (*Sess.* 22. *de refor. cap.* 1); enfin les rois ont porté de sévères décrets pour l'exterminer dans leurs états, le regardant comme un fléau qui ruine et appauvrit les villes et les familles. C'est donc violer toutes ces lois et se rendre coupable devant Dieu que de jouer aux jeux de hasard, et tout gain que l'on y fait est un gain illicite.

Hélas! malgré toutes ces prohibitions, ces jeux continuent à être en vigueur! quelque rigoureuses que soient les lois qui les interdisent, elles n'en sont pas moins enfreintes et violées

avec audace et sans scrupule. Il semble aujourd'hui qu'il n'y en a pas (de jeux) qui procurent plus de jouissance que ceux où le hasard décide tout. Une personne qui est passionnée pour ces jeux ne s'adonne jamais à ceux où l'esprit et l'adresse sont employés, mais seulement à ceux dans lesquels la fortune aveugle la favorisera de quelques succès inattendus et fortuits; et ce qui surprend davantage, c'est que, comme je vous l'ai déjà fait observer, ce sont les hommes qui paraissent les plus réguliers qui sont les plus affectionnés à ces jeux auxquels ils se livrent sans aucun remords de conscience. Mais pourquoi cela? parce qu'on n'a pas la connaissance nécessaire de ces lois, et qu'on ne s'efforce pas de l'acquérir, et peu, je n'en saurais expliquer la raison, se donnent la peine d'en instruire les peuples. Devrai-je donc aussi garder moi-même le silence? ah! que le Seigneur me préserve de cette lâcheté, et que jamais je ne trahisse mon ministère. Je dirai donc pour éclairer mes semblables, qu'ils ne peuvent point jouer à ces jeux défendus, et que s'ils ne tiennent point compte de cette défense, continuant à s'y livrer, comme s'ils étaient permis, ils courent risque de leur salut éternel.

HUITIÈME INTERROGATION.

Mais les princes tolèrent cependant de semblables jeux?

RÉPONSE.

Vous n'ignorez pas que je l'ai déjà dit, qu'ils les défendent absolument: que si quelquefois ils n'usent pas de la sévérité des lois contre les transgresseurs, et qu'au contraire ils les tolèrent, vous devez savoir qu'ils sont établis de Dieu pour gouverner les peuples, qu'ils sont obligés de veiller à la tranquillité et à la paix des républiques et des états, et que pour assurer l'une et l'autre ils souffrent beaucoup d'abus pour fermer la porte à de plus grands encore. Ainsi, pour éviter à la société des crimes plus horribles, suivant la doctrine de saint Augustin, ils ferment les yeux sur d'autres, que d'après l'Apôtre il n'est pas permis de nommer, et que chacun sait cependant être contraires à la loi de Dieu.

NEUVIÈME INTERROGATION.

Puisqu'il y a un si grand mal à jouer à ces jeux de hasard, on n'y jouera plus. Mais quant aux autres, pourrons-nous donc nous y livrer suivant notre goût, sans réserve, et sans crainte de pécher?

RÉPONSE.

Je réponds que vous le pourrez, quand vous n'emploierez pas trop de temps à ces jeux, comme je vous en ai averti plusieurs fois ; que vous ne les prolongerez pas trop, et que vous ne vous y adonnerez que par forme de récréation. Mais quoique permis en eux-mêmes, lorsqu'ils sont continus, immodérés, et presque de tous les instants, que l'on s'y propose le gain et que l'on y expose de grosses sommes, ils sont aussi défendus, à raison des fautes qu'on peut y commettre, et qui s'y commettent ordinairement. Mon Dieu ! qu'il est déplorable et malheureux que nous soyons dans un siècle où les chrétiens, pour la plupart, ne savent ni se divertir, ni jouer, s'ils ne se souillent par des péchés dans les jeux et les divertissements mêmes ! Les plaisirs d'aujourd'hui ne présentent plus qu'une fadeur insupportable, s'ils ne sont assaisonnés de fautes, et il semble qu'on n'a du goût pour rien, que lorsque Dieu se trouve offensé.

DIXIÈME INTERROGATION.

Puisque donc on peut pécher non-seulement dans les jeux de hasard, qui sont positivement défendus, mais encore dans ceux qui sont permis en eux-mêmes, nous vous prions, pour notre instruction, de nous faire connaître quand nous nous rendons coupables de fautes.

RÉPONSE.

Je réponds que quand le jeu a pour but le gain, et que l'on y expose de grosses sommes, les péchés que l'on commet non-seulement dans les jeux de hasard, mais encore dans ceux qui sont d'adresse, se multiplient à l'infini. Ils s'y commettent à raison des personnes qui jouent ; en second lieu, à raison des personnes avec qui l'on joue ; en troisième lieu, à raison de la manière dont on joue ; enfin à raison du temps dans lequel on joue. Entrons dans quelques détails sur les péchés relatifs aux personnes qui jouent. Les pères et mères de famille qui ont des serviteurs et des servantes sur les mœurs desquels ils doivent exercer une surveillance active, pèchent quand ils jouent. J'en dis tout autant de ces parents qui ont des enfants qu'ils doivent élever chrétiennement. Mais puisque le jeu est un obstacle à l'accomplissement de ce devoir si important, il est hors de doute qu'ils se rendent coupables d'un péché plus ou moins grave, selon qu'ils manquent plus ou moins

à cette obligation. Ils pèchent encore, ceux qui exposent des sommes tellement considérables, qu'en les perdant ils se mettent dans l'impossibilité d'entretenir convenablement leur famille, d'établir avantageusement leurs enfants, et de leur donner un état avec lequel ils puissent subsister. Ce serait bien encore pire si, par suite du jeu, ils se réduisaient à une extrême misère, non-seulement les personnes riches, comme cela arrive tant de fois, mais encore les négociants, les marchands, les serviteurs et les artisans qui risquent leurs fonds, leurs gages, ou ce qu'ils ont gagné la semaine, sans tenir nul compte des larmes de leurs épouses et de leurs enfants, qui sont par-là privés de nourriture, et tristement réduits à ne porter que des haillons : ce sont, pour le dire en propres termes, des larrons qui volent et consomment en folles dépenses ce qu'ils devraient réserver et employer pour les besoins de ceux qui leur appartiennent, et auxquels ils doivent une affection toute spéciale.

Ils pèchent ceux-là qui, ayant des négociants, des artisans et des ouvriers à satisfaire, des dettes à payer, exposent au jeu cet argent qui leur serait nécessaire pour l'acquittement des créances qui existent contre eux ; et combien de fois un pauvre commerçant qui aura vendu des marchandises à ces joueurs, un artisan, un ouvrier qui auront épuisé leurs forces au service de ces dissipateurs, seront complètement oubliés, parce que cet argent auquel ils avaient un droit bien légitime a été employé à payer les dettes contractées au jeu. Mais, dites-vous, il n'y a rien d'étonnant en tout cela, parce que toutes les dettes que l'on y fait, d'après la loi, doivent se payer avant les vingt-quatre heures écoulées. Alors je dis, moi, que si cette loi existe, il en est une autre fondée sur la nature, qui l'emporte sur la première, loi qui oblige très étroitement ceux qui ont acheté des marchandises à les payer, ceux qui ont eu des domestiques à leur service, ou ont fait travailler des ouvriers à les satisfaire. Il est encore une autre loi qui est la loi divine, la première de toutes, laquelle défend de retenir injustement le bien d'autrui. Mais vous m'alléguerez que celui qui ne paye pas d'abord ses dettes contractées au jeu ne passe plus pour un homme d'honneur, qu'il est noté d'infamie, et qu'il est exclu pour jamais de la compagnie des personnes bien élevées. A cela je réponds à mon tour que celui qui ne paye pas ses créanciers et ses dettes n'est plus un disciple de Jésus-Christ, qu'il ne mérite plus de porter le nom de chrétien, qu'il est un injuste, un voleur, et qu'il sera à jamais privé de la

société des Anges et des Saints dans le ciel. Hélas ! il n'est que trop vrai que ces infames joueurs laissent impitoyablement languir, des mois et des années entières, de pauvres créanciers sans les payer, tandis qu'avant l'échéance des vingt-quatre heures, on se hate de payer la somme perdue au jeu.

Oh ! loi inique inventée par le démon, afin que les joueurs, ayant toujours quelque chose à exposer au jeu, persévèrent toute leur vie dans leurs péchés, pour pouvoir les entraîner plus sûrement dans l'enfer ! O jeu essentiellement mauvais, source de toute iniquité et de toute injustice ! m'écrierai-je avec saint Bernard de Sienne : *O fons tot iniquitatum maledictus ludus* (Serm. 42. *de passione*).

ONZIÈME INTERROGATION.

Vous nous restreignez bien ; cependant il faut convenir que ceux qui ont une famille et des enfants à entretenir, des dettes à payer, pèchent très grièvement en jouant. Mais au moins vous avouerez que ceux qui n'ont pas de semblables devoirs à remplir, qui n'ont à rendre compte de leurs biens à personne, peuvent jouer quand ils veulent. Mon bien est à moi, ne suis-je pas libre de le jeter à la mer ou dans la rivière ? en un mot, n'ai-je pas le droit d'en disposer suivant mon bon plaisir ?

RÉPONSE.

Non, mes Frères, il ne vous est pas libre d'en faire ce que vous voudrez. C'est là la grande erreur dans laquelle se trouvent une infinité d'hommes, de croire pouvoir user suivant leurs caprices de ce qu'ils possèdent. Mais détrompez-vous : ou vos biens, votre argent sont nécessaires pour subvenir à l'entretien de votre famille et satisfaire à vos obligations, ou non ; s'ils sont nécessaires, vous péchez comme je vous l'ai déjà dit, en les exposant au jeu ; s'ils ne vous sont pas nécessaires, vous ne pourrez, suivant votre expression, ni les jeter à la mer ni dans la rivière, ni courir la chance de les perdre dans ces parties de plaisir, sans vous rendre gravement coupables. Mais c'est notre bien, répliquez-vous, et nous n'en serons pas maîtres ? Non, encore une fois, parce que si vous avez du superflu, vous êtes obligés en conscience d'en faire part aux pauvres. Ce que vous nous dites sera probablement la doctrine de quelque rigoriste ? Non, non, cette doctrine est celle du saint Evangile (*Luc*. 11. 41). C'est lui qui nous ordonne de donner le superflu de nos biens à ceux qui sont

dans l'indigence : *Quod superest, date eleemosynam.* C'est Jésus-Christ, Fils de Dieu, souverain et suprême législateur, souverainement puissant sur la terre et dans le ciel, qui vous le prescrit; vous ayant donné tous les biens dont vous jouissez, il peut conséquemment vous enjoindre que vous en fassiez l'usage qui lui plait. Tel est le rigoriste qui vous impose l'obligation d'employer ce superflu en aumônes : *Quod superest, date eleemosynam.* Oh ! à combien de joueurs Jésus-Christ dira, au dernier et épouvantable jugement : J'ai eu faim et soif, j'ai été nu et mourant de froid dans les prisons, malade dans les hôpitaux, dans des maisons particulières, dans l'impossibilité d'acquitter mes dettes, j'ai éprouvé tout cela dans la personne des pauvres; et vous, au lieu de pourvoir à mes besoins, de venir à mon secours, vous avez sacrifié dans les jeux cet argent dont vous ne saviez que faire; allez-vous-en, maudits, brûler avec les démons dans le feu éternel : *Discedite à me, maledicti, in ignem æternum* (Matth. 25. 41).

Secondement, quant aux personnes qui jouent, quel péché ne commettrait pas celui qui s'adonne au jeu, s'il était ecclésiastique ou religieux, puisque les saints canons, comme on vous l'a enseigné, le leur défendent sous des peines extrêmement sévères. O Dieu! des hommes qui devraient toujours être appliqués à lire les Livres saints, à chanter les divins offices, à méditer les maximes éternelles, passeraient leur temps à jouer aux cartes ! Quoi ! des mains consacrées par l'onction du saint chrême seraient en contact avec ces funestes instruments du péché ! Quoi ! les ministres de Dieu seraient le matin à l'autel pour offrir, entourés des Anges, le corps et le sang de Jésus-Christ, et l'après-dînée et dans la soirée, ils se trouveraient dans la compagnie des joueurs! Le patrimoine des pauvres, dit encore en gémissant l'orateur cité plus haut, les oblations des fidèles, les biens des fondateurs, le sang des peuples, celui de Jésus-Christ, seraient pour ainsi dire enlevés du pied des autels et des tabernacles pour être exposés au jeu! Ah grand Dieu ! à qui les comparerai-je ces malheureux? aux Juifs? non, parce que les Juifs mêmes, quand Judas jeta à leurs pieds les trente deniers qu'il avait reçus pour prix de sa trahison, ne voulurent pas les prendre, disant que c'était le prix du sang : *Quia pretium sanguinis est* (Matth. 27.6). Savez-vous à qui je les comparerai? aux bourreaux qui, après avoir crucifié le divin Rédempteur, tirèrent au sort à qui tomberaient en partage ses vêtements (*Joan.* 19. 24).

DOUZIÈME INTERROGATION.

Ainsi donc, en propres termes, nous voici réduits à ne pouvoir plus jouer à aucun jeu, puisque, eu égard aux personnes qui s'y adonnent, vous avez déclaré qu'elles faisaient mal et qu'elles étaient coupables. Mais dites-nous à présent quels sont les péchés qu'on peut commettre à raison de celles avec lesquelles on joue?

RÉPONSE.

Suivant les personnes avec lesquelles on joue, on peut encore commettre beaucoup de péchés; et cela arrive toutes les fois que ces personnes n'ont aucun droit sur leur argent: par exemple, vous jouez avec un enfant de famille qui est encore sous la puissance paternelle, avec une femme qui ne peut disposer de sa dot, avec un religieux qui n'a rien en propre; aucune de ces personnes ne peut exposer au jeu une somme quelconque, parce qu'elle est pour l'ordinaire ou empruntée ou volée au père, au mari, au tuteur; de même donc qu'elles ne peuvent gagner votre argent, ainsi vous ne pouvez point vous-même gagner le leur, et si le sort vous favorise, vous êtes tenu, selon toutes les lois, à la restitution. Oh! dites-vous, je ne vais pas si loin, et je n'entre point dans de subtiles discussions pour découvrir si celui qui joue avec moi peut, ou non, faire de son argent l'usage que bon lui semble. Je paye quand je perds, et je prends quand je gagne, sans que j'examine s'il est convenable ou non de jouer avec lui. Vous n'allez pas si loin, et vous ne voulez pas entrer dans ces subtiles discussions? Mais Jésus-Christ, juge éternel, y entrera dans ces subtiles discussions, et plus tôt que vous ne le croyez, dans son jugement particulier, et dans le jugement général qui aura lieu à la fin des siècles, et vous forcera à y entrer vous-même. Oh alors! vous voudriez n'avoir jamais connu ni les cartes ni les dés, et n'avoir jamais joué de votre vie.

TREIZIÈME INTERROGATION.

Voilà encore une doctrine qui nous a été jusqu'à présent inconnue, ayant toujours cru qu'il était licite de jouer avec qui que ce fût, et qu'on pouvait s'approprier ce que l'on gagnait. Mais puisque vous avez dit qu'il se glissait encore des péchés dans la manière de jouer, ayez la complaisance de nous expliquer quand cela peut arriver.

RÉPONSE.

Le jeu étant une espèce de contrat, pour qu'il ne renferme rien d'illicite, il faut qu'il soit revêtu des conditions essentielles que l'une et l'autre partie doivent observer. On peut les violer en deux manières, dit saint Thomas, ou par fraude, ou par violence. Par fraude on peut les violer, ou bien elles le sont réellement par certains fripons qui, s'entendant entre eux, se mettent à jouer, et par le moyen d'une conversation à voix basse, de termes extraordinaires inconnus, et de certains signes convenus, cherchent à tromper un joueur qui est de bonne foi. Il y a fraude pareillement, quand on connaît les cartes du jeu, ou qu'on les arrange de telle manière, qu'on sait faire tomber adroitement sous sa main celles que l'on désire, ou qu'à certaines marques on reconnaît celles de ses adversaires par mille autres sortes de tours et de ruses que la malice humaine invente et continue à inventer par amour du gain. Ce que faisant, non-seulement les joueurs pèchent, mais ils sont obligés à restituer tout ce qu'ils ont gagné par de telles fraudes et de telles supercheries.

Il y aura encore péché, quand on fera intervenir la violence, c'est-à-dire quand on usera de son autorité et de son crédit pour entraîner au jeu quelque personne d'une condition inférieure et qui n'a que des connaissances imparfaites de celui auquel on la sollicite de jouer ; ou bien quand on se servira de prières importunes et de moyens d'excitation tels, qu'il lui est comme impossible de résister. Tout cela détruit l'égalité dans le jeu, tout cela est violence, et conséquemment sont tenus à la restitution ceux qui, par ces artifices, auront obtenu un gain quelconque. Il en est encore qui feignent d'être inhabiles au jeu, quoiqu'ils s'y entendent très-bien, pour tromper ainsi leurs adversaires trop crédules, et tout en pouvant gagner les premières parties, les perdent pour causer à leurs compagnons de jeu des pertes très-grandes ; ces astucieux joueurs sont obligés, comme les autres, à la restitution. Que dirai-je enfin de tant d'autres péchés qui se commettent à présent par la manière dont on joue ? A quels transports de colère, de fureur ne s'abandonnent pas ceux qui perdent? quels blasphèmes horribles ne prononcent-ils pas ? quelle profanation ne font-ils pas du nom redoutable de Dieu? quels outrages leur bouche ne vomit-elle pas contre la sainte Vierge et les Saints? Peut-on se porter à de plus graves excès? Oui, Chrétiens,

frémissez d'horreur en apprenant ce dont sont capables les joueurs, et ce qu'on n'a jamais ouï dire ni lu nulle part d'un catholique, quelque impie et quelque méchant qu'il ait été, c'est qu'on en a vu qui, comme des forcenés, lançaient des pierres contre l'image de la sainte Vierge, cassaient les bras de l'Enfant Jésus et mettaient en pièces le Crucifix, par désespoir d'avoir perdu au jeu. On vénère, dans une église de Rome, une image de la sainte Vierge, couverte d'un sang qui sortit miraculeusement de l'endroit où l'avait frappée avec des pierres un impie joueur. En France, un soldat, furieux d'avoir fait des pertes au jeu, brisa avec le même instrument un bras de l'Enfant Jésus qui était dans ceux de la Vierge; il s'en échappa une grande quantité de sang. En Allemagne, un grand joueur, après avoir sacrifié tout son bien, ne sachant sur qui décharger sa colère, se transporta dans une église, renversa de dessus l'autel l'image du Crucifix, la mit en pièces, et déchira celle de la sainte Vierge qui était au pied de la croix. Ne croyez pas que de semblables faits ne soient arrivés qu'une fois; ils se sont renouvelés si souvent, qu'en les réunissant on a pu en former un gros volume. Je ne vous ai parlé que de trois, parce que ma langue et mon cœur se refusent à en raconter d'autres. Ah! jeu funeste, de combien de péchés tu es la cause, de combien d'iniquités et d'horreurs tu es la source corrompue! Quel est celui qui, ayant appris à quels excès le jeu conduit, ne s'en abstiendra pas?

QUATORZIÈME INTERROGATION.

De semblables crimes font horreur. Cependant ils ne se commettent pas par des personnes bien élevées et honnêtes, mais seulement par des hommes de la lie du peuple, par la classe la plus ignoble et la plus corrompue de la société. Ce sont ceux-là qui, quand ils perdent au jeu, s'abandonnent à la colère, font des jurements affreux et prononcent des blasphêmes; dès-lors il n'y a pas lieu de s'étonner qu'étant emportés par leurs passions fougueuses, ils ne se souillent quelquefois par les excès que vous venez de mentionner. C'est par cette vile race qu'est adoptée la ruse dans les jeux; elle leur est familière. La plupart des malheureux qui la composent s'en sont fait une profession et un état; ils n'y apportent que des manières grossières et méprisables, auxquelles sont bien étrangers les gens de bonne famille, dont l'éducation a été bien soignée et qui, sans prendre mauvaise humeur, même lorsqu'ils perdent, gardent un profond silence dans le jeu. Mais

avançons, parce que nous désirons qu'enfin vous nous fassiez connaître le mal que l'on pourrait commettre en jouant dans un temps plutôt que dans un autre.

RÉPONSE.

Pour répondre à ce que vous venez de me demander, je vous dirai d'abord que je n'ignore pas que les personnes honnêtes et bien élevées ne sont pas capables de se déshonorer par des actes aussi brutaux. Je sais qu'elles ne sont point dans l'habitude d'employer ces fraudes et ces tromperies qui sont familières à celles de basse condition. Cependant je ne puis m'empêcher de dire que la corruption des mœurs, l'amour du gain poussent certains joueurs qui appartiennent même à des familles riches, à user de certaines friponneries et de certaines ruses dans le jeu, quoiqu'avec beaucoup de précautions et de réserve. Je sais enfin que, parmi ces hommes de qualité, on n'entend pas ces vociférations ni ces disputes que l'on entend parmi ces misérables et vils joueurs sans éducation ; néanmoins on ne pourra pas nier que lorsqu'ils sont malheureux au jeu, ils n'éprouvent une envie secrète et maligne contre ceux qui triomphent, et que, bien qu'ils n'exhalent pas leur dépit intérieur par des jurements ou des imprécations, et qu'extérieurement, et avec une apparence d'héroïsme dont nous avons déjà parlé, ils se montrent insensibles au gain comme à la perte, ils n'en sentent pas moins dans le fond du cœur de grandes colères. Mais comme on ne finirait pas, si l'on voulait passer en revue tous les abus qui se commettent dans le jeu, je dirai seulement quelque chose sur le mal qu'il peut y avoir à jouer dans un temps plutôt que dans un autre.

Pour que le jeu soit licite et permis, il faut y faire intervenir la condition ou la convenance du temps que l'on peut y employer. Nous nous en sommes déjà convaincus par la doctrine de l'angélique docteur saint Thomas (2. 2. *q.* 168. *art.* 2. *risp.*) qui dit : *Congruat personæ et tempori.* Comme toutes ces choses ont leur temps (*Eccl.* 3. 1) : *Omnia tempus habent*, de même, si en quelques circonstances, après une application sérieuse et soutenue, il est permis de récréer son esprit par quelque jeu innocent, il est des temps et des jours où le chrétien doit s'abstenir des jeux même qui sont les plus innocents et les plus permis. Ces temps sont ceux des fêtes, jours uniquement consacrés au culte et à l'honneur de Dieu ; ils ne nous appartiennent point, Dieu se les est réservés. Comme nous l'avons démontré suffisamment en son lieu, le chrétien doit les

passer dans l'assistance au saint sacrifice de la Messe, dans les chants des cantiques, dans la récitation des offices divins, dans les saintes lectures ; il doit venir entendre les instructions, vaquer plus souvent que de coutume à la prière, méditer les divins mystères. A présent, je vous le demande, les joueurs consacrent-ils les jours de fêtes à ces exercices spirituels et autres semblables qui n'ont pour but que le culte et l'honneur de Dieu ? S'abstiennent-ils alors de leurs vains amusements ? Tout au contraire : si jamais ils s'y livrent avec plus de fureur et d'acharnement, c'est alors, parce qu'ils ont plus de facilité de trouver des hommes oisifs qui accepteront les parties qu'ils proposent. Il arrive même que ceux qui, pendant toute la semaine, se sont occupés de leurs affaires, choisissent ces fêtes pour en faire des jours d'amusements et de jeux, comme s'ils pouvaient en disposer à leur gré. Les prédicateurs auront beau se fatiguer dans les chaires à annoncer les vérités de la religion, les pasteurs zélés commenter du haut des autels le saint Evangile, faire le catéchisme, expliquer ou quelque article du Symbole des Apôtres, ou quelque commandement du Décalogue, ou la manière de pouvoir dignement s'approcher des Sacrements, vous ne verrez jamais les joueurs assister à ces exercices. On exposera le Saint-Sacrement, on fera le chemin de la Croix, on proposera des indulgences à gagner, ne craignez pas qu'ils assistent à aucune des bénédictions qui se donnent, qu'ils fassent les œuvres dont nous venons de parler ; n'appréhendez pas non plus que ce soient eux qui visitent les hôpitaux et les malades qui y languissent. Croyant avoir satisfait à leurs devoirs en venant entendre une messe basse, dont ils ne feront pas difficulté de se passer même souvent, ils sacrifient tout le reste du jour au jeu. Il n'est que trop vrai que nous sommes arrivés à une époque où l'on pense comme les impies dont l'Esprit-Saint parle dans le livre de la Sagesse (15. 12) : Que notre vie n'est qu'un jeu, que le but de toute société humaine doit être le gain et la poursuite des richesses par les moyens les plus iniques. *Estimaverunt lusum esse vitam nostram, et conversationem vitæ compositam esse ad lucrum, et oportere undecumque etiam ex malo acquirere.*

D'où il arrive qu'on joue le jour, et qu'on joue aussi la nuit. Et quel spectacle horrible et étrange, dit l'orateur cité, présentent ces joueurs qui, tantôt dans les auberges, tantôt dans d'autres maisons, troublent le repos et le sommeil des voisins ! En quel temps ? Dans le temps même que tant de bons religieux et de vierges s'arrachent aux douceurs du sommeil pour chan-

ter les louanges du Seigneur, invoquer son nom, tandis qu'à quelques pas de là une foule bruyante de ces malheureux, élevant autel contre autel, invoquent et appellent à leur secours une fortune aveugle. D'un côté, on entend les psaumes sacrés et les hymnes de l'Eglise, de l'autre, des cris et des disputes. D'un côté,ce sont des religieux et des vierges qui veillent, prient, se mortifient, se donnent la discipline pour apaiser la colère de Dieu; de l'autre, ce sont des joueurs qui l'irritent plus que les premiers ne peuvent la calmer. Ah! Chrétiens mes frères, n'est-ce pas renouveler le spectacle déplorable qui faisait gémir dans la Synagogue les anciens prophètes,quand ils voyaient leurs concitoyens, les uns occupés à construire, les autres à détruire et à ruiner l'ouvrage qui coûtait aux premiers tant de peines? ou, pour mieux dire, n'est-ce pas par la conduite insensée que tiennent les joueurs que se renouvelle cette circonstance cruelle où se trouvait Jésus dans le temps de sa douloureuse passion? Du haut de sa croix il voyait à ses pieds sa très-sainte Mère, le disciple bien-aimé et Magdeleine, avec d'autres saintes femmes, qui pleuraient abondamment, prenant une immense part à son agonie et à ses douleurs; et il voyait à côté ceux-mêmes qui l'avaient crucifié, se partageant ses vêtements, comme je l'ai dit ailleurs (*Joan.* 19. 24). C'est cependant là le spectacle dont est témoin si souvent Jésus-Christ parmi les chrétiens qui sont ses enfants. Voilà donc le grand nombre de péchés qui se commettent dans le jeu par ceux qui jouent, par rapport à ceux avec qui l'on joue, à la manière dont on joue, et enfin par rapport au temps dans lequel on joue.

QUINZIÈME INTERROGATION.

Mais si les choses sont ainsi, il faut conclure que celui qui veut se sauver doit totalement et pour jamais abandonner le jeu.

RÉPONSE.

Ayant déjà posé en principe, d'après saint Thomas et tous les autres théologiens, qu'il peut y avoir des jeux licites et permis, pourvu qu'on s'y livre dans un but honnête et qu'ils soient revêtus des conditions que nous avons déjà indiquées plusieurs fois, la principale étant qu'on n'en fasse pas une occupation sérieuse, mais seulement une récréation de quelques instants, je réponds que vous pourrez jouer sans mettre en danger votre salut éternel. Jouez, dit le Saint-Esprit (*Eccl.* 32.

v. 15.16), pourvu que vous vous absteniez du péché en jouant: *Lude..., et non in delictis.* Mais quant aux jeux qu'on appelle jeux de hasard et dans lesquels la fortune décide seule de la victoire ou de la perte, vous devrez absolument y renoncer, puisque vous ne voulez pas vous mettre dans un péril évident de vous perdre. Il s'agit, mes Frères, de votre âme, qui a coûté à Jésus-Christ l'effusion de son sang précieux : il s'agit de vous assurer une éternité de joie dans le ciel, ou d'éviter une éternité de supplices dans l'enfer. Serait-il possible qu'en face d'un danger si grand, tel qu'est celui de perdre son âme, le paradis, et d'être précipité dans des brasiers qui ne s'éteignent plus, vous voulussiez encore vous adonner à un jeu, source empoisonnée de tant de maux? Ah! non, mes chers frères, mais faites à Dieu le sacrifice du misérable plaisir que vous y goûtez, d'autant plus qu'il est défendu si sévèrement par toutes les lois : anéantissez en vous, par amour pour Dieu et pour le salut de votre âme, cette passion. Puis, quant aux autres jeux, innocents en eux-mêmes et qui sont permis, ne vous y livrez qu'avec modération, évitez-y alors ces excès qui peuvent les rendre et les rendent en effet criminels et dangereux: *Lude..., et non in delictis.* C'est pour cela qu'il serait beaucoup plus facile à ceux qui s'y adonnent avec une espèce de fureur, ou, pour mieux dire, qui sont emportés d'une ardeur brûlante pour cette sorte de jeux, licites d'ailleurs s'ils s'y livraient avec modération, d'y renoncer, que de s'arrêter une fois qu'ils auraient provoqué ou accepté une partie quelconque. Profitez du conseil que je vous donne : ne jouez jamais et vous éviterez bien des péchés.

SEIZIÈME INTERROGATION.

Ce serait beaucoup vous accorder que de consentir à renoncer à tout jeu. Cependant nous y renoncerons en partie, mais à présent nous désirons savoir de vous, quand, et pendant quel espace de temps nous pourrons nous livrer au jeu, afin qu'il ne devienne pas criminel, mais qu'il soit licite et innocent?

RÉPONSE.

La demande que vous m'adressez est une de celles auxquelles l'on ne répond pas facilement, ne pouvant assigner une taxe et une mesure qui s'adapte à l'état et à la condition de chaque personne; car celle qui conviendra à quelques-unes ne conviendra pas à d'autres. Nonobstant cela, pour satisfaire

à votre demande, je vous indiquerai une règle générale qui servira pour toutes les conditions. Ce n'est pas moi qui l'ai découverte, mais je l'ai empruntée aux saints Pères qui l'adoptent communément, et la voici : ils disent que quand on s'amuse, qu'on se récrée, ou qu'on joue, on ne doit user de toutes ces choses que comme on use des remèdes. Venons à présent au premier point : Quand nous servons-nous des remèdes? est-ce quand nous sommes en santé? nous nous en gardons bien. Alors, en agir ainsi ce serait jeter le désordre dans les humeurs, en troubler la circulation, et se rendre malade tandis qu'on ne l'était pas. Ce n'est seulement que dans un cas de nécessité, lorsque nous sommes surpris de quelque maladie, que nous en usons ou que nous nous les laissons administrer. Ainsi donc, comme nous l'avons dit ailleurs, avec saint Thomas, quand le corps est tellement harassé de fatigue, et l'esprit tellement abattu par suite des travaux pénibles auxquels l'un ou l'autre s'est livré, qu'ils ont tous les deux besoin de réparer leurs forces, alors nous devons seulement nous servir du jeu comme d'un moyen de récréation : voilà comment je réponds au premier point de la demande concernant le temps auquel on peut jouer. Venons au second point de la même demande, relative à l'espace de temps que l'on peut consacrer au jeu. Les remèdes se prendraient-ils pendant tout le cours d'une journée ? en faisons-nous de ces remèdes notre aliment et notre boisson ordinaires ? beaucoup moins encore. N'accuserait-on pas de folie celui qui en agirait ainsi ? Ces potions médicinales se prennent rarement, et seulement quand la nécessité nous y contraint, et alors même on les réduit à la plus petite quantité possible, parce qu'elles sont naturellement dégoûtantes. Il n'est donc personne, si peu avisé qu'il soit, qui veuille user à tous les instants et à toutes les heures du jour d'un remède quelconque, ni en faire son aliment et sa boisson ordinaires. Telle est la règle que nous devons suivre relativement à l'espace de temps à employer au jeu. Il n'est rien qui ne convienne moins à un disciple de Jésus-Christ que de jouer tout le jour, de faire du jeu sa nourriture ordinaire, c'est-à-dire son occupation journalière. Quelle conduite faut-il tenir ? Ne se livrer que rarement au jeu, n'y employer autant que possible qu'un court espace de temps. Une petite heure devrait être pour tous plus que suffisante ; pour plusieurs même ce serait trop, une demi-heure, généralement parlant, serait le nécessaire.

DIX-SEPTIÈME INTERROGATION.

Mais vous nous restreignez un peu trop. Une petite heure seulement à employer au jeu, et encore très-rarement, ce qui, ajoutez-vous encore, est déjà plus qu'il ne faut pour un grand nombre ! Mais que ferons-nous de toutes ces heures du jour, et surtout de celles de nuit ? Comment enfin passer son temps, si l'on ne joue pas ?

RÉPONSE.

Oh ! que de choses j'aurai à vous expliquer ici ! Qu'avez-vous à faire, dites-vous, dans les heures de la nuit ? et moi je vous l'indiquerai, c'est d'aller prendre votre repos ; en suivant mon avis, vous pourrez vous lever matin, satisfaire avec plus d'exactitude aux devoirs de votre état, et surtout vous occuper de votre éternité. Vous ne sauriez vous imaginer combien il est préjudiciable non-seulement au salut de votre âme, dont vous vous occupez si peu, mais encore à la santé de votre corps, de faire du jour la nuit et de la nuit le jour. C'est à ce désordre que les hommes les plus judicieux et les plus expérimentés attribuent toutes ces morts subites si communes aujourd'hui, ces vieillesses précoces, l'extinction de tant d'illustres familles, ces attaques si foudroyantes d'apoplexie, avec le cortége nombreux de tant d'autres maladies que nous ne nommons pas ici, dont étaient exempts nos ancêtres, qui dormaient la nuit et profitaient du jour pour travailler. Mais l'usage malheureux de bouleverser ainsi l'ordre établi par le Créateur s'étant introduit, qui pourra le détruire ? Puisqu'il n'y a point de réforme à espérer de ce côté, arrivons donc au point essentiel : vous ne savez comment employer les heures du jour et de la nuit, ni comment tuer le temps sans jouer; mais avons-nous été placés sur la terre pour jouer et vivre dans le sein des plaisirs, et notre vie ne doit-elle être qu'un jeu continu et successif, comme le disaient les impies dont nous avons naguère parlé ? non, mes Frères, nous ne sommes ici-bas que pour opérer notre salut éternel, et c'est une affaire qui est tellement nécessaire et importante, que nous devons y consacrer tous les jours, toutes les heures et tous les moments de notre vie, sans en perdre une si grande partie dans le jeu.

D'ailleurs Dieu nous a donné l'être, et par un acte de miséricorde toute spéciale, il nous a fait naître dans le sein de l'Eglise catholique, grâce qu'il n'a pas accordée à tant d'hommes qui vivent hors de cette arche sainte. Ce Père divin, mû

par l'amour immense qu'il éprouve pour ses créatures, a envoyé dans cet univers son Fils pour nous sauver. Et cet aimable Rédempteur, dans la vue d'accomplir les desseins de cet adorable Père sur nous, est venu en personne satisfaire au prix de sa vie et de son sang à l'immense dette de notre rachat. La miséricorde de ce Dieu, auteur de toutes les créatures, et la charité de son Fils ne méritent-elles pas que nous nous livrions ici-bas à des actes habituels de reconnaissance, de louange et d'amour, pour les continuer éternellement dans le Ciel? Nous ne sommes d'ailleurs dans cette vallée d'exil que pour un peu de temps encore, et peut-être plus tôt que nous ne pensons, nous mourrons, et nous serons forcés d'aller comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ pour lui rendre un compte très-rigoureux de toute notre vie. Quel zèle devons-nous donc apporter à bien profiter de tous les instants qui s'écoulent pour nous préparer à ce grand passage et à ce compte terrible! Voilà quelles sont nos obligations; et nous nous plaindrons que le temps nous est à charge, et nous ne croirons pouvoir mieux l'employer que dans le jeu? Ah! viendra un jour, et il est plus près que nous ne le pensons, où, si nous ne nous corrigeons pas, nous en pleurerons la perte sans qu'il nous soit possible de la réparer. Que ce temps si précieux ne s'écoule plus dans les jeux, mais servons-nous-en pour faire notre salut, et nous mériter d'obtenir dans le ciel cette gloire éternelle pour laquelle nous avons été créés.



INSTRUCTIONS SUR LA PÉNITENCE.

PREMIÈRE INSTRUCTION.

De la vertu de pénitence, et son indispensable nécessité.

Chrétiens, étrangers et pèlerins sur cette misérable terre, nous ne devons avoir d'autre pensée ni d'autre but que de nous avancer continuellement vers cette chère patrie céleste, vers cette gloire éternelle dont Jésus-Christ nous a rendus de nouveau les héritiers au prix de son sang, après que nous en eûmes été déshérités dans Adam. Pour y arriver, il n'y a que deux voies : celle de l'innocence et celle de la pénitence ; tandis que pour se damner, il y en a pour ainsi dire une infinité, parce qu'elles sont aussi multipliées que le sont les diverses manières dont on peut offenser Dieu. L'innocence est la voie la plus droite et la plus sûre : heureux, oui, mille fois heureux ceux qui n'ont jamais souillé et ont conservé celle qu'ils ont reçue au baptême ! Heureux l'homme, dit, au commencement de ses Psaumes, le Prophète royal (*Ps.* 1. 1), heureux celui qui n'a pas marché dans les voies tortueuses des pécheurs ! *Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum, et in via peccatorum non stetit.* Mais parce que cette voie de l'innocence n'a été suivie que par peu de personnes, et que, d'un autre côté, le même prophète appelle encore heureux ceux à qui les péchés ont été remis par le moyen de la pénitence (*Ps.* 31. 1) : *Beati, quorum remissæ sunt iniquitates*, il ne nous reste plus que cette voie pour arriver au ciel ; et c'est de la nécessité où nous sommes d'y entrer comme pécheurs, que je vais vous entretenir présentement. Je dois cependant vous avertir ici que je parlerai seulement en passant, et selon que le réclamera mon discours, de la douleur et du bon propos, qui sont les parties nécessaires et essentielles de la pénitence. La raison en est que nous en avons déjà suffisamment parlé lorsque nous avons traité de la confession sacramentelle.

I. Dès que le malheureux pécheur a eu l'audace d'enfreindre la loi divine et d'offenser son Seigneur, il est devenu digne de la damnation éternelle ; et s'il vient à mourir dans cet état, il est aussitôt précipité dans l'enfer. Afin d'éloigner de lui un si horrible châtiment, il n'y a pas d'autre moyen pour expier son péché, tandis qu'il vit, que les larmes de la pénitence.

Cette vérité morale est clairement démontrée et établie dans les saintes Ecritures: *Si nous ne faisons pénitence*, dit le Sage, *nous tomberons, non dans les mains des hommes, mais dans celles de Dieu* (*Eccl.* 2. 22). « Si ce peuple fait pénitence de » son péché, dit Dieu par la bouche de Jérémie (18. 8), je » ne déchargerai point sur lui le poids de mes vengeances. » Si l'impie fait pénitence de tous les péchés qu'il a commis, » dit-il par la bouche d'Ezéchiel (18. 21), s'il observe mes » préceptes, s'il s'adonne à la pratique de la vertu, il ne mourra » point; mais il vivra, et j'oublierai ses iniquités. Si je dis au » pécheur: tu mourras; et s'il fait pénitence de son péché, » qu'il pratique la vertu, il vivra, et ses péchés ne lui seront » plus imputés (*Idem*, 33. 14); convertissez-vous, poursuit-» il encore, et faites pénitence de tous vos péchés, et ils ne » seront plus la cause de votre ruine (*Idem*, 18. 30). » Dieu avait commandé au prophète Jonas qu'il annonçât aux Ninivites qu'après quarante jours leur ville serait renversée; mais ils firent pénitence de leurs péchés, et Dieu tout miséricordieux les leur pardonna.

II. Voilà donc comme Dieu est disposé à révoquer la sentence de mort fulminée contre les pécheurs, mais sous cette indispensable condition qu'ils se repentiront de leurs péchés. La pénitence est toujours exigée comme un moyen nécessaire. Mais pourquoi recueillir et citer les passages de l'ancien Testament pour nous convaincre de cette vérité, puisque, par la doctrine du nouveau Testament et celle de Jésus-Christ, nous l'avons évidemment démontrée? De même que Jésus-Christ, avant de paraître dans le monde, voulut avoir pour précurseur saint Jean-Baptiste, ainsi, avant de se mettre à prêcher la nécessité de la pénitence, il voulut que ce grand Saint l'annonçât sur les bord du Jourdain à une immense multitude de peuple. Oui, Jean-Baptiste peut s'appeler le prédicateur de la pénitence: écoutez ses paroles, elles ne peuvent pas être plus claires: « La hache est placée au pied de l'arbre; tout arbre » qui ne porte pas de bon fruit sera coupé et jeté au feu. Race » de vipères, qui vous apprendra à éviter la colère du Juge » éternel? La seule pénitence. Faites donc de dignes fruits de » pénitence: *Facite dignos fructus pœnitentiæ* (Luc. 3. 8). » Les premières paroles que Jésus-Christ prononça en commençant ses prédications furent celles-ci: « Faites pénitence, » parce que le royaume des cieux s'approche: *Pœnitentiam* » *agite; appropinquavit enim regnum cœlorum* (Matth. 4. 17). » Pour éviter donc le châtiment réservé aux pécheurs et méri-

ter le royaume des cieux, il n'y a pas d'autre moyen que celui de la pénitence.

III. Et en effet, après l'avoir fait annoncer par son précurseur, comme étant nécessaire au salut, notre divin Sauveur se mit à la prêcher lui-même. Par où commencèrent ses instructions? par ces paroles : « Faites pénitence, parce que le royau- » me des cieux s'approche. *Pœnitentiam agite; appropinqua-* » *vit enim regnum cœlorum* (Matth. 4. 17). » Cependant, me direz-vous, Jésus-Christ a éprouvé pour les pécheurs une tendresse extrême, et il était plein de compassion pour eux. Oui, mes frères, la miséricorde et la tendresse qu'il a eue pour eux dans le cours de sa vie mortelle a été portée à un tel point, qu'il est difficile de vous en donner une juste idée. Il les recherchait, il les accueillait avec tant de marques d'amour, il les traitait avec tant de familiarité, qu'il ne dédaignait pas de s'asseoir à leur table et de manger avec eux, tellement que les Scribes et les Pharisiens en étaient scandalisés et en murmuraient. Mais ils avaient beau donner carrière à leurs interprétations malignes et à leurs jugements défavorables sur sa conduite, le divin Sauveur ne changeait rien à sa manière de faire; et cependant, quelque grande que fût pour eux son affection, pour la mériter, il leur annonçait la nécessité où ils étaient de faire pénitence : *Non veni vocare justos, sed peccatores ad pœnitentiam* (Luc. 5. 32). Consolez-vous donc, pécheurs mes frères, puisque Jésus-Christ veut vous sauver. Il vous appelle à lui par les divines lumières qu'il répand en vous; il vous indique le chemin qu'il faut que vous suiviez; il l'ouvre devant vous, et quel est-il? C'est celui de la pénitence. Il est donc nécessaire que vous y marchiez, puisque pour arriver jusqu'à Jésus-Christ, c'est le seul, et que hors de ce chemin il n'y a point de salut, mais la perte éternelle.

IV. Jésus-Christ nous enseigne plus clairement cette vérité à l'occasion de deux faits qui lui furent racontés : le premier fut celui de quelques Galiléens que Pilate fit égorger tandis qu'ils offraient un sacrifice dans un temple; et l'autre, celui de dix-huit habitants de Jérusalem écrasés sous les ruines de la tour de Siloé qui s'écroula subitement sur eux. Pensez-vous, dit le Sauveur, en parlant des premiers, qu'ils fussent plus grands pécheurs que les autres? Je vous dis que non; mais si vous ne faites pénitence, vous périrez tous de la même manière : *Nisi pœnitentiam habueritis, omnes similiter peribitis* (Luc. 13. 3). Quant aux seconds, croyez-vous, dit-il, que ceux-là fussent les plus coupables de tous les habitants de Jérusa-

lem ? Non, ils ne l'étaient pas ; mais j'ajoute que si vous ne faites pas pénitence, vous éprouverez le même sort : *Sed si pœnitentiam non egeritis, omnes similiter peribitis* (*Id.* 13. 5). Mais ces paroles, me direz-vous, n'ont été dites que pour épouvanter. Non, répond saint Chrysostôme, en commentant ces passages. Jésus-Christ voulut non-seulement menacer les pécheurs, mais en même temps les consoler ; les menacer en leur faisant craindre le sort de ces Galiléens et des autres, s'ils persistaient dans leurs iniquités, et les consoler en leur montrant le vrai moyen par lequel ils pouvaient éviter le châtiment, moyen qui est celui de la pénitence. Telle est donc l'inévitable alternative de l'homme qui a offensé Dieu : ou de périr éternellement, ou de pleurer ses péchés ; ou de les voir punis par les redoutables supplices de sa justice, ou de les expier par ses larmes et sa douleur ; ou de préférer une mort malheureuse, ou de s'en garantir par un repentir amer de toutes les fautes passées. Voilà pourquoi Jésus-Christ proféra cette terrible menace : *Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous.* Voilà le but de toutes les prédications du Sauveur. Il est venu au monde pour annoncer le royaume de Dieu et enseigner les moyens à prendre pour en acquérir la possession ; mais à cette condition, que celui qui, au milieu de la corruption du monde, n'aura pas conservé l'innocence et la justice, devra la recouvrer par la pénitence.

V. Quand Nicodème alla trouver de nuit Jésus pour être instruit sur ses divins mystères et sur ce qu'il fallait faire pour être sauvé et avoir part au royaume de Dieu, le Sauveur lui dit que celui qui n'aura pas été régénéré par l'eau et le Saint-Esprit ne pourra entrer dans le royaume de Dieu : *Nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu sancto, non potest introire in regnum Dei* (Joan. 3. 5). De ces paroles, comme aussi de la doctrine des Pères et de l'Eglise, les théologiens concluent que le baptême est nécessaire, non de quelque nécessité que ce soit, mais de la nécessité qu'ils appellent de moyen; et la raison de cela est que, naissant tous enfants d'Adam, nous naissons tous pécheurs, ayant, selon l'Apôtre (*Rom.* 5.12), péché en lui. Il faut donc que, par cette renaissance spirituelle de l'eau et de l'esprit, c'est-à-dire par le baptême, cette faute que nous avons contractée dans la génération naturelle soit effacée en nous.

VI. Or, des termes cités plus haut, et dont Jésus-Christ se sert quand il parle de la pénitence, il s'ensuit qu'elle est aussi nécessaire de nécessité de moyen, que l'est le baptême pour

entrer dans le Ciel; et comme personne ne peut parvenir à la jouissance des biens éternels, s'il n'a reçu le baptême qui a effacé en lui le péché originel, ainsi celui qui, après le baptême, a commis quelque péché mortel, n'aura pas droit à la gloire éternelle, s'il ne l'a pas détruit et anéanti par les larmes de la pénitence, mais il périra éternellement : *Nisi pœnitentiam egeritis, etc.* Voilà la seule planche de salut qui reste aux pécheurs qui ont eu la témérité de se révolter contre le Seigneur. C'est à cette planche que doivent s'attacher ceux dont la belle innocence a fait un naufrage funeste ; et après la perte de la vie spirituelle, il ne reste plus que cette voie pour rentrer en grâce avec Dieu.

VII. Ne pensez pas que cette nécessité de faire pénitence ne trouve sa source que dans la justice divine : non, mais je veux que vous l'envisagiez comme une ingénieuse invention et comme un acte où se dévoile l'amour le plus tendre de Dieu pour les hommes, ainsi que son infinie miséricorde. Il est vrai que quand un pécheur offense Dieu, tous les attributs divins s'arment contre lui et crient vengeance, vengeance réclamée par sa sainteté qui ne peut souffrir la malice, par sa toute-puissance, par sa sagesse qui ne voient qu'avec indignation leurs buts trompés et leurs desseins renversés. Que coûterait à Dieu une telle vengeance, et qui pourrait venir lui demander compte de sa conduite, si sa fureur faisait disparaître de dessus la terre toutes les nations devenues les tristes victimes de sa colère ? Pourquoi donc son bras reste-t-il suspendu sans frapper? Parce que la miséricorde s'interpose entre lui et son courroux, elle arrête, pour ainsi dire, l'impétuosité des attributs divins qui demandent vengeance, et empêche que les mains de Dieu ne s'ouvrent pour en laisser échapper les châtiments effroyables par lesquels les pécheurs mériteraient d'être détruits totalement. Mais cependant, pour que sa justice soit satisfaite, elle leur propose la pénitence, et pourvu qu'ils l'embrassent réellement, et que par elle ils anéantissent en eux-mêmes le corps du péché, comme s'exprime l'Apôtre (*Rom.* 6. 6), elle dispose le cœur de Dieu à leur pardonner. Voilà donc, mes frères, comment, pouvant nous punir aussitôt après le péché et nous précipiter dans l'enfer, il nous accorde une grâce particulière, et comment il agit très miséricordieusement à notre égard, en n'exigeant rien autre de nous que la destruction du péché par la voie de la pénitence. Ah ! disons donc avec le prophète (*Jer. Th.* 3. 22), que c'est un trait admirable de l'amour de Dieu pour nous, qu'il veuille bien nous épargner et nous lais-

ser la vie en considération des rigueurs salutaires que nous exercerons sur nous : *Misericordiæ Domini quia non sumus consumpti.* Soyons donc convaincus que c'est en nous châtiant nous-mêmes qu'il nous pardonnera nos iniquités, et que si nous négligeons de le faire, il n'y a point de miséricorde à espérer.

VIII. Mais sur quoi est fondée cette nécessité de faire pénitence? Dieu ne pouvait-il pas rendre son amitié à l'homme coupable sans lui imposer cette condition? Ah! Chrétiens, vous demandez encore sur quoi est fondée cette indispensable nécessité pour la créature de faire pénitence? Mais n'avez-vous pas appris dans les dernières instructions ce que c'est que le péché mortel? la malice extrême qu'il renferme? combien il est opposé à Dieu, puisque s'il avait autant de puissance qu'il a de malice, il le détruirait lui-même? N'avez-vous pas entendu parler de la haine infinie, nécessaire qu'il lui a portée de toute éternité, tellement qu'il n'a jamais pu le souffrir dans aucun être, qu'il l'a puni par des châtiments terribles, qu'il le punit encore et le punira à jamais. Ainsi, tant que l'homme y persistera, tant que son âme en sera souillée, que l'infortuné ne croie pas être en paix avec Dieu, qu'il n'espère ni pardon, ni grâce, ni salut. Ce Dieu est maître de ses faveurs, il peut remettre les péchés à qui il veut ; mais sa volonté expresse est de ne jamais faire miséricorde à personne, que sous la condition indispensable de la pénitence, et qu'autant que le pécheur détruira en lui-même le péché qui est le seul mur de division qui le sépare de lui. C'est ce qui a fait dire à l'angélique docteur saint Thomas, s'appuyant sur les oracles des divines Ecritures et sur les paroles des saints Pères, qu'il est impossible que le péché actuel mortel se remette sans la vertu de pénitence: *Impossibile est peccatum actuale mortale sine pœnitentia remitti, loquendo de pœnitentia, ut est virtus* (Par. 3. q. 68. art. 2. *in corp.*) ; et il n'y a donc pas de pardon sans pénitence : *Nisi pœnitentiam, etc.*

IX. Mais pour obtenir le pardon des péchés commis, ne suffirait-il pas d'user de grandes précautions pour ne plus y tomber, et de se proposer de ne plus les commettre? Non, répondent les Pères du Concile de Trente (*Sess.* 14. *c.* 4). La contrition, qui est une des qualités principales de la pénitence, ne renferme pas seulement la cessation du péché, ni le seul propos de mener une nouvelle vie ; mais elle renferme en outre la haine de celle que l'on a passée dans le vice, selon cette parole du prophète Ezéchiel : *Rejetez loin de vous ces iniquités*

dans lesquelles vous êtes tombés, et faites-vous un cœur nouveau (18. 31). De plus, cette condition doit non-seulement être jointe à la volonté et au bon propos de confesser les péchés, mais de satisfaire à Dieu pour eux. Ce serait une erreur bien dangereuse, dit saint Grégoire, pape (*Part. past. admo.* 31), de croire qu'ils nous seront remis parce que nous ne les commettrons plus. Après avoir écrit, dit ce saint Père, si vous cessez d'écrire, effacez-vous pour cela votre écriture? *Neque enim scriptor, si à scriptione cessaverit, quia alia non addidit, etiam illa quæ scripserat delevit.* Vous avez offensé Dieu par un nombre prodigieux de faux serments et de blasphèmes, et le prochain par des affronts et des injures multipliés ; les réparerez-vous en n'en proférant plus ? Vous êtes grevé de dettes, vous avez dérobé beaucoup d'objets ; est-ce en n'en contractant plus, ou en ne dérobant plus, que vous aurez, d'un côté, acquitté ces dettes, et que, de l'autre, vous aurez restitué ce que vous avez volé ? Non, certainement ; dites-en tout autant de celui qui a commis une multitude innombrable de péchés : il ne satisfait pas pour ceux dont il s'est rendu coupable, il ne répare pas le mal qu'il a fait en s'arrêtant dans la carrière du vice ; mais il est obligé de satisfaire à Dieu par la pénitence, et de réparer toutes les offenses dont il s'est rendu coupable envers lui par cette foule de péchés que sa conscience lui reproche.

X. Et c'est le raisonnement qu'emploie saint Augustin dans son beau sermon qu'il composa sur l'utilité de la pénitence : « Par le moyen de la pénitence, dit-il, tout homme doit exer- » cer contre lui-même une sainte sévérité, afin qu'après s'être » ainsi jugé et puni, il ne le soit pas par le Seigneur, sui- » vant la parole de saint Paul, qui dit : *Si nos dijudicaremus,* » *non utique judicaremur* (1. Cor. 11. 31). » Quiconque a une crainte raisonnable de ce dont le menace l'Apôtre, savoir, que nous serons tous forcés de comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ pour que chacun rende compte de ce qu'il a fait en bien ou en mal dans son corps, doit se hâter de se citer au tribunal de sa conscience. Pour éviter donc la rigueur de ce jugement formidable, qu'il se présente devant lui-même, réfléchissant sur la terrible menace que fait Dieu au pécheur, selon la parole du Psalmiste, d'élever sa voix contre lui et de le forcer à prononcer sa propre sentence (*Ps.* 49. 21). Ayant donc érigé un tribunal dans son propre cœur, que son esprit devienne son accusateur, que sa conscience soit le témoin qui dépose, et que la crainte soit l'exécuteur : qu'ensuite nos lar-

mes soient une preuve manifeste de la sincère confession que nous avons faite de nos fautes et de notre véritable pénitence.

XI. Voici encore une autre considération qui nous fera connaître la nécessité de faire pénitence : c'est que nous jugeant criminels, et subissant les châtiments que nous nous imposons volontairement, nous détournons de dessus nous la rigueur du jugement de Dieu et les peines éternelles auxquelles il nous aurait condamnés et auxquelles il condamnera ces pécheurs endurcis qui refusent de faire pénitence. Celui donc, ô mes frères, qui ne veut pas périr éternellement, est tenu d'en embrasser les saintes rigueurs ; c'est le moyen nécessaire pour obtenir le pardon de ses péchés, de se mériter les grâces de Dieu et le bonheur éternel. Ce sont là les promesses que Jésus-Christ a faites à tout pécheur qui se convertit réellement, qui se punit, qui gémit et qui pleure. Mais pour qui s'obstine à ne pas vouloir entrer dans cette voie salutaire, il n'y a point de ciel, et la damnation éternelle sera infailliblement son partage. Quel est donc le chrétien assez oublieux de ses intérêts qui n'embrassera pas cette pénitence ? et qui d'entre nous cherchera des prétextes pour s'en dispenser ? sur quelle excuse se fondera-t-il ? Sera-ce sur son innocence ? mais nous sommes tous pécheurs. Sera-ce sur la délicatesse de sa complexion et sur ce que la pénitence est pénible et difficile ? Mais pour l'anéantir, cette excuse, je vous oppose qu'il n'y eut jamais personne sur la terre dont la complexion fût plus délicate que celle de Jésus-Christ, et cependant il s'est imposé lui-même la pénitence la plus rigoureuse qu'on puisse imaginer, et il a voulu l'accomplir en notre faveur. Seconde raison qui, sapant par la base tous les vains prétextes, nous fait connaître la nécessité indispensable où nous sommes d'en faire une qui soit proportionnée à nos péchés.

XII. Cependant, avant de vous parler de celle à laquelle notre divin Sauveur voulut s'assujétir, je dois vous apprendre certaines vérités qu'il est nécessaire de savoir. La première est que l'homme avait fait à Dieu, par son péché, une injure infinie, puisque Dieu est infini dans son essence. L'homme, de sa nature, n'étant qu'un misérable ver de terre, que cendre et poussière, un vrai néant, n'a pas pu se mettre dans un état de rébellion contre sa majesté infinie, sans lui faire un outrage infini. Or, pour réparer cette injure et cet outrage, et les réparer par une satisfaction proportionnée, cette satisfaction doit être infinie, et conséquemment l'homme n'en était pas capable: étant un sujet rebelle à son Seigneur et privé de sa grâce, il

ne pouvait qu'imprimer à toutes ses œuvres la tache odieuse de son péché. L'Ange même, quelque parfaite que soit sa nature, était pareillement dans l'impuissance d'offrir une satisfaction convenable, parce que fini et borné dans son être, comme il l'est, ses mérites l'étaient pareillement. Il n'y avait donc qu'un Dieu dont les actions pussent être infinies et d'une valeur pareillement infinie. Mais il ne pouvait pas satisfaire dans sa propre nature, parce qu'étant indépendant et souverain, il ne devait se réduire à aucun abaissement. Que fit donc son immense charité ? Elle le porta à se revêtir de notre humanité pour se rendre capable de satisfaire par elle à la divine justice, en notre faveur.

XIII. Tel fut l'admirable moyen que trouva la divine Sagesse dans le grand œuvre de l'incarnation du Verbe, pour concilier par elle les droits imprescriptibles de sa justice et de la miséricorde qui semblaient d'abord inconciliables. La justice divine offensée par le péché exige que celui qui l'a commis soit puni avec une grande sévérité ; mais la divine miséricorde demande d'un autre côté qu'il soit sauvé. Comment fera-t-il? comment accorder deux choses qui se repoussent mutuellement? Ce prodige va s'opérer dans Jésus-Christ, Dieu et homme tout à la fois. Comme homme, il a une chair capable de souffrir et qui peut être offerte en qualité de victime pour nos péchés ; et parce que cet homme est Dieu en même temps, et que cette humanité est unie indissolublement à la divinité, il en résulte que ses œuvres et ses souffrances sont d'un mérite et d'une valeur infinie ; et conséquemment, dans cet état, il a pu donner et il a donné effectivement à la justice divine une satisfaction qui, dans la plus grande rigueur, est proportionnée à l'injure. Oui, mes frères, la miséricorde et la vérité se sont rencontrées en Jésus-Christ, et la justice et la paix se sont donné le baiser de paix : *Misericordia et veritas obviaverunt sibi ; justitia et pax osculatæ sunt* (Ps. 84. 11). Le Père éternel a envoyé sur la terre son Fils revêtu d'une chair mortelle, semblable à celle du péché ; et dans cette chair divine, il a condamné le péché commis contre lui, afin que la justice de la loi fût accomplie en nous, et que nous fussions délivrés de notre malheureux esclavage : *Misit Deus Filium suum in similitudinem carnis peccati* (Rom. 8. 3. 4), *ut justificatio legis impleretur in nobis.* Et cet exemple admirable de Jésus-Christ qui se voua à une pénitence si pénible et si rigoureuse ne suffira pas pour nous faire connaître l'indispensable nécessité qui nous est imposée, comme pécheurs, de la pratiquer?

XIV. Arrêtons-nous un peu ici à examiner quel est celui qui fait pénitence pour nous. C'est, comme vous l'avez entendu, Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme. Comme Dieu, il est consubstantiel à son adorable Père : Dieu né de Dieu, par qui tout a été fait; Dieu, dont la vue et la jouissance constituent le bonheur de tous les Anges et de tous les Saints. Comme homme, il est fils de la bienheureuse vierge Marie, dans le sein très-pur de laquelle il voulut bien s'incarner par la vertu de l'Esprit-Saint. Il est le plus beau parmi les enfants des hommes (*Ps.* 44. 3); et son corps très-saint ayant été formé par miracle, et d'une manière plus éminemment parfaite que celui des autres hommes, il était de la complexion la plus délicate, et d'une sensibilité qui n'était pas à l'épreuve de la plus petite douleur. Il est pur, innocent et saint, mais de plus il est le saint des saints. Comme Dieu et comme homme, il est toujours le fils chéri de son Père éternel qui a mis en lui toutes ses complaisances, et c'est celui que nous devons écouter (*Matth.* 3. 17). Voilà, mes frères, quel est celui qui fait pénitence pour nous, pénitence à laquelle il n'était pas obligé, dont il pouvait se dispenser, et voilà quel est celui qui s'y résigne volontairement : *Oblatus est quia ipse voluit*; et il l'a faite afin de nous préserver des misères éternelles et de nous sauver : *Propter nos homines et propter nostram salutem descendit de cœlis... et passus est.* Et nous, qui sommes des pécheurs et des coupables, ayant devant nous un exemple si admirable, nous refuserions d'en embrasser les saintes rigueurs? Et nous, je le dis encore, nous voudrions nous en dispenser?

XV. Mais quelle pénitence ce divin Rédempteur a-t-il voulu faire pour nous? Ah! ici, mes frères, il faudrait que j'eusse le temps de vous présenter, en abrégé au moins, l'histoire de la vie, de la passion et de la mort de Jésus-Christ, et vous verriez que tous les jours qui composèrent cette vie ne furent qu'une chaîne de pénitence et de mortification : il naquit dans une étable, dans l'état de pauvreté le plus inouï, au milieu des souffrances, et dans la privation de toutes choses; petit enfant, il fut forcé de fuir en Egypte, et de vivre au milieu des peuples barbares qui l'habitaient. Qui pourrait raconter les outrages et les injures, les railleries et les mépris dont il dut y être l'objet? Mais la grande pénitence qu'il voulut faire fut celle de sa cruelle passion. La seule pensée de ce qu'il devait souffrir le frappa si fort, qu'il tomba en agonie dans le jardin des Oliviers, et que des torrents de sueur et de sang s'échappèrent de son corps. Y a-t-il une preuve plus convain-

cante que celle-là pour nous démontrer que les tourments qu'il allait subir étaient très cruels et extraordinaires ? Quel homme fut jamais plongé dans un chagrin et dans une affliction assez grande pour le faire tomber en agonie, et lui causer une sueur de sang assez abondante pour inonder la terre ? Que si la seule pensée des atroces douleurs que la barbarie de ses bourreaux s'apprêtait à lui faire souffrir lui causa des émotions si étonnantes, que devait-il en être lorsqu'il fallut en toute réalité les éprouver, comme cela arriva en effet. Il fut emprisonné comme un malfaiteur et un larron ; il fut chargé de chaînes, traîné par les rues, de là au tribunal d'un pontife, où il fut souffleté, vilipendé, livré à la dérision jusqu'à servir de bouffon pendant toute une nuit à la plus vile soldatesque. Il fut conduit dans le cours de la matinée devant les tribunaux de Pilate et d'Hérode, chez qui on le revêtit de la robe des insensés, et où, comme tel, il fut honni de la manière la plus indigne, et devint l'objet de la risée de la foule des courtisans. Chez Pilate, qui désirait le délivrer de la main des Juifs, il eut à souffrir la honte de se voir préférer un assassin, accusé d'avoir commis plusieurs meurtres, puis ensuite il fut flagellé. Combien ce tourment dut être cruel, ainsi que celui du couronnement d'épines ! Tant est, qu'après ces divers supplices, il était entièrement défiguré, et que, depuis la plante des pieds jusqu'à la tête, son corps était meurtri de coups et couvert de plaies, et à un tel point que Pilate crut qu'en le présentant au peuple dans un état si pitoyable, il exciterait sa compassion. Vaine espérance ! Ce peuple veut que Jésus, quoique innocent, meure. Il est donc condamné à une mort ignominieuse, celle de la croix : tout affaibli qu'il est, et épuisé par le sang qu'il a déjà versé, on le force à porter sur ses épaules déchirées, jusque sur le mont du Calvaire, le bois infame sur lequel il va être sacrifié. Il le prend néanmoins, et, quoiqu'il succombe plusieurs fois sous ce pesant fardeau, il arrive jusqu'au lieu où il doit y être attaché ; et là, pendant trois heures qu'il y reste suspendu, il souffre les douleurs d'une agonie inexprimable.

XVI. Telle est la pénitence que Jésus-Christ a faite pour nous ; à présent portons nos regards amoureux sur Jésus-Christ, qui est notre maître et le grand modèle auquel nous devons ressembler, si nous voulons être prédestinés à sa gloire, et faisons cette réflexion : le divin Sauveur, dès le berceau, embrasse les souffrances, se voue à toutes les incommodités, à toutes les privations, et nous le fuirions, et nous chercherions

à nous en garantir? Sa vie est un tissu continuel de peines, et la nôtre ne sera qu'une chaîne de plaisirs? La chair sans tache, très-innocente de Jésus-Christ, est déchirée et meurtrie par des fouets cruels, et la nôtre, qui est une chair de péché, sera flattée et caressée par tout ce que le monde peut offrir sous le rapport des plaisirs et des jouissances? La tête de Jésus-Christ est surchargée d'une couronne d'épines très-aiguës, et la nôtre sera entourée de fleurs et de vains ornements? Jésus-Christ, enfin, veut porter sa croix jusqu'au Calvaire, il s'y laisse clouer, il y agonise pendant trois heures entières, y est rassasié d'opprobres et de douleurs, y meurt, pour satisfaire à ces dettes qu'il n'avait pas contractées, et pour rendre à Dieu cette gloire qu'il ne lui avait pas ravie: *Quæ non rapui, tunc exsolvebam* (Ps. 68. 5). Et nous, qui sommes obligés de satisfaire personnellement, et de restituer à Dieu cet honneur que nous lui avons si souvent enlevé par nos péchés, nous refuserions de porter les croix qu'il nous envoie, de souffrir les peines dont il nous châtie, nous voudrions nous livrer aux divertissements et n'avoir que des consolations?

XVII. Ah! mon bon Jésus et mon Dieu, permettez-moi de vous dire, mais dans d'autres sentiments que ceux des Juifs sur le Calvaire: *Descende de cruce*, descendez de cette croix sur laquelle il ne vous appartient pas d'être cloué. O croix! vous dirai-je avec le pieux Diego Stella (*Med. dell. am. di Dio*), cédez-moi une place, recevez sur vous mon corps, et que celui de mon Sauveur soit détaché de votre bois; élargissez-vous, couronne d'épines, afin que je puisse vous placer sur ma tête; clous, sortez de ces mains innocentes et de ces pieds, et venez percer les miens et mon cœur. Mais puisque vous voulez néanmoins, malgré votre innocence, divin Jésus, être percé d'épines, de clous, et être attaché à la croix, souffrir et mourir pour moi, comment pourrai-je, indigne pécheur que je suis, me résoudre à passer ma vie dans les plaisirs, dans les délices et dans la mollesse? comment voudrai-je fuir la pénitence? Ah! il nous est désormais impossible de résister à l'impression efficace de votre exemple! Oui, Seigneur, nous embrasserons la pénitence, il n'est rien de plus juste, nous sommes pécheurs, et pour mille raisons non-seulement elle nous convient, mais encore elle nous est nécessaire; vous l'avez faite pour nous, et nous à notre tour, nous voulons la faire pour marcher sur vos traces. Daignez, Seigneur, l'accepter, et, pour qu'elle nous soit profitable, unissez-la à la vôtre, afin qu'après avoir souffert avec vous, nous ayons le bonheur de régner éternellement avec vous dans la gloire.

DEUXIÈME INSTRUCTION

SUR LA PÉNITENCE.

De la rigueur et de la sévérité de la pénitence, afin qu'elle puisse satisfaire à Dieu, pour les péchés commis.

Quelle doit être la sévérité et la rigueur de la pénitence, pour qu'elle puisse satisfaire à la justice divine, quelle est la proportion et l'étendue de la pénitence relativement aux péchés commis, et quelle est la pénitence que l'on doit faire pour les effacer, c'est là un sujet difficile à traiter, parce qu'on ne peut pas connaître précisément la proportion qui doit exister entre elle et les péchés. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons pas douter qu'elle ne doive être rigoureuse et sévère, puisqu'il faut qu'elle satisfasse en quelque manière à la divine justice ; puisqu'il faut qu'elle répare l'injure faite à Dieu, et puisque ceux qui en ont fait une véritable se sont condamnés à de grandes austérités et à de grandes mortifications.

I. Supposé que le sacrement de pénitence remette, outre la coulpe, la peine éternelle, et que celle-ci soit changée en une peine temporelle ; pour apprécier la juste mesure de cette peine, il faudrait avoir une exacte connaissance de certaines choses, et cette connaissance est difficile à acquérir : il serait nécessaire de savoir quelle était la disposition du pénitent quand il reçut l'absolution ; car, quoiqu'ordinairement la peine temporelle soit diminuée ou abrégée, il ne nous en reste pas moins encore à subir, suivant le plus ou moins de disposition avec laquelle on a reçu cette absolution, ou qu'on s'est préparé à la recevoir. Supposons à présent qu'un pénitent, quand il s'approche du sacrement de pénitence, est pénétré d'une telle douleur d'avoir offensé son Dieu, et qu'il soit rempli et enflammé d'une telle charité, qu'il obtienne la rémission entière de toute peine temporelle, comme nous en avons un exemple dans Magdeleine. Mais quelle est cette disposition, cette charité et cette douleur et son plus ou moins d'étendue : nous l'ignorons, et nous l'ignorerons; c'est une science réservée à Dieu seul qui pénètre le fond des cœurs, et non à l'homme. Nous ne pouvons pareillement savoir quel est le degré de grâce que Dieu a daigné accorder au pénitent qui a la contrition. La seconde chose qui nous est inconnue est la nature du péché mortel, sa malice, son énormité, sa grièveté, la grandeur de la haine que Dieu

lui porte, comme nous pouvons le conclure clairement d'après ce que nous avons dit en traitant ce même sujet. De ce manque de connaissance, il en résulte qu'on ne peut pas préciser la juste sévérité de la pénitence, et indiquer la proportion qui doit exister entre elle et le péché, afin qu'elle ait assez d'efficacité pour satisfaire en quelque manière à la justice divine qui a été offensée. Or, le pécheur étant dans l'obligation d'acquitter les dettes contractées à l'égard de la majesté outragée, et le châtiment,comme le recommande aux confesseurs le saint concile de Trente (*Sess.* 14. *c.* 8), devant être, autant que possible, en rapport avec la faute, on en déduit qu'il faut nécessairement que la pénitence soit rigoureuse et sévère.

II. Il ne faut pas craindre en cela d'excéder dans la rigueur de la pénitence ; car, mettant à part quelques âmes d'une grande ferveur et d'une sainteté éminente, qui ont besoin d'être retenues, généralement parlant, dans l'état de relâchement dans lequel nous sommes tombés, il n'y a pas de danger ni de crainte qu'on aille trop loin en fait de sévérité ; au contraire, dit un pieux auteur (*M. Jobi. R.* 3), on doit toujours redouter que cette pénitence ne soit pas ce qu'elle doit être, et non qu'elle soit trop excessive. Pourra-t-on donc au moins laisser à la liberté des pénitents le soin de satisfaire à Dieu pour les offenses commises contre lui ? Non, sans doute, car les pénitences qu'ils s'imposeraient seraient tellement adoucies, qu'elles se réduiraient à rien, et qu'il n'y en aurait pour ainsi dire point de vestige. Car si tant de chrétiens se plaignent de celles qu'on leur donne, s'ils en murmurent hautement et s'ils ont de la peine à les faire, quoiqu'elles soient légères, que serait-ce, si on les laissait libres de se les imposer ? On pourra donc s'en tenir au moins aux seules pénitences imposées par les confesseurs ? Non, car outre que dans certains cas particuliers, un grand nombre sont trop faciles et trop doux au préjudice de leur conscience, les plus sages ne croient pas que les pécheurs, après avoir accompli la pénitence qui leur a été imposée, doivent s'en tenir uniquement à celle-là ; au contraire, leur faisant comprendre la grandeur et la multitude de leurs fautes, ils leur rappellent l'obligation où ils sont de satisfaire toujours davantage à la justice divine, et de ne jamais s'arrêter dans la carrière de la pénitence.

III. Il est vrai que Jésus-Christ a laissé les prêtres arbitres et juges en cette matière ; mais pour soutenir dignement ce ministère,ils doivent se tenir en garde pour ne pas trop flatter la délicatesse de leurs pénitents, et ne pas enlever à la pénitence la

rigueur qui lui est nécessaire pour produire son effet. L'excessif relâchement qui s'est introduit peu à peu, et l'indiscrète facilité avec laquelle on absout, n'a que trop été, comme le dit en gémissant saint Charles Borromée, une des malheureuses causes de la persévérance dans le péché, sous la tyrannie duquel vivent tant d'âmes qui n'y renoncent qu'en apparence, et la source d'une infinité d'abus qui se sont glissés dans le christianisme. Mais, me dites-vous, il faudra donc faire revivre la sévérité des anciens canons pénitentiaux? Ce n'est pas ce que nous prétendons; d'ailleurs un grand nombre de chrétiens ne veulent pas même en entendre parler. Cependant le Saint que nous venons de citer jugeait que la connaissance en était très-nécessaire à tous les confesseurs, afin qu'ils pussent se régler dans les pénitences à imposer, non d'après celles que les canons pénitentiaux prescrivaient, mais d'après leurs lumières et l'état de leurs pénitents. Je me souviens d'avoir parlé ailleurs de ces canons, et sans m'étendre davantage sur ce sujet, je vous exhorte à ne pas perdre de vue la doctrine qui y est exposée.

IV. Si nous comparons la discipline suivie par l'Eglise, pendant plus de dix siècles, à l'égard des pécheurs repentants, avec celle qui est en usage aujourd'hui, sachez que s'y borner uniquement, s'en faire une règle invariable, ce serait, disons-le, se tromper grossièrement, et s'endormir dans une fausse sécurité. Soyons persuadés qu'elle n'a jamais prétendu déroger à ce qui constitue l'essence de la pénitence chrétienne, ni la dépouiller de ce qui s'appelle son véritable esprit. Mais en quoi consiste l'essence et l'esprit de la pénitence chrétienne? Elle consiste à être, autant que possible, rigoureuse et sévère, et proportionnée à la faute, comme étant destinée à satisfaire à la justice divine qui a été offensée, et à réparer en même temps l'injure qui a été la conséquence de cette faute. C'est ce que nous avons démontré être clairement enseigné dans le saint concile de Trente qui, quoiqu'il ait jugé convenable de ne pas remettre en vigueur les pénitences prescrites par les anciens canons, d'après la proposition qu'en avaient faite quelques évêques, membres de ce concile, a cependant ordonné aux confesseurs d'imposer, autant que la prudence le permettrait, des pénitences salutaires et convenables, selon la gravité des crimes et l'état des personnes qui les ont commis (*Sess.* 14. *cap.* 18); et, pour faire connaître plus expressément son désir que ces pénitences soient accompagnées de sévérité et de rigueur, il ajoute cette terrible menace qu'il adresse aux con-

fesseurs, de peur que les traitant (les pécheurs) avec trop de clémence, et les flattant dans leurs péchés par des pénitences trop légères, vu la grièveté de leurs fautes, ils ne participent à leurs péchés : *Ne alienorum participes efficiantur.* Ils doivent en outre faire en sorte que la satisfaction imposée leur serve non-seulement de préservatif contre le vice dans la nouvelle vie qu'ils ont embrassée, et de remède à leurs faiblesses, mais encore de punition et de châtiment pour leurs iniquités passées : *Ad prœteritorum peccatorum vindictam et castigationem*; et quoique l'essence de la pénitence ne consiste plus dans les pratiques anciennes abolies aujourd'hui, il faut cependant se bien garder de croire qu'elle puisse être mitigée et adoucie au point d'exclure toute rigueur.

V. La pénitence tient lieu de la justice divine, et doit produire le même effet qu'aurait produit celle-ci contre le pécheur. Il faut donc qu'elle soit rude et sévère; elle doit désarmer Dieu, calmer son courroux, apaiser son indignation ; il faut donc que, comme juges, nous prononcions contre nous-mêmes une sentence rigoureuse : *Peccatum tuum*, disait saint Augustin (*Serm.* 20. 3), *judicem te habeat.* Il est donc nécessaire que nous nous condamnions à ces peines auxquelles nous aurait condamnés la justice de ce grand juge. Qu'auraient-elles été ces peines ? Le malheur éternel et la damnation éternelle. Mais, grâces à la miséricordieuse clémence de Dieu, il nous est facultatif de nous préserver des châtiments qui nous sont réservés, à la charge de nous en imposer de temporels qui sont d'une courte durée; par ce moyen nous échapperons aux premiers. La satisfaction dont nous sommes redevables à Dieu, et la pénitence que nous avons à faire pour effacer nos péchés, est donc une compensation de la peine éternelle qui nous est remise. Or, qui osera affirmer que cette pénitence pourra être douce et légère? Au contraire, ne sera-t-on pas forcé d'avouer qu'elle doit être rigoureuse et sévère?

VI. Il est vrai que, dans la compensation, on n'exige pas une égalité parfaite entre la chose qui compense et la chose qui est compensée ; mais au moins il doit y avoir quelque proportion entre l'une et l'autre. Il est encore vrai que nous ne sommes pas obligés à donner autant qu'on nous a remis ; et qui jamais pourrait le faire ? mais au moins on doit donner raisonnablement, suivant la mesure de ses moyens. Or, une personne qui a péché mortellement a mérité l'enfer, c'est-à-dire une peine d'une durée infinie. Observe-t-elle les règles d'une juste compensation, quand elle se contente de réciter

un chapelet, un rosaire et quelques psaumes? Une personne qui a tant de fois mérité l'enfer par la multitude innombrable et l'énormité de ses péchés donnera-t-elle à Dieu une satisfaction convenable en lui faisant du bout des lèvres un aveu languissant de la douleur qu'elle éprouve de l'avoir offensé, et de sa résolution de ne plus lui déplaire? Une pénitence qui se borne à quelques paroles, d'ailleurs si légère et si courte que quelques heures suffisent pour l'accomplir, et qui, ajoutons encore, ne dure pas plus que le temps qu'on emploie à se confesser, quoi! cette pénitence sera une compensation suffisante à celui qui a vécu des années entières dans l'infection du péché, et qui, pour l'expier, devrait être jeté dans ces ténèbres extérieures où il n'y aura que pleurs et grincements de dents, pour y brûler à jamais dans des flammes dévorantes! Non certainement, cette pénitence n'est pas suffisante, parce qu'elle ne peut pas satisfaire à désarmer la divine justice et servir de compensation pour la peine éternelle.

VII. Une pénitence aussi légère et aussi courte, et qui n'est ni rude ni sévère, pourra beaucoup moins encore réparer l'injure dont le pécheur s'est rendu coupable envers Dieu par la violation de sa sainte loi. On a déjà vu que quand un pécheur l'offense, c'est un mépris qu'il a pour lui, et quel mépris ne fait-il pas de la divinité? quel déshonneur ne rejaillit pas sur elle quand il lui préfère de viles et indignes créatures? quand, pour ainsi dire, il place cette majesté infinie sous leurs pieds, et qu'il les choisit pour s'en créer des idoles infames auxquelles il prostitue ses respects, ses hommages et son culte? Or, pour réparer ce grand désordre que le péché a causé à l'égard de Dieu, il n'y a pas d'autre moyen que la pénitence; elle seule peut lui rendre l'honneur et la gloire qu'il lui avait ravie par sa faute. Tout chrétien reconnait donc que le mépris étant grave et outrageant pour Dieu, la réparation doit lui être proportionnée, et conséquemment rude et sévère pour le pénitent qui est capable de la faire. Un pécheur repentant qui veut réparer toutes les injures faites à Dieu, doit mépriser tout ce qu'il estimait, et estimer ce qu'il méprisait. Quels étaient les objets de son estime? Les postes élevés, les honneurs, la gloire, les divertissements illicites, les plaisirs, les spectacles, la recherche et la vanité dans les vêtements, la délicatesse dans les aliments, le choix des meilleures qualités de vin, voilà ce qu'il doit laisser, mépriser et fuir.

Mais qu'est-ce qu'il fuyait et méprisait auparavant? Les exercices de piété, une vie retirée et dévote, les humiliations,

les abaissements, les austérités, les jeûnes, les veilles, les gémissements et les pleurs. Voilà ce qu'à présent il doit embrasser, et voilà quels sont les moyens qu'il doit employer pour réparer toutes les injures faites à Dieu.

VIII. Quand la sainte Ecriture parle de la conversion et de la pénitence d'un pécheur, elle n'en sépare pas les mortifications, les gémissements, les pleurs, la cendre et le cilice : elle suppose par-là même que la conversion est liée à ces différents actes. C'est là le langage des saints Pères. Saint Ambroise (*Lib.* 2. *de pœnit. c.* 10), après avoir dit qu'on trouve plus facilement des chrétiens qui ont conservé l'innocence, qu'on n'en trouve qui, après en avoir été dépouillés, l'ont recouvrée par la voie de la pénitence, poursuit en déclarant qu'on se trompe complètement, lorsqu'on croit faire pénitence en participant aux jouissances et aux vaines satisfactions du siècle, auxquelles il faut renoncer, pour ne vaquer désormais plus qu'à la prière, ne s'imposer que des veilles, ne plus donner cours qu'aux gémissements, pour ne plus interrompre son sommeil que par ses soupirs, et pour mourir enfin à tout ce qui peut rendre encore la vie agréable. Saint Cyprien, dans son traité *de lapsis*, dit que plus nous avons péché grièvement, plus nous devons verser des larmes. A une plaie profonde on oppose un remède efficace et énergique. La pénitence, d'après ce principe, ne doit donc pas être inférieure à la faute. Et après avoir dit que nous ne devons pas nous imaginer que Dieu s'apaise facilement après que nous l'avons si indignement abandonné et que nous nous sommes soustraits à son divin service pour obéir à nos perverses inclinations, il ajoute qu'il faut le prier, le supplier humblement et instamment, passer les jours dans le deuil, les nuits dans les veilles, coucher sur la cendre et sur la dure, se vêtir du cilice, après qu'on s'est dépouillé du vêtement de Jésus-Christ; nous condamner au jeûne, puisque nous avons voulu apaiser notre faim par un aliment diabolique : *Post diaboli cibum, malle jejunium.* Mais, direz-vous, voilà des moyens de réconciliation bien coûteux à la nature, voilà des remèdes bien amers. Je l'avoue, mais ils sont nécessaires, d'une nécessité absolue. Qu'on parcoure les divines Ecritures et les ouvrages des sainte Pères ; qu'on lise les actes de tous les conciles, il est impossible d'en trouver et de vous en indiquer de plus faciles et de plus doux. Telle est la dure condition de celui qui, par ses débauches, a voulu perdre sa santé, tandis qu'il pouvait se conserver, d'être obligé de prendre les remèdes qui seuls ont assez d'effica-

cité pour la lui faire recouvrer; il en est ainsi de celui qui a perdu volontairement la grâce: pour l'obtenir de nouveau, il faut qu'il embrasse les rigueurs de la pénitence. Ce remède est amer, il est dégoûtant, c'est vrai, mais il faut qu'il soit tel pour satisfaire un Dieu offensé, et réparer l'outrage qui lui a été fait, comme je viens de vous le démontrer.

IX. Il est un proverbe qui dit que les exemples font plus d'impression que les paroles, et que souvent pour convaincre quelqu'un d'une vérité, ils sont plus efficaces que tous les discours. Après vous avoir donc prouvé, par les deux raisons indiquées plus haut, que la pénitence d'un pécheur doit être rigoureuse et sévère, je me dispose à vous démontrer cette même vérité par l'exemple de quelques illustres pénitents qui se sont livrés à de grandes austérités, et ont exercé sur eux-mêmes d'étonnantes rigueurs. Et nous avons réellement un grand sujet de nous humilier, lorsque nous réfléchissons sur ce qu'ont fait ces Saints pour punir en eux des fautes légères. Commençons par faire le récit de la pénitence de sainte Paule, dame romaine, dont parle avec tant d'éloge saint Jérôme. Cette illustre héroïne, beaucoup plus distinguée par la sainteté de sa vie que par la noblesse de son extraction, se punissait, se macérait la chair avec tant de rigueur, et versait des larmes si abondantes pour des fautes légères, qu'on aurait cru qu'elle s'était rendue coupable de péchés énormes. Nous la priions, dit saint Jérôme qui était son directeur, et qui n'était guère indulgent envers ses pénitents, nous la priions qu'elle voulût modérer les austérités excessives auxquelles elle se condamnait; nous la suppliions de tarir un peu la source des larmes qu'elle versait jour et nuit, pour ne pas nuire à sa santé et conserver ses yeux, afin de continuer à vaquer à la lecture de la sainte Bible, son livre favori, et qu'elle ne quittait jamais. Elle me répondait: Ne vous opposez pas à ce que ce visage dont j'ai pris tant de soin, dont j'ai cherché à entretenir la fraicheur et la beauté, contrairement au commandement de Dieu, perde ses attraits: *Turbanda est facies, quam nostra præceptum Domini sæpè depinxi.* Permettez que je mate et que j'afflige ce corps que j'ai nourri avec tant de délicatesse, que j'expie mes vaines joies et mes rires immodérés par des pleurs continuels. Il est nécessaire que la rudesse de mes habits et les pointes de mes cilices succèdent à la mollesse et à la pompe de ces vêtements dont je cherchai pendant si longtemps à me parer: et si, pendant tant d'années, je n'eus d'autre plaisir, d'autre ambition que de plaire au monde, que dès ce moment je n'aie plus d'autre désir que de plaire à mon Dieu.

X. A présent, je vous demande, au milieu de la corruption des mœurs dont nous sommes aujourd'hui témoins dans le monde où nous vivons, apercevez-vous quelque trace de cette pénitence pratiquée avec une si grande sévérité par cette illustre dame, pour anéantir ces péchés dont on ne se fait aucun scrupule? O Dieu! combien de chrétiens et de chrétiennes, après avoir passé presque toute leur vie dans les jeux, dans les conversations, dans les veillées, dans les théâtres, dans les jouissances de toute espèce, parmi mille occasions dangereuses qui seront devenues tant de fois la cause de chutes multipliées; après avoir soigné délicatement leur corps, ne lui avoir rien refusé de tout ce qu'il pouvait demander, après avoir consumé un temps si précieux à l'embellir, comme on embellit une idole, et cela avec des intentions et dans des desseins que Dieu n'a pas ignorés, et que nous connaîtrons nous-mêmes au dernier jugement; en un mot, après avoir commis peut-être les crimes les plus énormes, comme s'ils avaient toujours conservé l'innocence de leur baptême, au lieu de s'imposer la moindre privation, et de se condamner à la plus légère pénitence pour expier leurs désordres, continuent au contraire à vivre comme ils vivaient, c'est-à-dire, à jouer, à se parer, à se rendre des visites, à se procurer les jouissances les plus agréables et les plus douces. Que si, par un certain respect humain ou par coutume, dans quelque circonstance particulière, ils y renoncent, ils croient faire suffisamment pénitence, en se présentant à un confesseur très indulgent pour en recevoir une absolution dont ils sont indignes, et en y joignant un acte de douleur d'avoir offensé Dieu avec la promesse de ne plus l'offenser. Et c'est là l'idée qu'on se ferait d'une vraie pénitence? Et ce sont là les justes satisfactions que l'on offre à Dieu pour tant d'injures qui lui ont été faites? Non, mes frères, l'apôtre saint Paul, comme je l'ai indiqué dans une dernière instruction, nous dit ce qu'elle doit être, lorsqu'il s'exprime ainsi: « Que si, jusqu'à ce jour, vous vous êtes placés sous la servitude du démon, du monde et de vos passions, à présent livrez vos membres et tout vous-mêmes aux rigueurs de la pénitence, c'est ce qui s'appelle prendre en main les intérêts de la justice: » *Sicut exhibuistis membra vestra servire iniquitati, ita nunc exhibete membra vestra servire justitiæ.*

XI. Le second exemple d'une pénitence rigoureuse et sévère nous est donné par sainte Thérèse, cette femme si éclairée et si avancée dans les voies de la spiritualité. Quelle raison croiriez-vous qu'elle eût pour se déterminer à faire une pénitence

semblable? Serait-ce parce qu'elle était tombée dans quelques péchés mortels et même des plus graves? Non, puisque Dieu, par sa sainte grâce, en préserva cette âme qui lui était si chère. Ils se réduisent tous à la lecture de quelques romans qui causèrent dans son cœur le refroidissement de ses bons désirs, et la rendirent moins fidèle à la grâce; à un certain amour pour le luxe, quelque attachement pour le monde, à un certain penchant à faire étalage de son esprit, à un désir d'être aimée, résultat funeste de ces vaines lectures; puis, dans l'état religieux, certaines amitiés qui, quoiqu'innocentes, l'éloignèrent un peu de l'oraison et de ses autres exercices spirituels et diminuèrent sa première ferveur; voilà, dis-je, quels sont ces péchés. Or, ce sont ces petites vanités, ces simples attachements au monde, cette perte de sa première ferveur que son humilité grossit dans l'histoire de sa vie, et qu'elle présente comme des fautes très-graves, ce sont ces imperfections qu'elle détesta avec tant de douleur, qu'elle chercha à effacer par tant de jeûnes, par des mortifications et des austérités, et, tant qu'elle vécut, elle ne cessa jamais de les déplorer au milieu d'une grande abondance de larmes. Et nous, mes frères, à qui la conscience ne reproche pas seulement de petites vanités, ni de simples attachements au monde, ou un manque de ferveur, mais des péchés mortels, et même des plus graves, croirons-nous faire pénitence par l'effusion de quelques larmes qui se dessèchent bientôt par quelque douleur superficielle, sans dompter par des jeûnes, par des rigueurs, et réduire en servitude, par ces moyens, notre chair rebelle?

XII. Le troisième exemple nous est fourni par sainte Catherine de Sienne, ce prodige d'amour divin, et qui en fut un de pénitence. Et de quelle pénitence! Outre que sa vie ne fut qu'un jeûne continuel, elle se priva absolument de l'usage du vin et de la chair, ne se nourrissant que d'herbes crues, et sans pain. A peine accordait-elle à son corps une heure de sommeil sur une simple planche, employant tout le reste de la nuit à l'oraison. Elle porta jusqu'à la mort une chaîne de fer armée de pointes aiguës qui pénétraient dans sa chair, et comme si ce n'eût pas été assez, elle se donnait la discipline trois fois par jour. Mais quel fut donc le péché de cette innocente jeune fille? Une légère et seule complaisance. Comme elle avait reçu de la nature toutes ces qualités dont le monde fait tant de cas, sa mère, qui désirait la marier avantageusement, la contraignit d'apporter plus de soin à sa toilette, et de

faire valoir ces avantages naturels que Dieu lui avait accordés. De plus, une de ses sœurs l'importunait pour le même sujet, voulant qu'elle fût d'une mise élégante, tellement que, ne pouvant pour ainsi dire plus résister, et pour se délivrer en quelque manière de cette espèce de vexation, elle consentit à tresser ses cheveux. Mais qu'arriva-t-il? Dieu lui ayant fait connaître, dans son oraison, combien cette légère vanité et cette complaisance lui avaient déplu, elle en conçut un repentir si amer et une douleur si vive, qu'elle ne cessa de s'en accuser, tant qu'elle vécut, dans les gémissements et dans les larmes, et qu'elle se condamna à une rigoureuse pénitence, comme si cette faute en eût été une des plus grandes de sa vie. O vous, femmes, qui perdez tant d'heures précieuses du jour devant un miroir pour donner à vos traits des charmes que la nature vous refusa, ou que les années effacent, et qui vous appliquez surtout à couronner votre tête d'ornements, dites-moi, en conscience, s'il vous est jamais venu dans l'esprit, non pas de vous punir avec quelque sévérité, mais même de vous confesser d'un péché pour lequel sainte Catherine fit une pénitence si dure et si sévère?

XIII. Que si ces âmes qui n'étaient coupables que de fautes légères se livraient à des pénitences si rigoureuses, il n'est pas étonnant que ceux qui s'étaient séparés de Dieu par des péchés énormes aient jugé nécessaire de suivre la même voie, après s'être convertis et être revenus à Dieu. La sainte Ecriture nous parle de trois pécheurs touchés de la grâce, qui sont saint Pierre, saint Paul, et sainte Magdeleine. Les saints Pères, la tradition, et le nouveau Testament nous racontent la rigueur de leur pénitence. Je ne vous entretiendrai pas ici de quelle nature furent les péchés de saint Pierre et de saint Paul, vous les connaissez. Je vous épargnerai aussi le récit de leur rude pénitence, vous ne l'ignorez pas.

XIV. Je vous dirai seulement quelque chose du péché et de la pénitence de Magdeleine, dont il est question dans le saint Evangile (*Luc.* 7. 37). Les sentiments des saints Pères et des autres écrivains sont partagés sur la nature de son péché. Saint Augustin et saint Grégoire, pape, paraissent croire qu'elle s'abandonnait à ces excès que l'apôtre saint Paul ne voudrait pas même qu'on nommât parmi les chrétiens, et qu'elle brûlait des flammes impures dont elle cherchait à embraser les autres, en vivant dans le libertinage : d'autres saints Pères et d'autres écrivains croient qu'elle s'était seulement rendue coupable de ce seul péché qui consistait à faire d'elle-même une

idole, et, qu'enchantée des attraits qu'une nature généreuse lui avait prodigués, elle n'avait qu'une ambition, celle de plaire aux hommes. Ainsi, toute occupée d'ajouter des charmes nouveaux à ceux qui la rendaient déjà un objet d'admiration, elle mettait toute sa gloire à attirer sur elle tous les regards et à captiver tous les cœurs. Une violente passion, en un mot, de s'élever au-dessus des personnes de son sexe, un grand désir de se faire voir, de plaire, et d'être aimée, étaient les seuls désordres de Magdeleine; car ils prétendent qu'elle n'osa jamais se souiller par aucune impureté. Que s'il en était ainsi, et que pour cela seul, elle se condamna, comme nous le verrons, à une si rigoureuse pénitence, quel sujet de honte pour une infinité de personnes de l'un et de l'autre sexe, qui sont loin de reconnaître des désordres dans une semblable manière de vivre, et qui, pourvu qu'elles n'arrivent pas jusqu'à des familiarités scandaleuses, se croient tout-à-fait innocentes!

XV. Quelle que soit l'opinion des saints Pères sur la nature du péché de Magdeleine, l'Evangile l'appelle *la pécheresse*. Mais que fit cette pécheresse? A peine sait-elle que Jésus-Christ était dans la maison du Pharisien, qu'elle s'y rend, se prosterne à ses pieds, et, dans cette posture, la contrition qu'elle ressentit de ses péchés, la douleur de l'avoir offensé, furent si grandes, et son amour si ardent, que le Sauveur l'assure que toutes ses iniquités, quelque nombreuses qu'elles soient, lui sont remises: *Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multùm*, et qu'il la renvoie justifiée, en paix: *Vade in pace* (Luc. 7. 50). Elle n'a donc plus besoin de faire d'autre pénitence, puisque ses péchés lui sont pardonnés; qu'elle ne maltraite donc plus son corps, qu'elle ne donne plus cours à ses larmes. Que Magdeleine ne maltraite plus son corps, dites-vous, qu'elle arrête le cours de ses larmes? Mais écoutez ce que je vais vous dire: si nous ajoutons foi à une pieuse tradition, nous en apprendrons que cette Sainte vécut dans une horrible caverne près de la ville de Marseille, condamnée par son amour avide de souffrances à une pénitence très rigoureuse. Quelques racines d'une amertume intolérable sont toute sa nourriture; quelques gouttes d'eau sa boisson; la terre nue est son lit; une pierre est son chevet; une croix est le seul objet sur lequel elle attache ses regards; la cruelle passion et la mort de son Rédempteur est l'unique sujet de ses méditations; des fouets avec lesquels elle se déchirait la chair sont les instruments de son supplice. Ce genre de vie, si propre à révolter notre délicatesse, dura pendant trente ans. Ah! mes

chers Frères, il faudrait que les pénitences de ces trois saints personnages nous convainquissent de l'erreur dans laquelle nous sommes. Saint Pierre, après son péché, reçoit de Jésus-Christ le pardon et la paix, et n'en continua pas moins de pleurer jusqu'à la fin de ses jours. Saint Paul, après avoir persécuté l'Eglise de Dieu, sait qu'il a obtenu miséricorde, il ne persiste pas moins à châtier son corps et à le réduire en servitude. Magdeleine est assurée du pardon de ses fautes, et néanmoins elle court se renfermer dans une profonde caverne pour s'y livrer aux rigueurs d'une pénitence qui ne finit qu'avec sa vie, et cela pour offrir à Dieu une espèce de compensation. Mais nous, sommes-nous assurés du pardon de nos fautes? savons-nous si nous sommes dignes d'amour ou de haine? ce que nous n'ignorons pas, c'est que nous avons péché; et nous pourrions nous croire en sûreté après avoir répandu quelques larmes et récité quelque courte prière? Nous ne disconviendrons pas que nous avons péché; mais nous n'avons pas connaissance d'en avoir obtenu le pardon; et serions-nous si peu prudents que de vouloir renoncer tout-à-fait aux œuvres de pénitence, et de mener une vie douce et tranquille, comme si nous étions plus que sûrs d'être dans la grâce de Dieu, et d'avoir satisfait et au-delà pour nos fautes de toute espèce? O présomption! ô erreur! *O præsumptio nequissima undè creata es*! Mettons donc une fois un terme à notre méprise. Imitons les Saints qui, quoiqu'assurés de leur pardon, n'en continuaient pas moins à faire pénitence. Que la nôtre soit dure et rigoureuse, qu'elle soit suffisante pour réparer l'injure faite à Dieu, et satisfaire à la divine justice, afin qu'après avoir acquitté, par ce moyen, les dettes que nous avons contractées à son égard, nous puissions avoir droit ici-bas aux miséricordes de Dieu, pour l'avoir ensuite à sa gloire dans le ciel.

TROISIÈME INSTRUCTION

SUR LA PÉNITENCE.

De la durée de la pénitence, et des diverses manières de la faire.

Pour terminer cette matière, il me reste à combattre une erreur, à détruire un abus qui règne parmi les chrétiens, qui est de se relâcher trop facilement, et de négliger peu à peu les œuvres de pénitence qu'ils avaient d'abord commencé à pra-

tiquer afin de satisfaire à la justice divine. Il est nécessaire de remédier à ce mal, en démontrant que la pénitence du pécheur converti ne doit pas être de quelques heures, de quelques jours, de quelques semaines, de quelques mois, mais qu'elle doit être stable, persévérante, et durer sans aucune interruption jusqu'à la fin de ses jours. Et de crainte que vous ne soyez effrayés, en entendant dire qu'il faut faire pénitence toute votre vie, je vous proposerai diverses manières et plusieurs moyens faciles de la faire. En deux mots, nous verrons quelle doit être la durée de la pénitence, et les différentes manières de la faire.

I. Quiconque, après avoir commencé à labourer son champ, regarde en arrière, n'est pas propre au royaume de Dieu: *Nemo mittens manum suam ad arartum, et respiciens retrò, aptus est regno Dei* (Luc. 9. 62). C'est une sentence de notre divin Sauveur, par laquelle il veut nous dire que celui qui a renoncé à l'iniquité pour entrer dans la voie du salut ne doit plus quitter cette voie pour retourner à ses premiers désordres; car s'il le fait, il ne peut s'attendre qu'à être exclu du ciel et condamné à l'enfer. Celui qui est sorti de Sodôme par l'ordre des anges, c'est-à-dire du péché, par un effet de la grâce, ne doit plus reporter ses regards sur l'infortuné pays qu'il a quitté, et cela sous peine de perdre la vie éternelle, comme pour l'avoir voulu faire, il n'en coûta rien moins que la vie temporelle à la femme de Loth (*Gen.* 19. 26). Lorsqu'un chrétien a eu le bonheur de se rendre aux invitations de la grâce, de déposer le poids de ses crimes aux pieds du ministre de Dieu, lorsqu'il a commencé à détester sincèrement ses fautes, et à s'adonner aux œuvres de la pénitence, il ne faut pas qu'il se laisse aller au découragement, ni qu'il interrompe l'exercice de ces bonnes œuvres, s'il ne veut pas exposer son salut au danger le plus évident. Il faut que toujours il ait en horreur ses péchés passés et tout ce qui a été pour lui une occasion de péché. Comme le roi David, il doit sans cesse avoir ses crimes présents devant lui, mais pour se punir, pour gémir, pour soupirer, pour se repentir d'avoir été si ingrat envers son Dieu: *Peccatum meum contra me est semper* (Ps. 50. 5.) Il faut que, comme au roi David, ses soupirs, ses gémissements et ses larmes soient sa nourriture ordinaire le jour et la nuit: *Fuerunt mihi lacrymæ meæ panes die ac nocte* (Ps. 41. 4). Non, un pécheur pénitent ne doit jamais cesser de gémir, de pleurer, de se châtier et de faire pénitence, autrement il ne lui reste plus d'espoir de salut. Il faut, dit le saint concile de Trente, que

sa vie entière ne soit autre chose qu'une pénitence continuelle: *Tota christiana vita, perpetua pœnitentia esse debet* (Sess. 14. Doct. de Sacr. Ext. Unctionis). Dès le moment qu'il l'a embrassée, il ne doit plus jamais la quitter.

II. C'est ce que nous a enseigné par ses paroles et par ses exemples notre divin Rédempteur lui-même, dont nous devons être les imitateurs fidèles, comme étant ses enfants et les membres de son corps mystique. Après avoir pratiqué toute sa vie la pénitence la plus rigoureuse, il proteste que celui qui veut être son disciple doit se renoncer lui-même, prendre sa croix et le suivre. Et ce n'est pas seulement à ses Apôtres qu'il tient ce langage, et qu'il prescrit cette manière de vivre, c'est à tous ceux qui veulent l'imiter et faire leur salut : *Dicebat autem ad omnes* (Luc. 9. 23). Il a appelé bienheureux les pauvres d'esprit, ceux qui ont faim et soif, ceux qui pleurent, ceux qui, pour son amour, souffrent les persécutions, les calomnies et les mépris. Voilà quelle doit être la vie d'un chrétien : pleurs, veilles, pauvreté, faim et soif, mortifications, souffrances, persécutions, calomnies, croix et pénitence continuelles : *Tota christiana vita*, *etc.* Malheur donc à celui qui sort de cette voie pénible et difficile, surtout après qu'il a commis un grand nombre de crimes. Il devient rebelle à Jésus-Christ, il renonce à sa milice sainte, et par conséquent au bonheur éternel.

III. Quand notre divin Sauveur montre le chemin que doivent suivre ses disciples, et la porte par où ils doivent entrer, il leur prescrit de marcher par la voie étroite, de passer par la porte étroite : *Intrate per angustam portam* (Matth. 7. 13). Il parle seulement de deux voies différentes: l'une qui est large, spacieuse, où l'on ne trouve que des fleurs, où l'on ne respire que plaisirs et délices; c'est celle que suivent les pécheurs, qui ne cherchent qu'à satisfaire leurs passions et à se procurer toutes les jouissances possibles. L'autre est une voie étroite, semée de ronces et couverte d'épines, c'est-à-dire de mortifications et de croix; c'est celle que suivent les âmes craignant Dieu, et qui travaillent à leur salut. Mais il y aura, direz-vous, une voie moyenne, celle que tiennent aujourd'hui tant de personnes honnêtes dans le monde, qui ne s'abandonnent pas, il est vrai, aux derniers excès, comme les gens les plus relâchés et les plus corrompus, mais qui cependant évitent tout ce qui ressent la mortification, tout ce qui peut fatiguer et gêner les sens, et passent leur vie dans les jeux, dans les fêtes, aux bals, aux théâtres, dans les conversations agréables, en visites, dans les soirées et les autres divertissements,

qu'on appelle récréations honnêtes et plaisirs innocents ? Non, mes Frères, cette voie moyenne ne se trouve pas dans l'Evangile; mais elle rentre dans la voie large et spacieuse, et si cette voie conduit à la perdition et à l'enfer, ceux qui la suivent ne peuvent s'attendre à autre chose, sinon à une fin aussi funeste. Il n'y a que la voie étroite qui mène à la vie et à la gloire éternelles. Elle s'appelle voie étroite, dit saint Augustin, *via arcta*, parce qu'elle réprime les passions : *Quia arctat cupiditates*, parce qu'elle n'admet ni délices, ni plaisirs et qu'elle tient les sens en servitude. Et c'est cette vie pénitente et mortifiée que nous devons mener sans interruption pendant toute notre vie, si, après avoir péché, nous désirons parvenir à la gloire : *Tota christiana vita, perpetua pœnitentia esse debet*.

IV. Mais pour mieux vous persuader qu'il faut que notre pénitence soit constante, et qu'elle dure jusqu'à la fin de nos jours, je vous dirai avec les sacrés Conciles et les saints Pères, que la pénitence est cette seconde planche de refuge et de salut que la divine miséricorde présente aux infortunés pécheurs, après qu'ils ont eu le malheur de faire le déplorable naufrage où ils ont perdu l'innocence baptismale. Figurez-vous donc que vous apercevez un vaisseau sur une mer agitée par une furieuse tempête ; bientôt ses voiles sont déchirées, son gouvernail est emporté, il se brise, il est submergé. Chacun des malheureux naufragés s'empresse de saisir une planche qui puisse le porter sur le rivage. L'un d'entre eux, par ses efforts multipliés, est parvenu à s'attacher à une de ces planches, il la serre étroitement dans ses bras. Mais les vents soufflent, la mer mugit, les flots s'amoncellent, ses compagnons d'infortune lui crient de quitter sa planche. Croyez-vous qu'il va l'abandonner ? L'abandonneriez-vous vous-mêmes dans une conjoncture pareille ? Je réponds pour vous, et je dis sans crainte de me tromper, que vous ne consentiriez point à vous en dessaisir, et qu'il n'y aurait qu'un insensé qui fût capable de le faire. Or, mes Frères, nous nous trouvons précisément dans ce cas. Après nos péchés et la perte que nous avons faite de la grâce, par un trait de la divine miséricorde, nous avons eu le bonheur d'embrasser la planche salutaire de la pénitence. Si nous voulons arriver au port du salut, attachons-nous-y fortement, et ne la quittons jamais. Que les objets les plus séducteurs nous portent à l'abandonner, et à retourner à nos premiers déréglements ; que nos anciens amis et compagnons nous pressent et nous sollicitent ; que les tentations les plus violentes cherchent à nous ébranler, il faut renoncer à toutes les sug-

gestions et persévérer constamment dans le saint exercice de la pénitence. Et jusqu'à quand faut-il y persévérer? Jusqu'à la fin de la vie ; c'est le seul moyen de salut qui nous reste; c'est celui que prescrit saint Ambroise à une vierge qui avait commis un crime déshonorant. Attachez-vous à la pénitence, lui dit-il, comme celui qui a fait naufrage s'attache à une planche ; attachez-vous à la pénitence jusqu'à la fin de votre vie : *Inhære pœnitentiæ tanquam naufragus tabulæ, inhære pœnitentiæ usque ad finem vitæ* (Lib. ad virgin. laps. c. 8).

V. C'est encore le moyen dont se sont servi tant de saints anachorètes, tant d'illustres pénitents, qui ont généreusement abandonné le monde avec tous ses charmes trompeurs, pour aller peupler les solitudes et les déserts, pour habiter toute leur vie dans des grottes et des cavernes au milieu des bêtes sauvages. Et n'est-ce pas encore ce qu'ont fait tant de personnes de tout sexe et de toute condition, qui ont édifié l'Eglise de Jésus-Christ, en se renfermant dans des cloîtres, et s'engageant par vœu à y passer le reste de leurs jours, pour s'y livrer aux rigueurs d'une pénitence continuelle? Combien d'autres qui, obligés de vivre au milieu du monde, y sont restés comme lui étant étrangers, et s'y sont adonnés à une pénitence qui n'a fini qu'avec leur vie? Et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que ce ne sont pas seulement les grands pécheurs, mais ceux-là même qui avaient conservé leur innocence, ou qui n'avaient que des fautes bien légères à se reprocher, qui se sont condamnés à passer ainsi toute leur vie dans l'exercice des œuvres satisfactoires, soit dans les déserts, soit dans les cloîtres, soit au milieu du monde. Quel sujet de confusion pour nous qui, après avoir commis tant de péchés, croyons avoir fait assez en déclarant nos fautes, et en accomplissant la pénitence si légère, si douce et de si peu de durée qui nous a été imposée par notre confesseur !

VI. Et quand nous serions assurés d'avoir obtenu le pardon de tous nos égarements, ce que nous ne pouvons savoir d'une manière certaine sans une révélation spéciale, nous ne devrions pas pour autant cesser de faire pénitence, puisque l'Esprit-Saint nous recommande de n'être jamais sans crainte, même sur nos péchés pardonnés : *De propitiato peccato noli esse sine metu* (Eccl. 5. 5). Quand nous aurions la certitude d'être actuellement en état de grâce, ne devrions-nous pas toujours détester notre conduite passée et l'ingratitude dont nous nous sommes rendus coupables envers un Dieu si plein de bonté pour nous? C'est ce que firent les trois grands pénitents dont

nous avons parlé dans la dernière Instruction : Saint Pierre, saint Paul, et sainte Marie-Magdeleine. Ils savaient qu'ils étaient en état de grâce, et que Dieu, dans sa miséricorde, leur avait tout pardonné ; et néanmoins ils ne cessèrent point jusqu'à la mort de pleurer, de verser des larmes abondantes, de dompter leur chair, et de se livrer à la mortification et aux austérités les plus rigoureuses. C'est encore de cette même manière que se conduisit le saint roi David, que les saints Pères nous proposent comme un parfait modèle de pénitence.

VII. Comment oserions-nous donc mettre un terme à notre douleur et à notre repentir, essuyer nos larmes, sécher nos pleurs, et cesser de faire pénitence, nous qui, tout assurés que nous sommes d'avoir offensé Dieu, n'avons pas la même certitude que nos péchés nous ont été pardonnés? Oui, ô Chrétiens, c'est là le motif qui devrait nous rendre inconsolables, bien plus que ces grands Saints, et nous animer d'autant plus à la pratique de la pénitence, que nous nous sentons coupables de crimes plus graves et plus multipliés. Puisqu'elle est une espèce de jugement que nous portons contre nous-mêmes, il faut que la durée et la rigueur du châtiment corresponde au nombre et à la grièveté de nos fautes. Si nous n'avons que des péchés véniels à expier, dit saint Césaire, la visite du Saint-Sacrement, le soin des malades, des infirmes et de ceux qui sont détenus dans les prisons, les prières accoutumées, les aumônes ordinaires, l'abstinence et les jeûnes prescrits par l'Église, toutes ces bonnes œuvres seront suffisantes pour satisfaire à la justice divine. Mais, ajoute le même Saint, pour les fautes plus graves, il est nécessaire d'élargir les mains et de faire des aumônes plus abondantes ; il faut des pleurs, des gémissements, des jeûnes plus longs et plus rigoureux, des mortifications extraordinaires : *Pro capitalibus verò criminibus, non hoc solum sufficit, sed addendæ sunt lacrymæ, et gemitus, continuata et longo tempore procrastinata jejunia, largiores eleemosynæ* (Hom. 8).

VIII. Telle est la règle que doivent suivre les pécheurs à qui la conscience reproche les plus grands crimes, comme sont les péchés de scandale, les péchés de pure malice et les péchés d'habitude. Hélas ! combien de chrétiens aujourd'hui se rendent coupables du péché de scandale ! qui, non contents d'offenser Dieu par eux-mêmes, portent encore les autres au crime, ou par leurs mauvais discours, ou par leurs mauvais exemples. Et de combien d'âmes ces scandales ne causent-ils pas la perte? Demandez à tous ceux qui sont abandonnés au désordre,

quelle a été la cause de leurs déréglements ; presque tous vous répondront qu'ils sont tombés ou parce qu'ils ont prêté l'oreille à de mauvais discours qui les ont pervertis, ou parce qu'on leur a appris le mal, ou enfin parce qu'on les a sollicités à le faire. Les péchés de pure malice ne sont pas moins fréquents dans le monde. Car il s'en trouve un grand nombre qui pèchent non point par ignorance, ni par surprise, ni par suite des tentations violentes, mais qui le font avec une pleine connaissance, malgré tous les remords de leur conscience, malgré les lumières et les impulsions de la grâce qui leur parle au cœur pour les détourner du mal et les faire sortir du précipice où ils sont tombés. Une infinité d'autres passent leur vie dans des habitudes criminelles, vieillissent dans le crime, et blanchissent, pour ainsi dire, sous le joug de l'iniquité, habitués depuis de longues années aux jurements, aux blasphèmes, à l'ivrognerie, à la vengeance, à la médisance, à la volupté et à tous les désordres.

IX. Or, des pénitences légères et de quelques jours seraient-elles suffisantes pour expier ces péchés de scandale, de pure malice et d'habitude ; péchés si graves et si énormes à raison de leurs conséquences affreuses, de leur nombre et de leur durée ? Non, puisque la pénitence doit être proportionnée aux crimes que l'on a commis, il est nécessaire qu'elle soit rigoureuse et durable. Il faut, dit saint Césaire dans un autre endroit (*Hom.* 1.), que dans cette matière nous nous conduisions comme les médecins. Si la plaie qu'ils ont à soigner n'offre rien d'alarmant, ils n'emploient que peu de remèdes et des remèdes ordinaires et faciles; mais si la plaie est profonde et que le fer ait pénétré jusqu'aux os, oh ! alors, dit le Saint, il faut beaucoup plus de temps, de soins et de peine, et ils mettent en œuvre les moyens les plus puissants. C'est ainsi que nous devons nous conduire en faisant pénitence de nos péchés. C'est une erreur de croire que celui qui s'est rendu coupable des fautes les plus graves, qui a mené la vie la plus dissolue, qui a voulu goûter tous les plaisirs défendus, et se procurer toutes les jouissances les plus criminelles, fera suffisamment pénitence en s'adonnant à quelques pratiques de piété, en se livrant à quelques mortifications légères et de peu de durée : *Quantùm se glorificavit, et in deliciis fuit, tantùm date illi tormentum et luctum.* C'est la règle que doit observer en cette vie, pour faire pénitence, quiconque ne veut pas être condamné à la faire éternellement dans l'autre, comme cette grande pécheresse de Babylone dont parle saint Jean dans son Apocalypse (18. 7).

Autant on a voulu goûter de plaisirs, autant on a cherché à se satisfaire, autant il faut macérer sa chair, autant il faut gémir et se mortifier. Vous vous êtes si souvent révoltés contre Dieu, pour contenter vos passions; vous avez passé la plus grande partie de votre vie dans le crime, vous devez mourir en faisant pénitence. Vous avez accordé à vos sens tout ce qu'ils vous demandaient de doux et d'agréable, il faut désormais les punir en leur refusant toute satisfaction, en les condamnant aux privations et aux souffrances : *Quantùm se glorificavit, etc.* Et si la vie de tout chrétien doit être, comme nous l'avons dit plusieurs fois, une pénitence continuelle, à plus forte raison ceci doit-il s'entendre de celui qui s'est livré à des crimes plus graves et plus nombreux. Il faut que ce pécheur ne cesse jamais de se punir lui-même, et qu'il ne se croie point en sûreté, si sa pénitence ne dure autant que sa vie.

X. Mais s'il en est ainsi, direz-vous, il faudra donc, comme un saint Jérôme, nous frapper sans cesse la poitrine avec une pierre; ou, comme un saint Pierre d'Alcantara, avoir toujours la discipline à la main pour ensanglanter notre chair, porter le cilice, lier notre corps avec des chaînes de fer, jeûner tous les jours au pain et à l'eau et pratiquer toutes les austérités auxquelles se sont livrés les plus grands Saints? Non, mes Frères, nous ne sommes point obligés de faire ces mortifications extraordinaires. Lorsque le concile de Trente nous dit que la vie d'un chrétien doit être une pénitence continuelle, il veut parler de l'esprit de pénitence plus encore que des actes extérieurs de pénitence. Un chrétien n'est donc pas tenu de se frapper, de jeûner sans cesse, et j'en dis autant des exercices de pénitence, parce que cela n'est pas possible à l'homme, eu égard à sa position et aux autres devoirs qu'il a à remplir. Il faut même ajouter que nous devons plutôt admirer qu'imiter certaines pratiques de mortifications et certaines austérités auxquelles se sont livrés les Saints. Nous sommes obligés de pratiquer, sans nous faire illusion, les pénitences qui sont proportionnées à nos forces et qui nous sont permises par nos directeurs. Le concile de Trente veut donc dire qu'un chrétien qui a eu le malheur d'offenser Dieu, et qui, par un effet de la divine miséricorde, a obtenu le pardon de ses fautes, doit conserver toute sa vie l'esprit de pénitence, et montrer extérieurement qu'il est animé de cet esprit.

XI. Mais comment prouvera-t-il qu'il a embrassé la pénitence et qu'il en a réellement l'esprit? Il faut qu'il le montre en premier lieu, en satisfaisant à ses obligations essentielles.

Celui qui a ravi le bien d'autrui, ou qui le retient injustement, doit se déterminer non-seulement à le restituer et à payer ses dettes, mais il doit encore le faire au plus tôt, s'il en a les moyens, parce qu'en différant, il se rend coupable d'une nouvelle injustice. Celui qui a terni la réputation du prochain par des médisances ou des calomnies est obligé de réparer ce mal, et de détruire de la manière la plus efficace possible les effets de ces médisances et de ces calomnies. Celui qui a mené une vie criminelle et scandaleuse doit réparer le scandale, en donnant publiquement des marques d'un véritable repentir et d'une sincère conversion. Ces satisfactions et ces pénitences sont de toute nécessité ; il n'y a pas de puissance sur la terre qui ait la faculté d'en dispenser. Pour ce qui est de la perfection de la pénitence, il faut que cette pénitence soit proportionnée, autant que possible, aux péchés dont on s'est rendu coupable. Par exemple, vous avez péché par un attachement trop fort au monde et aux choses de la terre, il faut expier ce péché en vous retirant et en vous séparant, autant que vous le pourrez, de ce même monde et des objets terrestres. Vous avez voulu satisfaire votre curiosité en lisant de mauvais livres, il faut les jeter au feu, et vous condamner à ne plus lire que la sainte Ecriture et les ouvrages qui traitent de la piété chrétienne. Vous avez perdu votre temps à des conversations vaines et inutiles, ou peut-être à tenir des discours scandaleux ; il faut vous résoudre à faire un meilleur usage de ce temps, en consacrant à la prière les heures que vous passiez dans ces entretiens frivoles ou dangereux, en écoutant plus attentivement les instructions, et en réfléchissant ensuite sur les vérités que vous avez entendues. Vous avez abusé de vos richesses, en dépensant votre argent dans les jeux, dans les modes, pour satisfaire la vanité, ou en des choses superflues; vous l'emploirez maintenant à faire des aumônes, ou en d'autres bonnes œuvres. Vous, femmes, vous vous êtes laissé dominer par le désir de plaire, d'être recherchées et admirées; vous avez jusqu'à ce jour donné un soin excessif à votre parure, à vos ajustements : si vous n'avez pas le courage de vous défigurer, comme le fit sainte Paule, dame romaine, il faut au moins réparer le passé par une louable négligence, par un saint oubli de votre personne, et par les exercices d'une vie humble et retirée. Il en faut dire autant de la manière de réparer tous les autres manquements; la pénitence doit être, autant que possible, en rapport avec les péchés que l'on a commis, et proportionnée au nombre et à la grièveté des fautes dont on s'est rendu coupable.

XII. Tout ceci est vrai, me direz-vous ; mais nos péchés sont si graves et si multipliés, nous avons si longtemps persévéré dans nos habitudes criminelles, malgré les inspirations divines et les impulsions de la grâce qui nous sollicitait et nous pressait de revenir à Dieu, qu'il nous est impossible de faire une pénitence qui ait quelque proportion avec nos désordes, soit quant à la durée, supposé même que nous dussions rester sur la terre aussi longtemps que les anciens patriarches ; soit quant à la rigueur, lors même que nous nous condamnerions à toutes les austérités auxquelles se sont livrés les plus saints anachorètes. Infortunés que nous sommes ! quel espoir nous reste-t-il, et quel parti devons-nous prendre ? Je ne suis point ici, Chrétiens, pour vous flatter et vous induire en erreur. La pénitence est indispensablement nécessaire à celui qui a péché, et il faut que, dans sa rigueur et dans sa durée, elle ait quelque proportion avec les crimes qu'elle doit expier. Mais il ne faut pas pourtant vous livrer au désespoir, et cette objection que vous venez de me faire me fournit l'occasion de passer au second point, dans lequel je me suis proposé de vous enseigner une manière facile de faire pénitence.

XIII. Sachez donc que, lorsqu'ayant le cœur touché et brisé d'une véritable douleur d'avoir offensé un Dieu si plein de bonté, et animés d'une sainte résolution de ne plus l'offenser à l'avenir, vous êtes allés vous jeter aux pieds du ministre de la réconciliation, et qu'après lui avoir fait un humble et sincère aveu de vos fautes, vous avez reçu de lui l'absolution sacramentelle, Dieu en ce moment vous a remis vos péchés mortels et la peine éternelle que vous aviez méritée en les commettant. Mais après cela, il vous reste à subir une peine temporelle, en accomplissant fidèlement la pénitence qui vous est imposée par le confesseur, et en vous condamnant vous-mêmes à des œuvres pénibles et capables de satisfaire à la justice divine qui exige cette réparation de la part du pécheur. Il est vrai toutefois que ces œuvres de pénitence ne sont pour rien dans la rémission du péché mortel et de la peine éternelle qu'il mérite. Il n'y a que le sang précieux de Jésus-Christ, et ses mérites infinis, qui nous sont appliqués par le moyen du sacrement, qui puissent nous obtenir de Dieu le pardon de ce péché, et la rémission de cette peine. Car le péché étant un mal infini, qui mérite un châtiment éternel, il n'y a que cette victime adorable, qui est d'une valeur infinie, qui soit capable de satisfaire d'une manière suffisante à la justice divine pour l'injure que ce péché a faite à Dieu ; ce qui est bien propre à exciter en nous les

sentiments de la plus vive reconnaissance envers Jésus-Christ notre divin Rédempteur, qui a bien voulu prendre sur lui la peine principale due à nos péchés, et ne nous en laisser à subir que la moindre partie. Au sujet de la pénitence qui nous reste à faire pour expier nos péchés, après que nous en avons obtenu le pardon de la divine miséricorde, le concile de Trente (*Sess.* 14. *c.* 8) nous expose une doctrine bien capable de nous consoler et de ranimer notre confiance. Après nous avoir démontré l'obligation où nous sommes de satisfaire à Dieu pour nos péchés; après avoir fait connaître les grands avantages qui résultent de cette satisfaction; après avoir recommandé aux confesseurs d'imposer des pénitences proportionnées au nombre, à la grièveté et à l'espèce des péchés commis, ainsi qu'à l'état et à la position des personnes, il ajoute (*Ib. c.* 9):

« XIV. Le sacré concile enseigne en outre que la bonté de » Dieu est si grande, qu'il veut bien que, par la médiation » de Jésus-Christ, nous puissions satisfaire à sa justice non-» seulement par les pénitences que nous nous imposons vo-» lontairement, ou qui nous sont prescrites par le confesseur, » mais encore (ce qui est une preuve de son amour infini en-» vers nous) par le moyen des disgrâces temporelles dont il » nous afflige, pourvu toutefois que nous ayons soin de les » supporter avec patience et résignation. » Telles sont les expressions dont se servent les Pères de ce concile. Quel excès de bonté et de miséricorde de la part de Dieu, que de vouloir bien nous donner tant de moyens, et des moyens si faciles de satisfaire à sa justice! Par notre péché nous avions mérité l'enfer; Dieu pouvait nous y précipiter, comme il en a précipité tant d'autres. Mais non, il a daigné nous pardonner et nous recevoir en grâce après tant d'outrages que nous lui avons faits. Il pouvait, en nous pardonnant, exiger de notre part les satisfactions les plus pénibles, et nous eussions dû accepter cette condition avec reconnaissance, nous estimant heureux de pouvoir nous préserver de l'enfer au moyen des peines temporelles de cette vie. Mais ce Père des miséricordes, ce Dieu de toute consolation a voulu nous traiter avec plus de douceur. Il daigne agréer, en réparation de nos fautes, les peines que nous ne pouvons pas nous exempter de souffrir. Toutes les calamités, les disgrâces qui nous viennent immédiatement de lui, ou des hommes, par sa permission; toutes les misères inséparables de notre nature, ou de notre état, si nous les souffrons en esprit de pénitence et avec soumission à ses ordres, il veut bien s'en contenter et se tenir pour satisfait.

XV. Il vous envoie une tempête qui ravage vos champs, une grêle qui détruit vos moissons, une sécheresse, des pluies trop abondantes, une mortalité parmi les animaux ; la mort vous ravit un père, une mère, un époux, une épouse, un enfant chéri ; vous êtes retenus sur un lit de douleurs par une fièvre, ou par une autre maladie ; il ne tient pas à vous de vous préserver, ni de vous délivrer de ces maux ; néanmoins si vous supportez ces peines temporelles avec résignation ; si vous les offrez à Dieu, en les unissant aux mérites de Jésus-Christ, elles vous servent admirablement pour satisfaire à la justice divine. C'est ce que faisait le saint roi David, qui non-seulement souffrait en patience les peines et les châtiments que Dieu lui avait envoyés, mais qui le priait de lui en faire souffrir encore davantage : *Ego in flagella paratus sum : et dolor meus in conspectu meo semper* (Ps. 37. 18). C'est aussi ce que la sainte Ecriture nous rapporte de Tobie qui, tout saint, tout parfait, tout ami de Dieu qu'il était, supportait néanmoins en esprit de pénitence la privation de la vue et toutes les autres afflictions que Dieu lui avait envoyées, et ne savait dire autre chose, sinon ces paroles : Vous êtes juste, Seigneur, et tous vos jugements sont équitables : *Justus es, Domine, et omnia judicia tua justa sunt* (Tob. 3. 2).

XVI. C'est avec ce même esprit de pénitence et de résignation que nous devons recevoir les maux qui nous viennent des créatures. On vous suscite un procès injuste, on vous dérobe un objet auquel votre cœur était attaché, on vous refuse un service, on vous cause un dommage considérable, on vous persécute, on vous tend des piéges, on vous calomnie, on cherche à vous ravir votre honneur et votre réputation; vous éprouvez des chagrins de la part d'un enfant, d'un frère, d'un voisin ; vous êtes obligé de vivre avec une compagne dont les manières vous déplaisent, et qui ne veut suivre que sa volonté et ses caprices, ou bien vous avez un mari colère et emporté. Résignez-vous, humiliez-vous, supportez patiemment ces injures, ces peines, ces injustices que Dieu permet, et tout deviendra pour vous matière de pénitence, vous y trouverez de grands sujets de mérites, et des moyens très efficaces pour expier vos péchés. Quelle matière de pénitence ne trouvons-nous pas dans l'accomplissement des devoirs de notre état, si nous voulons nous appliquer à tout faire en vue de plaire à Dieu ? Ne perdez plus désormais le mérite de ces peines et de ces fatigues que vous êtes dans la nécessité d'éprouver en accomplissant vos obligations. Unissez-les aux mérites de Jésus-Christ et

à tout ce qu'il a fait pour vous ; offrez-les à Dieu ; il vous en tiendra compte, il les acceptera et les fera servir à diminuer les dettes immenses que vous avez contractées envers sa justice par les péchés dont vous vous êtes rendus coupables.

XVII. Mais ce qu'il faut avoir soin d'offrir à Dieu chaque jour d'une manière plus spéciale, c'est cette vie qu'il nous a donnée et qu'il nous conserve. Nous devons à chaque instant lui en faire le sacrifice, et l'unir à celui que Jésus-Christ lui offrit de la sienne en mourant sur la croix pour notre amour. Il est vrai que cette vie, nous l'avons reçue de Dieu, mais que pouvons-nous lui présenter qui ne lui appartienne comme étant un effet de sa libéralité ? Bientôt peut-être il faudra la quitter ; néanmoins, faisons-lui volontairement cette offrande en esprit de pénitence et de mortification, afin de réparer par ce moyen l'usage criminel que nous avons fait du temps que nous avons déjà passé sur la terre. Oui, mes Frères, acceptons volontiers la mort, quand il plaira à Dieu de nous l'envoyer, et soumettons-nous de bon cœur à cette sentence qu'il porta contre Adam notre premier père, aussitôt qu'il eut commis son péché, et qu'il a prononcée contre nous tous pour avoir participé à sa désobéissance. Souffrons avec ce même esprit de pénitence la perte de nos biens et de toutes les facultés dont nous serons dépouillés par la mort, afin de réparer l'abus que nous en avons fait, nous servant des dons de Dieu pour l'offenser. Acceptons la séparation de toutes les créatures que nous avons si souvent et si indignement préférées au Créateur. Acceptons la destruction de ce corps, pour le punir de tant de crimes dont il a été la cause, et de cet amour désordonné que nous avons eu pour lui. Acceptons enfin toutes les douleurs qui affligeront nos sens dans notre dernière maladie, afin d'expier par-là tant de péchés que nous avons commis pour les satisfaire.

XVIII. Faisons donc pénitence, Chrétiens, pour laver les taches dont nous avons eu le malheur de souiller notre âme. Faisons pénitence en commençant à nous interdire tout plaisir défendu, en priant, en nous livrant à des mortifications proportionnées à nos forces, en faisant des aumônes selon nos moyens. Recevons avec joie celle que le confesseur juge à propos de nous infliger, ayons soin de l'accomplir exactement, au temps marqué, et avec des sentiments de douleur et de componction. Soumettons-nous à toutes les peines, à tous les travaux et à toutes les afflictions inséparables de notre nature, et surtout à la mort, en l'acceptant avec résignation de la main de Dieu : *Dixi : nunc cœpi, hæc mutatio dexteræ Excelsi. Surgam, et ibo*

ad patrem. Oui, je veux commencer dès ce jour à faire pénitence ; je me lèverai et je retournerai à mon père, devons-nous dire avec l'enfant prodigue dont nous avons imité les égarements. Allons nous jeter aux pieds de notre Père céleste que nous avons outragé, et dont nous avons méprisé les grâces ; implorons sa miséricorde, et disons-lui avec un cœur contrit et humilié : Ah ! mon Père, j'ai péché contre le ciel et contre vous : *Pater, peccavi in cœlum et coram te.* Je ne suis plus digne d'être appelé votre enfant, après avoir si souvent transgressé vos ordres, après avoir perdu la grâce que votre divin Fils m'avait méritée au prix de son sang adorable. Mais si je me suis conduit d'une manière indigne de ma qualité d'enfant, vous avez conservé le nom et le cœur d'un père. Si j'ai eu le malheur de perdre votre amitié, vous avez eu la bonté de me la rendre. Daignez donc, après m'avoir revêtu de nouveau de la robe d'innocence, m'aider par votre secours tout-puissant à marcher avec ardeur dans la voie de la pénitence, afin que désormais je puisse conserver cette robe dans toute sa blancheur, et vous la présenter à la fin de mes jours comme un titre au bonheur que vous réservez à vos enfants dans le ciel. Ainsi soit-il.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

EXPLICATION DES PÉCHÉS CAPITAUX.

DIALOGUE SUR LE JEU.

INSTRUCTIONS SUR LA PÉNITENCE.

FIN DE LA TABLE.

INSTRUCTIONS MORALES

SUR LA

DOCTRINE CHRÉTIENNE.

PREMIÈRE INSTRUCTION.

SUR LA PRIÈRE.

Nécessité de la Prière.

Après vous avoir indiqué, dans les instructions précédentes, le remède que vous devez employer pour vous délivrer des maux que vous ont occasionnés vos fautes passées, il convient de vous assigner un moyen puissant et efficace pour vous préserver de retomber à l'avenir dans ces mêmes fautes. Ce moyen est la prière. Car si la pénitence est nécessaire au chrétien pour guérir les plaies que le péché a faites à son âme, la prière ne lui est pas moins indispensable pour conserver et entretenir sa vie spirituelle. Nous commencerons donc dès aujourd'hui à nous pénétrer de la nécessité de la prière. Nous verrons ensuite quelles en sont les conditions; de plus, quelle est la nécessité de la méditation et la manière de la faire; enfin, nous passerons à l'explication de l'Oraison dominicale qui est la prière la plus belle et la plus excellente, celle que nous devons réciter avec plus de respect, de confiance et d'attention.

1. Avant de vous parler de la nécessité de la prière, permettez-moi de vous exposer ce qu'elle est, et combien l'on en distingue de sortes. Selon tous les saints Pères et les maîtres de la vie spirituelle, la prière est une élévation de notre esprit et de notre cœur à Dieu, dans laquelle nous avons pour but de le louer et de lui demander les grâces et les secours dont nous avons besoin. Il y a deux sortes de prières : la prière vocale et la prière mentale. La prière vocale a lieu lorsque nous exprimons par des paroles les sentiments de notre cœur; elle peut être publique ou privée. La prière privée est celle que

fait chaque chrétien en particulier le matin ou le soir, ou en tout autre temps. Les prières publiques sont celles qui se font dans les temples, ou que les ministres sacrés font au nom de l'Eglise, comme la sainte messe et la récitation de l'office divin. Pour que la prière vocale soit une vraie prière, il faut qu'elle soit accompagnée de l'attention de l'esprit et des affections du cœur, puisqu'elle consiste dans une élévation de notre esprit et de notre cœur vers Dieu. La prière mentale est celle qui se fait sans prononcer aucune parole, et qui consiste simplement dans un entretien de notre esprit et de notre cœur avec Dieu, qui voit tout ce qui se passe dans le secret de notre âme.

II. Il y en a qui font une espèce à part des oraisons jaculatoires. Ces oraisons jaculatoires sont de courtes aspirations, des élans de notre âme souvent réitérés, et comme des traits d'amour qui partent de notre cœur, pour aller blesser le cœur de Dieu. Cette sorte de prière, au rapport de saint Augustin (*Epist.* 130), était très en usage parmi les moines de l'Egypte, et elle sert d'une manière admirable à tenir notre esprit et notre cœur unis à Dieu durant la journée. C'est pourquoi saint François de Sales conseille de faire souvent ces oraisons jaculatoires, et autant que possible, à toutes les heures, et en quelque société que l'on se trouve (*L.* 3. *Lett.* 3). Et dans son *Introduction à la vie dévote* (Part. 2. c. 2), il ajoute que si on se trouve quelquefois dans l'impossibilité de faire sa méditation le matin, ou dans le courant du jour, il faut avoir soin de réparer cette perte en faisant des oraisons jaculatoires plus fréquentes. Nous remarquons en outre dans le livre intitulé l'*Esprit de saint François de Sales* (Part. 16. c. 26), que ce grand maître de la vie spirituelle estimait plus une même oraison jaculatoire répétée cent fois, que cent oraisons jaculatoires prononcées successivement, alléguant pour cela l'exemple des Saints, et spécialement de saint Bernard, qui passait non-seulement les jours et les nuits, mais les semaines entières à répéter cette seule oraison : Mon Dieu et mon tout : *Deus meus, et omnia.*

III. Cela supposé, pour nous convaincre de la nécessité où nous sommes de prier, il suffit de réfléchir sur ce que dit saint Thomas (2. 2. *q.* 85. *art.* 2), et sur ce que disent avec lui tous les saints Pères, que la prière est la chose la plus nécessaire à un chrétien parvenu à l'âge de raison, pour pouvoir vivre selon la loi de Jésus-Christ, et par conséquent pour pouvoir se sauver. Nous voyons que Jésus-Christ dans son Evangile, et les Apôtres dans leurs Epîtres canoniques n'ont rien eu plus

à cœur que de nous recommander le saint exercice de la prière, et de nous en montrer l'indispensable nécessité. *Veillez et priez. Priez en tout temps. Il faut toujours prier et ne jamais se lasser de prier. Soyez assidus à la prière. Priez sans cesse, le jour et la nuit.* Dans l'Evangile selon saint Luc (6. 12), nous voyons que notre divin Maître, après s'être fatigué tout le jour à instruire ses Apôtres et la multitude qui le suivait, se retirait dans la solitude, et y passait les nuits en prière : *Et erat pernoctans in oratione Dei.* Or, pourquoi nous aurait-il donné et nous aurait-il fait donner par ses Apôtres des commandements si exprès et si multipliés de prier, pourquoi nous en aurait-il fourni lui-même de si beaux exemples, si la prière n'était pas pour nous d'une absolue nécessité ?

IV. Je trouve cette nécessité de la prière établie sur deux raisons principales : l'une se tire de l'obligation où nous sommes d'honorer Dieu, et l'autre, du besoin extrême que nous avons de son secours et de ses grâces. Et quant à la première de ces raisons, vous savez que Dieu est notre principe, notre Créateur, celui qui nous a donné l'être, et que nous sommes ses créatures ; il est notre Maître, et nous sommes ses serviteurs; il est notre Père, et nous sommes ses enfants. Sa sagesse nous gouverne, sa providence nous nourrit, sa miséricorde nous pardonne, sa bonté et son amour nous comblent de grâces et de bienfaits. Et nous serions assez déraisonnables et assez ingrats pour ne vouloir pas reconnaître celui qui est notre premier principe et notre Créateur, pour ne pas rendre nos hommages à notre Maître souverain, pour ne pas honorer notre Père par le moyen de nos prières, qui sont ce sacrifice de louange qu'il exige de nous? Et nous laisserions passer, je ne dirai pas les heures et les moments, mais un espace de temps considérable sans adorer ses divines perfections qui sont si bienfaisantes, et qui ne se font connaître que par les dons et les faveurs qu'elles ne cessent de répandre sur les hommes? Non, Chrétiens, mais en offrant à Dieu ce sacrifice de louange, n'oublions pas notre dépendance de lui, l'obligation où nous sommes de l'honorer, reconnaissons la grandeur de son être, et sa bonté et son amour infini : *Immola Deo sacrificium laudis, et redde Altissimo vota tua* (Ps. 49. 14).

V. Voici un exemple bien capable de nous convaincre de l'obligation où nous sommes de louer Dieu, de lui rendre nos hommages et de le prier. Du temps de la captivité des Juifs à Babylone, le prophète Daniel fut choisi pour servir à la cour du roi (*Daniel*, c. 6). S'étant fait remarquer par sa sa-

gesse et par sa prudence, il fut élevé à une des premières dignités du royaume. Les autres ministres, jaloux de la faveur dont il jouissait, prirent la résolution de le perdre. Ils se rendent auprès du roi, et lui disent: « Seigneur, tous les grands » de votre royaume, les magistrats, les satrapes, les séna- » teurs et les juges se réunissent pour vous prier de défendre » à tous vos sujets, par un décret solennel, de faire aucune de- » mande ni à Dieu ni à aucun homme qu'à vous, et sous peine » d'être jeté dans la fosse aux lions. » Le roi, qui ne pénétrait pas leur intention et qui croyait que c'était un honneur qu'on voulait lui rendre, porte le décret proposé. A peine Daniel a-t-il connaissance de cette loi, qu'il entre dans ses appartements, ouvre les fenêtres, et, à genoux, la face tournée du côté de Jérusalem où se trouvait le temple de son Dieu, il se met en prière et continue à prier trois fois par jour, comme il avait coutume de faire auparavant, aimant mieux s'exposer à être jeté dans la fosse aux lions, que de laisser un seul jour ce saint exercice. Il fut en effet condamné à subir la peine qu'il avait encourue d'après l'édit; mais le roi, qui s'était vu forcé à le condamner malgré lui, se hâta le lendemain de se rendre à l'endroit où étaient les lions, et trouva Daniel plein de vie au milieu de ces bêtes féroces. Il le fit tirer de la fosse, et donna ordre d'y précipiter ses ennemis; et l'Ecriture sainte ajoute qu'à peine arrivés au bas, les lions les avaient entièrement dévorés. C'est ainsi que le prophète Daniel reconnaissait la nécessité de la prière et l'obligation où nous sommes de rendre à Dieu nos hommages, même au péril de notre vie. Nous voyons aussi dans les Actes des Apôtres que les premiers fidèles étaient continuellement en prière: *Hi omnes erant perseverantes unanimiter in oratione* (c. 1. 14). Et nous apprenons des saints Pères que les chrétiens des premiers siècles employaient une partie considérable du jour et de la nuit à ce saint exercice.

VI. Mais, hélas! que nous sommes loin d'imiter ces beaux modèles! Rien de plus rare maintenant parmi nous que l'exercice de la prière. On laisse écouler des journées entières sans réfléchir à la grandeur de Dieu, sans offrir le tribut de nos louanges à ses adorables perfections, sans penser à son infinie bonté, de laquelle nous avons tout reçu, et de laquelle nous devons tout attendre. Pour nous entretenir avec les créatures, pour remplir ce qu'on appelle les convenances, pour traiter les intérêts temporels, nous employons des jours entiers, et quelquefois même une grande partie de la nuit, et

les jours et les nuits alors semblent des moments ; et pour converser avec Dieu dans la prière, pour lui rendre l'honneur et le culte que nous lui devons, pour méditer une maxime éternelle, nous ne trouvons jamais de temps, ou bien les heures que nous consacrons à l'accomplissement de ce devoir paraissent des jours et des semaines. Vous dites que vous avez votre famille à soigner, que vous avez votre négoce, vos travaux, vos affaires domestiques à diriger ; mais le prophète Daniel n'avait-il pas à conduire des affaires d'une plus haute importance, en sa qualité de premier ministre d'un grand royaume? Et cependant il ne manquait jamais de s'adonner trois fois par jour au saint exercice de la prière.

VII. Si nous avons des occupations nombreuses, le saint roi David n'en était-il pas surchargé? et cependant il passait une grande partie de sa vie à prier, à méditer la loi de son Dieu ; il trouvait toujours du temps pour se présenter devant lui ; le matin, à midi et le soir : *Vesperè, meridiè et manè, narrabo et annuntiabo tibi* (Ps. 54). Souvent il interrompait son sommeil, et, au milieu de la nuit, il se levait pour louer son Dieu: *Mediâ nocte surgebam ad confitendum tibi* (Ps. 118). Et ce qui est plus capable encore de nous confondre, c'est qu'avec tous les embarras qu'entraîne l'administration d'un royaume, en campagne au milieu de ses troupes, il trouvait assez de temps pour faire sept fois le jour sa prière : *Septies in die laudem dixi tibi* (ib.). Et nous, parmi les occupations d'une vie ordinaire et privée, nous ne trouvons pas dans toute une journée l'espace d'une heure pour l'employer à ce saint exercice. Vous prétextez le soin de votre famille, votre négoce et vos travaux ; mais les premiers chrétiens avaient tout autant de devoirs à remplir, et ils les accomplissaient avec la même exactitude que vous pouvez le faire vous-mêmes ; et néanmoins ils trouvaient du temps pour le consacrer à la prière. Pour nous acquitter de ce devoir, il ne s'agit plus de nous exposer au danger de perdre la vie, comme Daniel, ou comme les premiers fidèles ; et quand les mêmes circonstances viendraient à se présenter, nous devrions, à leur exemple, être disposés à tout souffrir et à tout sacrifier plutôt que de manquer à une obligation aussi rigoureuse que celle de rendre à Dieu nos hommages et de recourir à lui par la prière. Mais non, nous avons le bonheur de vivre dans un siècle où non-seulement les personnes pieuses, mais les princes eux-mêmes nous en donnent l'exemple. Nous avons toute liberté pour vaquer à ce saint exercice. Partout nous trouvons des temples, des oratoires

qui nous invitent à prier. Les oiseaux par leurs chants, toutes les créatures, à leur manière, nous enseignent à louer notre Créateur. Ce serait donc nous rendre bien coupables, si nous abandonnions la prière, quand, bien loin d'avoir des motifs qui puissent nous en éloigner, nous y sommes portés au contraire par tout ce qui nous environne.

VIII. Telles sont, dit saint Jean Chrysostôme (*Lib. de or. Deum*), nos obligations envers un Dieu si bon et si libéral, que nous devrions prévenir le lever du soleil par nos prières, y employer une bonne partie du jour et de la nuit, et ne jamais laisser passer une heure sans y vaquer, nous estimant trop heureux de pouvoir lui parler et traiter avec lui. Comment, dit encore le même Saint, pouvez-vous considérer chaque jour le soleil reparaître sur l'horizon, sans adorer le Dieu créateur qui vous envoie ce flambeau pour vous éclairer? Comment pouvez-vous prendre votre repas sans témoigner votre amour et votre reconnaissance à ce Dieu de bonté qui vous fournit la nourriture dont vous avez besoin? Comment avez-vous la témérité de vous mettre au lit et d'aller prendre votre repos, sans vous être munis auparavant du secours de la prière? Si donc tout nous invite et tout nous oblige à ce saint exercice, d'où vient cette indifférence des hommes pour lui? C'est qu'ils ne connaissent pas assez le besoin qu'ils ont du secours de Dieu et de ses grâces; et c'est ce besoin extrême qui nous montre, en second lieu, son indispensable nécessité.

IX. Si nous considérons attentivement notre misère et notre indigence, il nous sera facile d'avouer que la prière nous est nécessaire, d'une nécessité absolue, et il faudrait être privé de jugement et de raison pour oser le nier. Saint Jean Chrysostôme, après avoir parlé de cette nécessité de la prière dans plusieurs de ses ouvrages, le fait avec tant de force et de développement dans deux petits livres intitulés *De la nécessité de prier Dieu : De orando Deum*, qu'il n'est pas possible de lire ces livres sans rester convaincu de cette nécessité de la prière; et les similitudes et les comparaisons dont il se sert sont si instructives et si concluantes, que je ne puis me dispenser de vous les mettre sous les yeux. Vous n'ignorez pas, dit le Saint, à quoi servent les nerfs de notre corps; ils servent à unir ses différentes parties, à les lier ensemble, à lui donner le mouvement et la force nécessaire pour agir. Que l'on coupe ces nerfs, la belle harmonie qui règne entre ces parties disparaît aussitôt, et le corps ne peut plus se soutenir. Voilà les suites de la prière à l'égard de notre âme; elle la soutient, lui conserve la vie et

la fait avancer dans les vertus; mais enlevez-la et votre âme perd sa vigueur, ses forces et même la vie de la grâce. Voyez un arbre qui, en temps de sécheresse, n'est point arrosé; ses racines ne peuvent plus tirer de la terre le suc nécessaire; ou il périt entièrement, ou du moins il cesse de croître, et ses fruits, s'il en portait, se dessèchent sans pouvoir mûrir. Ainsi notre âme meurt entièrement, ou bien elle vit sans produire aucun fruit de vertu et de sainteté, dès le moment où sa vie n'est plus entretenue par la prière, qui seule peut attirer sur elle l'eau céleste de la grâce. La prière est à une âme, dit encore saint Jean Chrysostôme, ce que les fondements sont à une maison. Un édifice tombe, s'il n'est basé sur des fondations solides. Ainsi une âme qui n'a pas besoin de se soutenir et de se fortifier par la prière ne peut s'attendre qu'à des chutes déplorables. L'apôtre saint Pierre nous en fournit un exemple assez déplorable. Jesus-Christ lui avait dit au jardin des Oliviers : *Veillez et priez afin de ne pas succomber à la tentation* (Math. 26). Il n'eut pas le courage d'exécuter ce commandement, et voilà qu'il tombe, qu'il abandonne lâchement son divin Maître, et puis après il le renie jusqu'à trois fois. Et combien de semblables exemples n'avons-nous pas chaque jour sous les yeux?

X. La prière, poursuit le même Saint, est pour notre âme ce que les remparts sont pour une ville en temps de guerre. Si l'on néglige de réparer et de maintenir ses fortifications, elle est sans cesse exposée aux assauts de l'ennemi; à chaque instant elle peut être prise et pillée. De même, si notre âme néglige de se fortifier et de s'environner du rempart de la prière, assaillie comme elle l'est à tout moment par l'ennemi infernal, elle doit s'attendre à devenir la victime de sa fureur. La prière est une arme céleste qui nous défend contre le démon; et comme les malfaiteurs se cachent quand ils aperçoivent la force armée, ainsi les esprits infernaux s'éloignent de nous quand ils voient que nous sommes couverts du bouclier de la prière. En un mot, elle est la source de toutes les grâces et de toutes les vertus : c'est elle qui enrichit de biens spirituels notre âme, qui sans elle se trouve bientôt réduite à la dernière indigence. Que peut-on alléguer de plus convaincant pour établir la nécessité de la prière, que de dire qu'elle est aussi nécessaire à notre âme que les nerfs le sont à notre corps, que le suc de la terre l'est aux plantes, que les fondements le sont à une maison, que les remparts le sont à une ville, que les armes le sont à un soldat pour se défendre et pour combattre.

XI. Mais quel fondement ce grand Saint appuyait-il sa

doctrine ? Il l'appuyait sur notre misère et sur notre indigence ; il savait, et l'expérience nous le montre à nous-mêmes, que la prière est nécessaire à tous, puisqu'il n'y a personne qui ne soit exposé sans cesse à une infinité de périls, et qui ne ressente à chaque instant de nouveaux besoins. Je ne parle pas des besoins temporels ni des dangers du corps, pour lesquels nous pouvons aussi recourir à Dieu par la prière, je parle principalement des besoins spirituels et des dangers qui regardent notre âme. Combien n'éprouvons-nous pas de ces besoins, et à combien de ces dangers notre âme n'est-elle pas sujette ? Nous ne pouvons faire un seul pas sans que nos ennemis ne nous tendent des embûches, sans courir des risques pour notre salut. L'un est poussé vers le précipice par son tempérament fougueux, un autre par une passion qui n'a pas été entièrement domptée, celui-ci par la vue d'un objet séducteur, celui-là par une occasion mauvaise. Ce malheureux qui est tombé a quelque volonté, quoique faible, de se relever ; mais le poids d'une habitude criminelle l'accable et le porte au mal avec violence. Cet autre a été assez heureux pour sortir de son péché ; mais les tentations sont si fortes et les assauts si terribles, qu'il ne lui reste qu'un pas à faire pour retomber. Le démon, notre ennemi mortel, tourne sans cesse autour de nous, comme nous le dit l'apôtre saint Pierre (*I.Ep.* 5. 8), pour nous surprendre et pour nous dévorer. Comment pourrons-nous, sans le secours de la grâce, résister à ses suggestions et surmonter tant d'obstacles, après que le péché a rendu notre volonté si chancelante et si fragile, qu'il a répandu tant de ténèbres dans notre âme; après que la chair s'est révoltée si audacieusement contre l'esprit ? Comment, en un mot, pourrons-nous rester victorieux, malgré tous les efforts de nos ennemis ligués contre nous, sans le secours de Dieu ? Mais comment obtiendrons-nous le secours de sa grâce, si nous ne le demandons à Dieu par le moyen de la prière, à laquelle il a voulu l'attacher et la léguer, pour ainsi dire?

XII. Oui, dit saint Jérôme en combattant les Pélagiens, la grâce et la prière sont unies d'une manière indivisible. Détruire la nécessité de la grâce, c'est détruire la nécessité de la prière; comme aussi établir la nécessité de la grâce, c'est établir la nécessité de la prière ; et alors seulement vous pourrez trouver un homme qui n'ait pas besoin de prier, quand vous en trouverez un qui n'ait pas besoin de la grâce. Et notre divin Maître ne nous dit-il pas que nous ne la recevrons qu'autant que nous la demanderons. Demandez et vous recevrez; cher-

chez et vous trouverez, frappez et l'on vous ouvrira : *Petite et dabitur vobis, quærite et invenietis, pulsate et aperietur vobis* (Luc. 11). Si donc nous ne demandons pas à Dieu ce qui nous est nécessaire, nous serons dénués de tout, et jamais nous n'obtiendrons rien, si nous ne frappons à la porte de son cœur; ce qui a fait dire à saint Augustin (*de Dogm. Eccl.* 1., c. 6) que non-seulement Dieu n'accorde ses dons et ses bienfaits que par le moyen de la prière, mais qu'il ne donne pas même les grâces qui sont absolument nécessaires pour le salut, si on ne les lui demande. Voici ses propres paroles : Nous croyons que personne, malgré ce désir, ne peut se sauver si Dieu ne l'aide et ne l'assiste par sa grâce ; que personne ne mérite et n'obtient cette assistance et cette grâce sans la demander. La raison en est que, pour ce qui regarde ses dons, il veut que nous reconnaissions notre dépendance de lui, afin de nous maintenir dans l'humilité ; que nous reconnaissions notre indigence et notre néant ; que nous reconnaissions que, par nos propres forces, nous ne pouvons pas résister à nos ennemis, fuir le péché, pratiquer la vertu et nous sauver, mais que, pour réussir en tout cela, lui seul peut nous donner les secours qui nous sont nécessaires. Il est bien facile, d'après ces paroles de saint Augustin, de reconnaître le besoin extrême que nous avons de prier.

XIII. Je ne veux pas dire néanmoins que nous ne recevons aucune grâce sans la prière. Je n'ignore pas que, selon la doctrine du même saint Augustin et des autres saints Pères, la bonté de Dieu nous prévient souvent, et qu'il nous accorde, sans que nous les lui demandions, certains mouvements intérieurs, certaines lumières extraordinaires, comme aussi le principe de la foi, et les premières grâces dont la source est dans sa libéralité. Mais il n'en est pas ainsi de tant d'autres faveurs et de tant d'autres secours, qui nous sont nécessaires pour persévérer dans le bien, et pour ne pas retomber dans le péché. Dieu, dit encore saint Augustin (*Lib.* 2. *de Dono persev.*), n'accorde le bienfait et le don de la persévérance qu'à ceux qui les lui demandent par la prière : *Non nisi orantibus*. Cette persévérance dans la grâce jusqu'à la mort est un don purement gratuit ; Dieu l'accorde à qui il lui plaît, mais seulement autant qu'on le réclame : *Non nisi orantibus*. Ce don de la persévérance qui, selon le même saint Augustin, couronne tous les autres dons, parce qu'il conduit les âmes dans le séjour du bonheur, est le fruit de la prière ; il n'y a que ceux qui emploient ce moyen qui puissent l'obtenir : *Non nisi orantibus*. O Dieu ! maintenant

que nous connaissons cette absolue nécessité de la prière, continuerons-nous encore à sacrifier, dans des conversations inutiles, dans de vains amusements, dans des affaires de peu d'importance, un temps que nous devons consacrer à ce saint exercice? Maintenant que nous connaissons le besoin que nous avons du secours de Dieu et de ses grâces, et que nous connaissons aussi sa bonté et sa promptitude à nous les donner, pourvu seulement que nous les lui demandions : *Petite et accipietis*, refuserions-nous encore de le faire et de nous livrer à l'œuvre si importante de la prière?

XIV. Direz-vous peut-être que vous êtes trop ignorants pour savoir prier? Mais croyez-vous qu'il soit nécessaire pour cela de faire de grands efforts d'esprit? Non, Chrétiens; la prière consiste dans un soupir, dans un élan de notre cœur vers Dieu, dans un gémissement de notre âme sur ses misères et sa faiblesse, dans l'humble demande qu'elle fait à Dieu de lui en accorder le remède et la délivrance. Pour dire que vous ne savez pas prier, il faut donc dire aussi que vous ne connaissez pas vos besoins et votre indigence. Enseigne-t-on à un malade à solliciter des remèdes pour rétablir sa santé? Enseigne-t-on à celui qui a faim à demander de la nourriture? Le besoin seul ne lui apprend-il pas à parler? C'est ce que doit produire en nous la connaissance de nos misères. Il suffit, pour faire une prière agréable à Dieu, de lui mettre simplement sous les yeux votre infirmité et les plaies de votre âme, en lui témoignant le grand désir que vous avez d'en être délivrés : *Sana animam meam, quia peccavi tibi* (Ps. 40). Il suffit de lui montrer vos misères spirituelles : *Inops et pauper sum ego* (Ps. 85), et vous pouvez être assurés qu'il vous écoutera toujours et en tout lieu. Et vous direz encore que vous ne savez pas prier? et vous refuserez de vous servir d'un moyen si facile d'un côté et de l'autre si nécessaire pour vous sauver?

XV. Nous lisons dans la sainte Ecriture (*IV. Reg.* 5) que le prince Naaman alla un jour trouver le prophète Elisée, pour obtenir la guérison d'une lèpre dont il était couvert. Le prophète, sans l'admettre même en sa présence, lui indiqua pour remède de se laver sept fois dans les eaux du Jourdain. Le prince se croyant offensé, se retirait sans faire ce qui lui avait été prescrit, lorsqu'un de ses serviteurs lui fit cette observation et lui dit : Seigneur, si le saint prophète vous eût ordonné une chose très-difficile vous devriez l'exécuter, ce à quoi vous n'auriez pas manqué sans doute. A plus forte raison devez-vous donc faire une chose si simple qui est de vous laver sept fois dans

le Jourdain. Le prince se laissa persuader, il obéit à l'ordre du prophète, et il obtint une guérison parfaite. Ah! Chrétiens, si, pour être délivrés de vos misères spirituelles, il vous fallait entreprendre de longs pélerinages, traverser les mers, faire des dépenses considérables, exposer votre santé, vous ne devriez pas reculer, puisque les hommes font tout cela pour se procurer de l'or et de l'argent. Mais non, il n'est besoin que de demander à Dieu ses grâces, et il est toujours prêt à vous exaucer. Vous trouverez toujours auprès de lui un libre accès. Il ne se fatigue point de votre importunité; il se plaît au contraire à vous voir aux pieds de son trône. C'est lui-même qui nous enseigne à le prier, qui nous y invite, qui nous l'ordonne. Ah! que nous serions malheureux, si nous venions à négliger un moyen si facile et si nécessaire en même temps pour faire notre salut. Commençons donc une bonne fois à nous adonner au saint exercice de la prière, afin de rendre à Dieu, par ce moyen, l'honneur et le culte qui lui sont dus, et d'obtenir en cette vie les grâces qui nous sont nécessaires pour arriver à la bienheureuse éternité.

DEUXIÈME INSTRUCTION,

SUR LA PRIÈRE.

Conditions qu'elle doit avoir pour être efficace.

Il existe une erreur manifeste parmi les chrétiens. Un grand nombre, parce qu'ils n'obtiennent pas d'abord ce qu'ils ont demandé, se découragent et négligent le saint exercice de la prière, en pensant qu'elle n'est pas un moyen propre à leur faire obtenir de Dieu les grâces dont ils ont besoin. C'est pour les détromper que je viens établir cette vérité: que la prière est toujours efficace, quand elle est accompagnée des conditions requises, et que si les prières de la plupart des chrétiens ne sont pas exaucées, c'est qu'elles en sont dépourvues. Nous nous occuperons donc aujourd'hui de l'examen des conditions nécessaires pour que la prière soit efficace.

1. Pour nous persuader de l'efficacité de la prière et de son pouvoir auprès de Dieu, il suffit de lire les saintes Ecritures et de voir les merveilles qu'elle a opérées par le moyen de la prière. Iosué fait arrêter le soleil au milieu de sa course; Moïse, avec tous les Israélites, passe la mer Rouge à pied sec; Elie fait descendre le feu du ciel. Par l'efficacité de la prière, les

murs de Jéricho sont renversés ; Ninive est préservée de la ruine dont Dieu l'avait menacée par la bouche du prophète Jonas ; la ville de Béthulie est délivrée du siége le plus terrible, et ses habitants restent vainqueurs de l'armée puissante et redoutable des Mèdes et des Perses. Par la vertu de la prière, Esther préserve son peuple d'une destruction totale. Les Apôtres, par la puissance de la prière, rendent la vie aux morts, la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la parole aux muets, la santé aux malades. Dieu lui-même, tout-puissant et tout invincible qu'il est, se laisse vaincre par la prière ; elle a le pouvoir de désarmer sa colère et de suspendre ses châtiments, comme nous le voyons par une infinité d'exemples rapportés dans les livres saints. Mais à quoi bon tous ces exemples pour prouver l'efficacité de la prière, puisque nous avons la promesse la plus formelle de Jésus-Christ, plusieurs fois répétée dans son Evangile. Si vous demandez quelque chose à mon Père en mon nom, dit-il, quel que soit l'objet de votre demande, soyez assurés de l'obtenir. *Demandez et vous recevrez, cherchez et vous trouverez, frappez et l'on vous ouvrira*; car quiconque demande reçoit, et l'on ouvre toujours à celui qui frappe à la porte du Père céleste. Toutes les choses que vous demandez dans vos prières, croyez que vous les recevrez, et alors vous serez infailliblement exaucés. Après avoir entendu ces divins oracles et ces divines promesses, pourrons-nous encore douter de la vertu et de l'efficacité de la prière ?

II. Cependant, pour être efficace, elle doit être accompagnée de plusieurs conditions, et c'est parce qu'elle en est dépourvue, qu'elle est inutile et infructueuse. Vous demandez à Dieu beaucoup de choses, et vous ne les obtenez pas, dit l'apôtre saint Jacques (4.3), parce que vous les demandez mal : *Petitis et non accepitis eò quòd malè petatis.* Elles sont nombreuses ces conditions que doit avoir la prière pour être efficace ; les saints Pères et les maîtres de la vie spirituelle les tirent de la sainte Ecriture. Je vous les exposerai en peu de mots: il faut qu'elle soit faite à Dieu, au nom de Jésus-Christ, son divin Fils ; que les choses que nous demandons soient dignes de lui, c'est-à-dire qu'elles puissent se rapporter à sa gloire et servir à notre salut. Il faut que celui qui prie soit en état de grâce, ou du moins qu'il ait le désir et l'intention de sortir au plus tôt de l'état du péché. Il faut enfin qu'elle soit faite avec attention, avec humilité, avec confiance et avec persévérance.

III. La première condition de la prière est donc qu'elle soit faite au nom de Jésus-Christ ; c'est ce qu'il nous a enseigné

lui-même en disant que nous serons exaucés lorsque nous prierons en son nom : *Si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis* (Joan. 16., v. 23); et il ajoute, en parlant à ses Apôtres : « Jusqu'à ce moment vous avez demandé beaucoup de » choses, et vous n'avez rien obtenu, parce que vous n'avez » pas demandé en mon nom: *Usque modò non petistis quidquam* » *in nomine meo.* » Nous devons, dans nos prières, imiter la sainte Eglise, notre mère, qui conclut toutes ses oraisons en ces termes : Par Notre-Seigneur Jésus-Christ, votre Fils : *Per Dominum nostrum Jesum Christum, Filium tuum.* Si elle demande à Dieu des grâces; si elle attend des secours de sa divine miséricorde, c'est toujours au nom de Jésus-Christ, en vertu de l'amour que le Père éternel porte à son divin Fils, par les mérites de Jésus-Christ, et c'est toujours par ce canal qu'elle obtient ce qu'elle demande. Jésus-Christ, dit saint Jean (*I. Ep. c.* 2), est notre avocat; c'est lui qui défend notre cause au tribunal de son Père céleste; il est l'unique médiateur entre Dieu et nous, comme le dit saint Paul (*I. Timoth.* 2), le grand Prêtre qui s'est chargé de prier pour nous, le grand Pontife (*Heb.* 1), qui a su compatir à nos infirmités, et qui, assis à la droite de son Père, et connaissant notre indigence et le besoin extrême que nous avons du secours divin, s'emploie en notre faveur pour nous obtenir tout ce qui nous est nécessaire.

IV. Dans nos prières, nous devons nous comporter envers Dieu comme font les pauvres envers les riches. Pour les exciter à soulager leurs misères, ils leur disent : *Faites-nous la charité, nous vous la demandons au nom de Dieu.* Ainsi, nous ne pouvons prier Dieu d'une manière plus efficace qu'en lui disant; Seigneur, donnez-nous votre secours, faites-nous cette grâce; nous vous la demandons au nom de votre divin Fils, en vertu de l'amour que vous lui portez ; nous vous la demandons par ses mérites. Lorsqu'un pauvre se présente devant vous, il n'ignore pas que de lui-même il ne mérite en aucune manière le secours qu'il attend de votre bonté; c'est pour cette raison qu'il emploie le saint nom de Dieu pour obtenir ce qu'il demande. C'est la conduite que nous devons tenir envers Dieu. Quand nous nous présentons devant lui pour le prier, nous devons être convaincus que, bien loin de mériter par nous-mêmes qu'il nous exauce, nous ne sommes dignes, au contraire, que de ses châtiments, en notre qualité de pécheurs. « Oui, ô mon Dieu ! devons-nous lui dire, nous l'avouons en votre sainte présence, si vous n'avez égard qu'à notre personne et à nos mérites, nous n'ignorons pas qu'à raison de nos péchés nous

ne pouvons être que l'objet de votre juste colère. Mais regardez Jésus-Christ, votre aimable fils : *Respice in faciem Christi tui.* C'est en son nom que nous vous prions ; ses mérites sont devenus les nôtres propres. Ainsi, malgré notre indignité, nous espérons que par amour pour lui, vous ne nous refuserez pas cette grâce que nous attendons de votre bonté. » Soyons persuadés qu'en priant ainsi nous serons toujours exaucés, et que nos prières seront toujours efficaces.

V. Mais, dit saint Augustin (*Tract.* 102. *in Joan.*), en demandant à Dieu des grâces au nom de Jésus-Christ, son divin Fils, nous ne devons pas lui demander ce qui pourrait être contraire à notre bien spirituel et au salut de notre âme ; ce ne serait plus prier au nom de Jésus-Christ : *Non petitur in nomine Salvatoris quidquid petitur contra rationem salutis.* La seconde condition que doivent avoir nos prières est donc que leur objet soit la plus grande gloire de Dieu et tout ce qui peut contribuer au salut de notre âme. C'est encore ce que nous apprend notre divin Maître dans l'Oraison dominicale. Il nous enseigne dans cette prière à demander à son Père la gloire de son saint nom, le bonheur du ciel, l'accomplissement de sa sainte volonté, le pardon de nos fautes, la délivrance des tentations et du péché. C'est là, en effet, ce que nous devons nous proposer dans toutes celles que nous faisons. Que le saint nom de Dieu soit sanctifié par tous les hommes, c'est-à-dire que toutes les nations soient appelées à connaître Dieu, à l'adorer, à le servir, à l'aimer, et qu'elles accomplissent sa sainte volonté ; qu'il daigne nous pardonner nos péchés, nous délivrer des tentations, ou nous accorder la grâce de n'y jamais succomber. Ce sont là des prières dignes d'un chrétien, dignes de Dieu, dignes de sa grandeur et de sa majesté. Nous sommes créés pour le posséder éternellement dans le ciel. Prions-le donc de nous faire parvenir à ce bonheur. Je demande une seule chose à mon Dieu, disait le Roi-Prophète : *Unam petii à Domino* (Ps. 26); c'est qu'il me fasse habiter dans sa maison pendant l'éternité : *Ut inhabitem in domo Domini omnibus diebus vitæ meæ.* Tel doit être aussi l'objet principal de nos demandes, et en cela nous serons toujours exaucés.

VI. Mais qu'il est à craindre qu'on ne laisse de côté ce que Jésus-Christ veut que nous demandions à son Père, et que nos prières n'aient pour objet que des choses qui peuvent être contraires à notre salut. On demandera à Dieu une longue vie, que l'on se propose de passer tout entière dans l'iniquité. On lui demandera peut-être des qualités corporelles,

qui deviendront tout autant d'instruments pour donner la mort à des âmes rachetées au prix du sang adorable de Jésus-Christ. On lui demandera le gain d'un procès que l'on reconnaît injuste. Et vous osez croire que Dieu vous exaucera! Vous voulez donc qu'un Dieu ennemi de l'ombre même du péché, vous procure les moyens les plus propres à satisfaire vos passions? Ce sont là les prières que vous adressez au Père éternel au nom de son divin Fils, et ce divin Fils pourra lui présenter le mérite de sa passion douloureuse, de sa mort cruelle et de son sang précieux pour seconder vos injustices et vos intentions criminelles?

VII. Je sais néanmoins que cet abus de la prière n'est pas commun, et sans m'arrêter à le combattre plus longtemps, je passe à d'autres manquements qui, pour n'être pas aussi condamnables, n'empêchent pas moins que Dieu ne rejette les supplications qui lui sont adressées. Je veux parler de la conduite de ces chrétiens qui, laissant à part les choses spirituelles et célestes qui regardent la gloire de Dieu et le salut de leur âme, sont tout occupés à lui demander les choses temporelles et terrestres qui finissent avec la vie. Je leur dirai à ces chrétiens : Sommes-nous créés pour la terre ou pour le ciel? Le but de nos soins et de nos travaux doit-il être de procurer à notre corps quelques moments de jouissance en ce monde, ou de procurer à notre âme, qui est immortelle, une gloire et un bonheur sans terme dans le ciel? Que si nous sommes destinés à ce bonheur éternel, d'où vient que la plupart des chrétiens ont toujours les yeux fixés sur la terre, sans presque jamais les élever vers le ciel? que les hommes sont si attachés aux biens périssables de cette vie, et qu'ils travaillent si peu à acquérir les biens éternels? Une personne se trouve-t-elle atteinte d'une maladie grave qui met sa vie en danger, le salut de son âme est la dernière chose à laquelle on pense. Les premiers soins sont pour la santé du corps; et, pour l'obtenir, on a recours à Dieu et aux Saints que l'on croit avoir plus de crédit et de puissance auprès de lui ; on fait des vœux et des offrandes, on fait célébrer l'adorable Sacrifice de nos autels. Mais cette personne ne s'est pas encore confessée, sa conscience est dans un état déplorable, son âme est souillée de plus d'un péché mortel. N'importe, on commence à soigner le corps, on s'occupera de l'âme ensuite. N'est-ce pas là malheureusement ce dont nous sommes chaque jour les témoins?

VIII. Quand voit-on les chrétiens venir en foule dans les temples, soupirer, gémir, verser des larmes? Est-ce peut-

être quand le péché inonde la terre, ou que Dieu est plus offensé qu'à l'ordinaire, ou que les âmes tombent en plus grand nombre dans les enfers? Non, ils recourent à Dieu afin qu'il les préserve d'une maladie contagieuse qui menace d'envahir leur contrée, afin qu'il éloigne ou qu'il fasse cesser la mortalité parmi les animaux; afin qu'il leur accorde la pluie ou la sérénité. C'est pour cela qu'ils prient, qu'ils gémissent, qu'ils jeûnent, qu'ils versent des larmes. Mais, que Dieu soit offensé, déshonoré, que son saint nom soit blasphémé, qu'une infinité d'âmes se précipitent dans les enfers, on est insensible à ces maux. Dites-moi, je vous en supplie, pourquoi ces vœux et ces tableaux, gages de reconnaissance, suspendus autour des autels? Est-ce afin que la sainte Vierge et les Saints vous obtiennent la grâce de modérer ces transports de colère, ces mouvements d'impatience, et qu'ils demandent pour vous la résignation, la soumission à la volonté de Dieu dans cette maladie ou cette autre disgrâce? Vous n'en trouverez aucun qui ait été placé pour ce motif. Voulez-vous savoir pour quelle raison ils ont été suspendus aux murs du temple? c'est parce que celui-ci a été préservé du danger de perdre la vie, parce qu'il a gagné un procès, parce qu'il vient de conclure une alliance honorable pour sa famille, ou pour d'autres semblables motifs.

§ IX. Pourquoi ces aumônes, ces visites des sanctuaires éloignés, ces messes que l'on fait célébrer, ces prières que l'on fait de toutes parts? Vous proposez-vous par tous ces moyens d'obtenir de Dieu la force dont vous avez besoin pour vaincre ces mauvaises habitudes, pour surmonter ces tentations auxquelles vous succombez si fréquemment, pour vous détacher du monde et des faux plaisirs? Ce sont là des choses dont on n'a pas même la pensée. Votre but est de demander une récolte abondante, des gains plus considérables, un heureux succès dans toutes vos entreprises. En cela vous imitez les Hébreux, ce peuple charnel et grossier qui, faisant consister tout son bonheur dans la possession des biens temporels et terrestres, ne savait demander à Dieu qu'une terre où l'on pût voir couler le lait et le miel, des récoltes abondantes, de nombreux troupeaux, la santé, les honneurs et les richesses. Ce fut la raison pour laquelle ils ne voulurent pas reconnaître Jésus-Christ pour le Messie, parce qu'il parut au milieu d'eux pauvre et humilié. Oh! que de chrétiens nous voyons de nos jours, qui, à l'exemple des Juifs, n'ayant qu'une idée fausse des biens que Dieu promet à ses serviteurs, oublient totalement de lui demander les biens spirituels et célestes qui sont les

seuls véritables, et ne s'occupent qu'à lui demander ceux de la terre, qui ne sont que des biens faux et trompeurs! Ah! malheureux! si toutes les prières que vous avez faites pour demander ces biens temporels, vous les eussiez faites pour demander à Dieu son amour, l'humilité, la pureté, la patience et toutes les vertus qui peuvent former un vrai chrétien, il vous les aurait accordées, et vous seriez maintenant des saints, tandis que vous êtes plus que jamais éloignés de la sainteté, plus que jamais attachés au monde et à vos passions; et Dieu, au lieu de vous donner les biens temporels que vous avez demandés, vous dira comme aux enfants de Zébédée : Vous ne savez pas ce que vous demandez : *Nescitis quid petatis.*

X. Mais ne pouvons-nous pas demander à Dieu des biens temporels, comme la santé, les honneurs, une récolte abondante et autres semblables? Je réponds que vous le pouvez, mais avec beaucoup de précautions, et seulement avec ces conditions que les Saints nous enseignent, c'est-à-dire, si tel est le bon plaisir de Dieu, et si ces biens peuvent contribuer à sa plus grande gloire et au salut de notre âme. Nous ne devons point nous plaindre, si Dieu nous les refuse; c'est par un effet de sa bonté qu'il ne nous exauce pas, parce qu'il prévoit que ces biens seraient préjudiciables à notre salut éternel. Plusieurs demandent la santé; elle peut leur être nuisible, et combien en abusent, et s'en servent pour offenser Dieu? Vous demandez des richesses et des honneurs: malheur à vous si Dieu vous les accordait; elles précipiteraient votre cœur dans l'orgueil et la fierté, et deviendraient pour vous la source et l'aliment de tous les vices. Vous priez pour avoir des enfants qui puissent vous succéder: il vous est plus avantageux que Dieu vous les refuse, ils seraient peut-être la ruine de vos maisons et la cause de votre perte éternelle. Que toute votre attention et tous vos soins se portent donc à demander les biens spirituels et célestes; que le grand et principal objet de vos prières soit la grâce de Dieu, par laquelle vous puissiez lui être agréables en cette vie, et mériter d'être éternellement heureux avec lui. Si les biens de cette vie vous sont utiles ou nécessaires, Dieu vous les accordera, même sans que vous les lui demandiez; ils vous seront donnés comme par surcroît, nous dit Jésus-Christ : *Quærite primùm regnum Dei, et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis* (Matth. 6. 23).

XI. Il ne suffit pas de prier Dieu au nom de Jésus-Chrit, et de ne lui demander que ce qui peut contribuer à sa gloire et à notre salut: il faut encore que celui qui prie soit en état de

grâce ou du moins qu'il ait un vrai désir et l'intention décidée de sortir au plus tôt de l'état du péché : c'est la troisième condition qui doit accompagner la prière. Pour obtenir une faveur de quelqu'un, la meilleure recommandation est de posséder son amitié ; et la première démarche que l'on fait, quand on veut recevoir une grâce d'une personne que l'on a offensée, est de se réconcilier avec elle. C'est ce que l'ont doit faire à plus forte raison, si la personne offensée est celle d'un grand, ou d'un roi. Et en effet, ceux qui ont eu le malheur de se rendre coupables d'un crime de lèse-majesté, ont bien soin de chercher à apaiser leur souverain, avant même d'oser se présenter devant lui. Et un pécheur, qui se voit ennemi de Dieu et coupable du crime de lèse-majesté divine, aurait l'audace de s'approcher de lui, pour réclamer ses grâces, sans avoir calmé sa colère, sans s'être réconcilié avec lui? Nous savons, dit cet aveugle de l'Evangile, à qui Jésus-Christ rendit la vue, que Dieu n'exauce point les pécheurs : mais si quelqu'un sert Dieu et fait sa volonté, c'est celui-là qu'il exauce (*Joan*.9.31).

XII. Ce n'est pas à dire néanmoins que pour prier, il faille nécessairement être en état de grâce. Car ce principe adopté, les pécheurs ne pourraient plus revenir à Dieu, ni sortir de la voie de l'iniquité. C'est pour cette raison que j'ai ajouté : Il faut au moins que celui qui prie ait un vrai désir de sortir du péché et de se convertir ; car s'il allait se jeter aux pieds de Jésus-Christ pour le prier, avec l'affection actuelle au péché, avec une volonté déterminée à persévérer dans cet état, il ne ferait que provoquer sa juste colère, au lieu d'attirer sur lui sa miséricorde. En effet, dit saint Basile, si un infâme assassin se présentait devant un père de famille pour lui demander les biens de son fils qu'il vient de tuer, ayant encore les mains teintes du sang de ce fils infortuné, serait-ce le moyen d'obtenir ce qu'il demande? Et nous, nous aurions l'audace de nous présenter devant le Père éternel, les mains encore rougies du sang adorable de son Fils unique, que nous aurions mis à mort par nos péchés, pour lui demander ses grâces et ses faveurs, et nous serions assez présomptueux pour espérer de les obtenir! Notre conduite ne ferait, au contraire, que l'irriter plus fortement contre nous. Si nous voulons que nos prières soient efficaces, il faut donc, en troisième lieu, que nous soyons en état de grâce, ou du moins que nous ayons le désir et l'intention de sortir au plus tôt de l'état du péché.

XIII. La quatrième condition de la prière est qu'elle soit faite avec attention. Et en quoi consiste cette attention ? Elle con-

siste à tenir notre esprit fixé et appliqué à ce que nous disons à Dieu, pendant que nous le prions, à être pénétrés de cette pensée, que nous sommes en sa présence, devant son infinie majesté, et que c'est pour nous un grand honneur que de pouvoir nous entretenir avec un Dieu si grand et si puissant. Si dans nos prières, notre esprit s'unissait à notre cœur, et notre cœur à nos lèvres pour avoir part à cette sainte action, il n'y aurait rien que nous ne pussions obtenir de Dieu. Mais en priant avec esprit un occupé de tout autre chose, nos prières n'ont pas d'autre effet, sinon d'être rejetées de Dieu,et d'augmenter le nombre de nos fautes. C'est cette distraction d'esprit et de cœur dans leurs prières que Dieu reprochait aux Juifs, en disant : Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi : *Populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longè est à me* (Isaïe, 27). Mais qui sont ceux qui n'éprouvent pas des distractions dans leurs prières ? C'est un défaut dont les plus grands Saints eux-mêmes se plaignaient. Je connais, mes Frères, la faiblesse de l'esprit humain, qui s'égare, sans le vouloir. Aussi je ne parle pas des distractions involontaires,au milieu desquelles nous devons cependant faire nos efforts,pour rappeler notre esprit,et le fixer à ce que nous disons. Mais je condamne ces distractions volontaires ou en elles-mêmes, ou dans leur cause, qui viennent de la dissipation habituelle dans laquelle vous vivez, et du peu de préparation que vous apportez à la prière. « Comment voulez-vous, dit saint » Jean Chrysostôme, que Dieu vous écoute, si vous ne vous » écoutez pas vous-mêmes ? Comment prétendez-vous que » Dieu exauce vos prières, quand vous ne savez pas même ce » que vous lui dites, ce que vous lui demandez ? » Agissons-nous de la sorte quand nous voulons demander une grâce à des hommes, qui ne sont comme nous, que des vers de terre? Non certainement. Et nous n'aurons pas honte de tenir une semblable conduite, quand nous nous présentons devant l'infinie majesté de Dieu, pour le prier ? La quatrième condition de la prière est donc qu'elle soit faite avec attention.

XIV. La cinquième est qu'elle soit faite avec humilité. La prière de celui qui s'humilie, dit l'Esprit-Saint (*Eccli*.35), pénètre les nues, monte jusqu'au trône de Dieu, et ne revient sur la terre qu'après avoir été exaucée. Dieu qui résiste aux superbes, se plaît à distribuer ses grâces aux humbles (*Prov*. 3). Et que peut-on exiger, en effet, de plus raisonnable dans un pauvre, que l'humilité ? Aussi, n'est-ce pas dans la posture la plus humble qu'il se présente devant vous, pour obtenir ce

qu'il demande? S'il abordait un riche avec hauteur, avec une espèce de mépris, ne serait-ce pas le moyen d'être rebuté et chassé de sa présence ? Quand nous prions, dit saint Augustin, nous sommes tous des pauvres, qui frappons à la porte de notre Père céleste, pour lui demander les secours qui nous sont nécessaires dans notre indigence. Par conséquent, nous devons avoir soin que toutes nos demandes soient accompagnées des sentiments de la plus profonde humilité. Si un homme s'humilie, quand il demande un service à un autre homme, à combien plus forte raison la créature ne doit-elle pas s'abaisser en demandant des grâces à son Créateur ? C'est par défaut d'humilité que la plupart de nos prières ne sont pas exaucées. C'est une chose surprenante que tandis que les puissances du ciel s'anéantissent et tremblent, comme le dit l'Eglise, devant le trône de Dieu, un homme faible, une misérable créature, dans le temps même qu'elle confesse sa misère et qu'elle en demande la délivrance, ne puisse se désabuser de ses idées de grandeur et se dépouiller de toute estime d'elle-même, qu'elle veuille conserver son rang et sa prétendue dignité, et porter ainsi l'orgueil et la vanité jusqu'aux pieds des saints autels. Ce n'est pas là se conduire en suppliant ; c'est se conduire d'une manière propre à s'attirer des châtiments plutôt que des grâces et des faveurs.

XV. La confiance est la sixième condition qui rendra nos prières efficaces. Que ne pourrions-nous pas obtenir de Dieu, si nous savions toujours recourir à sa bonté avec une entière confiance ? Jésus-Christ, dans son Evangile, a tout promis à cette confiance, même le pouvoir de transporter les montagnes, de guérir toute espèce de maladies, de mettre en fuite les démons. Les guérisons les plus extraordinaires, comme aussi les miracles les plus éclatants étaient uniquement dus à la confiance qu'avaient en lui les malheureux qui l'invoquaient. *Fides tua te salvum fecit*, disait-il, c'est votre foi et votre confiance qui vous ont guéri. Il faudrait que nous en eussions moins dans les créatures, et davantage en notre Créateur. Mais notre grand mal est que dans nos misères, nous recourons à elles, avant de recourir à Dieu. Nous nous fions aux hommes, et non à notre Père céleste, qui nous promet de nous donner son secours toutes les fois que nous voudrons recourir à sa bonté, et qui est fidèle à sa parole ainsi qu'à ses promesses. Faut-il nous étonner après cela, si, outragé par notre défiance, il nous refuse ses grâces et ses faveurs ? Adressons-nous donc à lui avec une ferme persuasion qu'il nous écoutera favorablement ; je-

tons-nous dans ses bras paternels ; invoquons-le dans nos besoins, comme un fils invoque un père de qui il est assuré de tout obtenir, et alors toutes nos prières seront exaucées.

XVI. La dernière condition de la prière est la persévérance. Il faut toujours prier et ne jamais nous lasser. Après que nous avons commencé à demander à Dieu une grâce, il faut persévérer, et continuer à la lui demander jusqu'à ce que nous l'ayons obtenue, à l'exemple de cette Cananéenne (*Matth.* 15) que les saints Pères nous proposent comme un modèle à suivre dans nos prières. Ayant entendu parler de Jésus-Christ, elle vient se jeter à ses pieds pour solliciter la guérison de sa fille qui était possédée du démon. Jésus-Christ semble ne pas faire attention à elle. Cette femme admirable ne se décourage point, elle le suit, elle se prosterne la face contre terre pour l'adorer, elle répète mille fois sa demande. Jésus-Christ la rebute en lui disant : Il n'est pas juste de prendre le pain des enfants, et de le donner aux chiens. Bien loin de se déconcerter, elle prend occasion de ce reproche humiliant pour redoubler sa prière, et dit à Jésus-Christ : « Il est vrai, Seigneur, mais les petits chiens mangent au moins les miettes qui tombent de la table de leurs maîtres. » Alors enfin Jésus-Christ faisant son éloge en présence de ses Apôtres et de la multitude, lui répond en ces termes : « O ! femme, votre foi est grande ; que ce que vous désirez se fasse. » Et sa fille fut guérie à l'heure même.

XVII. Imitons cette Cananéenne et nous serons infailliblement exaucés. Ne nous décourageons point, si Dieu ne nous accorde pas d'abord les grâces que nous réclamons de lui. Peut-être nous les refuse-t-il, parce qu'elles ne nous seraient pas avantageuses dans le temps où nous les demandons. Il fait comme un médecin, qui refuse de satisfaire les désirs de son malade qui l'importune pour avoir de l'eau dans l'accès de sa fièvre ; il attend, pour lui en donner, qu'elle puisse lui être salutaire. Peut-être aussi Dieu diffère-t-il d'exaucer nos prières pour répandre ensuite ses faveurs sur nous avec plus de libéralité et de profusion. C'est ainsi, dit saint Augustin (*Tract.* 49. *in Joan.*) que Jésus-Christ ne voulut pas guérir Lazare à la prière de ses sœurs, afin de mieux leur montrer ensuite sa puissance et sa bonté en le ressuscitant. Le grain que l'on jette en terre, dit le pape saint Grégoire, ne fructifie pas aussitôt ; il paraît même être perdu pendant quelque temps ; mais c'est alors qu'il prend racine, pour produire ensuite une moisson plus abondante. Dieu ne nous accorde pas d'abord ses grâces, dit saint Augustin (*de Verb. Dom. Serm.* 61), pour nous les

faire mieux apprécier, pour nous les faire désirer plus ardemment. Plus on travaille à l'acquisition d'un bien, plus on l'estime précieux. Enfin, s'il faut dire toute la vérité, Dieu diffère de se rendre à nos vœux, parce qu'il aime à se voir prier, à se voir, pour ainsi dire, importuner, à peu près comme une mère qui aime avec tendresse son petit enfant à qui elle montre un beau fruit qu'elle tient à sa main. Elle ne le lui donne pas à la première demande, elle feint de vouloir le lui refuser. L'enfant insiste, elle fait semblant de ne pas l'entendre. De quel moyen se sert-il alors pour vaincre sa résistance? Il se met à pleurer et à verser des larmes, et la mère, qui ne peut tenir contre des armes si douces, se fait un plaisir de donner ce beau fruit à son enfant. C'est ainsi que Dieu se plaît à nous voir désirer avec ardeur les grâces qu'il veut nous accorder. Mais pourvu que nos prières soient accompagnées de toutes les conditions requises, elles seront toujours exaucées. Si la plupart ne le sont point, c'est ou parce que nous ne prions pas au nom de Jésus-Christ ou parce que nous ne demandons pas des choses qui puissent contribuer à la gloire de Dieu et au salut de notre âme, ou parce que nous ne sommes pas en état de grâce, ou que nous n'avons pas la volonté de sortir au plus tôt du péché, ou enfin parce que nous ne prions pas avec attention, avec humilité, avec confiance et avec persévérance. Faisons en sorte que nos prières aient toutes ces conditions, et Dieu, selon sa promesse infaillible nous accordera en cette vie toutes les grâces nécessaires pour nous faire arriver au bonheur éternel.

TROISIÈME INSTRUCTION,

SUR LA PRIÈRE.

De l'Oraison mentale.

Après avoir parlé de la prière en général, de sa nécessité et des conditions qu'elle doit avoir pour être efficace, nous nous occuperons en particulier de la nécessité de l'oraison mentale ou de la méditation. L'oraison mentale, au rapport de saint François de Sales (*P.* 2.*c.* 1) est cette eau de bénédiction qui arrose notre âme, fait germer en elle les bons désirs, et la rend fertile en vertus, qui fait disparaître les taches de ses imperfections, et la purifie de toute affection déréglée. Elle est un moyen de salut que tous les Saints ont employé, et qui est

fortement recommandé aux chrétiens par tous les maîtres de la vie spirituelle, comme étant nécessaire pour sortir du péché et pour avancer dans la perfection. Le pape Benoît XIV en avait tellement reconnu la nécessité et les avantages, qu'il se crut obligé d'adresser un Bref à tous les évêques du monde catholique (1746. *Quemadmodum*), pour exciter leur zèle à introduire dans leurs diocèses l'usage de la méditation, en recommandant à tous les pasteurs d'en montrer la nécessité, et d'apprendre aux fidèles la manière de la bien faire. Quand nous n'aurions pas d'autres preuves de l'importance de la méditation que le témoignage d'un aussi grand pape, nous devrions en rester convaincus. Nous entrerons néanmoins dans quelques détails des raisons qui démontrent combien l'oraison mental est nécessaire pour le salut; nous verrons ensuite la méthode que nous devons employer pour la bien faire.

I. L'oraison mentale est une suite de réflexions sérieuses sur quelque mystère ou sur quelque vérité du salut, accompagnées des sentiments que ces considérations doivent produire dans notre cœur. Le but que nous devons nous proposer dans ces réflexions est d'apprendre à détester et à fuir le péché, à mortifier nos passions, à avancer dans toutes les vertus chrétiennes, afin de pouvoir assurer notre salut. Sans la méditation, nous ne pourrons donc nous sauver, puisque sans elle nous ne pouvons connaître ni l'importance du salut, ni les moyens que nous devons employer pour réussir dans cette grande affaire, ni le besoin que nous avons de la grâce et du secours de Dieu, ni, par conséquent, la nécessité où nous sommes de lui demander ces grâces. La méditation est, par rapport à notre âme, ce qu'est l'œil par rapport à notre corps. Quand nous voulons agir, ou nous transporter d'un lieu à un autre, que fait notre œil? il nous montre le chemin par où nous devons marcher, il nous découvre les dangers, nous fait apercevoir les précipices, afin que nous puissions nous tenir sur nos gardes. Si en chemin nous rencontrons des fleuves, des torrents, ou quelque autre obstacle, il nous avertit de la nécessité où nous sommes de demander du secours, de prendre des moyens pour traverser ces fleuves, pour surmonter ces obstacles.

II. Or, c'est précisément ce que fait la méditation à l'égard de notre âme. Elle la fait marcher avec assurance dans les voies du salut; elle lui montre les moyens qu'il faut employer pour arriver au port de l'éternité bienheureuse, qui sont comme les chemins par où elle doit marcher; elle lui fait apercevoir les occasions du péché, qui sont les obstacles à surmonter,

les dangers à fuir pour arriver à la gloire du paradis. Et comme nous sommes incapables par nous-mêmes d'éviter le péché, et de pratiquer les vertus qui doivent nous mériter le bonheur éternel, la méditation nous fait connaître le besoin que nous avons de la grâce, et la nécessité de la demander à Dieu par la prière, ce qui nous porte à recourir à sa bonté pour lui demander les forces dont nous avons besoin pour marcher dans la voie de ses commandements. Et plus la méditation nous découvre notre misère et le besoin que nous avons de l'assistance divine, plus nous prions avec ferveur pour l'obtenir, et plus nos prières sont efficaces. Voilà pourquoi la méditation est si souvent et si fortement recommandée dans la sainte Ecriture, et pourquoi l'Esprit fait tant d'éloges de ceux qui s'occupent à méditer. « Bienheureux l'homme, dit le Roi-Prophète, qui » médite jour et nuit la loi du Seigneur, il sera semblable à » un arbre planté le long des eaux, qui donne toujours du » fruit en son temps, ses feuilles ne tombent jamais, et il pros» père de plus en plus (*Psal.* 1). Bienheureux, dit-il ailleurs, » celui qui s'occupe sans cesse à méditer les commandements » de Dieu, et qui le cherche de tout son cœur (*Ps.* 118). Don» nez-moi, ô mon Dieu ! l'intelligence qui m'est nécessaire, et je » méditerai votre loi dans tous ses points, et je l'observerai » de tout mon cœur (*Ib.*). Ah ! si votre loi sainte n'avait pas » été le sujet continuel de mes méditations, peut-être qu'à » ce moment j'aurais déjà fait une fin déplorable. » *Nisi quod lex tua meditatio mea est, tunc fortè periissem in humilitate mea* (ib.).

III. Il est donc évident que la méditation est d'une nécessité indispensable pour fuir le mal, pour faire le bien, pour savoir recourir à Dieu, afin qu'il nous accorde les forces et toutes les grâces dont nous avons besoin. Comment, en effet, pourrons-nous éviter le péché, si nous ignorons quelle est sa difformité, si nous ne comprenons pas combien il outrage Dieu, si nous ne connaissons pas les maux affreux qu'il produit dans notre âme, les châtiments terribles qui lui sont réservés dans l'autre vie ? Comment nous adonnerons-nous à la pratique des vertus et des bonnes œuvres, sans en connaître ni le prix, ni la beauté, ni le mérite ? Comment pourrons-nous recourir à Dieu par des prières ferventes, pour lui demander ses grâces et son secours, si nous ignorons notre misère et notre faiblesse ? Or, par le moyen de la méditation, nous découvrons quelle est la malice du péché, la beauté de la vertu, et le besoin que nous avons de la grâce, et par là même nous sentons la nécessité où nous som-

mes de la demander à Dieu. Notre volonté est aveugle, elle ne peut vouloir aucune chose sans que notre intelligence ne la lui montre. On ne peut vouloir, disent les philosophes, que ce que l'on connaît. Il est vrai que la volonté est la maîtresse ; mais comme la maîtresse ne peut marcher pendant la nuit si le serviteur ne la précède avec la lumière, ainsi la volonté ne peut aimer le bien, si l'entendement ne le lui montre par le moyen de la méditation. Personne, dit saint Grégoire, ne peut aimer ce qu'il ignore : *Nemo potest diligere quod prorsùs ignorat.* Nous pouvons aimer ce que nous ne voyons pas, dit saint Augustin, mais nous ne pouvons aimer ce que nous ne connaissons pas : *Invisa diligi posse, incognita nequaquam.*

IV. Mais, direz-vous, nous avons plusieurs exemples de grands pécheurs qui se sont convertis subitement, qui ont abandonné tout à coup leurs désordres pour embrasser la vertu. Ce changement n'a pu être précédé de la méditation : d'où il résulte qu'il n'est pas toujours vrai qu'elle soit nécessaire pour que l'homme puisse quitter le péché et s'adonner à la pratique des bonnes œuvres. Je réponds à cette objection que ces résolutions subites que prennent quelquefois les plus grands pécheurs de se repentir, de changer de vie, de se donner entièrement à Dieu, sont toujours précédées nécessairement de quelques méditations, de quelques réflexions sur leur malheureux état, et sur la nécessité pour eux d'en sortir. Ces réflexions leur sont suggérées ou par une instruction qu'ils auront entendue, ou par la lecture d'un bon livre qui leur sera tombé comme par hasard entre les mains, ou par une lumière intérieure, qui leur découvre le danger imminent qu'ils courent de se damner, et qui réveille leur volonté, la fait sortir de la profonde léthargie où elle était plongée auparavant, lui fait prendre la résolution de renoncer au péché, et de se donner à Dieu.

V. D'où vient que la vertu est aujourd'hui si rare dans le monde, et que la terre est toute inondée de crimes ? Croyez-vous que tout ce mal provienne des tentations de nos ennemis communs qui, à la vérité, sont très-fréquentes ? des mauvais exemples qui sont si répandus ? des objets lascifs et séducteurs que l'on rencontre à chaque pas ? des occasions de péché qui sont si nombreuses ? On ne peut nier que ce ne soient là tout autant de causes des désordres dont nous sommes témoins. Mais la cause principale de tous ces maux est le manque de réflexions, le défaut de méditation ; c'est ce que l'Esprit-Saint nous apprend lui-même par la bouche du prophète Jérémie (12. 11) : *Desolatione desolata est omnis terra, quia nullus est,*

qui recogitet corde: la terre est remplie de désolation, parce qu'il ne se trouve plus personne qui sache, ou plutôt qui veuille réfléchir. Presque tous les hommes sont esclaves du péché et du démon, parce qu'il n'y en a qu'un très-petit nombre qui médite les vérités éternelles.

VI. Et en effet, si tous les hommes pensaient sérieusement que Dieu réserve un bonheur sans fin à ceux qui observent fidèlement sa sainte loi, qui l'aiment de tout leur cœur, et leur prochain comme eux-mêmes; que ce bonheur est si grand, qu'au témoignage de saint Paul (1. *Cor.* 2), *l'œil n'a jamais vu, l'oreille n'a jamais entendu, l'esprit de l'homme n'a jamais compris ce que Dieu réserve à ses élus*; si les hommes, dis-je, s'appliquaient à considérer cette vérité, avec quelle ardeur ne les verrait-on pas travailler à l'acquisition de cette gloire immense? Quelle ne serait pas leur émulation à se surpasser tous les uns les autres dans l'amour de Dieu et dans la charité envers le prochain? Quel est celui qui oserait commettre un péché mortel, s'il méditait attentivement la passion douloureuse, la mort cruelle de notre divin Rédempteur; s'il réfléchissait que le péché mortel est un si grand mal, que, pour le réparer, il a fallu qu'un Dieu se soit fait homme, qu'il ait souffert, qu'il soit mort en répandant jusqu'à la dernière goutte de son sang adorable? Avec quel soin ne l'éviterait-on pas, si l'on comprenait que, pour un seul péché mortel, Dieu condamne à un enfer éternel? Quel est celui qui, pour un plaisir d'un moment qu'il procure, voudrait s'exposer à un châtiment si terrible, s'il pensait quelques instants et avec attention à cette vérité, s'il daignait employer quelques minutes au moins à la considération de ces supplices qui dureront autant que Dieu même? Et comment un chrétien pourrait-il vivre tranquille et se livrer à la joie, en sachant qu'il est en état de péché mortel?

VII. Saint Thomas ne pouvait pas comprendre comment un homme se trouvant dans cet état, et exposé à être à chaque instant surpris par la mort et précipité dans les enfers, pouvait encore se divertir et vivre tranquille, sans éprouver aucune frayeur. Ce que ce grand docteur de l'Eglise ne pouvait comprendre avec toutes ses lumières, l'expérience nous le montre chaque jour dans une infinité de chrétiens. Ce sont même les plus grands pécheurs qui paraissent quelquefois jouir de la plus douce tranquillité, et qui recherchent avec le plus d'avidité les joies et les plaisirs du siècle. D'où vient cette paix? d'où vient en même temps cette conduite insensée? De ce qu'ils oublient les grandes vérités du salut, de ce qu'ils ne veu-

lent pas méditer les maximes éternelles : *Quia nullus est, qui recogitet corde.* Si l'on réfléchissait souvent à ces vérités importantes, on ne pècherait pas, ou du moins on ne le ferait pas avec autant de facilité. Et voilà pourquoi le démon cherche à faire à la plupart des chrétiens ce que les Philistins firent à Samson. Aussitôt qu'ils l'eurent pris, ils lui arrachèrent les yeux, afin qu'il ne sût pas se conduire. De même, quand le démon a fait tomber les hommes dans le péché, s'il ne peut pas leur arracher à tous les yeux de la foi, il les prive de la vue d'une autre manière, en les détournant de la méditation des maximes éternelles, afin qu'ils n'y pensent pas plus que s'ils ne les croyaient pas. Il ne vous est pas difficile maintenant de comprendre comment le défaut de méditation est la cause principale de tous les désordres et de tous les maux dont nous sommes les témoins, et, par conséquent, la cause principale de la réprobation des hommes. D'où vous devez conclure combien ce saint exercice est nécessaire à tous ceux qui désirent faire leur salut.

VIII. Je vous entends m'interrompre et me dire: Nous sommes tous persuadés de la nécessité de faire l'oraison mentale et de méditer les maximes éternelles, et nous voyons avec regret que c'est pour y avoir manqué que nous sommes tombés dans l'égarement et dans un si grand nombre de crimes. Nous désirerions faire dès aujourd'hui la méditation; mais comment pourrions-nous réussir, puisque nous ne connaissons pas la méthode qu'il faut suivre pour y vaquer. Ayez donc la bonté de nous l'apprendre. Je vous réponds, en premier lieu, que l'esprit d'oraison est un don de Dieu, et que, pour bien méditer, il faut le prier de répandre sur nous cet esprit de lumière et de prière qu'il nous a promis par la bouche du prophète Zacharie (c. 12): *Effundam super domum David spiritum gratiæ et precum.* Néanmoins, pour satisfaire votre désir, je vous exposerai la manière dont vous pouvez vous livrer à cet exercice, me servant des règles que nous a laissées un des plus grands contemplatifs, saint Pierre d'Alcantara, dans son livre de l'Oraison, universellement estimé, et loué hautement par sainte Thérèse, par Louis de Grenade, par saint François de Sales, par le souverain pontife Grégoire XV, et par plusieurs autres personnages des plus qualifiés. A peine ce livre admirable fut-il sorti des mains de son auteur, qu'on le vit se répandre non-seulement en Espagne, mais encore dans tous les royaumes du monde catholique, recherché de toutes parts et par tous les peuples, qui voulaient apprendre d'un si grand maître la manière de méditer les maximes du salut.

IX. L'oraison mentale est composée de six parties : la préparation, la lecture ou la proposition du sujet, la méditation proprement dite, l'action de grâces, l'acte d'offrande et l'acte de demande. La préparation renferme plusieurs choses : il faut premièrement se mettre à genoux, ou se tenir dans une attitude respectueuse, comme ayant à traiter avec Dieu. Secondement, disposer notre esprit et notre cœur à ce saint exercice, en éloignant autant que possible toute pensée des choses de ce monde et toute affection terrestre. Troisièmement, il faut ranimer notre foi sur cette vérité que Dieu est présent partout, et par conséquent dans le lieu où nous sommes, et nous tenir en sa présence avec la même attention, le même respect, la même humilité que si nous l'apercevions de nos propres yeux, étant bien persuadés qu'il nous voit et nous observe. Quatrièmement, en considérant que de nous-mêmes nous sommes incapables d'avoir une bonne pensée, et que personne, comme le dit saint Paul (1. *Cor.* 12), ne peut invoquer dignement le saint nom de Jésus sans le secours divin, nous devons demander humblement les lumières du Saint-Esprit, et le prier de répandre sur nous un de ses rayons célestes qui éclaire notre âme et échauffe notre cœur, afin que nous puissions faire une méditation qui contribue à sa gloire et à notre salut.

X. Après la préparation vient la lecture, ou proposition du sujet que nous voulons méditer. Cette lecture, selon l'avis de saint Pierre d'Alcantara, ce grand maître que nous suivons, ne doit pas être longue; il faut qu'elle soit courte, afin de laisser plus de temps à la méditation. Nous devons la faire, non à la hâte et comme en courant, mais avec attention, et il faut avoir soin de retenir les idées principales. Il est bon de dire cependant qu'il serait mieux de faire cette lecture et de préparer le sujet de la méditation avant de se rendre dans le lieu où l'on doit méditer. Quant à ceux qui ne savent pas lire, ils doivent se rappeler ce qu'ils ont entendu sur le sujet qu'ils veulent méditer, dans les instructions ou dans les lectures qui ont eu lieu précédemment. De là vient que ces personnes sont plus strictement obligées que les autres d'écouter attentivement les instructions qui se font dans l'église.

XI. Après que l'on a fait la préparation et la lecture, ou que l'on a rappelé dans son esprit ce qu'on avait lu auparavant, on passe à la troisième partie, qui est la méditation proprement dite du mystère ou du point qu'on a lu, ou que l'on s'est proposé. Il faut remarquer que les sujets que l'on veut méditer peuvent être de deux sortes : ou ce sont des choses que l'on

peut se représenter par le moyen de l'imagination, comme sont les diverses circonstances de la vie, de la passion et de la mort de Jésus-Christ, le jugement dernier, le paradis, l'enfer ou autres semblables ; ou bien ce sont des choses purement intellectuelles, comme, par exemple, la fin pour laquelle Dieu nous a créés ; les bienfaits de Dieu, sa bonté, sa miséricorde infinie, ou ses autres perfections adorables. Si la méditation roule sur un des premiers sujets, comme seraient Jésus-Christ dans la crèche, son agonie au jardin des Oliviers, sa flagellation, son couronnement d'épines, son crucifiement, alors il faut nous recueillir et nous figurer que tout se passe en notre présence, ce qui est bien propre à nous fournir des idées et à ranimer les sentiments de notre cœur, sans causer tant de fatigues et de peines à l'esprit.

XII. Si le sujet de la méditation est purement intellectuel, comme seraient la fin de l'homme, les bienfaits de Dieu, sa miséricorde, ou autres semblables, alors il faut faire des considérations analogues à ce que nous avons lu ou entendu sur ce sujet, nous abstenant cependant de faire agir trop fortement notre esprit, parce que la méditation doit être plutôt l'œuvre du cœur qu'un travail de l'entendement ; nous ne devons pas nous proposer, dans la méditation, de nous rendre plus savants, mais de devenir plus pieux et plus saints. Le but de cet exercice n'étant que d'exciter en nous la dévotion et de porter notre volonté à produire des actes d'amour de Dieu, de haine du péché, du désir de faire pénitence, c'est à ces actes principalement qu'il faut nous arrêter ; et dès que nous apercevons que notre volonté est enflammée de quelques-unes de ces affections, ayons soin de nous y fixer et de faire cesser les opérations de l'esprit. C'est encore un avis que nous donnent saint Pierre d'Alcantara, saint François de Sales et tous les maîtres de la vie spirituelle ; car, ayant trouvé ce que vous cherchiez, il serait inutile de le chercher plus longtemps, comme il serait inutile de continuer à creuser la terre pour découvrir un trésor que l'on aurait déjà découvert.

XIII. Vient ensuite la quatrième partie, qui consiste à rendre grâces à Dieu de tous les bons sentiments dont il nous a favorisés, et des bienfaits qu'il nous a accordés. Par exemple, si nous avons médité sur la passion de Jésus-Christ, il faut lui témoigner notre reconnaissance de ce que, pour nous racheter, il lui en a coûté tant de fatigues et de peines, sa vie, son honneur et tout son sang précieux. Si nous avons médité sur le péché, nous le remercierons de ce qu'il a bien voulu nous

pardonner mille fois, de ce qu'il nous a attendus si longtemps, de ce qu'il ne nous a pas précipités dans l'enfer, tandis que nous étions ses ennemis. Si le sujet de la méditation a été le ciel, nous lui rendrons grâces de ce qu'il nous a créés pour un si grand bonheur. Nous lui témoignerons ensuite notre reconnaissance de tous ses bienfaits généraux et particuliers, comme de nous avoir créés à son image, de nous avoir donné une âme capable de le connaître et de l'aimer, de nous avoir fait naître au sein de son Eglise ; nous le remercierons enfin de tant d'autres biens que nous avons reçus de sa bonté.

XIV. La pensée de toutes ces faveurs nous portera naturellement à dire avec le Roi-Prophète : Que rendrai-je au Seigneur pour tant de grâces qu'il m'a accordées ? *Quid retribuam Domino, pro omnibus quæ retribuit mihi* (Ps. 115) ? Et nous passons ainsi à la cinquième partie de l'oraison, qui est l'acte d'offrande, en consacrant à Dieu tout ce que nous sommes et tout ce que nous possédons. Nous pouvons en ce moment lui dire que nous sommes ses serviteurs, qu'il peut disposer de nous, de la même manière qu'il lui plaira, que nous sommes prêts à accomplir en toutes choses sa sainte volonté. Nous devons lui offrir alors toutes nos pensées, toutes nos paroles, nos actions, nos fatigues, nos souffrances, afin que tout soit consacré à sa gloire. Mais surtout nous devons lui offrir tout ce que Jésus-Christ, son divin Fils, a fait pour nous : son obéissance, ses douleurs, sa mort, son sang précieux, en un mot, le trésor infini de ses mérites qu'il a mis à notre disposition. C'est là l'offrande la plus précieuse et la plus agréable que nous puissions lui faire.

XV. Après cet acte, nous finissons par adresser à Dieu nos prières. Nous devons lui demander, en premier lieu, que tous les peuples de la terre le connaissent, le louent et l'adorent. Nous devons le prier pour le souverain Pontife, pour tous les évêques, pour tous les ministres de la sainte Eglise, afin qu'il leur accorde les lumières, la force et toutes les grâces dont ils ont besoin pour conduire au ciel les âmes qui leur sont confiées. Nous devons le prier, comme saint Paul nous le recommande, pour les rois et les princes de la terre, et pour tous ceux qui sont préposés au gouvernement temporel des peuples, afin qu'ils les régissent selon Dieu, et qu'ils maintiennent la justice, la paix et le bon ordre. Nous devons le prier pour nos parents et pour nos amis ; pour les justes, afin qu'il leur accorde la persévérance ; pour les pécheurs, afin qu'il les convertisse ; pour les défunts, afin qu'il les introduise dans le lieu

de son repos éternel. Mais surtout nous devons lui demander un plus grand amour pour lui, une plus grande charité pour notre prochain, une humilité plus profonde, et toutes les grâces qui nous sont nécessaires pour éviter le péché et pour avancer de plus en plus dans la perfection.

XVI. Si vous désirez que je vous donne une idée plus claire et plus pratique des diverses parties de l'oraison mentale, supposons que vous voulez faire une méditation sur le jugement dernier, qui est un de ces sujets que l'on peut se représenter par le moyen de l'imagination. Vous commencez à vous mettre en la présence de Dieu, à faire, si vous le voulez, une courte lecture sur ce sujet; vous considérez ensuite les signes effrayants qui doivent précéder ce jugement, ce feu qui réduira tout en cendres, le son de cette trompette formidable qui appellera tous les hommes au jugement; l'arrivée du souverain Juge, accompagné de ses Anges et des Saints; la séparation fatale des méchants d'avec les bons, ceux-ci à la droite, et les autres à la gauche; la manifestation des consciences; et, ce qui sera plus terrible encore, cet examen rigoureux et sévère qui fera connaître toute la malice et l'obstination des pécheurs. Le livre des consciences étant ouvert fera paraître enfin les pénitences et les bonnes œuvres des justes, qui jusqu'alors étaient restées inconnues aux autres hommes. Quelle consolation pour les uns, quelle confusion pour les autres! Ecoutez ensuite la dernière sentence: *Venez, les bénis de mon Père*, dira Jésus-Christ aux élus, *possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde.* Oh! douces paroles! oh! bénédiction chérie, qui embrasse et couronne toutes les autres bénédictions! *Retirez-vous de moi, maudits*, dira le souverain Juge aux réprouvés, *allez brûler dans le feu éternel.* Oh! départ douloureux! oh! funeste malédiction! oh! feu éternel! Après ces considérations, excitez dans votre âme une crainte salutaire des jugements de Dieu; renouvelez la résolution de fuir le péché et de faire pénitence. Ensuite vous rendez grâce à Dieu de ce que vous êtes encore en état d'éviter la sentence qui sera prononcée contre les réprouvés et de mériter la sentence qui sera portée en faveur des élus, et vous finissez par l'acte d'offrande et par la prière.

XVII. S'agit-il de méditer sur un sujet purement intellectuel, par exemple, sur la miséricorde infinie de Dieu? Vous commencez de même par la préparation et la proposition du sujet. Vous vous mettez ensuite à considérer pendant combien de temps Dieu vous a supportés; tandis que vous étiez ses enne-

mis, de combien de lumières il a éclairé votre esprit; combien de fois il a frappé à la porte de votre cœur par ses grâces et par ses sollicitations, pour vous détourner de la voie de la perdition, et vous faire rentrer dans celle du salut; avec quelle tendresse cette divine miséricorde vous a reçus, lorsque vous avez eu le bonheur de vous rendre. Pour peu que vous vous arrêtiez à ces considérations, vous sentirez bientôt naître dans votre cœur les sentiments de la plus vive reconnaissance envers un Dieu qui s'est conduit avec tant de bonté à votre égard, malgré votre ingratitude, qui vous a recherchés avec une sollicitude toute paternelle. Vous lui présenterez ensuite vos actions de grâce, vous lui ferez l'offrande de vous-mêmes, et vous finirez par lui demander la persévérance dans son service et dans son amour.

Vous connaissez donc maintenant la nécessité de la méditation pour quiconque veut opérer son salut. Vous venez d'apprendre la manière de la faire, et de voir combien il vous est facile de réussir à bien vous en acquitter. Prenez la résolution d'être fidèles à ce saint exercice, afin que, par son moyen, vous puissiez acquérir toutes les vertus qui vous feront parvenir au bonheur du ciel.

QUATRIÈME INSTRUCTION,

SUR LA PRIÈRE.

On détruit les raisons et les prétextes que les chrétiens apportent pour s'exempter de faire l'oraison mentale.

Le démon, ennemi juré de la gloire de Dieu et de notre salut, fait tous ses efforts pour s'opposer à l'une et à l'autre, en détournant les chrétiens de l'exercice de l'oraison mentale, qui est le moyen le plus assuré et le plus efficace pour glorifier Dieu et pour nous sauver. Pour les en décourager, il amoncelle devant eux tant de difficultés, et des difficultés en apparence si insurmontables, qu'ils finissent par abandonner la méditation, quoiqu'ils soient vivement persuadés de son importance et de sa nécessité. Examinons donc une par une ces difficultés, et nous verrons qu'elles sont sans aucun fondement, et qu'il n'est pas un chrétien qui ne puisse s'acquitter de ce devoir, et se rendre familier l'exercice de l'oraison mentale.

1. La première difficulté que l'on a coutume de faire contre la méditation, est que l'on n'a point d'idées, que l'on ne sait

pas réfléchir. Peut-on faire une objection plus étrange? Ceux qui apportent cette excuse ne sont-ils pas des hommes, et des hommes doués de raison? Ils savent donc penser, ils peuvent donc réfléchir. Il n'y a pas une chose qui nous soit plus naturelle que la pensée. Nous pensons continuellement et même malgré nous. Vous pensez à vos intérêts temporels, à la manière dont vous pourrez parvenir à étendre vos possessions. Si vous avez un procès à soutenir, vous y réfléchissez, et vous cherchez sans cesse les moyens les plus propres que vous pourrez employer pour réussir à le gagner. Vous pensez à une infinité de choses, sans que personne ne vous y oblige, sans que l'on vous apprenne à le faire. Et quand il s'agira d'une maxime éternelle, de l'affaire seule importante de votre salut, vous ne saurez pas penser, vous ne saurez pas examiner quels sont les moyens que vous devez mettre en œuvre pour réussir dans cette grande entreprise, et triompher des obstacles qui peuvent vous y faire échouer? Que devons-nous préférer, ou que nos affaires temporelles prospèrent selon notre gré, ou que notre conscience soit toujours dans l'état dans lequel elle doit être devant Dieu? Quelle est la chose qui nous intéresse davantage, ou de mettre en sûreté les biens temporels, ou notre salut éternel? de ne pas perdre un procès, ou de ne pas perdre notre âme? Il nous est aisé de comprendre qu'il vaudrait infiniment mieux pour nous sacrifier tout ce que nous avons en ce monde, que de manquer l'affaire de notre salut et de nous exposer à la perte irréparable du bonheur du ciel. Si donc vous savez penser, et d'une manière sérieuse, quand il s'agit des choses temporelles, quelle raison pourriez-vous alléguer qui vous empêchât de penser, et qui vous exemptât de réfléchir d'une manière plus sérieuse encore lorsqu'il est question des choses infiniment plus importantes, qui regardent la gloire de Dieu et le salut de votre âme?

II. Mais, ajoutent la plupart des chrétiens, malgré tout ce que vous avancez, nous dirons toujours que la méditation est pour nous une chose impossible. Nous n'avons ni l'usage de la réflexion, ni l'habitude de méditer; quoique nous essayerons de le faire, nous ne réussirons jamais. Quoi, vous n'avez pas l'habitude de méditer? vous ne méditez jamais? Que pourriez-vous répliquer, si je vous prouvais que ceux qui apportent ce prétexte, font des méditations plus sérieuses et plus longues, que ne peuvent faire les personnes pieuses et les religieux les plus retirés? Combien qui se livrent à des méditations excessivement longues sur les nouvelles, sur des affaires

politiques agitées dans les cabinets, sur la guerre, sur les moyens qu'un prince a mis en œuvre pour s'emparer d'un tel état, pour prendre telle ville, pour remporter telle victoire : choses qui, par rapport à eux sont toutes vaines et inutiles; ils vérifient par-là cette parole du Roi-Prophète : Les hommes ne méditent que sur les choses les plus frivoles : *Meditati sunt inania* (Ps. 2). Combien d'autres, qui, comme le dit l'Esprit-Saint (*Prov.* 17. 19), méditent sur la manière dont ils pourront semer les discussions et la discorde dans les familles ou dans les communautés : *Meditantur discordias ?* Combien qui réfléchissent du matin au soir, et du soir au matin sur la manière de tromper la bonne foi des acheteurs par de faux poids et de fausses mesures, de s'emparer impunément du bien d'autrui, ou de le ravir en secret ? *Tota die meditantur dolos* (Ps. 37). Combien qui méditent sur les moyens de séduire l'innocence, ou de commettre d'autres crimes, s'arrêtant à faire de longues considérations sur le temps et le lieu favorables, et sur les autres circonstances dont ils pourront profiter pour réussir à contenter leurs passions les plus effrénées et leurs désirs les plus coupables ? *Iniquitatem meditati sunt in cubili suo* (Ps. 35).

III. Or, si l'on sait penser, et penser d'une manière attentive et suivie à des affaires temporelles, si l'on sait réfléchir et faire de longues méditations sur des choses vaines et inutiles, ou même criminelles, on ne peut donc plus apporter d'excuse légitime, pour dire qu'on ne sait pas, qu'on ne peut pas méditer les vérités éternelles, ni penser à l'affaire importante du salut. Voici donc ce que vous avez à faire : vous devez changer l'objet de vos pensées et de vos méditations. Ce que vous avez fait, et ce que vous seriez encore disposés à faire pour les choses temporelles, faites-le maintenant, dit saint Augustin, pour ce qui regarde votre conscience et le bien de votre âme : *Quod facies in pecunia, fac in conscientia.* Au lieu de consumer toutes les heures du jour à penser aux affaires du monde, employez-en une bonne partie à penser à la mort qui doit venir bientôt, et au moment que vous vous y attendrez le moins. Occupez-vous de la pensée du jugement particulier et du jugement universel, où nos œuvres seront examinées et pesées avec tant de rigueur. Considérez qu'il y a deux éternités, le paradis et l'enfer, et que l'une des deux sera infailliblement votre partage. Au lieu de vous occuper de choses vaines et inutiles, occupez-vous de la seule chose nécessaire, de la seule affaire dans laquelle il nous importe infiniment de bien réussir,

qui est celle de notre salut. Au lieu de vous entretenir dans des pensées contraires à la loi de Dieu, ou de méditer sur la manière et les moyens de commettre le péché, mettez-vous à réfléchir sur les moyens de purifier votre âme, d'obtenir le pardon de vos fautes, et de n'y plus retomber à l'avenir. Et vous voilà entrés dans la voie de la méditation, et la pratique vous en est rendue facile.

IV. Mais, dira-t-on encore, la méditation n'est pas pour les gens du monde; c'est un exercice propre aux religieux; ils ont bien le temps d'y vaquer; ils ont leur règle qui leur en marque les heures. C'est là une nouvelle erreur et une illusion du démon. Grâces en soient rendues au Dieu tout-puissant, il se trouve, même de nos jours, un grand nombre de personnes qui vivent dans le monde, et qui néanmoins s'occupent à méditer, et qui préfèreraient négliger leurs affaires domestiques, plutôt que de manquer un seul jour leur méditation. Mais supposons pour un instant qu'il n'y ait que les religieux qui méditent; pourquoi se livrent-ils à ce saint exercice, sinon parce qu'ils veulent se sauver, et qu'ils le regardent comme un moyen nécessaire pour parvenir à ce but? Et vous, Chrétiens, ne voulez-vous pas tous vous sauver? Si telle est votre intention, il faut donc recourir aux moyens regardés comme nécessaires par ceux qui travaillent à leur salut.

V. La méditation nous est nécessaire à tous, parce que Dieu nous a ordonné à tous de méditer sa sainte loi, parce que nous avons tous besoin de lumières pour connaître la difformité du vice et la beauté de la vertu, afin d'éviter l'un et d'embrasser l'autre, parce que nous avons tous besoin de forces pour ne pas succomber aux tentations et pour persévéver dans le bien. Ce ne sont donc pas seulement les religieux qui ont besoin de méditer, mais encore ceux qui vivent dans le monde; et ils ont même un plus grand besoin de la méditation que les religieux, parce que si ces derniers, pour quelque raison particulière, manquaient un jour de faire l'oraison mentale, ils ont d'autres exercices qui peuvent y suppléer, et les tenir recueillis en Dieu, et que d'ailleurs ils ont bien moins d'occasions de péché que nous. Obligés, comme nous le sommes, de vivre dans le monde, au milieu des dangers, des occasions et de mille embarras extérieurs, comment pourrons-nous continuellement persévérer dans l'état de grâce, comment pourrons-nous tenir notre esprit et notre cœur habituellement unis à Dieu, comment pourrons-nous rendre toutes nos actions méritoires pour le ciel, si nous n'avons pas soin de faire chaque jour notre méditation?

VI. *Memorare novissima tua, et in æternum non peccabis* (Eccli. 7). Pensez à vos fins dernières, c'est-à-dire, à la mort, au jugement, à l'enfer, au paradis, et, selon l'oracle infaillible de l'Esprit-Saint, vous ne pècherez jamais. Prenez tous les jours quelques moments pour vous rappeler le souvenir des bienfaits que vous avez reçus de Dieu et pour examiner de quelle manière vous avez correspondu à ses bontés ; pour considérer la fin pour laquelle Dieu vous a mis sur la terre, et pour voir comment vous avez travaillé à arriver à cette fin. Mais surtout méditez souvent sur la vie, sur la passion et sur la mort de notre divin Rédempteur, sur toutes les vertus dont il nous a donné l'exemple, afin que vous puissiez ainsi le prendre pour votre modèle en toutes choses, et alors, non-seulement vous ne pècherez jamais, mais vous sentirez encore votre cœur se détacher de tout ce qui tient à la terre, pour s'attacher à celui qui seul mérite nos affections, pour ne plus rechercher, pour ne plus goûter que les choses du ciel, comme dit saint Paul. Et combien, malgré la corruption qui règne dans le monde, ne voyons-nous pas d'exemples de ces heureux fruits de la méditation ? D'où peut venir ce mépris des biens, des plaisirs et des honneurs de cette vie, que l'on trouve encore dans un grand nombre d'âmes justes ? Dans quelle source ont-elles puisé cette foi vive, cette charité ardente, ce détachement des choses périssables de la terre, cet attachement indissoluble pour Jésus-Christ ? Dans l'exercice journalier de la méditation. Pourquoi cette femme et cette jeune personne ne sont-elles plus les esclaves de la vanité ? Pourquoi les voyons-nous vêtues d'une manière si modeste ? Pourquoi ont-elles renoncé aux fêtes profanes, aux bals, aux veillées, aux spectales mondains qui faisaient autrefois tout leur bonheur ? Comment est-il arrivé que ce personnage se soit dégoûté des théâtres, des cercles, des conversations, du jeu, qui étaient auparavant ses plus douces récréations et ses plus chères délices ?

VII. Voulez-vous connaître la cause de cet heureux changement ? c'est que ces personnes ont compris la nécessité de faire la méditation, et qu'elles se sont livrées chaque jour à ce saint exercice. Pour savoir distinguer une chose précieuse d'une chose vile et méprisable, il suffit de mettre l'une vis-à-vis de l'autre, et de fixer attentivement nos regards sur chacune. Pour discerner un fruit doux d'avec un fruit amer, il n'est besoin que de goûter de l'un et de l'autre. Or, c'est là ce qui se fait par le moyen de la méditation. On confronte les choses de la terre avec celles du ciel, les biens du temps avec ceux

de l'éternité, on examine les qualités des uns et des autres. Que faut-il de plus pour nous faire mépriser les biens périssables de cette vie, et pour nous exciter à travailler avec ardeur à l'acquisition des biens éternels ? L'expérience d'ailleurs nous démontre que nous ne pouvons vivre sans quelques consolations, et que notre cœur ne peut être exempt d'affection. Si nous ne cherchons pas notre consolation dans les vérités éternelles, si notre cœur ne s'attache pas aux choses du ciel, nous la chercherons, cette consolation, et nous les mettrons, ces affections, comme font les pécheurs, dans les choses du monde et dans l'iniquité. Or, la méditation est le seul moyen qui nous reste pour éprouver les véritables consolations. Les mondains se figurent qu'il ne peut y avoir de bonheur que dans les plaisirs de la terre ; mais ils se trompent grossièrement. Les jouissances de l'esprit sont bien plus douces, plus agréables et plus solides ; et les âmes justes, en s'entretenant avec Dieu dans la méditation, goûtent des plaisirs et des consolations qui surpassent infiniment la joie et les plaisirs des pécheurs. Faites-en l'essai, et vous verrez, comme le dit le Roi-Prophète, que Dieu est plein de douceur pour ceux qui le cherchent : *Gustate et videte quoniam suavis est Dominus* (Ps. 33).

VIII. La quatrième objection contre l'oraison mentale, est qu'on n'a pas le temps de la faire, vu que toutes les heures du jour sont absorbées par les occupations temporelles, par les soins de la famille, par les affaires domestiques. On allègue la multiplicité de ses travaux et de ses embarras, et l'on prétend que depuis le matin jusqu'au soir on ne peut trouver une demi-heure pour la consacrer à ce saint exercice. C'est le grand prétexte que l'on apporte pour se dispenser de la méditation. Nous en trouvons une figure dans l'Evangile (*Luc*. 10). Jésus-Christ s'étant rendu au village de Béthanie, près de Jérusalem, entra dans la maison où se trouvaient les deux sœurs de Lazare, Marthe et Marie. La première était tout empressée de préparer un festin à Jésus-Christ, tandis que Marie se tenait aux pieds de son divin Maître, plongée dans une profonde contemplation. La raison que Marthe avait de ne pas imiter sa sœur paraissait bien plausible. Cependant Jésus-Christ la reprend et lui dit : « Vous vous troublez, et vous vous inquiétez de beaucoup de choses, tandis qu'une seule est nécessaire, le salut de votre âme. Voyez votre sœur recueillie à mes pieds; elle a choisi la meilleure part, qui ne lui sera point enlevée : » *Porrò unum est necessarium*. Par cette seule parole, notre divin Sauveur réfute toutes les objections que l'on peut faire contre la nécessité de la méditation.

IX. Vous dites que vous n'avez pas le temps, parce que vous êtes obligés de vaquer à vos affaires domestiques. Je réponds en premier lieu qu'un grand nombre de personnes sont exemptes de ces occupations et de ces affaires; celles-là du moins auront le temps de méditer. Mais vous qui avez ces occupations, dites-moi, je vous prie (ce sont les paroles d'un pieux auteur, *Murat. Es. Spir.*, qui réfute ce prétexte), quelle est l'occupation la plus pressante, l'affaire la plus nécessaire que puisse avoir un chrétien ? Vous êtes forcés d'avouer que c'est celle du salut. Et l'on emploiera toutes les heures de la journée à des affaires temporelles qui ont rapport à l'avantage du corps, et l'on ne pourra pas trouver, durant tout cet espace de temps, une demi-heure pour la consacrer au bien de son âme ? Supposons que quelqu'un vous laisse en héritage de grandes possessions ; vous savez que pour administrer ces biens, il vous faudra chaque jour employer une demi-heure, ou peut-être même une heure. Laisserez-vous le gouvernement s'emparer de cette succession, pour n'être pas obligés de consacrer ce temps à la faire valoir ? Vous l'accepteriez, fallût-il y sacrifier plusieurs heures, tous les jours. Mais, faisons une autre supposition : l'héritage n'est pas encore en votre pouvoir ; cependant vous êtes assurés de l'obtenir. C'est un parent, un ami qui vous le promet par son testament, à cette seule condition, que vous viendrez chaque jour vous entretenir avec lui pendant l'espace d'une demi-heure, ou d'une heure. Refuseriez-vous cet héritage, pour ne pas contracter l'obligation de passer chaque jour une demi-heure avec ce parent, ou avec cet ami ? Vous l'accepteriez, et vous vous hâteriez d'accomplir toutes ces conditions, quelque onéreuses qu'elles vous parussent, surtout si ce parent ou cet ami vous comblait de prévenances et vous accueillait toujours avec bonté. Et il s'agit ici d'un royaume céleste, de la possession du ciel, de ce précieux héritage que Jésus-Christ nous a acquis au prix de son sang et par la mort la plus cruelle ; et, pour mériter cet héritage, nous ne trouverons pas une demi-heure, dans toute une journée, que nous puissions employer à nous entretenir aux pieds de notre divin Maître, de la fin pour laquelle il nous a mis en ce monde, de l'amour qui l'a porté à se revêtir de notre nature, à souffrir et à mourir pour nous ? Nous ne pourrons dérober une demi-heure à nos autres occupations, pour la consacrer à demander à Dieu les lumières, la force et toutes les grâces qui nous sont nécessaires, et à lui témoigner notre reconnaissance pour tous ses bienfaits ? Nous trouverons du temps pour tout le

reste, pour le travail, pour les délassements, pour les conversations inutiles, pour des choses de peu d'importance, et nous n'aurons pas quelques instants pour nous recueillir devant Dieu, pour méditer sur les moyens de ne plus l'offenser, et de persévérer dans sa sainte grâce?

X. Mais vous seriez bien étonnés, si je vous démontrais qu'en vous adonnant chaque jour à la méditation, bien loin de préjudicier par-là à vos occupations ordinaires, vous feriez plus de travail que vous n'en faites en l'omettant. Peut-être douterez-vous de ce que j'avance; c'est néanmoins une vérité bien prouvée par l'expérience. Je vous l'ai déjà dit: celui qui fait régulièrement sa méditation perd insensiblement le goût des plaisirs et des divertissements profanes et mondains. La considération des choses célestes et des vérités éternelles le détache peu à peu des objets temporels et terrestres. Il en résultera donc que cette femme qui s'est appliquée à l'oraison gagnera toutes les heures qu'elle perdait à s'ajuster devant un miroir, à se montrer dans les assemblées, aux fêtes et aux bals. Ce jeune homme aura de plus, pour se livrer au travail, tout le temps qu'il passait à rester dans les occasions dangereuses et auprès des personnes dont la conversation était nuisible à sa vertu. Cet homme qui emploie une bonne partie du jour à dire des paroles vaines et inutiles, ou peut-être à tenir des discours obscènes et scandaleux, à jouer, à rester dans l'oisiveté sur les places publiques, apprendra dans la méditation à user du temps d'une manière plus avantageuse pour lui, pour sa famille et pour la société.

XI. Ce n'est donc pas la multiplicité de vos occupations qui vous empêche de faire l'oraison mentale; ce sont vos passions que vous voulez contenter, dont vous cherchez à satisfaire toutes les exigences, au lieu de les mortifier et de les dompter. Mais donnez-moi un chrétien qui travaille à réprimer ses passions, et qui, pour les vaincre, se sert de l'arme puissante de la méditation, et vous verrez que tout en accomplissant les devoirs que lui impose sa conscience, il trouvera du temps pour vaquer à toutes ses affaires temporelles. En faisant son oraison mentale, il prendra la résolution de travailler pour plaire à Dieu, pour expier ses fautes, pour faire pénitence, et ensuite il ne sacrifiera point des instants précieux qui s'écoulent si rapidement dans des conversations inutiles, dans de vains amusements; il ne prendra de récréation et de repos que ce qui lui sera indispensablement nécessaire; il sera laborieux par devoir, par plaisir; il obéira avec joie et avec em-

pressement, et à la fin du jour, au lieu d'avoir perdu pour le travail la demi-heure de sa méditation, il aura gagné plusieurs heures qu'il aurait perdues s'il ne s'était pas livré à ce saint exercice. Un homme qui voyage au milieu des ténèbres ne nuit point à la rapidité de sa course, s'il vient à s'arrêter pour prendre de la lumière; il se trouve bientôt dédommagé, parce qu'il marche ensuite d'un pas plus assuré, et qu'il le fait sans danger. C'est ce qui arrive à celui qui est fidèle à la pratique de la méditation; au lieu de perdre du temps, il en gagne, parce qu'il y puise les lumières dont il a besoin pour bien faire chaque chose, et pour marcher avec plus d'agilité et d'assurance dans la voie de la perfection.

XII. Dieu ne se laissera pas vaincre en libéralité par un chrétien qu'il voit assidu à méditer sa loi sainte et les vérités éternelles. Pensez à lui, disait une âme pieuse, et il pensera à vous. Et, en effet, le saint roi David, parlant de cet homme qui médite jour et nuit la loi du Seigneur, l'appelle bienheureux, et ajoute qu'il réussira dans toutes ses entreprises : *Beatus vir... qui in lege Domini meditatur die ac nocte... omnia quæcumque faciet prosperabuntur* (Ps. 1). On en voit qui se plaignent du mauvais succès de leurs affaires temporelles, de la tempête qui détruit leurs moissons, des pertes qu'ils éprouvent dans leur négoce, des procès qui les ruinent, de leurs enfants qui dissipent les biens de la famille. Voulez-vous, leur dirai-je, remédier à tous ces maux? Soyez exacts à faire chaque jour votre méditation, et Dieu vous favorisera en toutes choses : il rendra vos champs plus fertiles, votre négoce plus heureux, vos procès plus favorables, vos enfants plus sages, les fruits de vos travaux plus abondants : *Omnia quæcumque faciet prosperabuntur*. Vous appuyant sur cette promesse de Dieu, essayez de vous livrer à la méditation, et vous verrez que tout prospèrera au gré de vos désirs.

XIII. Nous avons cherché à méditer, disent un grand nombre de personnes, mais tout le temps se passait en distraction, notre esprit était sans cesse occupé de tout autre chose. Je réponds à cela que vous ne devez point pour autant abandonner l'exercice de la méditation ; mais vous devez suivre la méthode de sainte Thérèse : lire quelques instants et méditer ensuite, et continuer ainsi à lire et à méditer successivement. Vous n'ignorez pas que cette grande sainte parvint au degré le plus sublime de la contemplation ; et cependant elle avoue elle-même que, pendant l'espace de dix-sept ans, elle ne put jamais vaquer à la méditation qu'en s'aidant du secours d'un

livre, lisant quelques lignes et réfléchissant ensuite. Cherchez à l'imiter, en portant quelquefois les yeux sur votre livre, et tenant votre esprit et votre cœur unis à Dieu. Pour le faire, il suffit de savoir lire et d'avoir un bon livre de piété. Ceux qui ne savent pas lire peuvent s'aider de quelques oraisons jaculatoires, comme : « Seigneur, ayez pitié de moi. Je désirerais » savoir méditer les vérités du salut avec la même attention » et la même ferveur que peuvent le faire les âmes qui vous » sont les plus chères; mais je suis si misérable, que je ne » sais pas même vous prier. Je ne puis rien sans vous, ô » mon Dieu! aidez-moi de votre sainte grâce. » Puis efforcez-vous d'exciter votre attention, et si vous ne pouvez réussir à fixer votre esprit, humiliez-vous devant Dieu, sans vous troubler, sans vous inquiéter. Faites ce qui dépend de vous, Dieu n'exige pas davantage. Il voit votre bonne volonté, il la récompensera. Passez le temps de la méditation à considérer votre crucifix; et quoiqu'aucune pensée ne se présentera, vous n'en ferez pas moins une pénitence qui sera très-agréable à Dieu.

XIV. Nous avons employé tous ces moyens, diront encore quelques-uns, et jamais nous n'avons eu le bonheur d'éprouver aucun bon sentiment. Nous passons le temps de la méditation dans la tristesse et dans l'ennui, nous n'avons aucun goût, nous sommes devant Dieu comme autant de statues. Je réponds, avec tous les maîtres de la vie spirituelle, qu'on ne doit pas faire l'oraison dans la pensée que l'on y trouvera des douceurs spirituelles, on doit la faire pour plaire à Dieu. Il arrive souvent que la méditation la plus aride est la plus avantageuse. L'oraison de Jésus-Christ au jardin des Oliviers fut une oraison toute divine, et cependant elle fut pleine de tristesse et d'ennui; et sainte Thérèse nous assure que c'était cette considération et cet exemple de notre divin Maître qui l'encourageaient à ne pas abandonner la méditation dans les temps de sécheresse et de dégoût qu'elle éprouvait. Nous lisons dans les vies des saints Pères qu'un religieux, malgré ses aridités et sa désolation, restait néanmoins à genoux, et continuait à méditer. Que fais-tu là, lui dit le démon, à perdre ton temps comme un tronc d'arbre? Je m'occupe, répondit l'humble religieux, à compter les carreaux de mon parquet, pour l'amour de mon Dieu; et le démon se retira, couvert de honte et de confusion. Vous dites que vous semblez être tout autant de statues pendant votre méditation; mais, dit saint François de Sales, les statues qui sont placées devant les palais des princes, contri-

buent à la gloire de ces princes. Ainsi, quoi qu'il en soit de votre état, restez néanmoins dans le lieu où vous êtes, par amour pour Dieu, l'adorant par la posture de votre corps, lui manifestant la volonté et le désir que vous avez de méditer, et par là vous ferez un acte bon et méritoire; et si, malgré les dégoûts et cette absence de sentiments dont vous vous plaignez, vous prolongez votre méditation jusqu'à l'heure que vous vous êtes fixée, Dieu vous accordera le don d'oraison, comme il l'accorda à sainte Thérèse, après un si grand nombre d'années passées dans l'aridité, et comme il l'a accordé à tant d'âmes pieuses, jusque là qu'elles ne pouvaient entendre parler de Dieu sans être enflammées de son amour, et sans répandre une abondance de larmes. Soyez humbles et pleins de bonne volonté, disait saint Philippe de Néri à ses disciples, et le Saint-Esprit vous apprendra à faire la méditation. Qu'il n'y ait donc plus, dès aujourd'hui, aucun prétexte qui vous éloigne du saint exercice de l'oraison mentale.

XV. Quelques-uns, peut-être, désireraient savoir quel est le lieu le plus favorable, l'heure la plus propice pour faire la méditation, et l'espace de temps qu'il faut lui consacrer. Quant au lieu, je réponds que comme Dieu est présent partout, on peut le prier et faire oraison en quelque endroit que l'on se trouve. Il faut avouer cependant que les temples et les oratoires sont les lieux les plus propres à la méditation. S'il ne vous est pas possible de vous y rendre, vous méditerez dans votre chambre, si vous y êtes seul, et que vous puissiez y trouver le moyen de vous recueillir. Pour ce qui est du temps, le matin est le moment le plus favorable, et il serait à désirer que vous fissiez toujours votre méditation avant de sortir de l'appartement où vous avez pris votre repos. Si, le matin, vous êtes obligés de vous livrer sans délai à quelques occupations indispensables et pressantes, vous déroberez une heure à votre sommeil, ou bien, dans le courant du jour, ou sur le soir, vous consacrerez à votre méditation les instants que vous aviez l'habitude d'employer à vous divertir, à prendre votre récréation.

XVI. Pour ce qui regarde l'espace de temps que l'on doit donner à l'oraison, on ne peut assigner une règle fixe et invariable. Il est des âmes plus spécialement favorisées du Saint-Esprit, qui passent la plus grande partie du jour et de la nuit à méditer. Saint Pierre d'Alcantara, qui fut une de ces âmes privilégiées, désirait qu'on employât au moins une heure et demie à la méditation. Saint François de Sales se contentait d'une heure, que l'on pouvait, disait-il, diviser, en donnant

à cet exercice une demi-heure le matin, et autant le soir; mais il voulait que l'on n'y manquât jamais. D'autres se bornent à exiger une demi-heure; et peut-on demander moins, lorsqu'on voit l'abus étrange que la plupart des hommes font du temps qu'ils passent sur la terre? Le croiriez-vous, le souverain pontife Benoît XIV, lorsqu'on ne peut obtenir davantage, se contente d'un quart d'heure, et accorde plusieurs indulgences plénières à ceux qui seront exacts à faire ce quart d'heure de méditation, de même qu'à ceux qui enseignent aux autres la manière de méditer. Ayons donc soin de profiter de ces grâces; ne laissons passer aucun jour sans vaquer à l'oraison, afin que par le moyen de ce saint exercice, nous puissions vivre continuellement unis à Dieu par sa grâce, et mériter le bonheur de lui être unis durant toute l'éternité, dans le séjour de sa gloire.

CINQUIÈME INSTRUCTION,

SUR LA PRIÈRE.

Sur l'Oraison Dominicale; explication du mot *Notre Père.*

J'entreprends, Chrétiens, de vous parler de cette prière, qui est la plus agréable à Dieu, qui renferme tout ce que nous pouvons lui demander de plus saint et de plus parfait; de cette prière qui est la plus avantageuse, la plus utile aux chrétiens et la plus méritoire pour eux; de cette prière que les saints Pères appellent l'oraison de chaque jour, et que les saints conciles recommandent à tout homme de savoir et de comprendre, sous peine de ne pouvoir être compté au nombre des enfants de l'Eglise. Cette prière est l'Oraison Dominicale. Quiconque, dit le concile de Reims, ne sait pas, et d'esprit et de cœur, le Symbole des Apôtres et l'Oraison Dominicale, ne peut être appelé catholique: *Nisi quis istas duas sententias Symbolum et Orationem Dominicam memoriter tenuerit, et ex toto corde tenuerit, catholicus esse non poterit.* Afin de pouvoir bien la réciter, et comprendre le sens des sept demandes qu'elle renferme, nous les méditerons chacune en particulier, et aujourd'hui nous nous bornerons à considérer en général l'excellence de cette prière, et les principales raisons qui doivent nous engager à réciter cette prière avec respect, avec attention et avec une entière confiance.

I. Que l'Oraison Dominicale tienne le premier rang entre toutes les prières, qu'elle soit de toutes la plus belle et la plus efficace, c'est ce que tous les Pères de l'Eglise, et surtout le grand saint Cyprien, évêque de Carthage, se sont efforcés de nous démontrer dans leurs ouvrages et dans les longs et admirables traités qu'ils nous ont laissés sur cette prière. Ils apportent une infinité de raisons à l'appui de cette vérité. Je me contenterai de vous en exposer quelques-unes. La première, la principale et la plus propre à nous rendre cette prière respectable, se tire de la dignité de la personne qui l'a composée, du maître qui nous l'a enseignée, qui est Jésus-Christ lui-même, le Fils de Dieu, la sagesse incréée du Père Eternel. Nous lisons dans la sainte Ecriture que les anciens Patriarches avaient soin d'apprendre à leurs enfants la manière de rendre à Dieu les adorations et les hommages qui lui sont dus de la part de ses créatures, et de le prier pour qu'il répandît sur eux ses grâces et ses abondantes bénédictions. Mais nous, ce n'est pas des Patriarches, ni des Prophètes que nous avons appris la manière dont nous devons prier, c'est du Fils de Dieu lui-même. Quelle autre prière pourrons-nous donc trouver qui soit plus puissante et plus propre à nous faire obtenir tout ce que nous demanderons, que l'Oraison Dominicale?

II. Avec quelle dévotion et quelle confiance ne réciteriez-vous pas une prière qui aurait été composée par tous les Anges réunis et par tous les Saints qui sont dans le paradis, et qu'ils vous auraient envoyée sur la terre du haut de leur bienheureux séjour ? Avec quelle dévotion et quelle confiance ne la réciteriez-vous pas, si c'était la sainte Vierge elle-même qui l'eût composée et envoyée pareillement du haut des cieux? Vous fonderiez toutes vos espérances sur cette prière, sachant que les Anges, les Saints et surtout la sainte Vierge vous aiment au-delà de tout ce que vous pouvez imaginer, et qu'ils connaissent parfaitement la vraie manière de louer Dieu et de le prier pour qu'il subvienne à vos besoins. Mais Jésus-Christ ne vous aime-t-il pas infiniment plus que tous les Anges et tous les Saints ensemble ne sont capables de vous aimer, puisque par amour pour vous il est descendu du ciel, qu'il s'est revêtu de votre nature, qu'il a versé son sang et qu'il a sacrifié sa vie pour vous délivrer de la servitude du démon? Il connaît bien plus parfaitement que ne le peuvent connaître tous les Saints la véritable manière de louer et de glorifier son Père; il voit bien mieux quels sont nos besoins et les moyens que nous devons employer pour obtenir les grâces qui nous sont nécessai-

res. Si donc c'est Jésus-Christ qui a composé cette prière sublime, et qui nous l'a enseignée, avec quel profond respect et quelle tendre dévotion ne devons-nous pas la réciter ? et en la récitant, quelle assurance ne devons-nous pas avoir d'être toujours exaucés ?

III. Ne vous plaignez donc plus, Chrétiens, que vous ne savez pas lire, ni faire des prières qui puissent être agréables à Dieu, comme font tant de personnes simples et ignorantes. N'allez pas chercher avec tant de peine des prières dans les livres, ni importuner vos confesseurs ou vos directeurs, afin qu'ils vous indiquent quelques oraisons nouvelles. Quelle autre prière trouverez-vous qui soit plus agréable à Dieu et plus efficace que l'Oraison Dominicale que Jésus-Christ lui-même nous a apprise ? En la récitant, nous avons tout lieu d'espérer que Dieu exaucera nos vœux, dit saint Augustin (*Hom.* 42), puisque c'est son propre Fils qui nous l'a enseignée, lui qui étant à la droite de son Père, et devant être un jour notre juge, veut bien maintenant être notre avocat. Quand vous liriez tous les livres, que vous consulteriez tous les Docteurs de l'Eglise, tous les maîtres de la vie spirituelle, ils ne vous apprendront jamais des prières plus belles, plus excellentes ni plus efficaces que celle dont Jésus-Christ nous a fait présent, puisque c'est ce divin Maître qui en est l'auteur. Où trouverez-vous quelqu'un qui soit plus saint, plus éclairé, plus sage, qui puisse mieux connaître quelle est la prière la plus agréable à Dieu, et la plus efficace pour nous obtenir les grâces dont nous avons besoin ? Que l'Oraison Dominicale soit donc dès ce moment notre prière chérie, notre prière ordinaire : usons-en toujours avec la plus entière assurance, et par son moyen Dieu pourvoira à toutes nos nécessités. Appliquons-nous à la bien comprendre et à la réciter avec tous les sentiments de respect et de confiance dont nous serons capables, étant persuadés qu'elle est celle qui plaît le plus à Dieu, et qui le dispose à nous écouter plus favorablement. Si Jésus-Christ nous a promis que nous obtiendrons de son Père tout ce que nous lui demanderons en son nom, dit saint Cyprien (*De Orat. Dom.*), que ne devons-nous pas espérer à plus forte raison, lorsqu'en le priant en son nom, nous nous servirons encore de la prière qu'il nous a enseignée lui-même.

IV. La seconde raison qui nous montre l'excellence de l'Oraison Dominicale, c'est qu'en peu de mots Jésus-Christ a su y réunir tout ce que nous pouvons demander et tout ce qu'il est nécessaire que nous demandions. Cette raison est de

saint Augustin (*Serm.* 82): « L'Oraison Dominicale, dit-il, renferme un abrégé de tout ce que nous pourrions demander à » Dieu dans toutes les autres prières, puisqu'en la récitant » nous le supplions de répandre sur nous ses grâces et ses » bienfaits, de nous délivrer de tous les maux, et de nous par» donner nos péchés. » C'est ce que nous verrons plus clairement dans l'explication de chacune des demandes qui la composent. Quand Jésus-Christ, à la sollicitation de ses Apôtres, leur apprit l'Oraison Dominicale, il commença par les avertir que lorsqu'ils auraient quelques grâces à demander, il n'était pas nécessaire de parler beaucoup, comme font les Gentils, qui s'imaginent qu'ils seront plus sûrement exaucés en faisant de longues prières. Employer de longs discours quand on veut demander une faveur, c'est un signe de méfiance. Jésus-Christ nous a donc laissé cette prière extrêmement courte, afin qu'en la récitant notre esprit ne fût pas si distrait, et afin que nous pussions prier plus facilement, avec plus de ferveur et de dévotion. Ce n'est pas le grand nombre de paroles que Dieu exauce, mais les désirs du cœur qu'on lui manifeste avec humilité : *Desiderium pauperum exaudivit Dominus* (Ps. 10). C'est la raison pour laquelle, selon que le rapporte le père Grenade, sainte Catherine de Sienne demandant un jour à Jésus-Christ pourquoi il ne se manifestait plus à ses serviteurs, comme il le faisait pendant les premiers siècles de l'Eglise, il lui répondit : « C'est qu'aujourd'hui les âmes ne veulent plus m'écouter » comme étant leur maître ; elles ne veulent plus que je les » éclaire dans le silence et le recueillement ; mais elles vien» nent en ma présence pour parler, et elles profèrent un si » grand nombre de paroles et avec tant de précipitation, qu'el» les ne me donnent pas le temps de leur faire entendre ma » voix et de leur communiquer mes volontés. » Et ce défaut n'est effectivement que trop commun de nos jours.

V. Mais, pourrez-vous dire, puisque la prière est une chose si agréable à Dieu, et que Jésus-Christ nous la recommande dans son Evangile (*Luc.* 18), jusqu'à nous dire qu'il faut toujours prier, et ne jamais cesser de prier : *Oportet semper orare, et non deficere* ; pourquoi a-t-il voulu que la prière qu'il nous a enseignée fût si courte? Je réponds qu'il a eu plusieurs motifs pour agir de la sorte : il l'a fait, premièrement, afin que tous les hommes pussent apprendre cette prière et la retenir aisément, et que personne ne pût prétexter des raisons pour se dispenser de la graver dans sa mémoire, de quelque condition qu'il fût, riche ou pauvre, savant ou ignorant. En se-

cond lieu, c'est afin que les chrétiens eussent la faculté de la réciter plus souvent, d'autant plus qu'on peut le faire en si peu de temps. Ce serait une erreur de croire qu'il ne convient pas de répéter plusieurs fois de suite la même; c'est au contraire la marque d'une plus grande ferveur et d'un plus ardent désir d'être exaucé. Jésus-Christ nous en a donné l'exemple au moment de son agonie dans le jardin des Oliviers, où il répéta pendant trois heures cette même prière : *O mon Père ! que votre volonté s'accomplisse, et non la mienne.* Le Roi-Prophète nous avait appris déjà la même chose, en faisant entrer jusqu'à vingt-sept fois dans un seul psaume ces paroles : O mon Dieu ! vos miséricordes sont éternelles : *Quoniam in sæculum misericordia ejus* (Ps. 105). Et le grand saint Bernard passait les nuits entières, comme nous l'avons dit ailleurs, à ne dire autre chose, sinon : Mon Dieu et mon tout : *Deus meus et omnia.* Et c'est ce que nous lisons pareillement dans la vie d'un grand nombre d'autres Saints.

VI. Et, pour en revenir à l'Oraison Dominicale, Flaminius rapporte que le bienheureux Jacques d'Allemagne, qui était extrêmement adonné à la prière et à la contemplation, après avoir récité l'office divin avec les autres religieux, se retirait dans le lieu de l'église le plus retiré et où il pouvait être le plus recueilli, et que là il s'occupait pendant plusieurs heures à adresser un grand nombre de prières à Dieu, à la sainte Vierge et aux Saints. Il avouait néanmoins qu'il ne pouvait y avoir pour lui de bonheur plus doux et plus sensible que celui qu'il éprouvait en récitant le *Pater*. Alors son cœur et sa bouche même se trouvaient remplis d'une douceur toute spirituelle et céleste, qui le faisait comme sortir de lui-même et le ravissait en Dieu. Denis le Chartreux, et d'autres auteurs avec lui racontent de saint Hugues, évêque de Grenoble, qu'il aimait d'une manière spéciale à réciter l'Oraison Dominicale, et qu'il le faisait très-fréquemment et avec la dévotion la plus tendre. Une nuit, quoiqu'il se trouvât très-indisposé, il la récita jusqu'à trois cents fois. Ses serviteurs le supplièrent de cesser, en lui représentant qu'il aggravait son mal, et qu'il était à craindre qu'il ne rendît par-là son rétablissement plus difficile; mais le Saint leur répondit que cette récitation du *Pater*, si souvent réitérée, bien loin d'augmenter son indisposition, lui procurait au contraire un soulagement réel et merveilleux. Apprenons par ces exemples combien est condamnable la négligence de ces chrétiens lâches et tièdes qui récitent si rarement cette belle prière. Et n'en voit-on pas un grand nom-

bre qui n'ont pas même soin de la réciter avec dévotion le matin, ni le soir lorsqu'ils vont prendre leur repos? C'est ce qui prouve qu'ils n'en connaissent point la beauté ni l'efficacité, et qu'ils oublient l'affaire importante de leur salut.

VII. La troisième raison qui nous démontre l'excellence de l'Oraison Dominicale se tire de ce que nous avons dit avec saint Cyprien et avec saint Augustin, qu'elle est la prière la plus efficace, ayant été composée et nous ayant été enseignée par Jésus-Christ, le Fils de Dieu, qui connaît mieux que tout autre la vraie manière d'invoquer son Père, et qui sait plus clairement que personne les choses qui nous sont nécessaires, et que nous devons lui demander. Et en effet, si nous voulions présenter une supplique à un roi de la terre, pour en obtenir quelque grâce, et que cette supplique eût été dressée par un des avocats les plus célèbres du royaume, nous aurions tout lieu d'espérer et d'attendre un heureux résultat de notre demande. Notre espoir serait encore plus grand, si cette supplique avait été écrite par le plus intime favori du souverain, qui connaît parfaitement tout ce qu'il faut mettre en œuvre pour pouvoir gagner sa bienveillance et l'engager à se rendre favorable aux prières de ses sujets. Mais ne regarderions-nous pas la faveur que nous attendons comme étant déjà obtenue, si c'était le fils du souverain lui-même qui nous eût dicté, de la part de son père, cette supplique ou ce mémoire que nous voulons lui présenter? Or, tel est notre bonheur quand nous récitons l'Oraison Dominicale. Nous adressons alors à Dieu le Père une supplique qui nous a été dictée par la bouche même de Jésus-Christ qui, non-seulement est son Fils unique, auquel il a donné tout pouvoir sur la terre et dans le ciel, mais qui remplit encore en notre faveur les fonctions d'avocat auprès de son Père, comme nous le dit l'apôtre saint Jean : *Advocatum habemus apud Patrem Jesum Christum* (1. Ep. 2. 1). Et c'est un avocat qui nous aime d'un amour infini, et qui ne désire que notre bien et notre véritable bonheur. Pouvons-nous douter qu'il ne nous ait enseigné la vraie manière de prier son Père, pour être infailliblement exaucés?

VIII. Une autre raison qui nous fait connaître l'efficacité de cette prière, c'est, comme je vous l'ai déjà fait apercevoir, qu'elle renferme, selon que nous le dit saint Augustin, toutes les choses que nous devons désirer et que nous pouvons demander à Dieu. Après l'avoir appelé notre Père, comme des enfants bien nés, nous lui demandons que son saint nom soit connu, honoré, glorifié de tous les hommes. C'est ce que nous

faisons dans la première demande : *Sanctificetur nomen tuum*: que votre nom soit sanctifié. Nous le prions ensuite de nous accorder trois sortes de biens, et de nous préserver de trois sortes de maux. Le premier bien que nous lui demandons est le ciel, ou ce royaume éternel qu'il nous a promis. C'est l'objet de la seconde demande : *Adveniat regnum tuum* : que votre règne arrive. Le second bien est la vertu, la grâce et la force dont nous avons besoin pour observer sa loi, pour accomplir en toutes choses sa sainte volonté, et mériter par-là d'entrer en possession du premier bien, qui est le paradis. C'est l'objet de la troisième demande : *Fiat voluntas tua* : que votre volonté soit faite. Dans la quatrième demande, nous le prions de nous accorder les biens inférieurs, c'est-à-dire tout ce qui nous est nécessaire pour la nourriture, la conservation, la santé et l'entretien du corps : *Panem nostrum quotidianum da nobis hodiè* : donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour. Enfin, dans les trois dernières demandes, nous prions Dieu de nous délivrer de trois sortes de maux. Dans la cinquième, nous lui demandons la délivrance du plus grand de tous les maux, qui est le péché : *Dimitte nobis debita nostra* : pardonnez-nous nos offenses. Dans la sixième, nous le prions de nous délivrer de tout ce qui peut conduire au péché, de toute espèce de tentation : *Et ne nos inducas in tentationem* : ne nous laissez pas succomber à la tentation. Dans la septième, nous le supplions de nous préserver des maux inférieurs, comme des maladies, des afflictions, des disgrâces, de la perte de nos biens, de notre honneur et de la vie : *Sed libera nos à malo* : mais délivrez-nous du mal. De quelle dévotion, de quelle ferveur ne devons-nous pas être animés lorsque nous récitons une prière qui renferme toutes les choses que nous pouvons demander, et qui nous sont nécessaires pour notre âme et pour notre corps.

IX. Ce qui doit enfin nous donner une haute idée de l'Oraison Dominicale et nous en montrer l'excellence, c'est la manière dont Jésus-Christ a voulu nous la faire commencer. Avant d'adresser à Dieu nos demandes, il veut que nous l'appelions notre Père : *Pater noster*. Dans toutes les suppliques, dit saint Augustin (*L. de fer. Domin. in mort.*, *c. 4*), que l'on présente à un personnage distingué, il faut d'abord chercher à se concilier sa bienveillance, et ensuite on lui expose ce que l'on désire obtenir de sa bonté. Et l'on s'attire cette bienveillance en lui adressant quelques paroles à sa louange. Mais Jésus-Christ, dans la prière qu'il nous a enseignée, n'a pas voulu nous faire

dire autre chose, pour nous attirer la bienveillance de Dieu, sinon ces paroles : Notre Père, qui êtes aux cieux. Mais, demandent les saints Pères, Jésus-Christ n'aurait-il pas pu commencer cette prière par quelques termes plus majestueux, et qui auraient été plus convenables à la grandeur de Dieu, comme, par exemple, en employant les titres de créateur, de roi, de souverain maître, de tout-puissant, ou tout autre semblable ? Oui, disent-ils ; mais ces termes ou ces titres n'auraient été capables de produire en nous que des sentiments de crainte et de frayeur, au lieu que le nom de *Père* n'inspire que la confiance et l'amour. Oh ! que cette prière doit donc nous être chère, puisque Jésus-Christ nous y apprend à appeler Dieu *notre Père*. Quelle gloire, quel honneur pour de misérables vers de terre ! Et quelle bonté en même temps, de la part de Dieu, de vouloir bien nous permettre de l'appeler d'un nom si doux ! Quel est celui d'entre nous, dit saint Augustin (*Serm.* 125), qui aurait jamais osé lever les yeux vers le ciel et donner à Dieu le nom de Père, si son Fils unique ne nous en eût fourni l'idée ? Que ce doux nom soit pour nous un motif qui nous engage à servir Dieu, non par crainte, mais par amour et avec une confiance toute filiale.

X. Si Dieu nous permet de l'appeler *notre Père*, ce n'est que pour ranimer notre espérance, nous faire comprendre que, par le moyen de cette prière, nous pourrons obtenir tout ce que nous lui demanderons, et nous montrer le désir qu'il a de nous exaucer et de nous combler de ses grâces et de ses bienfaits, pourvu que nous les lui demandions avec toutes les dispositions qu'il exige. Car, quel est le père sur la terre qui n'aime à satisfaire ses enfants dans tout ce qu'ils lui demandent de juste et de raisonnable ? Or, si les pères selon la chair ne savent rien refuser à leurs enfants de ce qu'ils peuvent leur accorder, et qui peut contribuer à leur bonheur, que pourrait nous refuser notre Père céleste, dont l'amour pour nous surpasse infiniment l'amour que ceux de la terre peuvent avoir pour leurs enfants, au point que Jésus-Christ nous dit dans son Evangile (*Matth.* 23. 9) : N'appelez personne sur la terre votre père, car vous n'en avez qu'un qui est dans le ciel : *Et patrem nolite vocare super terram : unus est enim Pater vester qui in cœlis est.* Il veut nous faire entendre par ces paroles que nous n'avons tous qu'un même Père, et qu'un véritable Père, qui est Dieu. Et c'est pour nous engager à recourir à sa bonté avec confiance, qu'il a voulu nous faire commencer cette prière en nous ordonnant de l'appeler de ce doux nom, et en manifestant l'amour qu'il nous porte comme à ses enfants.

XI. Quand vous récitez l'Oraison Dominicale, adressez-vous donc à Dieu avec la plus entière confiance, n'oubliant pas qu'il est votre Père, et cette pensée vous consolera dans vos afflictions, dans votre pauvreté et dans votre misère. Dieu est votre Père, et il a bien plus soin de vous, que ceux d'ici-bas ne peuvent avoir soin de leurs enfants. C'est ce qu'il nous apprend lui-même, par la bouche du prophète Isaïe (*c.* 49): Une mère, dit-il, peut-elle oublier son enfant, et si elle le voit dans quelque besoin, ou dans quelque danger, ne s'empresse-t-elle pas de le secourir ? Mais supposé que l'on pût en trouver une qui vînt à oublier son fils, pour moi, je ne vous oublierai jamais, je ne vous abandonnerai jamais : *Numquid oblivisci potest mulier infantem suum, ut non misereatur filio uteri sui ? et si illa oblita fuerit, ego tamen non obliviscar tui.* Si donc, tous les enfants dans leurs nécessités recourent à leur père, recourons aussi nous-mêmes à celui que nous avons dans le ciel, en lui adressant la prière que son divin Fils nous a enseignée de sa part. Quel est le père, dit Jésus-Christ, qui donne une pierre à son enfant, lorsque cet enfant lui demande du pain, ou qui lui donne un serpent, ou un scorpion, lorsqu'il lui demande un œuf, ou quelque autre nourriture (*Luc.* 11). Puisque Dieu est le meilleur des pères, nous devons donc croire qu'il ne manquera jamais de nous exaucer quand nous aurons soin de recourir à lui par cette prière, qui nous apprend à l'appeler *notre Père* ; il nous consolera dans nos afflictions, il nous soulagera dans nos misères, il aura pitié de nous, il usera de miséricorde à notre égard, comme fait un bon père envers ses enfants : *Quomodo miseretur pater filiorum, misertus est Dominus timentibus se* (Psal. 102).

XII. Nous ne devrions plus, il est vrai, oser l'appeler de ce nom, après l'avoir si souvent et si grièvement offensé. Mais rappelons-nous l'exemple de l'enfant prodigue, et cherchons à l'imiter. Chacun sait de quelle manière indigne il avait demandé à son père la portion qui lui revenait de son héritage, quel déplaisir et quel chagrin il causa à l'auteur de ses jours, en sortant de sa maison, pour aller mener loin de ses regards paternels la vie la plus déréglée et la plus scandaleuse. Mais se trouvant bientôt réduit à la dernière misère, par une suite de ses désordres, et pressé par la faim, il résolut d'abandonner le pays infortuné, témoin de ses égarements et de sa détresse, et de retourner à son père : *Surgam, et ibo ad patrem* (Luc. 15). Je meurs ici de faim, se dit-il à lui-même. Eh bien ! j'irai retrouver mon père, je me jetterai à ses pieds, et je lui

dirai : Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous : je ne suis plus digne d'être appelé votre fils, mais je vous en prie, traitez-moi du moins comme le dernier de vos serviteurs, et je suis content. Ayant pris cette résolution, comme il est sur le point de l'exécuter, saint Pierre Chrysologue (*Serm.* 2) qui explique le sujet de cette parabole d'une manière admirable, et avec son éloquence ordinaire, l'arrête et lui parle ainsi : « Dis-moi, jeune téméraire, as-tu oublié de quelle manière cruelle tu as abandonné ton tendre père ? Avec quelle arrogance tu lui as demandé la portion qui te revenait de son bien ? As-tu oublié combien tu l'as déshonoré par ta conduite infame et scandaleuse ? De quel front oseras-tu te présenter devant lui ? Avec quelle espérance, quelle confiance, quelle assurance ? *Qua spe ? Qua fiducia ? Qua confidentia ?* »

XIII. Avec quelle espérance ? fait-il répondre à cet enfant prodigue : *Qua spe ? illa, qua pater est. Ego perdidi quod erat filii, ille quod patris est non amisit.* Vous me demandez avec quelle espérance, quelle confiance et quelle assurance je pourrai retourner à mon père ? Je me présenterai devant lui avec cette seule pensée qu'il est mon père. Il est vrai que, par mes désordres et par mes égarements, j'ai perdu le droit de porter le nom de fils ; je ne mérite plus qu'il me regarde comme son enfant ; mais lui n'a pas perdu son titre de père, il en a conservé l'amour et la compassion. Voilà ce qui ranime ma confiance, voilà ce qui m'encourage à retourner à lui. Il n'est pas nécessaire que j'emploie d'autres moyens ; je n'ai pas besoin d'autre protecteur, ni d'un intercesseur étranger ; dans le cœur d'un père il y en a un tout-puissant qui le détermine à pardonner. Et quel est cet intercesseur ? C'est l'amour qu'il porte à ses enfants. Cet amour dispose ses entrailles paternelles à engendrer de nouveau ses enfants, à leur donner une seconde vie, en leur pardonnant : *Urgentur patris viscera, iterùm filium genitura per veniam.* Voilà l'espérance et la confiance que peut inspirer le doux nom de père. Quelque pécheurs que nous soyons, pourvu que nous détestions nos fautes, et que, par le secours de sa grâce, nous ayons une volonté efficace de revenir à lui, au lieu de désespérer d'obtenir notre pardon, nous devons donc recourir à sa bonté en toute confiance, et dire, comme l'Enfant prodigue : Je me lèverai, j'irai à mon père : *Surgam, et ibo ad patrem.*

XIV. En second lieu, au nom de père, nous ajoutons le mot *notre* : *Pater noster* ; et cela pour plusieurs raisons. Premièrement, parce que Dieu a tellement soin de nous, et nous aime

si tendrement, qu'on serait tenté de croire que son bonheur dépend de nous, comme l'observe sainte Catherine de Gênes dans son Dialogue spirituel. C'est pour cela qu'il veut nous rendre participants de tout ce qu'il possède, de sa gloire, de son amour, de sa félicité, de tous ses biens et de lui-même. Secondement, en l'appelant *notre Père*, nous comprenons l'obligation où nous sommes de le prier non-seulement pour nous, mais encore pour tous nos frères, que nous devons aimer comme nous-mêmes, par amour pour Dieu. Nous voyons par-là que nous sommes tous frères, puisque nous avons tous le même Père, comme nous le dit Jésus-Christ (*Matth.* 23) ; et que si nous sommes tous frères, nous devons nous aider mutuellement par le secours de nos prières. La nécessité et la nature même nous portent à prier pour nous ; mais la charité et la grâce nous enseignent à prier pour notre prochain, et la prière qui procède de la charité est la meilleure de toutes. Dieu, dit saint Jean Chrysostôme, exauce volontiers les chrétiens, non-seulement lorsqu'ils l'invoquent pour eux-mêmes, mais encore lorsqu'ils le font pour les autres (*Hom.* 14. *in Matth.*) : c'est pour cela que les saints Pères appellent l'Oraison Dominicale une prière fraternelle, une prière publique, une prière commune, parce que, sans en exclure un seul, elle embrasse tous ceux qui sont reconnus pour être les frères de Jésus-Christ.

XV. Saint Augustin fait une autre réflexion sur le motif que Jésus-Christ a pu avoir, et sur le but qu'il s'est proposé, en nous faisant joindre le mot *notre* à celui de *Père* : notre divin Maître a voulu par-là, dit le Saint, enlever tout prétexte aux grands et aux riches de s'élever injustement au-dessus des petits et des pauvres, et de les mépriser. Ils doivent considérer que les grands et les petits, les riches et les pauvres, dès le moment qu'ils ont eu le bonheur de devenir chrétiens, sont tous devenus les enfants de Dieu par la foi, et reconnaissent tous aussi le même Dieu pour père : ils sont tous membres du corps mystique de Jésus-Christ, et par conséquent ils sont tous frères dans le même Jésus-Christ, ils sont tous les cohéritiers de la même gloire éternelle. Un membre d'un corps, quoique remplissant des fonctions plus viles que les autres, ne laisse pas d'être membre de ce corps, dit le Catéchisme romain (*In Prœm. Or. Dom.*), de même un chrétien ne laisse pas d'être enfant de Dieu et notre frère, quoique dans une condition plus vile et plus abjecte, et placé bien au-dessous des hommes distingués par leurs richesses et leurs dignités.

XVI. En troisième lieu, dans le commencement de cette prière, après avoir dit : *Notre Père*, nous ajoutons : Qui êtes aux cieux : *qui es in cœlis*. Mais, direz-vous d'abord : Dieu n'est-il pas présent en tout lieu ? Pourquoi donc Jésus-Christ veut-il nous faire dire : Qui êtes aux cieux ? Il est vrai, répond le même Catéchisme romain, d'après la doctrine des saintes Ecritures et des saints Pères, que Dieu est présent partout, puisqu'il remplit le ciel et la terre, qu'il voit tout, qu'il embrasse tout par son immensité. Et cette grande vérité de notre foi que Dieu nous voit, qu'il est toujours présent, devrait continuellement nous pénétrer de respect pour sa divine Majesté, et nous faire éviter avec le plus grand soin tout ce qui peut blesser ses regards et l'offenser. Nous disons néanmoins : *Qui êtes aux cieux*, parce que c'est là, comme dans la partie la plus belle et la plus noble des ouvrages de la création, qu'il manifeste d'une manière plus spéciale sa grandeur et sa majesté. Parce que, dit saint Jean Chrysostôme, c'est dans le ciel qu'il se dévoile aux Anges et aux Saints, qu'il leur montre à découvert sa face divine, et qu'il les fait participer à sa gloire et à son bonheur (*D. Chrys. in c.* 6. *Matth.*). Jésus-Christ nous fait dire : *Notre Père qui êtes aux cieux*, afin de nous porter à détacher notre cœur des choses de la terre et à les mépriser ; afin que nous considérant ici-bas comme des voyageurs et des étrangers, notre conversation soit toujours dans les cieux, comme dit l'Apôtre (*Philip.* 3) ; afin que nous tenions sans cesse notre esprit et notre cœur élevés vers cet heureux séjour, où nous aurons le bonheur de voir et d'aimer notre Père ; afin, en un mot, que tous nos désirs se portent vers cette gloire et cet héritage qui nous attendent dans les cieux.

XVII. Voilà les raisons principales qui nous montrent la beauté, l'efficacité et l'excellence de l'Oraison Dominicale. Elle nous a été enseignée par Jésus-Christ, elle renferme tout ce que nous pouvons demander à Dieu de plus saint et de plus parfait ; elle nous apprend que Dieu est notre Père et que nous sommes ses enfants. N'oublions jamais quelle est notre dignité, et quel est celui dont nous sommes les enfants. Et si nous avons l'honneur d'appeler Dieu notre Père, conduisons-nous à son égard comme étant des enfants dignes de lui, avec tout le respect, toute l'obéissance et tout l'amour qu'il mérite. Car peut-on appeler enfants de Dieu ces chrétiens qui ne font que transgresser sa loi, qui vivent dans le péché, qui l'outragent par leur conduite ? Méritent-ils le titre d'enfants de Dieu ces hommes qui méprisent la gloire immortelle du paradis,

pour laquelle ils ont été créés, pour ne rechercher que la vaine estime et les honneurs de ce monde; qui, négligeant d'acquérir les trésors célestes, qui dureront toujours, courent avec ardeur après les faux biens de la terre, qui doivent durer si peu; qui, dédaignant la joie et les délices du ciel, se plongent dans les plaisirs de la chair et du sang? Non, ils ne sont pas dignes d'être appelés enfants de Dieu; mais on doit les appeler à juste titre les enfants du démon, les sectateurs du monde, les esclaves de la chair. Qu'il n'en soit pas ainsi de nous, mes Frères. Puisque nous avons la gloire et le bonheur d'appeler Dieu *notre Père*, conduisons-nous si bien sur la terre, comme étant ses vrais enfants, que nous méritions par-là d'être ses héritiers dans le ciel.

SIXIÈME INSTRUCTION

SUR LA PRIÈRE.

Explication de la première demande de l'Oraison Dominicale : *Que votre nom soit sanctifié.*

Jésus-Christ notre divin Maître nous a enseigné dans l'Oraison Dominicale, dit le Catéchisme romain, quelles sont les choses que nous devons demander à Dieu son Père, et il nous apprit en même temps quel est l'ordre que nous devons suivre dans nos demandes. Aussi a-t-il voulu mettre en premier lieu, comme demande principale, celle par laquelle nous le prions d'étendre sur la terre la connaissance de son saint nom, par laquelle nous lui demandons que son nom soit sanctifié. Voyons donc premièrement quelles sont les raisons pour lesquelles nous devons faire à Dieu cette demande : en second lieu, ce que signifient ces paroles : *Que votre nom soit sanctifié*; et enfin, ce que nous devons faire pour sanctifier ce nom divin.

1. Dieu est donc notre Père, et nous sommes ses enfants. Et combien de raisons n'avons-nous pas de le regarder comme tel, et de l'appeler d'un nom si doux? Il nous a tirés du néant, sans être mû par d'autres motifs que celui de sa bonté, et c'est par elle qu'il nous conserve l'être et la vie. Il nous a donné une intelligence et une volonté, afin que nous pussions le connaître et l'aimer. Il nous a créés à son image et à sa ressemblance. Il nous a honorés de la compagnie d'un de ses esprits célestes, et lui a confié le soin de nous garder et de nous défendre contre nos ennemis. Sa providence est telle-

ment attentive sur nous, qu'il ne tombe pas un cheveu de notre tête sans sa permission. Comme chrétiens, nous avons un titre tout particulier, qui nous donne droit de l'appeler notre Père; puisque, par les mérites de Jésus-Christ son divin Fils, il nous a adoptés pour ses enfants, et nous a établis héritiers de sa gloire, au moment où nous avons reçu le saint baptême; en sorte que nous pouvons lui dire en toute vérité, comme nous l'enseigne saint Paul (*Rom.*, 8) : *Abba Pater* : O mon Dieu, vous êtes mon Père. Quelle dignité que celle d'un chrétien! et quelle bonté de la part de Dieu, de vouloir bien nous permettre de l'appeler ainsi. Voyez, dit l'apôtre saint Jean (1. *Ep.* 3. 1), jusqu'où est allée la charité de Dieu à notre égard, jusqu'à vouloir nous regarder comme ses enfants, et nous donner ce titre : *Videte qualem charitatem dedit nobis Pater, ut filii Dei nominemur et simus.* Nous sommes donc les enfants de Dieu, et il est notre Père : *Pater noster. Abba Pater.*

II. Mais si je suis votre Père, nous dit-il par la bouche du prophète Malachie (1. 6), où est l'honneur que vous me devez? *Si ergo Pater ego sum, ubi est honor meus?* Ah! Seigneur, nous nous efforçons de vous le rendre cet honneur, en vous faisant cette demande : Que votre nom soit sanctifié : *sanctificetur nomen tuum.* Par ces paroles nous demandons à Dieu que son saint nom, c'est-à-dire, que lui-même soit connu, servi, aimé et adoré de tous les hommes; que tous le reconnaissent pour le seul vrai Dieu; que tous aiment sa bonté et craignent sa justice. Et, selon les lois de la charité qui nous oblige à aimer Dieu sur toutes choses, ce doit être là, en effet, notre première demande, et l'objet principal de nos désirs, que Dieu soit connu de toutes les créatures, et que son saint nom soit glorifié sur toute la terre. Si nous sommes des enfants bien nés, ce que nous aurons le plus à cœur sera l'honneur et la gloire d'un Père si plein d'amour et de bonté pour nous. Est-il une autre fin pour laquelle il nous ait créés et mis en ce monde, sinon pour sa gloire? C'est pour elle qu'il a fait toutes les créatures, et à plus forte raison l'homme, qui a été si privilégié, et qui tient un rang si distingué parmi les autres êtres créés. Il faut que toutes nos œuvres tendent à la lui rendre, et que nous travaillions à la lui procurer, en la préférant à nos propres intérêts, et en disant à Dieu, avec toute la ferveur dont nous serons capables : O notre Père, que votre nom soit sanctifié : *sanctificetur nomen tuum.*

III. Mais voyons plus en détail les raisons qui établissent la nécessité de faire à Dieu cette demande, et de désirer de tout

notre cœur que son nom soit sanctifié, c'est-à-dire, qu'il soit lui-même connu et adoré de tous les hommes. La première de ces raisons est qu'en obtenant l'effet de cette demande, le péché disparaîtrait par là-même de dessus la terre. D'où vient que ce déluge de crimes qui, au rapport du prophète Osée (4. 2), inondait autrefois la synagogue, inonde encore aujourd'hui le christianisme? La seule cause en est que Dieu n'est pas connu, et que n'étant pas connu, il n'est pas servi, il n'est pas craint, il n'est pas respecté comme il devrait l'être. De là vient cette obstination à persévérer dans le mal. De là les injustices dans les tribunaux, les usures dans les contrats, les fraudes dans le commerce, les infidélités dans les mariages. De là tant de haines, tant d'inimitiés et de vengeances. De là surtout ces jurements, ces blasphèmes horribles, ces abus sacriléges du saint nom de Dieu, qui font trembler, et qui sont capables d'attirer sur nous les châtiments du ciel les plus terribles. Oui, tous ces maux viennent de ce que Dieu n'est pas connu, de ce que les hommes ne le craignent pas, de ce qu'ils ne le respectent pas, de ce qu'ils ne l'aiment pas.

IV. Oh! si les chrétiens avaient seulement la moindre connaissance de la grandeur et de la majesté infinie de Dieu; s'ils pensaient bien que rien ne lui est caché, qu'il pénètre les secrets des cœurs, qu'il voit tout, qu'il est présent partout, comment pourraient-ils avoir l'audace de l'offenser, de l'outrager en sa présence et sous ses yeux? S'ils réfléchissaient qu'il réserve un bonheur sans fin à ceux qui lui obéissent, qui l'aiment et qui l'honorent, et qu'il destine à un enfer éternel ceux qui le déshonorent et qui l'offensent, comment auraient-ils le courage de l'insulter d'une manière si indigne par leurs jurements, par leurs blasphèmes et par la profanation de son nom sacré et redoutable? Comment enfin oseraient-ils transgresser sa loi sainte avec tant de facilité et le mépriser lui-même, s'ils étaient bien convaincus que non-seulement il ne leur a jamais fait aucun mal, mais qu'après les avoir tirés du néant, il les a comblés et les comble sans cesse de ses bienfaits; que c'est de lui qu'ils ont tout reçu, et de qui ils doivent tout attendre? C'est la raison que saint Polycarpe, évêque de Smyrne, et disciple de l'apôtre saint Jean, apporta au proconsul Statius, qui le menaçait des plus affreux tourments et de la mort même, pour l'engager à renoncer à son Dieu et à le maudire, et pour le déterminer à adorer les idoles. Comment, lui dit le Saint, voulez-vous que je maudisse celui qui m'a donné la vie et qui me la conserve? Il est mon Créateur, mon Sauveur et mon

Père. Il est l'arbitre de mon sort éternel, et c'est lui qui doit juger tous les hommes. En un mot, il est mon Dieu, il mérite tout mon amour, tout mon respect et toute ma reconnaissance (*In ejus vita*).

V. La seconde raison pour laquelle nous devons faire à Dieu cette demande, que son saint nom soit connu, adoré, respecté de tous les hommes, c'est qu'en obtenant l'effet de cette demande, non-seulement on aurait la consolation de voir disparaître le péché, mais on ne verrait plus régner sur la terre que la vertu et la sainteté. On apercevrait bientôt régner la charité envers le prochain ; il n'y aurait plus de haines, plus d'inimitiés, plus d'envie, plus de vengeances ; chacun s'empresserait de faire du bien à ses frères, pour la gloire du saint nom de Dieu; on se réjouirait du bonheur des autres, on les verrait avec plaisir comblés de gloire et de richesses. La bouche des chrétiens ne profèrerait plus le saint nom de Dieu, que pour le louer et le bénir ; on n'entendrait plus des impies blasphémer et vilipender ce nom si digne de nos respects et de notre vénération. En obtenant l'effet de cette demande, on obtiendrait celui de toutes les autres. Car si Dieu était connu, adoré, respecté, aimé de tous les hommes, il règnerait déjà dans notre cœur, par sa grâce, en cette vie, et nous aurions la certitude de régner éternellement avec lui dans le séjour de sa gloire ; nous agirions tous d'une manière conforme à sa sainte volonté qui nous est manifestée dans ses commandements. En le servant ainsi avec fidélité, il pourvoirait à tous nos besoins spirituels et temporels ; il nous défendrait dans les tentations par les secours qu'il nous prodiguerait, et il nous délivrerait de tous les maux.

VI. L'on verrait surtout fleurir parmi les hommes la paix et la concorde, et nous aurions tout lieu d'espérer de la bonté de Dieu le pardon de nos fautes, parce que nous pardonnerions nous-mêmes de grand cœur les injures que nous serions dans le cas de recevoir de la part de nos frères, et, à l'exemple de saint Jean Chrysostôme, nous serions insensibles aux offenses qui nous seraient faites à nous-mêmes ; tout notre regret serait de voir Dieu outragé, et nous n'aurions d'autre crainte que celle du péché. Ce grand Saint, ennemi d'une vile complaisance, et incapable de toute adulation, mais dévoré du zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes, avait déclaré la guerre à tous les vices. Un jour qu'il avait prêché avec son éloquence ordinaire contre un abus introduit dans la ville de Constantinople, et consistant dans des jeux accompagnés de

superstitions qui avaient lieu autour d'une statue de l'impératrice Eudoxie, celle-ci en fut tellement irritée, qu'elle résolut de s'en venger à tout prix. Mais un de ses courtisans, qui était un homme craignant Dieu, l'en dissuada, en lui disant : Je puis vous assurer, ô grande princesse, que cet homme auquel vous voulez faire sentir les effets de votre vengeance, ne vous craint nullement, et qu'il est pour vous de toute impossibilité de lui faire aucun mal. Et ne puis-je pas, répond l'impératrice, l'envoyer en exil, et même le condamner à la mort ? Il est vrai, reprend le courtisan ; mais il ne s'effraye ni de l'un ni de l'autre. Il ne s'effraye pas de l'exil, parce qu'il ne connaît d'autre patrie que le ciel. Il redoute encore moins la mort, parce qu'il vit dans un entier détachement de la terre, et qu'il ne soupire qu'après le moment où il lui sera donné d'aller jouir de la présence de son Dieu. Il n'appréhende autre chose, sinon de déplaire à Dieu ; il n'a d'autre crainte que celle du péché (*In ejus vita.*)

VII. Le troisième motif que nous avons de faire cette demande : *Que votre nom soit sanctifié*, c'est que Dieu étant notre Maître et notre Père, et un Père plein d'amour, et un Maître rempli de bonté à notre égard, il est juste, de plus, il est de notre devoir de désirer sa gloire, et de faire en sorte qu'il soit aimé et honoré de tous les hommes. Un bon serviteur qui se trouve au service d'un maître dont il ne reçoit que des bienfaits, n'a-t-il pas à cœur que personne ne dise du mal de lui, et qu'il soit honoré et estimé de tous ceux qui le connaissent ? Et que dirai-je du désir qu'éprouve un enfant bien né d'entendre dire à tous du bien de son père chéri? Quel n'est pas son chagrin, lorsqu'il le voit méprisé, outragé, ou seulement lorsqu'il s'aperçoit qu'on ne l'estime pas, qu'on ne l'honore pas comme il le mérite. Au contraire, quelle joie pour cet enfant, lorsqu'il le voit loué, vénéré, comblé d'honneurs. Et pourquoi cela? parce qu'il est avantageux pour un serviteur que son maître soit considéré; parce qu'il est glorieux pour un fils d'avoir un père qui soit aimé, qui soit respecté. Quand nous récitons l'Oraison Dominicale, ayons donc soin de ranimer chaque fois notre ferveur pour demander que le saint nom de notre Maître adorable et de notre Père céleste soit sanctifié, et qu'il soit lui-même loué, béni, honoré, aimé de tous les hommes et spécialement de tous les chrétiens. Si nous sommes exaucés dans cette demande, il en résultera pour nous-mêmes un grand honneur et un précieux avantage, comme étant les serviteurs et les enfants de Dieu ; parce qu'alors nous serons aimés et respectés de tous les hommes.

VIII. En effet, l'on respecte un homme parce qu'on le reconnait pour être le serviteur d'un grand du monde, et parce qu'on lui voit porter la livrée d'un puissant de la terre. On aurait encore plus d'égards pour lui s'il était le serviteur d'un prince ou d'un roi. Que serait-ce donc s'il était le favori de ce roi, ou plus encore, si c'était le fils même de ce prince ? Quel est celui qui serait assez téméraire pour se permettre la moindre injure, la plus petite offense contre un personnage si distingué ? Il en sera de même de nous. Dès que le nom de Dieu sera sanctifié, c'est-à-dire, dès l'instant que les hommes respecteront Dieu et qu'ils l'aimeront, ils nous aimeront et nous respecteront aussi, en nous considérant comme ses serviteurs, comme ses favoris, comme ses enfants. Ajoutez que cet avantage ne sera pas seulement personnel et particulier pour nous ; il sera universel et s'étendra à tout l'univers catholique. Si le nom de Dieu est sanctifié, tous les hommes seront par là-même sanctifiés : on verra reparaitre les premiers siècles de l'Eglise, pendant lesquels tous les fidèles étaient autant de saints. On verra refleurir la piété dans les villes et dans les campagnes, le zèle et toutes les vertus dans le clergé, l'innocence parmi les hommes, la modestie et la pudeur parmi les femmes, la charité dans les riches, la patience chez les pauvres, les bonnes mœurs dans la société ; nous verrons, en un mot, disparaitre tous les vices et régner toutes les vertus sur la terre. Voilà quelles sont les raisons principales pour lesquelles nous devons faire à Dieu cette demande : *Que votre nom soit sanctifié.*

IX. Nous sommes persuadés, me direz-vous, de la vérité que vous avez bien voulu nous exposer et nous développer, et nous sommes résolus de faire souvent à Dieu cette demande ; mais nous vous prions de nous expliquer plus clairement ce que l'on doit entendre par ces paroles : *Que votre nom soit sanctifié*, qui présentent plusieurs difficultés. D'abord, le but de toute prière étant d'obtenir une chose que l'on ne possède pas encore, comment peut-on demander à Dieu que son nom devienne saint, ou qu'il soit sanctifié ? Dieu n'est-il pas un être infiniment parfait, et par conséquent n'a-t-il pas toutes les perfections à un tel degré qu'on ne peut rien y ajouter ? Ainsi à quoi bon ce désir et cette demande, que son nom soit sanctifié ? En second lieu, ce nom adorable est infiniment saint en lui-même, comment peut-il donc se faire que les hommes le sanctifient ? Le Catéchisme romain, suivant la doctrine des saints Pères, répond à ces deux difficultés (*P. 4. de prima pœnit. n.* 2). Il est vrai, dit-il, que Dieu n'est susceptible d'aucune perfec-

tion nouvelle, puisqu'il les possède toutes, et dans un degré infini; mais nous désirons pour lui une gloire extérieure; nous lui demandons que, par le moyen de sa grâce, il fasse connaître son saint nom à tous les hommes, que toutes les nations l'adorent, que son règne s'étende sur toute la terre, que tous les peuples obéissent à sa loi sainte. Choses qui sont toutes, comme vous le voyez, en dehors de son être divin et de ses perfections essentielles.

X. Il est bien vrai que le nom de Dieu n'a pas besoin d'un nouveau degré de sainteté. Il est saint et terrible, comme dit le Roi-Prophète : *Sanctum et terribile nomen ejus* (Ps. 110); il est tellement saint, qu'il n'y a aucune perfection qu'il n'ait possédée de toute éternité. Nous ne lui faisons donc pas cette demande, comme si nous prétendions que son nom ne le fût pas; mais par ces paroles nous lui manifestons le désir que nous avons que tous les hommes le reconnaissent pour saint, qu'ils l'honorent et qu'ils le craignent, comme l'explique d'une manière admirable saint Augustin (*lib. 2. de Serm. Dom. in mont. c. 5.*) : *Quod non sic petitur, quasi non sit sanctum nomen Dei, sed ut sanctum habeatur ab hominibus.* Nous devons lui faire cette demande avec d'autant plus de ferveur que son saint nom est aujourd'hui moins connu et moins respecté dans le monde. Car combien d'infidèles qui n'ont encore aucune connaissance du vrai Dieu, et dont, par conséquent, il ne peut pas recevoir les hommages, le culte et l'amour qui lui sont dus! Combien de perfides athées qui cherchent par de vains sophismes à se persuader et à persuader aux autres qu'il n'y a point de Dieu, afin de pouvoir satisfaire toutes leurs passions sans remords? Et parmi les chrétiens même, combien qui oublient leur Dieu, qui ne s'occupent pas plus de lui que s'il n'existait pas, ou qui se servent de la connaissance qu'ils en ont pour l'outrager d'une manière plus sensible, en profanant son saint nom par leurs jurements et par leurs blasphèmes, et en donnant aux infidèles eux-mêmes, par leur conduite déréglée et scandaleuse des motifs de profaner et de blasphémer ce nom redoutable, selon que nous le dit clairement l'apôtre saint Paul : *Per prævaricationem legis Deum inhonorant, et nomen Dei per vos blasphematur inter Gentes* (Rom. 2).

XI. Et c'est ici la première chose que nous devons avoir en vue lorsque, par cette demande, nous prions Dieu de faire que son nom soit sanctifié; que l'on voie disparaître tous les jurements, les parjures, et surtout le crime affreux du blasphème qui, faisant à Dieu et à son saint nom une injure si grave, l'offense

plus que tous les autres péchés, comme je vous le démontrerai en vous expliquant le second commandement de Dieu. Il faut donc, ajoute le Catéchisme romain (*Ib. n. 4*), qu'en adressant à Dieu cette demande, nous désirions ardemment que l'on n'entende plus dans le monde ni jurements, ni blasphèmes, ni toute autre profanation de son saint nom. Comme les Anges et les Saints, dans le ciel, ne s'occupent qu'à louer Dieu et à le bénir, prions-le de faire par sa grâce qu'il en soit de même sur la terre, que tous les peuples et toutes les nations le connaissent, l'adorent et règlent leur conduite sur les maximes de l'Evangile. Demandons-lui que tous les pécheurs se convertissent, que les hérétiques renoncent à leurs erreurs, que les infidèles n'ignorent plus l'existence du vrai Dieu, qu'il leur accorde les lumières de la foi, afin que le péché étant détruit, toutes les hérésies, toutes les sectes des idolâtres, des mahométans, des juifs, des schismatiques étant anéanties, le seul vrai Dieu soit adoré de tous les hommes, qu'il n'y ait plus qu'une seule foi, une seule religion, que la seule véritable Eglise règne et domine dans tout l'univers, et que, comme tous les membres de l'Eglise triomphante dans le ciel se réunissent pour louer Dieu et pour chanter ce cantique éternel : *Saint, saint, saint, est le Dieu tout-puissant, le Dieu des armées*, ainsi tous les membres de l'Eglise militante s'unissent pour le louer et le bénir ici-bas.

XII. Ce fut ce désir de voir toutes les nations converties à la foi, honorer Dieu, le glorifier, sanctifier son nom adorable, que le Saint-Esprit alluma dans les Apôtres, et qui leur fit prendre la résolution de parcourir le monde entier, leur fit braver tant de fatigues, endurer tant de souffrances et de persécutions pour aller porter l'Evangile à tous les peuples. C'est ce même désir qui a poussé tant d'hommes apostoliques à imiter les exemples de ces premiers fondateurs de l'Eglise. On ne peut aimer Dieu sans être dévoré de ce zèle, sans être brûlé de ce désir. Tous les Saints l'ont ressenti : sainte Thérèse, entre autres, ne désirait rien tant, comme nous le lisons dans sa vie, que de voir son Dieu loué, aimé de tous les hommes, que de voir la sainte Eglise, qui est le royaume de Dieu, s'étendre dans tout l'univers. C'était la fin qu'elle se proposait dans toutes ses prières, c'était là l'objet de tous ses vœux. Elle protestait elle-même que, pour étendre le règne de la sainte Eglise et pour convertir une seule âme à son Dieu, elle aurait consenti à mourir mille fois et à souffrir pendant très longtemps les peines du purgatoire. Et en général telles furent les dispositions de tous les Saints.

XIII. Plusieurs répondent à ce que je viens de dire, que le zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes, le désir de voir la religion s'étendre dans l'univers, et le nom de Dieu sanctifié par tous les hommes, ne regardent pas les séculiers; mais que c'est le devoir des évêques, des prêtres, des missionnaires, des prédicateurs. Vous vous trompez, Chrétiens, et votre erreur me fournit l'occasion de vous exposer la manière dont vous devez dans la pratique sanctifier le nom de Dieu. Jésus-Christ a enseigné à tous les hommes, grands et petits, religieux et séculiers, prêtres et laïques à dire : Que votre nom soit sanctifié : *sanctificetur nomen tuum.* Sainte Thérèse n'était pas un prêtre, elle était une femme, et cependant vous avez entendu avec quelle ardeur elle travaillait à la sanctification et à la gloire du nom de Dieu. David était un roi, et par conséquent un séculier, et néanmoins il nous apprend dans ses Psaumes qu'il se sentait dévoré du zèle de la maison de Dieu et de sa gloire, et que toutes les injures faites à la divine Majesté, il les ressentait plus vivement que si elles lui avaient été personnelles : *Zelus domus tuæ comedit me : et opprobria exprobrantium tibi, ceciderunt super me* (Ps. 68). C'est donc un devoir qui nous est commun à tous, de procurer la gloire de Dieu, premièrement en empêchant autant que possible qu'il ne soit offensé par ceux en la compagnie desquels nous vivons, en ne souffrant jamais qu'on parle en notre présence d'une manière peu respectueuse de lui ou de sa religion sainte, en éprouvant au moins un véritable déplaisir et une peine intérieure des outrages qu'il reçoit de la part des hommes, lorsqu'il nous est impossible de nous y opposer.

XIV. Il ne suffit pas d'opposer une barrière au mal, nous devons encore faire tous nos efforts pour procurer le bien, et pour engager les autres à servir Dieu et à l'aimer, et nous obtiendrons ce but en nous entretenant, dans nos conversations avec le prochain, de choses saintes et édifiantes, capables de le porter à la dévotion et à la piété, en reprenant ceux qui, par leurs mauvais discours, scandalisent les simples et les ignorants, en leur faisant observer qu'ils agissent d'une manière contradictoire à ce qu'ils demandent à Dieu dans l'Oraison Dominicale, en lui disant : *Que votre nom soit sanctifié*, puisqu'au lieu de le faire honorer, ils attirent sur lui le mépris. Et c'est ici un autre fruit que nous devons retirer de l'explication de cette demande, que, s'il est juste que nous concevions de l'horreur pour tous les autres péchés, puisque tous déshonorent Dieu et l'offensent, il est bien plus juste que

cette horreur soit plus grande lorsqu'il s'agit des mauvais discours qui causent la perte de tant d'âmes, et des jurements et des blasphèmes qui profanent immédiatement la sainteté du nom de Dieu. Pères et mères, n'imitez pas ces mauvais chrétiens qui n'ont d'autres désirs que ceux de voir leurs enfants avancer dans les sciences humaines, ou réussir dans les arts mécaniques auxquels ils se sont livrés, et qui, du reste, sont indifférents lorsqu'ils les entendent jurer ou tenir des discours libres et indécents. Au lieu de leur apprendre par vos mauvais exemples à blasphémer le saint nom de Dieu, employez au contraire toute votre autorité pour leur faire respecter et craindre ce nom redoutable. Maîtres et maîtresses, il ne suffit pas que vous soyez satisfaits de l'exactitude de vos serviteurs à remplir leurs devoirs envers vous, usez encore de tout votre pouvoir pour empêcher qu'ils ne se permettent de parler de choses honteuses, de jurer ou de blasphémer. Si vous ne pouvez obtenir que Dieu soit honoré, servi, aimé de tout le monde, faites au moins qu'il le soit dans vos familles, de la part de vos enfants, de vos serviteurs et de tous ceux qui dépendent de vous. Ayez soin de les instruire dans la piété, veillez à ce qu'ils assistent aux catéchismes, aux instructions et à tous les offices divins.

XV. Je vous propose une autre manière de sanctifier le nom de Dieu. Quand nous récitons ces paroles de l'Oraison Dominicale : Que votre nom soit sanctifié : *sanctificetur nomen tuum*, pénétrons-nous des sentiments dont Jésus-Christ a voulu que nous fussions animés en les prononçant, et disons avec le Roi-Prophète (*Ps.* 148): Oui, que les rois de la terre et tous les peuples, les enfants et les vierges, les jeunes gens et les vieillards louent le nom du Seigneur : *Reges terræ et omnes populi... Juvenes, et virgines, senes cum junioribus laudent nomen Domini* : parce que ce nom seul est saint, grand et sublime : *quia exaltatum est nomen ejus solius;* ou comme les trois jeunes Hébreux dans la fournaise (*Dan.* 3), invitons toutes les créatures à bénir leur Créateur; que les Anges et tous les habitants des cieux, que le firmament, le soleil, la lune, et les étoiles, que la terre, les montagnes et les collines, la mer, les poissons, les oiseaux, les saisons, que toute créature, en un mot, bénisse le Seigneur : *Benedicite, omnia opera Domini, Domino.* Que tout esprit bénisse le Seigneur : *Omnis spiritus laudet Dominum.* Il est vrai qu'avec tout cela nous ne pourrons pas donner à Dieu une gloire, ni des louanges qui soient dignes de lui. Puisqu'il est infini, et qu'une gloire infinie lui est

due, il n'est aucune créature qui soit capable de le glorifier et de le louer autant qu'il le mérite. Néanmoins cette impossibilité où nous sommes ne doit point nous affliger; nous devons nous réjouir au contraire de ce que notre Dieu est si grand, de ce que son nom est si saint, qu'il est au-dessus de toutes nos louanges, et lui rendre grâces de cette gloire immense qu'il possède en lui-même, en lui disant avec la sainte Eglise : *Gratias agimus tibi propter magnam gloriam tuam.*

XVI. Procurons enfin la gloire de Dieu, faisons en sorte que son nom soit sanctifié de tous les hommes par nos bons exemples. On ne saurait croire combien ce dernier moyen, qui est à la portée de tous, contribue puissamment à parvenir à cette fin. Donnez-moi deux ou trois jeunes gens qui soient respectueux et obéissants envers leurs parents, réservés dans leurs discours, modestes dans leurs habits et dans leurs démarches, assidus aux prédications et aux offices divins : oh! combien qui, touchés de ces bons exemples, embrasseront le même genre de vie! Supposez qu'il y ait deux ou trois jeunes personnes dans une paroisse, qui ne paraissent jamais en public dans le dessein de se faire remarquer, qui se tiennent éloignées des fêtes mondaines et de toute occasion dangereuse, qui marchent avec modestie, détournant leurs regards de ceux qui les observent, oh! combien de personnes de leur sexe qui, témoins de cette conduite édifiante, se sentiront portées à se convertir et à les imiter; que quelques femmes se mettent à mépriser les modes et les vains ornements, à ne plus fréquenter les théâtres et les sociétés mondaines, qu'elles s'appliquent à bien conduire leur ménage, à bien élever leurs enfants, à vaquer aux exercices de piété : qui pourrait énumérer les fruits que produiront ces bons exemples? Que dirai-je maintenant de ceux que leur rang et leur condition élèvent au-dessus du commun des hommes, et qui s'adonnent à une vie réglée et à la pratique des vertus chrétiennes? Combien d'âmes ils portent au bien par leur conduite exemplaire? Voilà tout autant de moyens que nous avons de sanctifier le nom de Dieu. Mais, hélas! il n'est que trop vrai qu'au lieu de l'avoir sanctifié de la sorte jusqu'à ce jour, nous l'avons déshonoré par nos mauvais exemples, et nous avons été la cause que les autres l'ont déshonoré et profané.

XVII. Oui, Seigneur, ce sont là les reproches que nous fait notre conscience. Mais nous voici prosternés devant votre divine Majesté, pour vous supplier humblement de nous pardonner tout ce qui a pu, dans notre conduite, déshonorer votre saint

nom, et porter les autres à le mépriser. Tous nos crimes vous sont connus; mais nous les détestons sincèrement, nous nous proposons de réparer le passé, en vous disant mille fois, pour chacune des fautes par lesquelles nous avons profané votre nom adorable : Que votre nom divin soit sanctifié, qu'il soit loué, béni, glorifié de tous les hommes pendant cette vie et durant toute l'éternité.

SEPTIÈME INSTRUCTION

SUR LA PRIÈRE.

Explication de la seconde demande de l'Oraison Dominicale : ***Que votre règne arrive.***

Si, en notre qualité d'enfants de notre Père céleste, nous devons avant toutes choses lui demander que son nom soit sanctifié, qu'il se fasse connaître, aimer et servir de tous les hommes; si nous devons faire tous nos efforts pour procurer sa gloire par nos prières, par notre conduite, par nos bons conseils, par nos bons exemples, il convient aussi de ne pas oublier nos propres intérêts, de ne pas perdre de vue l'héritage qui nous est promis et qui nous attend dans le ciel. Si Dieu est notre Père et nous ses enfants, nous sommes par-là même ses héritiers, comme dit saint Paul : *Si filii, et hæredes.* Or, c'est cet héritage que Jésus-Christ appelle le règne de Dieu, qui est l'objet de la seconde demande de l'Oraison Dominicale. C'est cet héritage que nous demandons à Dieu quand nous lui disons : Que votre règne arrive : *adveniat regnum tuum.* Je vous expliquerai donc premièrement ce qu'il faut entendre par ce règne de Dieu; secondement, combien il nous importe de bien faire cette demande, et enfin, quels sont les fruits que nous devons tirer des réflexions qui seront faites sur ce sujet.

I. Jésus-Christ et ses Apôtres, en annonçant l'Evangile, ne se sont proposé d'autre but, dit le Catéchisme romain (*de* 2. *Pet. n.* 1), sinon d'établir le règne de Dieu. Si saint Jean-Baptiste fait entendre sa voix dans le désert, c'est pour dire aux Juifs : Faites pénitence, car le royaume des cieux est proche : *Pœnitentiam agite, appropinquavit enim regnum cœlorum* (Matth. 3). C'est par ces mêmes poroles que notre divin Sauveur commence sa prédication. Le discours sublime qu'il tint à ses disciples sur la montagne roule principalement sur le royaume de Dieu : *Bienheureux les pauvres d'esprit, parce que le*

royaume des cieux est à eux. Quand les peuples le priaient de rester plus longtemps au milieu d'eux, il répondait qu'il lui fallait aller annoncer le règne de Dieu à d'autres villes : *Et aliis civitatibus oportet me evangelizare regnum Dei* (Luc. 4). Il envoie ses Apôtres devant lui dans les lieux où il doit passer, afin qu'ils commencent à prêcher le royaume de Dieu. Un jeune homme lui demande la permission d'aller ensevelir son père. Non, lui dit-il, allez annoncer le règne de Dieu : *Tu vade, annuntia regnum Dei* (Luc. 19). Pendant les quarante jours qu'il demeura sur la terre après sa résurrection, chaque fois qu'il apparut à ses Apôtres, ce fut pour leur parler du royaume de Dieu. Enfin, il nous ordonne de chercher avant toutes choses le royaume de Dieu.

II. Mais, direz-vous, qu'est-ce donc que l'on entend par ce royaume de Dieu, que Jésus-Christ nous fait demander dans la prière qu'il nous a enseignée? Je réponds que, selon la doctrine des saintes Ecritures et des saints Pères, on distingue trois sortes de règnes de Dieu : le règne de la nature, le règne de la grâce et le règne de la gloire, auxquels on peut ajouter l'Eglise militante, qui est appelée en plusieurs endroits des livres saints le royaume de Dieu. Quand nous faisons à Dieu cette demande, nous pouvons avoir quatre intentions différentes : premièrement, nous pouvons lui demander qu'il étende sur la terre le règne de son Eglise ; secondement, qu'il nous gouverne par sa sainte providence; troisièmement, qu'il règne en nous par sa grâce; et enfin, qu'il nous admette à régner avec lui dans le séjour de sa gloire. Quant au règne de son Eglise, nous n'avons pas besoin de le réclamer pour nous, ni de le prier de nous faire entrer dans le sein de cette Eglise, puisque nous avons eu ce bonheur en recevant le saint baptême ; mais nous pouvons, par une courte aspiration, lui témoigner notre reconnaissance de cette faveur qu'il a bien voulu nous accorder, et le prier de nous rendre de dignes enfants de cette sainte Eglise. Nous devons ensuite lui demander qu'il étende le règne de cette Eglise dans tout l'univers, que les juifs et les infidèles embrassent la vraie foi de Jésus-Christ, que les hérétiques et les schismatiques se réunissent de nouveau à cette Eglise dont ils se sont séparés, afin qu'il n'y ait plus qu'un seul bercail et un seul pasteur. Pour ceux qui en sont membres, mais qui, comme dit saint Paul (*Tit. c.* 1), confessent Dieu de bouche, et le renient par leurs actions, qui n'ont qu'une foi morte, qui laissent régner en eux le démon, en persévérant dans l'état du péché, nous devons demander pour eux

que Dieu leur accorde un grand désir de leur conversion, qu'il leur révèle l'état déplorable où ils se trouvent, qu'il les éclaire, qu'il les délivre de la servitude du démon, qu'il leur rende la liberté des enfants de Dieu, et qu'il recommence à régner sur eux par la puissance de sa grâce. Telle est la première intention que nous devons avoir en prononçant ces paroles : *que votre règne arrive.*

III. Quant au règne de la nature, qui est celui par lequel Dieu gouverne et régit en maître absolu cet univers et toutes les créatures, nous n'avons pas besoin de le lui demander, ni de le prier qu'il exerce cet empire, puisqu'il l'a toujours exercé et qu'il l'exercera toujours ; étant le souverain Seigneur de toutes choses, et son domaine s'étendant, comme dit le Roi-Prophète, sur tous les siècles et sur toutes les générations : *Regnum tuum regnum omnium sæculorum, et dominatio tua in omni generatione et generationem* (Ps. 144). Cependant, par ce règne nous pouvons entendre aussi cette providence, cette bonté paternelle avec laquelle il a soin de ceux qui le servent et qui l'aiment, et qui ont le bonheur d'être aimés de lui. C'est de ce règne que parle David en disant : Le Seigneur me gouverne, rien ne me manquera : *Dominus regit me, et nihil mihi deerit* (Ps. 22). Et, sous ce rapport, nous devons nous réjouir d'être gouvernés par un Maître aussi bon et aussi aimable, à l'exemple des bienheureux dont parle saint Jean dans son Apocalypse (*cap.* 5). Ils témoignent leur reconnaissance à Jésus-Christ de ce qu'il leur a acquis, au prix de son sang, cette gloire éternelle qu'ils possèdent, et ils se réjouissent de ce que Dieu règne sur eux plus encore que du bonheur qu'ils éprouvent de régner avec lui : *Redemisti nos Deo in sanguine tuo, fecisti nos Deo nostro regnum, et regnabimus.* Ainsi devons-nous éprouver des transports de joie en pensant que Dieu règne sur nous, lui témoigner notre reconnaissance de tous ses bienfaits, et le prier de continuer à nous diriger, à nous gouverner toujours avec cette même providence et cette même bonté. C'est le second but que nous devons nous proposer en lui disant : *que votre règne arrive.*

IV. Il nous reste à parler du règne de la grâce et du règne de la gloire. Il est vrai qu'à proprement parler, nous ne pouvons pas entendre par ce règne celui de la grâce, premièrement, parce qu'elle est l'objet des autres demandes, et en second lieu, parce que ce règne est déjà venu en grande partie pour les chrétiens. Cependant comme, selon la remarque du Catéchisme romain (*Ibid.*), nous ne pourrons jamais régner

avec Dieu dans la gloire, si nous ne le faisons régner en nous par sa grâce en cette vie, puisque cette grâce, selon les paroles de Jésus-Christ (*Joan.* 4), est cette source d'eau vive qui rejaillit jusqu'à la vie éternelle : *Fons aquæ salientis in vitam æternam*, il est nécessaire d'en dire quelque chose. Nous devons donc demander à Dieu par ces paroles : Que votre règne arrive : *adveniat regnum tuum*, qu'il domine paisiblement et d'une manière absolue sur notre âme par sa sainte grâce, afin qu'après cette vie nous puissions aller régner avec lui dans le séjour de sa gloire. La grâce est ce règne dont parle Jésus-Christ en disant : Le royaume de Dieu est au-dedans de vous-mêmes : *Regnum Dei intra vos est* (Luc. 17). Or, Dieu règne en nous lorsque nous sommes exempts de péché mortel, et il règne d'une manière plus ou moins parfaite, selon que notre âme est plus ou moins purifiée du péché véniel et de l'affection au péché véniel ; selon qu'elle est ornée plus ou moins de la foi, de l'espérance, de la charité, de l'humilité et de toutes les vertus ; selon que nous sommes plus ou moins parfaitement consacrés à son service et à son amour. Lorsque nous demandons à Dieu qu'il règne en nous par sa grâce, nous le prions donc d'être seul maître de notre cœur, de toutes nos affections et de nous-mêmes tout entiers, et qu'il ne permette pas qu'aucun de ses ennemis partage avec lui cet empire ; en sorte que toutes les pensées de notre esprit, tous les sentiments de notre cœur, toutes nos paroles, toutes nos démarches, tous nos travaux, toutes nos peines soient rapportés à sa gloire et à notre salut, et qu'en toutes choses nous n'ayons d'autre but que de lui plaire. Ah ! qu'il est heureux le cœur dont Dieu seul possède toutes les affections ! Quelle est heureuse l'âme en qui Dieu seul règne par sa sainte grâce ! Elle observe sa loi avec la plus grande facilité ; toutes ses passions sont soumises à la raison ; elle ne trouve que douceur à servir un Maître si plein de bonté, à obéir à un Père si plein d'amour.

V. Mais qu'il est déplorable au contraire l'état d'une âme où Dieu ne règne pas, où règnent à sa place les passions, le péché et par conséquent le démon ! Quel plaisir, quel bonheur peut-elle éprouver en servant des maîtres si cruels, si injustes et si perfides ? Nous avons donc tous souverainement besoin de dire à Dieu : Que votre règne arrive : *adveniat regnum tuum*, et de lui demander qu'il règne dans nos cœurs par sa sainte grâce. Les pécheurs doivent le demander avec ferveur, afin d'être délivrés de la dure servitude du péché et du démon dont ils se sont rendus volontairement les esclaves. Ils ne peu-

vent pas, par leurs propres forces, sortir de ce malheureux état, ils ont besoin pour cela du secours de Dieu, il faut donc qu'ils le demandent. Les justes n'ont pas moins besoin de prier Dieu qu'il continue à régner dans leur cœur; car s'ils ne sont plus dans les liens du péché et du démon, ils ne sont pas exempts de tout danger pour l'avenir, ils ne peuvent se croire en parfaite sûreté; saint Paul ne nous dit-il pas : Que celui qui est debout ne cesse jamais de prendre ses précautions pour ne pas tomber? *Qui existimat stare, videat ne cadat* (1. Cor. 10). Il est vrai que leurs passions sont en quelque sorte mortifiées et domptées, mais elles ne sont pas entièrement éteintes. Ils portent toujours en eux-mêmes le poids de la concupiscence, et ressentent encore cette loi des membres dont parle l'Apôtre (*Gal.* 5), ce combat continuel des sens contre la raison, ce penchant terrible qui les pousse sans cesse au mal. Comment pourront-ils sortir victorieux de cette lutte, sans l'assistance de Dieu? Pour qu'ils puissent persévérer jusqu'à la mort dans le bien, dans la pratique des vertus chrétiennes, il faut donc qu'ils le prient de les soutenir de son bras tout-puissant, et de vouloir bien régner continuellement en eux par sa grâce divine. C'est la troisième intention que nous devons avoir en disant: *que votre règne arrive.*

VI. Mais la fin principale que nous devons avoir en vue, en adressant à Dieu cette demande, est le règne de la gloire, c'est-à-dire le bonheur de partager éternellement sa félicité dans le ciel. C'est donc le royaume des cieux que nous lui demandons spécialement, lorsque nous lui disons : *que votre règne arrive.* C'est là le but, la fin, le port, la patrie vers laquelle nous devons soupirer et diriger tous nos vœux et tous nos efforts. Notre intention doit être de lui demander par ces paroles qu'après le pélerinage et les misères de cette vie mortelle, nous puissions entrer en possession de ce royaume fortuné où tous les Saints seront réunis après le jugement dernier. Il est vrai que les justes y entreront immédiatement après leur mort, s'ils sont assez heureux pour être exempts de la moindre souillure; mais ce bonheur n'aura son complément, quant à leur âme et quant à leur corps en même temps, qu'après la résurrection universelle, après qu'ils auront entendu ces paroles pleines de douceur de la bouche de Jésus-Christ : « Venez, les bénis de mon Père, venez posséder le royaume qui vous est préparé depuis la création du monde.» C'est ce royaume céleste qui était l'objet de tous les vœux et de toutes les prières du saint roi David. Je ne demande à mon Dieu qu'une

seule chose, disait-il, et je la lui demanderai sans cesse ; c'est de pouvoir un jour être reçu dans ses tabernacles éternels : *Unam petii à Domino, hanc requiram, ut inhabitem in domo Domini* (Ps. 26).

VII. C'est là le véritable règne qu'il nous importe souverainement d'obtenir de Dieu ; car ce n'est que lorsque nous serons dans le séjour de la gloire, qu'il règnera sur nous d'une manière parfaite et absolue. Là, il n'y aura plus rien qui soit capable de s'opposer à Dieu et à son souverain domaine. Dieu sera seul le maître de notre âme et de notre cœur ; il dominera avec ses adorables perfections sur notre volonté, sur notre intelligence, sur notre mémoire et sur toutes nos facultés. Là, il n'y aura plus de concupiscence, plus d'amour-propre, plus de passions, plus de tentations. Oh, règne divin ! oh, règne bienheureux ! oh, félicité souveraine ! alors nous pourrons dire avec tous les Saints : *Fecisti nos Deo nostro regnum*. Nous serons le royaume de Dieu, il règnera sur nous, il règnera éternellement, et éternellement nous règnerons avec lui : *Fecisti nos Deo nostro regnum, et regnabimus*. Oh ! beau paradis, que tu es désirable ! oh, royaume céleste, quand pourrons-nous te posséder ? Oh, notre Père, qui êtes aux cieux, nous sommes vos enfants ! donnez-nous cet héritage céleste que vous nous avez promis. Que votre règne arrive, ce règne que votre bonté nous prépare dans les cieux : *adveniat regnum tuum*.

VII. Mais n'est-ce point une témérité et une présomption que d'oser demander à Dieu ce céleste héritage, ce royaume éternel ? Non, Chrétiens; c'est Jésus-Christ son divin Fils qui nous a appris lui-même à faire cette demande ; et d'ailleurs il n'en est pas de ce royaume éternel et de ce céleste héritage, comme d'un royaume ou d'un héritage de la terre. Ici-bas, un fils qui désirerait posséder sans délai celui qu'il attend de son père, s'en rendrait par-là même indigne, parce qu'il désirerait par-là même la mort de son père. Un prince qui oserait demander à son père la faveur de monter sur le trône qu'il occupe, mériterait d'en être exclu pour toujours, parce qu'il indiquerait par sa conduite que son intention est de le précipiter de ce trône pour s'en emparer lui-même. Mais il n'en est pas ainsi de l'héritage céleste que Dieu nous a promis, ni du royaume éternel qu'il nous a préparé dans le séjour de sa gloire. Ce royaume et cet héritage consistent à jouir de Dieu lui-même, à le voir face à face, à être unis à lui par l'amour, à vivre en lui et avec lui, et quand nous lui demandons ce royaume, nous ne faisons autre chose sinon de le prier qu'il nous ad-

mette à partager avec les Saints le bonheur de le voir, de l'aimer, de le posséder pendant l'éternité. Quel est celui qui ne sent pas son cœur enflammé du plus ardent désir d'aller voir son Dieu, d'aller jouir de son Dieu, d'aller régner éternellement avec son Dieu? Disons donc de toute l'ardeur de notre âme: O bienheureux héritage! ô royaume éternel, viens une bonne fois nous délivrer de tant de misères, de tant de maux de toute espèce dont nous sommes accablés: *adveniat regnum tuum.*

IX. Voilà, mes Frères, les quatre intentions que nous devons avoir en adressant à Dieu cette seconde demande de l'Oraison Dominicale. Voyons maintenant les raisons qui nous engagent à la bien faire. La première et la principale est qu'elle renferme en elle-même tout ce qui peut contribuer à la plus grande gloire de Dieu et à nos véritables intérêts. En obtenant l'effet de cette demande, Dieu seul règnera sur nous; le règne du monde et du démon sera détruit. Ces maîtres injustes et cruels ne domineront plus sur la terre, et nous verrons disparaître le péché, qui est la cause funeste pour laquelle Dieu ne reçoit pas de ses créatures la gloire qui lui est due, et qu'il est si souvent déshonoré et outragé par elles. Cette prière tend à obtenir de lui tout ce qui est propre à contribuer à notre gloire, et à nous procurer tout ce qu'il peut y y avoir pour nous de plus avantageux. Car, est-il possible de désirer et de demander à Dieu quelque chose qui ne se trouve dans le royaume des cieux? Désirez-vous la gloire et les richesses? La gloire et les richesses sont en abondance dans la maison de Dieu, dit le Roi-Prophète (*Ps.* 111): *Gloria et divitiæ in domo ejus.* Aimez-vous la joie et les plaisirs? Vous en serez rassasiés dans le ciel, puisque vous boirez à longs traits et pendant l'éternité au torrent des vraies délices: *Torrente voluptatis tuæ potabis eos* (Ps. 35). Soupirez-vous après le bonheur et la félicité? Vous serez parfaitement heureux dans la maison du Seigneur: *Beati qui habitant in domo tua, Domine* (Ps. 83). Désirez-vous une longue vie, afin de louer plus longtemps le Seigneur? Vous jouirez d'une vie sans fin dans ce royaume céleste, et vous louerez le Seigneur éternellement: *In sæcula sæculorum laudabunt te.* Ne courons donc plus après les richesses, les honneurs et les plaisirs de la terre. Dirigeons toutes nos pensées, nos affections et nos sollicitudes vers le royaume des cieux. Demandons avec ferveur que ce règne arrive bientôt pour nous: *adveniat regnum tuum.*

X. La seconde raison qui doit nous engager à bien faire cette

demande, c'est qu'en portant toutes nos attentions au côté du royaume de Dieu, il nous accordera toutes les choses qui nous seront nécessaires pour la vie présente. C'est une raison que j'ai touchée dès le principe, et nous avons pour caution de cette promesse la parole de Jésus-Christ, écrite dans le saint Evangile. « Cherchez avant tout, nous dit-il, le royaume de » Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par sur- » croît. » Non, Dieu n'abandonne jamais ceux qui le cherchent, et qui mettent leur confiance en lui. On a vu des riches tomber dans une extrême misère, et souffrir la faim; mais celui qui cherche Dieu et sa gloire, nous dit le saint roi David, ne manque jamais de rien : *Divites eguerunt et esurierunt, inquirentes autem Dominum non minuentur omni bono* (Ps. 33). J'ai connu des personnes, et ceux qui vivent dans le monde en auront connu plus que moi, qui manquaient de plusieurs choses, et même des plus nécessaires, tout en ayant de grands revenus, et en faisant des gains considérables ; et cela, parce que voulant suivre les modes, et vivre selon les usages du monde, le luxe, les repas, le jeu, les vices, les passions absorbaient tout leur avoir. Tandis qu'au contraire, j'en ai vu d'autres qui entretenaient leur famille d'une manière honnête avec des revenus et des gains très-modiques, parce que, libres de toutes passions, ne cherchant qu'à plaire à Dieu, obéissant à sa loi sainte, mettant leur confiance dans sa bonté, sa providence leur fournissait abondamment tout ce dont ils avaient besoin.

XI. Le troisième motif que nous avons de faire souvent cette demande est que, s'il n'est rien de plus important pour nous que d'obtenir le royaume des cieux, il n'est rien en même temps qui soit plus facile par le moyen de la prière, avec le secours de la grâce, et une correspondance fidèle à cette grâce. Pour acquérir les biens de cette misérable terre, quoique de si peu de valeur, vous n'ignorez pas combien de difficultés l'on rencontre, à combien de travaux et de fatigues il faut s'assujétir, combien de sueurs il faut verser. Et nonobstant ces peines et ces sueurs, il arrive souvent que tous les moyens que l'on emploie restent sans effets. Mais il n'en est pas ainsi du royaume des cieux. Pour l'obtenir, il suffit de le demander avec ferveur, avec un grand désir, et de correspondre fidèlement à la grâce de Dieu. Il est vrai que, par nos péchés, nous avons perdu nos droits sur cet héritage, et que nous nous en sommes rendus indignes; mais Jésus-Christ, par sa passion douloureuse et par sa mort cruelle, nous a fait rentrer dans ces droits, et nous a mérité de nouveau la possession

de cet héritage, en nous donnant les moyens de faire des œuvres méritoires de la vie éternelle. Ces droits, il les a acquis pour tous, et tous peuvent aspirer à la jouissance de ce royaume heureux, les riches comme les pauvres, les grands comme les petits, les savants comme les ignorants. Hommes du peuple, pauvres, ignorants, vous tous, en un mot, qui que vous soyez, et quelle que puisse être votre condition, soyez animés d'une sainte confiance, sachez que le beau royaume des cieux vous est préparé, et qu'il ne tient qu'à vous de le posséder un jour. Demandez donc à Dieu que ce règne arrive pour vous, c'est-à-dire, comme l'explique saint Augustin (*Serm.* 58), qu'il vous rende dignes d'entrer dans ce royaume : *Ut dignos vos faciat regno suo.* Si vous le faites avec plus de ferveur et d'humilité que les autres, vous aurez une place distinguée, et l'entrée vous en sera plus facile. Ayons donc soin de demander instamment cet héritage céleste, puisque Dieu, dans son infinie bonté, veut bien nous le promettre, et qu'il désire, comme étant notre Père, le bonheur de tous ses enfants.

XII. Après vous avoir exposé les motifs qui doivent nous porter à adresser souvent et avec ardeur cette demande à Dieu, il nous reste à parler des fruits que nous avons à retirer des réflexions que nous venons de faire sur cet important sujet. Le premier fruit, ou la première conclusion que nous pouvons tirer, est que nous ne devons plus éprouver que du dégoût pour la terre et soupirer sans cesse vers le ciel. Nous devons la considérer, cette terre, comme un lieu d'exil, et le ciel comme notre véritable patrie. Mon royaume n'est pas de ce monde, dit Jésus-Christ à Pilate : *Regnum meum non est de hoc mundo* (Joan. 18) ; et c'est ce que nous devons dire nous-mêmes. Aspirons à la possession d'un royaume qui n'est pas terrestre, mais qui est dans les cieux. Puisque nous sommes destinés à régner avec Dieu, méprisons toutes les choses d'ici-bas. Quel est celui, dit saint Pierre Chrysologue (*Serm.* 23. *de ter. cur. despic.*), qui étant appelé à régner, et devant un jour être brillant d'or et revêtu de pourpre dans les palais les plus magnifiques, quitterait à regret sa chaumière et le petit champ qu'il possède? *Quis de victu, quis de vestitu, quis de plebeio censu, et vernalis cespitis vilitate suspirat, de regno certus, de dominatione securus?* Puisque nous sommes destinés à régner, et à régner dans le ciel, méprisons donc les choses viles et périssables de cette terre. Puisque nous devons jouir bientôt de la compagnie des Anges, ne cherchons donc plus nos plaisirs et nos divertissements parmi les hommes. Puisque nous es-

pérons d'être admis un jour à la société des Saints, n'ayons plus rien de commun avec les pécheurs. Puisqu'enfin nous sommes appelés à partager avec Dieu sa gloire et sa félicité, ne courons plus après les honneurs, les biens et les jouissances de la vie présente. N'imitons pas cet insensé et infortuné Esaü (*Gen.* 25), qui, pour quelques lentilles, vendit ses droits d'aînesse. Gardons-nous d'imiter ces chrétiens esclaves du démon, du monde et de la chair, qui, pour un honneur frivole, pour un gain sordide, pour un plaisir indigne de l'homme, renoncent à toutes les richesses, à tous les honneurs, à toute la félicité de ce royaume céleste. Méprisons tout ce qui tient à la terre, et disons à Dieu, avec toute l'ardeur dont nous sommes capables : O mon Dieu! que votre règne arrive : *adveniat regnum tuum.*

XIII. En second lieu, les réflexions que nous avons faites doivent nous engager à supporter avec patience et avec une parfaite résignation toutes les peines, les afflictions et les travaux de cette vie, pour acquérir ce royaume céleste. Que ne font pas les princes de la terre, quand il s'agit de l'acquisition d'un royaume de ce monde? Et encore comptent-ils pour rien toutes leurs peines et toutes leurs dépenses, s'ils peuvent réussir dans leurs entreprises. Et nous qui combattons et qui travaillons pour gagner le royaume des cieux, nous nous plaindrons de nos travaux, de nos peines et de nos souffrances? Quelles que soient ces peines et ces souffrances, elles n'ont aucune proportion, nous dit le grand Apôtre (*Rom.* 8. 18), avec les biens célestes, avec la gloire éternelle. Tout ce que nous pouvons avoir à supporter n'est rien en comparaison de la félicité qui nous attend dans les cieux : *Non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis.* L'œil mortel n'a jamais vu, l'oreille n'a jamais entendu, l'esprit de l'homme n'a jamais pu concevoir ce que Dieu prépare à ses élus de grand, de beau et de délicieux (1. *Cor.* 2). Ah! que ce beau règne arrive donc pour nous : *adveniat regnum tuum.*

XIV. Mais c'est là une demande que nous ne pouvons faire qu'à regret, puisque l'adresser à Dieu n'est autre chose, à proprement parler, que désirer notre mort; et la mort est un passage bien triste et bien affligeant : être obligés d'abandonner tout ce que l'on possède sur la terre, dire un éternel adieu aux divertissements, aux plaisirs de ce monde, peut-on y penser sans effroi? Ah! il n'est que trop vrai que tel est le langage, et que tels sont les sentiments d'un grand nombre de chrétiens, qui ne le sont que de nom, et qui, sans jamais pen-

ser au ciel, sont tout occupés à jouir de la vie présente ; qui seraient disposés à renoncer à toute la félicité de ce royaume céleste, pourvu que Dieu les laissât vivre sur la terre, pour s'y livrer aux plaisirs, sans que la mort dût venir troubler leur repos. Mais ne demandant pas à Dieu que son règne arrive, parce qu'ils voudraient ne jamais mourir, échapperont-ils pour autant à la mort? Non, elle triomphera de leur résistance, et lorsqu'ils y penseront le moins ; et comme ils ne désirent point de posséder le royaume de Dieu, et qu'ils n'aspirent point à ce que Dieu règne sur eux par son amour, de la même manière qu'il règne sur les justes dans le ciel, il règnera sur eux par sa formidable justice dans les enfers.

XV. Ce qu'il y a néanmoins de plus étonnant et de plus déplorable, c'est que ceux-là même d'entre les chrétiens qui travaillent à observer la loi divine, et qui désirent sincèrement leur salut, fassent avec tant de froideur cette demande : Que le règne de Dieu arrive, parce qu'elle ne peut avoir son effet sans qu'ils ne subissent l'arrêt de la mort qui les épouvante. Mais d'où vient que la mort vous effraye de la sorte, hommes faibles et timides, sinon de ce que vous êtes trop fortement attachés à la terre et à cette vie passagère, de ce que vous avez trop peu d'amour pour Dieu, et de ce que vous vous aimez trop vous-mêmes? Si vous n'aviez pas autant d'affection pour vous et pour les choses terrestres, vous n'éprouveriez pas une si grande peine à les quitter ; si vous aimiez Dieu de tout votre cœur, vous brûleriez du désir d'aller le voir, de vous unir à lui et de régner avec lui. Détachez-vous donc une bonne fois de toutes les choses visibles et de la vie présente, pour ne plus aimer que Dieu, pour ne plus désirer que son règne. Excitez en vous ce désir ardent qu'éprouvait le grand Apôtre de voir se briser les liens de son corps pour aller jouir de la vue de son divin Maître (*Philipp.* 1). Disons tous avec le disciple bien-aimé (*Apoc. c.* 22): *Veni, Domine Jesu :* Venez, Seigneur Jésus, que votre règne arrive ; nous le désirons de tout notre cœur. En faisant à Dieu cette demande, prions-le donc d'étendre sur la terre le règne de son Eglise, de régner sur nous par sa providence et par sa grâce, afin qu'au sortir de cette vie, nous ayons le bonheur d'aller vivre avec lui dans le séjour de sa gloire, et de le louer et de le bénir avec tous les Anges et tous les Saints pendant l'éternité.

HUITIÈME INSTRUCTION

SUR LA PRIÈRE.

Explication de la troisième demande de l'Oraison Dominicale : *Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel.*

Nous connaissons maintenant la fin sublime à laquelle nous devons tendre sans cesse. Jésus-Christ nous l'a enseignée en nous faisant dire dans l'Oraison Dominicale : *O mon Dieu ! que votre règne arrive.* Nous savons que nous sommes tous appelés à régner avec Dieu dans le séjour de sa gloire, et nous avons dû prendre la résolution de faire souvent et avec la plus grande ferveur cette demande : *que votre règne arrive.* Mais qui sont ceux qui obtiendront ce royaume ? Ce n'est pas, dit Jésus-Christ, celui qui dit : *Seigneur, Seigneur, qui entrera dans le ciel, mais celui-là seulement qui fait la volonté de mon Père céleste* (Matth. 7). Il était donc de la sagesse de notre divin Maître, selon la remarque du Catéchisme romain (*de* 3. *Petit.*), de placer cette demande immédiatement après celle du royaume éternel, puisque le seul moyen d'y entrer est d'accomplir la volonté de Dieu sur la terre. Cette demande est d'une telle importance, que Dieu lui-même a révélé à sainte Catherine de Sienne que, de toutes les demandes renfermées dans l'Oraison Dominicale, celle-ci lui était la plus chère et la plus agréable. Voyons donc premièrement ce qu'il faut entendre par la volonté de Dieu. En second lieu, quels sont les motifs qui doivent nous engager à bien faire cette demande, et enfin je je vous enseignerai la manière de faire la volonté de Dieu.

I. Pour que vous n'ayez pas à dire dès le principe que demander à Dieu que sa divine volonté s'accomplisse semble une chose inutile et superflue, puisqu'il fait toujours tout ce qu'il veut, je vous déclarerai que la volonté de Dieu n'est qu'une, à la vérité, mais que néanmoins saint Thomas (*in I.d.*19. *art.* 11), avec tous les théologiens, pour s'accommoder à notre manière de voir et à la faiblesse de notre intelligence, distingue cette volonté en volonté de bon plaisir et en volonté de signe. La première est celle par laquelle Dieu détermine d'une manière positive et absolue que telle chose arrivera. C'est par un acte de cette volonté qu'il a créé le monde et qu'il le conserve. Il est de foi que cette volonté se fait toujours, et que personne ne peut lui résister : *Non est qui possit tuæ resistere*

voluntati (Esther 13). Mes volontés s'accompliront toutes sans exception, nous dit Dieu lui-même par la bouche du prophète Isaïe (*c.* 46): *Omnis voluntas mea fiet.* Et quel est celui, dit saint Paul (*Rom.* 9), qui a jamais résisté à sa divine volonté: *Voluntati enim ejus quis resistit?*

II. La volonté de signe est celle par laquelle Dieu nous manifeste ses intentions par ses commandements, ses défenses, ses conseils, ou par d'autres moyens qui nous font connaître ce qu'il veut et ce qu'il désire de notre part. C'est de cette volonté que parle le Roi-Prophète, lorsqu'il dit que Dieu a manifesté au peuple d'Israël ses volontés, c'est-à-dire, ses ordres, ses défenses ou ses conseils: *Notas fecit filiis Israel voluntates suas* (Ps. 102). Et c'est à cette volonté que les hommes ne résistent que trop souvent, en voulant faire ce que Dieu leur défend, et en refusant d'accomplir ce qu'il leur commande. Il est vrai cependant que la volonté divine se fait toujours malgré eux, car s'ils ne veulent pas s'y soumettre par amour, il faut qu'ils s'y soumettent par force. Il est nécessaire, dit saint Augustin (*Enchir. c.* 100), qu'elle s'accomplisse ou par nous ou en nous: *Aut à nobis, aut in nobis.* Les mauvais Anges résistèrent à la volonté de Dieu, en se révoltant contre lui, les pécheurs lui résistent tous les jours; mais cette volonté ne s'est pas moins accomplie dans les Anges rebelles, et elle ne s'accomplit pas moins dans les pécheurs, parce que Dieu s'est assujéti les mauvais Anges, et qu'il s'assujétit les pécheurs en les punissant.

III. Pour vous faciliter l'intelligence de ce que je viens de dire, il est bon de remaquer avec saint Thomas (*loc. cit.*), que la divine Providence a établi deux manières, ou deux ordres différents pour conduire les hommes: l'un qui est réglé par la douceur et par l'amour, et l'autre, par la rigueur et par la justice. Dès l'instant qu'un homme s'écarte de cette volonté de Dieu, ou de cet ordre qui est réglé par l'amour et la douceur, il se rencontre dans l'ordre opposé qui est réglé par la rigueur et la justice, de la même manière qu'on ne peut s'écarter d'un point, sans s'approcher de celui qui est opposé au premier. Le pécheur peut donc se mettre en opposition avec cette volonté de Dieu qui désirerait le conduire par l'amour et la douceur; mais alors il faudra que, malgré son obstination, elle s'accomplisse en lui, et s'il ne veut pas être traité avec bonté, en faisant de bon cœur ce que Dieu lui ordonne, il sera traité avec sévérité. Gardons-nous bien d'être du nombre de ces insensés; soyons attentifs à faire la volonté de Dieu, de crainte qu'elle ne s'accomplisse

en nous pour notre malheur : *fiat voluntas tua.* Supposant cette division de la volonté de Dieu en volonté de signe, et celle de bon plaisir par cette demande : *que votre volonté soit faite*, nous le prions que ces deux sortes de volontés s'accomplissent. Celle de signe s'accomplira quand nous ferons tout ce qu'il nous ordonne, et pareillement sa volonté absolue et de bon plaisir, quand nous nous y conformerons et que nous nous soumettrons de grand cœur à ce qu'il lui plaira de faire de nous et de tout ce qui peut avoir rapport à nous.

IV. Parlons d'abord de la volonté de signe. Il nous l'a manifestée dans les divines Ecritures, dans sa loi sainte, et nous la fait connaître encore par le moyen des personnes qui tiennent sa place sur la terre. En premier lieu, elle nous est clairement proposée dans les divines Ecritures, et principalement dans le saint Evangile (*Matth. c. 7. et* 22), où il nous est prescrit d'aimer Dieu par-dessus toutes choses, et notre prochain comme nous-mêmes ; d'aimer jusqu'à nos ennemis, de faire du bien à ceux qui nous font du mal, et qui nous haïssent ; de prier Dieu pour ceux qui nous calomnient et nous persécutent, de ne pas faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qui nous fût fait à nous-mêmes, et de faire pour les autres ce que nous serions bien aises que les autres fissent à notre égard ; deux préceptes que la nature a gravés dans le cœur de tous les hommes. Dans ce même Evangile (*Id.* 18. 3), Jésus-Christ nous avertit que, pour entrer dans le royaume des cieux, il faut que nous devenions humbles comme des petits enfants ; que le royaume des cieux souffre violence, et que conséquemment, ceux-là seulement qui mortifient sans cesse leurs passions, pourront y entrer ; que celui qui veut être son disciple doit se renoncer lui-même, prendre sa croix et le suivre. C'est là ce qui s'appelle la volonté de Dieu. Si nous voulons l'accomplir, il faut que nous ayons soin d'exécuter tout ce que Jésus-Christ nous prescrit dans son Evangile, et de lui demander la force qui nous est nécessaire pour cela, en lui disant avec ferveur, que votre volonté soit faite : *fiat voluntas tua.*

V. En second lieu, Dieu nous a manifesté sa sainte volonté dans sa divine loi, qui est renfermée dans les dix préceptes du Décalogue, où il nous déclare qu'il veut lui seul être adoré, respecté et aimé par-dessus toutes choses ; ce qui se fait principalement, selon la doctrine de saint Augustin, par la foi, l'espérance et la charité. Dans ce même Décalogue, il nous défend de prendre en vain son saint nom, et de le déshonorer

par des jurements ou des blasphèmes. Il nous ordonne de sanctifier le jour du dimanche, de respecter nos parents et tous nos supérieurs, de ne faire aucun mal à notre prochain dans sa personne. Il nous défend toute action qui pourrait souiller la pureté de notre corps, toute affection capable d'éloigner de lui notre cœur; il nous interdit toute injustice, toute espèce de mensonge. Ces ordres et ces défenses ne sont autre chose que la volonté de Dieu manifestée par ses commandements. En observant ces préceptes, nous agissons conformément à la volonté de Dieu, et en les transgressant, nous agissons contrairement à cette sainte volonté.

VI. Troisièmement, nous connaissons la volonté de Dieu par le moyen des personnes qui tiennent sa place sur la terre. Cette volonté nous est manifestée par l'enseignement de l'Eglise catholique, laquelle, en sa qualité d'épouse de Jésus-Christ, a l'autorité de faire des lois qui obligent tous ses enfants. Les chrétiens sans exception sont tenus d'obéir au souverain Pontife, vicaire de Jésus-Christ sur la terre, et chef visible de son Eglise. Viennent ensuite les évêques, auxquels Dieu a confié le soin de gouverner les fidèles, et qui ont autorité sur tous les sujets de leurs diocèses. Nous pouvons ajouter les abbés et les autres supérieurs réguliers par rapport aux religieux de leurs ordres, les pasteurs dans leurs paroisses, les prédicateurs de la parole divine, les confesseurs, et tous ceux à qui appartient la conduite des âmes. C'est de tous ces supérieurs que Jésus-Christ a parlé en disant: Celui qui vous écoute m'écoute, et celui qui vous méprise me méprise: *Qui vos audit, me audit; et qui vos spernit, me spernit* (Luc. 10). Après les supérieurs spirituels, viennent les supérieurs temporels: les pères et les mères et les autres chefs de famille par rapport à leurs enfants ou aux autres membres de la famille; les maîtres envers leurs serviteurs; mais spécialement les rois et les princes de la terre dans leurs royaumes, dans leurs états, dans leurs domaines, relativement à leurs sujets. Lorsque ces supérieurs, avec leur autorité absolue, commandent quelque chose, pourvu qu'elle ne soit pas contraire à la loi naturelle, les sujets sont tenus de leur obéir, et en obéissant à leurs lois, ils font la volonté de Dieu, et ils agissent contre cette divine volonté, lorsqu'ils résistent et qu'ils refusent de se soumettre à leurs ordres. Toute cette doctrine est de l'apôtre saint Paul (*Rom.* 13): Il n'y a pas de puissance sur la terre, dit-il, qui ne vienne de Dieu, et quiconque résiste à cette puissance temporelle résiste aux ordres mêmes de Dieu;

Non est enim potestas nisi à Deo... et qui potestati resistit, Dei ordinationi resistit. Telle était aussi la doctrine que suivaient et que mettaient en pratique les premiers fidèles. Quand les empereurs païens leur commandaient d'adorer les idoles, comme ces ordonnances étaient opposées à la loi divine, ils préféraient perdre la vie dans les tourments les plus affreux, plutôt que d'obéir ; mais dans toutes les autres choses qui ne regardaient pas la religion, les empereurs n'avaient pas de sujets plus fidèles dans tout leur empire.

VII. Il est bon de remarquer cependant que la volonté de Dieu qui nous est manifestée, a rapport quelquefois à des choses qui sont nécessaires, de nécessité de précepte, comme sont les devoirs de justice, et d'autres fois elle a rapport à des choses qui sont seulement de conseil, ou d'une plus haute perfection, comme seraient, par exemple, faire l'aumône dans certaines occasions, vaquer à de longues prières, rester très-longtemps à l'église, s'imposer des jeûnes, se livrer à d'autres exercices de piété. Il est très-utile de faire la volonté de Dieu dans ces choses. Mais il faut prendre garde que ces œuvres, qui ne sont que de conseil, ne soient pas un obstacle à l'accomplissement des devoirs de justice et des choses qui sont de nécessité de précepte. Par exemple, ce magistrat est obligé de veiller au bien public, ce juge a des causes à entendre et à juger, ce père de famille doit s'occuper des intérêts de sa maison, et avoir l'œil toujours ouvert sur ses enfants et sur ses domestiques ; et au lieu de remplir ces devoirs rigoureux, ils restent enfermés dans leurs chambres, appliqués à de longues prières, ou bien ils passent une grande partie du jour à l'église. Font-ils la volonté de Dieu? non sans doute. Mais la retraite, la prière, la visite des églises sont des choses saintes, des œuvres excellentes. Cela est vrai, lorsqu'elles se font dans leur temps, mais non lorsqu'elles empêchent de remplir les obligations de sa charge et les devoirs de son état.

VIII. Cette mère de famille a des fils et des filles à élever, des serviteurs et des servantes sur lesquels elle doit veiller ; et elle va passer des heures entières aux pieds d'un confesseur, ou à entendre des messes, ou à faire des stations, ou à visiter les églises, abandonnant le soin de ses enfants et de ses domestiques. En agissant de la sorte, fera-t-elle la volonté de Dieu? non, certainement. Mais après tout, dites-vous, elle ne fait pas comme tant d'autres, qui au lieu d'être à la tête de leur famille, perdent leur temps aux bals, aux théâtres, aux fêtes mondaines, dans les visites, ou dans des conversations

inutiles. Je réponds que la conduite de ces personnes est encore plus répréhensible, mais que celle de cette mère dont je viens de parler ne l'est pas moins, quoiqu'à un degré inférieur; parce que les pratiques de dévotions auxquelles elle se livre à contre-temps lui font manquer l'accomplissement de ses devoirs indispensables, qui sont de veiller sur les personnes que Dieu a confiées à ses soins. Il faut faire d'abord ce qui est d'obligation, et ensuite, si on le peut, ce qui est purement de conseil. Voilà un homme qui a plusieurs dettes à acquitter, ou plusieurs restitutions à faire, et néanmoins il donnera volontiers l'aumône aux pauvres. Je dis qu'il ne fait pas la volonté de Dieu. Mais l'aumône est cependant une œuvre très-sainte et très-méritoire. J'en conviens; mais payer ses dettes, restituer le bien mal acquis est une obligation de justice, et par conséquent une chose nécessaire et la première que Dieu demande, et qu'il exige rigoureusement.

IX. Quand nous disons à Dieu : Que votre volonté soit faite, nous devons donc le prier de nous aider à remplir exactement tout ce qu'il nous prescrit dans sa loi sainte, dans l'Evangile, et par le moyen des personnes qui tiennent sa place sur la terre; et par-là nous accomplirons la première volonté que nous avons remarquée en Dieu et qui est la volonté de signe. Il nous reste à parler maintenant de sa volonté absolue ou de bon plaisir, par laquelle il dispose en maître souverain de tous les événements. Que demandons-nous donc à Dieu en lui disant : Que votre volonté soit faite ? *fiat voluntas tua.* Nous lui demandons la grâce de nous soumettre sans résistance et avec plaisir à tout ce qu'il lui plaît d'ordonner ou de permettre dans le monde. Car, si nous exceptons le péché, tous les biens et tous les maux nous viennent de la main du Seigneur, et rien n'arrive que par son ordre ou par sa permission. Or, les événements peuvent être ou conformes à nos inclinations, comme seraient le gain d'un procès, le recouvrement de la santé ; ou bien ils leur sont contraires, comme seraient une infirmité, un revers de fortune, la mort d'un parent ou d'un ami. Si les événements sont conformes à nos inclinations, en faisant à Dieu cette demande : *que votre volonté soit faite*, nous devons avoir l'intention de lui témoigner notre reconnaissance pour les biens qu'il a daigné nous accorder, de lui demander la grâce de savoir en user pour sa gloire, et de nous en priver même, s'ils devaient être préjudiciables à notre salut. Car le prier que sa volonté soit faite, c'est le prier de lever tous les obstacles qui pourraient s'opposer au salut de notre âme. C'est la demande que fit un aveu-

gle dont parle Surius dans la vie de l'évêque saint Bédaste. Il venait de recouvrer la vue par les mérites de ce saint qu'il avait invoqué. Mais à peine eut-il obtenu cette faveur, qu'il demanda à Dieu de vouloir bien de nouveau la lui enlever, si elle ne lui était pas avantageuse pour le bien de son âme. Sa prière fut en effet exaucée, et il devint aveugle une seconde fois.

X. Mais ce qu'il y a de plus difficile, c'est de nous conformer à la volonté de Dieu dans les choses qui sont contraires aux penchants de notre nature corrompue. C'est ici néanmoins qu'il faut dire avec plus de ferveur : *fiat voluntas tua* : que votre volonté soit faite, ô mon Dieu, et non la mienne. Ou bien comme Jésus-Christ (*Marc.* 14) : « Qu'il arrive, ô mon Père, non ce » que je veux, mais ce que vous voulez vous-même : » *Non* » *quod ego volo, sed quod tu.* Vous m'avez envoyé cette infirmité, Seigneur, vous avez permis qu'un revers de fortune, que cette inondation, que cette grêle m'aient privé des biens que j'espérais ; vous avez voulu m'éprouver par cette disgrâce, par cette mortification : que votre sainte volonté s'accomplisse ; soyez à jamais béni et remercié de ce qu'en Père plein de bonté et d'amour, vous avez daigné me châtier pour mon plus grand bien. C'était là le langage et la conduite de tous les Saints, et si nous voulons nous sauver, nous devons marcher sur leurs traces. Le saint homme Job, comme vous l'avez entendu tant de fois, possédait de nombreux troupeaux, ce qui faisait toute la richesse des anciens; il jouissait d'une santé parfaite, il avait une belle et nombreuse famille. Mais qu'arriva-t-il? Tous ses troupeaux avec les hommes qui les gardaient furent ou enlevés par les Chaldéens, ou réduits en cendres par le feu du ciel ; un vent impétueux s'éleva subitement, renversa la maison où ses dix enfants se trouvaient réunis à l'occasion d'un festin, et ils restèrent tous ensevelis sous les ruines de cet édifice. Lui-même fut atteint d'une infirmité dégoûtante qui l'obligea à se retirer dans un lieu infect. Au milieu de toutes ses disgrâces se permit-il la moindre plainte, le plus léger murmure? Non, il se résigna de la manière la plus parfaite à la volonté divine, et dit : « Le Seigneur m'avait donné de grands biens, il m'avait » donné beaucoup d'enfants, il lui a plu de me priver de tout ; » que son saint nom soit béni. Ma santé était entre ses mains, » il me l'a ôtée ; que sa sainte volonté soit faite : » *Dominus dedit, Dominus abstulit : sicut Domino placuit ità factum est. Sit nomen Domini benedictum* (Job. c. 1.) Telle fut la conduite de Job et telle doit être la nôtre dans toutes les calamités qui nous arrivent.

XI. J'entends quelqu'un me dire : pour moi, je me résignerais sans peine à la volonté de Dieu, si je pensais qu'il fût l'auteur des revers que j'éprouve; mais je sais qu'ils n'ont d'autre cause que la méchanceté et la malveillance de ce voisin, que l'envie et la jalousie que cet ennemi ressentait de mes avantages et de mes succès; et voilà ce qui me fait échapper en plaintes et en murmures. Je ne ferais pas difficulté, dira cet autre, de me conformer aux ordres de la Providence dans cette infirmité, si je pouvais croire qu'elle est véritablement l'effet de cette Providence; mais je m'impatiente, parce que je vois que cette infirmité m'empêche de faire tout le bien que je ferais si j'étais en santé; et puis, étant ainsi malade, je ne sers qu'à détourner les autres de l'accomplissement de leurs devoirs. Ah! Chrétiens, ne vous laissez pas séduire par ces prétextes spécieux, faux et trompeurs. Considérez le saint homme Job, qui par son admirable résignation à la volonté de Dieu, détruit toutes vos objections, résout toutes vos difficultés. Quand il fut privé de tous ses biens, il n'accusa pas les Chaldéens qui les lui avaient ravis; lorsqu'il apprit que tous ses enfants avaient été ensevelis sous les ruines d'une de ses maisons, il ne murmura point contre la tempête qui avait causé ce désastre; lorsqu'il se vit couvert de plaies, sans secours et sans consolation, il ne considéra pas le démon comme étant la cause première de tous ces maux; mais élevant ses regards vers Dieu qui lui avait tout donné et qui lui avait tout enlevé, il se prosterne la face contre terre, il adore et bénit sa main paternelle et divine qui lui avait tout ravi.

XII. Oh! comme ce grand modèle de résignation connaissait bien cette vérité, que tout ce qui arrive est un effet de la volonté ou de la permission de Dieu! C'est pour cette raison, comme l'observe saint Augustin (*Conc. II. in Ps.* 32), que lorsqu'il se vit dépouillé de toute chose, il ne dit pas : Le Seigneur m'avait donné des biens, des enfants et la santé, et le démon m'a tout enlevé : *Non dixit : Dominus dedit, et diabolus abstulit*; mais le Seigneur m'avait tout donné, le Seigneur m'a tout enlevé; il est arrivé non comme il a plu au démon, mais comme il a plu à Dieu. Cette main divine qui l'avait comblé de biens, il la reconnaît comme étant elle seule la cause de tous ses maux: *Si bona suscepimus de manu Dei, mala quidè non suscipimus.* Que ce soit là pour vous le motif le plus efficace et le plus puissant qui vous porte à vous résigner à la volonté divine dans tous les maux, dans tous les revers, dans toutes les disgrâces qui peuvent vous arriver. N'accusez point la haine, la mal-

veillance de vos ennemis, ni la malice du démon. *Ne dicatis, hoc mihi diabolus fecit;* mais, continue saint Augustin, dites avec Job : *Manus Domini tetigit me.* Cette main divine toujours attentive à procurer votre bien, c'est elle-même qui vous a frappés. Gardez-vous pareillement de perdre le mérite de la résignation dans les maladies que Dieu nous envoie, ou lorsqu'on vous dépouille de vos biens, sous prétexte que cela vous empêche de soulager les pauvres par vos largesses, ou de faire d'autres bonnes œuvres. Vous gagnerez infiniment plus devant Dieu, et vous lui serez bien plus agréables en vous conformant à sa volonté, que si vous faisiez de grandes aumônes ou beaucoup d'autres bonnes œuvres. C'est ainsi, dit saint Jean Chrysostôme, que Job se voyant réduit à la dernière indigence, mérita plus en se résignant à la volonté divine, qu'il n'eût mérité en faisant l'aumône ou d'autres œuvres aussi louables par le saint usage des richesses dont il aurait conservé la jouissance. Priez donc Dieu que sa volonté soit faite, et conformez-vous en toute chose à cette divine volonté : *fiat voluntas tua.*

XIII. Vous me direz peut-être que cette demande n'est pas nécessaire, d'autant que nous pouvons par nous-mêmes faire la volonté de Dieu. Mais je réponds que sans la grâce et le secours divin, nous sommes dans l'impuissance de l'accomplir d'une manière qui soit agréable à Dieu. Car dans l'état de faiblesse où le péché nous a réduits, il ne nous est pas possible de vouloir ce que Dieu veut, ni de supporter les maux qui nous accablent, d'une manière méritoire, et avec joie, sans le secours puissant de sa grâce. Telle a toujours été la croyance de l'Eglise catholique. Telle était la foi de saint Augustin. Seigneur, disait-il, vous voulez que je vous aime, vous me le commandez. Quoi de plus juste et de plus raisonnable! Mais inspirez-moi vous-même ce saint amour, allumez en moi cette divine flamme; et alors commandez-moi tout ce que vous voudrez: *Da, Domine, quod jubes, et jube quod vis.* C'est ce que nous devons faire nous-mêmes, en demandant avec ferveur et avec humilité le secours et la force dont nous avons besoin pour faire la volonté de Dieu.

XIV. Vous devez comprendre maintenant ce que l'on doit entendre par la volonté de Dieu, et ce que nous demandons en disant : *que votre volonté soit faite.* Mais quelles sont les raisons qui nous engagent à bien faire cette demande? La première est qu'elle renferme tout ce qu'il peut y avoir pour nous de plus avantageux. De l'effet de cette demande dépend notre salut éternel, puisque Jésus-Christ nous déclare, comme je

vous l'ai dit dès le principe, que le moyen assuré, et en même temps le seul moyen d'entrer dans le royaume des cieux, est d'accomplir la volonté de son Père. En vain feriez-vous autant de prières qu'en ont fait tous les Saints ; en vain répandriez-vous autant de larmes qu'ils en ont répandu ; en vain souffririez-vous autant qu'ils ont souffert, tout serait inutile pour votre salut, si vous n'aviez soin de vous conformer en toutes choses à la volonté de Dieu, et, par conséquent, de lui demander la grâce d'y être toujours soumis.

XV. Le second motif que nous avons de bien faire cette demande, est que plus nous agirons d'une manière conforme à la volonté de Dieu, plus nous serons aimés et chéris de ce tendre Père. Et voulez-vous savoir jusqu'à quel point il aime et chérit ceux qui font sa volonté? Il les aime et les chérit de telle manière, que Jésus-Christ nous dit lui-même (*Matth.* 12) qu'il regarde comme sa mère, son frère ou sa sœur quiconque exécute les commandements de son Père, qui est dans le ciel : *Quicumque fecerit voluntatem Patris mei, qui in cœlis est, ipse meus frater, et soror, et mater est.* Peut-il y avoir un honneur plus grand, que de participer à ce que la sainte Vierge possède de plus glorieux, c'est-à-dire, à sa dignité de Mère de Dieu? En outre, toute la sainteté, toute la perfection consiste à ne vouloir que ce que Dieu veut. Quel est l'homme le plus saint et le plus parfait? C'est celui qui fait toujours ce qu'il y a de plus agréable à Dieu. Or, rien ne plaît à Dieu davantage, que de voir l'homme se conformer en tout et partout à sa sainte volonté. Celui donc qui par son obéissance, sa soumission, sa résignation s'y conformera d'une manière plus absolue, celui-là sera le plus saint et le plus parfait. Et par où Jésus-Christ, pendant sa vie mortelle sur la terre, fut-il si agréable à Dieu son Père, et a-t-il mérité un nom au-dessus de tous les noms ; et pourquoi Dieu le Père l'a-t-il exalté jusqu'à vouloir que tout genou fléchît devant lui, au ciel, sur la terre et dans les enfers? Parce qu'il n'eut jamais d'autre but que de faire la volonté de son Père éternel ; parce que faire cette divine volonté était sa nourriture, comme il le disait lui-même : *Meus cibus est, ut faciam voluntatem ejus qui misit me* ; parce qu'il se soumit à la volonté de son Père jusqu'à la mort et à la mort de la croix. Quel est donc celui qui serait assez endurci, pour ne vouloir pas se rendre à ces raisons si fortes et si puissantes que nous avons d'accomplir toujours la volonté de Dieu et de nous y conformer en toutes choses, afin d'attirer sur nous la prédilection de Dieu, et de devenir par-là saints et parfaits?

XVI. Pour confirmer la vérité de mon assertion, écoutez ce que rapporte Césaréus d'un religieux, qui était arrivé à un si haut degré de perfection, que Dieu se servait de lui pour faire les plus grands miracles, au point que les malades qui touchaient ses vêtements se trouvaient guéris. Chacun en était surpris, sachant qu'il ne jeûnait et ne priait pas plus que les autres, et que son genre de vie était aussi simple et aussi ordinaire que celui du reste des religieux du même monastère. Son abbé le prit un jour à part, et voulut savoir de lui la raison pour laquelle Dieu opérait tant de merveilles par son moyen. « J'en suis plus étonné que personne, lui dit le Saint; car je ne fais rien de plus que les autres. Cependant je m'efforce de me distinguer en une seule chose, qui est de vouloir toujours tout ce que Dieu veut. Que les événements soient heureux ou malheureux, rien ne me trouble, rien ne m'inquiète; je suis toujours le même, toujours en paix, toujours content, toujours tranquille, parce que je pense que tout ce qui arrive est un effet de la volonté de Dieu. Mais, reprit l'abbé, ne vous êtes-vous point troublé l'autre jour, lorsque cet homme pervers mit le feu à notre maison, et nous causa de si grands dommages? Nullement, dit le Saint; j'en témoignai même à Dieu ma reconnaissance, en pensant que, puisque telle était sa volonté, il ne pouvait y avoir pour nous rien de plus avantageux. Continuez, mon frère, lui dit l'abbé, vous avez pris la bonne voie; ayez la bonté de prier pour moi. » Voilà donc en quoi consistait la sainteté cachée de ce religieux, dans une parfaite conformité à la volonté de Dieu. C'est là le grand secret pour conserver la paix au milieu de toutes les disgrâces et de tous les maux, et et le grand moyen de travailler efficacement à notre salut. Ne jamais vouloir que ce que Dieu veut, et lui dire dans toutes les circonstances de la vie : O mon Dieu! que votre volonté soit faite : *fiat voluntas tua.*

XVII. Après avoir examiné ce que l'on doit entendre par la volonté de Dieu, et les motifs qui nous engagent à nous y conformer, il nous reste à voir de quelle manière nous devons faire cette volonté. Jésus Christ nous l'apprend en nous faisant dire dans l'Oraison Dominicale : Que votre volonté soit faite sur la terre, comme au ciel : *fiat voluntas tua sicut in cœlo, et in terra.* Nous devons donc demander à Dieu la grâce d'accomplir sa volonté sur la terre, de la même manière, comme nous le dit saint Augustin, que les Anges et les Saints l'accomplissent dans le ciel : *Ut sic fiat à nobis voluntas ejus, quemadmodum fit in cœlis ab Angelis ejus.* Or, comment les Anges et les Saints

font-ils la volonté de Dieu dans le ciel? Ils la font avec une entière conformité à la sienne, avec une grande promptitude et avec amour. Ils l'accomplissent, en premier lieu, avec une entière conformité : ainsi ils sont indifférents pour tel autre que Dieu leur donne. Les Anges sont aussi contents d'être destinés à la garde du dernier des hommes, et même du plus impie, qu'à celle d'un grand Saint, ou du premier monarque du monde. De même les bienheureux sont contents du degré de gloire dont ils jouissent, ils n'en désirent pas davantage; ils n'éprouvent aucun déplaisir en en voyant d'autres qui sont plus élevés, parce qu'ils sont tellement transformés en Dieu, unis à Dieu et à sa divine volonté, que ce que Dieu veut, ils le veulent aussi, et que le bon plaisir de Dieu est le leur également.

XVIII. En second lieu, les Anges et les Saints font la volonté de Dieu avec promptitude, et sans chercher à examiner pourquoi il leur fait tel ou tel commandement. Il suffit que Dieu leur manifeste ses intentions, pour qu'aussitôt il soit obéi. C'est pour cela que le Roi-Prophète, invitant ces esprits bienheureux à louer le Seigneur, les appelle ministres de Dieu, faisant toujours sa volonté : *Ministri ejus, qui facitis voluntatem ejus.* En troisième lieu enfin, ils accomplissent cette volonté avec amour. Ils aiment ce que Dieu leur commande ; ils trouvent leur plaisir et leur bonheur à faire sa divine volonté. Est-ce ainsi, Chrétiens, que nous l'accomplissons? Je sais que nous ne sommes ni des Anges, ni des bienheureux. La faiblesse de la chair nous empêche de nous y soumettre avec cette parfaite conformité, avec la même promptitude, avec autant d'amour ; mais nous efforçons-nous du moins d'imiter en quelque manière les Anges et les Saints qui sont dans le ciel? Ah ! il en est tout autrement. Au lieu d'être résignés à la volonté de Dieu, d'être indifférents par rapport à l'état où il nous a placés, nous envions l'état, la condition, les emplois des autres qui sont plus relevés, et nous sommes mécontents des nôtres, parce qu'ils sont plus bas et et plus abjects. Au lieu de faire la volonté de Dieu avec promptitude, nous sommes froids, lents et paresseux à accomplir ce qu'il demande de nous ; il nous paraît étrange qu'il exige de nous telle ou telle chose, et nous voudrions en quelque sorte lui demander raison de sa conduite à notre égard. Ce n'est pas là être persuadés que tout notre bien consiste à faire la volonté du Seigneur. Nous sommes encore plus éloignés de l'accomplir avec plaisir et avec amour. Si nous nous y soumettons, ce n'est qu'en nous plaignant et en murmurant ; nous n'avons du goût, nous ne trouvons de satisfaction qu'à suivre

nos caprices, qu'à contenter les désirs déréglés de notre cœur. Et ce que je dis n'est que trop véritable.

XIX. Oui, Seigneur, nous l'avouons ; telle a été notre conduite jusqu'à ce jour. Nous avons vécu sans aucune conformité, sans aucune résignation à votre sainte volonté. Nous n'avons suivi que notre volonté perverse. Nous vous en demandons humblement pardon avec larmes et gémissements. Mais, dès aujourd'hui, voici quelle sera notre prière chérie, notre prière la plus ordinaire : *Fiat voluntas tua sicut in cœlo, et in terra* : ô Dieu plein d'amour et de bonté, que votre très juste, très-sainte, très-adorable volonté soit faite en nous, par nous, sur nous et sur tout ce qui nous appartient, maintenant et dans les siècles des siècles.

NEUVIÈME INSTRUCTION

SUR LA PRIÈRE.

Explication de la quatrième demande de l'Oraison Dominicale : *Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour.*

Les trois premières demandes de l'Oraison Dominicale ont pour objet des choses toutes divines et célestes. Nous les adressons à Dieu pour obtenir que son nom soit sanctifié, qu'il soit lui-même connu, aimé, respecté de tous les hommes; qu'il règne dans notre cœur par sa grâce en cette vie, qu'il nous fasse régner avec lui dans sa gloire pendant l'éternité, et qu'il nous aide, afin que nous puissions parvenir à ce bonheur, à agir toujours d'une manière conforme à sa sainte volonté. Maintenant, notre divin Maître nous apprend à demander à son Père toutes les choses dont nous avons besoin pour la conservation de notre vie temporelle et pour les besoins de notre corps, afin de nous donner à entendre que nous ne dépendons pas moins de Dieu pour ce qui regarde les biens de la terre, que pour ce qui a rapport aux biens de l'éternité, et afin de nous faire comprendre que, puisque nous sommes destinés à une fin surnaturelle, nous devons nous servir des biens de cette vie, comme d'autant de moyens qui nous sont donnés pour arriver à cette fin. Mais comme notre âme n'a pas moins besoin de nourriture pour se maintenir en grâce avec Dieu et pour entretenir sa vie spirituelle, que notre corps pour conserver sa vie animale, l'intention de Jésus-Christ, en nous faisant dire : *donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour*, a été de nous

faire demander, soit la nourriture qui nous est nécessaire pour notre âme, soit celle dont nous avons besoin pour notre corps. Voyons donc plus en détail quel est le sens de ces paroles, et quelles instructions elles doivent nous fournir.

I. Avant d'en venir à l'explication de ce que l'on doit entendre par les paroles de cette demande, il est bon de vous faire observer, d'après la doctrine du Catéchisme romain (*de 4. Petit.*), que si les hommes qui ont reçu l'être de Dieu doivent tendre vers lui, comme à leur fin dernière, de même, les biens qui nous sont nécessaires pour la conservation de notre vie temporelle doivent être rapportés à l'acquisition des biens célestes; et nous devons les désirer et les demander à Dieu, ou parce que telle est sa volonté, ou parce que nous en avons besoin pour arriver à la fin à laquelle nous avons été destinés, c'est-à-dire, pour servir Dieu en observant sa loi sainte, et acquérir le royaume qu'il nous réserve dans le ciel. D'où il suit clairement que tous les biens temporels de cette vie doivent être subordonnés aux biens éternels, comme des moyens sont subordonnés à leur fin, et que nous devons rapporter l'objet de cette demande à la plus grande gloire de Dieu.

II. Il faut donc, continue le même Catéchisme romain, que les pasteurs et tous ceux dont le devoir est d'instruire le peuple chrétien, mettent le plus grand zèle à bien lui faire comprendre qu'en demandant les choses temporelles, nous devons diriger notre intention vers Dieu, afin de ne jamais nous écarter de ce qu'il nous a prescrit. Il n'est que trop vrai, comme nous le dit l'apôtre saint Paul (*Rom.* 8), que nous ne savons pas demander ce qui nous convient, et comme il convient : *Quid oremus, sicut oportet, nescimus*; et pour l'ordinaire, nous faisons bien des manquements dans la manière dont nous demandons les biens périssables de la terre. Quand nous prions Dieu de nous accorder les biens spirituels, c'est-à-dire, une foi plus vive, une espérance plus ferme, une charité plus ardente, ou bien tout autre vertu chrétienne, nous pouvons les lui demander d'une manière absolue et sans condition, étant assurés que ces vertus contribuent infailliblement à la gloire de Dieu et au salut de notre âme ; mais quand nous lui demandons les biens de cette vie, il faut toujours le faire avec cette condition, qu'ils pourront nous aider à acquérir les biens éternels, et à parvenir à la fin à laquelle nous sommes destinés. Si nous ne sommes pas dans cette disposition, nos prières ne seront point exaucées, et nous mériterons de recevoir de Jésus-Christ la même réponse que celle qu'il fit aux enfants de Zébédée

(*Matth.* 20), qui lui demandaient les premières places dans son royaume, n'ayant en vue que des avantages purement temporels : Vous ne savez ce que vous demandez, leur dit-il : *Nescitis quid petatis.* Il ne faut pas, dit saint Augustin (*Lib.* 2. *de Serm. Dom. in mont. c.* 16), demander les choses temporelles, comme étant pour nous de vrais biens, mais seulement comme des choses qui nous sont nécessaires : *Non tanquam bona nostra, sed tanquam necessaria nostra.* Et saint Paul, dans sa première Epître aux Corinthiens (*c.* 10. 31), nous dit qu'il faut rapporter à Dieu et à sa gloire toutes les choses dont nous nous servons pour la conservation de notre vie : Soit que vous mangiez, dit-il, soit que vous buviez ou que vous fassiez quelque autre chose, faites tout pour la gloire de Dieu : *Omnia in gloriam Dei facite.*

III. Les fidèles, selon le même Catéchisme romain, doivent encore être instruits d'une autre vérité relative à cette demande : c'est que nous avons besoin d'une infinité de choses pour conserver notre existence. Pour bien le comprendre, il suffit de comparer ce qui nous est nécessaire aujourd'hui avec ce qui eût été nécessaire à notre premier père et à tous ses descendants, s'il eût conservé son innocence. Dans cet état fortuné, il n'aurait eu besoin ni de maison pour se mettre à l'abri des intempéries de l'air, ni d'armes pour se défendre, ni de remèdes pour se maintenir en santé. La nourriture lui eût été nécessaire, car l'arbre de vie l'eût pourvu abondamment de ce qu'il lui fallait pour la conservation de ses jours. Mais Adam étant déchu de cet heureux état par son péché, et ayant perdu la justice originelle pour lui et pour tous ses enfants, la terre fut maudite, et l'homme fut condamné à la cultiver à la sueur de son front, pour en obtenir les choses indispensables à la vie : *In sudore vultus tui, vesceris pane.* Et ce qui est encore plus triste et plus déplorable, c'est que bien souvent, malgré tant de travaux, de sueurs et de fatigues, la terre lui refuse le nécessaire, parce que, ou des pluies excessives, ou des sécheresses, ou la tempête, ou d'autres revers viennent enlever à l'homme le fruit de ses peines. Tel est l'état malheureux où nous a réduits le péché.

IV. Que nous reste-t-il donc à faire, sinon de lever nos mains vers le ciel, et de prier notre Père céleste qu'il daigne pourvoir à nos besoins? Nous devons imiter l'Enfant prodigue qui, après avoir dissipé tout son bien, manquant de tout, pressé par la faim, et se trouvant sans ressource, rentra en lui-même, résolut de quitter le pays témoin de son infortune, et de re-

tourner à son pere qu'il avait abandonné, bien persuadé que c'était de lui seul qu'il pourrait recevoir des secours dans son indigence, comme il l'obtint en effet. C'est là, Chrétiens, la conduite que nous devons tenir à l'égard de notre Père céleste, en lui disant en toute humilité : Notre Père, qui êtes aux cieux, secourez-nous dans nos besoins; donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour. Et nous lui ferons cette demande avec d'autant plus de confiance, que nous connaîtrons mieux sa bonté et son infinie miséricorde. Il est vrai qu'après l'avoir tant offensé, après avoir péché contre le ciel et contre lui, nous ne sommes plus dignes d'être appelés ses enfants ; mais il n'a pas perdu pour autant l'amour et la bonté d'un père, et malgré nos péchés, il veut encore que nous l'appelions de ce doux nom, et qu'en cette qualité nous lui demandions notre pain et tout ce qui nous est nécessaire en cette vie. C'est son propre Fils qui nous a appris de sa part à lui faire cette demande, et par-là même il a engagé sa parole, et il a voulu nous faire concevoir une espérance certaine que nous obtiendrons de sa bonté tout ce que nous lui demanderons, pourvu que dans nos demandes nous ayons toujours des intentions droites, et que nous nous proposions sa gloire et notre avantage spirituel.

V. Après avoir exposé cette vérité si consolante, venons-en à l'explication des paroles de cette demande. Nous y prions Dieu de nous donner notre pain. Par ces mots : *donnez-nous notre pain*, nous demandons deux choses : premièrement, la nourriture et tout ce qui est nécessaire pour la conservation de la vie temporelle; secondement, nous demandons tout ce qui a rapport à la vie spirituelle de notre âme, et tout ce qui nous est nécessaire pour faire notre salut. Et d'abord, pour ce qui regarde le pain matériel, les biens de la terre et toutes les choses dont nous avons besoin pour l'entretien du corps et la conservation de nos jours, ce serait une erreur de croire qu'il n'est pas permis à des chrétiens de les demander, puisque l'Ecriture sainte nous enseigne le contraire. Nous voyons dans l'Ancien Testament (*Gen.* 28), que le patriarche Jacob, sur le point d'entreprendre un long voyage, prie Dieu d'être avec lui, de le protéger, de le préserver de tout accident, de lui donner la nourriture qui lui serait nécessaire, et les vêtements dont il aurait besoin pour se couvrir. Le sage, dans les Proverbes (*c.* 30), ne demande à Dieu ni la pauvreté, ni les richesses, mais seulement les choses nécessaires à sa subsistance. Nous trouvons encore bien d'autres textes qui prou-

vent la même vérité. La raison est que Dieu seul étant la source et l'auteur de tout bien, soit spirituel, soit temporel, nous reconnaissons, en lui adressant cette demande, que si sa bonté et sa miséricorde ne nous fournissaient pas les choses qui nous sont indispensables, nous serions dans l'impossibilité de nous les procurer, malgré toute notre industrie et tous nos travaux. Ayons donc soin de lui demander les choses qui contribuent essentiellement à la conservation de notre vie et à l'entretien de notre corps, mais dans ce seul but, que notre corps étant nourri comme il doit l'être, il puisse servir notre âme, et que notre âme et notre corps puissent ensemble servir Dieu, travailler de concert à sa gloire, et mériter ainsi le bonheur du ciel.

VI. Mais s'il en est ainsi, direz-vous, pourquoi ne demandons-nous à Dieu que le pain seul? Pour conserver cette misérable vie, nous avons besoin de tant d'autres choses, outre le pain. Saint Augustin répond que lorsque nous prions Dieu de nous donner du pain, nous entendons par-là lui demander tout ce qui nous est nécessaire pour nourrir notre corps et pour conserver notre vie temporelle, comme les habits pour nous revêtir, et toute espèce d'aliments pour entretenir nos forces. Nous trouvons une preuve de ceci dans le quatrième livre des Rois (*c.* 6), où le prophète Elisée recommande au roi d'Israël de distribuer du pain aux soldats assyriens, et on leur donna toutes sortes de vivres en abondance. De même, quand il est dit dans l'Evangile selon saint Luc (*c.* 14), que Jésus-Christ entra dans la maison d'un chef des Pharisiens pour y manger du pain, le mot pain doit s'entendre de toute espèce de nourritures. De plus, selon la remarque du Catéchisme romain que je me plais à vous citer, Jésus-Christ a voulu nous apprendre à demander les choses dont nous avons besoin en cette vie, sous le nom de pain, pour nous faire comprendre que nous devons nous contenter de ce qui nous est indispensablement nécessaire. Et c'est ce que nous recommande l'apôtre saint Paul lorsqu'il nous dit : Ayant la nourriture suffisante pour la conservation de notre corps, et des habits pour nous revêtir, chacun selon notre condition, il faut que nous soyons contents de ces choses, et que nous ne portions pas plus loin nos désirs : *Habentes alimenta, et quibus tegamur, his contenti simus* (I. Timoth. c. 6).

VII. Nous devons de là conclure combien est condamnable un chrétien qui ne désire que les biens de ce monde, qui ne cherche qu'à augmenter et étendre ses possessions, qui met tout son bonheur dans les richesses, qui n'est jamais content

de ce qu'il possède, qui est dévoré sans cesse par le désir insatiable d'avoir toujours davantage. La cupidité, dit saint Paul (*I. Tim.* 6), est la source de tous les vices et de tous les maux : *Radix omnium malorum cupiditas.* C'est d'elle que naissent les fraudes, les injustices, les querelles, les homicides, les trahisons et tous les crimes les plus énormes. Et il n'est que trop vrai que ceux qui veulent devenir riches, tombent, comme dit le même Apôtre (*Ib.*), dans les tentations et dans les filets du démon. Il faut donc qu'un chrétien soit pauvre, sinon toujours en effet et en réalité, au moins par affection, c'est-à-dire, qu'il soit pauvre d'esprit, et détaché de ce qu'il possède. Ce sont les pauvres d'esprit que Jésus-Christ appelle bienheureux, tandis qu'au contraire il menace et réprouve les mauvais riches, et ceux qui, sans souffrir jamais ni la faim ni la soif, ont tous leurs plaisirs et toutes leurs consolations en ce monde. Gardons-nous donc bien d'attacher notre cœur aux choses temporelles et terrestres, et que ceux qui les possèdent aient soin d'en user comme n'en usant pas : *Divitiæ si affluant, nolite cor apponere* (Ps. 61).

VIII. Mais selon la doctrine des saints Pères, le mot *pain* a encore un autre sens, et sous ce nom, Jésus-Christ veut que nous demandions à notre Père céleste quelque chose qui nous est bien plus nécessaire que le pain matériel. « L'homme, dit- » il (*Matth.* 4), ne vit pas seulement de pain, mais de toute » parole qui sort de la bouche de Dieu. » Nous le prions donc, en nous servant de cette expression, de nous donner aussi le pain spirituel qui doit contribuer à la conservation et au salut de notre âme. Comme nous avons plusieurs sortes d'aliments pour notre corps, il y a aussi plusieurs sortes de nourritures spirituelles pour notre âme ; telles sont : la parole de Dieu, les saintes Ecritures, les instructions, les lectures de piété, les divines inspirations et la grâce de Dieu, voilà ce qui lui conserve la vie. Le corps de Jésus-Christ lui-même, ce pain vivant descendu des cieux, est son véritable aliment, et son sang précieux est sa véritable boisson : *Caro mea verè est cibus, et sanguis meus verè est potus* (Joan. 6). Ce gage de sa charité ineffable et de son amour infini, qu'il nous a laissé dans le divin Sacrement de l'autel, est le pain qui fera vivre éternellement ceux qui le mangent avec les dispositions requises : *Qui manducat hunc panem, vivet in æternum* (Ib.). Ce sont toutes ces sortes de nourritures spirituelles que nous devons avoir l'intention de demander à Dieu sous le nom de pain, en lui disant : *donnez-nous du pain de chaque jour.*

IX. En second lieu, nous lui demandons un pain qui est *nôtre*, qui est à nous, ou pour nous : *panem nostrum*, et ce mot *notre* renferme de grands mystères. S'il est question du pain de la divine Eucharistie, c'est ce pain principalement qui est *nôtre*, ou qui est à nous : *Nobis datus, nobis natus ex intacta Virgine*, comme le chante la sainte Eglise. C'est le pain propre des vrais chrétiens, des enfants de Dieu et non des infidèles, ni des pécheurs obstinés et endurcis. S'il s'agit de la parole de Dieu et de la doctrine catholique enseignée et prêchée par les vrais ministres de Jésus-Christ, c'est cette doctrine et non les doctrines empoisonnées des hérétiques, ni les maximes d'un monde corrompu ; ni les suggestions perverses du démon, qui est le vrai pain dont vit notre âme. Si sous le nom de pain nous entendons les inspirations, les lumières divines, la grâce de Dieu, qui est la vie de l'âme, nous pouvons les appeler *nôtres*, parce que Dieu nous les ayant tant de fois promises, il nous les donnera assurément, si nous les demandons avec une foi vive et une humilité profonde. Si enfin nous parlons du pain matériel, nous l'appelons *nôtre*, parce qu'il ne doit pas être acquis par les fraudes, les vols, les injustices ; alors ce ne serait plus *notre* pain, mais nous devons nous le procurer d'une manière légitime, par nos travaux, par nos fatigues et par notre industrie, sur laquelle nous prions Dieu de répandre sa sainte bénédiction. Le mot *notre* signifie encore que dans leurs besoins et dans leur indigence, nous sommes obligés d'en faire part aux pauvres qui sont nos frères.

X. En troisième lieu, nous disons : *quotidianum*, notre pain de chaque jour, parce que nous devons le demander chaque jour, ayant besoin que la divine Providence nous aide chaque jour. De plus, en priant Dieu de nous donner notre pain quotidien, nous lui demandons, non pas une nourriture délicate et recherchée, mais une nourriture commune et frugale, qui suffise au besoin de la nature, sans contenter la gourmandise et la sensualité. D'où il suit que par cette parole, notre divin Maître nous prescrit la tempérance et la sobriété. En outre, nous devons apprendre, en demandant notre pain *quotidien*, à n'être pas trop inquiets pour l'avenir, selon que Jésus-Christ nous l'enseigne dans un autre endroit de l'Evangile : *Nolite solliciti esse in crastinum* (Matth. 6). Ce n'est pas qu'il nous défende d'augmenter par une économie convenable notre fortune, afin de pourvoir à des besoins nombreux qui se feront sentir plus tard ; mais il ne veut pas que nous nous laissions aller à cette inquiétude, qui vient de la défiance ; il veut que

nous attendions tout de sa divine Providence. Nous sommes des étrangers sur cette terre ; il faut donc nous contenter chaque jour de ce qui peut nous suffire pour le jour présent, parce que nous ne sommes pas assurés d'être en vie le lendemain. De là nous pouvons conclure combien sont répréhensibles ces chrétiens que Dieu condamne par la bouche du prophète Isaïe (*c.* 8), qui, comme s'ils devaient seuls posséder toute la terre, travaillent sans cesse à accroître leurs possessions, et ne sont jamais rassasiés des biens périssables de cette vie.

XI. Nous demandons aussi le pain quotidien de la divine parole qui, comme je vous l'ai dit, est la nourriture de notre âme. Nous prions Dieu de nous donner ce pain *chaque jour*, parce que si notre corps a besoin tous les jours d'aliments pour sa conservation, notre âme n'a pas moins besoin de cette nourriture spirituelle pour se maintenir en état de grâce et dans l'amitié de son Dieu. Vous devez donc, en lui disant: *donnez-nous notre pain de chaque jour*, lui demander que sa divine parole soit annoncée dans toute sa pureté, qu'elle soit prêchée à toutes les nations, qu'il vous y rende vous-mêmes plus dociles, qu'il vous donne à tous un grand désir de venir l'entendre, qu'il vous accorde les lumières nécessaires pour la bien comprendre, la force et le courage d'y conformer votre conduite, qu'il fasse connaître à ceux qui n'ont que du dégoût pour elle, qui ne daignent pas même écouter les instructions, ou qui les oublient aussitôt après les avoir entendues, qu'il leur fasse connaître, dis-je, l'état déplorable de leur âme qu'ils laissent mourir de faim, comme le dit Dieu-même par la bouche du prophète Amos (c. 8): *Non famem panis, sed audiendi verbum Domini.* Nous demandons aussi à Dieu ses saintes inspirations, son secours surnaturel dont nous avons besoin non-seulement chaque jour, mais à chaque heure et à chaque instant,pour pouvoir nous conserver dans sa grâce, et ne pas tomber dans le péché ; pour résister à tous nos ennemis et à persévérer dans la vertu jusqu'à la fin de notre vie, malgré tous les efforts du monde et du démon : *Sine me nihil potestis facere* (Joan. 15).

XII. Ce pain qui, dans l'Evangile selon saint Luc, est appelé *quotidien*, est nommé dans saint Matthieu un pain au-dessus de toute substance : *supersubstantialem* ; ce qui signifie, selon saint Jérôme (*Matth.* 6), un pain supérieur à toutes les substances créées. Et par ce pain, comme nous l'avons expliqué d'après la doctrine des saints Pères, et spécialement de saint Cyprien (*de Or. Dom.*),et saint Augustin (*Serm.* 5), nous

devons entendre principalement le pain eucharistique, qui par sa sainteté est en effet au-dessus de toutes les substances créées. Et en disant : *donnez-nous notre pain quotidien*, nous devons demander à Dieu un grand désir de la sainte communion, et le bonheur de participer souvent à ce pain céleste qui a par lui-même la vertu de fortifier notre âme, et de l'aider à continuer avec ardeur le voyage pénible et dangereux de l'éternité. C'est de ces paroles que les saints Pères prennent occasion d'exciter tous les chrétiens à la sainte communion. Si l'Eucharistie est un pain de chaque jour, dit saint Ambroise (*in l.5. de Sacr. c.* 4), pourquoi restez-vous si longtemps sans le prendre? Recevez chaque jour ce qui peut vous être avantageux chaque jour ; vivez de telle manière que vous puissiez vous rendre dignes de le recevoir tous les jours. Telle a été l'intention de Jésus-Christ, et tel est le désir de la sainte Eglise. Elle fait célébrer journellement le divin Sacrifice, afin que ceux qui se trouvent assez purs et assez saints pour communier tous les jours, puissent le faire aisément. Et il faut que ceux qui ne le sont pas travaillent à le devenir, et à imiter les premiers chrétiens, à qui l'état de leur conscience permettait de communier aussi fréquemment.

XIII. En quatrième lieu, nous disons : *da nobis*, donnez-nous. Ces paroles : *donnez-nous*, nous rappellent qu'en tout et partout nous dépendons de la providence de notre Père céleste, et que c'est de sa seule libéralité que nous recevons et que nous devons attendre pour l'avenir les choses nécessaires à notre subsistance. Quand nous prions, dit saint Augustin, nous sommes des pauvres qui nous tenons à la porte de notre Père céleste, et qui nous prosternons devant lui pour supplier sa bonté de pourvoir à tous nos besoins. Nous disons enfin : *da nobis hodie* : donnez-nous aujourd'hui. Par ce mot *aujourd'hui*, nous pouvons entendre tout le temps de la vie présente qui, à raison de son peu de durée, peut être considérée comme un seul jour. Et par cette parole, nous demandons à Dieu que, durant tout le cours de cette vie, il daigne nous accorder la nourriture spirituelle et le pain matériel qui nous sont nécessaires pour arriver à la céleste patrie, où nous n'aurons plus besoin d'aliments. De plus, nous le prions de nous donner ce pain *aujourd'hui*, parce qu'ayant besoin de nourriture chaque jour, nous devons chaque jour recourir à Dieu pour l'obtenir de sa bonté. Enfin par ce mot *aujourd'hui*, notre divin Maître a voulu nous enlever toute inquiétude et toute défiance, parce qu'un enfant qui recevrait chaque jour

régulièrement de son père toutes les choses dont il peut avoir besoin pour le jour présent, offenserait ce bon père, s'il lui demandait sa nourriture pour le lendemain, il montrerait par-là qu'il ne se confie pas en son père pour le jour suivant. Par ce mot *aujourd'hui*, Jésus-Christ a donc voulu nous apprendre à mettre notre confiance en notre Père céleste, et nous avertir que comme pendant quarante ans il ne manqua jamais de faire tomber la manne dans le désert pour nourrir les Juifs, ainsi sa bonté ne manquera jamais de pourvoir à nos besoins, si toutefois nous avons soin de lui adresser chaque jour nos humbles prières.

XIV. Je crois vous avoir suffisamment développé le sens de chacune des paroles de cette quatrième demande. Il reste maintenant à éclaircir quelques points qui pourraient répandre de l'obscurité sur le sujet que nous venons de traiter. Le premier doute est de savoir si, entendant sous le nom de pain les choses temporelles et spirituelles en même temps, l'on doit demander à Dieu les unes et les autres de la même manière. Le second, s'il suffira de demander notre pain, sans travailler nous-mêmes à le gagner, puisque nous sommes assurés de l'obtenir de notre Père céleste. Et le troisième, si les riches sont eux-mêmes obligés de demander ce pain de chaque jour, d'autant qu'ils en ont en assez grande abondance et pour suffire à leurs besoins jusqu'à la fin de leur vie. J'ai répondu au premier doute dès le principe, en disant que les choses temporelles ne doivent pas être demandées de la même manière que les choses spirituelles, parce que celles-ci étant essentiellement bonnes, et contribuant de leur nature à la gloire de Dieu et au salut de notre âme, nous pouvons les demander d'une manière absolue; tandis que nous ne devons solliciter les biens temporels qu'autant qu'ils pourront se rapporter à la gloire de Dieu et à notre avantage spirituel; autrement nous ferions comme les malades qui importunent souvent leur médecin ou ceux qui les soignent, pour qu'ils leur donnent des choses qui leur seraient très nuisibles, si on avait l'imprudence de les leur accorder.

XV. Quant au second doute, je réponds que ce serait une erreur de penser que Dieu nous ayant enseigné à lui demander le pain et les autres aliments, avec la promesse d'exaucer nos prières, l'on peut en conséquence se livrer à l'oisiveté, sans se mettre nullement en peine de travailler, comme si Dieu dût nous envoyer chaque jour du pain, ou par le moyen d'un corbeau, comme il faisait à l'égard de saint Paul, premier er-

mite, ou par le ministère d'un ange, comme au prophète Elie. Ce serait tenter Dieu, étant pécheurs comme nous sommes, que d'attendre des miracles de sa providence, comme elle en a fait en faveur de quelques Saints. Vous savez qu'un des principaux châtiments qui furent infligés à notre premier père, en punition de sa désobéissance, fut qu'il serait obligé de se procurer son pain à la sueur de son front, et que la terre ne lui produirait sa nourriture qu'autant qu'il la cultiverait. Dieu veut donc que l'homme travaille et qu'il emploie tous les moyens honnêtes qui sont à sa disposition pour se procurer les choses qui lui sont nécessaires; mais il exige en même temps que l'homme les lui demande, et qu'il reconnaisse qu'il ne les tient que de sa libéralité, parce que si Dieu ne bénissait pas ses travaux, ils resteraient infructueux, et son industrie et ses peines seraient frappées de stérilité. Il faut donc travailler et prier Dieu en même temps de bénir nos travaux et de les faire prospérer, mettant toute notre confiance dans sa libéralité, et lui disant avec ferveur : *Notre Père, qui êtes aux cieux, donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour.*

XVI. Pour répondre enfin au troisième doute, je dis que les riches eux-mêmes sont obligés de faire cette demande aussi bien que les pauvres. Il est vrai qu'ils ont déjà ce pain et qu'ils l'ont en abondance; mais ils ont besoin de prier Dieu qu'il daigne leur conserver ces biens qu'ils ont reçus de sa divine providence. Car si Dieu venait à retirer sa main un seul instant, ils seraient aussitôt réduits à la dernière misère. Job était un des hommes les plus riches de son temps, et, par une simple permission de Dieu, il se vit en un moment privé de tous ses biens, et tomba tout-à-coup dans la plus affreuse indigence. Aussi l'apôtre saint Paul (*Tim.* 6) enseigne-t-il aux riches à mettre leur confiance non dans l'instabilité de leurs richesses, mais en Dieu seul, qui est l'auteur de tout don. Ils doivent aussi se rappeler, en faisant à Dieu cette demande: *donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour*, que s'ils ont reçu en abondance les biens de ce monde, ce n'est pas pour eux seulement que la divine Providence les leur a accordés, mais afin qu'ils en fassent part à leurs frères, afin qu'ils distribuent aux pauvres tout leur superflu: *Quod superest, date eleemosynam* (Luc. 11). Les pauvres, dit saint Bernard, élèvent leur voix et nous disent : « Sachez que vous nous dérobez » cruellement tout ce que vous dépensez dans les jeux, dans le » luxe et la vanité. O homme riche ! s'écrient saint Basile et saint » Ambroise, c'est le pain des pauvres que tu tiens renfermé

» dans tes greniers. Ils sont les vêtements des pauvres qui » manquent d'habits, ces trésors que tu caches avec tant de » soin et de précautions » : *Esurientium panis est, quem tu detines : nudorum indumentum est, quod tu recludis.* « Cet ar- » gent que tu as enfoui dans la terre est le prix de la rédemp- » tion des captifs, et de la délivrance de tant de malheureux » qui ne peuvent acquitter leurs dettes. Sache donc que tu » ravis injustement tout ce que tu pourrais donner à ces pau- » vres, et que tu leur refuses » : *Miserorum redemptio est et absolutio, pecunia, quam tu in terram defodis. Tu ergò scias, invadere bona, quæ possis præstare et nolis* (D. Bas. h. 6. var. arg. D. Ambr. Serm. 81. in fin.).

XVII. Tels sont les sentiments des saints Pères par rapport aux riches qui désirent se sauver. Ils veulent qu'ils fassent aussi bien que les pauvres cette demande: *donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour*, et qu'ils se rappellent qu'ils ne doivent pas posséder pour eux seuls les biens qu'ils ont reçus de Dieu, mais qu'ils doivent en faire part à ceux qui se trouvent dans le besoin. Quant aux pauvres, ils sont obligés de faire cette demande avec une ferveur toute spéciale, puisqu'ils se trouvent dans un plus grand besoin. Ils doivent se rappeler cependant qu'il est de leur devoir de gagner ce pain par leur travail, s'ils sont en état de le faire; et s'ils ne le peuvent pas, il faut qu'ils invoquent la générosité publique avec humilité, et qu'ils se gardent bien de dérober. Mais notre soin principal doit être de demander à Dieu le pain spirituel, la nourriture de notre âme, afin qu'après nous être affermis dans la grâce par le moyen de cette nourriture divine, et avoir servi Dieu avec fidélité pendant cette vie, ce pain surnaturel nous serve de viatique pour arriver au bonheur du ciel.

DIXIÈME INSTRUCTION

SUR LA PRIÈRE.

Explication de la cinquième demande de l'Oraison Dominicale : *Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.*

Nous entrons ici, dit le Catéchisme romain (*de 5. petit.* 8), dans un nouvel ordre de prière. Jusqu'à présent nous avons demandé à Dieu, dans l'Oraison Dominicale, les biens éternels, et les biens temporels qui regardent les besoins de la vie présente. Maintenant nous allons le prier d'éloigner de nous

tous les maux de l'âme et du corps. Ces maux sont de trois sortes: Premièrement, le plus grand de tous, qui est le péché, et dont nous prions Dieu de nous préserver dans cette cinquième demande ; secondement, les tentations, qui nous conduisent au péché, et dont nous demandons la délivrance en disant : *Ne nous laissez pas succomber à la tentation* ; troisièmement enfin, les maux temporels, qui sont la suite du péché, et dont nous prions Dieu de nous délivrer en disant : Mais délivrez-nous du mal. Dans cette cinquième demande, où nous prions Dieu de nous pardonner nos péchés, nous verrons en premier lieu la nécessité de bien faire cette demande ; secondement, les conditions qui doivent l'accompagner, et enfin les conclusions que nous en devons tirer.

I. Dans cette cinquième demande, nous prions Dieu de nous remettre nos dettes : *dimitte nobis debita nostra.* Nous sommes donc débiteurs envers Dieu, à raison de nos péchés, et, ce qui est bien plus déplorable, c'est que nous sommes dans l'impossibilité de pouvoir satisfaire par nous-mêmes. Nous nous trouvons dans une position semblable à celle de ce serviteur dont il est parlé dans l'Evangile (*Matth.* 18), qui devait à son maître dix mille talents, somme énorme dont il se reconnaissait incapable d'acquitter le payement. Puisque nous sommes dans une situation pareille, que devons-nous faire ? Nous devons imiter la conduite de ce malheureux qui se jeta aux pieds de son maître, pour implorer sa clémence. Il faut que nous ayons soin de recourir à la miséricorde paternelle de notre Dieu, et aux mérites infinis de la passion de Jésus-Christ son divin Fils, où nous trouverons un trésor inépuisable et plus que suffisant pour satisfaire à toutes nos dettes. Quand nous disons à Dieu : *remettez-nous nos dettes*, nous le prions de nous appliquer ce trésor de mérites que Jésus-Christ a mis à notre disposition. Nous recourons à Dieu comme à notre Père, et non comme à notre Juge, afin qu'il agisse envers nous selon les mouvements de sa miséricorde, et non pas selon les lois de sa justice. Nous le supplions de ne pas entrer en jugement avec nous, mais d'user de clémence à notre égard, de nous pardonner nos péchés, et de détourner de dessus nous les peines et les châtiments que ces péchés nous ont mérités.

II. *Dimitte nobis debita nostra* : Remettez-nous nos dettes. Un homme est débiteur envers un autre, lorsqu'il lui a enlevé quelque chose, ou qu'il refuse de lui rendre ce qui lui appartient, ce qu'il a droit d'exiger. Or, Dieu étant notre Père et notre souverain Maître, a droit d'exiger qu'en qualité de ses

serviteurs et de ses enfants, nous agissions en toutes choses d'une manière conforme à sa sainte volonté, et nous nous rendons débiteurs envers lui, toutes les fois que nous refusons d'accomplir sa volonté, en transgressant sa loi sainte. Nous sommes encore débiteurs envers Dieu en ce sens que nous devons l'adorer, le servir, l'aimer de toute notre âme, de tout notre cœur et de toutes nos forces. Mais ce ne sont pas ces dettes que nous le prions de nous remettre, puisqu'au contraire nous devons nous estimer heureux de pouvoir les acquitter fidèlement, d'autant plus que l'accomplissement de ces devoirs contribue au salut de notre âme. Les dettes que nous le supplions de nous remettre sont donc nos péchés.

III. Les saints Pères apportent plusieurs raisons pour démontrer que le péché est une dette que nous contractons envers Dieu. Nous pouvons réduire ces raisons à trois principales. Premièrement, celui qui pèche, selon le langage de la sainte Ecriture, offense Dieu en lui refusant l'obéissance et la soumission qu'il lui doit; il contracte donc l'obligation de réparer cette injure. En second lieu, il transgresse la loi de Dieu, et comme Dieu, en nous imposant sa loi, a décerné une récompense à celui qui l'observerait, et un châtiment à celui qui aurait l'audace de la violer, celui qui agit contre cette loi contracte donc l'obligation de subir la peine qu'il a encourue, et si le péché lui est remis, il faut qu'il subisse cette peine ou en cette vie, en maltraitant sa chair, en se livrant à des austérités, en s'infligeant des jeûnes ou d'autres pénitences, ou bien, en l'autre vie, dans le purgatoire; et si le péché ne lui est pas pardonné, il souffrira cette peine dans les flammes éternelles. Troisièmement enfin, nous sommes tous des ouvriers du divin Père de famille; il nous envoie tous cultiver sa vigne, avec ordre de lui rapporter le fruit de nos bonnes œuvres; celui qui refuse de travailler, qui agit contre le commandement de ce divin Maître, lui sera débiteur à raison de tout le bien qu'il aura omis, et de tout le mal qu'il aura fait.

IV. C'est par ces trois raisons que les saints Pères nous font comprendre que nos péchés sont de véritables dettes que nous contractons envers Dieu, et des dettes si énormes, qu'il nous est impossible de les acquitter, s'il ne daigne nous les remettre par un effet de son infinie miséricorde; et c'est pour cela que Jésus-Christ nous enseigne à recourir à cette miséricorde, et à lui demander en grâce qu'elle nous remette ces dettes: *dimitte nobis debita nostra*. Il s'est proposé deux fins en nous apprenant à faire cette demande: il a voulu par-là nous préserver

en même temps de la présomption et du désespoir, qui sont les deux écueils contre lesquels les hommes viennent échouer, les justes présumant trop facilement d'eux-mêmes, et les pécheurs se livrant au désespoir. On a vu de prétendus justes qui, se confiant en quelques bonnes œuvres qu'ils avaient faites, étaient arrivés à un tel degré de présomption, qu'ils se croyaient déjà saints et parfaits, et qu'ils s'imaginaient n'avoir plus besoin de demander à Dieu le pardon de leurs péchés. Tandis qu'au contraire, il s'est trouvé de grands pécheurs, comme Caïn, Judas et bien d'autres, qui, épouvantés à la vue de leurs crimes, se sont abandonnés au désespoir, en pensant qu'ils n'obtiendraient jamais le pardon de leurs péchés. Par cette demande, Jésus-Christ a donc voulu remédier à ces deux grands maux. Il nous fait comprendre par-là que nous ne devons jamais présumer de nous-mêmes et de nos vertus, puisque, quelque saints que nous puissions être, nous sommes obligés de faire cette prière : O mon Dieu, remettez-nous nos dettes : *dimitte nobis debita nostra.* Que s'il n'en est aucun qui doive avoir une bonne opinion de lui-même, il n'est aussi personne qui ait lieu de se livrer au désespoir, puisqu'il n'y a point de péché, quelque grave et énorme qu'il soit, dont on ne puisse, moyennant une vraie douleur, obtenir de Dieu la rémission.

V. Il est donc certain, et c'est même une vérité de foi, que, si nous en exceptons, comme nous devons le faire, Jésus-Christ et sa très sainte Mère, il n'y a jamais eu, et il n'y aura jamais en cette vie, qui est une tentation continuelle, personne, si juste et si parfait qu'il soit, qui puisse dire qu'il est sans péché, et qui, par conséquent, ne doive prier Dieu de lui remettre ses dettes. « Y a-t-il un homme qui ne pèche » pas, disait à Dieu le grand roi Salomon en faisant la dédi- » cace de son temple (3. *Reg.* 8)? Il n'y a pas d'homme juste, » dit le même Salomon dans l'Ecclésiaste (7. 21), qui fasse » toujours le bien et qui ne pèche pas. Quel est celui, ajoute-t-il » dans le livre des Proverbes (*c.* 20), qui peut dire : Mon » cœur est pur, je suis exempt de péché? Mais, dit le Caté- » chisme romain, cette parole de saint Jean devrait seule ef- » frayer tous les présomptueux : Si nous disons que nous » sommes sans péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et » la vérité n'est point en nous (1. *Joan. c.* 1). » Pour achever de nous convaincre, écoutons ce reproche que Dieu lui-même fait au présomptueux par la bouche du prophète Jérémie (*c.* 2): « Tu as dit : Je suis innocent et sans péché ; éloignez donc de » moi votre fureur. Voilà que je vais entrer en jugement

» avec toi, parce que tu as dit : Je n'ai pas péché. » C'est cette même vérité qu'ont soutenue contre les Pélagiens tous les saints Pères et entr'autres, saint Jérôme, mais principalement saint Augustin (*Lib. de nat. et grat. c.* 36), dont voici les expressions : « A part la très sainte Vierge, dont je veux que, lorsqu'il est question du péché, on ne parle en aucune manière, à cause de l'honneur qu'on doit à son divin Fils, s'il nous était possible de réunir ensemble tous les Saints, et de leur demander s'ils ont toujours été sans péché, quelle réponse pensez-vous qu'ils donneraient? Ah ! ils s'écrieraient tous d'une voix : Si nous disions que nous n'avons pas péché, nous nous séduirions nous-mêmes : *Si dixerimus, quoniam peccatum non habemus, ipsi nos seducimus.* »

VI. Mais peut-être, continue saint Augustin, parleraient-ils ainsi par humilité? Non, mes Frères, répond-il aussitôt ; mais ils le diraient avec vérité ; et s'ils le faisaient par tout autre sentiment, la vérité ne serait pas en eux. C'est ce qui a été décrété par le concile de Milève contre l'erreur des Pélagiens, dans le canon huitième. Que ceux qui veulent que ces paroles de l'Oraison Dominicale : « Remettez-nous nos dettes : *dimitte nobis debita nostra*, lorsqu'elles sont proférées par des saints, soient dites par humilité et non avec vérité ; que ceux-là soient excommuniés. » Car, dit le Catéchisme romain, l'homme qui prierait de la sorte mentirait non pas à un autre homme, mais à Dieu lui-même, puisqu'il le prierait de bouche de lui pardonner, tandis qu'il croirait n'avoir aucun besoin de ce pardon. Le concile de Trente a confirmé cette même vérité dans la session sixième (*Can.* 23), où il fulmine l'excommunication contre quiconque dira que l'homme une fois justifié ne peut plus pécher, ni perdre la grâce, et qu'il peut pendant toute sa vie éviter les péchés même véniels, sans un privilége particulier, comme celui qui a été accordé à la bienheureuse vierge Marie. Quand nous disons à Dieu dans cette demande: Remettez-nous nos dettes, c'est-à-dire, nos péchés, reconnaissons donc que nous sommes pécheurs, et en toute réalité, sans nous contenter de le dire seulement par un sentiment d'humilité. Si les plus grands Saints qui ont paru sur la terre, comme un saint Jean, un saint Paul, un saint Dominique, un saint François, un saint Philippe et tant d'autres ont reconnu et avoué qu'ils étaient pécheurs, combien n'avons-nous pas plus de raisons de le reconnaître et de faire le même aveu, nous qui nous rendons coupables chaque jour de tant de fautes ?

VII. Mais s'il est vrai que Jésus-Christ ait voulu, en nous

obligeant à faire cette demande, éloigner de nous tout motif de présomption, puisque nous devons tous, même les plus justes, supplier Dieu de nous pardonner nos offenses, il n'est pas moins vrai que son intention a été de nous préserver du désespoir, en nous donnant par-là à entendre qu'il n'y a point de péchés si graves, ni de crimes si énormes dont nous ne puissions obtenir le pardon. Nous ne pouvons pas nier que comme Dieu est le souverain bien, de même, le péché qui lui est opposé ne soit le souverain mal. Puisque la grandeur de l'offense doit se mesurer sur la dignité et l'excellence de la personne offensée, le péché qui outrage un Dieu infini en lui-même et dans chacune de ses perfections, renferme une malice en quelque sorte infinie. Le péché est un mal si grand, que toutes les créatures, tous les Saints qui sont dans le ciel ne pourraient pas, avec tous leurs mérites, satisfaire pour la moindre offense faite à la suprême majesté de Dieu. Cependant, puisque Jésus-Christ nous apprend à adresser à son Père cette demande par laquelle nous le prions de nous pardonner nos péchés, nous devons être assurés qu'en la lui adressant avec les dispositions qu'il exige, nous obtiendrons de la bonté de notre Père céleste la rémission de nos fautes. Notre divin Maître ne nous enseignerait pas à lui demander cette faveur, s'il ne voulait pas nous l'accorder.

VIII. Ah ! il n'y a pas une chose à laquelle Dieu ait plus de propension qu'à pardonner leurs fautes aux pécheurs qui reviennent à lui avec de vrais sentiments de pénitence et de contrition ; il nous le dit lui-même dans plusieurs endroits des saintes Ecritures. Dans le prophète Ezéchiel (*c.* 18), il proteste que si le pécheur abandonne son péché, s'il en fait pénitence et qu'il revienne à lui avec sincérité, il oubliera pour toujours ses désordres : *Omnium iniquitatum ejus, quas operatus est, non recordabor.* Ailleurs (*Id. c.* 33), il nous dit qu'il ne veut pas la mort du pécheur, mais sa conversion et sa vie : *Nolo mortem impii, sed ut convertatur impius à via sua, et vivat.* Jésus-Christ, nous dit saint Paul (*I. Tim.* 1), est venu au monde pour sauver les pécheurs : *Jesus Christus venit in hunc mundum peccatores salvos facere.* Et en plusieurs endroits de son Evangile, notre divin Maître nous avertit qu'il n'est pas venu appeler les justes, mais les pécheurs : *Non veni vocare justos, sed peccatores* (Matth. 9. Marc. 2).

IX. Et combien d'exemples les livres saints ne nous fournissent-ils pas de cette disposition de Dieu à pardonner aux pécheurs pénitents ? David s'était rendu coupable de deux

grands crimes; et à peine a-t-il conçu quelques sentiments de repentir, à peine a-t-il fait l'aveu de ses fautes, que Dieu lui en accorde le pardon. L'Enfant prodigue, qui est la figure de tous les pécheurs, s'était abandonné à tous les désordres; il avait mené la conduite la plus déréglée, la vie la plus dissolue, jusqu'à dissiper sa légitime avec des personnes aussi coupables que lui; et cependant, à peine touché d'une douleur sincère à la vue de ses égarements, retourne-t-il à son tendre père, que ce père miséricordieux vole à sa rencontre, le presse dans ses bras paternels, lui pardonne tout, le fait rentrer dans ses droits, et lui prépare un festin splendide, au lieu de le couvrir des justes reproches qu'il avait mérités. Les Pharisiens présentent à Jésus-Christ une pécheresse surprise dans un crime qui doit être puni de mort; ils veulent qu'elle soit condamnée selon toute la rigueur de la loi. Jésus-Christ lui pardonne, et se contente de lui dire: *Allez, et ne péchez plus.* Magdeleine avait été longtemps le scandale de la ville où elle était née; elle vient se jeter aux pieds du divin Sauveur. La repousse-t-il? lui reproche-t-il ses égarements? Non, il l'accueille avec une douceur ineffable, il lui pardonne tous ses désordres, il se constitue son défenseur contre le Pharisien superbe. Un voleur avait été crucifié à ses côtés, ce malheureux le reconnaît pour son Maître et son Sauveur, il le conjure de ne pas l'oublier, il se repent de ses crimes, et aussitôt Jésus-Christ lui promet de le faire entrer en participation de sa gloire. C'est ainsi qu'il se conduira envers nous et envers tous ceux qui reviendront à lui sincèrement, et lui demanderont le pardon de leurs péchés.

X. Concluons de là, premièrement, combien il nous importe de faire à Dieu cette demande: *Remettez-nous nos dettes*; et, en second lieu, rappelons-nous que Jésus-Christ nous a appris à la faire pour que nous ne perdions pas de vue notre misère et nos fautes, afin de nous empêcher de nous livrer à la présomption, et en même temps afin de ranimer notre confiance en sa miséricorde, et de nous montrer que nous ne devons jamais désespérer d'obtenir le pardon de nos péchés, quelque graves et quelque nombreux qu'ils puissent être. Mais avec quels sentiments, avec quelles dispositions devons-nous faire cette demande, et de quelles conditions doit-elle être accompagnée, pour que nous puissions obtenir par son moyen le pardon de nos fautes? C'est la seconde chose que nous avons à examiner. Et afin que vous compreniez plus facilement ce que j'ai à vous dire sur ce point, je vous prie de remarquer, avec saint Augustin,

que ceux qui font cette prière sont ou justes ou pécheurs. S'ils sont justes, c'est-à-dire exempts de péché mortel, par cette demande ils obtiennent le pardon des fautes légères et journalières dans lesquelles les plus justes tombent jusqu'à sept fois par jour. Cette prière, dit le même saint Augustin (*in Euch. c.* 11), efface entièrement les péchés véniels et journaliers : *Delet omninò hæc oratio minima et quotidiana peccata.* Et c'est pour cela qu'il l'appelle une eau dont nous devons nous servir chaque jour, afin de nous purifier des taches que nous contractons à chacun des instants de notre vie. Il faut savoir cependant que, pour obtenir la rémission de ces fautes légères, il ne suffit pas de la demander à Dieu ; mais il est nécessaire que nous en concevions une douleur sincère, et que nous nous proposions de faire nos efforts pour ne pas y retomber à l'avenir ; car ce serait une témérité, et même une impiété que de demander à Dieu le pardon d'un péché dont nous n'avons aucun repentir, et que nous ne sommes pas résolus d'éviter par la suite.

XI. Quant à ceux qui sont coupables de péchés mortels, cette prière ne leur en obtient pas la rémission par elle-même, parce qu'ils ne sont remis que par le moyen du sacrement de pénitence, comme nous le verrons en traitant de ce sacrement, ou bien par un acte de contrition parfaite, jointe à l'intention ou au désir de se confesser au plus tôt. Mais s'il en est ainsi, direz-vous, celui qui se trouve dans l'état du péché mortel ne pourra donc pas réciter cette prière, ni faire cette demande, ou s'il la fait, ce sera inutilement. Je réponds que même ces pécheurs doivent la réciter avec humilité, parce qu'elle leur servira pour obtenir de Dieu les grâces et les secours qui leur sont nécessaires pour se disposer à bien recevoir le sacrement de pénitence, et de plus pour satisfaire à la justice divine pour les péchés qu'ils ont commis.

XII. Mais la condition principale et nécessaire que Jésus-Christ exige pour nous accorder le pardon de nos fautes soit vénielles, soit mortelles, est que nous pardonnions nous-mêmes à ceux qui nous ont offensés. Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés : *dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris.* C'est comme si nous disions à Dieu : Seigneur, nous vous prions de nous pardonner nos péchés de la même manière que nous remettons à ceux qui nous ont outragés les offenses qu'ils nous ont faites. Cette doctrine est parfaitement conforme à ce que Jésus-Christ nous enseigne dans l'Évangile selon saint Matthieu (*c.* 6. 14) : « Si vous remettez aux autres, dit-il, les

» offenses que vous en avez reçues, votre Père céleste vous » remettra aussi vos péchés; mais si vous ne pardonnez pas » à vos ennemis, votre Père céleste ne vous pardonnera pas » à vous-mêmes. » Si nous ne pardonnons pas à ceux qui nous ont offensés, il n'y a donc plus pour nous d'espérance de salut, et nous ne devons plus attendre de Dieu le pardon de nos péchés; au lieu que si nous pardonnons, par une conséquence nécessaire, nous pouvons être assurés que Dieu agira de la même manière à notre égard. Sa parole est infaillible et immuable; il tiendra sa promesse, pourvu que nous fassions le sacrifice qu'il exige de notre part. Dieu a donc voulu mettre pour ainsi dire en notre pouvoir le pardon de nos péchés; il a voulu que la rémission de nos fautes dépendît de nous, que nous fussions nous-mêmes nos propres juges, puisqu'il nous a promis de nous pardonner de la même manière que nous pardonnerons nous-mêmes : *Dimittite et dimittemini* (Luc. 6. 37). Ayons donc soin de pardonner sincèrement à nos frères, et nous obtiendons assurément de notre Père céleste la rémission de tous nos péchés. Mais il en sera tout autrement de celui qui nourrit dans son cœur des sentiments de haine et des désirs de vengeance, car celui-là n'obtiendra jamais le pardon de ses fautes. Et ce qu'il y a de bien plus terrible, c'est qu'en faisant cette demande, il prie Dieu de ne jamais lui pardonner; elle devient pour lui une lance qu'il enfonce dans son propre sein; c'est une épée, dit saint Jean Chrysostôme, dont il se sert pour se percer lui-même, et pour se donner la mort. Seigneur, dit-il, pardonnez-moi comme je pardonne à celui qui m'a offensé. Je ne veux pas lui pardonner, je veux au contraire me venger; ainsi ne me pardonnez pas vous-même, vengez-vous contre moi. Puisque l'oubli des injures est une condition nécessaire pour obtenir de Dieu la rémission de nos péchés, quel est le chrétien qui voudrait encore nourrir dans son cœur des sentiments de haine et d'inimitié contre ceux dont il a reçu quelque offense?

XIII. Nous sommes persuadés, direz-vous peut-être, de la nécessité d'oublier les offenses qui nous ont été faites, si nous voulons que Dieu nous remette à nous-mêmes nos péchés; mais cette condition est bien difficile, et pour la remplir, il en coûte bien des violences et des efforts. Je conviens qu'elle est difficile, et qu'il en coûte à notre faible nature pour l'exécuter; mais n'en a-t-il pas infiniment plus coûté à Jésus-Christ pour nous mériter la faveur de pouvoir obtenir le pardon de nos fautes à cette condition, puisqu'il a fallu pour cela qu'il ait

répandu tout son sang précieux, et qu'il ait subi la mort la plus cruelle et la plus infame ? Et cet immense bienfait, plus grand que celui de la création, il nous le met pour ainsi dire dans les mains ; il fait dépendre de nous-mêmes la rémission de nos péchés, puisqu'il suffit, pour l'obtenir, de pardonner à ceux qui nous ont offensés ; et cette condition nous semblera trop dure et trop difficile à remplir ?

XIV. Mais une parabole que nous trouvons dans l'Evangile nous rendra la chose plus sensible : « Un roi, dit Jésus-Christ » (*Matth.* 18), voulut se faire rendre compte par ses servi- » teurs. Quand il eut commencé, on lui en présenta un qui » lui devait dix mille talents. Comme il n'avait pas de quoi » payer, son maître ordonna qu'il fût vendu avec sa femme, » ses enfants, et tout ce qu'il avait, pour l'acquit de cette dette. » Le serviteur se jetant à ses pieds, le suppliait, en disant : » Accordez-moi quelque délai, et je vous payerai tout. Le maî- » tre de ce serviteur ayant pitié de lui, le laissa aller, et lui » remit sa dette. Mais ce serviteur ne fut pas plus tôt sorti, que » trouvant un de ses compagnons qui lui devait cent deniers, » il le prit à la gorge, et l'étranglait, en disant : Paye-moi ce » que tu me dois. Son compagnon se prosternant à ses ge- » noux, le conjurait, en disant : Accordez-moi quelque délai, » et je vous payerai tout. Mais il ne le voulut point, et il le fit » mettre en prison, jusqu'à ce qu'il satisfît à sa dette. Les au- » tres serviteurs voyant ce qui se passait, en furent fort af- » fligés, et avertirent leur maître de tout ce qui venait d'ar- » river. Alors celui-ci le fit venir, et lui dit : Méchant servi- » teur, je t'avais remis toute ta dette, parce que tu m'en avais » prié ; ne devais-tu donc pas aussi avoir pitié de ton compa- » gnon, comme j'avais eu pitié de toi ? Et transporté de co- » lère, il le livra aussitôt aux exécuteurs de la justice, jusqu'à » ce qu'il payât toute cette dette. » Venons maintenant à l'explication de cette parabole. Le roi qui demande compte à ses serviteurs, c'est Dieu lui-même. Nous sommes tous représentés par ce serviteur qui devait dix mille talents à son maître, et le compagnon qui ne devait que cent deniers est la figure de notre prochain qui nous a offensés ; car les dettes que nous avons contractées envers Dieu sont énormes, comme l'était la somme des dix mille talents pour le serviteur dont il est parlé dans cette parabole ; et si nous comparons ces dettes avec les injures que nous avons reçues de notre prochain, celles-ci seront à peine les cent deniers dont il est fait mention dans l'Evangile. Et tandis que Dieu veut bien, par un effet de

sa miséricorde, nous remettre nos péchés, qui sont des dettes si considérables, nous refuserons de pardonner à notre prochain les injures qu'il nous a faites, et qui équivalent à peine à la valeur de cent deniers, en comparaison de dix mille talents que nous devons à Dieu ? Notre Père céleste nous promet de nous pardonner tous les outrages que nous avons faits à sa divine Majesté, à cette seule condition que nous oublierons nous-mêmes les injures que nous pouvons avoir reçues de la part de nos frères, et nous regarderons cette condition comme trop dure et trop pénible ? N'est-ce pas là mériter que Dieu nous retire ses grâces, et refuse de nous pardonner, comme ce roi, à son méchant serviteur ? C'est la conclusion que Jésus-Christ tire de cette parabole. C'est ainsi, dit-il, que mon Père céleste agira envers vous, si vous ne voulez pas pardonner à votre prochain une injure qui, quoiqu'elle vous paraisse grave, n'est en réalité que bien légère, tandis que vous avez besoin que Dieu vous remette les dettes immenses que vous avez contractées envers lui par vos péchés.

XV. Non, mes Frères, celui qui ne pardonne pas n'a point de pardon à espérer ; il reste dans l'état du péché, et s'il meurt sans s'être réconcilié, il n'a d'autre sort à attendre qu'un enfer éternel. Ecoutez, à propos de ce que je vous dis, un fait terrible que Surius rapporte dans la vie de saint Nicéphore, martyr. Celui-ci avait un ami intime nommé Saprice ; mais à la suite d'une contestation, ils cessèrent de se voir, et en vinrent même à une haine déclarée. Nicéphore revint bientôt à de meilleurs sentiments, et fit tous ses efforts pour se rapprocher de Saprice. Mais celui-ci, toujours plus obstiné, voulut persévérer dans son animosité. Vers le même temps il s'éleva une grande persécution contre les chrétiens. Saprice fut pris, tourmenté cruellement, et ensuite condamné à mort, pour n'avoir pas voulu sacrifier aux idoles. Nicéphore en ayant eu connaissance, court se jeter à ses pieds, tandis qu'on le conduit au supplice ; et au nom de Jésus-Christ il le supplie de lui pardonner. Saprice ne peut se résoudre à chasser de son cœur le venin de la haine. Il refuse encore de pardonner, et au même instant il renie Jésus-Christ, et consent enfin à adorer les idoles. Nicéphore, animé d'un saint zèle, se précipite au milieu de la foule, et s'écrie : *Je suis chrétien, je crois en ce même Jésus-Christ auquel cet apostat vient de renoncer ; que l'on me fasse mourir à sa place.* En effet, il est condamné à avoir la tête tranchée ; son âme s'envole dans le ciel, emportant la palme du martyre, et Saprice meurt ensuite en réprouvé.

XVI. Voici un exemple bien différent tiré de la vie de saint Jean Gualbert. Tandis qu'il était encore dans le monde, il avait un frère qui fut tué par un de ses ennemis ; il ne cessa de prendre des informations pour reconnaître le coupable, afin de venger la mort de son frère. Un jour (c'était le vendredi-saint) qu'il se trouvait bien armé, il aperçut l'homicide dans un lieu où il lui était impossible de s'échapper. Ce malheureux étend ses bras en forme de croix, et le supplie de lui conserver la vie au nom de Jésus-Christ qui, en ce jour, avait répandu son sang pour le salut des hommes. Jean, touché de compassion, lui pardonne, descend de son cheval, embrasse le criminel, et lui promet de le regarder dès ce moment comme son frère. Après un acte aussi héroïque de charité, il entre dans une église voisine, et tandis qu'il est en prière devant un crucifix, il l'aperçoit qui remue la tête et qui l'incline, pour lui marquer que Dieu avait pour agréable l'action qu'il venait de faire pour son amour. Ayant été frappé de ce miracle, il abandonna le monde, se fit religieux et devint ensuite un grand saint.

XVII. Ces exemples nous montrent combien Dieu déteste ceux qui nourrissent dans leur cœur des sentiments de haine et d'aversion contre les personnes qui les ont offensés, et combien au contraire il se montre miséricordieux envers ceux qui pardonnent volontiers les injures qu'ils ont reçues de leur prochain. Et voilà le fruit que vous devez retirer de l'explication de cette demande. Vous pouvez être assurés que Dieu vous pardonnera vos péchés, mais avec cette condition indispensable que vous pardonnerez vous-mêmes à ceux qui sont vos frères en Jésus-Christ. Priez autant que les anciens solitaires, jeûnez, faites des pénitences aussi austères que les anachorètes des déserts, toutes ces prières et toutes ces pénitences ne vous serviront de rien, sans l'oubli des injures. Si vous voulez que Dieu use de miséricorde envers vous, qu'il vous pardonne vos péchés, chassez de votre cœur tout sentiment d'inimitié, aimez vos ennemis, priez pour eux, cherchez à leur faire tout le bien possible. En récompense de vos légers sacrifices, Dieu vous comblera de ses dons et de ses grâces en cette vie, et vous rendra participants de sa gloire pendant l'éternité.

ONZIÈME INSTRUCTION

SUR LA PRIÈRE.

Explication de la sixième demande de l'Oraison Dominicale : *Ne nous laissez pas succomber à la tentation.*

Dans la cinquième demande de l'Oraison Dominicale, nous prions Dieu de nous remettre nos péchés, que nous avons appelés à si juste titre les plus grands de tous les maux, en nous engageant nous-mêmes à pardonner à notre prochain les injures que nous avons reçues de lui. Mais il ne suffit pas de demander à Dieu le pardon des fautes que nous avons eu le malheur de commettre ; car si nous étions abandonnés à nos propres forces, livrés à la fureur de nos ennemis, bientôt nous serions de nouveau leurs esclaves, et nous nous séparerions encore de notre Père céleste, pour retourner au service de maîtres aussi perfides. Il était donc de la sagesse de notre divin Sauveur, après nous avoir enseigné à demander le pardon de nos offenses, de nous apprendre à implorer pour l'avenir le secours divin, et à solliciter les grâces nécessaires, afin de ne pas succomber aux tentations qui, bien que nous les ayons appelées des maux médiocres, ou du second ordre, sont néanmoins très à craindre, par la raison que si nous n'avions pas soin de nous tenir sans cesse en garde contre elles, nous serions entraînés insensiblement dans le péché. Je vous démontrerai dans cette Instruction combien il nous importe de bien faire à Dieu cette demande ; ce que l'on entend par tentations, et quelles en sont les causes ; et enfin je vous exposerai les moyens que nous devons mettre en œuvre pour ne pas y succomber.

I. Il est hors de doute que l'ennemi de notre salut attaque d'une manière plus forte les âmes qui, après avoir obtenu de la divine miséricorde le pardon de leurs fautes, sont rentrées en grâce avec Dieu par le moyen d'une sincère pénitence, et qui, pour correspondre à ce bienfait, s'adonnent avec ardeur à toutes les œuvres de piété. C'est à ces âmes principalement que le démon cherche à tendre des embûches ; c'est contre elles qu'il dirige tous ses efforts, et il n'y a pas d'artifices qu'il n'emploie pour les faire retomber. Tandis que les Israélites, qui étaient le peuple de Dieu, vivaient sous la dure servitude du roi Pharaon, ce monarque les laissa en paix, se contentant

de les obliger à lui payer de forts tributs, et de les condamner à des travaux pénibles. Mais dès qu'ils eurent manifesté le dessein où ils étaient de sortir de l'Egypte, ce tyran cruel doubla leurs impôts et leurs travaux ; et au moment où il les vit s'éloigner de lui et sortir de son royaume, il réunit toutes ses troupes, et se mit à les poursuivre pour les subjuguer de nouveau, et les réduire à leur premier esclavage. C'est ainsi que le démon agit envers les âmes qui cherchent à secouer son joug, et à s'affranchir de son indigne servitude, et plus spécialement encore à l'égard de celles qui ont rompu tout commerce avec lui, et se sont données entièrement à Dieu. Il n'ignore pas, cet ennemi acharné à notre perte, qu'il est aisé de détruire un édifice tout récemment construit, et d'arracher une plante nouvelle et tendre qui commence à peine à jeter ses faibles racines dans la terre, et que le souffle le plus léger est capable d'allumer de nouveau une lampe qui ne fait que de s'éteindre.

II. Mais qu'a fait notre aimable et divin Rédempteur ? Afin que nous pussions facilement résister à tous les efforts de cet ennemi terrible, il a bien voulu nous munir de l'arme céleste de cette prière ; il nous a enseigné à recourir à notre Dieu, il nous a ordonné de nous adresser à notre Père et d'implorer chaque jour et même souvent dans le jour son secours divin, en lui disant : O mon Dieu, ne nous laissez pas succomber à la tentation : *et ne nos inducas in tentationem.* Elles sont innombrables les raisons qui nous montrent la nécessité de faire souvent à Dieu cette demande ; je me bornerai à vous exposer les principales, dont la première se tire de notre propre misère et de notre faiblesse, laquelle ne peut que nous faire tomber à chaque instant, si Dieu ne nous aide par son secours et par sa grâce à surmonter les tentations si nombreuses et si importunes dont nous sommes assaillis sans relâche. Et combien les saintes Ecritures ne nous fournissent-elles pas d'exemples déplorables de cette faiblesse humaine ? Arrêtons-nous à celui qu'elles nous donnent dans la conduite des Apôtres, au moment où leur divin Maître fut pris au jardin des Oliviers (*Matth.*26). Dans le cénacle, animés des sentiments les plus généreux, ils avaient protesté à Jésus-Christ qu'ils lui demeureraient fidèles, et qu'ils ne l'abandonneraient jamais, et à peine le voient-ils entre les mains de ses ennemis, que la crainte leur fait prendre la fuite. Pierre lui-même, qui avait montré le plus de courage et d'intrépidité, et qui avait dit à son Maître qu'il aimerait mieux se laisser mettre en prison avec lui, que de l'aban-

donner, qu'il préférait mourir plutôt que de le renier ; Pierre n'ose le suivre que de loin, et à la voix d'une servante, il jure trois fois qu'il ne l'a jamais connu. Or, conclut le Catéchisme romain (*Ibid.*), si les plus fortes colonnes de l'Eglise ont été ébranlées et sont tombées, pour n'avoir pas été soutenues par le bras tout-puissant de Dieu, comment résisterons-nous avec nos propres forces, nous qui ne sommes que de faibles roseaux?

III. La seconde raison qui doit nous engager à recourir à Dieu et à lui adresser cette prière, c'est que nous sommes assaillis de toutes parts et attaqués par toutes sortes de tentations; nous sommes tentés au-dedans et au-dehors, et dans notre âme et dans notre corps, et par le démon et par le monde, et par nous-mêmes, et cela non pendant un jour ou deux, mais pendant toute la vie, puisque la vie entière de l'homme est une guerre continuelle, selon l'expression du saint homme Job (*c.* 7). Et quel est celui d'entre nous qui n'ait à combattre sans cesse contre les assauts terribles de la colère et de la concupiscence? Ah ! ils sont si multipliés et leurs coups si redoublés, qu'il est bien difficile de n'en pas recevoir quelque atteinte. Outre ces ennemis qui habitent au-dedans de nous-mêmes, nous avons encore contre nous ces ennemis cruels dont parle l'Apôtre, contre lesquels nous sommes obligés de combattre, et qui sont non-seulement la chair et le sang, mais encore les princes et les puissances, et les esprits qui gouvernent ce monde de ténèbres, c'est-à-dire ces ennemis remplis d'iniquités qui cherchent à nous priver des biens célestes (*Eph.* 6).

IV. Aux guerres intestines viennent donc se joindre les combats extérieurs que nous livrent les démons, qui tantôt nous attaquent ouvertement, et tantôt cherchent par des voies secrètes à s'insinuer dans notre âme. L'Apôtre, dit le Catéchisme romain (*Num.*5. *et* 6), appelle princes ces esprits d'iniquité, à raison de l'excellence de leur nature qui est supérieure à celle des hommes et à toutes les choses créées et sensibles. Il les nomme rois de ce monde de ténèbres, parce qu'ils régissent un monde ténébreux et obscur, c'est-à-dire des hommes qui, au lieu d'être éclairés des lumières de la grâce, sont aveuglés par les ténèbres de leurs passions; il dit que ce sont des esprits pleins d'iniquités, parce qu'ils les renferment toutes en eux-mêmes, et qu'ils tentent les hommes en toutes manières, et par la chair, et par l'esprit; par la chair, en les portant aux plaisirs criminels des sens; par l'esprit, en les excitant à la rébellion contre Dieu et à la trans-

gression de sa loi sainte. Ces esprits de ténèbres nourrissent contre nous une haine implacable ; ils ont juré de nous faire une guerre continuelle, et de ne jamais nous accorder ni trève ni repos. Ils ont porté la témérité jusqu'à vouloir monter au plus haut des cieux, pour détrôner Dieu lui-même : *In cœlum conscendam* (Is. 14). Ils ont attaqué nos premiers parents dans le paradis terrestre ; ils ont assailli les Prophètes et les Apôtres ; bien plus, ils ont eu l'audace de tenter Jésus-Christ lui-même (*Matth.* 4). Et c'est pour cela que l'apôtre saint Pierre nous exhorte à être toujours sobres et vigilants, parce que, dit-il, notre ennemi, comme un lion rugissant, tourne sans cesse autour de nous, afin de nous dévorer (*I. Pet.* 5). Comment, si faibles que nous sommes, pourrons-nous, sans le secours divin, résister à des ennemis si puissants et si acharnés à notre perte ? Ces combats continuels que nous avons à soutenir, malgré notre faiblesse, sont donc le second motif qui doit nous porter à recourir à Dieu, afin d'obtenir de sa bonté la force surnaturelle dont nous avons besoin, en lui disant avec ferveur : *ne nous laissez pas succomber à la tentation.*

V. La troisième et dernière raison qui nous montre combien il nous importe de bien faire cette demande, se tire de l'exemple que nous en a donné notre divin Sauveur, et des recommandations fréquentes qu'il nous en a faites. Afin de nous servir de modèle en toutes choses, comme dit saint Paul, excepté dans le péché, il avait permis au démon de le tenter; mais pour se préparer à la tentation, il se retire dans un désert, où il observe un jeûne de quarante jours, uniquement occupé à la prière. Or, si notre divin Modèle, qui ne pouvait être tenté qu'autant qu'il voulait bien le permettre au démon, a voulu néanmoins se préparer à la tentation par la prière, à combien plus forte raison ne devons-nous pas employer ce grand moyen, nous qui sommes tentés malgré nous-mêmes ? Aussi tous les Saints ont-ils suivi cet exemple admirable. L'apôtre saint Paul, lorsqu'il était si violemment tenté par l'ange de Satan, se servait du remède puissant de la prière. C'est le moyen que Jésus-Christ nous a le plus fortement recommandé dans son Evangile. Veillez et priez, dit-il à ses disciples (*Matth.* 26), si vous voulez ne pas succomber à la tentation : *Vigilate et orate, ut non intretis in tentationem.* Et pourquoi les Apôtres abandonnèrent-ils leur divin Maître au jardin des Oliviers, lorsqu'ils le virent entre les mains de ses ennemis ? Pourquoi saint Pierre lui-même le renia-t-il d'une manière si indigne, à la voix d'une servante? C'est parce qu'ils avaient né-

gligé de mettre en pratique ce que Jésus-Christ leur avait ordonné tant de fois; c'est parce qu'au lieu de veiller et de prier, ils s'étaient lâchement livrés au sommeil. Voilà les principales raisons pour lesquelles nous sommes obligés d'implorer à chaque instant le secours divin, afin de ne pas succomber aux tentations de nos ennemis.

VI. Après avoir considéré la nécessité où nous sommes de recourir à Dieu, afin qu'il nous préserve du malheur de succomber aux tentations, il nous faut examiner ce que l'on entend par le mot tentation, et quelles en sont les causes. Par tentation en général, on entend une épreuve que l'on fait de la fidélité d'une personne; et,en ce sens, nous pouvons dire que Dieu tente ses élus en éprouvant leur vertu, afin de la montrer au monde, de la proposer pour modèle aux autres, et afin de la récompenser ensuite avec plus de magnificence et de libéralité. C'est ainsi qu'il éprouva la fidélité d'Abraham (*Gen.* 22), en lui ordonnant d'immoler Isaac son fils unique. C'est ainsi que Tobie étant chéri de Dieu, il était nécessaire, comme lui dit l'ange Raphaël (*Tob.* 12), qu'il fût éprouvé par la tentation. Le Seigneur vous éprouve, dit Moïse aux Israélites (*Deut.* 13), afin de voir si vous l'aimez ou non : *Tentat vos Dominus Deus noster, ut palàm fiat, utrùm diligatis, an non.* On peut donc dire que Dieu tente les hommes par des afflictions, par des maladies, par la pauvreté ou par d'autres disgrâces et d'autres calamités, afin de mettre à l'épreuve leur vertu, leur fidélité et leur amour, parce qu'en effet, de même que le feu éprouve l'or et le purifie, ainsi ces espèces de tentations éprouvent la vertu et la fidélité de l'homme.

VII. Mais ce ne sont pas là les tentations que Jésus-Christ a eues en vue, lorsqu'il nous a appris à dire : *ne nous laissez pas succomber à la tentation.* Celle dont il s'agit dans cette demande, comprend tout ce qui peut nous porter au mal, et, en ce sens, nous sommes tentés, lorsque par une chose quelconque, nous sommes sollicités à commettre un péché. La tentation envisagée sous ce rapport ne vient de Dieu en aucune manière, parce que Dieu étant infiniment bon, et ayant une horreur souveraine pour le péché, il ne peut engager personne à s'en souiller. C'est pourquoi l'apôtre saint Jacques nous dit (*Epist. I.* 13): Que celui qui est tenté ne dise pas que c'est Dieu qui le tente, parce que Dieu est incapable de porter au mal : *Deus enim intentator malorum est, ipse autem neminem tentat.* Tout ce qu'il nous est permis de dire, c'est qu'absolument parlant, Dieu pourrait empêcher l'homme de succomber

à la tentation, et que,par un effet de ses redoutables, mais justes jugements, il ne le fait pas, parce que l'homme ne mérite point les grâces privilégiées qui le préserveraient du péché dans telle occasion , et que Dieu , après avoir été abandonné par le pécheur, l'abandonne à son tour aux désirs déréglés de son cœur, et cela, ou par un effet de sa justice ou de sa miséricorde, afin que le pécheur, s'il vient à se convertir, soit plus vigilant après sa conversion, et se tienne mieux sur ses gardes pour ne pas retomber à l'avenir.

VIII. Puisque Dieu est incapable de nous porter au mal, quels sont donc les auteurs de nos tentations ? Ce sont le démon , le monde et nos propres passions. Le démon , ennemi juré de Dieu , qui l'a chassé du ciel et condamné à l'enfer , voudrait le voir déshonoré de tous les hommes ; et c'est pour cela qu'il ne cesse de les solliciter à l'offenser Transporté de dépit en voyant que nous sommes destinés à occuper dans le ciel la place qu'il a perdue par sa faute, il désire qu'aucun de nous ne puisse arriver à la possession de ce bonheur, et en conséquence, il cherche sans cesse à nous faire participer à sa rébellion, afin de se procurer la satisfaction cruelle de nous voir partager son châtiment dans l'enfer. N'ayant pu se rendre égal à Dieu , ni dominer dans le ciel , il voudrait dominer sur la terre, se faire adorer des hommes et régner sur eux; et c'est pour accomplir ses desseins pervers, qu'il cherche continuellement à nous faire tomber dans le péché. Il nous tend ses embûches, il diversifie ses suggestions selon la diversité des esprits et des tempéraments. Comme un général d'armée qui, voulant s'emparer d'une place forte, commence à faire le tour de ses murs, pour examiner quelle est la partie la plus faible, afin de l'attaquer de ce côté, ainsi le démon cherche à connaitre quelle est en nous la partie faible, c'est-à-dire quel est le vice auquel nous sommes le plus enclins, quelle est notre passion dominante, afin de diriger toutes ses forces de ce côté, pour se rendre plus facilement maître de notre âme.

IX. S'il ne peut parvenir à nous vaincre par ses suggestions perverses , il se ligue avec le monde et avec la chair , et il les arme contre nous. Il arme contre nous le monde ; et le monde alors nous tente en nous offrant ses plaisirs et ses divertissements , en nous engageant dans des conversations obscènes ou trop libres , en nous inspirant l'amour du jeu , des spectacles , des représentations dangereuses qui , selon la doctrine de saint Augustin et de tous les autres saints Pères, sont les œuvres et les pompes du démon , auxquelles tout

chrétien a dû renoncer dans le baptême. Le monde nous tente par ses discours impurs, qui de nos jours sont devenus l'assaisonnement ordinaire de la conversation parmi les personnes qui vivent dans l'oisiveté. Il nous tente par ses exemples scandaleux, par ses maximes pernicieuses, et en tournant en dérision la vertu et la piété. Souvent, dit le Catéchisme romain (*Ibid.*), il se sert des hommes corrompus et pervers, comme d'autant de suppôts, et surtout des hérétiques, lesquels étant assis dans la chaire de l'erreur, vont répandant de part et d'autre le venin mortel des mauvaises doctrines, et entraînent ainsi dans le crime un grand nombre de chrétiens lâches et indifférents, déjà portés au mal par le penchant naturel. Enfin le démon se joint à nos passions, afin de nous tenter plus fortement, en allumant en nous les flammes impures de la concupiscence, en excitant dans notre cœur l'amour des plaisirs, des honneurs et des biens de la terre. Tels sont les ennemis divers que nous avons à combattre. Il n'y a pas d'état, d'âge, de sexe, de condition qui soit à l'abri des tentations. Mais pour l'ordinaire, selon que le remarquent les maîtres de la vie spirituelle, et que l'expérience le démontre, l'enfance est plus spécialement tentée de gourmandise; l'impureté est la passion dominante de la jeunesse; l'ambition, celle de l'âge viril; l'avarice, celle des vieillards qui, quoique plus rapprochés de la tombe, craignent toujours que la terre ne vienne à leur manquer.

X. Que demandons-nous donc à Dieu en lui disant : Ne nous laissez pas succomber à la tentation? *et ne nos inducas in tentationem*? Connaissant d'un côté notre fragilité et notre faiblesse, et de l'autre, les ruses et la puissance de nos ennemis, nous prions Dieu d'éloigner de nous les tentations, ou de ne pas permettre que nous soyons tentés au-dessus de nos forces. Nous le supplions de ne pas nous abandonner dans le moment du combat, de ne pas permettre que nous soyons surpris par les artifices du tentateur, de ne pas nous laisser tomber dans ses piéges, ni succomber sous ses coups. Nous lui demandons enfin qu'il nous assiste par sa grâce toute-puissante, qu'il nous préserve du malheur de nous rendre à la sommation de l'ennemi, et de lui céder la palme, et qu'il nous aide à sortir victorieux de tous les combats que nous aurons à soutenir contre lui, comme le dit saint Augustin : *Ne deserti ejus adjutorio, alicui tentationi vel consentiamus decepti, vel cedamus afflicti* (Ep. 121).

XI. Mais, direz-vous, est-ce un mal et un péché que d'être tenté, et de ressentir même de violentes tentations? Non, mes

Frères : les tentations, au contraire, nous sont très utiles, elles nous procurent de grands avantages. L'Ecriture Sainte (*Jac. I.* 12) appelle bienheureux et amis de Dieu ceux qui sont tentés, par la raison qu'après avoir été éprouvés, ils recevront en récompense une couronne de gloire : *Beatus vir qui suffert tentationem, quoniam cùm probatus fuerit, accipiet coronam vitæ.* Les plus grands amis de Dieu sont ceux qui ressentent les tentations les plus fortes et les plus multipliées ; mais si le combat est dur et pénible, la victoire n'en sera que plus glorieuse. Succomber à la tentation, c'est un péché ; mais elle devient la source d'un mérite infini, lorsqu'on lui résiste et qu'on la surmonte. C'est pour cela que les Saints et les serviteurs de Dieu, bien loin de s'affliger, étaient remplis de joie quand ils se voyaient accablés par les tentations. Et c'est ce que nous conseille l'apôtre saint Jacques (1. 2) en disant : Réjouissez-vous, mes Frères, quand vous serez assaillis d'un grand nombre de tentations ; soyez persuadés qu'elles sont pour vous la source d'un grand bonheur, et d'un moyen d'accumuler des mérites, parce que votre fidélité étant mise à l'épreuve, cette épreuve exercera votre patience, et la patience étant une chose sainte et parfaite, vous deviendrez par-là saints et parfaits : *Omne gaudium existimate, fratres, cùm in tentationes varias incideritis.* C'était aussi le sentiment de saint Paul. « Nous » nous glorifions, dit-il dans son Epître aux Romains (*c.* 5. 4), » nous nous réjouissons au milieu des tribulations et des tentations, sachant que les tentations exercent notre patience » et mettent notre vertu à l'épreuve, et cette épreuve est le » fondement de notre espérance. »

XII. C'était la raison pour laquelle les anciens moines et les solitaires des déserts étaient dans l'allégresse, lorsqu'ils se voyaient assaillis par les tentations, dont ils craignaient la privation. Saint Dorothée (*Doct.* 13) rapporte d'un de ces Pères que, voyant un disciple qui était en proie à une tentation violente, il en fut touché de compassion, et lui dit qu'il prierait Dieu de vouloir bien l'en délivrer. Non, mon père, répondit le saint religieux, car j'en retire un grand profit. C'est un motif pour moi d'élever plus souvent mon cœur vers Dieu, de recourir à lui plus fréquemment par la prière, et de me livrer avec plus d'ardeur à la pénitence et à la mortification. Le supérieur fut transporté de joie en entendant la réponse de son disciple, et il lui dit : Je reconnais, ô mon fils, que vous faites de grands progrès dans la perfection. Le même saint Dorothée raconte d'un autre religieux, qu'ayant été délivré d'une tentation très

importune, il s'en affligea, et s'en plaignit à son Dieu, en versant des larmes, et en lui demandant s'il ne le jugeait plus digne d'être tenté et affligé pour son amour. Saint Jean Climaque nous dit aussi, en parlant de saint Ephrem, que, se trouvant dans un état de paix et de calme, il suppliait Dieu avec instance de faire revivre ses anciens combats, afin de pouvoir ajouter de nouvelles perles à la couronne qui lui était préparée dans le ciel. Bien loin d'être un mal, les tentations nous sont donc, ainsi que vous venez de le voir, d'une très grande utilité.

XII. Et en effet, les tentations nous apprennent à connaître notre faiblesse et notre indigence; et cette connaissance nous maintient dans l'humilité; elle nous montre l'obligation où nous sommes de recourir à Dieu dans les dangers, et par ce moyen, il nous fait voir évidemment que c'est de lui seul que nous vient tout notre secours et toute notre force. La tentation nous rend plus attentifs à nous éloigner des occasions, plus circonspects dans les périls; elle nous exerce et nous donne un plus grand courage pour résister, et plus de vigilance pour ne pas nous laisser surprendre. Quand l'apôtre saint Paul (*II. Cor.* 12) se vit tenté avec tant de violence par l'aiguillon de la chair, il supplia trois fois le Seigneur d'éloigner de lui cette tentation; mais le Seigneur lui répondit que sa grâce lui était suffisante pour pouvoir résister, et que, par les tentations, la vertu croissait et se perfectionnait. Les tentations nous apprennent encore à découvrir les ruses et la malice du démon. Que sait-il, dit l'Esprit-Saint, celui qui n'a jamais été tenté? *Qui non est tentatus quid scit* (Eccli. 39)? Un homme qui n'a jamais voyagé sur mer, ni assisté à aucun combat, quelle connaissance peut-il avoir de la manière de conduire un vaisseau, ou de disposer une armée sur le champ de bataille? Les tentations nous sont donc très avantageuses, lorsque nous les combattons généreusement avec le secours de la grâce.

XIV. Mais d'où vient que les personnes qui servent Dieu avec le plus d'ardeur et de fidélité, qui ont soin de se tenir éloignées des objets trompeurs et des occasions dangereuses, sont celles qui éprouvent les tentations les plus fortes et les plus multipliées? tandis que ceux qui vivent dans le monde, qui suivent ses maximes corrompues, qui se permettent toutes sortes de libertés et dans les paroles et dans les actions, qui sont toujours dans les fêtes, dans les bals, dans les théâtres, qui portent les yeux sans aucune retenue sur les objets les plus enchanteurs, et qui pour plaire ont employé tout ce que l'art a de plus recherché, veulent nous faire croire qu'au milieu de toutes

ces occasions et de tous ces appâts, ils ne ressentent pas la moindre révolte, et qu'ils ne peuvent concevoir ce que sont ces tentations terribles, qui faisaient trembler les Saints, et que les prédicateurs exagèrent si fortement. Ces hommes du monde ne ressentent aucune révolte, aucune tentation ? C'est un mauvais augure, dit saint Chrysostôme : ils sont comme ces malades auxquels la gravité de la maladie fait perdre le sentiment de ce qu'ils souffrent. Ce sont des infortunés dévorés par les flammes des passions, et qui ne s'aperçoivent pas de l'incendie. Pourquoi Balaam frappant son ânesse qui ne voulait pas avancer, et entendant cet animal lui parler et lui reprocher sa cruauté, pourquoi, dis-je, ne fut-il point surpris et étonné de ce prodige (*Num. c.* 22) ? C'est, répond saint Augustin (*H.* 48 *et* 50 *in Num.*), que Balaam était un magicien, et par-là même accoutumé aux apparitions horribles et monstrueuses du démon. *Assuetus monstris erat.* Il en est ainsi des mondains qui ne se sentent nullement émus à la vue de certains objets qui épouvantent les personnes chastes, parce qu'ils sont familiarisés avec eux. (*Vide Lyran. et Calmet in hunc locum*).

XV. Il n'y a personne qui ne soit tenté, et ceux qui ne croient pas l'être, dit saint Jérôme, le sont encore plus dangereusement que les autres. Un apôtre, saint Paul, dans le laborieux exercice de son ministère, occupé à porter l'Evangile à tout l'univers, est violemment tenté par une chair qu'il domptait sans cesse, et les mondains qui la flattent, qui lui accordent tout ce qu'elle demande, n'en éprouveront point les attaques ? non, il n'en est pas ainsi, à moins que l'on ne dise qu'ils ont déjà satisfait cette chair et assouvi leurs désirs criminels. Ce même démon, qui a porté la témérité jusqu'à tenter les Benoît, les Bernard, les François et tant d'autres Saints retirés dans les grottes les plus obscures, dans les cloîtres les plus étroits, laisserait en paix les mondains qui s'exposent volontairement à tous les dangers ? Encore une fois, il n'en est pas ainsi, à moins que l'on n'avoue qu'ils ont déjà fait alliance avec ce maître cruel, ou pour mieux dire, qu'il s'est déjà emparé de leur cœur, et que déjà il les a subjugués et vaincus.

XVI. Nous connaissons donc maintenant l'importance et la nécessité de faire toujours avec ferveur cette demande : Ne nous laissez pas succomber à la tentation : *et ne nos inducas in tentationem.* Nous avons vu que Dieu nous tente pour éprouver notre fidélité, mais non pour nous induire au péché ; qu'il n'y a que le démon qui, ligué avec le monde et nos passions, nous tente pour chercher à nous faire tomber dans le crime.

C'est contre ces ennemis puissants que nous aurons à combattre toute notre vie, et c'est pour cela que nous devons prier Dieu de ne pas permettre que nous soyons tentés au-dessus de nos forces, et de nous soutenir toujours avec le secours puissant de sa grâce. Ce secours ne nous manquera jamais, pourvu que nous ayons soin de le demander. Cependant cela ne suffit pas, il faut encore nous en rendre dignes, en employant de notre côté tous les moyens qui sont en notre pouvoir, afin de ne pas succomber à la tentation. Le premier et le principal de ces moyens est la fuite des occasions dangereuses et de tout ce qui peut être pour nous un sujet de tentation. Comment voulons-nous que Dieu nous aide à vaincre, si nous nous exposons volontairement au danger, si nous allons nous mettre nous-mêmes entre les mains du démon ?

XVII. Or, c'est ce que font un grand nombre de chrétiens, qui n'attendent pas la tentation, mais qui vont la chercher dans les veillées, dans les bals, dans les cercles, dans les jeux, dans les théâtres. Comment osent-ils faire cette demande : *ne nous laissez pas succomber à la tentation* ? C'est, en quelque sorte, se moquer de Dieu que de lui dire : *ne nous laissez pas succomber à la tentation*, et en même temps d'aller au-devant d'elle. Le but de cette demande est d'obtenir de Dieu le secours dont nous avons besoin dans celles qui nous arrivent contre notre volonté, et où nous nous trouvons quelquefois par nécessité, pour remplir les devoirs de notre état, comme le chaste Joseph lorsqu'il fut tenté par sa maîtresse impudique ; ou pour exercer la charité, comme fit Judith pour le salut de son peuple ; mais non pas dans celles où nous nous exposons par caprice, par curiosité, ou pour passer le temps. Dans ce cas, demander à Dieu qu'il nous préserve de faire des chutes, c'est lui demander un miracle sans nécessité, c'est tenter Dieu lui-même. Outre la fuite des occasions, il faut encore nous adonner avec ardeur aux exercices de la piété, nous rappeler souvent la présence de Dieu, penser qu'il nous voit, qu'il est témoin de nos combats, et qu'il sera lui-même notre couronne et notre récompense. Il faut recourir aux sacrements, veiller sans cesse sur notre cœur, sur nos sens, observer la retraite autant que possible, et ajouter à ces moyens la prière, et celle principalement que notre divin Maître nous a enseignée: Ne nous laissez pas succomber à la tentation : *Vigilate et orate, ut non intretis in tentationem*. Et alors nous pourrons espérer d'éviter toutes les chutes, de surmonter toutes les tentations, de remporter sur tous nos ennemis une victoire com-

plète, non que nous ayons lieu de nous en glorifier; comme l'ayant remportée de nous-mêmes; nous devons toujours en rapporter à Dieu toute la gloire, et lui témoigner notre reconnaissance de ce qu'il nous a donné la force de vaincre par les mérites de Jésus-Christ, à qui est dû tout honneur et toute gloire, pendant les siècles des siècles : *Deo autem gratias, qui dedit nobis victoriam per Dominum nostrum Jesum Christum* (I. Cor. 15).

DOUZIÈME INSTRUCTION

SUR LA PRIÈRE.

Explication de la septième demande de l'Oraison Dominicale : *Mais délivrez-nous du mal.*

Nous sommes enfin arrivés à l'explication de la septième et dernière demande de l'Oraison Dominicale, par laquelle nous prions Dieu qu'il nous délivre du mal. Dans cette demande, comme le remarque le Catéchisme romain (*de 7. petit. n.* 1), Jésus-Christ a renfermé en abrégé toutes les autres. Car, en effet, selon l'observation de saint Cyprien (*Serm.* 6. *de Orat. Dom.*), quand nous aurons obtenu ce qui est renfermé dans ces paroles, il ne nous restera plus rien à demander. Nous examinerons donc ici trois choses. Premièrement, ce que nous demandons à Dieu en lui disant : *mais délivrez-nous du mal.* En second lieu, combien il nous importe de bien faire cette demande; et enfin quels sont les fruits que nous devons retirer des réflexions que nous ferons sur ce sujet.

I. Nous l'avons déjà dit, qu'en récitant l'Oraison Dominicale, nous sollicitons la délivrance de trois sortes de maux : du plus grand de tous, qui est le péché; des maux du second ordre, qui sont les tentations, et qui nous portent au péché; et des maux inférieurs qui sont les peines dues au péché. Dans cette septième demande, qui est comme la confirmation des deux précédentes, en même temps qu'elle y ajoute cependant quelque chose de nouveau, nous prions Dieu de nous délivrer non-seulement des deux premiers maux, mais encore de toutes les disgrâces temporelles, qui sont la suite et les effets du péché. En disant : *mais délivrez-nous du mal*, nous devons donc avoir l'intention de demander à Dieu qu'il nous délivre de tous les maux passés, présents et avenir, de tous les revers, de toutes les afflictions, de toutes les souffrances qui

sont les châtiments du péché, auxquels les plus justes même sont sujets. Que nous soyons environnés de toute part d'une infinité de maux temporels, il n'est pas nécessaire de le prouver, puisqu'une expérience journalière nous le fait connaître d'une manière sensible. De même il n'est pas besoin de démontrer, principalement à des chrétiens, la nécessité de recourir à Dieu pour qu'il éloigne d'eux ses châtiments; la nature nous porte d'elle-même à faire cette prière, et lorsque nous sommes affligés de quelques disgrâces, nous désirerions volontiers que Dieu fît aussitôt des miracles pour nous en délivrer.

II. Mais ce que nous devons nous appliquer à bien connaître, c'est l'ordre qu'il faut observer, lorsque nous avons recours à Dieu, afin qu'il nous préserve ou qu'il nous délivre de ces maux; car il y en a beaucoup qui ne le suivent pas. Nous devons donc savoir que si Dieu nous enjoint de nous adresser à sa bonté dans nos afflictions et nos disgrâces, il nous a aussi prescrit l'ordre que nous sommes obligés d'observer dans nos demandes. Il veut que nous commencions avant tout, dit le Catéchisme romain, à lui exprimer notre vœu que son nom soit sanctifié par tous les hommes, que son règne céleste arrive, que sa volonté s'accomplisse sur la terre de la même manière qu'elle s'accomplit dans le ciel; qu'il nous donne avec le pain matériel nécessaire pour la vie du corps, le pain de sa divine parole, de la sainte Eucharistie, et toutes les grâces et tous les secours dont nous avons besoin pour conserver la vie de notre âme; qu'il nous pardonne nos péchés passés, et nous préserve d'en commettre d'autres à l'avenir.

III. Ce n'est qu'après que nous l'aurons prié de nous accorder toutes ces choses, qu'il nous permet de lui demander la délivrance des maux temporels. Mais combien de fois ne renverse-t-on pas cet ordre? Si l'on éprouve quelque infirmité, si l'on se trouve dans quelque danger, si l'on est menacé de la famine, de la guerre, d'une maladie contagieuse, ou de quelque autre désastre, aussitôt on recourt à Dieu pour en être préservé ou délivré, et on laisse de côté les autres biens, qui, regardant la gloire de Dieu, et le salut de l'âme, sont d'autant plus nécessaires et d'autant plus précieux, que les choses spirituelles sont au-dessus des choses temporelles, et le bien de l'âme au-dessus de celui du corps : *Cherchez avant tout le royaume de Dieu et sa justice*, nous dit Jésus-Christ; c'est-à-dire, occupez-vous à demander les choses spirituelles, *et les choses temporelles vous seront données par surcroît.*

IV. Il ne nous est pas défendu, cependant, comme nous l'a-

vous dit ailleurs, de demander ce qui a rapport au corps et à la délivrance des maux qui l'accablent; mais en tout cela nous ne devons nous proposer que la gloire de Dieu, et en qualité de chrétiens, nos prières doivent être différentes de celles des infidèles. Ces infortunés, privés des lumières de la foi, demandent aussi la délivrance de leurs maladies et des calamités qui les menacent; mais ils placent principalement leur espérance dans les moyens ou les remèdes naturels, ou dans le secours des créatures. Mais il faut que la conduite des chrétiens soit tout autre. Lorsqu'ils se trouvent affligés d'une infirmité ou de quelque autre disgrâce, c'est en Dieu seul qu'ils doivent mettre leur confiance, c'est de lui seul qu'ils doivent attendre leur salut et leur guérison. Ils doivent reconnaître que lui seul peut les soulager et les délivrer, parce qu'il est seul l'auteur de tout bien; que si les remèdes naturels ont quelque vertu pour leur rendre la santé, ils n'ignorent pas que c'est Dieu qui la leur a donnée, et que ces remèdes ne pourront les soulager qu'autant qu'il plaira à celui qui les a créés pour l'homme. C'est le Très-Haut, dit l'Esprit-Saint (*Eccli.* 38), qui fait produire à la terre ces remèdes, et c'est pour cela que l'homme prudent ne fera pas difficulté de s'en servir : *Altissimus creavit de terrâ medicinam, et vir prudens non abhorrebit illam.* Les vrais chrétiens, lorsqu'ils sont éprouvés par la maladie, usent donc des remèdes naturels; mais au lieu de se confier en eux, ils se confient en Dieu qui a attaché à ces remèdes une efficacité. Aussi la sainte Ecriture blâme-t-elle le roi Asa (*II. Paralip.* 16) de ce qu'au lieu de recourir à Dieu dans son infirmité, il avait placé toute son espérance dans l'industrie et la science des hommes. Il faut donc mettre toute notre confiance en Dieu, et croire que puisqu'il nous a ordonné de lui demander la délivrance de nos maux, il nous accordera cette faveur toutes les fois qu'elle ne préjudiciera point au salut de notre âme.

V. Cela supposé, voyons ce que l'on entend par ce mal dont nous prions Dieu de nous délivrer dans cette demande. Les Pères de l'Eglise, saint Basile, saint Jean Chrysostôme, saint Augustin et plusieurs autres, par ce terme de *mal*, entendent le démon lui-même, qui étant parvenu au dernier degré de malice, s'appelle à juste titre méchant ou mauvais par excellence. C'est lui qui porte les hommes au péché, et que l'on doit par conséquent regarder comme la source et l'auteur de tous les maux. C'est lui qui nous tente et nous y sollicite à chaque instant; et quoique nous ne l'ayons aucunement offensé,

il cherche néanmoins à nous faire tout le mal possible; il travaille sans relâche à procurer notre ruine, même par le moyen des désastres extérieurs, comme il fit à l'égard de Job. C'est pour cela que dans cette demande nous prions Dieu de nous délivrer non pas des maux, mais du mal : *à malo*, pour marquer que lorsque nous recevons une injure de la part de notre prochain, elle est toujours provoquée par le démon. Aussi n'est-ce point contre le prochain que nous devons tourner notre indignation, mais contre cet ennemi mortel, par l'instigation duquel notre prochain nous a offensés. Quand il nous a outragés, il faut donc prier Dieu qu'il nous délivre, ainsi que celui qui nous a fait cet outrage, des filets et des embûches du démon, notre ennemi commun : *libera nos à malo.*

VI. En second lieu, nous pouvons dire avec d'autres, que, par ces paroles, nous prions Dieu de nous délivrer du péché, qui est le seul mal véritable; de ne plus laisser dominer en nous l'injustice et l'iniquité, comme dit le Roi-Prophète (*Ps.* 118), et de nous préserver de la mort éternelle. Ou, comme dit saint Augustin (*l.* 1. *de peccat. mort. c.* 4), nous le supplions de détruire en nous cette concupiscence qui nous porte au péché; ce qui aura lieu seulement lorsque cette chair mortelle aura été revêtue de l'immortalité, et que la mort, selon l'expression de saint Paul (*I. Cor.* 15), aura été anéantie par la victoire. Alors il n'y aura plus de combats, plus de dangers d'être vaincus; alors nous serons délivrés de tout mal. « Seigneur, disait sainte Thérèse dans ses doux transports, délivrez-moi de cette ombre de la mort; délivrez-moi pour l'avenir de tout mal, et conduisez moi, ô mon Dieu, là où se trouvent tous les biens. Que peut attendre ou espérer en ce monde une âme qui a reçu de vous la lumière pour connaître tout ce qu'il y a de vanité et d'illusion sur la terre, et qui avec l'œil de la foi, découvre ces biens éternels que votre Père prépare à ceux qui l'aiment d'un amour parfait. »

VII. On ne peut nier cependant que lorsque nous demandons à Dieu d'être délivrés du mal, sous ce nom de *mal* on ne doive entendre les dangers, les incommodités et tout ce qui pourrait être préjudiciable à notre santé, à nos biens, à notre honneur. C'est en cela que cette demande diffère des deux précédentes, où nous prions Dieu de nous accorder la délivrance du mal moral, c'est-à-dire de nous pardonner nos péchés passés, et de nous faire la grâce de ne plus succomber aux tentations à l'avenir. Par ces paroles : *délivrez-nous du mal*, notre divin Maître veut donc nous obliger à demander à notre

Père céleste que, par un effet de sa bonté et de sa miséricorde, il nous préserve des inondations, des sécheresses, des incendies, de la foudre, de la tempête, de la grêle et de tout ce qui pourrait nuire aux biens de la terre; qu'il nous garantisse des mauvais traitements et des trahisons de nos ennemis; qu'il éloigne de nous les maladies contagieuses, les guerres, la famine, et toute espèce de désastres et de revers. Non-seulement nous lui demandons qu'il nous délivre de ce que les hommes regardent communément comme des maux, mais nous le prions même de nous priver de ce qu'ils appellent *des biens*, comme sont les richesses, les honneurs, la santé, la vie même, si ces choses doivent être pour nous un sujet de damnation. Nous lui demandons enfin la grâce de ne pas provoquer sa colère et son indignation, de n'être pas surpris par une mort subite et imprévue, et la grâce d'être préservés de tous les fléaux dont il est fait mention dans les litanies que chante la sainte Eglise. Mais toutes ces choses sont renfermées dans cette prière que fait le prêtre à la sainte Messe après le *Pater noster*. lorsque le peuple a répondu : *sed libera nos à malo* : mais délivrez-nous du mal. « Seigneur, ajoute le ministre sacré, nous vous sup-
» plions de nous délivrer de tous les maux passés, présents et
» à venir, par l'intercession de la bienheureuse et glorieuse
» vierge Marie, de vos bienheureux apôtres Pierre, Paul, An-
» dré et de tous vos Saints. Nous vous prions de nous don-
» ner la paix, afin qu'assistés du secours de votre miséricorde,
» nous soyons toujours exempts de tout péché et de toute tri
» bulation. » Voilà quels sont les maux dont nous demandons à Dieu la délivrance, en disant : *mais délivrez-nous du mal.*

VIII. Mais, direz-vous peut-être, Dieu étant infiniment bon, comment permet-il que nous soyons accablés de tant d'ennuis, de tant de peines et de tant de maux de toute espèce ? ne pourrait-il pas nous exempter de toutes ces misères et de toutes ces calamités, et nous faire passer nos jours sur la terre dans la jouissance de la paix et du bonheur ? Non, mes Frères, cela n'est pas possible dans l'état où nous nous trouvons ; la condition de notre nature ne le permet pas. Nous sommes ici-bas comme des voyageurs et des étrangers. A cause du péché originel et de tous ceux que nous avons commis, nous sommes exilés sur la terre comme dans une vallée de larmes, et par conséquent nous devons y être comme des pénitents qui expient leurs fautes. Or, un pénitent doit continuellement se punir et se mortifier; un étranger doit sans cesse faire des efforts afin de parvenir au terme où il veut arriver; un exilé ne

peut que pleurer et gémir tant qu'il se trouve éloigné de sa chère patrie. Il est vrai que Dieu, étant infiniment bon et infiniment puissant, pourrait empêcher tous ces maux ; cependant, par un effet de sa sagesse infinie, il ne le fait pas, et cela pour notre plus grand bien, et afin de remplir envers nous ses desseins d'amour et de miséricorde. Il permet que nous soyons affligés en ce monde, pour nous épargner dans l'autre, et nous préserver d'un malheur sans terme. Les calamités de cette vie sont comme des remèdes qu'il nous fait prendre pour nous guérir de nos infirmités actuelles, et pour nous garantir de celles qui nous conduiraient à une mort éternelle. Dieu se conduit envers nous, dit saint Augustin, comme fait un médecin à l'égard d'un infirme qui a un membre gangrené. Si l'on ne le retranche, ce membre, le mal se communiquera peu à peu à tous les autres, et bientôt le malade cessera d'exister. Que fait donc le médecin ? Il emploie le fer et le feu. Le malade s'épouvante, il pleure, il se plaint qu'on veut le faire mourir avant le temps : *Sub medicamento positus ureris, secaris, clamas*. Mais le médecin ne l'écoute pas ; il aime mieux faire souffrir cet infortuné pendant quelques instants, que de le voir mourir : *Non audiat medicus ad voluntatem, sed audiat ad sanitatem* (in Psal. 85).

IX. C'est ainsi que Dieu, le divin médecin de nos âmes, se comporte à notre égard. Nous sommes accablés d'infirmités spirituelles, tyrannisés par nos mauvaises inclinations, par nos habitudes criminelles; les maladies dont notre âme est affligée tendent à lui donner une mort éternelle. Il emploie le fer et le feu ; il envoie à l'un une infirmité corporelle, à l'autre une persécution, une calomnie, une trahison ; à celui-ci une perte de biens, à celui-là des revers plus grands encore. Alors nous nous écrions : *Seigneur, délivrez-nous de ce mal ;* mais il ne nous écoute pas toujours, parce qu'il veut se servir de ces maux temporels pour nous guérir ou pour nous préserver de maux bien plus affreux et plus à craindre : *Non audit ad voluntatem, sed audit ad sanitatem*. De plus, comme ces peines temporelles sont les effets du péché, l'intention de Dieu, en les envoyant ou en les permettant, est qu'elles servent à nous faire connaître combien ce péché, qui en est la cause, est un grand mal. En troisième lieu, il veut que ces maux soient un motif qui nous excite à sortir de la voie de l'iniquité, quand nous avons eu le malheur de nous y engager, et qui en même temps nous rende plus vigilants et nous fasse mieux tenir sur nos gardes, pour ne pas retomber à l'avenir dans le crime. Ce ne fut que

lorsque l'Enfant prodigue se vit pressé par la faim, et sans aucune ressource, qu'il prit la résolution de retourner à son père qu'il avait abandonné. Combien de chrétiens seraient restés dans l'état du péché jusqu'à la mort, si Dieu ne leur avait envoyé quelque malheur temporel pour leur faire ouvrir les yeux et les déterminer à rentrer en grâce avec lui ? Combien qui vivraient dans un oubli complet de leur âme, de leur éternité, de leur Dieu, s'ils n'étaient réveillés de cet assoupissement profond par une infirmité ou par quelque autre disgrâce ?

X. Le quatrième but que Dieu se propose en nous envoyant ces maux et ces tribulations, est de procurer aux justes des moyens d'accroître leurs mérites en cette vie et leur récompense en l'autre. C'est cette considération qui portait les Saints à demander à Dieu qu'il voulût bien les faire toujours souffrir davantage ici-bas; parce qu'ils savaient que si les bienheureux, dans le ciel, pouvaient avoir quelque regret, ce serait celui ne n'avoir pas assez souffert pendant qu'ils étaient sur la terre. Enfin Dieu a voulu semer d'épines tous les sentiers de cette vie, pour nous montrer que nous ne devons pas nous attacher à ce monde, mais soupirer sans cesse vers le ciel. C'est la belle pensée de saint Grégoire, pape (*lib. Mor. c.* 24) : « Le » Seigneur, dit-il, veut rendre dur et pénible à ses élus le séjour » qu'ils font sur cette terre, afin que n'y trouvant aucun plai- » sir réel, aucun repos durable, ils se déterminent à marcher » avec courage vers la céleste patrie, où ils jouiront d'un re- » pos et d'un bonheur éternels. » Au lieu de regarder les peines de cette vie comme des maux, nous devons donc croire au contraire qu'elles sont de véritables biens, puisqu'elles nous procurent des avantages si précieux.

XI. Mais pourquoi Dieu veut-il que nous lui demandions la délivrance de ces afflictions et de ces peines temporelles, puisqu'elles nous sont si utiles et si avantageuses? C'est, premièrement, pour nous faire connaître l'amour et l'affection qu'il nous porte, et nous montrer qu'il veut nous soulager de nos maux, toutes les fois que nous aurons recours à sa bonté paternelle, et qu'il pourra les adoucir sans préjudicier au salut de notre âme. En second lieu, il veut que nous lui demandions la délivrance de ces maux, afin de nous apprende que c'est à lui que nous devons recourir avant de nous adresser aux hommes, lorsque nous sommes en proie à quelque affliction ou à quelque disgrâce. Dans nos infirmités, comme nous l'avons dit plus haut, au lieu de mettre toutes nos espérances

dans les médecins ou dans les remèdes, il faut nous confier en Dieu, qui seul peut nous en délivrer, et qui, pour nous guérir, donne aux médecins les lumières et les connaissances, et aux remèdes leur vertu et leur efficacité. Il le veut enfin, parce qu'étant lui seul, comme l'Ecriture nous l'apprend (*Amos*. 3), l'auteur de tous ces maux qui sont la suite et le châtiment du péché, en lui disant: *délivrez-nous du mal*, nous reconnaissions que nos peines, nos maladies, nos revers viennent de cette main divine qui nous châtie pour notre bien, et que Dieu seul peut nous délivrer ou nous guérir quand il lui plait. Et voilà pourquoi Job, dans ses disgrâces, n'accusait ni les Chaldéens ni les Sabéens qui lui avaient enlevé toutes ses richesses; il ne s'en prenait point au démon comme étant la cause première des plaies dont il était couvert; mais, prosterné la face contre terre, il s'humilie devant son Dieu, et avoue que c'est lui qui, dans sa sagesse, a permis tous ces revers pour son plus grand bien. « Le Seigneur, dit-il, m'avait tout » donné, il lui a plu de me priver de tout; que son saint » nom soit béni. » Si nous recevons les biens de la main de Dieu, pourquoi refuserions-nous de recevoir avec résignation les maux qu'il nous envoie, et qu'il sait si bien faire tourner à notre plus grand avantage?

XII. De tout ce que nous venons de dire, nous pouvons conclure combien il nous importe de faire cette demande avec les dispositions que Dieu exige de notre part. Mais quelles sont ces dispositions? c'est ce qui va nous occuper maintenant. Lorsque nous disons à Dieu: *délivrez-nous du mal*, c'est-à-dire quand nous le prions de nous délivrer des douleurs, des infirmités, des afflictions et de toutes les peines temporelles que nous avons méritées par nos péchés, nous ne devons pas avoir l'intention de lui demander la délivrance absolue de tous ces maux, parce qu'elle ne nous serait pas avantageuse, mais nous devons seulement le prier d'éloigner de nous les maux qui pourraient nuire au salut de notre âme, et être pour nous une occasion de péché. Nous ne lui demandons cette délivrance qu'autant que sa divine sagesse la jugera nous être convenable en cette vie, où par le moyen des souffrances nous méritons une gloire éternelle. Nous la lui demandons, en un mot, à cette condition qu'elle pourra contribuer à sa gloire et au vrai bien de notre âme. Notre ignorance est trop profonde et notre intelligence est trop faible, pour que nous puissions savoir d'une manière certaine ce qui est bien ou mal pour nous, et par conséquent, il ne faut pas lui demander

qu'il nous délivre de tel ou tel mal, parce qu'il peut se faire que ce qui nous semble en être un ne le soit pas en effet.

XIII. Et c'est pour cette raison que Jésus-Christ nous a appris à demander à son Père, en général, et d'une manière indéfinie, qu'il nous délivre du mal : *libera nos à malo*. Comme si nous disions : « Délivrez-nous, Seigneur, de tout ce que vous » jugez nous être nuisible et contraire, soit en fait de mal, soit en » fait de bien temporel. » Ainsi, comme nous l'avons dit avec le Catéchisme romain, nous prions Dieu de nous préserver non-seulement de ce que les hommes regardent généralement comme étant un mal, mais encore de ce qu'ils estiment être un bien, comme sont les richesses, les honneurs, la santé, la liberté et la vie même, si ces biens devaient être préjudiciables à notre âme. Quand nous faisons cette demande, il faut que nous soyons disposés à dire à Dieu : « O mon Dieu ! vous m'avez donné ces richesses ; je vous prie de me les enlever, si vous prévoyez qu'elles puissent m'être funestes, et que je doive m'en servir pour vous offenser. Envoyez-moi des disgrâces et des mépris, si vous prévoyez que la prospérité et les honneurs doivent m'enorgueillir. Si jamais la santé et la vie devaient être pour moi une occasion de péché, ôtez-moi l'une et l'autre ; envoyez-moi des infirmités et même la mort, si tel est votre bon plaisir. » C'est avec ces sentiments que nous devons faire cette demande ; c'est avec ces sentiments et dans cet esprit que la faisaient les Saints.

XIV. Sainte Marie d'Ognone (1), vierge d'une grande sainteté et d'une haute perfection, se trouvant un jour tourmentée plus qu'à l'ordinaire par des douleurs très aiguës, s'aperçut qu'une personne de piété, émue de compassion, s'était retirée à l'écart pour demander à Dieu qu'il voulût bien lui procurer quelque adoucissement dans ses souffrances ; et comme elle se sentait soulagée, elle dit à ceux qui l'assistaient : « Hâtez-vous d'aller défendre à cette personne de prier pour » moi, parce qu'en faisant diminuer mes peines, elle me fait » perdre de grands mérites. Mon infirmité, bien loin d'être un » mal, est au contraire un grand bien pour moi, parce qu'elle » me fait exercer la vertu de patience (*Div. Anton. p.* 3, *t.* » 19, *c.* 12, §. 7). »

XV. Il nous reste à voir maintenant quels sont les fruits que nous pouvons tirer de ces réflexions. Lorsqu'après avoir demandé à Dieu la délivrance d'une infirmité, d'une persécu-

(1) Ogniacense.

tion, d'une disgrâce quelconque, nous ne sommes pas exaucés, il nous faut tout supporter avec résignation, étant persuadés que, puisque Dieu le veut ainsi, ce ne peut être que notre plus grand bien. Soyons convaincus que Dieu nous exauce d'une manière très avantageuse pour nous, quand il nous donne la force de supporter avec résignation, et même avec joie, les afflictions et tous les maux de cette vie. Soyons persuadés que Dieu a mille manières de nous délivrer du mal ; il le fait quelquefois en adoucissant ce mal par des consolations spirituelles. C'est ainsi qu'il consola par ses promesses et par des révélations le patriarche Jacob, lorsqu'il fuyait pour échapper au courroux de son frère Esaü (*Gen.* 28). Il le fait en tirant le bien du mal, comme lorsqu'il permit que Daniel, captif à Babylone, gagnât les bonnes grâces du roi, et fût élevé à une des premières dignités du royaume (*Dan. c.* 2). Il le fait d'autres fois en exaltant ceux qui ont été maltraités ou calomniés. C'est ainsi que la cruauté des frères de Joseph, l'esclavage et la calomnie, servirent à l'élever à la haute dignité de vice-roi d'Egypte (*Gen.* 42).

XVI. Enfin nous devons être persuadés que les souffrances et les persécutions sont en cette vie le partage des saints et des élus. Tous ceux, dit saint Paul (*II. Tim.* 3), qui veulent vivre dans la piété, et se conformer à Jésus-Christ, souffriront persécution : *Omnes, qui piè volunt vivere in Christo Jesu, persecutionem patientur.* Il faut, dit-il ailleurs (*Act. Ap.* 14), que nous entrions dans le royaume de Dieu par beaucoup de tribulations : *Per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum Dei.* Bien plus, il a fallu que Jésus-Christ lui-même ait souffert pour entrer dans la gloire : *Oportuit pati Christum, et ita intrare in gloriam suam* (Luc. 24). Si donc notre Maître et notre Modèle a cru que la voie des souffrances était la voie droite et sûre pour arriver au ciel, comment pourrons-nous prétendre y parvenir par la voie des délices, nous qui sommes ses disciples et ses serviteurs ? « Des membres délicats conviennent très mal, disait saint Bernard, sous un chef couronné d'épines. » Et d'ailleurs, combien de fois Dieu se sert-il des maux et des infirmités du corps pour guérir les maux et les infirmités de l'âme ?

XVII. Vous avez entendu, mes Frères, l'explication des sept demandes de l'Oraison Dominicale, qui est la plus belle et la plus efficace de toutes les prières, puisqu'elle nous a été enseignée par la sagesse incarnée, Jésus-Christ le Fils de Dieu. Ayons soin de la réciter avec de grands sentiments de piété,

avec une dévotion tendre, avec un cœur pur, contrit et humilié. Car celui qui, étant actuellement dans l'état du péché mortel, ne désire pas sa conversion, ne la demande pas à Dieu avec sincérité, et fait cette prière du bout des lèvres, par coutume, ou avec l'intention criminelle de persévérer dans le péché, celui-là non-seulement n'obtient aucune grâce en le récitant, mais, comme le dit le vénérable Bellarmin, sa prière devient pour lui un nouveau péché, parce qu'alors dans chaque demande, il profère un mensonge. Comment, en effet, peut-il appeler Dieu son Père, lui qui ne veut pas se conduire comme son enfant? Comment et avec quel désir peut-il lui demander que son nom soit sanctifié, lui qui déshonore à chaque instant ce nom sacré et redoutable? Comment ose-t-il demander à Dieu que son règne arrive, tandis qu'il ne désire et ne recherche que les plaisirs et les biens de la terre? Comment peut-il lui demander que sa volonté soit faite, lui qui ne veut jamais suivre que la sienne propre? De quel front ose-t-il prier Dieu de lui pardonner ses fautes, comme il pardonne lui-même à son prochain, tandis qu'il ne peut se résoudre à déraciner de son cœur la haine qu'il porte à ses frères? Comment peut-il dire à Dieu: *Ne me laissez pas succomber à la tentation*, lui qui s'expose sans cesse volontairement aux tentations et aux occasions du péché? Comment enfin est-il assez téméraire pour prier Dieu de le délivrer du mal, lui qui, par sa conduite, ne mérite que des châtiments, et qui contracte sans cesse de nouvelles dettes envers la justice divine?

XVIII. Si nous avons eu le malheur de réciter cette prière avec de si indignes sentiments et de si mauvaises dispositions, qu'il n'en soit plus ainsi à l'avenir; mais prenons la résolution de ne plus la faire dès aujourd'hui qu'avec la plus sincère et la plus solide piété, en considérant qu'elle a pour auteur le Fils de Dieu lui-même. Concluons par ces belles paroles de saint Cyprien parlant du même sujet: « La même bonté qui » a engagé le Fils de Dieu à venir nous racheter et nous combler de bienfaits, l'a porté aussi à nous apprendre cette » prière sublime. Et son intention, en nous l'enseignant, a été » de nous faire obtenir plus facilement tout ce que nous demanderons à son Père. Combien, en effet, ne doit-elle pas » être efficace et agréable à Dieu cette prière toute composée » des paroles mêmes de son Fils unique? Dieu est en quelque » sorte obligé de nous exaucer, lorsqu'il entend les paroles de » ce divin Fils. Quand nous récitons l'Oraison Dominicale, » c'est Jésus-Christ lui-même qui prie en nous, ou plutôt, nous

» nous servons de sa propre bouche, pour demander à Dieu » son Père les grâces dont nous avons besoin. Puisqu'il nous » assure, continue saint Cyprien, qu'il nous accordera tout ce » que nous lui demanderons en son nom, à combien plus » forte raison nous exaucera-t-il, lorsqu'en même temps que » nous le prierons ainsi, nous nous servirons encore de ses » propres paroles? » Employons donc toujours avec une entière confiance cette prière merveilleuse et divine, et nous obtiendrons infailliblement par son moyen toutes les choses qui nous sont nécessaires en cette vie, et toutes les grâces dont nous avons besoin pour mériter la vie éternelle.

TREIZIÈME INSTRUCTION

SUR LA PRIÈRE.

Explication de la Salutation Angélique.

Après la prière que nous a enseignée notre divin Sauveur, la plus belle et la plus excellente, sans contredit, est la Salutation Angélique, ou l'*Ave Maria*. Cette prière est composée de trois parties; et quoique toutes ces parties ne viennent pas immédiatement de Dieu, nous pouvons dire cependant que ce n'est pas moins l'Esprit-Saint qui en est l'auteur. La première partie contient les paroles que l'Ange adressa à Marie de la part de la sainte Trinité, lorsqu'il vint annoncer à cette Vierge sainte le grand mystère de l'Incarnation du Verbe éternel, qui devait s'opérer en elle (*Luc.* 1): *Ave, gratia plena, Dominus tecum; benedicta tu in mulieribus* : Je vous salue, ô pleine de grâce, le Seigneur est avec vous; vous êtes bénie par-dessus toutes les femmes. La seconde partie renferme les paroles que proféra sainte Elisabeth, par l'inspiration du Saint-Esprit, au moment où elle reçut la visite de la sainte Vierge (*Ibid.*). Elle répéta les dernières paroles de l'Ange : *benedicta tu inter mulieres* : vous êtes bénie entre toutes les femmes; et elle ajouta : *et benedictus fructus ventris tui* : et le fruit de vos entrailles est béni. La troisième partie est composée des paroles que l'Eglise a ajoutées, toujours par l'inspiration du Saint-Esprit : *Sancta Maria, Mater Dei, ora pro nobis peccatoribus, nunc et in hora mortis nostræ. Amen* : Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il. Nous commencerons par l'explication de la première partie, qui est la salutation de l'Ange.

I. *Ave, gratia plena* : Je vous salue, ô pleine de grâce, réjouissez-vous, tressaillez d'allégresse. C'est ici, dit le docte Origène, et après lui le cardinal Ugon (*Com. in Luc. c.* 6), c'est ici une salutation que jamais oreille n'avait entendue, et qui était réservée à l'auguste vierge Marie. C'est encore le sentiment de saint Ambroise (*in c.* 1. *Luc.*); car l'Ange en venant annoncer au monde le salut du genre humain, se sert, pour bénir et pour saluer Marie, de termes tout nouveaux, et d'une salutation qui n'était due qu'à cette Vierge sainte : *Soli Mariæ hæc salutatio debebatur*. Par cette salutation, l'Ange l'invite à se réjouir. Et combien n'a-t-elle pas de motifs de se livrer à la joie la plus vive? Premièrement, parce que l'Ange lui dit et l'assure qu'elle est l'objet des complaisances de Dieu, qu'elle est à ses yeux pleine de grâce. Quelle ne serait pas notre joie, quel ne serait pas notre bonheur, dans l'incertitude où nous sommes sur l'état de notre âme, ne sachant pas si nous sommes dignes d'amour ou de haine, quel ne serait pas, dis-je, notre bonheur, si un Ange venait de la part de Dieu nous assurer que nous sommes en grâce avec lui, que nous sommes ses amis et l'objet de sa prédilection? En second lieu, Marie a raison de se réjouir, parce qu'elle apprend qu'elle est choisie pour être sur la terre la Mère de celui qui a Dieu pour Père dans le ciel, et que par-là elle se voit exaltée au-dessus de toutes les créatures, et élevée à la dignité de Reine et de Souveraine des Anges et des hommes. Enfin elle a lieu de se livrer à la joie, parce qu'elle reçoit la nouvelle de la prochaine rédemption des hommes, promise depuis tant de siècles aux Patriarches, prédite par les Prophètes, désirée de toutes les nations, et après laquelle elle soupirait elle-même de la manière la plus ardente.

II. Oui, cette parole, *Je vous salue*, est une parole de joie et d'allégresse, non-seulement parce qu'elle remplit Marie de joie et de bonheur, mais encore parce qu'elle nous apprend que cette Vierge illustre va donner le jour a celui qui doit être le Sauveur du monde. C'est une parole qui réjouit le ciel et la terre, parce qu'elle annonce que Marie va devenir Mère de Dieu, Reine des Anges, Reine et Mère des hommes. Nous devons conclure de là combien la sainte Vierge aime et chérit ceux qui lui adressent souvent cette salutation, et qui renouvellent en quelque sorte dans son cœur cette joie qu'elle éprouva lorsque l'Ange vint lui dire qu'elle était choisie pour être la Mère du Rédempteur. Oui, mes Frères, chaque fois que nous récitons la Salutation Angélique avec dévotion, nous rappe-

lons à Marie cette heureuse nouvelle que l'Ange vint lui apporter; nous lui procurons un nouveau sujet de contentement, en même temps que nous marquons notre reconnaissance envers Dieu pour le grand bienfait de l'incarnation. Et si nous avons soin, dit saint Thomas de Villeneuve (*Serm. de Annunt.*), d'adresser souvent et respectueusement à Marie cette salutation: *Ave, Maria*, nous pouvons être assurés qu'elle nous saluera chaque fois à son tour, et qu'en récompense de la joie que nous lui causerons par le moyen de cette agréable salutation, elle répandra abondamment sur nous les grâces dont elle est la dépositaire et la dispensatrice: *Libenter nos salutat Maria cum gratia, si nos eam salutamus cum Ave, Maria.*

III. Je vous salue, Marie. L'Ange ne prononça pas son nom en lui disant: *Je vous salue*; il ne le prononça que lorsque la sainte Vierge lui ayant fait part de son vœu et de la crainte qu'elle avait de perdre sa virginité en devenant Mère de Dieu, il lui répondit: Ne craignez point, ô Marie! *ne timeas, Maria.* Mais c'est l'Eglise qui a placé le nom de Marie immédiatement après ces mots: *Je vous salue: Marie*, selon l'interprétation de saint Pierre Chrysologue (*Serm.* 142), et de saint Isidore (*Lib.* 7, *Etym. c.* 12), signifie maîtresse ou souveraine, et ce nom convient parfaitement à Marie, disent-ils, puisqu'elle a conçu dans son sein très pur, et qu'elle a enfanté le souverain Maître de l'univers. Elle est, dit saint Bonaventure (*Spec. c.* 3), la souveraine du ciel, de la terre et des enfers, par le pouvoir que lui a communiqué son divin Fils. A ce nom de Marie, qui est au-dessus de tous les noms, après celui de Jésus, les Anges reconnaissent leur reine, les hommes leur avocate et leur protectrice, et les démons celle qui les a vaincus. Le nom de Marie est un nom qui inspire aux Anges le plus profond respect, qui doit inspirer aux hommes l'amour le plus tendre, et qui remplit les démons de crainte et de terreur. Selon saint Jérôme, le nom de Marie signifie aussi *illuminatrice*, et il convient encore admirablement à la sainte Vierge, puisqu'elle a donné le jour à la vraie lumière, au vrai soleil de justice qui éclaire l'univers. Marie fut cette aurore fortunée qui non-seulement apporta au monde le vrai soleil de justice, mais qui, par son moyen, procura aux hommes la lumière de la grâce et tous les dons célestes que répand en nous le Père des lumières.

IV. En troisième lieu, Marie signifie *étoile de la mer*, et c'est pour cela que l'Eglise, dans ses hymnes, la salue en lui donnant le nom d'étoile de la mer: *Ave, maris stella.* Ce

nom d'étoile convient encore très bien à cette Vierge auguste : « Car, dit saint Bernard (*H.* 2. *sup. Miss.*), de même qu'une » étoile projette à travers l'espace ses rayons, sans éprouver » elle-même aucune corruption, ainsi Marie a conçu et mis » au monde son divin Fils, sans que sa virginité ait reçu la » moindre atteinte. Et comme le rayon de l'étoile augmente » sa clarté et sa beauté, au lieu de la ternir, ainsi la virginité » de Marie acquit un nouveau degré de perfection, lorsqu'elle » donna au monde son Sauveur Marie est donc cette étoile » prédite par les Prophètes, qui devait sortir de Jacob, et » dont les rayons brillent dans tout l'univers, s'étendent sur » toute la terre, pour éclairer notre esprit, faire disparaître » les vices de notre cœur, et y faire germer la vertu et la sainteté. » Enfin, Marie est comme une belle étoile, qui resplendit sur » la vaste mer de ce monde, pour nous éclairer et nous con- » duire par ses exemples et par ses mérites. »

V. Mais pourquoi est-elle appelée spécialement *l'étoile de la mer*, et non pas l'étoile du ciel, ou l'étoile de la terre? Les deux grands docteurs de l'Eglise, saint Thomas et saint Bonaventure, nous disent que c'est à cause des rapports qu'il y a entre Marie et l'étoile de la mer; comme ceux qui voyagent sur mer, lorsqu'ils craignent de se détourner du port où ils veulent arriver, portent leurs regards sur l'étoile polaire, afin de se diriger par ce moyen vers le but où ils tendent; ainsi les mortels infortunés, qui voyagent sur la mer orageuse de ce monde, doivent fixer leurs regards sur Marie, pour ne pas s'écarter et pour arriver sûrement au port de la bienheureuse éternité. Marie est donc notre étoile et notre guide parmi les tempêtes de la vie présente. C'est elle que nous devons choisir pour modèle après Jésus-Christ son divin Fils; c'est en elle que nous devons mettre après Dieu toute notre confiance.

VI. Mais avançons et écoutons l'Ange qui, après l'avoir saluée, l'appelle pleine de grâce : *gratia plena*. Quelle langue pourrait exprimer l'abondance de grâce dont fut comblée cette Vierge sainte? Si la grâce est l'effet de l'amour que Dieu porte à une âme, et que cette âme a pour son Dieu, plus elle aime Dieu, et plus elle en est aimée, plus aussi elle recevra des faveurs. Or, y a-t-il jamais eu au monde une créature qui ait plus aimé Dieu, et qui en ait été plus aimée à son tour que Marie? Quelle plénitude de grâce ne dût-elle donc pas recevoir de lui? Oui, elle en obtint plus que n'en ont jamais obtenu les Séraphins les plus embrasés d'amour, et que n'en ont reçu tous les Saints ensemble, parce que, dit le grand saint

Jérôme (*Serm. de Assumpt.*), la grâce n'a été donnée aux Anges et aux Saints qu'avec mesure, au lieu que le Très-Haut l'a répandue dans toute sa plénitude en Marie : *Benè plena, quia cæteris per partes præstatur, Mariæ verò tota se infundit plenitudo gratiæ.* Oui, s'écrie de même saint Pierre Chrysologue (*Serm.* 143), Marie est véritablement pleine de grâce, puisqu'elle a reçu cette grâce sans aucune division, puisque la plénitude de cette grâce a été communiquée à son cœur incomparable : *Singulis gratia est largita per partes, mariæ verò simul se totam dedit gratiæ plenitudo.*

VII. Nous lisons, il est vrai, dans les Actes des Apôtres, que saint Etienne, premier martyr, était plein de grâce et que les Apôtres eux-mêmes furent remplis du Saint-Esprit. Mais il faut avouer, dit saint Pierre Damien (*H. in Nat. M. V.*), qu'il y eut une grande différence entre la manière dont la grâce et les dons du Saint-Esprit furent communiqués à saint Etienne et aux Apôtres, et celle dont cette grâce et ces dons furent communiqués à Marie, parce que saint Etienne n'eut pas le bonheur de posséder corporellement en lui-même pendant neuf mois la plénitude de la divinité, comme Marie, et parce que le Saint-Esprit ne forma pas dans les Apôtres le Verbe incarné, comme il le fit dans cette divine Vierge. Ainsi, conclut très bien saint Ambroise (*in cap.* 1. *Luc.*), il n'y a que Marie qui puisse s'appeler avec vérité pleine de grâce, parce qu'elle seule a eu le privilége extraordinaire de la posséder avec une telle plénitude, qu'elle fut jugée digne de recevoir en elle-même l'auteur de la grâce : *Quæ sola gratiam, quam nulla alia consecuta est, ut gratiæ repleretur auctore.* Si nous voulons porter plus loin nos réflexions, Marie est la fille de Dieu le Père, duquel découle tout don parfait et toute grâce, comme dit saint Paul ; elle est l'épouse du Saint-Esprit, qui est la source de la grâce , et enfin elle est destinée à porter dans son sein Jésus-Christ le Fils de Dieu qui, comme nous l'avons dit, est l'auteur de la grâce. Il en faut donc conclure qu'elle fut enrichie d'une telle abondance de grâce, que nous pouvons dire qu'elle en a plus reçu, elle seule, que tous les Anges et tous les Saints réunis. Salut donc, ô pleine de grâce : *Ave, gratia plena.* Oh ! l'heureuse salutation ! Oh ! louange admirable donnée à Marie par le messager céleste! Il ne la loue pas à cause de sa naissance, ni à cause de quelque autre prérogative ; il ne parle pas en particulier de sa virginité, de sa piété, ni de ses vertus ; il dit tout dans ces seules paroles : *Salut , ô pleine de grâce.* Vous avez été si agréable à Dieu, que vous l'avez déterminé à

descendre du trône de sa gloire, pour venir habiter en vous.

VIII. Après que l'Ange a dit à Marie qu'elle est pleine de grâce, il ajoute : Le Seigneur est avec vous : *Dominus tecum*. Dieu est présent partout par son essence et par sa puissance, comme disent les théologiens. Il est dans le ciel avec toute sa gloire, qu'il communique aux bienheureux ; il est dans l'enfer par sa justice qu'il exerce sur les malheureux réprouvés ; il est dans les âmes justes par sa grâce qui les rend agréables à ses yeux. Mais il est dans Marie d'une manière bien plus spéciale, plus merveilleuse, plus ineffable. Il fut en elle dès les premiers instants de sa conception, pour la rendre pure et sans tache. Il ne se contenta pas de l'orner de toutes les grâces, de tous les dons du Saint-Esprit ; il voulut encore être avec elle comme gardien d'un si précieux trésor. Dieu voulut, dit saint Augustin (*Ser.* 21), habiter d'une manière spéciale dans le cœur de Marie et dans son âme, avant même que son divin Fils quittât pour ainsi dire le sein de son Père, pour descendre dans le sein de cette Vierge immaculée. Dieu était dans l'âme de Marie comme dans un jardin de délices, comme dans son temple, comme dans un lit nuptial. Oh ! le glorieux privilége que celui d'avoir Dieu avec soi, de l'avoir toujours eu, et d'être assuré de l'avoir toujours. Ah ! si nous avons eu le malheur de perdre Dieu par le péché, et si Dieu s'est éloigné de nous, prions cette Vierge sainte d'engager ce Dieu de bonté à rentrer dans notre âme pour n'en plus sortir, et de faire par son intercession que nous ne le perdions jamais plus à l'avenir.

IX. Le Seigneur est donc avec Marie : *Dominus tecum*. Mais pour comprendre combien l'Ange eut raison de dire à la sainte Vierge : *le Seigneur est avec vous*, il faut faire réflexion avec saint Bernard (*H.* 3. *in Evang. sup. missus est*), que par ces paroles, l'Ange voulut dire à Marie : « Ce n'est pas seulement » le Verbe éternel qui est avec vous, parce qu'il vient se re- » vêtir de la nature humaine dans votre sein ; mais vous avez » encore avec vous le Saint-Esprit qui doit le former en vous » et par la vertu duquel vous le concevrez dans vos chastes » entrailles. Vous avez encore en vous Dieu le Père, qui a » engendré de toute éternité ce divin Fils que vous allez en- » gendrer vous-même dans le temps. Oui, Dieu, le Père du » Fils qui sera aussi votre fils, est avec vous. Dieu le Fils lui- » même qui, pour accomplir l'ineffable mystère de l'incarna- » tion, vient prendre chair dans votre sein très pur, sans bles- » ser votre virginité, est avec vous. Enfin, le Saint-Esprit

» qui, conjointement avec le Père et le Fils, sanctifie votre sein
» virginal, est avec vous. » Qui n'avouera pas après cela que Marie est devenue plus grande que le ciel, plus vaste que le monde, puisqu'elle a mérité de porter renfermé en elle-même celui que l'étendue de l'univers et l'immensité des cieux ne peuvent contenir ? *Quia quem cœli capere non poterant, tuo gremio contulisti.*

X. Enfin l'archange Gabriel termine son salut en disant à Marie : Vous êtes bénie entre toutes les femmes : *benedicta tu in mulieribus.* Sainte Elisabeth adressa ces mêmes paroles à la sainte Vierge. Et nous ne devons pas nous étonner de ce que l'Esprit-Saint, qui les avait mises dans la bouche de l'Ange, les inspira pareillement à sainte Elisabeth, car cet Esprit divin a toujours le même langage. Ou bien nous pouvons dire que l'Ange et sainte Elisabeth se servirent des mêmes expressions, afin de nous montrer combien nous sommes obligés d'honorer cette Vierge admirable qui, par l'ordre de Dieu, fut bénie des Anges et des hommes, parce qu'elle venait leur apporter la bénédiction et l'allégresse. Mais on pourrait demander ici pourquoi Marie, que Dieu a élevée au-dessus de tous les ouvrages de ses mains, et qui par conséquent doit être bénie par-dessus toutes les créatures, est dite ici bénie seulement par-dessus toutes les femmes. Je réponds à cela que c'est parce qu'elle a été exempte de toutes les malédictions auxquelles les autres femmes étaient sujettes. Dans l'ancienne loi, les vierges étaient regardées comme maudites, à raison de leur stérilité ; aussi étaient-elles un objet de mépris et d'horreur aux yeux des hommes. Et d'un autre côté, les mères étaient sous le poids de la malédiction que Dieu avait donnée à Eve, et qui consistait à n'enfanter que dans la douleur et à ne mettre au monde que des coupables. Mais notre auguste Vierge fut exempte de toutes ces malédictions. Elle seule, dit saint Bernard (*in Luc. cap.* 11), fut féconde sans corruption ; elle seule conçut sans connaître d'homme ; elle seule enfanta sans douleur, et elle seule enfanta le Saint des saints : *Fuit sine corruptione fœcunda, sine gravedine gravida, et sine dolore puerpera.* Elle fut donc bénie par-dessus toutes les femmes, puisque par un privilége inouï et par un prodige que l'on n'avait jamais vu et que l'on ne devait jamais voir jusqu'à la fin des siècles, elle unit la gloire de la virginité avec les joies de la maternité, comme dit encore saint Bernard : *Gaudia matris habens cum virginitatis honore* (Serm. 4. de Assumpt.)

XI. Saint Augustin trouve encore plusieurs autres raisons

pour lesquelles l'Ange et sainte Elisabeth purent dire à Marie qu'elle était bénie par-dessus toutes les femmes. « Oui, ô di-
» vine Marie, dit ce saint Père (*Serm.* 81), vous êtes bénie
» par-dessus toutes les femmes, parce qu'en mettant au monde
» votre divin Fils, vous avez donné la vie aux hommes et aux
» femmes. Hâtez-vous donc d'enfanter cet adorable Sauveur,
» et vous aurez part à notre rédemption et à notre salut. Eve,
» la première mère du genre humain, a introduit dans le
» monde le péché et les peines dues au péché, et vous, la
» Mère de notre Dieu, vous avez apporté le salut à tous les
» hommes. Et comme Eve fut maudite pour avoir été la cause
» du péché, ainsi vous êtes bénie parce que vous nous avez
» donné celui qui a détruit le péché, et qui est pour nous la
» source de la grâce. Permettez-nous donc de vous dire : O
» Vierge sainte, vous êtes bénie entre toutes les femmes ! ou
» bien, avec le même saint Augustin (*Serm.* 18. *de Sanct.*): *O*
» *femina, super feminas benedicta* ! O Vierge bénie sur toutes
» les femmes, qui sans connaître d'homme, avez mérité de de-
» venir féconde ! En ajoutant foi aux paroles de l'Ange, vous
» avez conçu celui qui devait réparer les pertes déplorables
» qu'Eve nous avait causées en prêtant l'oreille aux sugges-
» tions du serpent infernal. Quel est celui d'entre nous, ô
» Vierge sainte, qui pourra dignement vous rendre grâces et
» vous offrir le juste tribut de louanges que vous avez si bien
» mérité pour avoir anéanti par votre seul consentement tous
» les maux qui pesaient sur le monde entier ? Daignez recevoir
» avec votre bonté ordinaire, sinon toutes les actions de grâ-
» ces qu'il serait de notre devoir de vous offrir, au moins
» celles que notre faiblesse et notre indigence nous permettent
» de vous présenter ; agréez nos vœux, diminuez et excusez
» la grièveté de nos fautes ; admettez nos prières dans la par-
» tie la plus intérieure de votre cœur, afin qu'elles soient
» exaucées, et obtenez, par votre intercession puissante, que nos
» péchés nous soient remis. Vous êtes l'unique espérance des
» hommes coupables ; c'est par vous que nous espérons obte-
» nir le pardon de nos crimes et la gloire éternelle. Secourez
» les misérables, fortifiez les faibles, essuyez les larmes de
» ceux qui pleurent et qui vivent dans l'affliction ; priez pour
» le peuple, pour le clergé ; intercédez pour les personnes de
» votre sexe ; en un mot, faites éprouver à tous les hommes
» les effets de votre bonté, et spécialement à ceux qui se font
» un devoir de célébrer votre mémoire glorieuse : *Sentiant om-*
» *nes tuum juvamen, quicumque celebrant tuam sanctam com-*
» *memorationem.* »

XII. *Et benedictus fructus ventris tui* : et le fruit de vos entrailles est béni. Ces paroles sont toutes de sainte Elisabeth, et c'est ici la quatrième louange donnée à la très sainte Vierge. Ce n'est pas seulement par elle-même et à cause de ses vertus et de ses mérites qu'elle est digne de louanges, d'honneur et de bénédictions ; elle en est encore digne, parce que Jésus-Christ, le Fils de Dieu et le fruit béni de ses entrailles, a été en elle et pour elle la source de toutes les grâces et de toutes sortes de bénédictions. Jésus-Christ a pris chair dans le sein de Marie ; la chair de Jésus est la chair de Marie, puisqu'elle a été formée dans son sein par l'opération du Saint-Esprit. Ainsi donc, comme les belles qualités et les glorieuses prérogatives d'un fils rejaillissent sur la mère qui l'a engendré, comme la bonté d'un fruit fait la gloire de la plante qui l'a produit, de même les prérogatives et les perfections de ce divin Fils rendent béni et digne de mille louanges et de mille bénédictions le sein très pur de Marie, qui l'a conçu, qui l'a porté pendant neuf mois, et qui l'a enfanté d'une manière si glorieuse.

XIII. O fruit béni ! béni pour Marie et béni pour nous, à qui il a apporté toutes sortes de grâces et de bénédictions ! O fruit admirable et précieux ! Il suffit de dire que ce fruit est Jésus: *et benedictus fructus ventris tui Jesus.* C'est l'Eglise qui a placé ici le nom de Jésus, comme elle a mis le nom de Marie après ces paroles : *Je vous salue.* L'Ange ne prononça ce nom adorable que lorsqu'il dit à cette Vierge sainte : *Vous l'appellerez Jésus.* Ce fut aussi un Ange qui dit à saint Joseph : *Vous lui donnerez le nom de Jésus, et il délivrera son peuple de ses péchés.* Le nom de Jésus signifie Sauveur, et notre divin Maître reçut ce nom, parce que c'était en lui que toutes les nations de l'univers devaient être bénies, et parce qu'il n'y a point, comme dit l'apôtre saint Pierre, d'autre nom donné aux hommes, par lequel nous puissions obtenir le salut, que le nom de Jésus. A ce nom tout genou doit fléchir sur la terre, dans le ciel et dans les enfers. C'est un nom de gloire, de grandeur et de majesté; nom qui remplit les pécheurs de confiance, les justes d'allégresse, et qui fait le bonheur des Saints dans le ciel. C'est un nom qui porte le miel dans la bouche et la joie dans le cœur. Mais comme nous n'avons pas de termes pour exprimer d'une manière suffisante les qualités de ce nom divin et de ce fruit béni qui est Jésus, allons à l'arbre qui l'a produit, adressons-nous à Marie, et demandons-lui qu'elle nous fasse connaître la grandeur de ce nom et les avantages qu'il peut nous procurer, et disons-lui avec sainte Elisabeth : *Béni soit, ô Vierge sainte, le*

fruit de vos entrailles, qui est Jésus. Et après avoir loué et remercié Jésus de ce qu'il a bien voulu se revêtir de notre nature pour notre amour, bénissons-le, remercions-le de ce qu'il a daigné combler de tant de grâces et de bénédictions cette Vierge auguste qui l'a conçu et porté dans son chaste sein.

XIV. Après avoir considéré les deux premières parties qui composent la Salutation Angélique, c'est-à-dire les paroles de l'Ange et celles de sainte Elisabeth, dans lesquelles se trouvent renfermés les principaux priviléges de Marie, et qui doivent nous faire comprendre combien sa protection est efficace, il nous reste à parcourir la troisième partie de cette belle prière, dans laquelle l'Eglise nous invite à nous adresser avec confiance à cette grande Reine, en lui disant : *Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il. Sancta Maria, Mater Dei, ora pro nobis peccatoribus, nunc et in hora mortis nostræ. Amen.* Sainte Marie... l'Eglise appelle d'abord Marie *sainte* ; et l'on ne finirait jamais, si on voulait exposer toutes les raisons pour lesquelles ce beau titre lui convient. Je toucherai quelques-unes de ces raisons, laissant à votre piété le soin d'examiner les autres. Marie est sainte, non-seulement parce qu'elle fut exempte du péché originel et de tout péché actuel, mais, comme je vous l'ai déjà dit, parce que dès le premier instant de sa conception, elle fut l'objet des complaisances de Dieu, et ornée de la plénitude de la grâce. Elle est sainte, parce qu'elle fut comblée de toutes les grâces qui convenaient à son état et à sa dignité de Mère de Dieu ; et comme cette dignité est infinie, celles qu'elle reçut y furent proportionnées. Elle est sainte, parce qu'elle eut en partage toutes les vertus et tous les dons du Saint-Esprit, au plus haut degré. Elle est sainte, parce qu'à chaque instant elle a augmenté le trésor de ses mérites, et qu'elle est parvenue à une si haute perfection, que, pour la récompenser dignement, Dieu a cru devoir l'élever dans le ciel au-dessus de tous les chœurs des Anges. Enfin elle est sainte, parce qu'elle est la fille bien-aimée de Dieu le Père, parce qu'elle est le sanctuaire de l'Esprit-Saint, et qu'elle a porté dans ses chastes entrailles l'auteur même de la sainteté, Jésus-Christ, le Saint des Saints.

XV. *Sancta Maria, Mater Dei*: Sainte Marie, Mère de Dieu. Voici ce qui met le comble à la gloire et aux priviléges de Marie ; elle est Mère de Dieu. Pour exalter cette dignité, les saints Pères ne savent plus trouver des expressions suffisantes; car dire qu'elle est Mère de Dieu, c'est dire tout en un mot. Ce titre et cette qualité, disent saint Anselme et le dévot saint

Thomas de Villeneuve (*de Nat. Virg.*), surpassent tout ce qu'il y a de plus grand et de plus sublime après Dieu. Car plus le Fils est élevé, plus la Mère doit l'être ; or, la dignité de Jésus-Christ, qui est le fils de Marie, est infinie, et par conséquent la grandeur de Marie, qui est sa mère, est en quelque sorte infinie. Dieu pouvait faire un monde plus grand, un ciel plus étendu, dit saint Bonaventure (*in Spec. Virg. c.* 8) ; mais il ne pouvait élever une créature à une dignité plus haute que celle de la mère de son divin Fils : *Majorem mundum et majus cœlum potest facere Deus, sed majorem matrem, quàm matrem Dei non potest facere Deus.* Et en effet, peut-il y avoir un fils plus grand et plus élevé que le Fils de Dieu? Si donc ce même Fils de Dieu s'est fait le fils de Marie, Marie, en tant que mère, ne pouvait être élevée à un plus haut degré de gloire qu'à celui de Mère de Dieu. C'est ce que prouve aussi, dans sa Somme, le docteur angélique saint Thomas (1. *p. c.* 25. *a.* 6).

XVI. Marie est donc Mère de Dieu, puisqu'elle a conçu dans son sein virginal, par la vertu du Saint-Esprit, le Verbe divin qui est Dieu. Il est vrai qu'elle n'a pas produit la divinité, mais elle a donné le jour à la sainte humanité de Jésus-Christ qui, dès le premier instant, fut unie hypostatiquement à la personne du Verbe éternel, et ainsi elle a conçu et mis au monde un Homme-Dieu. C'est ici une vérité de foi qui a toujours été crue dans l'Eglise catholique, et tous les saints Pères ont donné à Marie le beau titre de Mère de Dieu. Dans le quatrième siècle, l'impie Nestorius osa lui contester cette qualité glorieuse; mais l'Eglise universelle, réunie au concile général d'Ephèse (*An.* 341), le condamna ; il fut déposé, envoyé en exil, où il mourut misérablement, après que les vers lui eurent entièrement rongé la langue, en punition du blasphème horrible qu'il avait prononcé contre l'auguste Mère de Dieu. Mais nous tous, en vrais catholiques, nous croyons, ô Vierge sainte, que vous êtes véritablement la Mère de Dieu, et en cette qualité, nous vous supplions de prier pour nous, en vous disant : Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous : *Sancta Maria, Mater Dei, ora pro nobis.*

XVII. Mais pourquoi l'Eglise nous enseigne-t-elle à implorer la protection de Marie, et à lui demander qu'elle prie pour nous ? C'est afin de nous apprendre qu'elle peut tout nous obtenir de Dieu. Saint Bernard, et en général tous les Saints et tous les pieux auteurs qui ont parlé de la protection de la sainte Vierge et de son pouvoir sans borne, s'accordent à dire

que Dieu ne sait rien lui refuser, qu'il ne rejette aucune des suppliques présentées par ses mains, et qu'elle obtient tout ce qu'elle veut de son divin Fils. Si, pour obtenir des grâces d'un fils bien-né, il n'y a pas de moyen plus efficace à employer que la médiation de sa mère, qu'il vénère et qu'il chérit, comment n'obtiendrions-nous pas de Jésus-Christ toutes les faveurs que nous solliciterons par l'intercession de Marie, qui est sa mère bien-aimée? Comment ce divin Fils pourrait-il ne pas se rendre favorable à ses prières? Non, il ne lui refuse rien, il lui accorde tout ce qu'elle désire, tout ce qu'elle demande.

XVIII. Mais nous sommes de grands pécheurs; nous l'avouons, et c'est pour cette raison spécialement, ô Vierge sainte, que nous vous conjurons de prier pour nous, vous qui êtes la mère des pécheurs : *ora pro nobis peccatoribus.* Vous êtes le refuge des pécheurs, comme le dit la sainte Eglise : *refugium peccatorum.* Soyez donc notre refuge, priez pour nous maintenant, pendant tout le temps de notre vie, le jour, la nuit, à chaque instant. Obtenez-nous le pardon de nos fautes, la grâce de les détester, de les pleurer, de les expier par une sincère pénitence. Mais surtout, priez pour nous au moment de notre mort, qui sera le temps où nous aurons le plus grand besoin de votre secours, parce que c'est le moment redoutable qui décidera notre sort éternel. Défendez-nous alors des tentations et des embûches du démon qui, voyant le peu de temps qui lui reste, fera ses derniers efforts pour nous perdre. Oui, secourez-nous dans ce moment terrible, afin qu'aidés du secours de la grâce, nous puissions remporter la victoire sur nos ennemis, obtenir la couronne d'immortalité promise à ceux qui auront bien combattu jusqu'à la fin, et mériter le bonheur de vous aimer et de vous témoigner notre reconnaissance pendant l'éternité.

QUATORZIÈME INSTRUCTION

SUR LA PRIÈRE.

De la véritable dévotion à la très sainte Vierge.

Il n'est rien au monde dont l'homme ne puisse abuser par la suggestion de l'esprit infernal; et plus une chose est sainte et digne de respect, plus les abus que l'on en fait sont détestables et criminels. C'est là ce qui est arrivé et ce qui arrive chaque jour par rapport à la dévotion que doit avoir tout bon

chrétien envers la très sainte Vierge Marie, Mère de Dieu. Un grand nombre s'en servent comme d'un prétexte pour mener une vie inutile, et même pour persévérer avec une espèce d'assurance dans leurs désordres, se figurant que cette Vierge puissante les préservera de l'enfer par sa protection et par son pouvoir auprès de Dieu. Je me propose aujourd'hui de détruire cette erreur et cette illusion, en établissant quelle doit être la dévotion envers Marie, pour qu'elle soit véritable et solide. Cette dévotion doit être respectueuse, mais agissante; elle doit être pleine de confiance, mais sans présomption. Dévotion respectueuse et agissante, qui honore la sainte Vierge, et nous porte à imiter ses vertus. Dévotion pleine de confiance en la protection de cette Vierge puissante, mais qui exclut toute volonté et toute intention de persévérer dans le péché. Deux vérités de la plus haute importance, que je vous développerai dans cette Instruction.

I. Avant d'établir que notre dévotion envers Marie doit être respectueuse, il est à propos d'examiner ce que l'on entend par dévotion. Le mot dévotion, selon saint Thomas, signifie être dévoué à quelqu'un, lorsque l'on se consacre totalement à lui, que l'on est attentif à faire tout ce qui lui plait, et que l'on cherche en toutes choses ce qui peut contribuer à ses intérêts et à son honneur. Ainsi, l'on appelle dévots ou dévoués les chrétiens qui sont exacts à assister aux offices divins, à fréquenter les sacrements, à remplir tous leurs devoirs de religion, à exercer toutes les œuvres de piété qui peuvent tendre au culte et à la gloire de Dieu. Selon cette doctrine, nous pouvons entendre par dévotion à Marie le désir, l'intention de faire toujours avec empressement tout ce qui peut contribuer au culte et à la gloire de cette grande Reine, qui est au-dessus de toute louange et de tout honneur ; car les prérogatives et la grandeur de la Mère de Dieu sont si sublimes, qu'avec tous les efforts de notre esprit, nous ne pourrons jamais que nous les représenter bien au-dessous de ce qu'elles sont en réalité. Pour nous en convaincre, il suffit de réfléchir à ce qu'elle nous dit elle-même dans son cantique : Le Seigneur a employé toute la force de son bras pour opérer en moi de grandes choses : *Fecit mihi magna qui potens est... Fecit potentiam in brachio suo* (Luc. 1). La première chose qu'il faut observer relativement à la dévotion à la sainte Vierge est donc que nous devons être persuadés que tout ce que nous pourrons penser ou dire de ses grandeurs sera toujours infiniment au-dessous de ce qu'elles sont en effet.

II. C'est cette considération qui, depuis l'origine du christianisme, a porté l'Eglise à rendre à cette Vierge-Mère un culte particulier et distingué de celui qu'elle rend aux autres Saints. Il y a des sentiments communs et universels qui semblent innés dans les hommes, et qui ne peuvent venir que de la nature elle-même. Ils préviennent la raison, ils se trouvent dans notre âme avant que nous en ayons connaissance, et à moins qu'ils ne soient effacés par quelque passion, ils existent généralement dans tous les cœurs. Tels sont les sentiments qui nous portent à honorer nos parents, à aimer la patrie, à être reconnaissants envers ceux qui nous font du bien. Et nous sommes tellement persuadés de cette vérité, que nous avons coutume de dire que ceux qui n'agissent pas d'une manière conforme à ces sentiments ne sont pas des hommes. Or, l'on trouve quelque chose de pareil dans la religion. Il y a aussi des sentiments de piété qui, lorsqu'ils n'ont pas été effacés par quelque passion criminelle, sont si universels dans tous les chrétiens, qu'ils ne peuvent venir que de l'inspiration et de l'efficacité de cette grâce qui fait le vrai chrétien, qui l'anime, et qui le porte à agir selon ces sentiments. Tel est, entre autres, le sentiment de respect et de vénération dont les fidèles ont toujours été animés envers la Mère de Dieu. Il a existé dans tous les siècles; et lorsqu'il n'a pas été étouffé ou par l'esprit de l'erreur, comme il n'est arrivé que trop souvent dans un grand nombre d'hérétiques, surtout des derniers temps, ou qu'il n'a pas été combattu par l'amour de la nouveauté, il a été si universel parmi les chrétiens, que tout ce que les saints Pères et les Docteurs de l'Eglise ont dit de grand et d'honorifique à la gloire de Marie a été reçu du peuple avec joie et avec empressement, soutenu avec force et défendu avec zèle par tous les vrais catholiques.

III. Et comme il s'agit ici de la vénération et du culte de Marie, si le temps me le permettait, je vous apporterais les preuves les plus authentiques de ce que je viens de vous dire. Je voudrais, avec le secours de la tradition, remonter jusqu'aux premiers siècles de l'Eglise, et vous mettre sous les yeux tous les éloges sublimes que les Pères grecs et latins ont faits de Marie. Que n'ai-je le loisir de consulter les plus anciennes liturgies, et de vous montrer que le nom de la Mère de Dieu a toujours occupé une place distinguée dans chacune au redoutable sacrifice de la Messe qui n'est offert qu'à Dieu seul! Que ne puis-je parcourir l'Histoire ecclésiastique, et vous faire la longue énumération des temples et des autels dédiés à son

culte ! Que de statues, que de tableaux faits pour nous rappeler la pensée et la présence de Marie ! Combien d'ordres religieux établis en son honneur ! Quel soin, quel zèle, quelle attention de la part de l'Eglise à défendre sa gloire contre ses ennemis, et à la maintenir en possession du titre sublime de Mère de Dieu, qui lui était contesté par les hérétiques ! En un mot, quel accord universel dans tous les temps et de toutes les nations, à honorer ses grandeurs, à célébrer avec la plus tendre dévotion les fêtes instituées en son honneur ! De là, comme d'un principe reconnu de tout le monde, je puis déduire cette conséquence infaillible, que l'Eglise, dans ses cérémonies et dans ses observances religieuses, étant guidée par l'Esprit-Saint, on ne peut douter que le culte spécial qu'elle rend à Marie, et le respect profond dont elle veut que ses enfants soient pénétrés envers cette auguste Vierge, ne soient un effet de l'inspiration de ce même Esprit divin.

IV. Mais passons plus avant, pénétrons les intentions de cette Epouse de Jésus-Christ ; entrons dans le sanctuaire de Dieu, cherchons à connaître les véritables raisons qui ont déterminé l'Eglise à nous inspirer une vénération si profonde envers Marie, et nous verrons que tous ces motifs sont renfermés dans la grandeur du nom auguste de Mère de Dieu. Découvrant toute la gloire que lui procure cette qualité, et voulant rendre à Marie des hommages proportionnés à la sublimité de son rang, après avoir employé les expressions les plus magnifiques, pour lui offrir et lui manifester ses sentiments respectueux, l'Eglise n'est pas encore satisfaite ; elle trouve que ces louanges sont au-dessous de ce qu'elle mérite, et voyant qu'elle ne peut avoir des termes convenables pour relever sa grandeur, elle s'écrie avec saint Augustin : *Quibus te laudibus efferam nescio* : pardonnez, Vierge sainte, l'impuissance de mes paroles ; je ne puis vous exprimer toute la vénération que j'ai pour vous ; le nombre et l'excellence de vos perfections m'arrêtent et m'éblouissent ; je ne sais plus trouver de termes assez respectueux, des éloges assez magnifiques pour célébrer vos grandeurs ; je ne sais plus quelles louanges vous donner, et cela parce que vous êtes la Mère de Dieu : *Quia quem cœli capere non poterant, tuo gremio contulisti* : parce que vous avez renfermé dans votre sein celui que le ciel et la terre ne peuvent contenir. Voilà ce qui me met dans l'impossibilité de pouvoir vous honorer autant que vous le méritez ; c'est, pour le dire encore une fois et en peu de mots, que vous êtes la Mère de Dieu : *Quia quem cœli*, etc.

V. Autant les saints Pères, suivant les intentions de l'Eglise, s'appliquent à nous inspirer une vénération profonde envers Marie, autant ils prennent soin de nous porter à l'imitation des vertus dont elle nous a donné de si beaux exemples. Ils souhaitent que notre dévotion soit respectueuse, pour qu'elle puisse honorer la très sainte Vierge; mais ils désirent en même temps qu'elle soit agissante, pour nous faire imiter ses héroïques vertus. Saint Augustin (*Serm. 47. de Sanct.*), parlant des Martyrs et des honneurs que nous rendons à leur mémoire, nous donne cet avis salutaire, et nous dit qu'en célébrant leurs fêtes, il faut que nous ayons soin de les imiter dans leur patience au milieu des tourments, dans leur constance et dans leur fermeté. Voulez-vous savoir, continue ce même saint Père, qui sont ceux qui honorent véritablement les Saints? Ce sont ceux qui s'efforcent de suivre leurs exemples ; et quiconque ne travaillera pas de tout son pouvoir à imiter les saints Martyrs ne parviendra jamais à partager leur gloire. Or, c'est ce que nous devons faire avec bien plus de raison envers la sainte Vierge, si nous voulons que notre dévotion ne soit pas infructueuse. Il faut que nous ayons soin de nous la proposer pour modèle dans toute notre conduite, non pas dans les grâces extraordinaires qu'elle a reçues du ciel, ni dans les glorieux priviléges qu'il a plu à Dieu de lui communiquer, ni dans la dignité sublime à laquelle il a bien voulu l'élever. Dans tout cela nous devons l'admirer et bénir Dieu de ce qu'il a daigné opérer en elle de si grands prodiges. Mais il faut la prendre pour notre modèle dans les vertus qu'elle a pratiquées au plus haut degré de perfection. Selon le sentiment de saint Ambroise et de tous les saints Pères, la vie de Marie fut telle, qu'elle peut servir de modèle à tous les états, à toutes les conditions et à toutes sortes de personnes : *Talis fuit Maria, ut ejus unius vita omnium sit disciplina*. En conformant notre conduite à la sienne, nous apprendrons par conséquent à pratiquer toutes les vertus les plus sublimes.

VI. Cette Vierge sainte, quoique exempte de tout péché, quoique étant l'objet des complaisances de son Dieu, et ornée de la grâce dès le premier instant de sa conception, vient néanmoins se présenter au temple dès sa plus tendre enfance; elle s'enferme dans cette retraite, éloignée du tumulte et de tout ce qu'il y a de séducteur dans le monde, afin de ne s'occuper que de Dieu, et de vivre plus étroitement unie à lui. Oh l'admirable leçon! spécialement pour la jeunesse, qui regarde comme une chose permise, ou du moins excusable, de

se livrer au désordre à cet âge, et de satisfaire ses passions. Marie nous apprend par cet exemple que comme Dieu, dans l'ancienne loi, voulait qu'on lui offrît les prémices des animaux et des fruits, il exige de même que nous lui consacrions les prémices de notre cœur. Elle nous fait comprendre par-là combien est injurieuse à Dieu la conduite de ces chrétiens qui passent les premières années de leur vie sans penser à lui, qui veulent employer ce temps à jouir du monde et de ses faux plaisirs, ayant le dessein d'offrir ensuite à Dieu, dans un âge plus avancé, un cœur gâté par le vice, corrompu par le péché. Apprenons de Marie à consacrer à Dieu notre âme, notre cœur et notre corps, dès l'enfance, et à nous accoutumer pendant la jeunesse à l'aimer et à porter le joug de sa loi sainte. Car, combien de fois n'arrive-t-il pas que ceux qui veulent attendre plus tard pour se donner à Dieu sont trompés dans leurs espérances, qu'ils ne peuvent exécuter leurs vains projets de conversion, et que la justice divine tranche le fil de leur vie au moment où ils se promettent encore plusieurs années d'existence. Telle est la première leçon que nous donne la sainte Vierge, et que nous ne devons jamais perdre de vue.

VII. Le second exemple que nous trouvons dans la conduite de Marie est celui qu'elle nous donne de son amour incomparable pour le précieux trésor de sa virginité, au moment où elle fut déclarée Mère de Dieu. Elle eut une si haute estime pour la vertu de pureté, qu'elle la mit, pour ainsi dire, dans la balance avec la maternité divine, pour nous apprendre que c'est par le moyen de cette vertu que nous nous unissons à Dieu de la manière la plus parfaite, et que nous devenons agréables à ses yeux; comme aussi c'est par le vice contraire que nous lui devenons un objet d'horreur. Car, en effet, que peut-il y avoir de plus monstrueux qu'un chrétien, qui est un membre du corps mystique de Jésus-Christ, plongé dans l'ordure de ce vice détestable, et qu'un cœur destiné à être le temple et le sanctuaire de la divinité, devenu un vase d'immondices? C'est la raison pour laquelle cette Vierge admirable se tint toujours si bien en garde contre tout ce qui aurait pu blesser cette vertu, que, quoiqu'elle ne fût pas sujette aux tentations, elle se troubla à la vue d'un Ange qui lui apparut sous une forme humaine. Elle voulut par-là nous montrer, en second lieu, quelles précautions les personnes en qui n'est pas éteint le feu de la concupiscence doivent prendre pour détourner leur vue de tous les objets qui ne sont que trop propres à réveiller les passions.

VIII. Ayons donc soin d'imiter Marie dans son amour et dans son estime pour la vertu de pureté, et spécialement dans sa vigilance et dans son attention continuelle à la conserver dans toute son intégrité. Evitons soigneusement tout ce qui pourrait lui porter la moindre atteinte, et jusqu'au souffle le plus léger du serpent infernal qui bien souvent, au moyen d'une petite étincelle, excite les plus terribles incendies. Fuyons certains spectacles qui semblent n'avoir été inventés que pour tendre des filets et dresser des embûches à la chasteté; certains discours, certaines conversations qui paraissent insipides, si elles ne sont assaisonnées de quelques paroles contraires à la pudeur. Evitons l'intempérance dans le boire et dans le manger; gardons-nous de mener une vie molle, délicate et oiseuse. Ne nous fions pas à nos propres forces, parce que rien ne nous rend plus faibles qu'une fausse confiance en nous-mêmes. Mettant en Dieu seul toute notre espérance, nous surmontons par le secours de sa grâce les tentations les plus fortes et les plus violentes, au lieu que nous succombons aux attaques les plus légères, lorsque nous présumons trop de nous-mêmes et de nos propres forces. Néanmoins, tout en comptant sur la grâce, craignons toujours; car la sainte Vierge ne laissa pas d'être troublée à l'instant où l'Ange lui dit qu'elle était pleine de grâce, pour nous montrer que nous devons toujours trembler, même quand nous avons la grâce pour nous aider. Elle nous rend forts dans les occasions que nous n'avons pas recherchées; mais elle s'offense de notre présomption, et elle nous abandonne dans les dangers où nous nous exposons témérairement.

IX. L'exemple d'humilité que la très sainte Vierge nous donne dans sa conduite n'est pas moins digne d'être imité. L'humilité est la vertu la plus nécessaire à un chrétien. C'est par cette vertu que Marie a mérité que Dieu fît en elle de grandes choses, comme elle nous le dit elle-même dans son cantique (*Luc.* 1); et saint Bernard ne fait pas difficulté de dire que c'est par le mérite de son humilité qu'elle conçut dans son sein le Verbe éternel, et que, pour devenir Mère de Dieu, ce n'était pas assez qu'elle fût vierge, mais qu'il était encore nécessaire qu'elle fût humble, parce qu'il n'est rien dont le Sauveur eût eu plus d'horreur que de naître d'une mère orgueilleuse. Elle fut agréable à Dieu par sa virginité; elle mérita de concevoir le Fils de Dieu par son humilité: *Virginitate placuit, humilitate concepit*. Nous sommes obligés d'en conclure que quelques vertus que nous puissions avoir, elles nous seraient

inutiles sans l'humilité. Rien de plus important pour nous que d'imiter Marie dans cette vertu, en nous jugeant dignes du mépris universel, et en reconnaissant notre néant. Ce que nous devons faire surtout au milieu des grandeurs, de la gloire et des louanges des hommes; c'est là la marque d'une humilité parfaite; et telle fut celle de Marie. Plus elle est élevée, plus elle s'abaisse; plus elle se voit enrichie de dons et de grâces, plus elle s'avilit à ses propres yeux; et tandis que le Seigneur la regarde comme sa mère, elle ne se considère elle-même que comme la plus indigne de ses servantes. C'est ici, dit saint Bernard, une humilité bien rare et bien extraordinaire : *Magna prorsùs, et rara virtus est humilitas honorata.* Hélas! que nous sommes éloignés de posséder cette vertu! Fussions-nous élevés aux plus hautes dignités et entourés d'honneurs; eussions-nous reçu en partage les talents les plus distingués, les qualités les plus rares, nous ne devrions pas nous en glorifier, parce que ce serait en ravir la gloire à Dieu qui nous les aurait données. Combien ne serions-nous donc pas plus coupables, si nous nous laissions dominer par l'orgueil, étant pauvres comme nous le sommes, privés de ces talents et de ces qualités, et surtout étant remplis de défauts, et après avoir commis tant de crimes?

X. Ah! rappelons-nous qu'il n'y a rien de si abominable aux yeux de Dieu qu'un pauvre superbe, et qu'un orgueilleux ne pourra jamais être un vrai dévot à Marie, qui fut toujours si humble. Notre dévotion envers elle doit être respectueuse, pour l'honorer autant qu'il nous est possible de le faire; mais il faut qu'elle soit agissante, et qu'elle nous porte à l'imiter, à nous consacrer à Dieu comme elle, sans réserve et sans partage, à aimer et à conserver avec le plus grand soin la pureté de notre âme et de notre corps, à reconnaître sans cesse notre néant, et à pratiquer l'humilité la plus parfaite. Alors notre dévotion pourra être accompagnée de la plus entière confiance, c'est-à-dire que nous aurons lieu d'espérer et de croire que nous obtiendrons de Dieu tout ce que nous lui demanderons, lorsque cette protectrice puissante et pleine de bonté et de miséricorde voudra bien s'interposer en notre faveur.

XI. C'est une vérité que l'on ne peut révoquer en doute sans détruire les fondements les plus solides de notre sainte religion. Si, comme l'a défini l'Eglise, nous pouvons invoquer les Saints qui règnent avec Dieu dans le ciel, afin qu'ils intercèdent pour nous, et nous obtiennent des grâces de sa miséricorde, à combien plus forte raison ne pouvons-nous

pas, et ne devons-nous pas recourir à la Reine des Anges et des Saints, et lui adresser nos prières, afin qu'elle nous rende propice son divin Fils, et qu'elle nous obtienne de sa bonté les grâces et les secours nécessaires pour sortir du péché, pour persévérer dans le bien et assurer notre salut éternel! Pouvons-nous penser que Dieu, qui s'est engagé, comme dit un prophète, à faire la volonté de ceux qui le craignent; qui a, pour ainsi dire, soumis sa toute-puissance à l'autorité et à la voix d'un homme, jusqu'à lui obéir, en faisant arrêter le cours du soleil, contre les lois de la nature: *Obediente Domino voci hominis* (Jos. 10), pouvons-nous penser, dis-je, que ce même Dieu refusera de faire la volonté d'une Mère aussi sainte et aussi chérie; qu'il refusera d'exaucer les prières qu'elle voudra bien lui adresser en notre faveur? Non certainement. Si Salomon disait à sa mère de lui demander tout ce qu'elle voudrait, et qu'il ne lui était pas permis de rien lui refuser, à plus forte raison Jésus-Christ doit-il tenir le même langage à Marie, et lui dire: Demandez, ô ma Mère, tout ce qu'il vous plaira, j'exaucerai toujours vos prières: *Pete, mater mea, neque enim fas est, ut avertam faciem tuam* (III. Reg. 2. 20).

XII. C'est la raison pour laquelle les saints Pères, suivant l'esprit de l'Eglise, adressent si souvent leurs prières à Marie, en l'appelant Mère de miséricorde, refuge des malheureux, consolation de affligés, porte du ciel, notre avocate, notre étoile, notre espérance, noms qui tous nous font connaître dans cette Vierge sainte un pouvoir particulier auprès de Dieu pour obtenir des grâces. *O notre reine et notre souveraine!* s'écriait saint Athanase, *daignez intercéder pour nous. Je me prosterne à vos pieds, ô Vierge admirable!* disait saint Ephrem, *et je reconnais votre grand pouvoir auprès de Dieu. O Vierge puissante! suppliez Dieu de sauver nos âmes;* c'était la prière de saint Jean Chrysostôme. *Du haut des cieux, jetez sur nous des regards favorables, ô notre sainte Mère!* telle était celle de saint Basile. *Sainte Marie*, disait saint Augustin (et comme cette prière a été adoptée par l'Eglise, il ne sera pas inutile de la répéter ici): *Sainte Marie, venez au secours des malheureux, inspirez du courage aux pusillanimes, aidez les faibles, consolez ceux qui pleurent, priez pour le peuple, interposez-vous en faveur du clergé, intercédez pour le sexe dévot, et faites ressentir les effets de votre bonté maternelle à tous ceux qui vous invoquent, qui honorent et célèbrent la mémoire de vos grandeurs.*

XIII. Tel est le langage de l'Eglise et des saints Pères, lors-

qu'ils adressent leurs vœux et leurs prières à Marie. Telle est la confiance qu'ils ont toujours eue en sa puissante protection. Toutes les fois que nous l'appellerons à notre secours, nous ne l'invoquerons jamais en vain. « Elle est pour nous un » refuge assuré, dit saint Bonaventure, parce qu'en même » temps qu'elle est la Mère de Dieu, elle est aussi notre Mère. » Elle est cette divine Judith qui nous a délivrés de l'infer- » nal et cruel Holopherne. Elle est cette divine Esther qui a » fait révoquer la terrible et funeste sentence portée contre » tous ceux de sa nation, et qui a découvert les trames du su- » perbe et perfide Aman. Combien de fois, comme une autre » Abigaïl (*I. Reg.* 25), n'a-t-elle pas apaisé le courroux de » son divin Fils prêt à lancer sur nous sa foudre vengeresse? » Combien de fois, comme un second Moïse, ne s'est-elle pas » opposée à la colère et à la fureur de Dieu, et n'a-t-elle pas » élevé vers lui ses mains pleines de miséricorde, pour enchaî- » ner celles de la justice divine? »

XIV. Que notre dévotion envers Marie soit donc accompagnée de la plus entière confiance. Mettons en elle, après Dieu, toutes nos espérances; ayant soin toutefois de nous préserver d'une erreur qui n'est que trop commune, et d'éviter un écueil où un grand nombre viennent échouer misérablement. Je veux parler de cette dévotion présomptueuse que l'on trouve dans beaucoup de chrétiens, lesquels entendant dire que notre confiance en Marie doit être sans bornes, et qu'elle est toute-puissante auprès de Dieu, par une témérité impie et sacrilége, en tirent une conséquence affreuse, et se figurent qu'en récitant chaque jour, ou du moins de temps à autre, son saint office, le rosaire ou le chapelet; en se faisant inscrire dans quelqu'une de ses confréries, en portant le scapulaire, ou toute autre image de la sainte Vierge, ils peuvent vivre en sûreté, qu'ils seront préservés de tout danger en cette vie, qu'ils ne seront point surpris par une mort imprévue, qu'ils n'ont rien à craindre de la justice divine, et qu'ils seront à couvert de tous ses châtiments. Dans cette pensée, ils croient pouvoir s'exposer à toutes les occasions même les plus dangereuses, persévérer dans leurs habitudes criminelles, vivre selon toutes les inclinations perverses de leur cœur, en un mot, continuer librement à commettre le péché; s'imaginant que Marie saura bien trouver le temps et les moyens pour obtenir leur pardon et pour les sauver, sinon autrement, du moins par quelqu'un de ces miracles et de ces prodiges que l'on trouve en si grand nombre dans les livres qui traitent de son pouvoir auprès de Dieu.

Si c'est là votre dévotion envers elle, c'est une dévotion téméraire et présomptueuse; dévotion injurieuse à Dieu, indigne de cette auguste Reine, et nuisible à vous-mêmes, parce que vous faisant illusion, si vous ne changez de conduite, vous vous perdrez infailliblement.

XV. Dévotion injurieuse à Dieu, parce qu'elle détruit l'ordre de sa providence. Il veut que la conversion du pécheur dépende, à la vérité, de sa grâce, mais il exige en même temps que l'homme coopère à cette grâce par le moyen de la pénitence. Dire que sans pénitence, et par la seule intercession de Marie, un pécheur peut se réconcilier avec Dieu, et se sauver, c'est une illusion et une erreur des plus graves, parce qu'il ne sert de rien d'invoquer Marie à celui qui ne veut pas rompre ses chaînes et renoncer au péché. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'un pécheur qui n'est pas encore pénitent peut très bien, par son intercession, demander et obtenir la faveur de le devenir. Du fond de cet abîme où se sentent plongés tant d'infortunés pécheurs, ils peuvent élever leurs mains vers cette grande Reine, et implorer son secours afin de pouvoir sortir du précipice où ils sont tombés. Accablés du poids de leurs iniquités, il leur est permis de faire entendre leur voix à cette puissante médiatrice, afin qu'elle leur obtienne la force dont ils ont besoin pour se relever. Ceux-là ont droit de mettre leur confiance en sa protection; mais non ceux qui aiment le péché, qui, endurcis et obstinés, veulent y persévérer, en se flattant d'être protégés par Marie, qu'ils honorent par quelque fausse pratique de piété.

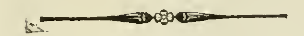
XVI. Leur dévotion enfin est indigne de cette Vierge sainte qui en est gravement offensée. A proprement parler, ils cherchent à rendre Marie complice et protectrice de leurs crimes et de leurs désordres, puisque se croyant en sûreté sous sa puissance, ils en prennent occasion de pécher plus librement, et sans aucune crainte des châtiments de Dieu. Quelle présomption, ou pour mieux dire, quelle impiété! Ah! chrétiens barbares et cruels! tant de fois par vos crimes vous avez crucifié Jésus, le Fils bien-aimé de Marie, et au lieu de vous jeter aux pieds de cette sainte Mère, pour la supplier avec larmes de vous obtenir le pardon de semblables excès, vous tirez complaisance du mal que vous avez fait, et vous avez le dessein, par de nouvelles fautes, de tremper encore vos mains dans le sang innocent de ce Fils adorable, et en même temps vous avez la témérité de demander à sa divine Mère qu'elle vous protége, et qu'elle vous mette à couvert des effets de la justice divine?

Si nous voulons que notre dévotion soit agréable à Marie, il faut donc qu'elle soit respectueuse et agissante, nous portant à l'imitation de ses héroïques vertus; il faut qu'elle soit pleine de confiance, mais sans présomption. Prions-la de nous obtenir de Dieu le pardon des péchés dont nous avons la ferme intention de nous corriger et de faire pénitence, et alors nous aurons lieu de nous confier en sa protection. Elle est la Mère de Dieu; elle est notre Mère, la plus tendre des mères; elle désire ardemment notre salut; elle ne refusera jamais d'écouter les prières de ses enfants; elle les présentera à Dieu; elle y joindra les siennes toutes-puissantes; elle nous obtiendra les grâces nécessaires pour mériter la gloire éternelle. Ainsi soit-il.

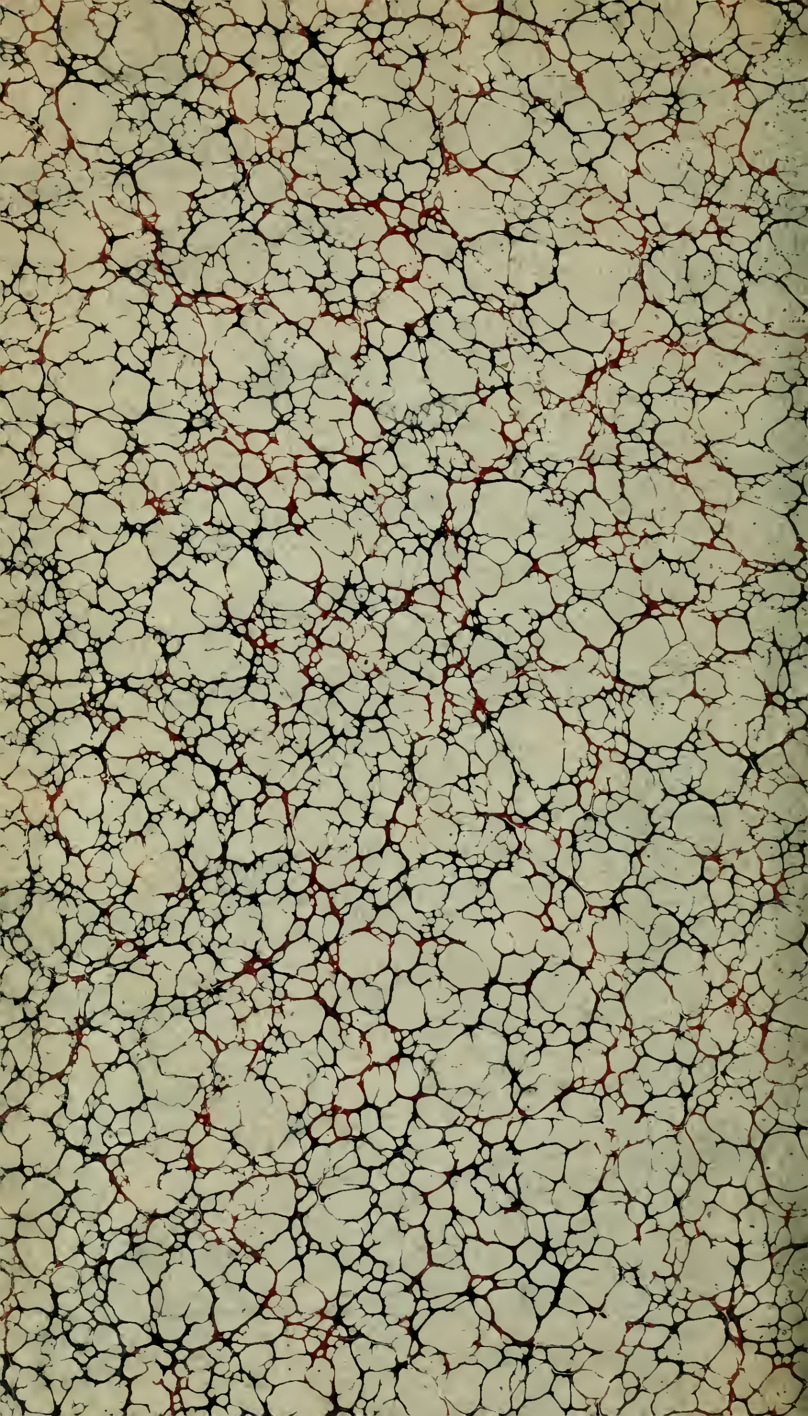
FIN.

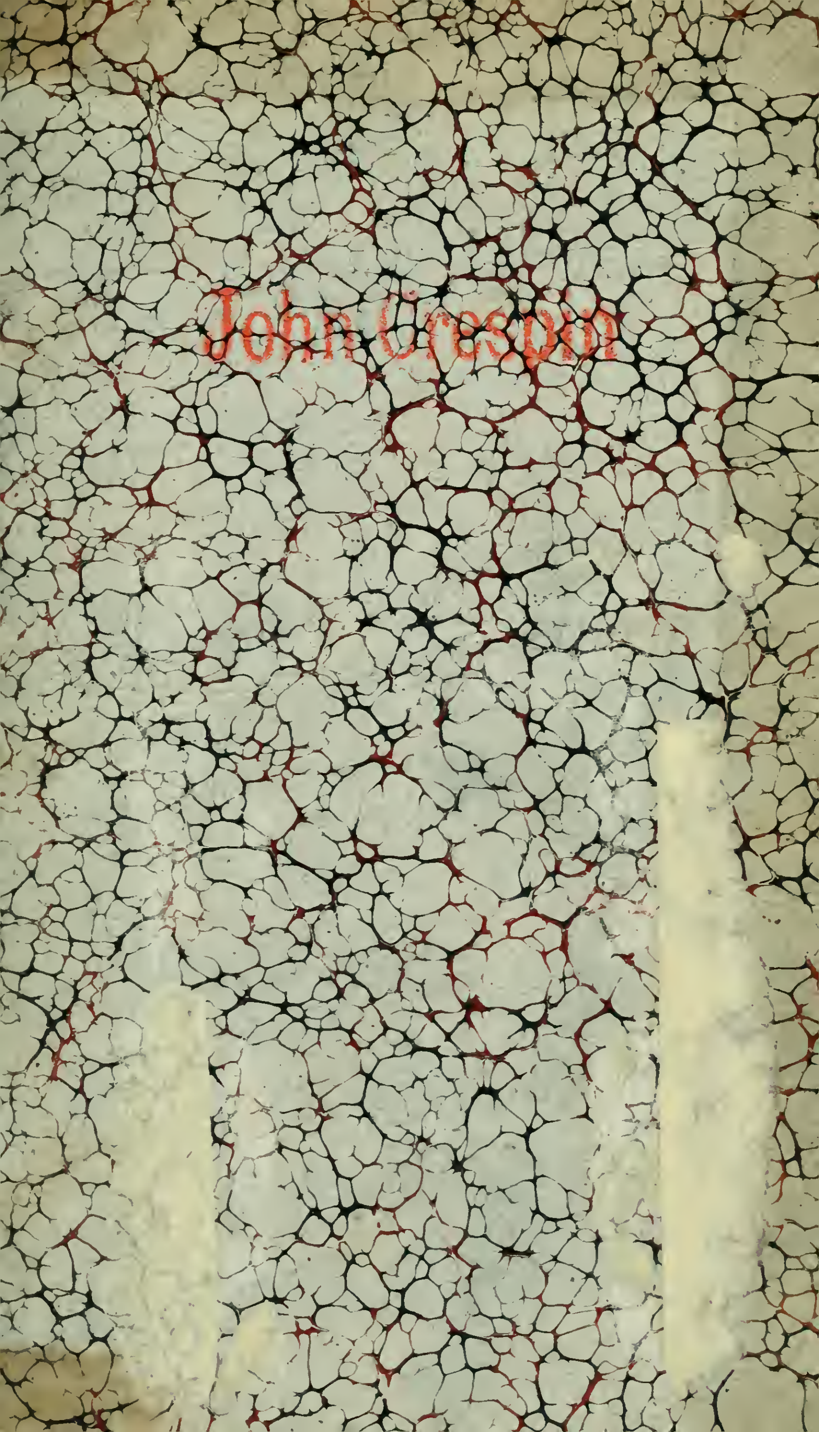
TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CETTE PARTIE.



FIN DE LA TABLE.




John Crerar

